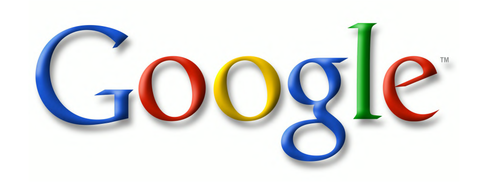







Digitized by Google

A L. H. Labande
son ami
Ferdinand Lot

MÉLANGES D'HISTOIRE BRETONNE

MÉLANGES

D'HISTOIRE

BRETONNE

(VIe-XIe SIÈCLE)

PAR

FERDINAND LOT

Directeur-Adjoint à l'Ecole pratique des Hautes Études



HONORÉ CHAMPION
Librairie spéciale pour l'Histoire de France
5, QUAI MALAQUAIS, 5, PARIS

—

1907

A

LÉON LEVILLAIN

RENÉ MERLET

Amicalement

F. L.

AVERTISSEMENT

Je réunis en un volume une série de mémoires parue déjà presque en entier dans les *Annales de Bretagne* (1906 et 1907). Rédigés et publiés à d'assez longs intervalles, ces articles témoignent sur certains points d'hésitations et même de contradictions : ainsi au sujet de l'origine et de la nature de l'évêché d'Alet. Ce n'est pas du premier coup que j'ai pu formuler à ce propos une théorie — je ne dirai pas exacte, car c'est au lecteur d'en apprécier la valeur — du moins claire et cohérente. En ce qui concerne l'étude consacrée aux diverses rédactions de la *Vita Machutis* j'avais cru tout d'abord qu'il suffirait de renvoyer aux textes imprimés, puis je me suis persuadé de la nécessité de donner une nouvelle édition de la rédaction de la « Vie de saint Malo » que je considère comme la plus ancienne. Un des manuscrits, celui de Bruxelles, m'est parvenu trop tard pour que j'aie pu l'utiliser dans l'apparat critique; ses leçons offrent, du reste, un faible intérêt. Un voyage en Angleterre en août 1907 m'a permis de collationner à Londres et à Oxford le texte de la *Vita Machutis* due à Bili, et de constater,

un peu tard malheureusement, combien l'édition de dom Plaine était défectueuse. J'ai estimé indispensable de republier ce texte. A Cambridge j'ai pu examiner le manuscrit unique des *Antiquitates Glastonienses* de Guillaume de Malmesbury dont il est question dans l'Appendice à la *Vita Gildae*. Cette dernière ne se trouvant éditée que dans des recueils rares ou dispendieux j'ai cru bon pour la commodité du lecteur de la réimprimer à la fin du présent ouvrage.

Ces retouches successives en rendront sans doute la lecture assez pénible. Elles témoignent, du moins, du sentiment que j'ai éprouvé de l'insuffisance de ces études et, en même temps, de mon désir constant de les rendre moins imparfaites.

Septembre 1907.

F. L.

MÉLANGES D'HISTOIRE BRETONNE

I

Les *Gesta Sanctorum Rotonensium*

Date de leur composition — L'auteur

Pour Mabillon l'auteur des *Gesta Sanctorum Rotonensium* est un disciple de saint Conwoion, par suite, un des premiers moines du monastère de Redon (1), lequel fut fondé en 832 (2). M. de la Borderie accepte cette assertion et avance que l'auteur « écrivait en quelque sorte sous la dictée » du saint (3). M. René Merlet dit son œuvre contemporaine de Nominoé (4).

Cette opinion ne résiste pas à l'examen. M. Levillain (5) a démontré, non seulement que l'hagiographe était partial, mais qu'il était mal informé et qu'il n'a pas rédigé sous la dictée des événements. Mais l'époque à laquelle il a composé son œuvre doit-elle être abaissée jusque vers 890 ? C'est ce que je ne crois pas.

(1) « Porro auctor iste sancti Conwoionis, ut jam dixi, discipulus fuit, id est unus e primis monachis cœnobii Rotonensis. » (*Acta Sanctor. ord. S. Benedicti*, sæc. IV, part. II, p. 184.)
(2) Voy. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, V, 607-610.
(3) *Id.*, *Hist. de Bretagne*, II, 56.
(4) Voy. le *Moyen-Age*, 1898, p. 6, note 1.
(5) *Les réformes ecclésiastiques de Nomenoé (847-848)*, *étude sur les sources narratives* dans le *Moyen-Age*, 1902, p. 241-257.



Que, tout d'abord, l'auteur ne soit pas un des premiers moines de Redon, la chose est évidente. Au temps où vivaient Conwoion et ses compagnons l'auteur était un enfant. Il éprouve pour les saints personnages qui l'ont élevé dans la crainte de Dieu une admiration et un respect profonds [1]. Beaucoup sont morts, Conwoion, Fidweten, Tetwio, Doethen, etc. [2]. Le dessein de l'auteur en prenant la plume c'est que ses « frères très chers » gardent le souvenir des belles actions de ces grands hommes [3].

Il ne manque pas de reproduire la date de leur obit. Malheureusement il juge inutile de donner la date d'année. Sa négligence peut être en partie réparée par l'examen des chartes de l'abbaye de Redon.

On n'a pas remarqué, en effet, que presque tous les « saints » y figurent comme témoins ou donateurs, ce qui nous permettra d'établir le *terminus a quo*, la date à partir

(1) Préface du livre II : « cum præsertim illos viros sanctos noverim » qui me *a pueritia* nutrierunt atque in scientia Dei educaverunt; nec debeo » reticere quæ ab eis vidi vel audivi. » (Mabillon, *op. cit.*, p. 205). L'auteur fut guéri d'une rage de dents par Fidweten alors qu'il était *juvenculus* (l. II, c. 5, p. 208). Il a été témoin du miracle de l'aveugle venu d'Ampen en Poitou, guéri par Conwoion dont il se dit le serviteur : « testor vobis, » fratres carissimi, quia ego eram illo tempore illius sancti minister, » dixitque mihi ille sanctus : « vade ad domum pauperum, etc. » (l. II, c. 1, p. 204) Il a porté le corps du saint homme Tetwio (c. 8, p. 210).

(2) La liste des premiers saints donnée par notre auteur (Mabillon, *loc. cit.*, p. 193-194) doit être complétée avec une notice du *Cartulaire de Redon*, éd. Aur. de Courson, p. 353-354.

(3) L'auteur aurait-il eu des prédécesseurs? M. Levillain (*Moyen-Age*, 1902, p. 242) semble le croire; il invoque le prologue du Livre III (« multa » mirabilia et multas virtutes per eos Dominus dignatus est longe lateque » ubique demonstrare, quæ omnia prætermissa sunt et pæne oblivioni tra- » dita propter negligentiam et incuriam scriptorum. Nobis autem visum est, » auxiliante Domino nostro Jesu Christo, pauca ex eisdem virtutibus vobis, » fratres carissimi, ut vires prævaluerint intimare) » et ajoute : « Il y avait » donc des recueils de miracles incomplets, ce qui laisse à penser que cet » auteur écrivait assez postérieurement aux événements dont il parle. C'est » sans doute pour cela qu'on recule la rédaction des *Gesta* jusque vers 890. » L'auteur a en vue ici non Conwoion et ses compagnons, mais les SS. Hypothème et Marcellin, dont les reliques furent apportées à Redon vers 840 et 847. Il devine qu'on s'étonne que ces corps saints n'aient provoqué aucun miracle notable. Il en rejette la responsabilité sur l'incurie de *scriptores* (imaginaires) qui ont privé la postérité du récit des « nombreux miracles » accomplis par ces reliques : il va réparer cette omission grâce à la tradition orale. Je ne vois vraiment dans cette phrase qu'un artifice de style.

de laquelle notre auteur a commencé à rédiger, et aussi, nous le verrons, le *terminus ad quem* au delà duquel il est invraisemblable qu'il ait écrit.

Tout d'abord il a survécu à Conwoion : dans la préface du livre III il annonce le dessein de raconter la fin du saint abbé [1]. Or celui-ci est mort le 5 janvier 868 [2]. Son œuvre est donc postérieure à cette date. Et celle-ci trouve sa confirmation dans le récit de la mort de *Fidweten* « moine et prêtre », décédé un 11 décembre [3]. Ce personnage est, en effet, le *Finitweten*, moine de Redon, qui souscrit un grand nombre de chartes de cette abbaye en faisant suivre son nom du mot « presbyter ». On le voit pour la première fois le 19 janvier 839 [4]. Il figure encore comme témoin le 18 mai 864 [5], enfin le 23 janvier 867 [6]. Passé cette époque il disparaît. Sa mort étant du 11 décembre, est au plus tôt du 11 décembre 867. Les *Gestes des saints de Redon* ne sauraient donc être antérieures à 868 [7].

(1) « Sed et de transitu sancti Conwoionis abbatis et confessoris Christi » ex hoc mundo sermo nobis dandus est, quia ipse sanctus pater fundator » et constructor sancti Rotonensis loci ab initio exstitit et usque ad summum » perfecte duxit, etc. » (Mabillon, *Acta Sanct.*, sæc. IV, II, p. 214.) La mort de Conwoion devait former la conclusion de l'ouvrage. Ce récit ne nous est point parvenu, le manuscrit original dont dérive l'unique copie conservée (Bibl. Nat., ms. nouv. acquis. lat. 662, XIe siècle) ayant été mutilé juste à cet endroit (cf. plus bas, p. 11, note 3).

(2) Cette date a été établie par M. de la Borderie dans les *Annales de Bretagne*, V, 611.

(3) Livre II, c. 5, dans Mabillon, *op. cit.*, p. 208.

(4) *Cartulaire de Redon*, no CXLVIII, p. 113; cf. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, XIII, 18-19. Fidweten venait d'entrer à Redon sur l'ordre de Nominoé qui l'avait adressé à Conwoion, fondateur récemment (*nuper*) d'un monastère au lieu dit *Roton*. Voy. *Gesta sanct. Roton.*, l. II, c. 5, p. 207. — Voy. encore les nos LX, LXXXIV, CLX, CCXX, CCLI, CCLXV, qui s'échelonnent de 840 à 862.

(5) *Ibid.*, nos LIV, LV, CXLIX, p. 44, 115; cf. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, XIII, 19.

(6) *Ibid.*, no CLXXIII, p. 134.

(7) Les renseignements fournis par les souscriptions de Tetwio, Condeloc, Conhoiarn, Iarnhitin, etc., étant peu explicites, nous jugeons inutile d'en parler. La mention (l. III, c. 8) de l'évêque de Rennes Electramnus, atteste, en outre, que l'œuvre est postérieure au 29 septembre 866, date de la consécration à Tours de ce personnage (voy. dom Quentin dans le *Moyen-Age*, 1904, 102-114.

Leur composition ne saurait être, non plus, très postérieure à cette date et de l'extrême fin du IX[e] siècle.

Je remarque en effet que :

1° Le troisième successeur de Conwoion, l'abbé Liver (*Liberius*, *Liber*, *Liver*), qui apparaît pour la première fois le 3 mai 878 [(1)] et pour la dernière le 1[er] août 888 [(2)], successeur de Liosic, encore abbé le 24 avril 876 [(3)] — est certainement le même que le moine et prêtre de ce nom qui figure dans une série de chartes de Redon, depuis 840-845 environ [(4)] jusqu'au 8 janvier 876, dernière charte de date certaine où il souscrive comme moine [(5)]. Dans un autre acte, de 874-877, il représente en justice, avec le prévôt et le doyen, la communauté de Redon [(6)] dont il est visiblement un des personnages les plus importants [(7)]; cette notice ne faisant mention d'aucun abbé, il semble vraisemblable que l'enquête qu'elle rapporte ait lieu pendant l'interrègne, vers 877, entre la mort de Liosic et l'avènement de notre Liver, lequel se trouva ainsi, parmi ces représentants de l'abbaye, le plus heureux des trois.

A nous en tenir au Cartulaire de Redon nous ne saurions rien de plus sur ce personnage. L'auteur des *Gesta* n'en parle qu'une fois, mais précisément pour nous donner un renseignement intéressant. L'abbaye de Redon dut principalement son existence à un seigneur breton, le machtiern Ratvili qui, entre autres domaines, fit don à Conwoion et à ses compagnons

(1) *Cartulaire de Redon*, n° CCXXXVIII, p. 186.

(2) *Ibid.*, n° CCXXXIX, p. 187.

(3) Voy. La Borderie dans les *Annales de Bretagne*, V, 621.

(4) N°[s] XX, XXV, XXVII, XXXV, LXIX, LXXXIV, LXXXVII, XCV, XCVIII, CXXI, CXXXIV, CLXI, CLXXXVIII, CCXIII, CCXXI, CCXXIV.

(5) N° CCLX, p. 210 : « Liberius monacus testis qui hanc epistolam scripsit, testis. »; il a rédigé une donation du prince Pascweten.

(6) *Cartulaire de Redon*, n° CCLXI, p. 211. Il s'agit d'une protestation auprès de Pascweten des colons de l'abbaye résidants à Bains. « Isti sunt monachi qui venerunt : Wetenoc prepositus monachorum, Leomelus decanus, Liberius monachus. »

(7) Dans des actes de 868 et 867-870 (n°[s] CCXXI et CCXXIV, p. 171, 173), Liver souscrit des premiers après l'abbé Ritcant. En 861 ou 867, il apparaît avec Leuhemel comme missus des moines (n°[s] LXXXVII, XCV, p. 65, 71); le 30 janvier 866, il est le premier nommé des « missi monachorum » (n° XCVIII, p. 75), etc.

du lieu même de *Roton*, où s'éleva l'abbaye (juin 832) (1). Deux ans après, étant tombé malade, il se fit porter sur une litière devant l'autel du Sauveur et se fit moine; à cette occasion il offrit au monastère un de ses fils qui l'avait accompagné : ce fils s'appelait *Liberius* (2). Il ne me paraît pas douteux que c'est le moine dont nous venons de parler.

Or il est remarquable que l'auteur des *Gesta*, alors qu'il donne la date de l'obit de Ratvili, n'en fasse pas autant pour Liberius. La raison bien simple c'est que celui-ci est encore vivant, ce qui place la composition des *Gesta* avant le 8 novembre 888 (3). Il est non moins remarquable qu'on ne dise point que ce fils du fondateur devint plus tard abbé et successeur de Conwoion, chose que l'auteur n'eût point manqué de faire, cela me paraît évident, si le fait se fût produit au moment où il tenait la plume. Je propose donc pour la composition des *Gesta* une date antérieure à 877-878, époque de l'élévation de Liver au siège abbatial de Redon.

2° Cette date trouve un point d'appui dans une autre observation. Il est deux des premiers « saints » de Redon dont l'obit n'est point mentionné, Guencalon et Leuhemel. Chose étrange évidemment, car l'auteur donne l'obit de personnages moins intéressants (4) : pour Leuhemel surtout, le bras droit de Conwoion, l'infatigable prévôt dont la main se retrouve dans toutes les affaires du monastère, l'omission serait singulière. Il n'y a qu'une explication possible : *ces deux personnages sont encore vivants au moment où écrit l'auteur.*

L'existence de Guencalon est attestée jusqu'au 14 mai 878 (5) pour le moins, celle de Leuhemel jusqu'en 874-877, même

(1) *Cartulaire de Redon*, n° I, p. 1.

(2) L'auteur des *Gesta* est seul à donner ce détail (l. I, c. 4, p. 195-196) qui manque dans les notices de Ratvili (*Cartulaire*, n°s III et IV) dont il s'inspire cependant.

(3) C'est à cette date, en effet, qu'apparaissait Foucroy, successeur de Liver (voy. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, V, 621).

(4) Ainsi celui du jardinier Condeluc (l. II, c. 3), du « scriptor » Doethgen (l. II, c. 6), du moine Brithoc, étranger à l'abbaye (l. III, c. 3).

(5) *Cartulaire de Redon*, n° CCXXXVI, p. 185; cf. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, XIII, 273. Ce personnage figure dans une douzaine d'autres actes depuis 832.



877 si l'on accepte notre hypothèse, émise plus haut (1), sur la date de la notice n° CCLXI.

Je remarque enfin que l'auteur qualifie à deux reprises Charles le Chauve de « roi des Francs (2) » et non d' « empereur », et cependant il est formaliste et donne son titre à Louis le Pieux. Il a donc écrit avant que la nouvelle du couronnement impérial du 25 décembre 875 fût parvenue à Redon. Postérieure à janvier 868, son œuvre serait donc antérieure à janvier-février 876 (3), peut-être plus proche de la première date que de la seconde (4).

(1) Page 8.

(2) Ainsi au l. III, c. 5 et 9.

(3) Enfin, parlant de l'hospitalité que reçut à Redon l'abbé de Glanfeuil, Josselin (l. III, c. 5), l'auteur n'eût point manqué, semble-t-il, de signaler que ce personnage devint évêque de Paris, s'il eût écrit postérieurement à sa consécration qui eut lieu au début de 884 (voy. Favre, *Eudes roi de France*, p. 27, note 2).

(4) On peut, en effet, invoquer un argument pour placer la composition des *Gesta* au lendemain même de la mort de Conwoion. L'auteur (l. I, c. 8) parlant de Leuhemel le qualifie de *præpositus*. Or Leuhemel, qui succéda dans cette charge à Cumdelu (n° CXXIV, de 832-840) et Tribodu (nos CXCII, CLXXXIII, app. XI, CLXII, XXII, 833-868, 27 nov. 834-24 janvier 838, 2 juillet 844, 7 déc. 854, 15 déc. 854), comme le montrent les chartes XXIII, XXIX, LVI, LXII, LXXII, LXXV, CX, qui vont de 859 env. à la fin de 866, ne la garda point après la mort de Conwoion. En effet : 1° l'acte CLXXIV où il figure en qualité de prévôt est du 14 février 864 et non 869 (voy. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, XIII, 28); 2° dans le n° CCVIII (867-871) et CCXXXIII (25 août 870) on voit écrit *Leuhemel prepositus*, mais dans des phrases relatant un fait passé, le personnage souscrivant simplement ici *monachus;* 3° d'autres moines apparaissent exerçant cette fonction : *Iunwal* le 7 août 868 (n° CCXXXI), le 3 février 867-870 (n° CCXXIV); — *Guethenoc* les 5 février et 25 août 870 (nos CCXXXIII, CCXXXIV) et en 874-877 dans l'acte (CCLXI) cité plus haut (p. 8, note 6) où Leuhemel paraît, pour la dernière fois, après lui, avec le titre de *decanus;* — *Tanetwoion* le 2 nov. 872 (n° CCLIV). L'acte du 5 février 870 (n° CCXXXIV) contient au surplus cette phrase : *Leuhemel qui tunc hospitale pauperum providebat* et dans les souscriptions, après celle de Guetenoc, vient *Leuhemel supradicti hospitalis pauperum magistri*. Il paraît donc probable que L. a résigné ses fonctions à la mort de Conwoion (5 janvier 868). Peut-être même le fit-il avant, car un acte (n° CCVII) du 8 avril 866 (?) nous montre comme représentants de l'abbaye *Vinwal prepositus* et Guetenoc, alors simple moine : ce *Vinwal* est évidemment le même que le prévôt Iunwal dont on vient de parler. Mais, ce qui surprend, c'est qu'à la fin de cette même année 866, le 22 déc., » contritione aliquos peregisset annos, notum ei faciente Domino, finem elles été confiées tantôt à l'un tantôt à l'autre, comme le montreraient cet exemple et aussi l'alternance Guethenoc et Tanetwoion ? C'est peu admissible. Quoi qu'il en soit, le critère tiré de l'appellation *prepositus* donnée à

L'auteur des *Gesta*, quoiqu'il affecte de déplorer son ignorance, est un homme instruit — cela a été déjà remarqué (1). Il a été disciple de l'abbé Conwoion et c'est surtout pour conserver la mémoire de ce saint homme qu'il entreprend d'écrire. Enfin il a rédigé entre 868 et 875. Si, muni de ces données, on cherche parmi les moines ou anciens moines de Redon, dont les noms nous sont bien connus grâce au Cartulaire, le personnage à identifier, il me semble que le choix doit se porter sur RATVILI.

C'est lui le maître de Bili, biographe bien connu de saint Malo, c'est lui le *gregorius magister* (2) auquel celui-ci dédie son œuvre. C'est lui qui présida la cérémonie des funérailles de saint Conwoion (3). Il fut évêque d'Alet de 866 à 872 (pour

Leuhemel par les *Gesta* n'étant pas absolument sûr, je n'ose en tirer des déductions trop précises. Leuhemel étant demeuré longtemps prévôt, l'auteur a pu lui conserver machinalement ce titre. Toutefois, il est évident que passé 870 environ, cette qualification n'a plus de raison d'être, Leuhemel ayant alors, la chose est sûre, cessé définitivement ses fonctions. Il est à observer enfin que les *Gesta* l'appellent *prévôt* par anachronisme, l'événement (au l. I, c. 8) où il figure avec cette qualification se rapportant à l'année 851 (voy. F. Lot, *Vivien et Larchamp* dans la *Romania*, 1906, p. 258-277); à cette date, nous venons de le voir, Leuhemel n'est pas encore prévôt : cette charge est remplie par Tribodu.

(1) Levillain dans le *Moyen-Age*, 1902, p. 256.

(2) Sur cette expression, voy. L. Duchesne dans la *Revue Celtique*, 1890, p. 7, note 2.

(3) *Vita Conwoionis* par un anonyme du XIe siècle : « Cumque in hac » contritione aliquos peregisset annos, notum ei faciente Domino, finem » suum hominem exuit (Conwoion), cum octoginta esset annorum sepul- » tusque est, exsequias funeris ejus procurante RIVALINO Aletensi, in Salva- » toris ecclesia a Salomone fabrica mirabili constructa, juxta beatum ex » Pictavensi territorio abbatem Maxentium. » (Mabillon, *Acta Sanct.*, sæc. IV, part. II, p. 192). Saint-Maixent de Plélan, succursale de Redon, où Conwoion fut enseveli, étant située en Poutrocoët, était dans le ressort de l'évêque d'Alet (cf. p. 28-29). L. Duchesne (*Fastes*, II, 381, note 10) dit justement à propos de la leçon Rivalin (pour Ratvili) : « Le nom est altéré par l'auteur du récit postérieur de deux siècles à l'événement. » L'inconnu s'est borné à mettre en œuvre pour son abrégé les *Gesta Sanctorum Rotonensium*. C'est certainement dans le dernier chapitre du livre III qu'il a puisé et le fait (obsèques de Conwoion) et le nom du grand personnage qui y présida (Ratvili). L'auteur des *Gesta* annonce, en effet, dans le prologue du livre III qu'il terminera par le récit de la mort de Conwoion. Ce dernier chapitre a malheureusement disparu (arraché intentionnellement ?) dès le XIe siècle Le scribe du XIe siècle à qui nous devons l'unique copie de ce texte (Bibl. Nat., ms. 662 des nouv. acquis. latines) ne l'avait certainement plus sous les yeux, car après avoir transcrit l'avant-dernier chapitre (Invasion de Sidroc) il a laissé en blanc la moitié du verso du fol. 43 et a mis les deux points et la virgule de conclusion après le mot *tuebantur*.

le moins)[1] : les dates de son épiscopat concordent bien avec les années entre lesquelles les *Gesta* ont été rédigées[2]. Et si, évêque, il appelle les moines de Redon « frères chéris », c'est sans doute par une sorte d'affectation, pour bien leur marquer que son cœur est toujours avec eux.

Qui est ce Ratvili ?

Il porte le même nom que le fondateur de l'abbaye de Redon. Il n'est point l'un de ses fils[3]. Mais je remarque que dans un acte, de date malheureusement incertaine[4], un seigneur nommé Catloiant offre à l'abbaye son fils *Ratvili :* c'est le futur évêque d'Alet, encore simple moine et diacre le 6 mars 863[5].

Catloiant figure à plus d'une reprise dans le Cartulaire. Nous savons ainsi qu'il était fils de Gourbili qui, sous le règne de Louis le Pieux, était, avec Portitoé, l'un des deux machtierns du Carentoir[6]. Portitoé et Gourbili étaient frères et

(1) La Borderie, *Hist. de Bretagne*, II, 270. — L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, II, 380. L'évêque Ratvili cesse de paraître dans les chartes de Redon passé 872. Cela ne veut pas dire, naturellement, qu'il est mort en cette année, mais il n'a pas dû survivre longtemps : les actes de Redon auraient eu l'occasion, en effet, de mentionner son nom, la majeure partie des domaines de l'abbaye étant situés en Poutrocoët, au diocèse d'Alet.

(2) Elles expliquent aussi pourquoi il continue à qualifier Leuhemel de *prepositus* (cf. plus haut, p. 10, note 4). Celui-ci cessa d'exercer ses fonctions l'année même où Ratvili fut nommé évêque d'Alet.

(3) Bien qu'il puisse exister une parenté entre la famille de Ratvili, fondateur de Redon, et celle de l'évêque d'Alet, il faut observer que le premier est seigneur de *Roton*, Sixt, Bain, etc., tandis que le second, on va le voir, descend des machtierns de Carentoir.

(4) *Cartulaire de Redon*, n° XXVII, p. 22 : « Haec carta indicat atque » conservat qualiter tradidi[t] Catloiant filium suum, nomine Ratuili, Sancto » Salvatori in monasterio Rotonensi, ad serviendum Deo in habitum mo- » nachi... ». La date est : « Factum est hoc V. Kl. novembris in festivitate » sanctorum Simonis et Jude, coram Conwoiono abbate et suis monachis : » Leuhemel monachus et presbyter testis, Triboud testis, etc. — L'acte se place du vivant de Conwoion, le 28 octobre d'une année comprise entre 832 et 867.

(5) *Cartulaire*, n° LXXVIII, p. 61.

(6) *Cartulaire* n° CLXXI, p. 132 (26 mars 840) : « S. Uurbili machtiern testis, Catloiant filius ejus ». Cf. n° CXXXI, p. 100 : « Portitoe et Uurbili II. mactierni in plebe Carantoerense ». L'acte est du 1er avril 821 ou 827 ou 832. Gourbili et Catloiant figurent à côté l'un de l'autre dans plusieurs chartes de Redon où leur parenté n'est pas spécifiée : ainsi dans les nos VIII, CXLVIII, CCLV, CCLXIV. Portitoé et Catloiant agissent de concert dans les nos XIV, CLXV, CLXXX, etc.

avaient pour père Iarnhitin [1]. C'est en ce grand plou que continua à vivre leur famille [2].

Catloiant avait pour frère un Ratvili, l'oncle (et le parrain) du futur évêque [3]. Un autre frère, du nom de Ratfred [4], fut père d'un Bili [5], qu'il est tentant d'identifier avec l'hagiographe de saint Malo. Celui-ci et son *gregorius magister*, l'évêque d'Alet Ratvili, auteur présumé des *Gesta Sanctorum Rotonensium*, seraient donc cousins germains. Ils auraient pour grand-père Gourbili, qui vivait sous Louis le Pieux, et pour arrière-grand-père ce Iarnhitin où l'on a voulu voir un roi des Bretons élu au moment de la mort de Charlemagne [6].

(1) Voy. les nos CXLVI et CXLVII, p. 112, 113, de 821 et 836. Le Iarnhitin, prêtre et moine, mort un 1er janvier (*Gesta*, l. III, c. 4) et le *Iarnhitin princeps*, *tyrannus machtiern* des chartes CCLI, CCLVI, CCLVII (p. 203, 207, 208) appartiennent vraisemblablement à cette famille.

(2) Il suffit de passer en revue les chartes où figurent les Portitoé, Gourvili, Catloiant, Ratvili, Ratfred, etc., pour voir qu'elles concernent des biens sis en Carentoir (Morbihan, arr. Vannes, cant. La Gacilly).

(3) *Cartulaire* no CLX, p. 124 (9 mars 846) : « S. Catloiant venditoris testis, Ratuili fratris ejus. »; — no CCLXV, p. 215 (840-847) : « de verbo Ratvili et Catloiant »; — no CXXXIV, p. 102 (868-871) : « Ratuili filius Uuoruili testis. » — Gourbili, Ratvili, Catloiant souscrivent de concert un acte du 3 juillet 826 (no CCLV, p. 206); Portitoé, Ratvili, Catloiant un acte de 840-846 (no CLXXX, p. 140); Portitoé, Catloiant, Ratfred (cf. note suiv.) un acte de 832-835 (no CLXV, p. 128).

(4) Ratvili et Ratfred, sans que leur parenté soit spécifiée, figurent de concert dans les nos LXIII, CLXIII, CCII, CCXV, CCXLII, etc. Elle l'est au no CCXXI, p. 171 (7 août 868) : « S. Ratfred, Ratuili fratris ejus. » Bien qu'ils eussent pour frère un prêtre, Woethoiarn (nos CXI, CXIII et CLXXII), ils se montrèrent intraitables envers les clercs et l'abbaye de Redon dut composer avec eux : voy. par exemple les nos XCII, CCXV, CCXVI.

(5) *Bili filius Ratfred* souscrit le no CCLVI, p. 207 (25 octobre 860 ou 866). Remarquer le rapport entre le nom de *Bili* et celui de *Gourbili* dont il est évidemment l'abrégé.

(6) Voy. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, 6-7. La chose est contestée par M. Ch. de la Lande de Calan, *Observations sur quelques points controversés de l'histoire de Bretagne*, p. 3-4 (Extrait des *Mémoires de l'Association bretonne. Congrès de Concarneau*, 1905). Je ne crois pas, moi non plus, que dans la charte CXXXV, p. 103 « regnante Iarnhitino » implique que ce personnage était roi; mais, contrairement à M. de Calan, je pense qu'il gouverna un court espace de temps l'Armorique, en totalité ou en partie, et naturellement comme missus de l'empereur Louis.

II

Festien « archevêque » de Dol

« Au temps d'Erispoé (851-857) Festgen [1] siégeait à Dol », écrit Mgr Duchesne [2]. M. de La Borderie dit ce personnage « évêque dès 853 [3] ». M. Léon Levillain [4] croit que Festien a été institué par Nominoé en 848.

Je m'inscris en faux contre ce système et je prétends que Festien ne fut nommé à Dol que sous le règne de Salomon (857-874) et vers 859 seulement.

Je remarque dans le *Cartulaire de Redon* plusieurs chartes où apparaît comme témoin un *Festgen* ou *Festien* qualifié *presbyter*. Aucune n'a de date d'année, mais nous pouvons néanmoins les enfermer entre des bornes chronologiques assez étroites. La première [5], qui est une donation d'Erispoé, est datée du 6 des ides de mars, 4e férie, régnant l'empereur Lothaire : elle ne saurait donc être antérieure au 7 mars 851, date de la mort de Nominoé [6], ni postérieure au 28-29 septembre 855, date de la mort de Lothaire Ier [7]. Dans cet intervalle, le 10 mars tombe un mardi en 851, un jeudi en 852, un vendredi en 853, un samedi en 854, un dimanche en 855; dans aucune année le 10 mars ne tombe un mercredi. Il y a donc une erreur, soit de jour soit de quantième, qu'il serait hasardeux de chercher à corriger. Mais on peut et on doit

(1) Je reviendrai dans un instant sur cette forme (p. 16, note 2).
(2) *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, II, 263, 384.
(3) *Histoire de Bretagne*, II, 270-271.
(4) *Les réformes ecclésiastiques de Nomenoé* dans le *Moyen-Age*, 1902, 232.
(5) Appendice XLIV, p. 371.
(6) M. de la Borderie (*Annales de Bretagne*, V, 565-568; *Histoire de Bretagne*, II, 65 et 474) a cru pouvoir établir que la date de mort de Nominoé se plaçait entre le 8 juillet et le 22 août; son raisonnement n'a convaincu personne.
(7) Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens*, p. 76.

faire observer que l'omission du règne de Charles et la mention de l'empire de Lothaire doit reporter l'acte plus près de 851 que de 855. En effet, chose qui n'a pas été encore signalée que je sache, Nominoé, puis Erispoé, n'ont jamais prétendu à l'indépendance absolue. Quand ils ont rejeté l'autorité de Charles ils ont reconnu, ou feint de reconnaître, celle de l'empereur (1). Mais quand, après le traité d'Angers, à l'automne de 851, Charles vaincu dut céder une partie de la Neustrie, jusqu'à la Mayenne, au Breton, celui-ci ne se soucia plus de la suzeraineté lointaine et impuissante de Lothaire et, en fait, on ne voit pas d'acte portant le nom de l'empereur dont la date soit certainement postérieure à ce traité d'Angers. On peut croire que la charte d'Erispoé est du 10 mars 851, postérieure, par conséquent, de trois jours seulement à la mort de Nominoé (2).

(1) Voy. plus loin Mélange III.

(2) Erispoé craignait pour l'âme de son père qui, toutes les sources sont d'accord sur ce point, avait fait endurer beaucoup de maux aux églises. Il donne la seconde moitié du plou de Bains à l'abbaye de Redon (la première avait déjà été concédée par Nominoé) : « considerans gravitudinem peccatorum meorum et gravitudinem peccatorum patris mei Nominoé. » (éd. de Courson, p. 371, note 1). La mort soudaine du prince breton succédant de si près aux reproches du concile des évêques francs (rédigés par Loup de Ferrières, lettre 84) pouvait sembler, en effet, un avertissement du ciel. Erispoé a fait souscrire l'acte par Salomon, Pascweten et autres grands personnages bretons. Ceux-ci faisaient sans doute partie de l'armée qui, sous la conduite de Nominoé, venait de ravager l'Anjou et le Maine. On pourrait objecter que, en ce cas, l'armée bretonne n'aurait pu en trois jours (7 au 10 mars), franchir la distance qui sépare Vendôme, où mourut Nominoé, de Redon. Mais Vendôme n'a d'autre autorité que Le Baud. On admet (R. Merlet, *Guerres d'indépendance*, p. 11; La Borderie, II, 63) que Le Baud a consulté quelque source annalistique aujourd'hui perdue : c'est très incertain car, en ce cas, on ne comprend guère pourquoi cette source aurait échappé à l'auteur de la *Chronique de Nantes*, lequel ignore la date et les circonstances de la mort de Nominoé. En outre, l'incursion de Nominoé jusqu'à Vendôme ne serait pas compatible avec le séjour du roi Charles à Chartres en janvier 851, encore moins avec celui du même souverain en février à Tours (cf. R. Merlet, p. 11-12) car Nominoé aurait eu d'abord en flanc puis en queue l'armée des Francs. Tout ce qu'on peut dire, c'est que Nominoé est mort en territoire franc (*in finibus Francorum* dit la *Chronique de Saint-Wandrille* dans *Historiens de France*, VII, 42), soit dans le Maine, soit dans l'Anjou, plutôt dans cette dernière contrée : la légende, recueillie par Réginon (éd. Kurze, p. 80) un demi-siècle plus tard, qui le montre tué d'un coup de bâton à la tête que lui porte, dans une apparition, saint Maurille, évêque d'Angers, dont il a dévasté le diocèse, pourrait appuyer cette hypothèse. D'Angers à Redon, par Nantes et Rieux, courait l'antique voie romaine qui permettait facilement de franchir en trois jours la distance séparant ces deux localités.

La même remarque vaut pour une autre charte d'Erispoé, datée seulement de l'empire de Lothaire et du règne de Charles (1), où figure le témoin *Festgen* ou *Festien* (2), entre le diacre Félix et le prêtre Meior. Enfin, le même souscrit *Festien presbyter testis* le récit d'une réclamation qui, portée d'abord devant Erispoé, reçut ensuite une solution devant la cour de Salomon (3); c'est dire que l'acte est, soit des deux derniers mois de 857 (Erispoé étant mort entre le 2 et le 12 novembre), soit du début de 858 (4).

A partir de ce moment le *prêtre* Festien disparaît. A sa place se montre l'*évêque* Festien, qui souscrit comme *testis* un acte du 2 mars 859 ou 860 (5), qui est l'objet d'une réprimande du concile de Savonnières en juin 859 (6), qui, enfin, dans une charte passée à Baulon en Poutrocoët, le 29 novembre 869, est dit *episcopus super episcopatum sancti Samsonis* (7), c'est-à-dire évêque de l'abbaye de Dol, fondée par saint Samson (8).

(1) *Cartulaire de Redon*, n° LXX, p. 56, et n° CXX, p. 91 (doublet du précédent).

(2) Le nom du même personnage figure sous les formes *Festgen* et *Festien* dans une charte dont nous possédons une double copie (voy. note précédente). Cette dernière forme représente la prononciation réelle du IX° siècle, tandis que *Festgen* est une graphie archaïque. Au surplus, la cacographie *Festi(ni)anus* dans les lettres de Nicolas Ier est probante : la chancellerie romaine n'a pu latiniser en *Festianus* qu'un mot dont la prononciation vulgaire était *Festien*. Les clercs romains étaient sans doute habitués à entendre les gens de la Gaule prononcer déjà *-ien* les finales *-ianus*.

(3) *Cartulaire de Redon*, n° CV, p. 80.

(4) Cf. La Borderie dans les *Annales de Bretagne*, V, 570, et XII, 512.

(5) *Cartulaire de Redon*, n° XXX, p. 24; cf. La Borderie dans *Annales de Bretagne*, XII, 485, et *Histoire de Bretagne*, II, 271, note 2.

(6) Les éditions fort défectueuses de cette lettre (Hardouin, *Concil.*, V, 493; Mansi, *Concil.*, XV, 532) portent *Fastcario episcopo*, sans doute pour *Fastcanio* (= *Fastganio*) *episcopo*.

(7) *Cartulaire de Redon*, n° CIX, p. 83. L'acte est passé à *Bicloen in pago transsilvam*, c'est-à-dire à Baulon (Ille-et-Vilaine, arr. de Redon, cant. Guichen) qui, étant en *Pou-tro-coed* (*pagus-trans-silvam*) faisait partie du diocèse du même nom appelé aussi, mais moins souvent, « évêché de Saint-Malo », comme le montre dans cette même charte le nom de Ratvili, *episcopo super episcopatum sancti Macutis*, à côté de celui de Festien.

(8) Les prélats francs, eux aussi, rappellent le nom du saint illustre de leur diocèse. Ainsi en 850-851, Landran, archevêque de Tours, appelle son évêché « le diocèse de saint Martin ». Voy. Loup de Ferrières, *Epistolæ*, n° 84, éd. Dümmler (*Monumenta Germaniæ*, *Epistolæ*, t. VI), p. 76. Mais

Cette circonstance me paraît rendre au plus haut point vraisemblable que l'évêque Festien, de 859-869, et le prêtre Festien, de 851-858, ne sont qu'une seule et même personne. Ce *presbyter*, qui figure en bon rang dans la liste des commensaux des rois bretons, aura été très naturellement pourvu d'un évêché, tout comme les Rethwalatr, les Ratvili, les Bili, qui, eux aussi, commencent dans les chartes de Redon par souscrire comme simples clercs jusqu'à ce que la faveur royale leur ait concédé un siège épiscopal. Seulement, pour notre Festien, on voit que son bienfaiteur fut Salomon, nullement Erispoé, encore moins Nominoé.

Un acte cependant paraît faire obstacle à notre identification. Festien souscrirait comme évêque, en compagnie de trois autres prélats, une charte d'Erispoé, le 19 mai d'une année indéterminée entre 851 et 857. Selon M. de La Borderie (1), cette année serait 853 parce que c'est sous cette date qu'en parle le *Chronicon Britannicum* (2). Singulière preuve ! Cette compilation de basse époque n'a pour cette annale d'autre source que le *Cartulaire de Redon*. L'auteur du XVe siècle n'a rien lu de plus que ce qu'on peut lire de nos jours. Il a mis la charte au juger vers le début du règne d'Erispoé, et s'il en a parlé c'est à cause de son importance : c'est une confirmation de l'immunité accordée antérieurement au monastère de Redon par Nominoé ; par suite elle doit être du début du règne d'Erispoé, peut-être de 853, mais plus vraisemblablement de 851 ou 852.

Là, d'ailleurs, n'est pas la question. Que l'acte soit de 851,

cela est fort rare et ici c'est évidemment une réponse aux vantardises des Bretons qui avaient à la bouche saint Samson, saint Malo et autres thaumaturges. L'auteur des *Gesta Sanctorum Rotonensium* est éclectique : il fait apparaître au moine Britoc, à son lit de mort, trois « archevêques » : saint Martin de Tours, saint Hilaire de Poitiers, saint Samson enfin. Voy. dans Mabillon, *Acta Sanct.*, sæc. IV, part. II, p. 217.

(1) *Histoire de Bretagne*, II, 271.

(2) Dom Morice, *Preuves*, I, 3 : « 853. Hiis diebus primus abbas Sancti Salvatoris Rothonensis, nomine Conwoion, adiit ad principem Britanniæ Erispoium, consistentem in Wadel monasterio, et ibi confirmavit quoddam privilegium sui cœnobii coram multis episcopis ». L'annale de 869 a pour source également une charte de Redon, celle qui porte le nº LXXXIX, p. 67.



de 852 ou de 853, s'il porte la souscription de Festien *évêque*, notre hypothèse est ruineuse. Mais ce n'est pas sans étonnement que, en recourant non seulement à la reédition d'Aurélien de Courson [1], mais à l'édition de dom Lobineau [2], on constate que celui-ci n'a pas lu la qualification de Festien et l'a remplacée par des points de suspension : « consilio atque con-
» sensu consobrini mei Salomonis filiique mei Conan epi-
» scoporumque qui praesentes aderant, id est Courantgen
» venetensis episcopi atque Anaweten cornogallensis necnon
» et Rethwalatr aletensis episcopi, Clutwoion [3] .... (*sic*)
» episcopi, Festgen .... (*sic*), Felicis [4] diaconi multorum-
» que nobilium Britanniae quorum ista sunt nomina, etc. »

Nous ne sommes donc nullement forcés de lire *episcopi* à la suite de « Festgen ». Après ce qu'on a dit plus haut de l'existence d'un prêtre Festien ou Festgen, en mars 851 ou 852, à la cour d'Erispoé, il est clair qu'il faut rétablir en *presbyteri* le mot que dom Lobineau n'a pas su lire [5]. Il suffit pour s'en convaincre de comparer les souscriptions de la charte Appendice n° XLIV : « S. Kobrantgeni episcopi, S. Festgeni presbyteri, S. Felix diaconi [6] ».

Une conséquence importante se dégage : Festien n'a pas été le premier des évêques intrus installés à Dol par les princes bretons; il a eu un prédécesseur inconnu, dont le gouvernement n'a pas duré moins d'onze ans. Il faut donc donner raison à MM. René Merlet et La Borderie : ils ont

(1) *Cartulaire de Redon*, Append. XXXI, p. 366.

(2) *Hist. Brit.*, II, 58.

(3) Cette forme du nom de l'évêque de Saint-Pol de Léon est la bonne. Voy. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 117 et 177, note 5. MM. La Borderie, Duchesne, Merlet ont eu le tort d'adopter la cacographie *Dotwoion* que présentent les mss. de la Vie de saint Malo par Bili (éd. Dom Plaine dans *Mémoires de la société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, 1884, p. 254, 256).

(4) *Feleus* dans Lobineau et A. de Courson. Il faut naturellement *Felicis* : c'est le diacre Félix qui paraît souvent dans les chartes de Redon, et qui était un des serviteurs les plus dévoués du duc Salomon : « per fidelem suum familiarissimum Felicem diaconum » dit la charte CCXLIII, p. 194.

(5) La preuve même qu'il n'y avait pas *epi* dans l'acte, c'est que Lobineau, qui venait de déchiffrer ce mot trois fois de suite, ne l'a pas transcrit après le nom de *Festgen*.

(6) *Cartulaire de Redon*, p. 371.

bien interprété le concile de Soissons d'août 866 se plaignant au pape Nicolas Ier de l'expulsion des évêques Salocon de Dol et Susan de Vannes par les Bretons : « de Salocone Do-» lensi, adhuc quidem licet expulso superstite, cui loco se » jactitant sedem metropolim contra fas habere, praedicto » quidem fratre expulso *atque duobus in ipsa sede nuncu-» pative subrogatis* absque metropolitae scientia vel con-» sensu, Susanno etiam Venetensi adhuc superstite alioque » suae sedi indebite substituto (1). » Le premier écrit (2) : « Cette » phrase me paraît signifier que le diocèse de Dol, depuis » l'expulsion de Salocon, avait été successivement administré » par deux prélats, tandis qu'à Vannes l'évêque Susan n'avait » encore eu qu'un successeur ». Le second (3) : « Nous ne con-» naissons pas le premier successeur donné à Salocon après » le synode de Coetlouh; le second fut Festgen, Festien ou » Festinien (4) ». L'interprétation de M. Léon Levillain (5) doit être absolument rejetée : « Le diocèse de Dol et le diocèse » d'Aleth ne sont aux yeux des évêques francs qu'une seule et » même circonscription dont l'évêque est Salocon. L'incise » *duobus in ipsa sede nuncupative subrogatis* a été comprise » par La Borderie et par M. Merlet comme si elle signifiait » que, depuis l'expulsion de Salocon, le diocèse de Dol avait été » successivement administré par deux évêques. Pour arriver » à cette interprétation on force le sens des mots (*sic*) et cela » ne semble pas exact pour le siège de Dol, pour lequel on » ne trouve qu'un évêque Festinien jusqu'en 869, et encore » moins pour le diocèse Dol-Aleth (*sic*), que visent les prélats » du concile puisque, à Aleth, nous avons au moins deux » évêques dans le même intervalle de temps, ce qui fait trois » avec celui de Dol. Mais la phrase signifie tout simplement » qu'à l'évêque expulsé on a donné en 848 deux successeurs » *in ipsa sede*, l'un à Aleth et l'autre à Dol. L'existence d'Aleth

(1) *Chronique de Nantes*, p. 54.
(2) *Ibid.*, p. 54, note 3.
(3) *Histoire de Bretagne*, II, 270-271.
(4) L'explication de ces formes a été donnée plus haut, p. 16, note 2.
(5) Art. cité, dans le *Moyen-Age*, 1902, p. 232.

» avant 848 étant certaine, c'est nécessairement Dol qui a été » créé en 848. Et voilà que de nouveau les données de l'*Indi-» culus* et de la *Chronique de Nantes* sont confirmées par un » texte du IX[e] siècle ».

La méprise de M. Levillain, on le voit, est complète. Sans doute a-t-il été induit en tentation par une suggestion de Mgr Duchesne [(1)], présentée sous la forme suivante : « Cette » *nuncupativa subrogatio* doit s'entendre d'une substitution » illégale et nulle qui ne donna aux successeurs de Salocon » aucun droit réel, mais seulement un titre. On peut se de-» mander s'il s'agit de deux intrus qui se seraient succédé sur » le siège de Dol ou de deux intrus entre lesquels on aurait » partagé le diocèse primitif ». Suit une prudente réserve que M. Levillain a eu le tort de négliger : « cette question serait » résolue s'il était sûr que Festgen, en fonctions au temps » du concile, avait été installé dès l'origine du changement. » On sait qu'il siégeait sous Erispoé (851-857) et nul autre » nom d'archevêque de Dol n'est prononcé avant le sien. Mais » ceci ne donne qu'une probabilité ».

Maintenant que nous savons que Festien n'a pas été nommé avant 859 et a dû avoir nécessairement un prédécesseur, il est évident qu'il faut traduire le passage reproduit plus haut : « Quant au cas de Salocon de Dol, expulsé mais toujours » vivant, dont le siège a été — contre tout droit — transformé » en métropole après l'expulsion dudit frère, auquel on a » subrogé sur son propre siège [(2)] deux pseudo-évêques [(3)],

(1) *Fastes*, II, 271, note 2.

(2) « Cui loco et jactitant sedem metropolim, contra fas, habere ». M. Levillain (p. 222, note 1) fait à ce propos la remarque suivante : « donner au » mot *locus* le sens de siège épiscopal est, je crois, abusif; et, par contre, on » trouve souvent *locus* dans le sens de *monasterium* au IX[e] siècle ». Même si cette remarque était juste, — et elle n'est que subtile — on pourrait répondre que Dol est un monastère-évêché.

(3) *Littéralement :* « deux (personnages) évêques de nom (seulement) ». La phrase qui suit, concernant Susan remplacé par un autre, fait le pendant de celle qui concerne Salocon remplacé par deux autres : il suffit de lire sans parti pris la lettre du synode de Soissons pour comprendre que Salocon a eu deux remplaçants successifs, nullement qu'on a coupé son diocèse en deux.

» à l'insu et sans le consentement du métropolitain, et aussi » de Susan de Vannes, également remplacé de son vivant, » la sainte Eglise romaine en a été souvent saisie ».

Ainsi, le diocèse d'Alet n'a point été coupé en deux tronçons, Alet et Dol, ce dernier créé en 848. Le fait que les évêques francs, si hostiles aux ducs bretons, ne leur reprochent jamais d'avoir créé *proprio motu* un nouveau diocèse, chose qu'ils n'eussent point manqué de faire si Dol *diocèse* était vraiment une innovation, est un argument très fort, me semble-t-il, en faveur de l'existence de cette abbaye comme évêché antérieurement à 848.

Les lettres de Nicolas Ier amènent à la même conclusion. A la demande de Festien et de Salomon réclamant pour Dol le pallium en s'appuyant sur de soi-disant précédents, le pape répond, nous allons le voir, que, vérification faite, ces précédents n'existent pas. Aucun des *prédécesseurs* de Festien n'a obtenu le pallium.

Parlerait-il à ce dernier de ses *decessores* (1), l'appellerait-il « Votre dilection (2) », « notre frère et coévêque qui dirige l'église de saint Samson (3) », si Dol était un évêché nouveau dont la naissance serait due seulement à une fantaisie du duc des Bretons ?

MM. Duchesne et Levillain, qui soutiennent que Dol n'existait pas en tant qu'évêché avant 848 et n'avait été par la suite qu'un démembrement d'Alet, ont tenté d'expliquer le titre d'évêque de Dol donné à Salocon par le concile de Soissons de 866. Le premier, remarquant que les évêques d'Alet varient leurs titres, émet l'hypothèse que « se trouvant en possession » du monastère de Dol ils aient pris aussi le titre d'*episcopus* » *Dolensis*. Au temps du concile de Soissons on parlait beau- » coup (4) en France de la nouvelle métropole de Dol. Salocon » a pu choisir parmi ses titres celui qui était le plus propre à

(1) Migne, t. CXIX, col. 970.
(2) *Ibid.*, col. 969.
(3) *Ibid.*, col. 926.
(4) A mots couverts alors, car avant 866, répétons-le, le nom de Dol n'est pas prononcé.

» accentuer son opposition aux changements survenus [1] ». Le second observe justement que nous ne voyons jamais les évêques d'Alet prendre ce titre d'évêque de Dol ou celui d'*episcopus ecclesiae sancti Samsonis*, mais « Salocon, évêque » d'Alet déposé, a protesté contre l'installation d'un évêché » à Dol en prenant pour lui le titre que nul autre ne pouvait » porter, Dol étant dans son obédience; et il a protesté parce » que si la création de la métropole avait été confirmée, il se » trouvait par le fait et en droit archevêque et métropolitain » de la Bretagne [2] ».

Ingénieux, trop ingénieux. Pour ruiner l'hypothèse, il suffit de faire observer que ce n'est pas Salocon, lequel vivait oublié dans un monastère de Bourgogne [3] et dont on n'exhuma le nom en 866 que dans un intérêt politique [4], qui s'intitule évêque de Dol; ce sont les évêques francs qui lui donnent ce titre et les conséquences qu'il entraînerait prouvent justement qu'il n'a été donné à Salocon, dans l'intention que suppose M. Levillain, car le roi et les évêques francs n'auraient pas plus voulu de ce personnage que de Festien comme métropolitain de Bretagne.

M. Levillain dit encore : « Si Salocon avait été évêque de » Dol quand il fut déposé, Festinien (*sic*), son successeur, » aurait été lui-même un intrus. Dès lors le pape aurait-il pu » appeler ce dernier « *son vénérable frère et coévêque ?* Et » surtout aurait-il pu examiner la possibilité de lui conférer » le pallium. A la demande du pallium faite par Salomon » n'eût-il pas répondu : « Mais votre candidat n'est qu'un » évêque d'occasion ; le véritable évêque de Dol est à mes » yeux Salocon, qui a été expulsé par la violence, qui n'a pas

(1) *Fastes*, II, 384, note 1.

(2) *Loc. cit.*, p. 223.

(3) Dans l'abbaye de Flavigny, au diocèse d'Autun, où il mourut quelque temps après (Hugues de Flavigny dans *Mon. Germ.*, *Script.*, VIII, 286). Il gardait son titre d'évêque et secondait Jonas dont il était le *coepiscopus*. Voy. la *Translation des reliques de sainte Reine d'Alise à Flavigny*, le 21 mars 864, dans *Historiens de France*, VII, 363.

(4) On voulait peser sur Salomon et l'amener à abandonner son attitude, inquiétante depuis 865, vis-à-vis de Charles le Chauve.

» été jugé selon les lois de l'Eglise et qui est encore vivant ? »
» Assurément, si le pape ne considère pas Festinien comme » un pseudo-évêque, alors que Salocon vit encore, c'est que » Salocon n'avait pas été expulsé du siège de Dol [mais de » celui d'Alet] (1) ».

Ce raisonnement d'apparence rigoureuse ne tient plus et se retourne même contre son auteur maintenant que nous savons que Festien n'a pas été le successeur direct de Salocon (2). Du moment que le pape appelle Festien son « frère », c'est que celui-ci est légitime évêque à Dol; et il ne peut l'être que si Dol est un évêché ancien, car croire que le pape et les évêques francs considéreraient comme valables des diocèses improvisés par un laïque serait une étrange illusion.

Au fond, ces contestations subtiles ne sont que pour maintenir l'autorité de l'*Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*, qui qualifie Salocon d'évêque d'Alet (3). Nous verrons dans un autre article que cette tâche est désespérée. Sans cela on n'eût point contesté un fait aussi évident que l'existence de Dol comme *évêché* avant 848 (4).

(1) *Loc. cit.*, p. 222-223.

(2) On pourrait objecter que Salocon vivant toujours, Festien successeur d'un intrus est lui-même un intrus; mais les affaires ecclésiastiques, toujours fort embrouillées, ne se traitent pas avec cette raideur de logique. Salocon qui exerçait le ministère pastoral dans le diocèse d'Autun avait sans doute renoncé à la pauvre et périlleuse petite abbaye-évêché de Dol et si l'on exhume son nom en 866, c'est, répétons-le, dans un but politique (voy. notes précédentes). Ce qui prouve bien que Festien était considéré comme légitime aussi bien par les évêques francs que par le pape, c'est que le concile de Savonnières, en juin 859, le nomme en tête des quatre évêques bretons auxquels ils adressent une réprimande. Les autres sont laissés de côté dans l'adresse de l'épître synodale parce que excommuniés dit Mgr Duchesne (*Fastes*, II, 265-266), dont l'argumentation est admise par M. Levillain (p. 235, note 1).

(3) Je reviendrai sur l'*Indiculus* dans un autre mémoire. Voy. le MÉLANGE IV (plus bas, p. 92 et suiv.).

(4) C'est ce qui a été soutenu par M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 420, 432-433, 560-566; II, 99, note 6) malheureusement au moyen d'arguments parfois médiocres et justement combattus par Levillain (*loc. cit.*, p. 224-231). Mais ne serait-ce pas faire preuve d'un aveuglement non moindre que de se refuser à comprendre qu'un monastère fondé par un grand saint abbé et évêque était, pour ainsi dire nécessairement, un centre épiscopal aux yeux des populations celtiques. L'homme qui occupait le siège de saint Samson ne pouvait pas ne pas être un évêque pour des cervelles brittoniques.



Certes, ce n'est pas un évêché au sens italien et franc. Son ressort est incertain [1], tout au mois fort restreint : c'est une abbaye dont le chef a droit au titre d'évêque. Le pape peut voir cette organisation de mauvais œil [2], mais en Grande-Bretagne, en Irlande, ailleurs encore, les exemples en sont trop fréquents pour que le pontife ose la condamner [3]. Dol est un évêché au sens celtique, mais c'est un évêché, le siège de saint Samson, comme Alet est le siège de saint Machutus [4].

Le reproche adressé par le pape et les Francs aux Bretons, ce n'est pas d'avoir créé l'évêché de Dol, mais de vouloir l'élever à la dignité d'une métropole. On peut et on doit se demander si cette transformation a été opérée d'un seul coup, brusquement, dès 848.

Les lettres de Léon IV à Nominoé et aux évêques bretons, telles qu'on peut les reconstituer [5], n'en soufflent mot. Les conciles de Tours de 850 [6] et de Savonnières de 859 [7] reprochent, il est vrai, aux Bretons de porter atteinte aux prérogatives de l'église de saint Martin, Tours, leur métropole légitime. Des plaintes et des objurgations de ces synodes

(1) Le diocèse de Dol comprenait seulement 47 paroisses autour de l'abbaye; 23 autres étaient enclavées dans le diocèse d'Alet, 11 dans celui de Saint-Brieuc, 8 dans celui de Tréguier, 3 dans celui de Rennes, enfin dans celui de Rouen 4 paroisses sur le cours inférieur de la Risle représentaient le ressort de l'antique abbaye mérovingienne de *Pental* fondée comme Dol par Saint-Samson. Cf. La Borderie dans *Annuaire historique de Bretagne*, 1862, 222; Aur. de Courson, *Cartul. de Redon*, p. CCVI et 760; Longnon, *Atlas*, p. 106-107, et *Pouillés de la province de Tours* (Paris, 1903, in-4°), p. LXXXIX.

(2) Cf. La Borderie, *op. cit.*, II, 58, note 1.

(3) Voy. d'ailleurs Levillain, *loc. cit.*, p. 227, note 4.

(4) Voy. plus haut, p. 16, note 7.

(5) La lettre aux évêques bretons est dans Migne, t. CXV, col. 667; sur la lettre à Nominoé, cf. R. Merlet dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 8-10.

(6) M. René Merlet (*loc. cit.*, p. 27 sq.) a cru pouvoir fixer à Tours, en février 851, le premier synode qui condamna Nominoé (la sentence rédigée par Loup de Ferrières forme le n° 84 de la correspondance de celui-ci). M. Levillain a combattu les arguments de M. Merlet et date ce concile de juillet-août 850 sans déterminer en quel lieu il s'est tenu. Voy. *Etude sur les lettres de Loup de Ferrières*, p. 134 sq. (Extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXII-LXIII.)

(7) Hardouin, V, 493; Mansi, XV, 532.

il ressort que les évêques bretons ne se rendaient point aux conciles tenus dans le royaume franc, consacraient de nouveaux prélats sans l'assentiment du métropolitain, gardaient des relations avec des excommuniés; bref, ils vivaient à l'écart, dans une indépendance de fait. Mais avaient-ils osé constituer déjà chez eux réellement une métropole schismatique, la chose n'est pas assurée. Je remarque avec étonnement que, avant le synode de Soissons d'août 866, le nom de Dol n'est pas prononcé.

Il semble que cette idée ait pris corps chez le prince breton et ses évêques à la suite précisément des reproches véhéments des synodes. Sous la menace, ils se seront cabrés et, de passive, leur résistance sera devenue active.

Le personnage qui, de concert avec le duc Salomon, voulut véritablement faire de Dol une métropole, c'est précisément notre Festien. Quatre ou cinq ans après son avènement, il demanda, lui et son souverain, l' « usage du pallium pour l'église de Dol ». Cette prérogative, depuis la réorganisation de l'Eglise sous Charlemagne, était attachée uniquement, sauf un très petit nombre d'exceptions, aux métropoles [1]. Demander le pallium, c'était donc se faire reconnaître archevêque, faire consacrer par le pape la séparation de la Bretagne et de la France au point de vue ecclésiastique.

Festien invoqua des précédents : le pape Séverin, écrivit-il à Nicolas Ier, a créé un de mes prédécesseurs, Restwald, archevêque de Bretagne; Hadrien a concédé le pallium à un autre de mes prédécesseurs, Iuthmael.

Nicolas Ier répondit (en 865) que, vérification faite dans les archives du Saint-Siège, il n'avait point trouvé trace de ces concessions. Et pour cause. En ce qui touche Restwald, la source de l'erreur de Festien a été découverte par Mgr Duchesne [2] : le pape Serge (et non Séverin) avait nommé Ber-

(1) Voy. abbé E. Lesne, *La hiérarchie épiscopale... en Gaule et en Germanie : 742-882* (Lille-Paris, 1905, in-8o) p. 94 sq.

(2) Ni M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, II, 99, note 6), ni même M. J. Loth (*Revue Celtique*, 1901, 114), n'ont compris le raisonnement, pourtant lumineux, de Mgr Duchesne (*Fastes*, II, 268-271). Celui-ci a répondu dans la *Revue Celtique*, 1901, 244-246. Voy. aussi L. Levillain, *loc. cit.*, 228-232.



toaldus archevêque de Bretagne, mais de Grande-Bretagne, de Canterbury, en 693 (1). Le fait nous est connu grâce au *Liber pontificalis* dont la connaissance se répandit en Gaule au IXe siècle. La Grande-Bretagne a été prise pour la Petite-Bretagne et le nom de Bertoaldus a été lu Restoaldus (2).

J'admets, en effet, que Festien a été de bonne foi, d'autant plus qu'il n'a pas dû trouver lui-même ce renseignement (3). Il est certain qu'il n'a pas été à Rome et qu'il n'y a pas lu le *Liber pontificalis*. Il n'a même pas dû puiser dans une copie prise sur l'original au Latran : l'erreur qui a changé Serge en Séverin est une erreur de *mémoire*. Celui qui a renseigné Festien a été à Rome et a parcouru le *Liber pontificalis*, mais il n'en a pas pris copie (4), autrement l'erreur en question (Séverin pour Serge) se serait, semble-t-il, difficilement produite. En outre, ce visiteur était un Breton, car, en parcourant le *Liber pontificalis*, il a retenu un ou deux passages où il a cru reconnaître des renseignements intéressant son pays; de plus, il a commis une faute de lecture peu explicable de la part d'un Franc, d'un Anglo-Saxon, d'un Italien : *Bertoaldus* lu *Restoaldus*. Pourquoi lit-il machinalement Restoaldus : c'est que ce nom a une physionomie bretonne, bien des noms armoricains commençant par *Rest* ou *Reth* ou *Reith*.

Maintenant quel est le personnage visitant Rome avec des préoccupations de ce genre, assez autorisé ou assez saint pour avoir accès aux archives pontificales ? Je reprends, en la modifiant, une suggestion de Mgr Duchesne (5) et je réponds : CONWOION, l'abbé de Redon, député à Rome en 847

(1) *Liber pontificalis*, éd. Duchesne, I, 376, 381; éd. Mommsen, 216.

(2) En ce qui concerne *Iuthmael* on n'a pas retrouvé l'origine de la méprise. Il n'en est plus question, du reste, par la suite dans la série de pièces consacrées à la question de Dol, publiées par Martène, *Thesaurus anecdotorum novus*, III, 849-988.

(3) Il était trop ignorant pour inventer. Nicolas Ier dans sa correspondance ne cesse de se plaindre que Festien et son maître soient incapables de lui écrire seulement une lettre conformément aux règles épistolaires.

(4) Du moins du passage concernant *Bertoaldus Britanniæ archiepiscopus*. On va voir à l'instant que le personnage qui a renseigné Festien a copié un autre passage du *Liber pontificalis*.

(5) *Fastes épiscopaux*, II, 269, note 1.

par Nominoé pour obtenir de Léon IV une condamnation des évêques simoniaques, ou prétendus tels. L'accueil qu'il y reçut fut des plus honorables et il s'en retourna en Bretagne chargé des reliques de saint Marcellin (1). Nul doute que s'il l'a désiré il n'ait eu l'accès des archives : or il l'a désiré et il l'a obtenu (2). L'intérêt de son peuple, le sien propre, lui commandaient de chercher à s'affranchir du joug de Tours, des évêques francs, du roi franc. Le passage sur Bertoald nommé archevêque de Bretagne le frappa. Peut-être fut-il de bonne foi en croyant qu'il s'agissait de la Petite-Bretagne.

Mais le choix de Dol ne saurait s'expliquer que par un travail, très conscient celui-là, de la part de l'imposteur. Pourquoi Dol, plutôt qu'Alet, plutôt que Vannes (3) surtout, qui semblait tout désigné puisque le Bro-Erec ou Vannetais est la résidence habituelle des princes bretons (4) ? C'est que l'évêque de Vannes a dans son ressort l'abbaye de Redon et qu'il serait dangereux de le rendre trop puissant (5). Alet même est dangereux : l'évêque ne réside point dans cette ruine (6), non plus que dans l'île d'Aaron (le futur Saint-Malo),

(1) *Gesta Sanctorum Rotonensium*, l. II, c. 10, dans Mabillon, *Acta Sanct.*, sæc. IV, part. II, p. 211-213.

(2) Ce que rapportent les *Gesta Sanctorum Rotonensium* (*loc. cit.*, p. 213) de saint Marcellin est tiré mot pour mot du *Liber pontificalis* (éd. L. Duchesne, I, 162; éd. Mommsen dans les *Mon. Germaniæ*, I, 41). Les transcriptions du *Liber* étaient fort rares. Le moine de Redon ne pouvait tenir cette copie concernant saint Marcellin que du personnage qui avait rapporté de Rome ses reliques (ou soi-disant telles), Conwoion.

(3) Les autres sièges ne sauraient entrer en ligne de compte : Quimper et Saint-Pol de Léon étaient trop loin, trop excentriques. Quant à Tréguier et à Saint-Brieuc, ils n'avaient qu'une importance secondaire.

(4) Voy. La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 107 sq.

(5) La haine de l'auteur des *Gesta Sanctorum Rotonensium* contre l'évêque Susan provient surtout de ce que son monastère ressortissait du diocèse de Vannes. Mgr. Duchesne (II, 257) a vu clair sur ce point.

(6) « Alet... quæ a longo jam tempore habitutoribus erat derelicta » dit le biographe de saint Malo, Bili, au l. I, cap. 40 (*Mém. Soc. Archéol. d'Ille-et-Vilaine*, XVI, 195), dont l'affirmation n'a aucune valeur pour l'époque de saint Malo, quoi qu'en disent dom Plaine et M. de la Borderie (*ibid.*, 195, n. 1 et 2, 298), mais bien pour la sienne propre, la seconde moitié du IXe siècle. — [Modifier cette note et ce qui suit en tenant compte de l'Appendice III du Mélange sur la Vie de saint Malo (plus bas, p. 200-206)].

alors plus propre à servir d'ermitage que de séjour épiscopal [1]. Il se tient de préférence à Gaël ou Saint-Méen, qui est le véritable siège de l'évêché [2] : lui-même s'intitule

(1) Ce n'est qu'au milieu du XII[e] siècle que le siège épiscopal y fut véritablement transféré. Voy. Ch. Cunat, *Histoire de la cité d'Alet* (Saint-Malo, 1851).

(2) Un texte bien curieux à cet égard est le diplôme de Louis le Pieux du 26 mars 816 renouvelant une concession d'immunité de Charlemagne, brûlée (lors de la révolte des Bretons de 811) : «... quidam vir Helogar, » Alethensis episcopus, detulit obtutibus nostris quandam auctoritatem, » qua domnus ac genitor noster Karolus, bonae memoriae serenissimus au- » gustus, ad petitionem ipsius ecclesiae cui ipse, Deo auctore, praeest, » fieri jussit; in qua continebatur quod tempore rebellionis domus ecclesiae » sancti Mevennii et sancti Judicaelis, quae est in loco nuncupante Wadel, » necnon in alio loco in insula quae vocatur sancti Machuti, depopulan- » tibus hostibus igneque submittentibus, non solum thesaurus ecclesiae et » ministeria ad officia ecclesiastica peragenda perierunt, verum etiam et » strumenta [cartarum], unde praefatae ecclesiae ditatae fuerant, exusta et » concremata fuisse et, quod inde genitor noster ad ejus deprecationem » per eamdem auctoritatem constituisset ut absque alicujus contradictione » vel impedimento Helogar episcopus [vel successores] ejus qui fuerint in » locis sancti Mevenni et sancti Judicael necnon et sancti Machuti. Et ut » omnes res, etc. » (Dom Morice, *Preuves*, I, 333).

On le voit, si Helogar porte, conformément à la tradition, le titre d'évêque d'Alet, son siège épiscopal n'est pas là : à vrai dire, il en a deux et le plus important, le premier nommé, c'est Gaël (Ille-et-Vilaine, arr. Montfort, cant. Saint-Méen) dédié aux SS. Méen et Gicquel, à vingt lieues au sud des ruines de la cité romaine (voy. encore sur ce monastère un acte du 19 mai 851-852 dans le *Cartul. de Redon*, p. 366) ; l'île qui commence déjà à porter le nom de saint Malo ne vient qu'en second lieu. On comprend donc que les évêques d'Alet, au moins jusqu'à Ratvili, prennent beaucoup plus souvent le titre d'*episcopus in Poutrocoet* que celui d'*episcopus Aletensis*. Le 15 mai 833, l'évêque Ermor est qualifié « episcopus mactiern *(sic)* in Poutrocoet » (*Cartul. de Redon*, n° V, p. 5), vers 834 « episcopus... in pago trocoet » (*ibid.*, CXVI, 88; une seule fois « episcopus in Aleta » (App. VII, p. 356). — Iarnwalt est dit simplement « episcopus » en 837 (n° CLXXIX, p. 139); — de même Maen (n°s CXXXVI, CXCIV, App. XV, p. 104, 151, 360), mais aussi « episcopus in pago trans silvam » (App. XXIV, p. 362). — Rethwalatr est dit 4 fois « episcopus in Poutrocoet » (*ibid.*, XXIV et CCIV, XXV, XXXVII, LXXVIII, p. 20 et 259, 21, 31, 61), une seule fois « Aletensis episcopus » (App. XXXI, p. 366).

Ce n'est qu'avec Ratvili (évêque depuis 865) que les appellations *episcopus Aletis*, *in Aleta*, *super episcopatum sancti Macutis* sont seules usitées (n°s CIX, CCXXII, CCXLI, CCXLVII, CCLVII, p. 83, 172, 192, 199, 207). Jamais, quoi qu'en pensent MM. Duchesne et L. Levillain (voy. plus haut, p. 21), ils n'ont eu l'idée singulière de s'intituler « episcopus Dolensis ».

L'évêque Helogar qui obtint un diplôme de Louis le Pieux est certainement le même que l' « abbé » Haelhucar qui commanda au breton Arbedoc de copier la collection de canons dont la transcription forme aujourd'hui le ms. lat. 12021 de la Bibl. Nat. M. de la Borderie (*op. cit.*, II, 6, n. 1,

presque toujours « évêque de Poutrocoët »(1) ; or le *pagus trans sylvam* s'étend presque jusqu'à Redon et la majeure partie des domaines de l'abbaye y est comprise. Très dangereux à l'occasion cet évêque ! L'abbé-évêque de Dol, au contraire, est inoffensif. Le territoire sur lequel s'exerce son autorité est d'une étendue insignifiante(2) et on est séparé de lui par la « forêt ». Ces considérations, jointes au grand renom de saint Samson, dont la *Vita*(3), la plus ancienne vie de saint armoricaine, était alors répandue et servait de modèle,

269, 490) a supposé que ce personnage était évêque à Alet, abbé à Gaël. Rien n'autorise cette distinction : Helogar était un abbé-évêque tout comme son collègue de Dol. C'est ce qu'achève de prouver le début d'une formule d'excommunication d'un pontifical carolingien : « divinitatis suffragio Lan Aletensis monasterii episcopus » (dans La Borderie, II, 528). Ainsi Alet était dit indifféremment Gwic-Alet = *vicus Aletum* (le Guidalet du *Roman d'Aquin*) ou *Lann Alet* = monastère d'Alet, et l'abbé était revêtu des fonctions épiscopales. Cependant son évêché était délimité : la petite abbaye de *Sanctus-Bernus*, qu'elle réponde à Saint-Pern (Ille-et-Vilaine, arr. Montfort, cant. Bécherel) ou à Saint-Péran (*ibid.*, com. de Plélan), était située dans le Poutrocoët; or elle est dite *in episcopatu sancti Machutis* dans un Evangéliaire du Xe siècle décrit par La Borderie (II, 262 et 490-493).

(1) Cette expression n'a de sens que par rapport à la portion maritime du diocèse d'Alet. Ce sont précisément les Bretons émigrés sur le rivage de la Manche qui ont appelé « pays au-delà de la forêt » = *Pou-tro-coet* la région peu à peu colonisée qui s'étendait au sud jusqu'à l'Oust et la Vilaine. L'archidiaconé de Porhoët (dérivé de Poutrocoët) au diocèse de Saint-Malo représente cette région telle qu'elle était dans le Haut Moyen-Age. — C'est sans raison que M. de la Borderie a appelé Poutrocoët dans son texte et ses cartes la « grande forêt » qui couvrait le centre de la péninsule armoricaine : il n'arrive à cette identification que par une traduction inadmissible (I, 42-44) : *tro* voudrait dire non pas « au delà », mais « à travers » ; le *Poutrocoet* serait donc le « pays à travers bois ». C'est poétique mais inexact. M. de la Borderie a été sans doute amené à étendre démesurément le Poutrocoët par le fait qu'un grand doyenné du diocèse de Vannes portait également ce nom ; mais cette appellation trouve son explication dans l'extension à l'ouest de la vicomté féodale de Porhoët, au delà des limites de l'évêché d'Alet, et elle en fut la conséquence. Voy. Longnon, *Atlas historique*, p. 106.

Enfin, avertissons que le passage où Bili (l. II, c. 6, p. 240) nous montre une délégation de douze personnages du *Pagus trans silvam* accompagnant pareil nombre d'envoyés du pays d'Alet se rendant en Saintonge pour chercher le corps de saint Malo, ne prouve quoi que ce soit au sujet d'un diocèse territorial à limiter « vers 700-710 » (*sic*), comme l'avance M. de la Borderie (I, 501); ce chapitre constitue, en effet, une imposture de Bili comme je le montrerai ailleurs [plus bas, p. 137-142].

(2) Voy. plus haut, p. 24, note 1.

(3) Sur ce texte, voy. La Borderie, I, 560 sq.; Duchesne, II, 381.

peuvent seules expliquer le choix de Dol comme métropole.

Jamais semblable pensée ne serait venue à l'esprit du prince des Bretons : élire pour capitale religieuse — et politique — de son Etat un monastère situé dans une contrée où il ne paraissait jamais, en outre très exposée aux coups de main des pirates normands ! Une pareille conception n'a pu se former que dans une cervelle de clerc.

Si nous étions sûrs que le couronnement de Nominoé à *Dol* a véritablement suivi le retour de Conwoion (1), l'influence de l'abbé de Redon dans la mystification serait à peu près établie. Malheureusement cette cérémonie de Dol n'a d'autre garant que la *Chronique de Nantes*, très sujette à caution, nous le verrons dans un autre article, si bien qu'il me semble douteux non seulement que Nominoé ait été sacré roi à Dol, mais même qu'aucune cérémonie, couronnement royal ou ducal, ait eu lieu quelque part.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas, encore une fois, que Conwoion et Nominoé aient osé aller du premier coup jusqu'au bout de leurs desseins. Sur l'ordre du prince, les évêques adoptèrent, vis-à-vis des conciles francs et surtout vis-à-vis du métropolitain de Tours, une attitude hargneuse. Puis, quand à la place de l'inconnu qui déposséda Salocon de 848 environ à 859, Conwoion vit installer le prêtre Festien, peut-être un de ses moines (2), il le souffla et alors vraiment la grande « contestation chez les Bretons de savoir qui est le métropolitain (3) » prit un caractère sérieux. Le duc Salomon, fier de sa puissance, ne garda plus de ménagements et ne tint aucun compte des remontrances du pape et des synodes francs.

(1) Je dois prévenir que personne jusqu'à présent ne doute de la réalité de ce couronnement.

(2) Ceci à titre conjectural.

(3) « Quia vero magna quis sit metropolitanus apud Britannos contentio est » écrit Nicolas Ier à Salomon (Migne, t. CXIX, col. 808). Cette lettre est la seule du pape qu'ait connue l'auteur de la *Chronique de Nantes* (p. 57-58), comme il nous en avertit lui-même. M. René Merlet (*ibid.*, 62, n. 2), date cette lettre de mai-juillet 866. Selon M. Léon Levillain (*loc. cit.*, p. 220, note 1), il n'y a point de motif pour abandonner l'opinion ordinaire qui la place en 862.

Je n'ai pas à instruire l'histoire du long procès qui se termina en 1199 par la victoire de Tours [1]. Il suffira de signaler que Festien ne recontra certainement pas un meilleur accueil auprès du successeur de Nicolas Ier. La lettre par laquelle Hadrien II lui accorde le pallium est, en effet, d'une fausseté insigne [2], et le successeur de Festien, Mahen, se vit rappeler rudement à l'ordre par Jean VIII en 878 [3]. L'invasion scan-

(1) Voy. les pièces tirées des archives métropolitaines de Tours communiquées à Martène par les chanoines Ouvrard et Thomas dans le *Thesaurus anecdotorum novus*, III, 849-988. Cf. La Borderie, *Hist. de Bret.*, III, 197 sq.

(2) Cette lettre à Salomon nous a été transmise par d'Argentré (*Hist. de Bret.*, éd. 1611, p. 176-177), d'où l'ont tirée Martène, *Thes.*, III, 937, reproduit dans Migne, t. CXXIX, col. 1020, et dom Morice. Cette lettre « par laquelle » ce pape aurait concédé le pallium refusé d'abord, est une des nombreuses » falsifications qui se produisirent plus tard dans cette affaire » (Duchesne, *Fastes*, II, 271, note 1). Il faut tout l'aveuglement de La Borderie (*Annales de Bretagne*, XII, 507), pour la proclamer authentique, sauf la dernière phrase avant le salut. Celle-ci est ainsi conçue : « pallium quoque quod fratri » et coepiscopo nostro Festiniano postulastis cum privilegio suo vestrae diri- » gimus charitati ». Elle manque dans le *Cartulaire de Redon* (n° XC, p. 68) où l'on trouve la première forme de cette pseudo-lettre, fabrication naïve d'un moine de Redon de la fin du IXe siècle ayant un tout autre but (s'assurer des reliques du pape Léon III). Il en résulte que ce texte a été copié à Redon (vers le XIe siècle) par un clerc de Dol qui a interpolé sa copie.

(3) Migne, t. CXXVI, col. 802. — Il existe une autre lettre du pape Jean VIII dont l'adresse est ainsi conçue : « Joannes romanae sedis » episcopus dilecto atque praeclaro filio Maino *archiepiscopo* necnon et » caeteris episcopis per Britanniam commanentibus salutem et apostolicam » benedictionem. » Les Tourangeaux aux XIe et XIIe siècles alléguèrent contre les Dolois que ce titre dans l'adresse seule était une bévue du rédacteur (Martène, *Thesaurus*, III, 867, 936, 943). Je me demande si la lettre est même de Jean VIII. Elle manque dans le Registre de ce pape (*de quo* voy. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège*, p. 1-29). Il est question dans ce document de deux moines bretons en pèlerinage à Rome, nommés Resgallon et Corvili : ils sont inquiets de la validité de leur ordination (comme prêtres sans doute) faite par un abbé. Le pape les rassure mais invite l'abbé à n'ordonner personne à l'avenir jusqu'à ce qu'il soit dégagé des liens de l'iniquité (?) « ille vero amplius neminem ordinet quousque sit sui contagii nodis solutus. » (Migne, t. CXXVI, col. 941). Ce personnage était un abbé-évêque comme le remarque justement La Borderie (II, 271-272) : « il avait » donc le pouvoir de faire des ordinations, mais il n'en avait pas le *droit* » parce qu'il usurpait ainsi sur la juridiction de l'évêque diocésain ». Cette explication subtile ne me convainc pas. Ce qui me frappe c'est le nom de l'abbé : *Hectocar*, juste le nom de l'abbé-évêque de Gaël et Alet sous Charlemagne et Louis le Pieux. Je me demande si nous ne sommes pas en présence d'une falsification analogue à celle de la lettre d'Hadrien II : un clerc dolois copiant dans les archives de Gaël ou d'Alet une épître ponti-

dinave, la dissolution du *regnum Francorum*, la ruine de l'antique *Letavie*, rejetèrent l'affaire dans l'ombre pour plus d'un siècle.

ficale et lui cousant un titre de sa façon. — La cause de l'incapacité de *Helocar* à faire des ordinations ne peut absolument pas résider dans le fait qu'il était abbé-évêque car, même dans la seconde moitié du IXe, même au Xe siècle, Saint-Brieuc et Tréguier n'avaient pas d'autres pasteurs que des abbés-évêques et ceux-ci comptaient tout de même aux yeux de Rome au nombre des sept évêques de Bretagne; d'ailleurs, en ce cas, la conséquence serait qu'Alet n'avait pas de véritable évêque diocésain puisque Helogar, nous l'avons vu (p. 29, en note) était abbé-évêque. La cause de son incapacité est donc autre : la phrase « si ipse indigne usurpavit qui (ou quod) a nemine illius officii ordinatore minime acceperit » laisse supposer qu'il n'a pas été lui-même consacré. Peut-être les abbés-évêques s'estimaient-ils revêtus des ordres sacrés en vertu seulement de leur titre abbatial? [A rectifier au moyen de l'étude sur *Alet et Corseul*, plus loin, p. 200-206].

III

Nominoé, Erispoé et l'empereur Lothaire

Il importe de ne pas nous représenter sous une couleur moderne le mouvement dirigé par Nominoé qui aboutit, sinon en droit, du moins en fait, à la séparation des Bretons d'Armorique d'avec le *Regnum Francorum*. Projeter dans le passé nos sentiments actuels, c'est s'exposer à ne rien comprendre à ce passé.

A *priori* on ne voit pas bien Nominoé, haut fonctionnaire de l'Empire, vassal dévoué de l'empereur Louis (1), concevoir l'indépendance de ses compatriotes et sa propre autorité comme le ferait de nos jours un patriote doublé d'un ambitieux. En fait, il n'apparaît point que le chef des Bretons ait voulu couper les liens qui l'attachaient au *Regnum Francorum*. La réalité de son autonomie lui a suffi, mais, juridiquement, il n'a jamais été et ne s'est jamais cru pleinement indépendant.

Les annales sont trop maigres pour nous renseigner sur la nature du pouvoir de Nominoé. Les textes diplomatiques, heureusement, suppléent en partie à ce silence.

Ce qui frappe tout d'abord lorsqu'on examine les dates des chartes de l'abbaye de Redon, c'est qu'on ne trouve aucune différence sensible entre la période des quinze années au cours desquelles Nominoé gouverna les Bretons sous Louis le Pieux et les onze années qui suivirent la mort de l'empe-

(1) Voy. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, 27, 30-31, 39.

reur. Pendant la première, Nominoé est dit *missus imperatoris* (1) ou *dux* (2) en Bretagne : les actes sont passés *N. dominante* (3) ou *possidente* (4) ou *gubernante Britanniam* (5) ; on trouve encore *N. magistro in Britannia* (6), et même *regnante in Britannia* (7).

De 840 à 851 nul changement profond. Le titre de *missus imperatoris* disparaît naturellement, mais celui de *dux* demeure (8), *princeps* apparaît (9) et l'on retrouve les mêmes formules : *N. dominante* (10), *possidente* (11), *gubernante Britanniam* (12), *principe in Br.* (13); l'expression vague *tenente Br.* (14) apparaît; mais, hasard piquant, la formule *regnante in Br.*, vraiment justifiée, disparaît (15). Donc, pour les moines en grande majorité bretons de l'abbaye de Redon, en contact permanent avec Nominoé et sa cour, aucune différence extérieure entre le pouvoir du duc entre 826 et 851.

(1) *Cartulaire de Redon*, nos II, CXVIII, CLXXVII, CLXXIX, CC; Dom Morice, *Pr.*, I, 272.

(2) *Ibid.*, no CXCIV et Append. nos V, XII.

(3) *Ibid.*, no XI.

(4) *Ibid.*, no CLXXI et Append. no XI.

(5) *Ibid.*, nos IV, VI, CXXIII, CLXXVIII; Append. X.

(6) *Ibid.*, no VII.

(7) *Ibid.*, nos V et CXCIX.

(8) *Dux in Brittannia* (no CCLXIV et App. XVII, XXI, XXII, XXV), *dux tota* (sic) *Britannie* (no CCLI), *dux Brittonum* (no XLI). On trouve aussi une fois (no CCXLIX) : *comes in tota Britannia*. Nominoé est dit gouverner « *toute* la Bretagne » aussi bien sous le règne de Louis le Pieux (voy. no CLXXVIII) qu'au temps de Charles le Chauve. On aurait donc tort d'attacher à l'emploi de cette formule une grande importance.

(9) *N. princeps Brittannie* dans le no XCVII, acte du 9 février 842 ou 848 (La Borderie, *Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 133); *ad principem Nominoé* dans CVIII.

(10) Nos CXVII, CXXXVI, CXX, App. XV et XXVI.

(11) Nos CXI, CXII, CXLI, CLX, CCLXV, App. XVI.

(12) Nos CXIII, CXXIII.

(13) No CLXXX, App. XXVII.

(14) Nos LIII, LXIV, CXXI. Ces deux actes appartiennent à l'année 846 et sont un peu antérieurs à la paix conclue entre Charles et Nominoé.

(15) La Borderie (*Chronologie*, p. 24) a signalé que nulle part dans le *Cartulaire* le titre de roi n'est donné à Nominoé et dans son *Hist. de Bretagne* (II, 58) il se refuse avec prudence à admettre que le chef breton ait pris ce titre, tout en admettant qu'il fut sacré.

Mais ce qui frappe, à partir de 840, c'est la rareté du nom de Charles le Chauve. On ne le rencontre que trois fois dans les dates (1).

Preuve évidente de l'indépendance juridique de la Bretagne, serait-on tenté d'affirmer.

Non. Car l'on ne voit pas que le seul nom de Nominoé suffise pour dater un acte (2) *et si le nom de Charles est omis, on trouve à la place celui de Lothaire empereur* (3). Tout au plus, dans des circonstances difficiles où il importe de ne pas se compromettre, on date en citant les noms des trois frères Lothaire, Louis et Charles (4).

(1) Nos LXIV (1er mars 841 ou 847), CXI (1er juin 843), CCLXV (840-848). C'est par inadvertance que M. de la Borderie (*La Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 25) dit qu'une seule charte est datée de Charles. On laisse de côté naturellement les actes où Charles figure avec ses frères et les chartes LIX et CCXVII qui sont passées à Saint-Melaine et à Orvault (Loire-Inf., cant. La Chapelle-sur-Erdre), dans les pays de Rennes et de Nantes, qui n'appartiennent pas encore à la Bretagne.

(2) Du moins en règle générale. Dans plusieurs chartes, Nominoé est seul nommé (avec l'évêque et le tiern, du reste); ainsi aux nos LIII, CXXXVI, CLXXX, CCXX, CCLXIV. Mais il s'agit de faits exceptionnels provoqués par la négligence ou la paresse du scribe ou tout simplement par un oubli du transcripteur des chartes de Redon au XIe siècle. Ils n'ont aucune portée. Les no XLII et App. XVIII, XIX, tels qu'ils nous sont parvenus, ne portent d'autre nom à la date que celui de l'empereur Lothaire. On n'en conclura pas que le rédacteur ne reconnaît pas l'autorité de Nominoé.

(3) *Cartulaire de Redon*, nos XLI (12 août 845), CXVII (19 juin 843 ou 848), CXLI (30 janvier 842 ou 848), CCXLIX (5 octobre 850), CCLI (29 juillet 849); Appendices : XXI et XXII (24 mars 846), XXV (848), XXVII (14 mai 850). Un acte d'octobre 846 ou 849 (no XLII) est daté du seul règne de Lothaire sans qu'il soit fait mention de Nominoé, mais il est donné hors de la Bretagne propre, à Grandchamp dans le Nantais. A plus forte raison le no CCIX (1er mars 841, 848, 851) donné à Nantes même est daté du seul règne de Lothaire. Cf. un acte publié par Travers, *Histoire de Nantes*, t. I, p. 125. Les chartes App. XVIII, XIX, etc. ne nous étant parvenues que sous forme d'analyse succincte, il est impossible d'utiliser leurs dates.

(4) *Ibid.*, nos CXII (10 et 6 mai 844), CXIII (6 mai 848), App. XVII (13 nov. 842). Les dates sont respectivement conçues en ces termes : « regnantibus Karolo, Lothario vel Lodovico et Nominoe possidente Brittanniam »; — « temporibus Lotharii atque Karoli seu Lodowici reges, Nominoe gubernante Brittanniam » ; — « regnantibus Hlotario et Carolo vel Hlodowico et Nominoe duce in Britanniam ». — Avant l'entrevue de Verdun, il était difficile de savoir qui serait le maître. Aussi une charte du 19 juin 842 (App. XVI) porte-t-elle : « regnantibus filiis Ludowici imperatoris et fiente

De cette simple constatation résulte une conséquence jusqu'ici inaperçue : Nominoé a prétendu, non se séparer du *Regnum Francorum*, mais se poser en partisan de Lothaire, c'est-à-dire de l'unité impériale. Il fut peut-être l'un de ceux qui virent avec mécontentement l'empereur déchirer ses propres dispositions pour avantager son dernier-né, Charles (1).

Le partage d'Aix de l'automne 837, par lequel ce dernier obtenait tout le pays depuis le Weser jusqu'à l'Océan « la partie la plus fertile et la plus riche de l'Empire (2) », dut certainement irriter Nominoé (3). Il n'est pas probable néanmoins qu'il ait trempé dans la révolte qui éclata, presque aussitôt sans doute, dans le bassin de l'Oise (4). Au mois de

turbatione inter ipsos, Nominoeque possidente Brittanniam ». La bataille de Fontenay-en-Puisaye a un écho dans l'App. XV : « factum est illo anno quando dimicavit Hlotarius cum fratribus suis, dominante Nominoe in Britannia » et dans l'App. XIII : « factum est hoc... VII kal. februarii in illo anno quando pugnavit Hlotarius cum fratribus suis et ceciderunt multa millia in illo certamine. »

(1) Nominoé, cependant, désapprouve la révolte des fils de Louis le Pieux et l'humiliation de l'empereur. Dans une donation du 18 juin 834, il continue à se qualifier de « missus imperatoris Ludovici » et déclare faire acte de piété en vue des tribulations que subit « notre empereur » (*Cartul. de Redon*, n° II). L'interprétation que M. de la Borderie donne de cet acte (*Hist. de Bret.*, t. II, p. 39) est tout à fait arbitraire.

(2) « Optima pars regni Francorum Carlo juveni data est » disent les *Annales Fuldenses* (éd. Kurze, p. 28). Cf. Agnelli, *lib. de sancto Georgio*, c. 172 : « ad Carolum vero plus fertilem et opimam largivit partem. » (*Script. rerum Langob.*, p. 389). Le *Chronicon S. Benigni Divion.*, répète au XIe siècle : « quod principalis et melior pars regni ei conlata fuisset a patre » (éd. Bougaud dans *Analecta Divion.*, p. 90). Voy. Dümmler, *Geschichte des Ostfränkischen Reiches*, t. I, p. 124.

(3) Aux textes cités à la note précédente, ajouter Nithard, *Hist.*, l. I, c. 6; *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 14.

(4) Pour la réprimer, l'empereur se rend à Quierzy-sur-Oise, au milieu d'août. Il en vient facilement à bout et c'est à Quierzy même que Charles est fait chevalier par son père, en septembre (Nithard, l. I, c. 6; *Ann. Bert.*, p. 15-16). Louis le Pieux n'a donc pas quitté le bassin de l'Oise et c'est là par suite qu'avait éclaté la sédition. — Nominoé avait dû prêter à Charles, à la fin de 837, le serment de fidélité qui fut exigé de tous les grands résidant dans les territoires que le partage d'Aix lui réservait. Voy. *Ann. Bert.*, p. 15; Nithard, l. I, c. 6. L'*Astronome* (c. 59) se refuse à donner des détails sur le partage d'Aix parce que cette disposition demeura « inofficiosa ». Il entend sans doute par là qu'elle fut éphémère, ayant été peu après remplacée par celle de Worms.

septembre suivant, Charles, fait chevalier et couronné, était investi d'une part de Neustrie, c'est-à-dire du duché du Maine, tout proche de l'Armorique, avec la prééminence sur toute la Gaule occidentale entre la Loire et la Seine. A cette occasion, les habitants durent se « commender », c'est-à-dire se reconnaître les vassaux du petit roi, qui vint résider dans le pays (1). Le partage de Worms, de mai-juin 839, augmentait encore le lot du plus jeune fils de l'empereur (2). Le plan de Nominoé était tout tracé : se rattacher au maître lointain, Lothaire, moins dangereux pour son ambition que le jeune souverain de la France occidentale.

Ce plan, il n'osa tout d'abord le mettre à exécution. Son attitude vis-à-vis de Charles au lendemain de la mort de l'empereur fut hostile (3) mais non précisément agressive. Au début de 841, vers mars-avril, le jeune roi, suivi de ses partisans, fit une chevauchée dans l'Ouest et s'avança jusqu'au Mans. De là, il dépêcha auprès de Nominoé pour savoir ses intentions. Le duc des Bretons, se rangeant aux avis de la

(1) Nithard, l. I, c. 6 : « Hinc autem Carisiacum, mediante septembrio » venit, seditionemque quandam perfacile sedavit ac praefato Karolo arma » et coronam necnon et quandam portionem regni inter Sequanam et Liger- » im dedit, Pippinum ac Karolum, ut videbatur, unanimes effecit, ac deinde » Pippinum in Aquitaniam abire cum gratia permisit; Karolum vero in part- » em regni quam illi dederat direxit. Quo veniens, omnes has fines inhabi- » tantes ad illum venerunt et fidem sacramento commendati eidem firma- » verunt. »; — *Annales Bertiniani*, p. 15-16 : « igitur imperator ad placitum » suum generale, sicut condixerat, mediante augusto, in Carisiaco pervenit. » Quo Pippino paternis obsequiis assistente atque favente fratri Karolo, tunc » cingulo insignito, pars Niustriae ad praesens data est, ducatus videlicet » Cennomannicus omnisque occidua Galliae ora intra Legerim et Sequanam » constituta. Absolutoque conventu, ipse orationis gratia Parisius sanctor- » umque martyrum basilicas curavit invisere, directoque Karolo in partes » Cenomannicas... ». Les *Gesta Aldrici*, c. 57, nous montrent l'évêque du Mans, Aldric « se commandant par les mains » à Charles. Il est difficile de dire si ce sont tous les Neustriens (et par suite Nominoé) ou seulement les Manceaux qui ont prêté hommage à Charles en 838.

(2) Voy. les sources citées aux notes précédentes. Cf. Dümmler, *op. cit.*, t. I, p. 131.

(3) A l'automne de 840, Charles, revenu d'Aquitaine où il avait mis en fuite Pépin II, apprit la défection des grands d'entre Seine et Meuse, l'arrivée de Lothaire qui, avec une « immense » armée marchait contre lui dans le but de l'exterminer, enfin que les « Britones infesti erant ». C'est alors qu'il se décida à entrer en négociations, près d'Orléans, avec son frère aîné. Une trêve fut conclue jusqu'au 8 mai 841 (Nithard, l. II, c. 4).

majorité des siens, envoya des présents à Charles et jura qu'à l'avenir il lui serait fidèle [1].

Ce qu'il advint de ce beau serment, on le sait. Le vieux chef breton — et il ne fut pas le seul [2] — vit dans les troubles qui dissolvaient l'Empire franc l'occasion favorable d'accroître son pouvoir. Mais lui-même n'eut point l'initiative de la révolte des grands de l'Ouest. L'instigateur fut un Franc, le comte Lambert. C'est lui, semble-t-il, qui entraîna Nominoé et son fils Erispoé à prendre les armes contre Charles [3]. Encore l'ancien *missus* impérial essaya-t-il de colorer sa trahison en feignant de reconnaître pour son véritable souverain l'empereur Lothaire. Les rois francs ne s'y laissèrent point prendre [4]. A l'entrevue de Yutz, près Thionville, en

(1) Nithard, l. II, c. 4 : « et his ita compositis, Cenomannicam urbem » adiit, Lantbertum Ericumque una cum ceteris recepturus. Cumque ille illos » inibi perhumane reciperet, protinus ad Nomenoium, ducem Brittaniorum » mittit, scire cupiens si suae se ditioni subdere vellet. Qui, adquiescens » consiliis plurimorum, Karolo munera mittit ac sacramento fidem deinceps » servandam illi firmavit. »

(2) C'est ainsi que Bernard de Septimanie « comte de la Marche d'Espagne méditait les plus vastes desseins et portait très haut ses aspirations », au témoignage de Prudence (*Ann. Bert.*, a. 844, p. 30).

(3) Sur Lambert il suffit de renvoyer à R. Merlet, *Guerres d'indépendance de la Bretagne* dans la *Revue de Bretagne et d'Anjou*, 1891. — M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, t. II, p. 43, note 1) place une invasion de Nominoé dans la Marche franco-bretonne entre avril et juin 841. Il est vrai que la *Chronique de Nantes* en son chapitre III, immédiatement avant de parler de la bataille de *Fontanetum* dit que Nominoé se mit à dévaster les territoires de Nantes et de Rennes. Mais ce chapitre n'est qu'un résumé maladroit exécuté au XIe siècle des événements qui suivirent la mort de l'empereur. L'auteur commet une grosse bévue : il place en Poitou la bataille livrée en réalité à Fontenay-en-Puisaye. L'autorité chronologique de ce chapitre est nulle et rien ne prouve que Nominoé ait attaqué la Marche bretonne avant 843.

(4) Lothaire moins que personne. En décembre 841, uni à Pépin II, il s'était avancé jusqu'au Mans (*Ann. Bert.*, p. 26), tournant Charles qui se réfugia dans la forêt du Perche. Du Mans, l'empereur dépêcha auprès de Nominoé pour l'engager à prêter hommage. La réponse du duc des Bretons fut, au dire de Nithard (l. III, c. 4), un ennemi, il est vrai, des plus insolentes : « Karolus partem exercitus Sequanam trajecit et in saltum qui » Pertica vulgo dicitur direxit. Quos quoniam Lodharius vel se vel suos im- » pedire timuit, primum insectari statuit. Qua quidem re sperabat se et hos » facile delere et hoc terrore sibi residuos subjugare, maximeque Nominoium, » Brittanorum ducem suo subdere dominatui posse. Sed frustra haec omnia » expleturus adiit, dum nihil horum ad effectum perduxit. Nam exercitus » Karoli omnis ab eo salvus evasit, insuper ex suis neminem recepit ; et » Nomenoius omnia quae illi mandaverat insolenter sprevit. »

octobre 844, les trois frères « décident d'adresser de concert » dans l'intérêt de la paix des envoyés à Pépin (d'Aquitaine), » Lambert et Nominoé, avec mission d'engager ceux-ci à se » rendre sans délai auprès de Charles, leur frère, pour pro- » mettre de lui être à l'avenir obéissants et fidèles; faute de » quoi ils les avertissent que tous trois marcheront contre » eux au premier moment pour tirer vengeance de leur » trahison (1) ». Le premier congrès de Meerssen, de février 847, se termine aussi par une clause de ce genre (2). Les contemporains ne furent donc point dupes de la manœuvre de Nominoé et des siens. Il n'est pas sans intérêt cependant de la signaler.

L'attitude d'Erispoé est, forcément, au début de son principat, la même que celle de son père. Il feint de reconnaître pour son souverain l'empereur Lothaire (3). Mais après le traité d'Angers, de l'automne de 851, par lequel Charles vaincu lui donne en bénéfice les comtés de Rennes et de

(1) *Annales Bertiniani*, p. 32.

(2) *Capitularia*, éd. Krause, t. II, p. 69.

(3) Deux diplômes d'Erispoé du 10 mars d'une année indéterminée sont datés « regnante Hlotario imperatore. » (*Cartulaire de Redon*, Appendices XXXII et XLIV). Ils ne sont pas forcément postérieurs au traité d'Angers. En effet, La Borderie ne les place entre 852 et 855 que parce qu'il met en juillet-août 851 la mort de Nominoé, système inadmissible qui n'a point recueilli d'adhésion, une source contemporaine fixant au 7 mars la mort du chef breton. Ces deux diplômes doivent être du 10 mars, postérieurs par conséquent de trois jours au décès de Nominoé.

Il est vrai que deux autres chartes redonaises (*ibid.*, XX et XXXV), datées « anno nono regnante Hlotario imperatore, Erispoe duce in Brittannia » ont été données « in natale sancti Mathei apostoli, IIII feria ». Or la saint Mathieu (21 septembre) tombe un mercredi (4e férie) en 852. Un an environ après le traité d'Angers, l'autorité de Lothaire aurait été reconnue encore à Redon, ce qui est peu compréhensible. Mais il faut remarquer que les erreurs sur la férie ne sont malheureusement pas rares dans le *Cartulaire de Redon*. C'est ainsi que les deux actes d'Erispoé dont on vient de parler (Appendices XXXII, XLIV) sont datées du VI des ides de mars, 4e férie. Or le 10 mars ne tombe un mercredi sous le règne de ce prince qu'en 857 : par malheur l'empereur Lothaire est mort depuis dix-huit mois ! Les chartes XX et XXXV pourraient donc être également de 851 et du 21 septembre et précéder de très peu le traité d'Angers. — Inutile de rechercher avec La Borderie le point de départ exact du règne de Lothaire (ce serait octobre 843 par hypothèse), les chancelleries privées ne se préoccupant en général que de l'année et non du mois, sans se soucier d'une grande précision.

Nantes (1), la souveraineté nominale de Lothaire disparaît. Erispoé reconnaît pour son seigneur le roi auquel il a arraché de si grandes concessions et avec qui il entretient de bons rapports (2). Depuis la fin de 851, les chartes bretonnes sont datées du règne de Charles (3).

Au surplus, la mort (28-29 septembre 855) de l'empereur Lothaire (4), la dislocation de ses Etats, rendaient vaine désormais toute fiction de ce genre.

(1) *Annales Bertiniani*, p. 41 : « Respogius, filius Nomenogii, ad Karolum » veniens in urbe Andegavorum, datis manibus suscipitur et tam regalibus » indumentis quam paternae potestatis ditione donatur, additis insuper ei Redonibus, Namnetis et Ratense ». Un roman de la fin du XIIe siècle, *Aye d'Avignon* (p. 40, v. 1269) a conservé on ne sait comment le souvenir de ce fait : « Ripaus qui tint Rainnes et Nantes ». — Erispoé, en vertu du traité d'Angers, avait droit sinon au titre du moins aux marques extérieures de la royauté. En fait, il est dit ou se dit roi, mais dans deux actes seulement. Voy. La Borderie, *Chronologie*, p. 37.

(2) Au début de 856, à *Veteres Domus*, l'intimité entre Charles et Erispoé devint étroite : le fils aîné du roi des Francs et la fille du duc des Bretons furent fiancés. Sur cet événement, voy. A. Giry, *Sur la Date de deux diplômes de l'église de Nantes et de l'alliance de Charles le Chauve avec Erispoë* dans les *Annales de Bretagne*, t. XIII, p. 485-508. Sur *Veteres domus* = Louviers, voy. mes *Mélanges Carolingiens* dans le *Moyen-Age*, 1904, p. 469.

(3) Que l'on ait des actes datés du règne de Charles postérieurement au traité de *Veteres domus* (cf. note précédente), rien d'étonnant ! Ainsi les nos CXCIII, CLXXII, XXVI, respectivement des 18 janvier 856, 23 avril 856, 8 juillet 857. Mais, en remontant, nous avons la formule « regnante Karolo rege, Erispoe principe (ou duce, etc.) in Brittannia », dans des chartes du 15 décembre 854 (no XXII, abrégé dans l'Appendice XXXIX), 7 décembre 854 (no CLXII), 22 août 854 (no XXXVII), 20 juin-22 août 853-854 (no XLII), 15 octobre 853 (Dom Morice, *Preuves*, I, col. 295, 3e ch.), 23 août 852 (Appendice XXXIV), 1er mai 852 (Appendice XXXIII), 29 janvier 852 (no CXXVII), un acte de 851-857 (Appendice XXX). Enfin deux actes des 12 septembre 852 et 3 mai 853 (Appendices XXXV et XXXVI) sont datés du seul règne de Charles, sans que le nom d'Erispoé intervienne. Nous répétons (cf. plus haut, p. 35, n. 2) que ces derniers exemples, ainsi que ceux de deux actes datés seulement de Nominoé (Appendices XXXI et XLIII), des 19 mai 851-857 et 11 août 855, n'ont point de portée réelle. Relevons pour terminer un acte sans date précise (no LXX, dont CXX n'est qu'un doublet fragmentaire) dont le rédacteur a fait preuve d'éclectisme ou d'un sentiment curieux de la hiérarchie : « imperante domno Lothario imperatore, regnante Karolo rege, dominante Erispoe Brittanniam. »

On le voit, de cette revue il résulte que, à partir de 852, Charles le Chauve est reconnu comme le souverain, nominal s'entend, de la Bretagne.

(4) Voy. R. Parisot, *Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923)*, p. 76.

IV

Nominoé et le monastère de Saint-Florent-le-Vieil

A quelle date faut-il placer la destruction par Nominoé du monastère du Mont-Glonne, autrement dit Saint-Florent-le-Vieil (1) ?

Ce petit problème a attiré l'attention de M. René Merlet qui l'a résolu de la manière suivante dans un appendice (p. 16-17), qu'il importe de reproduire, de ses *Guerres d'indépendance de la Bretagne sous Nominoé et Erispoé (841-851)* (2).

« La campagne au cours de laquelle fut brûlé le monastère » de Saint-Florent-le-Vieil et qui, au dire de la *Chronique de* » *Nantes*, se termina par la défaite de Charles le Chauve, est » certainement celle de 845. Car durant les quatre expédi- » tions qu'il fit en Bretagne, Charles le Chauve n'en vint » qu'une seule fois aux prises avec Nominoé : ce fut le 22 no- » vembre 845, à Ballon, où son armée, ainsi que le rapporte » la *Chronique de Nantes*, fut taillée en pièces par les troupes » de Nominoé. La destruction de l'abbaye de Saint-Florent- » le-Vieil, *monasterium Glonnae*, eut donc lieu en 845. Ce- » pendant les historiens modernes ont généralement attribué » à l'année 849 la ruine de ce monastère. Mais leur opinion » est fondée sur un document apocryphe, c'est à savoir un » diplôme de Charles le Chauve (3) en faveur de Saint-Florent, » daté du 8 juin 849, où le roi raconte dans un préambule

(1) Maine-et-Loire, chef-lieu de canton de l'arr. de Cholet.

(2) Vannes, Lafolye, 1891, in-8°, 27 pages (extr. de la *Revue de Bretagne et d'Anjou*).

(3) On trouvera une nouvelle édition de cet acte, accompagné d'une étude qui confirme absolument l'opinion de M. Merlet sur l'inauthenticité du diplôme, dans l'article de M. Giry cité plus loin.

» insolite que Nominoé vient de brûler le monastère (dom » Bouquet, VIII, 504). Le style de cet acte tout entier est » contraire aux formules usitées par la chancellerie carolin- » gienne. On y trouve d'ailleurs des preuves certaines de » falsification. Raoul, signalé comme abbé de Saint-Florent, » ne pouvait être à la tête de ce monastère le 8 juin 849, car » Didon, abbé depuis 845, l'était encore le 15 janvier 850, » d'après un diplôme conservé en copie à la Bibliothèque » nationale (Collection dom Housseau, t. I, n° 66) (1). Amauri » apparaît de même, dans ce faux diplôme du 8 juin 849, » comme archevêque de Tours; or Landran, archevêque de » Tours depuis 846, l'était encore en 850, époque où il sous- » crivit la lettre adressée par les évêques de Gaule à No- » minoé... Pour déterminer à quelle époque fut incendié le » monastère de Saint-Florent, il ne reste donc que le texte » de la *Chronique de Nantes*... et les vers sur la destruction » de cette abbaye publiés par dom Bouquet, VII, p. 306- » 307) (2). Ces deux documents s'accordent à dire que Saint- » Florent fut brûlé par Nominoé dans une expédition que ce » duc breton fit dans les contrées situées au sud de la Loire. » Or, au cours de ses nombreuses guerres, Nominoé ne dé- » passa la Loire qu'une seule fois, ce fut en l'année 845, où » il s'avança jusqu'en Poitou. Ajoutons que le poème sur » la destruction de Saint-Florent raconte que l'abbé Didon, » après l'incendie de l'abbaye, se rendit à la cour de Charles » le Chauve :

Abbas erat Dido bonus
Regi Caroli proximus
Qui, convocatis fratribus,
Regem adiit quantocius.

(1) Sur cet acte cf. plus loin, p. 44.
(2) Ces vers avaient été publiés avant dom Bouquet par Mabillon (*Annales ordinis Sancti Benedicti*, II, 753-754) et ils l'ont été depuis lors par les Bollandistes, *Acta Sanctorum*, 22 septembre, t. VI, 415; par dom Lobineau, *Hist. de Bretagne*, II, 51 ; par Edel. Duméril, *Poésies populaires latines antérieures au XII[e] siècle*, p. 255; par dom Pitra dans les *Archives des Missions scientifiques*, t. IV (1856), p. 182; par Marchegay et Mabille dans les *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 201; enfin par E. Dümmler dans les *Monumenta Germaniae*, série in-4° : *Poetae latini aevi carolini*, II, 147.

» Cette présence de l'abbé Didon près de Charles le Chauve » dans le courant de l'été 845, est prouvée par un diplôme » du 13 juin 845 ».

Le mémoire qu'on vient de lire semble tout à fait probant, au point qu'il a entraîné l'adhésion et de M. Giry (1) et de M. de La Borderie (2) et de M. Levillain (3).

Cependant, avant même que j'eusse éprouvé des doutes sur la valeur chronologique du chapitre XI de la *Chronique de Nantes* (4), la lecture des diplômes concédés à l'abbaye de Montglonne m'avait fait rejeter le système de M. René Merlet. Nous possédons, en effet, pour le règne de Charles le Chauve, six actes royaux (5) en faveur de cet établissement. Mettons, au moins provisoirement, hors de cause le faux du 8 juin 849, dont il vient d'être question. Le premier diplôme, donné à Saint-Benoît-sur-Loire le 13 juin 845, est une donation par Charles le Chauve, à la prière de cet abbé Didon dont parlent les *Versiculi*, pour le salut de l'âme du souverain, du domaine de Pocé en Poitou (6). *Il n'y est point question de la destruction de l'abbaye*, chose extraordinaire, incompréhensible, si ce malheur vient d'arriver. Quand les Normands ont commis un méfait de ce genre, on ne manque jamais, dans l'Exposé des diplômes, d'invoquer cette circonstance qui explique les bienfaits du roi.

On peut supposer, il est vrai, que le passage de Nominoé

(1) *Etude critique de quelques documents angevins de l'époque carolingienne* dans *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XXXVI, 2e partie, 1900, p. 233, 237.

(2) *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 47.

(3) *Les réformes ecclésiastiques de Nomenoé* dans le *Moyen-Age*, 1902, p. 209. Cf. le mémoire sur FESTIEN.

(4) Et maintenant que j'en éprouve, je ne pourrais sans commettre un cercle vicieux utiliser précisément cette chronique pour établir la date qui est en question.

(5) Mabille (*Bibl. Ecole des Chartes*, 1869, 171) parle d'un diplôme du 27 mai 860 « par lequel nous apprenons que l'abbaye était rétablie et le corps du saint remis en sa place ». M. Giry (*loc. cit.*, p. 223, n. 3) note que ce diplôme « paraît n'avoir jamais existé ». En effet, Mabille a attribué à Charles le diplôme de Pépin II, du 27 mai 847, daté par erreur 860 par Marchegay (v. p. suiv., note 2).

(6) Cet acte a été publié par M. René Merlet, *op. cit.*, p. 21.

est de la seconde moitié de 845 [1]. En ce cas, le diplôme suivant devrait y faire allusion : c'est un acte de Pépin II, donné le 27 mai 847 au « plaid général » de *Floriniacum* sur le Cher : à la prière du même abbé Didon, le jeune roi d'Aquitaine renouvelle l'immunité du monastère et lui accorde la liberté des élections abbatiales [2]. *Il n'y est toujours pas question du passage des Bretons et des malheurs de l'abbaye.*

Même silence dans un diplôme de Charles le Chauve du 23 juillet 848, donné à *Villa Puteata*, près Clermont-Ferrand, diplôme par lequel le roi fait don à Saint-Florent de deux domaines dans le Maine et l'Anjou, toujours à la requête du même Didon [3].

Même silence dans un diplôme du 14 juillet 849 ou plutôt du 15 janvier 850, à Bourges, par lequel Charles ratifie un échange de biens sis dans le Maine, l'Anjou et le Poitou, entre l'abbé Didon et le fidèle Jaubert (le comte du Maine) [4].

Mais, dans un acte daté de Senlis, 16 janvier 866, par lequel Charles, à la prière de l'abbé Effroi, renouvelle un diplôme

(1) Même avec cette concession, le récit des événements tel que le comprend M. Merlet serait tout à fait modifié. Il est indispensable à son système que l'incursion de Nominoé en Aquitaine soit du printemps de 845. Voy. *op. cit.*, p. 5-6.

(2) *Historiens de France*, VIII, 360; Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, 238, nº IV (à 860 !); cf. R. Giard dans *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXII, 1901, 529, nº 39. — M. Giry (*loc. cit.*, p. 231, note 3) déclare ce document suspect. La rédaction est en effet d'une gaucherie qui surprendrait de la part de la chancellerie de Louis le Pieux ou de Charles le Chauve, mais le malheureux roi d'Aquitaine a-t-il jamais eu vraiment une chancellerie et peut-on exiger des actes passés en son nom une correction impeccable? Selon l'occurrence, selon que le rédacteur est instruit ou non des règles, ses actes sont tantôt corrects, tantôt incorrects.

(3) *Historiens de France*, VIII, 495; Marchegay, *op. cit.*, I, 237, nº II.

(4) Les *Historiens de France*, VIII, 504, nº LXXXVII, reproduisant une copie conservée à la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, portent : *data XIX kal. augusti*. Mais le mois n'est indiqué ni dans le *Livre d'argent*, ni dans le *Livre rouge*, cartulaires des XIIᵉ et XIIIᵉ siècles de Saint-Florent de Saumur. Deux copies de dom Huynes et dom Housseau (Bibl. Nat., coll. de Touraine, t. I, nº 66) portent : *data XVIII kal. februarii* et c'est cette leçon qu'a suivie Marchegay (*op. cit.*, I, 237, nº 1) et qu'adopte M. Merlet, comme on vient de le voir. — Le séjour de Charles à Bourges en janvier 850 est confirmé par un diplôme en faveur de l'église d'Auxerre montrant le roi en cette ville le 16 de ce mois. Voy. Quantin, ***Cartulaire général de l'Yonne***, I, 61 (d'après l'original).

(perdu) accordé à l'abbé Didon, diplôme par lequel il accordait aux moines la celle de Saint-Gondon en Berry, il est fait allusion, non point aux Bretons, mais aux Normands dont les ravages ont mis en fuite les religieux (1).

On le voit, à moins que le diplôme perdu ne renfermât une allusion aux violences des Bretons, nous n'avons aucune preuve que l'abbaye de Saint-Florent ait eu à souffrir de Nominoé. Nous reviendrons bientôt sur ce point.

Avons-nous, d'autre part, un témoignage que Nominoé ait, en 845, fait une invasion en Anjou puis en Aquitaine (2) ? Non, sauf la *Chronique de Nantes*, dont l'autorité est précisément en discussion. Mais nous allons tout de suite la mettre hors de cause. Relisons en effet le passage (3) :

« Sicque infelice Lamberto defuncto, Nomenoius, tunc temporis propter Britonum multitudinem superbus, ac regis Karoli principatum propter fratris sui Lotarii defensionem, volentis totum regnum Francorum sicut prius steterat in unum admittere, pene declinatum providens, undique congregata fortitudine sua, Ligerim transiens in Aquitaniam ingreditur et, longius progrediens, populum per rura repertum interemit aedificiisque igne consumptis, nec ecclesiis nec monasteriis parcens, regionem devastavit. Primum vero monasterium Glonnae obsedit destruxitque; indeque longius contra Andecavos processit Nomenoius, regionem ferro et igni depopulari contendens. Cui venit obviam Karolus rex cum insigni exercitu, datoque interea praelio, superatus est Karolus, multis Francorum millibus occisis. Nomenoius igitur valde superbus urbem Namneticam et Redonicam ac etiam Andegavense territorium et Cenomannense usque ad Meduanam invasit. »

Aussitôt les *Versiculi de eversione sancti Florentii* (4) nous reviennent à l'esprit. Après la description des troubles qui

(1) *Historiens de France*, VIII, 597; Marchegay, *op. cit.*, I, 240, n° VIII.
(2) Saint-Florent-le-Vieil étant sur la rive gauche de la Loire, près du confluent de l'Evre, était situé en Aquitaine.
(3) *Chronique de Nantes*, éd. R. Merlet, p. 31.
(4) Marchegay et Mabille, *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 202.

agitent la *Francia* après la mort de Louis le Pieux et une explication fantaisiste de la fortune de Nominoé, leur auteur poursuit en ces termes :

Sic ergo discordantibus Francis simul cum regibus,
Cum cæteris rebellibus Fit Karolo contrarius.
Hic Karolus cum fratribus Bellum gerebat sæpius
Nec prævalebat hostibus Tantis repulsus cladibus.
Confidit unde impius, Prædas agit Nomenoius,
Instando Redonensibus Simulque Namnetensibus,
Deinde Pictavensium Trans Ligerim manentium.
Pagum petit Medalgicum, Glonnam locum pulcherrimum.
Etc.

Il me paraît évident que nous avons là la source dont s'est inspiré l'auteur de la *Chronique de Nantes*. Il l'a traitée avec liberté, c'est son habitude, mais les rapprochements entre les deux textes sont frappants. L'impuissance de Charles est attribuée à la lutte qu'il a à soutenir contre son (ou ses) frère. L'impie Nominoé en prend courage pour l'attaquer. Il dévaste le pays (*praedas agit=populum per rura repertum interemit*), s'attaque aux pays de Nantes et de Rennes, détruit le monastère de Glonne, au delà de la Loire, en Poitou (= en Aquitaine).

Les différences dérivent de l'interversion opérée par la *Chronique de Nantes :* elle place la destruction de *Glonna* en premier, avant l'invasion de Nantes et de Rennes, ce qui, *a priori*, est absurde : il est évident qu'avant de passer en Aquitaine, Nominoé s'en prendra aux régions qui touchent à ses Etats; l'ordre des *Versiculi* seul est logique. La *Chronique* l'a probablement modifié pour pouvoir intercaler la mention de la défaite de Charles le Chauve [1], défaite qui

(1) Où en a-t-il pris connaissance, c'est assez difficile à dire. Peut-être dans les chartes de Redon qu'il a eu certainement sous les yeux, comme il nous l'apprend lui-même (éd. Merlet, p. 79) : six d'entre elles mentionnent la bataille entre Charles et Erispoé (voy. la liste dans la Borderie, II, 468). Mais il convient de remarquer qu'aucune ne donne le résultat de la lutte. Quoi qu'il en soit, il s'est mépris ou sa source l'a trompé en lui disant que le roi avait perdu des milliers d'hommes. Je pense pouvoir établir dans un article subséquent que, à Ballon, Charles n'avait même pas l'armée régulière, l'ost, avec lui.

peut seule expliquer aux yeux de l'auteur que le Breton ait eu l'audace de s'emparer des pays de Rennes, de Nantes, de l'Anjou, et du Maine jusqu'à la Mayenne (1). D'autant plus que la fin des *Versiculi* montre Charles installé en souverain à Angers et y consolant les moines de Saint-Florent par ses bienfaits : c'est donc que l'Anjou était encore en son pouvoir — se sera dit notre auteur.

Quel qu'ait été son raisonnement, il est certainement erroné. Prudence, dans les *Annales Bertiniani*, mentionne une incursion de Nominoé jusqu'au Mans en 844 (2). Le chef breton, rappelé en arrière par une invasion normande, eut tout autre chose à faire que d'aller incendier Mont-Glonne en Aquitaine. En 845, Prudence parle encore des affaires de Bretagne pour rapporter la défaite de Charles qui, ayant perdu tout son monde (à Ballon), recule jusqu'au Mans (3). Point de mention d'une invasion de Nominoé en Anjou ou en Aquitaine.

Descendons à 849, au contraire, et nous rencontrons sous la plume de Prudence ces lignes : « Karolus Aquitaniam » adgreditur. Nomenoius Britto consueta perfidia Andegavis » *et vicina eis circumquaque loca invadit* (4) ».

Or Saint-Florent, quoique sur la rive aquitanique de la Loire, touche à l'Anjou. On s'explique fort bien alors une

(1) Le chroniqueur Nantais subit, en outre, ici l'influence des *Miracula sancti Benedicti* d'Adrevald, c. 33 : « Brittonum siquidem proxima vis » limitem transgressa antiquum, Namneticam regionem, Andegavensem » quoque, Meduanam usque fluvium vastando caedibus atque incendiis in » suam redegit potestatem ». Nous sommes sûrs qu'il a connu et utilisé Adrevald. Voy. le mémoire subséquent sur *Schisme breton*. — La Borderie (II, 49, n. 3) remarque justement que la *Chronique de Nantes* fait erreur en prétendant que Nominoé réunit à ses états Rennes, Nantes, Angers, le Maine. Cette erreur seule aurait dû montrer que ce chapitre ne saurait reproduire une source contemporaine.

(2) *Annales Bertiniani*, éd. G. Waitz. p. 31 : « Nomenogius Britto eadem » tempestate fines sibi suisque antecessoribus distributos insolenter egred- » iens, Cenomannos usque cuncta longe lateque populando, ignibus etiam » plurima cremando pervenit. Ubi, audita Nordomannorum intra fines » ejus inruptione, redire compulsus est. »

(3) *Ibid.*, p. 33.

(4) *Ibid.*, p. 37. Tout à la fin de l'année, l'annaliste signale encore une « insolence » de Nominoé, sans dire dans quelle direction elle s'exerça : « Nomenogius Britto consueta sibi insolentia bachatus est. »

pointe du Breton en Aquitaine et la destruction du Mont-Glonne (1).

On le voit, pour justifier l'année 849, nous n'avons pas eu besoin de recourir au faux diplôme, seul témoignage en faveur de cette année selon M. Merlet (2).

(1) Dümmler (*Gesch. d. Ostfr. Reiches*, I, 342-343) met au début de 851 la destruction du Mont-Glonne; c'est certainement une erreur. Après s'être emparé de Rennes, que Charles avait un instant recouvré à l'automne de 850, et de Nantes, Nominoé s'élança vers le Mans « avec une furie indicible » dit le *Chron. Fontanellense* (*Hist. de Fr.*, VII, 42). Il serait parvenu jusqu'en Beauce et serait mort le 7 mars à Vendôme. Ceci est douteux (voy. le mémoire sur Festien (plus haut, p. 15, n. 2), mais, de toutes façons, il n'a pu, dans cette campagne, passer la Loire et entrer en Aquitaine, par suite brûler Mont-Glonne.

(2) Il est étonnant que le caractère manifestement apocryphe de l'acte ait échappé, entre autres, à Hauréau, *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 623, et à Dümmler, *Gesch. des Ostfränkischen Reiches*, I, 343, n° 2; *Poetae latini aevi Carolini*, II, 146.

Je me demande cependant si cet acte faux n'a pas été refait d'après un acte authentique qui aurait tout au moins fourni la mention de la donation de Saint-Jean d'Angers, les noms du notarius et du chancelier, enfin la date. C'est la date qui me frappe. M. Giry déclare (*loc. cit.*, p. 234) qu'il est impossible que Charles le Chauve se soit trouvé à *Vetus Pictavis* le 8 juin 849; « en effet, après avoir passé le printemps dans le nord de son » royaume — il était le 14 avril à Quierzy (diplôme pour Saint-Martin de » Tours), il réunit à Chartres, au mois de juin, une assemblée où il fit » tonsurer son neveu Charles et de là se dirigea sur la Loire (*Chron. Fon-* » *tanell.* : « disposito itinere, Ligere alveo transmisso, ad Lemovicam » urbem accedit ». Il était encore le 25 juin à Auzainville, à environ 12 kilo- » mètres au sud-est de Chartres, sur la route d'Orléans. (Voy. plus haut, » p. 207) ». — Je remarquerai que le plaid général tenu à Chartres « mense junio » (*Ann. Bert.*, p. 37) a pu l'être entre le 25 et le 30 juin : on s'explique que Charles aille d'Auzainville à Chartres et non point qu'il retourne sur ses pas. De Chartres, pour gagner Limoges, la voie romaine (en prenant par la voie romaine Angers-Poitiers) passait par Tours et Vieux-Poitiers, où l'on comprend parfaitement que les moines du Mont-Glonne aient été solliciter le roi à son passage en Aquitaine. La date du 8 juin fait obstacle, il est vrai, mais, sans parler d'une discordance toujours possible entre l'*Actum* et le *Datum*, on peut lever l'obstacle au moyen d'une légère correction : « VI idus julii » sur l'original authentique au lieu de « VI idus junii ». Le passage de Charles à Vieux-Poitiers le 10 juillet, alors qu'il était encore en Beauce le 25 juin, à Chartres probablement du 25 au 30 du même mois, s'accorderait parfaitement avec le but de son expédition : Limoges, puis Toulouse. Dans le faux diplôme la concordance de la date de jour et de la date de lieu avec l'itinéraire du roi en 849 me paraît trop frappante pour qu'on puisse croire à un hasard. On ne s'expliquerait pas, d'ailleurs, que le faussaire se fût avisé de dater son prétendu diplôme de « Vieux-Poitiers », une localité insignifiante (écart de la com. de Cenon, cant. Vouneuil, arr. Châtellerault, Vienne). La lecture des *Versiculi* qu'il avait sous les yeux lui suggérait Angers, où le roi s'était soi-disant rendu dans le but de consoler les moines par la donation de Saint-Jean et de Saint-Gondon. Pour que le faussaire ait maintenu *Vetus Pictavis* il faut qu'il l'ait trouvé dans son modèle, le diplôme authentique présumé, donnant Saint-Jean aux religieux du Mont-Glonne.

Ainsi la date — ou plutôt la place chronologique (car elle ne donne pas de date) — à laquelle la *Chronique de Nantes* rapporte l'incendie de Saint-Florent est une erreur, et une erreur sans portée puisque sa source ce sont les *Versiculi* mal interprétés.

Abandonnant la *Chronique*, désormais sans intérêt, nous sommes ramenés aux *Versiculi*. Quelle est la valeur de cette composition ?

Est-elle contemporaine des événements ? On semble généralement l'admettre. Mabille (1) la place entre 849 et 853 « car » l'auteur ne fait aucune allusion au second incendie du » monastère allumé par les Normands en 853; il devait donc » écrire avant cette époque ». M. Giry fait le même raisonne- » ment (2) et aussi Aug. Molinier (3). Dümmler, avec une légère réserve, dit « poeta, nisi fallor, aequalis » et date les *Versiculi* 849-851 (4). MM. René Merlet, La Borderie, Levillain qui adoptent l'année 845 pour date de destruction du Mont-Glonne, reporteraient quelques années plus haut le *terminus a quo*, mais ils partagent l'opinion des érudits précédents : l'auteur est un contemporain.

Mais, si nous relisons ce texte, des bizarreries nous arrêteront. Nominoé est donné comme le fils d'un vilain qui grattait le sol : *pauper prius progenie Agrum colebat vomere*. L'origine de sa fortune, c'est un trésor qu'il a trouvé enterré : *sed repperit largissimum Thesaurum terrae conditum, Quo plurimorum divitum Junxit sibi solatium*. Entré dans l'abbaye, il la comble de largesses et fait fabriquer une statue splendide à son image, qu'il érige au sommet de l'église, la face tournée vers l'est (5), en signe de défi à Charles le Chauve. Le roi

(1) *Chroniques des églises d'Anjou*, p. XXIV.
(2) *Loc. cit.*, p. 237.
(3) *Les sources de l'histoire de France*, I, n° 823 : « entre 848 et 850 ».
(4) *Monumenta Germaniae*, *Poetae latini aevi Carolini*, II, 147.
(5) Richer (*Hist.*, l. III, c. 71) rapporte quelque chose d'analogue. Le roi de France, Lothaire, ayant occupé par surprise le palais d'Aix-la-Chapelle tourna vers le sud-est l'aigle de bronze aux ailes éployées que Charlemagne avait placé au sommet du palais. Les « Germains » l'avaient tourné vers le sud-ouest pour exprimer « subtilement » qu'ils se jugeaient supérieurs

riposte en ordonnant aux moines d'employer l'argent de l'envahisseur à confectionner une statue grotesque en pierre représentant Nominoé s'inclinant vers l'est, en signe de soumission à Charles [1] :

Turmam vocat monachicam Multamque dat pecuniam;
Jubet suam mox statuam Effigiari splendidam
Quam ponerent pinnaculo Ad orientem patulo
Signum quod esse Karolum Se non timere dominum.
Illi statim regi suo Hæc pertulerunt Karolo.
Qui audiens superbiam Miratus est audaciam.
Tunc jussit ut pecuniam Totam sibi disponerent
Illius albo lapide Sculpta risus imagine.
Quam ponerent pinnaculo Ad orientem patulo
Signum foret quod impio (*sic*) Se subjugandum Karolo.

A cette nouvelle, Nominoé furieux retourne sur ses pas, livre le monastère à ses troupes qui le pillent et l'incendient. Mais saint Florent se venge aussitôt : l'impie a les jambes paralysées. Ses prières apaisent le saint qui lui permet de revoir son pays. De Bretagne il envoie une grosse somme d'argent :

Percussus est sed impius Debilitatis pedibus.
Precatur indulgentiam Redire posset patriam.
Reversus ad Britanniam Nimiam dat pecuniam.

Je ne crois pas faire preuve d'un scepticisme exagéré en qualifiant ces récits de légendaires [2]. Impossible d'admettre qu'ils ont été composés sous le coup des événements.

à la chevalerie des « Gaulois ». L'anecdote a-t-elle un fondement réel? On ne sait. Elle n'est pas inadmissible tandis que celle des *Versiculi* est absurde de tous points.

(1) Je paraphrase de mon mieux ces vers obscurs. L'interprétation de M. de la Borderie (II, 47) est de pure fantaisie : « Les moines le (Nominoé) » laissent faire, mais à peine est-il parti dans la direction d'Angers que, » sur l'ordre du roi, ils jettent bas la statue du Breton et la remplacent par » celle de Charles le Chauve tournée vers l'ouest, c'est-à-dire vers la Bre- » tagne, en signe de menace contre Nominoé. »

(2) Ajouter à cela que l'abbé Didon est dit « proche du roi » : *Abbas erat Dido bonus Regi Karolo proximus.* Rien absolument n'appuie cette asser-

Une autre remarque nous confirmera dans nos doutes. L'auteur des *Versiculi* termine par la mention de la donation à Saint-Florent par Charles le Chauve de l'abbaye de Saint-Gondon, *quae partibus est Franciae*. Or Saint-Gondon (Loiret, arrondissement et canton de Gien) est sur la rive gauche de la Loire, en Berry « in pago Biturico [1] », donc en Aquitaine. Jamais un document du IX° siècle ne mettrait cette localité en *Francia*. Ce n'est qu'à une époque déjà avancée du X° siècle que la partie orientale du Berry est considérée comme se rattachant à la « France [2] ».

Le *terminus ad quem* n'étant pas difficile à trouver puisque cette composition est connue au milieu du XI° siècle, non seulement par l'auteur de la *Chronique de Nantes*, mais par le Catalogue des abbés de Saint-Florent [3], une rédaction de l'*Historia sancti Florentii Salmurensis* [4], puisque, enfin, la copie qui nous l'a conservée est de cette époque [5], — la remarque précédente nous aidera à déterminer, au moins approximativement, le *terminus a quo*.

tion. Elle a sans doute été suggérée par la formule de préambule des diplômes royaux, tel celui du 23 juillet 848 « venerabilis vir nobisque satis amabilis et dilectus Dido abbas, » etc. L'auteur aura vu dans ces banalités l'indice d'un lien étroit entre le roi et l'abbé.

(1) Voy. le diplôme du 16 janvier 866, et un diplôme de Carloman du 5 juin 881 dans les *Historiens de France*, IX, 422; cf. Marchegay, *Archives d'Anjou*, I, 271, n° CVII.

(2) Voy. mes *Etudes sur le règne de Hugues Capet*, p. 190, note 3.

(3) *Nomina abbatum sancti Florentii* dans *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 198. Ce texte trahit sa dépendance vis-à-vis des *Versiculi* en répétant que l'abbé Didon était « proximus Carolo Calvo ». Cf. page précédente, note 2. Il a été composé sous l'abbatiat de Sigon (1055-1070).

(4) Publié par Martène (*Thesaurus anecdotorum novus*, III, 843; cf. un extrait dans les *Histor. de Fr.*, VII, 56) sous le titre *Historia eversionis monasterii Sancti Florentii veteris*, ce texte a été composé sous l'abbatiat de Sigon (1055-1070). Mabille a négligé, on ne sait pourquoi, de le reproduire dans les *Chroniques d'Anjou* alors qu'il imprime et le *Fragmentum veteris historiae Sancti Florentii*, écrit peut-être sous l'abbatiat de Guillaume (1070-1118) et dont le début (malheureusement perdu) rapportait également la ruine de Mont-Glonne, et l'*Historia sancti Florentii Salmurensis*, écrite à la fin du XII° siècle d'après les rédactions précédentes. — La dépendance de l'*Historia eversionis* au regard des *Versiculi* ne fait pas l'ombre d'un doute.

(5) Elle remplit les fol. 6-8 du *Livre noir*. L'écriture est du milieu du XI° siècle. Voy. Marchegay dans *Bibliothèque de l'Ecole des Charles*, 4° série, t. I (1854-55), p. 127.

Après le 5 juin 881 (1), les moines de Saint-Florent, réfugiés à Saint-Gondon depuis 866 (ou environ), s'enfuirent dans la Haute-Bourgogne, à Tournus, où ils retrouvèrent les moines de Saint-Philibert de Grandlieu (2). Pendant plus d'un demi-siècle leur destinée est totalement inconnue. Chassés de Tournus, ils errèrent misérablement jusqu'à ce que Thibaud le Tricheur, comte de Blois et de Tours, les eût recueillis et installés dans l'enceinte de son château de Saumur. La communauté se reconstitua. Ils y bâtirent une église, laquelle fut consacrée le 2 mai 950 (?) (3). Ils relevèrent de ses ruines l'antique Mont-Glonne qui devint un prieuré de la nouvelle abbaye saumuroise (4). Les religieux s'occupèrent, aussitôt installés, de recueillir et de classer les débris de leurs archives

(1) Voy. le diplôme de Carloman, cité page précédente, note 1, par lequel le roi renouvelle la donation de la celle de Saint-Gondon pour servir de refuge aux moines. L'acte est donné à Pouilly-sur-Loire, à vingt lieues au sud de Saint-Gondon. Il est évident que les moines de Saint-Florent ont profité du passage du roi en Bourgogne pour aller solliciter le renouvellement de cette concession.

(2) « Une légende douteuse veut qu'ils aient rejoint les moines de Saint-Philibert de Grandlieu, fugitifs aussi, et qu'ils les aient suivis jusqu'à Tournus » (A. Giry, *loc. cit.*, p. 223). L'*Historia Sancti Florentii* de la fin du XIIe siècle rapporte, en effet, que les moines accompagnèrent les religieux de Saint-Philibert et leur donnèrent en chemin le vivre et le couvert (*Chroniques des églises d'Anjou*, p. 221-222). Historiquement ce commun voyage est impossible, puis les religieux de Saint-Philibert s'installèrent à Tournus le 14 mai 875 (voy. R. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, p. XL). En réalité, nous avons affaire à un artifice littéraire destiné à rendre plus odieuse l'ingratitude des moines de Saint-Philibert qui sont représentés par la suite comme chassant de Tournus les moines de Saint-Florent tout en retenant le corps de leur saint patron (*ibid.*, p. 223-224). L'auteur se trahit lui-même par la suite quand il dit (p. 234) qu'on ne sait pas comment les religieux se rendirent de Saint-Gondon à Tournus : « sed quomodo exinde migraverunt et ad Tornacum perrexerunt omnino ignoratur ». C'est ce que faisait déjà remarquer une des rédactions utilisées par lui, l'*Historia eversionis* (Martène, *Thesaurus*, III, 845-846). Mais le fait lui-même, la retraite des moines de Saint-Florent du Berry dans la Haute-Bourgogne, n'a rien que de très acceptable.

(3) *Gallia christiana*, XIV, 621.

(4) *Historia sancti Florentii Salmurensis* dans *Chroniques d'Anjou*, p. 234-240. Ce récit est malheureusement d'allure légendaire. Que Mont-Glonne fut réparé, la chose est cependant assurée, puisque le *Fragmentum* (*ibid.*, p. 213) nous montre l'abbé de Saint-Florent de Saumur, Ferry, y trouvant un refuge en 1026.

et de leur bibliothèque [1]. Cette opération de sauvetage permit, au début du siècle suivant, de transcrire la belle série de pièces du *Rouleau des privilèges* et du *Livre noir* [2].

C'est vraisemblablement dans cette période de reconstitution de la communauté de Saint-Florent que fut composée la prose rythmée [3] que nous venons d'étudier. Elle serait donc contemporaine, ou à peu près, du faux diplôme de Charles le Chauve, en date du 8 juin 849, exemptant de toutes redevances synodales les églises de l'abbaye situées dans les diocèses de Poitiers et de Nantes et accordant en compensation aux évêques Didon *(sic)* et Actard des franchises à l'égard des comtes de ces pays [4].

Ce faux diplôme est dans un rapport étroit avec les *Versiculi*. L'examen des deux documents prouve que c'est le diplôme qui s'est inspiré des *Versiculi* [5]. Mais on n'en saurait conclure que la composition de ceux-ci soit très antérieure. Si nous plaçons la date de fabrication du faux diplôme vers l'an mil, les *Versiculi* pourraient être du milieu du Xe siècle.

Maintenant une question se pose. Que pouvons-nous tirer de ces *Versiculi ?* Sont-ils l'écho d'une tradition, écrite ou orale, digne de considération, ou bien une fantaisie sans valeur historique ?

On pourrait pencher pour la dernière alternative.

Les *Versiculi* nous parlent en dernier lieu de la concession de Saint-Gondon à l'abbé Didon et à ses moines. Ce diplôme

(1) Voy. *Fragmentum veteris historiae* dans *Chroniques des comtes d'Anjou*, p. 208.

(2) A. Giry, *loc. cit.*, p. 225.

(3) Elle se chantait au XIe siècle puisqu'elle est accompagnée dans le *Livre noir* d'une notation musicale, reproduite par Dom Pitra dans les *Archives des Missions scientifiques*, IV, 1856, 182. C'est ce qui explique que les derniers vers soient au présent : *Gaudete cuncti cordibus Cantate magnis vocibus Sancte Florenti, quaesumus Adesto nobis coelitus.* De ce présent on avait conclu que cette composition était contemporaine de la prétendue restauration du monastère. Non. Une action de grâces avec invocation au saint protecteur est toujours de circonstance, donc exprimée au présent.

(4) Giry, *loc. cit.*, p. 241.

(5 *Id.*, p. 237.

a disparu. Mais nous possédons un autre diplôme du roi, accordé au successeur de Didon, Effroi, et qui est donné comme la reproduction du précédent; c'est tout à fait normal à cette époque où les actes se répètent presque mot pour mot, exception faite des noms d'homme. Que dit ce double diplôme ? Simplement ceci : le roi accorde la celle de Saint-Gondon, en Berry, près de la Loire, pour y mettre en sûreté le corps de saint Florent et servir de refuge à ses serviteurs exposés aux persécutions réitérées des cruels Normands. Ceux-ci ont transformé en désert une province (l'Aquitaine) jadis florissante et rendent le séjour intenable aux habitants, particulièrement aux moines [1].

Il n'est pas soufflé mot des calamités que l'abbaye aurait eu à endurer de la part des Bretons et de Nominoé. Il n'est même pas dit formellement que Mont-Glonne soit détruit : on affirme simplement que la vie y est impossible [2].

(1) *Historiens de France*, VIII, 597 : « venerabilis vir et religiosus abba » Hecfredus monasterii beati Florentii, una cum monachis ibi Deo militan- » tibus, ad nostram accedens sublimitatem, miserabili auditu, lacrymabili » suggestione exposuit mansuetudini nostrae calamitatem praefati monas- » terii ceteramque miseriam ipsius regionis pro peccatis nostris ab inimicis » Dei cruentissimis Nortmannis crudeliter saepius illatam, ita ut eadem » provincia, quondam visu pulcherrima, in solitudinis faciem videatur » redacta. Quare sicut et aliis incolis quondam illius plagae, multo magis » quoque monachis superius dicti monasterii ejusdem religiosi viri abbatis » cura providendis in eodem loco, penitus exclusa est habitatio. Igitur » oravit suppliciter idem venerandus abbas ut ad suorum refugium mona- » chorum et ad receptionem sacratissimi corporis beati Florentii concedere » sibi dignaremur cellam secus fluvium Ligerim in pago Biturico, quae » dicitur Nobiliacus, quemadmodum praedecessori illius Didoni, quondam » abbati, nos fecisse cognoscitur; in qua cellula sanctus Gondulfus reve- » renter colitur humatus; quatenus a manibus suprascriptorum inimicorum » Dei se evasisse exsultantes, requiem ibidem de tanta persecutione tandem » mereantur, Christo propitio, invenire et in laudem divinae misericordiae » valeant respirare. »

(2) Adrevald dans les *Miracula sancti Benedicti*, cap. 33, nous en apprend la raison : c'est qu'une île, sous l'abbaye même de Mont-Glonne, était le quartier général des Normands de la Loire : « interea stationem » navium suarum, acsi asylum omnium latrunculorum, in insula quadam » coenobio Sancti Florentii supposita componentes, mapalia quoque instar » aedificaverunt burgi, quo captivorum greges catenis adstrictos asser- » varent ipsique pro tempore corpora a labore reficerent expeditioni ilico » servitura. » (*Histor. de Fr.*, VII, 360). Le monastère se maintenait à prix d'argent évidemment, comme faisait, par exemple, Saint-Wandrille sur la Seine (*ibid.*, VII, 40), mais le voisinage des pirates était une source continuelle d'alarme.

Mais comment l'auteur des *Versiculi*, qui a eu sous les yeux les diplômes de l'abbaye, peut-il dire que son monastère a été incendié, alors que c'est faux [1]; pourquoi attribue-t-il les maux dont a souffert Mont-Glonne, non aux Normands, nommés dans les concessions de la celle de Saint-Gondon, mais à Nominoé ? Dira-t-on que dans le diplôme perdu Nominoé *pouvait* être nommé ? Ce n'est pas absolument impossible, mais quand on a l'habitude des textes diplomatiques de cette époque, on sait bien que, si Nominoé avait figuré dans le diplôme concédant Saint-Gondon à l'abbé Didon, il se retrouverait dans la confirmation accordée au successeur immédiat de celui-ci, Effroi [2].

(1) Incendiée en 849, l'abbaye se serait bien promptement relevée de sa ruine pour être, dès juillet 853, la proie des Normands. Je ne suis même pas sûr qu'en 853 les bâtiments aient beaucoup souffert. Les *Annales Bertiniani* disent que l'abbaye a été ravagée par les pirates, non qu'elle a été brûlée par eux : « Dani mense julio relicta Sequana, Ligerim » adeuntes, Namnetum urbem et monasterium Sancti Florentii ac vicina » loca populantur » (éd. Waitz, p. 42). Les *Annales Angoumoisines*, il est vrai, nous parlent d'incendie : « 853. Lucionnus mense maio a Normannis » succenditur. Et mense junio Sancti Florentii monasterium, et Nannetis » civitas Turonis quoque similiter exuruntur. » (*Histor. de Fr.*, VII, 222 et 224). S'il y a eu incendie, il a été moins grave à Saint-Florent qu'ailleurs car aucun diplôme ne parle de ce désastre. Au Xe siècle encore, malgré un abandon de plus d'un demi-siècle, outre l' « altare sanctae Mariae », trois autres autels furent retrouvés debout, si je comprends bien l'*Historia eversionis* (dans Martène, *Thesaurus*, III, 845).

(2) Et cela est d'autant plus sûr que nous possédons un autre acte, celui de Carloman (cf. plus haut, p. 52), qui se donne comme une confirmation du diplôme accordé à Didon. Il est conçu dans les mêmes termes que le précédent. Nous pouvons donc reconstituer le diplôme perdu dans son exposé et dans son dispositif : il n'y était question ni des Bretons, ni de la destruction de l'abbaye, soit par ceux-ci, soit par les Normands. — Dans le diplôme de Carloman il n'est point fait allusion à la première confirmation de l'acte accordé à Didon, au diplôme de 866 obtenu par Effroi (cf. plus haut, p. 44-45). On doit supposer que les moines de Saint-Florent qui quittèrent Saint-Gondon pour se rendre auprès du roi Carloman de passage en Bourgogne n'emportèrent avec eux que le diplôme en faveur de Didon, et laissèrent dans leur celle du Berry le diplôme en faveur d'Effroi; soit prudence (si le premier se perdait en route, le second demeurait dans leurs archives), soit dessein. L'abbé Effroi me paraît être, en effet, un abbé laïque, le même que Charles le Chauve gratifia un instant de Saint-Martin de Tours. A la fin de l'année 867, il obtint du roi, à prix d'argent, le comté de Berry (où était située précisément la celle de Saint-Gondon), mais il ne put s'en mettre en possession et périt misérablement sous les coups des vassaux de son prédécesseur, le comte Gerard, au début de 868. Voy. *Ann. Bert.*, éd. Waitz, p. 90. On peut imaginer que la mémoire de ce personnage turbulent ne demeura point en vénération chez les religieux

Des remarques précédentes, il ressort une fois de plus que les *Versiculi* ne sauraient avoir été écrits sous Charles le Chauve. Il en ressort également que les méfaits de Nominoé y sont singulièrement exagérés puisqu'ils n'ont pas laissé de trace dans les pièces authentiques (1). Néanmoins, il serait imprudent de nier tout rapport entre le duc breton et l'abbaye de Saint-Florent. Qu'il ait tiré quelque vengeance des religieux, la chose n'a rien d'étonnant : annalistes, hagiographes, conciles (2) nous sont garants qu'il n'épargnait rien ni personne. Oublieux de ses bienfaits (3), les moines de Saint-Florent ont gardé en exécration la mémoire du schismatique, ennemi des Francs et des Aquitains. C'est cette tradition, déformée par le temps et par la haine, que représentent les *Versiculi* (4).

de Saint-Florent, et qu'ils préférèrent utiliser une concession accordée à son prédécesseur Didon, qui laissa, au contraire, la réputation d'un saint homme. Le Catalogue des abbés, rédigé au milieu du XIe siècle, rapporte qu'il finit ses jours à Saint-Jean (d'Angers) que lui avait donné Charles le Chauve; pour l'ensevelir à Mont-Glonne, on plaça le corps sur une barque qui descendit le cours de la Loire et, par miracle, ni vent ni pluie ne purent éteindre un seul des cierges allumés autour du cadavre (*Chroniques des églises d'Anjou*, p. 198).

(1) A la rigueur il a pu en être question dans le diplôme concédant l'abbaye de Saint-Jean, acte dont je me suis efforcé d'établir l'existence en date du 10 juillet 849. Les ravages de Nominoé en Anjou et « lieux voisins » eurent lieu au moment où Charles partait pour l'Aquitaine (*Ann. Bert.*, p. 37 : « Karolus Aquitaniam adgreditur. Nomenoius Britto consueta » perfidia Andegavis et vicina eis circumquaque loca invadit »), donc en mai (cf. plus haut, p. 48, note 2). Opprimés à cette époque, les moines de Saint-Florent-le-Vieil ont pu aller se plaindre au roi en juillet et obtenir un dédommagement.

(2) Voy. plus haut le texte de Prudence; Adrevald dans *Histor. de Fr.*, VII, 359. Pour le *Chronicon Fontanellense*, les *Annales Angoumoisines* (*Histor. de Fr.*, VII, 42, 222, 223), Nominoé est un impie qui paie par une fin terrible (il est frappé par l'ange d'iniquité = le démon) ses dévastations. Voy. enfin et surtout l'épître synodale de 850 rédigée par Loup de Ferrières, ép. 84. Cf. Levillain, *Etude sur les lettres de Loup de Ferrières*, p. 128-129 (extr. de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXII-LXIII, 1901-02).

(3) L'auteur répugne à parler des bienfaits du Breton; cela même témoigne en faveur de la réalité des rapports entre Nominoé et Saint-Florent.

(4) Cette tradition est-elle orale, comme pour l'abbé Didon, semble-t-il (voy. page précédente, note 2), ou bien a-t-on utilisé quelque charte de donation d'Erispoé ou quelque mention annalistique, c'est ce qu'il me paraît impossible de déterminer. — On peut se demander enfin si les absurdités débitées par les *Versiculi* sur les statues de Nominoé ne sont pas suggérées par quelque monument figuré, quelque image de pierre conservée à Mont-Glonne. Ses ruines au Xe siècle semblent avoir été encore importantes : cf. la description de l'*Historia eversionis* dans Martène, *Thesaurus*, III, 846.

Pour conclure nous dirons :

I. — En ce qui touche l'événement :

1° Qu'il faut revenir à l'opinion qui mettait en 849 la visite de Nominoé à l'abbaye de Mont-Glonne ou Saint-Florent-le-Vieil ;

2° Que si le Breton a saccagé le monastère, il est impossible qu'il l'ait détruit de fond en comble par l'incendie.

II. — En ce qui touche les sources :

1° Que les *Versiculi* sont une œuvre du X[e] et non du milieu du IX[e] siècle;

2° Que le début du chapitre XI de la *Chronique de Nantes*, inspiré de ces *Versiculi* et d'Adrevald, n'a pas plus d'originalité que le reste du chapitre où est raconté le schisme breton (1).

(1) Ce dernier point sera établi dans le mémoire suivant.



V

Le Schisme breton du IXe siècle

ÉTUDE SUR LES SOURCES NARRATIVES :

Chronique de Nantes, Gesta Sanctorum Rotonensium, Indiculus de episcoporum Brittonum depositione.

Le témoignage le plus étendu que nous possédions sur le schisme de l'église bretonne suscité par Nominoé nous est fourni par le chapitre XI de la *Chronique de Nantes*, rédigée, on le sait, entre 1050 et 1059 (1). Malheureusement, au dire de l'habile éditeur de cette chronique, M. René Merlet, ce témoignage est suspect : « La création des trois évêchés de Dol, de » Saint-Brieuc et de Tréguier n'est signalée par aucun auteur » plus ancien que le chroniqueur de Nantes, et, comme le récit » de celui-ci renferme à ce sujet quelques erreurs évidentes » et qu'il a été rédigé plus de deux cents ans après l'événe- » ment, il y a lieu d'en conclure qu'on manque de preuves » certaines pour affirmer que Nominoé soit l'auteur de la divi- » sion de la Bretagne en neuf évêchés. Ce qui est hors de » doute, c'est que Nominoé établit un archevêché à Dol et » qu'il affranchit les diocèses de Bretagne de la juridiction

(1) *La Chronique de Nantes*, publiée par René Merlet (Paris, 1896, in-8o), p. XXXIX.

» de la métropole de Tours. *L'autorité du chroniqueur de » Nantes serait beaucoup plus grande si l'on constatait qu'il » ait mis en œuvre dans ce chapitre quelque ancien récit » d'origine bretonne; mais, à part la vie de Conwoion* (1), *dont » il a fait usage en la remaniant à sa guise*, et la lettre du » pape Léon IV, dont il nous a conservé l'analyse, il semble » n'avoir utilisé que des traditions ecclésiastiques assez con- » fuses et hostiles à Nominoé. Il était d'ailleurs lui-même » partisan déclaré de la suppression de l'archevêché de Dol » et de la réunion des évêchés bretons à la province de Tours » et cela enlève encore quelque crédit à son récit. Cette ques- » tion de l'origine des trois évêchés bretons reste donc l'un » des points les plus obscurs de l'histoire de Bretagne et, pour » l'éclaircir, il n'y a, à mon avis, rien à tirer du récit de la » *Chronique de Nantes* (2) ».

M. Léon Levillain s'est inscrit en faux contre l'arrêt de M. René Merlet et dans un mémoire approfondi (3), il prend juste le contrepied du passage souligné plus haut : la *Chronique de Nantes* n'a pas pour source les *Gesta Sanctorum Rotonensium;* elle a utilisé un document ancien; elle constitue une source parallèle aux *Gesta* et de valeur supérieure comme information et même comme impartialité.

L'opposition, on le voit, est absolue entre les deux érudits. Je ne chercherai point un terrain de transaction et, après avoir étudié ce problème, je déclare tout de suite que, en ce qui touche le rapport des deux textes, je me range résolument à l'avis de M. Merlet (4).

Je ne vais pas examiner en premier cet épineux chapitre XI de la *Chronique*. Je prendrai un chemin détourné. Je com-

(1) Appelée aussi *Gesta sanctorum Rotonensium*.

(2) *Op. cit.*, p. 39, note 1.

(3) *Les réformes ecclésiastiques de Nomènoé (847-848). Etude sur les Sources narratives* dans le *Moyen-Age*, 1902, p. 201-257.

(4) Et aussi de M. de La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 483. Celui-ci apporte malheureusement dans la question des partis pris qui affaiblissent son argumentation.

mencerai par étudier le chapitre XXVIII où M. Merlet signale, avec hésitation du reste (1), l'influence des *Gesta*.

Malgré leur étendue, il importe de reproduire les textes.

L'auteur de la *Chronique*, après avoir retracé les maux que les Normands infligèrent à la Bretagne à la mort d'Alain le Grand, la fuite de Matwedoi et d'Alain Barbetorte en Angleterre, poursuit en ces termes (2) :

« Pauperes vero Britanni terram colentes sub potestate » Normannorum remanserunt absque rectore et defensore. » Deinde (3) quomodo isti Normanni furiosi, per fluvium Li- » geris cum ingenti strepitu navium ascendentes, ceperunt » urbes Namneticam, Andegavinam, Turonicam ac etiam » Aurelianensem, devastantes ecclesias et incendentes mo- » nasteria, vicos et castella, non est silendum, sed, *sicut in* » *pluribus relationibus didicimus*, posteris nostris notificare » voluimus. »

(1) *Op. cit.*, p. 84, note 1.

(2) *Op. cit.*, p. 83.

(3) Le passage depuis *Deinde* jusqu'à *voluimus* ne se trouve pas dans l'édition de dom Lobineau (*D* du classement R. Merlet), ni, par suite, dans celles de dom Morice et de dom Bouquet, qui n'ont fait que la reproduire. Ce doit être une omission intentionnelle. Lobineau, ne trouvant pas dans le manuscrit qu'il utilisait le chapitre XXVIII, aura jugé inutile d'imprimer ces dernières lignes du chap. XXVII, qui ne sont que l'annonce du chapitre suivant. Les copies du XVIe siècle de la *Chronique de Saint-Brieuc* (*A*), dérivée de la *Chronique de Nantes*, ont, au contraire, reproduit mécaniquement ce passage sans remarquer la lacune qui suivait, si bien que nous ne connaissons plus le chap. XXVIII que par la double traduction française de Le Baud (cf. p. suiv., notes 1 et 2). Il en faut conclure que le ms. original de la *Chronique de Saint-Brieuc* et le ms. parallèle de la *Vetus collectio*, utilisé par D. Lobineau, ne sauraient remonter directement à l'original même de la *Chronique de Nantes*, connu et traduit de Le Baud (par un intermédiaire), ainsi que le croit M. Merlet (p. XIII, XXIII, 136, note 1); à moins d'admettre que, par un hasard extraordinaire, un feuillet égaré contenant le chapitre XXVIII ait été retrouvé dans l'intervalle de trois quarts de siècle qui sépare d'un côté la *Chronique de Saint-Brieuc* et la *Vetus collectio*, de l'autre Le Baud compilant vers 1500 son histoire. Il faut trouver une autre explication de la faute commune de p. 136. Cf. plus bas, p. 94, note 2.

Chronique de Nantes, chap. XXVIII [1].

[§ 1]

Et premièrement avant toutes autres choses envaïrent la cité de Nantes qui au temps de lors n'avoit nul bon deffenseur sinon les petiz hommes encores demourans des premières pestillances [2]. Si la prindrent toute fors le chasteau à l'environ de l'eglise qui avoit esté fait pour la crainte d'eulx et en icelui s'en estoient fuiz touz les citoyens grandement espoventez, fors ceulx que ilz avoient desjà prins chiétifs et ceulx qu'ilz avoient detruncé par glayve, affin que d'eulx mieulx et plus fort se deffendeissent; mais ilz ne leur peurent petitement resister et toutesfois, en se deffendant celui jour

Si assaillirent lesdits Normans la cité de Nantes qui n'avoit en ce temps nul deffenseur, sinon petits hommes demourez des premieres pestilences [2] et la prindre, fors le chasteau qui pour la peur d'eux avoit esté faict, auquel tous les citoïens fuirent, fors ceux qu'ils avoient jà prins ou occis, afin qu'ils se peussent mieux deffendre; mais ils ne leur peurent resister. Toutesfois, celuy jour se deffendirent ils vertueusement et se sauvèrent jusques à la nuit. Si s'en retournèrent les Normans las à leur navire, quand le soleil fut couché, afin qu'ils mangeassent et se recreassent, espé-

(1) Ce chapitre ne nous est plus connu que par la double traduction française de l'*Histoire de Bretagne* de Le Baud (*E* et *F* du classement de M. Merlet), cf. note précédente. La col. de droite reproduit la traduction imprimée dans l'édition de 1638, la col. de gauche le ms. fr. 8266 (XVe siècle) de la Bibliothèque Nationale.

(2) Ce mot ne doit pas s'entendre de maladies contagieuses (l'auteur ne raconte rien de pareil). mais doit être pris au sens général de « calamités », « désastres ». Au chapitre précédent, la *Chronique* rapporte que la famille ducale et les nobles s'enfuirent jusqu'en Angleterre pour échapper aux Normands. Il ne demeura que les pauvres gens sous le joug des païens : « pauperes vero Britanni terram colentes sub potestate Normannorum remanserunt absque rectore et defensore. » (p. 83). Ces « petiz hommes » du chap. XXVIII sont les mêmes que les « pauperes Britanni » du chap. XXVII, preuve, au surplus, que ce chap. XXVIII figurait bien dans l'original de la *Chronique de Nantes*, cf. p. 60, note 3. Les notions chronologiques de l'auteur sont si incertaines qu'il croit la prise de Nantes (de 919 ou environ) postérieure à la fuite du duc et des nobles en Angleterre, laquelle se place en 931 (voy. Merlet, p. 82, note 4).

par grant force, se sauvèrent touz jucques à la nuyt, et les Normans grandement lasséz quant le souleill fut cousché, s'en retournèrent à leur navire affin que ilz prenseissent leur viande et se recreassent, espérans le landemain prendre le chasteau avecques touz ceulx qui le deffendoient; et les Nantays, espoventez pour la grant multitude de ceulx cruelz Normans, prindrent à menuyt les ournemens de l'eglise et toutes les choses qu'ilz porent porter et s'en fuirent touz ès lieux où ilz porent estre asseur; et s'en fuit Adalardus l'evesque avecques tous ses clercs jucques en Bourgogne. Et les Normans au bien matin descendirent de leurs neffs et parvindrent au chasteau, où ilz ne trovèrent nulz de touz les citoyens. Si entrèrent en l'église, jà moult de fois par eulx destruitte, et tout ce que estoit illecques demouré des despoulles et des aournemens portèrent à leurs neffs; puis misdrent le feu en la couverture de l'église, laquelle ilz embrasèrent du tout et les murs du chasteau dérompirent.

rans le lendemain prendre ledit chasteau avecques ses deffendans. Mais les Nantois espouvantez par la grand multitude d'eux, prindrent les ornemens de l'eglise et toutes les choses qu'ils peurent porter et s'enfuirent chascun où il peut. Et alla l'evesque Adalart avecques ses clercs en Bourgoigne. Et les Normans au matin descendirent de leurs nefs armez et retournèrent au chasteau; mais ils n'y trouvèrent rien. Si entrèrent en l'eglise et emportèrent à leurs nefs les despoilles et les ornements qui y estoient demeurez ; puis mirent le feu en la couverture de l'eglise et la bruslèrent, et aussi derompirent les murs du chasteau.

[§ 3]

Ces choses ainsi faittes, nagièrent les Normans contremont Laire et entrèrent ou fleuve du Mainne; pour quoy les Angevins qui ceste chose ouirent s'en fuirent et delaissèrent leur cité, à laquelle allèrent ces homes diabolicques, et fortraïrent les despouilles qu'ilz y trouvèrent et embrasèrent les églises et toute la cité. Puix d'ilecques en après montèrent ès neffs et nagièrent jucques à la cité de Tours, laquelle ilz destruisirent en semblable manière qu'ilz avoient fait Angiers ; et d'ilecques se departans et nageans montèrent jucques à Orléans. A l'encontre desquelx les Aurelienoys s'eslevèrent et appareillèrent leurs armes pour soy deffendre, et toutesfojz grandement espoventez de voir celle inumbrable multitude de Normans, leur donnèrent grans sommes de peccune et par ceste voye delivrèrent eulx et leur cité de leurs mains.

En après, montèrent ces Normans par Loire et entrèrent au fleuve de Mayenne; et quand leur venue fut entendue par les Angevins, ils fuirent et delaissèrent la cité, à laquelle allèrent lesdits Normans et bruslèrent les églises et ladite cité, ravissants les despouilles qu'ilz y trouvèrent. De là nagèrent jusques à Tours et la dissipèrent en semblable manière qu'ils avoient fait Angers. Puis après allèrent nageant jusques à Orléans. Contre lesquels les Orleanois s'eslevèrent et s'appareillèrent deffendre ; mais après, veants la grand multitude desdits Normans ils eurent peur et leur donnèrent grands pecunes, par quoy ils delivrèrent eux et leur cité.

[§ 3]

Lesquelles richesses prinses et saisies, descendirent par le chanel de Laire, char-

Lesquelles pecunes receues par lesdits Normans, ils descendirent chargez de

gez de grans despouilles jucques à l'isle de Bièce, située près les murs de Nantes. Et ainsi qu'ilz demouroient illec, seurvindrent grant habundence d'autres neffs chargées de Normans qui leur requirent que ilz leur distribuassent la moitié de toute la rapine qu'ilz avoient prinse, ou autrement ils feroient bataille avecques eulx. Laquelle chose ouye, les premiers Normans grandement atristez respondirent qu'ils ne leur donneroient nulle partie de leurs choses, mais se deffendroient d'eulx vigoreusement. Et adonc les derroins Normands prindrent leurs armes et combatirent contre les premiers, qui tout le jour aigrement leur résistèrent. Et toutesfois, comme le souleill se couschoit, s'en fuirent les premiers, delaissans toutes leurs proyes et navires; et perirent tant des premiers que des derroins les deux pars. Mais les derroins qui estoient demourez victeurs, substrairent toutes leurs neffs, peccunes et despoulles et par le fleuve de Laire retournèrent plus avant en Bretaigne.

grandes richesses jusques à Bièce, une isle située près les murs de Nantes. Et ainsi qu'ils y séjournèrent, survindrent autres Normans avecques grand abondance de nefs, qui leur demandèrent la moitié de toute la rapine leur etre distribuée, autrement ils feroient bataille contre eux. Ausquels les premiers moult contristez respondirent qu'ilz ne leur en bailleroient nulles ains se deffendroient d'eux. Et adonc prindrent les derniers Normans leurs armes et assaillirent les premiers, qui tout le jour leur resistèrent aigrement ; mais comme le soleil se fust jà caché, s'enfuirent les premiers, delaissants leurs pecunes et leurs nefs; et perirent tant des premiers que des derniers bien les deux parts. Les derniers toutefois qui demourèrent victorieux prindrent les nefs et les despouilles et par le fleuve de Loire s'en allèrent en la basse Bretagne.

A la fin du chapitre XXVII l'auteur nous avertissait qu'il tenait de plusieurs sources (*sicut in pluribus relationibus didicimus*) ce qu'il allait nous raconter dans ce chap. XXVIII. Et cela est exact. Le premier paragraphe concernant une prise et la destruction de Nantes par les Normands dérive certainement d'une annale nantaise contemporaine et doit être de l'année 919, comme M. Merlet l'a très bien vu.

Par contre, M. Merlet n'a pas retrouvé la source du paragraphe II racontant la dévastation du bassin de la Loire, dévastation déjà annoncée très explicitement dans les dernières lignes du chapitre précédent. Il n'est pas douteux, cependant, que notre chroniqueur se soit inspiré d'Adrevald qui, au chapitre XXXIII des *Miracula sancti Benedicti* (1), trace le tableau suivant des dévastations des païens : « Et primo quidem » adventu urbem Namneticam incendio cremavere. Deinde, » Andegavensem percurrentes regionem, ipsam quidem civi- » tatem concremant; Pictavorum vero castella atque vicos » omnemque patriam a mari usque eandem Pictavim urbem » populantur, vastant, caedibus replentes omnia. Sequenti » tempore navigio Turonum veniunt, eamque de more stra- » gibus applentes, ad postremum ignibus tradunt. Populata » omni circumquaque regione, haud longe post, superiora » Ligeris amnis navibus expetentes, Aurelianis perveniunt, » captamque urbem auro distrahunt (2). »

Le chanoine nantais a supprimé le passage concernant Poitiers qui faisait longueur et l'éloignait du cours de la Loire ; il a dépeint dans les mêmes termes, à trois reprises, l'épouvante et la fuite des habitants, chose qui ne nécessitait pas un effort d'invention très grand, mais l'ordre du récit est le même : Nantes, Angers, Tours, Orléans. Et la coïncidence est d'autant plus frappante qu'Adrevald, écrivant un quart de siècle après les faits, commet une erreur, et cette erreur se retrouve dans la *Chronique de Nantes :* la prise d'Angers n'a pas suivi immédiatement la prise de Nantes. L'ordre chrono-

(1) *Historiens de France*, VII, 360; éd. de Certain, p. 72.
(2) L'auteur de la *Chronique de Nantes* a compris que la cité fut rachetée à prix d'or, que les habitants donnèrent de « grandes pécunes ».

logique réel est le suivant : Nantes : juillet 853; Tours : 6 novembre 853; Orléans : printemps de 854; Angers : décembre 854 (1). On le voit, il est inutile de croire avec M. Levillain « l'auteur très amplement renseigné par une chronique ancienne dont la perte est fort regrettable (2) ».

Le troisième, enfin, racontant le siège de l'île de Biesse, résume librement le dernier chapitre des *Gesta Sanctorum Rotonensium*, ainsi qu'il est facile de s'en assurer (3) :

« In tempore igitur Erispoe principis Brittanniae quidam » Normannus Sidric cum navibus centum quinque occupavit » fluvium Ligeris et circumdedit castra aliorum paganorum » qui civitatem Namneticam depopulanti fuerant et incende- » rant, et omnes regiones quae erant prope et longe (4), tra- » dentes omnia incendio. Posueruntque castra sua in insula » quae dicitur Betia. Cumque circumdasset eos navibus in » giro ita ut non possent egredi vel ingredi, erantque omnes » obsessi, statim misit Sidric nuntios ad Erispoe principem » Brittanniae ut veniret et irrueret ipse cum exercitu suo » super adversarios suos qui deleverant regiones suas, es- » sentque uno animo et una voluntate ut contererent et dele- » rent eos a superfitie terrae. Quod cum audisset Erispoe, » confestim misit nuntios in universo regno suo ut venirent » cum armis suis ferrentque praesidium duci Normannorum, » ut debellarent hostes et paganos qui jam longo tempore » irritaverant regiones et provincias christianorum. Tunc » Brittones velociter a sedibus suis surrexerunt et irruerunt » super eos una cum Sidric et exercitu ejus, ceperuntque » praeliare et castellum conterere, perieruntque ex eis plu-

(1) Voy. les *Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 42 à 45.

(2) *Loc. cit.*, p. 240, note 1.

(3) Ce texte est dans Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. II, p. 221; cf. *Historiens de France*, VII, 364. Notre reproduction a été collationnée sur l'unique manuscrit, du XI[e] siècle, récemment retrouvé, le ms. lat. 662 des Nouv. acquis. de la Bibliothèque Nationale, fol. 22 (anc. 42) recto à 23 (anc. 43) verso.

(4) Le chanoine nantais, en lisant ces lignes, s'est rappelé aussitôt Adrevald racontant l'incendie des villes de la Loire après la prise de Nantes. Le rapprochement était presque forcé.

» rima multitudo [1]. In illo praelio vulneratus est Sidric
» comes Normannorum, factumque praelium a mane usque
» ad vesperum. Nox praelium dirimit recesseruntque cuncti
» usque ad castra sua. Mane autem facto illi pagani qui erant
» obsessi pacem fecerunt et dextras dederunt Sidric duci
» Normannorum et aurum et argentum plurimum ei obtu-
» lerunt foederatique sunt illo die, et recessit ab eis, Sequa-
» nam fluvium petens; ibique a Karolo Francorum rege cum
» populo suo interfectus est. Cumque Brittones perrexissent
» ad tabernacula sua, Normanni qui fuerant obsessi extruxe-
» runt naves suas et praeparaverunt ut venirent cum ira et
» indignatione reddere Britonibus malum quod sibi intule-
» rant navali proelio. In illo ergo tempore barbari ascende-
» runt naves suas, aegressi de fluvio Ligere, navigaverunt
» mare magnum, intraveruntque Visnoniae fluvium cum
» centum tribus navibus occupaveruntque ripam fluminis
» castraque metati sunt pene duobus milibus a sancto mo-
» nasterio Rotonensi », etc. [2].

La parenté entre les deux textes est indéniable. L'antériorité des *Gesta* ne faisant aucun doute [3], il va de soi que la *Chronique* en dérive [4]. La seule objection qui pourrait nous arrêter, c'est que le siège de Biesse dont parlent les *Gesta* eut lieu en 853 [5], tandis que l'auteur de la *Chronique* rapportant le même événement comme postérieur à la destruction de Nantes, celui-ci devrait se placer vers 919-920.

Cette objection n'aurait point de portée. Aucun des textes consultés par le chroniqueur nantais, ni le texte relatant la

(1) Les « deux parts », dit la *Chronique* avec une précision fallacieuse. Quelques lignes plus haut, elle imagine aussi que l'un des partis des pirates demande à l'autre la « moitié de toute la rapine ».

(2) La fin des *Gesta* est formée par le récit du châtiment miraculeux qui frappe ceux des païens qui avaient violé le sanctuaire de Saint-Sauveur de Redon. La *Chronique de Nantes*, qui ne se soucie point de faire briller Redon, abrège sèchement en : « par le fleuve de Laire retournèrent plus avant en Bretaigne. »

(3) Sur la date de composition des *Gesta*, voy. MÉLANGE I.

(4) A moins qu'on ne préfère croire qu'il y a eu deux sièges de Biesse dont les péripéties se sont déroulées dans le même ordre et ont abouti au même résultat. Mais l'histoire ne se répète pas de la sorte.

(5) Cf. plus loin note suivante.

ruine de Nantes, ni Adrevald, ni les *Gesta*, n'avait de date précise. L'infortuné chanoine de Nantes, s'avançant à tâtons dans la nuit du passé, trébuche à chaque pas. Il s'accroche aux plus frêles soutiens chronologiques. L'histoire de Nantes est pour lui le centre auquel il doit tout ramener. Un texte anonyme du X[e] siècle lui raconte la ruine de sa ville, les *Miracles de Saint-Benoît* lui montrent les Normands s'emparant de Nantes, Angers, etc., les *Gesta Sanctorum Rotonensium* lui parlent du siège de l'île de Biesse qu'il sait, naturellement, être sous les murs de la ville. Comment notre chroniqueur n'aurait-il pas l'idée de rapprocher ces trois sources? Il est tout naturel qu'il s'imagine qu'elles parlent, en termes différents, d'un seul et même événement. Comment pourrait-il savoir, lui qui n'a aucune date sous les yeux, que la prise de Nantes de l'annale du X[e] siècle est celle de 919 (ou environ), tandis qu'Adrevald fait allusion aux désastres de 843 et 853, et les *Gesta* à celui de 853 ? Il était pour ainsi dire forcé de rapprocher des faits séparés par deux tiers de siècle d'intervalle. Il a bien vu, d'ailleurs, que le récit des *Gesta* ne cadrait pas très bien avec celui des deux autres textes; mais il a cru tout concilier en imaginant que c'est au retour de l'expédition poussée dans la Loire jusqu'à Orléans que l'île de Biesse avait été assiégée par un corps de païens [1]. Ajoutez à cela que

(1) L'auteur nantais n'y a point mis, d'ailleurs, une entière bonne foi : la suppression du rôle d'Erispoé est peut-être intentionnelle; elle a sans doute pour but d'éviter de montrer les revendications des Bretons sur Nantes et peut-être aussi d'esquiver une difficulté chronologique. En voulant combiner Adrevald et les *Gesta*, il s'est empêtré. Le plus curieux, c'est que non seulement il s'est trompé, mais a trompé les historiens. Merlet (*Chronique*, p. 47, n. 1, et 84, n. 1), met le siège de Biesse en 856; Dümmler (*Gesch. des Ostfr. Reiches*, I, 423), en 855; Steenstrup (*Normannerne*, II, 251), si je comprends, imagine quelque chose de plus compliqué : Sidroc, quittant la Seine, arrive sur la Loire en 855, se laisse acheter par les assiégés de Biesse et regagne la Seine immédiatement. M. Giry (*Annales de Bretagne*, t. XIII, p. 493, note 1), se refuse à préciser entre juillet 853 et juillet 855; il a tort, d'ailleurs, de faire fonds sur la *Chronique de Saint-Maixent*, qui date du XII[e] siècle, et utilise à coup sûr les *Gesta Sanctorum Rotonensium*. — Je tenterai, une autre fois, de montrer qu'il n'y a pas eu de siège ni de prise de Nantes par les Normands en 853, mais seulement un siège de Biesse en cette même année. S'en fiant à *Chronique de Nantes*, MM. Steenstrup, René Merlet, Giry, ont cru que l'île de Biesse n'avait vraiment été assiégée qu'au retour de l'expédition contre Orléans, donc vers 855 ou 856.

l'auteur n'a point nos préoccupations d'exactitude scientifique et, aussi, qu'il a intérêt à masquer ses emprunts quand il a recours aux *Gesta Sanctorum Rotonensium*, enfin qu'au moment où il rédigeait il n'avait plus ce texte sous les yeux et pouvait l'utiliser en consultant des notes imparfaites.

Nous sommes donc arrivés à ce résultat : l'auteur de la *Chronique de Nantes* a connu les *Gesta Sanctorum Rotonensium*. *A priori* la chose était sûre. L'auteur lui-même nous dit qu'il a eu entre les mains les chartes de Redon [1]. M. Levillain le sait bien [2] et il remarque lui-même que l'auteur a *fouillé* le dépôt d'archives de cette abbaye, mais « les moines redonais ne semblent pas lui avoir soumis les *Gesta Sanctorum Rotonensium* [3] ».

Peut-on rien imaginer de plus invraisemblable !

On conçoit que l'on cache à un visiteur ennemi des documents susceptibles de lui être utiles. Mais, de deux choses l'une, ou le chanoine nantais était un ami, et en ce cas pourquoi lui eût-on fait mystère du texte le plus intéressant que renfermât l'abbaye; — ou bien, connaissant ses sympathies pour l'archevêché de Tours, on le considérait comme un adversaire : en ce cas, il suffisait pour l'accabler de lui montrer précisément les *Gesta*, texte vénérable, tout en faveur de Nominoé, écrasant pour les évêques francs si on lui accordait pleine confiance. Dans l'un ou l'autre cas, le visiteur à qui l'on n'hésitait pas à communiquer les titres de propriété, dut avoir sous les yeux les *Gestes des saints de Redon*. Soyons bien assurés qu'il en fut ainsi.

M. Levillain déclare lui-même que « à Redon les moines lui » ont *raconté* l'histoire des reliques de saint Marcellin rap- » portées par Conwoion au cours d'une mission dont l'avait » chargé Noménoé ; on lui a probablement montré la lettre

(1) Ed. R. Merlet, p. 70 : « sicut in cartis Sancti Salvatoris reperitur. », cf. p. LVII.
(2) *Loc. cit.*, p. 213.
(3) *Loc. cit.*, p. 239-240.

» du pape à Noménoé relative aux événements de 848 pour
» attester la réalité de cette mission [1] ».

Mais pourquoi les moines se seraient-ils donné la peine de *raconter* ce qu'il est si simple de lire dans le chap. X du livre II des *Gesta Sanctorum Rotonensium*, qu'ils n'avaient aucune raison, bien au contraire, de cacher au Nantais. Comment M. Levillain ne voit-il pas que, par cette concession, il ruine son système ? En effet le lecteur objectera immédiatement que, puisque le visiteur nantais a eu accès aux archives de Redon et a connu l'histoire du transfert des reliques de saint Marcellin (transfert lié à la question du schisme breton, on le verra), qui se trouve dans les *Gesta Sanctorum Rotonensium*, il a non seulement *pu*, mais très certainement *dû* consulter ce dernier texte.

Les conséquences de cette remarque sont, je crois, importantes.

Si le chroniqueur nantais a consulté les *Gesta* — et nous en sommes moralement sûrs dès à présent — les ressemblances entre son récit du schisme de Nominoé et celui des *Gesta* vont acquérir une grande force. Quant aux divergences, point ne sera besoin pour les interpréter de recourir à l'hypothèse d'une source ancienne perdue. La partialité de l'auteur pourra suffire à les expliquer.

Nous allons donc maintenant entreprendre l'examen du fameux chapitre XI de la *Chronique de Nantes* dans un tout autre esprit que si nous ignorions que son auteur a eu sous les yeux le texte des *Gesta*.

Ce chapitre XI, il est indispensable de le reproduire en entier malgré son étendue.

[Cap. XI] [2].

I

[§ 1] « Sicque infelice Lamberto defuncto, Nomenoius tunc
» temporis propter Britonum multitudinem superbus ac regis

(1) *Loc. cit.*, p. 239.
(2) Edition René Merlet, p. 31 et suiv.

» Karoli principatum propter fratris sui Lotarii defensionem, » volentis totum regnum Francorum, sicut prius steterat, in » unum admittere, pene declinatum providens, [§ 2] undique » congregata fortitudine sua, Ligerim transiens, in Aquita- » niam ingreditur et longius progrediens populum per rura » repertum interemit, aedificiisque igne consumptis, nec » ecclesiis nec monasteriis parcens, regionem devastavit. » Primum vero monasterium Glonnae obsedit destruxitque; » indeque longius contra Andecavos processit Nomenoius, » regionem ferro et igni depopulari contendens. [§ 3] Cui » venit obviam Karolus rex cum insigni exercitu, datoque » interea praelio, superatus est Karolus, multis Francorum » millibus occisis. [§ 4] Nomenoius igitur valde superbus » urbem Namneticam et Redonicam ac etiam Andegavense » territorium [§ 5] et Cenomannense usque ad Meduanam » invasit.

Arrêtons-nous sur cette première partie. L'incertitude chronologique et les procédés de l'auteur se manifestent pleinement en ces quelques lignes.

La mort de Lambert est du 1er mai 852 (1), la première révolte de Nominoé lui est antérieure de neuf ans (2). Voilà déjà une grossière erreur. Non, selon M. Levillain, qui se refuse à admettre que notre chroniqueur ait commis de véritables erreurs chronologiques, et ne voit là que maladresse d'exposition (3). Le chanoine nantais ayant juxtaposé, faute de textes, des événements de 846 et 851, a eu le tort de rapprocher la fuite de Lambert à Craon en 851 (suivie peu après de sa mort) de la mission de l'évêque Aitard en 846, voilà tout. Il utilisait des annales anciennes parvenues à lui seulement sous une forme fragmentaire. « Elles lui disaient que Nomenoé avait » profité de la rivalité de Lothaire et de Charles pour essayer » de se rendre indépendant; elles contenaient un récit som-

(1) Voy. R. Merlet, *Guerres d'indépendance*, p. 14.

(2) Cf. Mélange III (plus haut, p. 38, note 3).

(3) *Loc. cit.*, p. 209. M. Levillain étend aussi sa théorie aux chapitres IX et X, dont il entend réhabiliter la chronologie. Ici encore je dois me séparer de lui, mais ce n'est point le lieu d'entamer une discussion à ce sujet.

» maire, mais exact de la principale guerre franco-bretonne, » celle de 845, et le récit de la campagne de 850. De cela il » forme un tout, en reliant maladroitement les faits les uns » aux autres. Assurément, si l'on suit sa chronique à la lettre, » il y a des erreurs chronologiques : mais si l'on fait la part » du procédé, on voit que ce résumé est d'un prix inesti- » mable (*sic*) parce qu'il reproduit des documents anciens » aujourd'hui perdus et qui paraissent fort exacts. Ce qui me » frappe bien plus que les fautes chronologiques apparentes » résultant de la maladresse de la forme, c'est le soin avec » lequel l'auteur expose les renseignements annalistiques » dans l'ordre même où les annales les lui présentaient. Et » l'esprit peut-il n'être pas frappé du fait que seule, la *Chro- » nique de Nantes* nous a gardé le souvenir de la destruction » du monastère de Mont-Glonne à la date même où cette des- » truction avait eu lieu (1) » ?

Hélas ! C'est précisément ce dernier argument qui va se retourner contre l'auteur et démolir son ingénieuse construction. M. René Merlet — sur lequel s'appuye, cette fois mal à propos, M. Levillain — s'est mépris : La destruction du Mont-Glonne (Saint-Florent-le-Vieil) n'est pas de 845 mais de 849 (2).

Datons maintenant les divers paragraphes dont se compose cette introduction au récit du schisme de Nominoé, en laissant de côté [§ 1] le singulier « procédé d'exposition » qui consiste à faire survivre Nominoé à Lambert.

Le passage de la Loire, l'incendie de Saint-Florent-le-Vieil, la dévastation de l'Anjou du § 2 sont de 849. La bataille de Ballon à laquelle fait allusion le § 3 est du 22 novembre 845 (3). Nous revenons à 849 et 850 avec le § 4 rapportant les invasions des pays de Nantes, de Rennes et d'Anjou (4); enfin l'incursion dans le Maine est de 850-851 (5).

(1) *Loc. cit.*, p. 209.
(2) Voy. MÉLANGE III (plus haut, p. 41-57).
(3) R. Merlet, *Guerres d'indépendance*, p. 6.
(4) *Ann. Bert.*, p. 37; *Chron. Fontanell.*, dans *Histor. de Fr.*, VII, 42.
(5) *Ann. Bert.*, p. 38; *Chron. Fontanell.*, *ibid.*; R. Merlet, *op. cit.*, p. 10-11.

Voilà une suite chronologique qui laisse à désirer. L'auteur ne s'aperçoit même pas qu'il parle à deux reprises de l'invasion de l'Anjou. Il n'y a point à lui reprocher d'utiliser maladroitement les maigres fragments annalistiques qu'il avait à sa disposition — il a fait de son mieux — mais nous serions bien imprudents de nous en fier à lui. En outre, et ceci est plus grave, il y aurait danger à accepter comme reproduction d'une source ancienne telle phrase par laquelle notre chanoine tente une explication de son crû. C'est ainsi que la phrase « regis Karoli principatum propter fratris sui Lotarii » defensionem, volentis totum regnum Francorum, sicut » prius steterat, in unum admittere » n'est point un écho du temps mais, comme l'a bien vu M. R. Merlet [1], un fait imaginé pour expliquer le peu de difficultés que Nominoé et Erispoé rencontrèrent à rétablir l'indépendance du royaume breton.

L'étude du chapitre XXVIII nous avait déjà amené à une conclusion semblable au sujet de l'emploi que notre auteur fait de ses sources : il les interprète avec liberté.

Arrivons enfin au point délicat : le récit du schisme de Nominoé :

II

[§ 1] « His autem urbibus et territoriis nominatis in pro- » prietate sua assumptis, fuit superbior et excellentior; con- » temptoque jure Francorum regio, in corde suo cogitavit ut » se regem faceret; multisque modis investigans, ut erat » dolosus et fraudulentus, quomodo hoc abominabile insti- » tueret, reperit ut episcopos totius suae regionis, manu » Francorum regia factos, aliqua seductione a sedibus suis » expelleret et alios, concessione sua constitutos, in locis illo- » rum subrogaret; et, si sic fieri posset, faciliter per hoc ad » regiam dignitatem ascenderet. Quum autem haec fallacia

(1) *Chronique de Nantes*, p. 31, note 2.

» tamdiu in corde suo excogitata satis reversaretur, accedens » tandem ad Conoveum, monasterii Redoni abbatem, virum » simplicem et innocentem, et sub specie veritatis illum sedu- » cens, exposuit illi fabulose, ut erat alloquax, de dignitate » regni Britanniae et quomodo reges Francorum injuste inva- » dentes illud destruxerant, quod volebat renovare, si sibi » consilium daretur; et quod illius episcopi per pecuniam » ordinati, et de aliis criminibus infamati, indigne officium » episcopale tractantes, deponendi essent et alii in sedibus » eorum juste ordinandi qui regulariter fuissent episcopi. » Auditis autem vir Dei hujus tyranni locutionibus, omnis » fallaciae ignarus, et existimans haec esse pro patriae certi- » tudine et gentis salute relata, omnino ei credibilis exstitit, » ac etiam auxilium promisit ut efficeretur. Acceptisque a » Nomenoio magnis auri argentique muneribus, Romam per- » rexit; offerensque papae Leoni ex parte hujus tyranni au- » reum vas mirabiliter factum, omnia verba ejus diligentis- » sime ei intimavit, videlicet ut de regno Britanniae reno- » vando et de episcoporum depositione.

[§ 2] » Cui papa respondit nunquam se audivisse praede- » cessorum suorum temporibus hanc minorem Britanniam » reges habuisse, nec in archivis Romanae ecclesiae repe- » risse, praesertim ex quo tempore Francia primum reges » habuit, illa semper Britannia usque nunc illi subdita fuit; » nec decebat Romanam ecclesiam contra fas et patrum sta- » tuta quaerere ut regnum Francorum tam valente herede, id » est Karolo Calvo, ac nepote Karoli Magni, de potentia sua » minueretur. Addidit quoque praetera de episcoporum depo- » sitione ut, si vellet eos Nomenoius a sedibus suis dejicere et » alios in locis eorum constituere, primum, advocato illius » provinciae metropolitano Turonensi, id est domno Amal- » rico, cum legitimo episcoporum numero a veridicis testibus » accusarentur; et postea, si rei eorum judicio comproba- » rentur, alii in eorum sedibus componerentur, aliterque » minime fieret.

[§ 3] » Quibus ita Leo papa dispositis, venerabili Conoveo » abbati, suppliciter sibi dari reliquias petenti, caput sancti

» Marcellini papae porrexit, atque Nomenoio concessit ut dux » super populum Britanniae fieret et circulum aureum, sicut » alii duces, in festis diebus deferret. His autem Conoveus » abbas responsionibus auditis et praefati sancti capite re- » cepto, gaudens et exultans ad locum suum reversus est, » referensque Nomenoio de ejus mandatis Leonis papae res- » ponsionem, sancti Marcellini caput se attulisse ostendit. » Qui super his auditis valde laetatus, et totis praeceptis papae » dimissis, aliter agere excogitavit. Namque, quam citius » potuit, ex aliis provinciis congregatis suae fallaciae insciis, » narravit quod Leo papa sibi mandaverat ut episcopos Bri- » tanniae infames deponeret et alios in locis eorum restitueret, » et se faciendo regem regnum Britanniae renovaret; invita- » tisque episcopis ad eos infamandos apud monasterium » Redoni, nunquam iste filius perditionis in cogitationibus » suis meditari potuit quomodo eos juste infamare posset. » Quum autem de tali molimine ambiguus esset quomodo ad » finem voluntatis suae pertraheret, fuit unus ex familiaribus » suis qui promisit ei facere illos sine ulla purgatione infa- » matos. Nomenoius qualitate promissi laetus nimis efficitur. » At ipse qui haec promiserat aperiens illis episcopis sub » magnae confessionis velamento quod, nisi reos se esse cras- » tina die, audiente conventu aliorum episcoporum et laico- » rum, infamationibus sibi a falsis testibus immissis profite- » rentur et juste se damnatos conclamarent, certissime sine » ulla intermissione decollandi essent. Quo audito episcopi » nimis pavefacti contra fas et statuta sanctae Dei ecclesiae » dicere, antequam mortem subirent, promiserunt. In cras- » tina autem die, illa diabolica synodo in monasterio sancti » Salvatoris congregata, insurgentes falsi testes contra hos » miseros episcopos et prorsus desolatos accusaverunt eos » multis criminibus, scilicet Susannum Venetensem et Fe- » licem Corisopitensem et Salocohem Dialetensem et Libe- » ralem Ocismorensem, in illis sedibus potestate Franco- » rum regia constitutos. Illi equidem, ut refertur, valde per- » territi, minime ad haec respondere audentes et requisiti » satis ab episcopis si accusatores vera dicerent, se culpabiles

» esse, toto conventu audiente, professi sunt; et, depositis » virgis et annulis, fugerunt inde ad regem Karolum. Nome- » noius vero, hujus falsitatis patrator, omnino laetificatus in » locis eorum alios constituit, adminuensque parochias » eorum, videlicet in monasterio Dolensi, quod tunc temporis » erat ex diocesi Dialetensis ecclesiae, et in monasterio Sancti » Brioci et Sancti Tutualis Pabut, episcopos tres usurpativos » instruxit. Illum sane qui apud Dolum fuit episcopus fecit » sublimiorem et omnium regionis illius episcoporum, pro- » vincia Turonensi recisa, metropolitanum. His itaque om- » nibus cum fraude et cupiditate magnae elationis peractis, » omnes hos episcopos, injuste compositos et sanctae eccle- » siae Dei invasores, apud hoc monasterium Doli convocans, » se regem irreverenter inungere fecit. »

Voyons maintenant la source redonnaise.

[X. *De profectione sancti Conwoionis abbatis ex jussione Nominoe principis ad urbem Romam et de adventu corporis sancti Marcellini papae ad Britanniam.*] (1).

In tempore autem Nominoe principis Brittanniae surrexit quędam heresis quae appelatur simoniaca per totam Brittanniam, foedavitque omnem aecclesiam, ita ut a minimo usque ad maximum omnes avaritiam sectarentur. Hujus vero heresis fautor maxime Susannus Venetensis episcopus extitit. Nam nullus presbyter aut diaconus poterat manus impositionem ab episcopis sine praecio accipere, nec cogitabant pontifices quomodo vel qualiter haec heresis in primordio ecclesię a sancto Petro apostolo radicitus fuerit evulsa. Legitur namque in Actibus (*sic*) Apostolorum ...... (2). Igitur, sicut superius diximus, cum Brittannia ista heresi male pullularet, pervenit

(1) Ce titre est de Mabillon, *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saec. II, p. 211. Le texte que nous reproduisons a été, comme plus haut (p. 307), collationné sur le ms. 662 des Nouv. acquis. lat. de la Bibl. Nat., fol. 7 (anc. 26) verso à 11 recto.

(2) Nous sautons un développement sans intérêt pour nous et reprenons à la 3e ligne du folio 8 verso.

ad notitiam sancti Conuuoioni[s] abbatis qualiter episcopi nequiter agerent; coepitque proinde sacros canones saepius lectitare et, eorum errorem voluens destruere, pervenit ad aulam principis predicti locutusque est ad eum secrete dicens : « ignoras nec intelligis quomodo patria tua subversa est ab » impiis episcopis et hereticis qui sacros ordines pretio ven- » dunt et tribuunt ? Et hoc dico tibi : si non cito ista heresis » radicitus a Brittannia evellatur, ira Dei omnipotentis et » omnium sanctorum ejus veniet super te et super populum » tuum. » Haec ille audiens in ira et indignatione magna surrexit, nam et ipse Nominoe zelum Dei habebat sed non (1) secundum scientiam, jussitque deinceps convocare omnes episcopos provinciae et doctores et legisperitos ad concilium suum, rogavitque eos ut legerent et exponerent canones apostolorum et omnes canones sanctorum patrum in conspectu omnium qui in illo concilio erant. Interrogatique sunt episcopi a legisperitis et a doctoribus Nominoe principis quare acciperent dona et munera pro sacris ordinibus. Tunc illi episcopi responderunt : « nos nec dona nec munera a presby- » teris nostris accipimus, sed honorem congruum ac debitum » ab eis accepimus et accipiemus ». Et, sicut superius diximus, Susannus episcopus in illa sinodo atrocius contradicebat sanctis canonibus.

His ita contradicentibus atque litigantibus, judicatum est illis ut pergerent duo ex eis ad urbem Romam, quae caput est omnium aecclesiarum quae sub universo caelo sunt, ibique ante vicarium sancti Petri, id est Romanum pontificem, causas et rationes eorum excuterent; et si nequiter fecissent ibi a sancto Romano pontifice judicarentur. Elegerunt itaque episcopi duo ex eis qui Romam pergerent, id est Susannum episcopum Venetensem et alium episcopum nomine Felicem Corisopiti (2). Tunc rogavit praefatus Nominoe venerabilem virum Conuuoion ut proficisceretur cum illis ut audiret et discuteret causas et rationes eorum, id est episcoporum (3).

(1) *Non* (écrit ñ' est une addition entre *sed* et *secundum*, mais de la même main, semble-t-il, que le reste.

(2) *Corisopiti* en interligne, mais de la même main.

(3) *Episcoporum* en interligne, mais de la même main.

6

Eodem tempore transmisit Nominoe princeps coronam auream cum gemmis pretiosissimis donum beato Petro apostolo per virum venerabilem Conuuoion, imperavitque ei ut peteret a beato Leone papa unum ex sanctis corporibus martyrum qui romanam aecclesiam post beatum Patrum apostolum rexerant. Perrexeruntque igitur episcopi una cum sancto abbate Romam viam valde longam, perveneruntque cum multo labore fessi ad urbem receptique sunt honorifice a sancto romano praesule. Tunc tradidit vir venerabilis Conuuoion coronam auream beato Leoni pontifici dixitque ei petitionem principis Nominoe. Congregavit igitur beatus papa Leo sinodum episcoporum in urbe Roma ibique discussit causas episcoporum, audiente viro venerabili Conuuoione, objurgatique sunt ab episcopis sanctae romanę aecclesię quomodo praesumpsissent dona et munera pro sacris ordinibus accipere. Illi e contra responderunt : « et si recipimus ignoranter fecimus. » Tunc Arsenius archiepiscopus dixit : « nullus sacerdos debet ignorans esse; haec excusatio non est satisfactio. » Sanctus papa Leo respondit : « auctoritas sancti Evangelii excipienda est; ipse namque Dominus ait : *Si sal evanuerit in quo condietur*, id est : si episcopus erraverit a quo emendabitur ? Sed et sancti canones hoc judicant : « *Si quis episcopus, presbyter aut diaconus per pecunias fuerit ordinatus, deiciatur ab ordine suo et ipse et ordinator ejus.* » Et ita in illa sinodo diffinitum est ut « *nullus episcopus audeat munera aut dona ab ullo ordine aecclesiastico accipere. Quod si fecerit gradum proprium amittat et alius in loco ejus subrogetur.* Expleta vero sinodo, licentiam petierunt episcopi remeandi ad patriam suam; sed et venerabilis Conuuoion licentiam apostolicam meruit accipere dansque illi casulam suam qua utebatur, honorans eum digno honore. Tunc transmisit beatissimus Leo papa ad Nominoum principem Brittanniae corpus sanctissimi MARCELLINI pape et martyris qui tricesimus post beatum Petrum apostolum sanctam romanam ecclesiam rexit per annos VIIIem et menses quattuor et dies XXV, decollatusque est pro fide Christi cum diaconibus suis a Diocletiano imperatore pagano; jussitque corpus ejus in platea

civitatis proici ad exemplum christianorum, sicque per dies XXX^{ta} insepultum jacuit. Postea vero presbyter ejus, Marcellus nomine, collegit sanctum corpus ejus noctu et sepelivit in cubiculo quod ipse fecerat cum hymnis et aromatibus, VI. Kal. maias ; et cessavit episcopatus per annos VII., persequente Diocletiano christianos. Hunc ergo sanctum Dei martyrem transmisit papa Leo ad Britanniam per venerabilem abbatem Conuuoionem. Tunc cum lętitia et prosperitate pervenerunt ad patriam, magnum donum patriae deferentes, deductusque est ad sanctum monasterium Rotonense. Quod audiens Nominoe properavit in occursum sancti cum optimatibus Britanniae et episcopis; deportaveruntque eum et posuerunt in aecclesia sancti Salvatoris cum laudibus et hymnis et lętitia magna; gavisusque est populus gaudio magno quia meruerant accipere vicarium sancti Petri apostoli in sua provincia, atque in eodem loco dominus Jesus Christus merita martiris sui ubique demonstrat non solum infra Brittanniam sed etiam e longinquis regionibus veniunt cum fide et devotione venerari sanctum sepulchrum ejus, et sic sani atque incolumes ad propria discedunt, laudantes dominum nostrum Jesum Christum qui cum patre et spiritu sancto vivit et regnat et nunc et semper per omnia saecula saeculorum. Amen.

Ecce quod promisi fratres carissimi, Deo adjuvante, libellum de vita et conversatione sanctorum monachorum Rotonensium, succinte et breviter explicavi, quamvis nullus mortalium potest per omnia quę illi sancti gesserunt enarrare, sed sufficiunt pauca de pluribus dicere. Nunc autem reparemus vires per silentium et ad alia festinemus.

Explicit liber secundus de vita sanctorum monachorum Rotonensium.

Deo gratias. Amen.

Voyons ce qu'il y a de commun entre les deux récits : 1° Nominoé, à la suite d'une entrevue avec Conwoion, abbé de Redon, s'est décidé à poursuivre pour crime de simonie un certain nombre d'évêques de ses Etats. 2° Conwoion se

rend à Rome auprès du pape Léon IV pour demander l'avis du Souverain Pontife sur cette affaire; il est en même temps porteur de présents du chef breton à l'adresse du « vicaire » de saint Pierre. Entrevue avec le pape. 3° Retour de Conwoion chargé des reliques de saint Marcellin qu'il a obtenues de la faveur de Léon IV.

Les divergences sont nombreuses.

D'abord le ton est absolument différent dans l'un et l'autre récit : les *Gesta* font un panégyrique, la *Chronique* une violente critique de la conduite de Nominoé.

Cela est forcé. Le chanoine nantais, partisan de la suprématie de la métropole de Tours, ennemi des Bretons [1], ne saurait admettre les éloges décernés par les *Gesta* à l'auteur du schisme, mais il n'en résulterait pas qu'il n'a pas utilisé les *Gesta* parce que son appréciation sur Nominoé diffère du tout au tout.

Il y a autre chose : selon les *Gesta*, l'instigateur de la poursuite est Conwoion. Selon la *Chronique*, Conwoion, « homme simple et innocent » est trompé, « séduit » par le rusé Breton. Mais cela encore est forcé. Le Nantais ne saurait, sous peine de ruiner sa cause, accepter que l'abominable affaire du schisme ait été engagée par un saint homme. *Les éloges mêmes qu'il décerne à Conwoion, son insistance à montrer qu'il n'est pas le vrai coupable sont la meilleure preuve qu'il a utilisé — en la déformant — la* Vita sancti Conwoionis, autrement dite *Gesta Sanctorum Rotonensium*.

Et, de même, s'il place par erreur le synode qui déposa les évêques simoniaques, ou soi-disant tels, à Redon même, c'est que son esprit est comme obsédé par le rôle que joue ce monastère et son abbé dans toute cette affaire, — c'est qu'il a lu les *Gesta* [2].

(1) Voy. l'Introduction de M. René Merlet à la *Chronique de Nantes*.

(2) Levillain, *loc. cit.*, p. 213 : « il est non moins incontestable que le » synode placé par le chroniqueur à Redon se tint à Coëtleu. Mais le » chroniqueur de Nantes nous dit lui-même qu'il a eu entre les mains des » chartes de Redon; il a donc pu savoir par elles où le synode avait siégé. » S'il commet ici une erreur, c'est qu'il a trouvé cette erreur (qu'aucun » texte du IX[e] siècle ne nous a transmise) dans un document ancien auquel

Selon ce dernier texte, c'est une couronne d'or ornée de pierres précieuses que Nominoé envoie au pape, selon la *Chronique* un vase d'or. Faut-il croire qu'elle a utilisé une autre source ? Nullement. Cette déformation peut être due, soit à une distraction (1), soit — ce qui est plus probable — à une préoccupation politique. Notre Nantais — et il n'était pas le seul (2) — se refusait à admettre que les princes de Bretagne eussent droit au titre de roi. Reproduire une ligne d'où il appert que Nominoé possédait une couronne (3) d'or et de pierres précieuses — une couronne royale — n'était-ce pas dangereux ? — La précaution que prend notre homme une page plus loin d'indiquer (d'inventer peut-être) que le pape ne permet à Nominoé de porter qu'un simple « cercle comme font les autres ducs aux jours de fête (4) » semble même de nature à appuyer cette interprétation.

» il attache assez d'importance pour ne point le contrôler ou le corriger. » Et, que le synode se soit tenu à Redon ou à Coëtleu, la chose devait » avoir peu d'importance pour un écrivain du XIe siècle. » — Mais, de ce que le chanoine nantais a eu entre les mains les chartes de Redon, s'ensuit-il forcément qu'il devait lire d'un bout à l'autre ces 2 ou 300 actes, faire preuve d'une mémoire imperturbable et savoir ce que c'est que l'*aula quae vocatur coitlout* qu'on trouve dans la charte CXIII ? Et, de ce qu'il commet une erreur en plaçant le synode à Redon, faut-il en conclure qu'il ait emprunté cette erreur à un document ancien, contemporain ? Evidemment non, car ce document n'eût point commis l'erreur en question précisément parce que contemporain. Notre explication donne une solution très simple de l'erreur de lieu.

(1) Nous ne paraissons pas nous douter que, d'une manière générale, les compilateurs et annalistes du Moyen-Age étaient, comme nous, distraits et sujets à l'erreur.

(2) Un contemporain de l'auteur de la *Chronique de Nantes*, celui à qui nous devons une vie abrégée de Conwoion, exécutée, elle aussi, d'après les *Gesta sanctorum Rotonensium*, prend bien soin de nous avertir que le Breton Salomon était appelé roi, mais ne l'était pas en réalité, et ne portait le cercle d'or et la pourpre que par la grâce de Charles le Chauve : « Salomon rex appellatur, non quod re vera esset, sed quia circulo aureo » et purpura, concessione Caroli augusti utebatur, idcirco hoc nomine cen- » sebatur. » (Mabillon, *Acta*, saec. II, p. 192).

(3) Il ne s'agit évidemment que d'une couronne votive (cf. voy. sur ces objets d'orfèvrerie F. de Lasteyrie, *Description du trésor de Guarrazar*, Paris, 1860, et E. Du Sommerard, *Catalogue du Musée de Cluny*, Paris, 1881, p. 391-397.

(4) Mais le mot seul a suffi à effrayer le chanoine nantais.



Là où la divergence s'accuse nettement c'est dans le récit du séjour de Conwoion à Rome. Pas de concile romain favorable à la thèse de l'abbé dans la *Chronique* et surtout — car on comprend qu'il ne pouvait reproduire ce passage (1) — opposition absolue en rapportant la parole du pape. Selon les *Gesta*, Léon, l' « archevêque » Arsène (2), tout le monde condamne les accusés. Selon la *Chronique*, le pape répond en rappelant les garanties judiciaires qui, seules, peuvent rendre un jugement valable.

Que l'auteur des *Gesta* ait menti (3), MM. Duchesne et Levillain l'ont prouvé sans réplique. Mais ici le chroniqueur nantais n'a pas rétabli l'équilibre simplement en allant d'un extrême à l'autre. Il a utilisé un second texte, la double lettre de Léon IV : 1° aux évêques bretons ; 2° à Nominoé lui-même (4). Leur simple lecture a suffi à lui montrer que la biographie de saint Conwoion avait altéré la vérité. Cette découverte lui donna sans doute le courage de prendre des libertés avec ce vénérable document.

Outre ces lettres, une épître de Nicolas Ier (qu'il a copiée) (5) lui montra, ce qui n'était pas difficile à deviner du reste, que si les évêques détestés de Nominoé avaient été déposés après avoir confessé leur faute, cet aveu leur avait été arraché par

(1) Non plus que le voyage à Rome des évêques accusés de simonie. Sur le motif qui l'a poussé à taire le voyage de Conwoion, voy. La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 485.

(2) Sur ce personnage, voy. Levillain, *loc. cit.*, p. 247, note 2, et Duchesne, *Fastes*, II, 258.

(3) Mgr Duchesne (*Fastes*, II, 262) écrit avec indulgence : « On constate » que le biographe (de saint Conwoion) a péché plutôt par réticence que par » mensonge. Le pape condamna certainement la simonie d'une manière » théorique, mais là n'était pas la question. »

(4) La réponse du pape aux évêques bretons a pu être reconstituée en entier (Jaffé, *Reg. pontif. roman.*, 2e éd., n° 2599); la réponse à Nominoé n'est connue que par l'analyse, peut-être infidèle, de la *Chronique de Nantes*, et par une courte citation (voy. *ibid.*, p. 59) dans une lettre de Nicolas Ier à Salomon. Voy. R. Merlet, *L'émancipation de l'Eglise de Bretagne* dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 8 et suiv.; L. Duchesne, *Fastes*, II, p. 260-263; Levillain, *loc. cit.*, p. 249. Ce dernier montre (p. 239-240) que c'est à Redon que l'auteur de la *Chronique de Nantes* a pris connaissance de la lettre de Léon IV à Nominoé.

(5) *Chronique de Nantes*, p. 58-62.

la terreur. D'où le passage mélodramatique représentant les prélats trompés par un traître, qu'on ne nomme pas, et pour cause (« un des familiers » du duc), et menacés d'être décapités : il ne suppose que des facultés de combinaison très moyennes.

Selon les *Gesta* les motifs qui ont guidé Nominoé sont de simple piété. Il avait le « zèle de Dieu mais non selon la science » et, au surplus, ne fut point l'instigateur des poursuites. C'est presque touchant de niaiserie.

Selon le chanoine nantais, Nominoé est un ambitieux criminel qui veut se soustraire à l'autorité légitime du roi des Francs et constituer un Etat indépendant, aussi bien au point de vue ecclésiastique qu'au point de vue politique : il y parvient en érigeant en métropole le monastère de Dol jusqu'alors dans le ressort de l'évêché d'Alet (1) et en augmentant le nombre de ses créatures par la transformation en évêchés des abbayes de Saint-Brieuc et de Tréguier.

Il est évident que la *Chronique de Nantes* a vu juste et que son interprétation de la conduite de Nominoé est la seule qui ait le sens commun. Mais la haine que l'auteur portait à Nominoé et aux Bretons a-t-elle été suffisante à elle seule pour lui faire comprendre le sens des événements. Je ne le pense pas et je crois plutôt qu'elle lui a fait commettre des erreurs — peut-être intentionnelles. Les visées politiques, et par suite religieuses, de Nominoé, il les a apprises par la réponse de Léon IV à ce personnage. Malheureusement cette réponse ne nous est connue que par un résumé de Nicolas Ier et par notre chroniqueur précisément. Ne peut-on soupçonner ce dernier d'avoir dans son analyse donné le coup de pouce ? J'ai peine à croire que Léon IV ait « concédé » un privilège politique à un vassal du roi des Francs (2) et le droit de porter

(1) « In monasterio Doli quod tunc temporis erat ex diocesi Dialetensis ecclesiae ». Je crois maintenant, avec M. Levillain (*loc. cit.* p. 218), que les déductions ingénieuses de M. René Merlet (*Chronique*, p. LIII) sur cette forme *Dialetensis* sont superflues et que nous avons affaire à une simple cacographie de copiste.

(2) Cf. L. Duchesne, *Fastes*, II, 262, note 2. M. Levillain (p. 239, n. 3), au contraire, ne voit pas pourquoi on peut douter de l'authenticité du passage relatif à la restauration du royaume de Bretagne.



le cercle d'or un jour de fête comme font les autres ducs [1].

Bien plus suspecte encore, et même erronée, l'assertion que Nominoé a créé les évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier. Ces abbayes, tout comme Dol, Saint-Pol [2], étaient des monastères-évêchés avant Nominoé et après lui conservèrent ce caractère. Au commencement du Xe siècle le *Wroët abbas sancti Tutguali* dont le nom figure à côté de Huarwoten « episcopus sancti Chourentini » et de Benoit « abbas sancti Wingualoaei, ne peut être que l'évêque abbé de Tréguier [3]. Au XIe siècle le siège épiscopal de Tréguier était encore qualifié de *monasterium* par les religieux mêmes [4].

(1) Nous n'avons pas, en dehors de ce passage, de preuve que les ducs aient porté couronne à l'époque carolingienne. L'unique exemple, celui de Boson, « corona ducali ornatus » (*Annales Bertiniani*, an. 876, p. 128) n'est pas décisif : Boson, beau-frère de l'empereur, remplit des fonctions bien plus considérables qu'un duc franc : il est le vice-roi d'Italie.

(2) Pour Dol, voy. MÉLANGE II, p. 23, et plus loin, p. 200-206. En ce qui concerne Saint-Pol, dont le caractère épiscopo-abbatial ne diffère point de celui de Tréguier et de Saint-Brieuc, l'auteur de la *Chronique de Nantes* ne pouvait en attribuer la création à Nominoé, puisque, en vertu d'un renseignement ou d'une conjecture de source inconnue, il lui donne (p. 38) pour évêque un certain Liberalis, dépossédé précisément par le duc breton.

(3) *Cartulaire de Landévennec*, éd. La Borderie, nº 24, p. 154. L'acte doit être daté des environs de 924, mais le témoignage de ces personnages porte sur une transaction antérieure d'une vingtaine d'années. Voy. La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 371, n. 1. On peut trouver artificielle la présence simultanée, au début du Xe siècle, de l'abbé-évêque de Saint-Tudual (Tréguier), de l'évêque de Saint-Corentin (Quimper), de l'abbé de Saint-Guénolé (Landévennec). La *Vie de saint Guenolé*, écrite par Gurdestin, un peu avant 884, en cette même abbaye de Landévennec fondée par ce saint, lui donne comme contemporain l'évêque Corentin et pour prédécesseur et émule Tutgual (*Cartul. de Landevennec*, p. 82; *Analecta Bollandiana*, t. VII, p. 231). Dans la *Vie de saint Corentin*, très postérieure à la *Vie de saint Guenolé* (*Bull. Soc. archéol. Finistère*, t. XII, p. 148; cf. Duchesne, *Fastes*, II, 370, 387), ces trois personnages, Corentin, Guénolé, Tudual, sont donnés comme contemporains. L'influence de la première vie de saint me paraît incontestable sur le rédacteur de la charte de 924. Pour donner à cet acte plus de solennité, il a voulu qu'il fût souscrit par les successeurs de ces trois grands hommes.

(4) La première *Vita sancti Tutguali*, par Louénan (début du Xe siècle ?), porte : « deinde venit ad pagum Treher... ubi fundavit magnum monas» terium quod vocatur Trechor. » La deuxième (fin Xe siècle ?) : « in eodem » vero magno monasterio, quod ab antiquis incolis Val Trecor vocitatur, » beati Tutguali corpus... fuit collocatum. » La troisième (milieu ou fin du XIe siècle) : « ad locum qui Vallis Trecor dicitur veniens magnum aedificavit » *monasterium* in quo multi temporalibus mundi illecebris abrenunciantes

Mgr Duchesne a montré (1) que *Garurbrius*, l'un des prélats bretons figurant dans l'adresse du concile de Savonnières de 859 (2), était évêque soit de Tréguier soit de Saint-Brieuc. C'est dit-on, la seule fois que le nom de ce personnage est cité. Mais je le reconnais dans le *Gernobrius* « évêque de la province de Tours » qui prit part au synode de Quierzy où fut condamné Godeschalc (3). Ce synode s'est tenu en mars-avril 849 (4), fort peu de temps par conséquent (un an exactement) après l'époque à laquelle Nominoé aurait déposé les évêques bretons amis des Francs et aurait *créé* les évêchés de Tréguier et Saint-Brieuc (mars-avril 848) (5). *Garurbrius-Gernobrius*, créa-

» ac sanctae conversationis se habitui mancipantes tanti patroni monitis » usi sunt. Ex quo tamen Lexoviensis destructa est civitas, *sedes episco-* » *patus usque in hodierum diem ibidem consistit.* » (La Borderie, *Les trois vies anciennes de saint Tudual*, p. 13, 19, 27 et aussi 41). Sur les dates de ces trois vies, voy. les remarques pénétrantes de Mgr Duchesne (*Revue Celtique*, X, 253; *Bulletin critique*, X, 226); la réponse de M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 558), enfin la réplique de Mgr Duchesne (*Fastes*, II, 386, n. 2). — C'est précisément parce que Tréguier continua à être, après comme avant Nominoé, un évêché-monastère qu'on chercherait vainement à dresser un catalogue d'abbés de Saint-Tutgual. L'abbé c'est l'évêque et l'évêque c'est l'abbé. Enfin, c'est sans doute pour cette raison qu'il n'a pu se fonder aucune abbaye dans le diocèse de Tréguier, non plus que dans celui de Saint-Brieuc, avant les XIIe-XIIIe siècles : l'évêché faisait fonction d'abbayes. — Mais la situation de ces diocèses, de jour en jour plus bizarre au regard des autres diocèses du royaume, inquiéta et humilia les religieux eux-mêmes. De là dans la 3e (et peut-être même la 2e) *Vie de saint Tudual*, l'invention d'une cité épiscopale, la *civitas Lexoviensis*, dont la ruine aurait obligé le bienheureux à établir le siège épiscopal au monastère de Tréguier. M. de la Borderie (*Les trois Vies*, p. 102-109) a montré que cette cité imaginaire devait son existence à la lecture par l'hagiographe du *De bello gallico* de Cesar et à des préoccupations étymologiques, et surtout, ajouterai-je, ecclésiastiques.

(1) *Fastes épiscopaux*, II, 265, 386-7.

(2) Hardouin, *Concil.*, V, 493; Mansi, *Concilia*, XV, 532.

(3) Hincmar, *de praedestinatione*, c. 2 : « ... Gernobrio Turonensium provinciae episcopo. » (*Op.*, éd. Sirmond, I, 21; Migne, *Patrol. lat.*, CXXV, col. 85). *Gernobrius*, comme *Garurbrius*, est une cacographie. Mgr Duchesne (*loc. cit.*), écrit *Gaturbrius* le nom du destinataire de l'épître synodale de 859, mais ce semble être une faute d'impression. Peut-être le nom ainsi travesti correspond-il au breton *Catuobri*. En tous cas, il est impossible d'identifier, comme il l'a fait (II, 342), Gernobrius avec Wernarius de Rennes.

(4) *Annales Bertiniani*, p. 36; Hincmar, Lettres à Amolon de Lyon et Prudence de Troyes (Migne, t. CXXI, col. 1027); Flodoard, *Hist. eccl. Rem.*, l. III, c. 21. — Schörs, *Hinkmar*, p. 104; Hefelé, *Hist. des Conciles*, trad. Delarc, V, 345.

(5) La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 56. Cf. R. Merlet dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 11, n. 1, et *Chronique de Nantes*, p. 53; Levillain, *ibid.*, 1902, p. 254.

ture de Nominoé, aurait été singulièrement imprudent de se rendre, à peine installé, à un concile franc et les évêques francs auraient été de fort bonne composition en admettant parmi eux cet intrus. Si, au contraire, on admet que Tréguier ou Saint-Brieuc ne diffèrent en rien des autres évêchés purement bretons, si, par suite, on se prend à douter de l'assertion qui attribue à Nominoé leur création, on cesse de s'étonner de la présence de *Garurbrius-Gernobrius*. C'est un abbé-évêque breton (1) qui, comme ses pareils, assiste de temps à autre, assez irrégulièrement, aux synodes du royaume franc.

Mais il y a mieux : il n'est pas sûr du tout que la déposition des évêques « simoniaques » et la création des évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier qui aurait suivi ce coup de force, doive être daté de 848. En dehors des *Gesta Sanctorum Rotonensium* et de la *Chronique de Nantes*, des lettres synodales et pontificales, le seul texte qui nous dise qu'il y a eu des évêques déposés à la suite d'un concile est une charte de Redon donnée « II. nonas maii illo anno quo synodus facta » est in Brittannia in aula que vocatur Coitlouh contra epis- » copos, temporibus Lotharii atque Karoli seu Lodowici » reges, Nominoe gubernanto Britanniam, Susanno episcopo » dejecto, Ratvili tyrannus (2). »

On le voit, il n'y a rien là qui permette d'attribuer cet acte à mai 848 plutôt qu'à 849, plutôt qu'à 850. On n'arrive à l'attribuer à 848 que par une suite de raisonnements (3) qui s'écroulent si M. Levillain (4) a raison (et cela ne me paraît pas douteux) de dater la réponse de Léon IV aux évêques bretons et à Nominoé du printemps de 848 au plus tôt et non

(1) Remarquer à l'appui que Hincmar le nomme en dernier, ne citant après lui que deux chorévêques, et que c'est le seul évêque dont le diocèse n'est pas indiqué. Il le dit vaguement « Turonensium provinciae episcopus » (cf. p. précédente, note 3). L' « évêché » de *Gernobrius* c'était son monastère breton.

(2) *Cartulaire de Redon*, nº CXIII, p. 87.

(3) Voy. R. Merlet dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 11, note 1; La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 55-56; *Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 62-67.

(4) *Loc. cit.*, p. 249-254.

de la fin de 847. Cette réponse est, en effet, nécessairement antérieure au concile de Coetlouh, à la déposition des évêques francs, à leur remplacement par des créatures de Nominoé, à l'érection en diocèses par celui-ci des abbayes de Tréguier (Saint-Tudual) et de Saint-Brieuc. La charte CXIII peut être parfaitement du 6 mai 849 ou même 850. On comprend alors que, le 29 juillet 849, Susan ne soit pas encore remplacé sur le siège de Vannes [1] (il l'est le 14 mai 850 par Courantgen) [2]; au contraire, s'il avait attendu au moins quinze mois pour procéder à une mesure aussi urgente, la conduite de Nominoé serait inexplicable [3].

Non moins singulière serait celle des évêques francs. Ils auraient attendu plus de deux ans [4] (jusqu'en juillet-août 850) pour se réunir en concile et menacer Nominoé de la colère du ciel. En plaçant le pseudo-concile de Coetlouh vers le début de 849 tout s'explique mieux. Et encore davantage si on le place vers le début de 850. Les évêques francs reprochent à Nominoé que, après avoir ravagé la terre des chrétiens et pillé les biens d'église (allusion à la campagne en Anjou, de mai et décembre de 849), à la prise de Saint-Florent [5], il a violé les droits de l'église de Saint-Martin, refusé de recevoir la lettre du pape; enfin ils flétrissent son alliance avec Lambert, laquelle est du milieu de 850 [6]. Il y a une véritable suite chronologique dans cette lettre. L'attentat contre les droits de « l'église de Saint-Martin » postérieur à mai 849, antérieur à

(1) *Cartulaire de Redon*, n° CCLI, p. 202.

(2) *Ibid.*, appendice n° 27, p. 363.

(3) M. de la Borderie (*Chronologie*..., p. 68) a bien remarqué que le siège de Vannes semble avoir vaqué pendant plus d'un an après la déposition de Susannus »; mais il n'a pas cru devoir s'étonner de cette vacance prolongée. M. René Merlet (*Moyen-Age*, 1898, p. 11) s'est appuyé sur ce même texte pour observer que « la réorganisation épiscopale de la Bretagne ne s'opéra pas en un jour ».

(4) Et même près de trois ans, si l'on adoptait la date de février 851 que M. René Merlet (*Moyen-Age*, 1898, p. 21-30) assigne au concile franc. Mais, avec MM. Duchesne (*Fastes*, p. 264, note 1) et Levillain (*Etudes sur les lettres de Loup de Ferrières*, p. 134 sq.), je crois cette date inexacte et j'accepte juillet-août proposé par ce dernier.

(5) Voy. MÉLANGE IV (plus haut, p. 41 et suiv.).

(6) R. Merlet, *Guerres d'indépendance*, p. 9.



l'été de 850, pourrait se placer vers le début de 850 ou, si l'on veut, la fin de 849 (1).

Conséquence : *Garurbrius-Gernobrius* apparaît comme évêque de Tréguier ou de Saint-Brieuc à une époque *antérieure* à la date à laquelle Nominoé aurait créé ces diocèses (2).

Au surplus, même si cette identification de *Gernobrius* avec *Garurbrius* nous avait échappé, même si nous n'avions pu rectifier la date du concile de Coëtlouh, nous aurions encore été en droit de rejeter le témoignage du chanoine nantais.

Quoi ! dans l'invective contre Nominoé du concile de 850, dans les objurgations de ceux de 857 et 866, dans ses lettres des papes, pas un reproche contre la création d'évêchés nouveaux. pas même une allusion à une mesure aussi grave ! Le Souverain Pontife parle, au contraire, comme d'une chose consacrée des « sept évêques » de Bretagne (3), ce qui implique qu'il reconnaît comme évêchés et Dol et Tréguier et Saint-Brieuc.

(1) L'épitre synodale de Soissons, du mois d'août 866, semble dire qu'il y a vingt ans au moins que dure le schisme breton : « licet nobis multis » praecedentibus indiciis haec eadem non possent latere, jam vicenus, et eo » licet paululum, adsit annus quo, tyrannica feritate resumpta, nec compro- » vincilia cum Turonico metropolitano celebrent concilia, nec in episcoporum » consecrationibus ad eundem quidquam respiciant, illi quoque sedi nullo » pacto se subdant. » (Copié par la *Chronique de Nantes*, p. 52-53). M. Merlet a signalé que la phrase *licet paululum* prêtait à l'équivoque et que, en tous cas, l'assertion qui placerait le concile de Coitlouh en 846 ou même 847 était inadmissible. Il est possible que les évêques du concile de Soissons aient exagéré la durée du schisme pour faire plus d'impression sur l'esprit du pape; ou bien il faut entendre qu'il y a vingt ans que le clergé breton s'est séparé de l'épiscopat franc, ce refroidissement a pu commencer plusieurs années avant le concile de Coitlouh, qui consomma la rupture.

(2) Que serait-ce si une édition critique du diplôme synodal en faveur de l'abbaye de Saint-Lomer, donné à Germigny en 843, permettait de reconnaître notre personnage dans le mystérieux *Goultebertus* qui y appose sa signature (Mabillon, *Acta sanctorum*, saec. IV, part. II, p. 251) ! Les noms propres sont tellement maltraités dans le texte imprimé qu'on ne peut rien affirmer. Mais il convient de remarquer que cet évêque est le seul qui signe « indignus episcopus » sans ajouter le nom du diocèse qu'il administre. Cela est un indice qu'il était abbé-évêque. Cf. p. 85, note 3, le cas de Gernobrius en 849.

(3) Nicolas Ier à Festien : « vos (Britanni) qui tantum septem episcopos habetis » (*Hist. de Fr.*, VII, 412; Migne, *Patrol.*, t. CXIX, col. 970). Rennes et Nantes, qui sont des cités franques, ne sont pas comprises naturellement dans ce chiffre.

Mgr Duchesne prend aisément son parti de ces anomalies : Voulant expliquer comment et pourquoi le concile de Savonnières adresse ses décisions à quatre évêques bretons, dont trois occupent des sièges soi-disants créés, il écrit [1] :

« On voit quel principe avait guidé l'épiscopat franc et dans » la convocation adressée aux prélats bretons et dans le choix » des destinataires de sa lettre synodale. L'évêque de Rennes » (Wernarius) était dans une situation régulière; la conquête » seule l'avait séparé de l'épiscopat franc; mais aucun doute » ne pouvait s'élever sur sa légitimité. Les évêques de Dol, » de Saint-Brieuc, de Tréguier, étaient, il est vrai, des évêques » nommés par Nominoé, mais nommés à des sièges nouveaux, » dans des évêchés de fondation toute récente. On n'avait pas » été obligé de chasser quelqu'un pour les installer. Autre » chose était de découper de nouvelles circonscriptions épis- » copales dans les anciennes, autre chose de refuser l'obéis- » sance au métropolitain et de chasser des évêques, sans » forme de procès, uniquement pour des motifs politiques. » La fondation de nouveaux diocèses était une bonne action, » pourvu bien entendu que les titulaires dont on réduisait le » ressort y donnassent leur consentement. »

Même avec la réserve finale, qualifier de « bonne action » la création d'évêchés par un laïque sans l'assentiment du pape et du métropolitain me parait fort peu canonique. Je ne pense pas qu'aucune personne au courant du droit ecclésiastique partage le sentiment de Mgr Duchesne [2].

Il est bien évident que le concile de Savonnières ne saurait s'adresser aux évêques usurpateurs excommuniés, et c'est pour cette raison que l'on ne trouve pas les noms des évêques de Vannes, Quimper, Alet, Léon [3]. Il est non moins évident qu'aucun des quatre évêques nommés dans l'adresse n'est excommunié. Conséquence : ni Saint-Brieuc, ni Tréguier, ni Dol ne sont des créations de Nominoé.

(1) *Fastes épiscopaux*, II, 265-266.

(2) Sur la question voy. Paul Hinschius, *System des katholischen Kirchenrechts*, II (1878), 381 sq.

(3) Ni celui d'Aitard de Nantes qui, pour son malheur, n'assistait que trop fidèlement aux synodes francs.

Les quatre évêques désignés dans la lettre synodale se sont ralliés à la politique des ducs bretons puisqu'ils ne veulent pas, ou n'osent pas [1] assister aux conciles francs et méprisent l'autorité du métropolitain de Tours, mais leur élection a été régulière. Je me suis efforcé ailleurs [2] de montrer pourquoi Festien de Dol n'était pas excommunié. La situation de Wernarius ne pouvait être attaquée puisqu'il avait été nommé à Rennes bien avant le schisme de Nominoé. A mon avis, c'est pour la même raison que nous trouvons les noms de Garurbrius et de Félix. Leur nomination est antérieure à 849-850. Les évêchés de Saint-Brieuc et Tréguier existaient donc avant Nominoé. L'erreur de la *Chronique de Nantes*, volontaire ou non, est flagrante.

Non moins suspecte l'assertion que Dol était primitivement du ressort d'Alet [3]. L' « évêché de Saint-Samson », enclavé en majeure partie dans le double siège d'Alet et de Poutrocoët [4], était pour celui-ci singulièrement gênant.

Il était impossible que les deux évêchés ayant tant de points de contact n'entrassent pas en compétition. Dès la seconde moitié du IXe et le début du Xe siècle elles se battaient à coups de vies de saints, comme nous le verrons ailleurs [5]. Alet ne put se résoudre à accepter la suprématie métropolitaine de

(1) Garurbrius qui, après avoir assisté au concile de Quierzy, un peu avant l'assemblée de Coitlouh, n'osa plus, par la suite, avoir de rapports avec le clergé franc et se fit censurer par les pères de Savonnières.

(2) MÉLANGE II (plus haut, p. 14-32).

(3) Si Dol s'est formé aux dépens d'Alet, ce que je crois, c'est dans des temps très reculés, cinq siècles avant l'époque où vivait l'auteur de la *Chronique de Nantes*. Celui-ci n'avait et ne pouvait avoir aucune donnée précise sur cet événement et son assertion est lancée au hasard. Je reviendrai sur le diocèse d'Alet (plus bas, p. 200-206).

(4) Sur la constitution du diocèse de Dol, voy. La Borderie dans l'*Annuaire de Bretagne*, 1862, p. 222-226. Il comprenait : 1° 50 paroisses autour du *monasterium*; 2° 23 paroisses dans le diocèse de Saint-Malo; 3° 11 paroisses et 5 trèves dans le diocèse de Saint-Brieuc; 4° 8 paroisses et 2 trèves dans le diocèse de Tréguier; 5° 4 paroisses dans le diocèse de Rouen, près de la Basse-Seine, représentant l'abbaye mérovingienne de Pental, aujourd'hui Saint-Samson-sur-Risle (Eure). Voy. aussi Longnon, *Pouillés de la province de Tours* (1903, in-4°), p. LXXXIX.

(5) Dans le MÉLANGE consacré aux diverses rédactions de la Vie de saint Malo.

Dol. Au XIe siècle elle reconnut l'autorité de Tours, si bien que Dol finit par n'avoir plus comme suffragants que Saint-Brieuc et Tréguier [1].

La fin du chapitre XI de la *Chronique de Nantes* est l'écho d'une rancune alétienne contre Dol et ses deux fidèles [2].

Enfin, je me demande si l'onction royale à Dol n'est pas une fantaisie de notre auteur. Nominoé n'a certainement pas été *oint*. A-t-il même été couronné [3] ? Ce n'est pas sûr. On [4] a remarqué qu'aucun texte diplomatique ne lui donne le titre de roi, ce qui serait fort singulier si la cérémonie en question avait eu lieu véritablement.

Le chanoine nantais a sans doute commis un anachronisme. Les successeurs de Nominoé, Erispoé, Salomon [5] sont quelquefois, très rarement, appelés rois ; mais c'est qu'Erispoé, Salomon, ont obtenu de Charles le Chauve [6], non point d'être sacrés rois, mais de se revêtir des attributs de la royauté — ce qui, religieusement et politiquement, n'est pas la même chose.

Ainsi, en dehors des *Gesta Sanctorum Rotonensium* et des trois lettres de Léon IV et Nicolas Ier, on ne verrait pas qu'il

(1) La Borderie, *Hist. de Bret.*, III, 197-205. La fidélité à Dol de Tréguier et Saint-Brieuc peut s'expliquer et par leur constitution épiscopale, qui les mettait à part du clergé de France, et par la faiblesse même de Dol, qui rendait sa domination peu gênante.

(2) Noter que la reprise de l'affaire de Dol est contemporaine de la rédaction de la *Chronique de Nantes*. La lettre de Léon IX aux princes bretons est de 1049, celle du cardinal Etienne à l'archevêque de Dol de 1060. Voy. La Borderie, *op. cit.*, II, 481 et III.

(3) Sur la différence entre ces deux cérémonies, voy. Levillain, *Le sacre de Charles le Chauve* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LXIV, et Poupardin, *L'onction impériale* dans le *Moyen-Age*, 1905, p. 113-126.

(4) La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 58; *Chronologie du Cartulaire de Redon*, p. 25. Remarquer que Charles lui-même n'a pas été oint antérieurement à 848 (cf. note précéd.). La Borderie a tort de parler de l'*onction* de Nominoé. Où celui-ci se serait-il procuré l'huile sainte? L'auteur de *Gesta sanctorum Rotonensium*, serviteur et admirateur de Nominoé, ne l'appelle pas roi, mais *dux Britanniae* (l. III, c. 5, p. 218).

(5) La Borderie, *Chronologie*, p. 37 et 40.

(6) *Annales Bertiniani*, 851, 868, p. 41, 97. Aucune charte à date certaine ne donne à Salomon le titre de roi antérieurement à la concession de Charles le Chauve.



fût nécessaire de croire à l'existence d'une source ancienne (1) consultée par la *Chronique de Nantes* — s'il n'y avait un résidu inexplicable : le nom des quatre évêques déposés ou plutôt le nom d'un seul d'entre eux, Liberal de Saint-Pol de Léon.

Les noms de Susan de Vannes, de Félix de Quimper sont, en effet, dans les *Gesta*, celui de Salocon se trouve (avec Susan) dans la lettre synodale du concile de Soissons copiée par notre chanoine nantais (2). Seul le nom de Libéral n'est mentionné dans aucun texte qui nous soit parvenu.

Un seul excepté, l'*Indiculus de episcoporum Brittonum depositione*. Ce texte (3) a fait l'objet de bien des discussions. Il présente avec le chapitre XI de la *Chronique* des ressemblances textuelles. Quatre hypothèses peuvent être envisagées : 1° la *Chronique* a copié l'*Indiculus ;* 2° l'*Indiculus* a copié la *Chronique ;* 3° *Chronique* et *Indiculus* sont dus au même auteur : 4° tous deux remontent à une source commune.

La première est soutenue par Mgr Duchesne (4) après Mabillon. Sous la forme où il l'a présentée, elle ne rencontre plus aujourd'hui de partisan : personne ne croit plus que l'*Indiculus* soit un document du IXe siècle. On s'accorde (5)

(1) Due à l'auteur antérieur « bien informé » auquel croit M. Levillain (*loc. cit.*, p. 235).

(2) *Chronique de Nantes*, p. 54.

(3) Toutes les éditions (Mabillon, *Acta*, saec. IV, part. II, p. 186; *Histor. de Fr.*, VII, 288, etc.) copient Sirmond qui l'a publié en 1623 en Appendice à ses *Karoli Calvi capitula* (p. 132; cf. p. 54). Le ms. du Mont-Saint-Michel utilisé par Sirmond ne se retrouve pas à la Bibliothèque d'Avranches, et les papiers de Sirmond à la Bibl. Nat. de Paris ne fournissent, sauf erreur, aucune indication sur sa source, comme veut bien me l'apprendre M. Poupardin.

(4) *Bulletin critique*, 1897, p. 3-7; *Fastes*, II, 259.

(5) MM. A. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, II, 477-486); René Merlet (*L'émancipation de l'Eglise de Bretagne* dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 12, n. 2); Léon Levillain (*Les réformes ecclésiastiques de Nominoé*, *ibid.*, 1902, p. 239), et moi-même (*Le roi Hoël de Kerahès* dans la *Romania*, 1900, p. 393, n. 3), sommes d'accord pour refuser d'admettre que l'*Indiculus* soit du IXe siècle.

à y voir un texte écrit dans la province de Tours, vers le milieu du XIe siècle, dans l'intention de combattre les prétentions métropolitaines de Dol. Par là même se trouve diminuée l'importance du problème de l'antériorité de l'un ou l'autre document, problème que M. Levillain (1) déclare insoluble. Que la *Chronique* dérive de l'*Indiculus* ou l'*Indiculus* de la *Chronique*, que tous deux sortent de la même plume (2), que tous deux dérivent d'une même source, la valeur des renseignements sera toujours sujette à caution puisqu'ils ont été enregistrés deux siècles après les événements.

Néanmoins, pour notre dessein, il n'est pas sans intérêt de chercher une solution. Celle de M. René Merlet (3) — l'*Indiculus* dérivé de la *Chronique* est la plus séduisante : *Indiculus* et *Chronique* présentent une faute commune, le synode de Coetlouh placé à Redon; cette faute, nous l'avons dit plus haut (4), s'explique dans la *Chronique*, par la consultation à Redon des *Gesta*. Devrons-nous supposer que l'auteur de l'*Indiculus* aura été, lui aussi, à Redon, aura consulté les *Gesta* et, sous leur influence, aura commis la même erreur ? Il est beaucoup plus simple d'admettre qu'il s'est inspiré de la *Chronique*. Le brusque exorde de l'*Indiculus* (*Nomenoius valde superbus*) est déjà un indice que nous sommes en présence d'un extrait. La suppression dans ce qui suit de tout fait étranger à la querelle de Tours et de Dol confirme cette impression (5).

De plus, l'*Indiculus*, comme les *Gesta* : 1° qualifie Salocon d'évêque d'Alet (alors qu'il l'était de Dol); 2° rapporte les desseins politiques et religieux de Nominoé comme postérieurs à ses incursions en Anjou, en Nantais, etc. Il y a là

(1) *Loc. cit.*, p. 239.
(2) *Ibid.*
(3) *Chronique de Nantes*, p. XLIX sq.
(4) Voy. p. 80.
(5) Il me semble que sur ce point La Borderie (*op. cit.*, II, 478-479) a vu juste.

deux grosses erreurs [1] qui, non seulement ne sauraient être le fait d'un contemporain, mais ne peuvent être commises par deux écrivains indépendants l'un de l'autre. Enfin et surtout, l'on s'explique que l'auteur de la *Chronique de Nantes* ait imaginé que Nominoé n'ait conçu le dessein de rompre avec les Francs et avec Tours que lorsqu'il eut remporté toutes ses victoires. De là, après le récit de ses exploits, la transition « Nomenoius *igitur* valde superbus. » Nominoé est enflé d'orgueil parce qu'il est partout vainqueur et c'est alors qu'il aspire à l'indépendance, à la royauté. *Valde superbus* ne se conçoit pas sans *igitur* et *igitur* suppose le récit — qui précède dans la *Chronique* — des succès du Breton. L'*Indiculus*, qui s'attache uniquement à l'affaire de Tours, supprime ce récit, et par suite *igitur*, mais, en laissant subsister, *valde superbus* qui reste en l'air sans explication — il trahit sa nature d'*extrait*. Et il n'est pas difficile de voir maintenant que le texte qu'il reproduit, en l'élaguant, n'est autre que la *Chronique de Nantes*.

Le système de M. René Merlet, clair et cohérent, est satisfaisant de tous points.

L'examen des rapports de la *Chronique* et de l'*Indiculus* nous conduit donc pour notre petit problème à un résultat négatif : la *Chronique* n'a pu, et pour cause, trouver dans l'*Indiculus* le nom de l'évêque Liberalis *Ocismorensis* [2].

On peut imaginer que le chanoine nantais l'a rencontré

(1) La tentative de MM. Duchesne et Levillain de défendre la valeur de « Saloco *Aletensis* » me paraît désespérée. Voy. Mélange II (plus haut, p. 21-22). Sur le second point, je ne puis accepter, comme fait M. Levillain, d'innocenter l'auteur sous prétexte de maladresse de rédaction. Voy. plus haut, p. 71-73, et Mélange IV (plus haut, p. 33-57).

(2) Tandis que la *Chronique* (p. 38) porte « Saloconem Dialetensem et Liberalem Ocismorensem », l'*Indiculus* présente les graphies plus correctes à certains égards : « Salaconem Aletensem, Liberalem Oximensem ». On n'en saurait rien conclure sur l'antériorité de l'une ou l'autre source, le texte de la *Chronique* ne nous étant connu que par l'intermédiaire de la *Chronique de Saint-Brieuc*, elle-même restituée. L'observation de M. de la Borderie (II, p. 485) à ce sujet me paraît encore très fondée. Une correction de M. Levillain (p. 211 et 215, n. 1), qui change justement « in illis *diebus*

dans quelque lettre pontificale ou quelque acte conciliaire aujourd'hui perdu, une lettre de Benoît III par exemple (1).

Quelle que soit l'explication qu'on propose, il est superflu de chercher au chapitre XI de la *Chronique de Nantes* des sources en dehors de la correspondance des papes et des *Gesta Sanctorum Rotonensium*. Il est même dangereux de dire avec M. Levillain (2), lequel est tenté de voir dans l'*Indiculus* et le chapitre XI de la *Chronique* deux rédactions sorties d'une même main, que la source commune à ces deux textes est une narration *ancienne*, « un document en quelque sorte » officiel (*sic*) de l'église de Tours composé vers 862-866, à » l'époque où le pape Nicolas Ier demande aux adversaires » de lui fournir leurs arguments pour trancher le procès des » deux métropoles. »

Une « narration ancienne » n'eût point contenu les erreurs de temps, de lieu, de faits que présente ce chapitre XI. Il faut décidément admettre que le récit du chanoine nantais sur le schisme breton, suspect à bien des égards, ne constitue pas un texte de première main.

Est-ce à dire que nous accepterons de confiance les assertions des *Gesta Sanctorum Rotonensium*, comme le fait M. de La Borderie avec la passion la plus juvénile et la plus candide (3) ? En aucune manière. La crédulité et la partialité de

potestate Francorum regia constitutos » de la même page 38 en « in illis *sedibus*, etc. », achève de montrer que le chap. XI de la *Chronique* nous est parvenu sous une forme défectueuse. Que ce texte nous ait été transmis par des intermédiaires plus nombreux que le croit l'éditeur, nous l'avons déjà dit plus haut (cf. p. 60, note 3).

(1) Mentionnée dans la correspondance de Nicolas Ier avec le duc de Salomon. On trouvera une autre tentative d'explication dans la *Romania*, 1900, p. 394.

(2) *Loc. cit.*, p. 240.

(3) *Histoire de Bretagne*, II, 53-57, 87-88, 477-486. Avec quelle fougue l'éminent savant se lance dans la mêlée ! La culpabilité, impossible à prouver et, d'ailleurs, sans intérêt aujourd'hui, des évêques partisans de Charles le Chauve, ne fait aucun doute aux yeux de M. de la Borderie. Il les accable de railleries, d'invectives, eux et leurs défenseurs anciens et modernes, avec une raideur de conviction, une absence de sens critique qui amuse, et qui inquiète aussi. On se prend à remercier le Ciel que cet homme excellent n'ait pas embrassé la carrière de la magistrature mais ait suivi la voie plus bénigne de l'érudition : le papier souffre tout.

l'auteur ont été trop bien démontrées par M. Levillain[1] pour qu'il y ait possibilité de tenter de le réhabiliter. Nous devrons simplement nous résigner à ne donner de cet événement, malgré son importance, qu'un récit prudent et sommaire basé sur les *Gesta* utilisées avec précaution et les trop rares lettres pontificales et synodales qui nous soient parvenues. Le chapitre XI de la *Chronique* sera precieux pour nous représenter l'état d'esprit du clergé partisan de la métropole de Tours, mais non pour nous fournir des renseignements dignes de foi.

(1) C'est, à mon sens, ce qui reste de solide de son mémoire.

VI

Les diverses rédactions de la Vie de saint Malo

Je me propose de montrer dans une série d'articles que, à l'exception de la première *Vie de saint Samson*, les vies de saints de l'Armorique sont presque entièrement dénuées de valeur historique et, en outre, que plusieurs d'entre elles ont été plus ou moins influencées par le schisme de Nominoé.

Je voudrais établir en premier lieu qu'un passage de la *Vita Machutis* de Bili, « la plus ancienne de toutes les vies de saints bretons si l'on excepte celle de Samson (1) », où l'on a voulu voir un trait archaïque, constitue en réalité une imposture; qu'elle trahit une préoccupation provoquée par le schisme; que Bili est un remanieur impudent, pour ne pas dire un faussaire. Il me faudra préalablement démontrer que la rédaction de Bili est, de toutes, la moins autorisée et qu'on s'est trompé dans le classement des *Vies de saint Malo* qui nous sont parvenues.

La Vie ancienne de saint Malo à laquelle renvoient Bili et d'autres rédactions a, dit-on, disparu. Nous ne possédons sur la vie du saint que des remaniements de dates diverses et de valeur inégale.

1° La rédaction de Bili, découverte par dom Plaine dans

(1) L. Duchesne, *La vie de saint Malo, étude critique*, dans la *Revue Celtique*, XI, 1890, p. 1.



deux mss., d'Oxford (Bodléienne, latin 535, XII[e] siècle) et de Londres (British Museum, Regius 13 A, XI[e] siècle), et publiée par lui en 1883 dans les *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVI, 2[e] partie, p. 167-256, et à part, Rennes, Plihon, 1884, in-8° (1).

Des extraits de cette rédaction figurent dans la *Nova legenda Angliae* de Capgrave, fol. 219-221 (nouv. éd. par Horstmann, Oxford, vol. II, 1901, p. 149-156) — dans les *De rebus britannicis collectanea* de John Leland, Oxford, 1715, t. I, 2[e] part., p. 430-432 (2[e] éd., Londres, 1774) : ces deux abrégés ont utilisé des mss. différents de ceux d'Oxford et de Londres. Ces mss., dont M. de la Borderie (*loc. cit.*, p. 305-312; tir. à part, p. 169-176) s'exagère la valeur et l'intérêt, ont été certainement l'objet d'interpolations absurdes, — enfin dans les *Lives of saints from the book of Lismore*, publ. par Whitley Stokes (*Anecdota Oxoniensia*, série V, 1890, p. 352).

Avertissons tout de suite pour ne plus nous en embarrasser que la très courte *Vita* qu'on trouve dans dom Morice (*Preuves de l'Histoire de Bretagne*, t. I, 191-193) d'après un Légendier de Tours, ne saurait être un dérivé de la « Vie primitive » comme l'a supposé M. Levillain (dans le *Moyen-Age*, 1902, p. 234 en note) mais est simplement un extrait de Bili, comme l'a bien vu M. de la Borderie (*loc. cit.*, p. 304, et *Hist. de Bretagne*, I, 468 n. 1, 472 n. 1).

Nous désignerons la rédaction de Bili par la lettre *B*.

2° Le ms. lat. 12404 de la Bibl. Nat. à Paris offre du fol. 239 recto au fol. 246 verso, d'une écriture du début du XI[e] siècle, une rédaction très différente de la précédente. L'auteur en est inconnu et nous adopterons, au moins provisoirement, l'hypothèse de l'éditeur, M. de la Borderie, qui voit en lui un clerc de la Saintonge. Voy. son édition et son étude à la

[Après avoir rédigé le présent mémoire, je me suis décidé à publier une nouvelle édition du texte de Bili qu'on trouvera dans la seconde partie de ce volume.]

suite de la publication de dom Plaine, *loc. cit.*, p. 265-312, et tirage à part à la suite de celui de dom Plaine.

M. de la Borderie a ignoré que cette rédaction figure, avec des changements notables, paraît-il, dans le ms. 8690-8702 (fol. 95-112) aujourd'hui 3213 de la Bibl. roy. de Bruxelles. Voy. *Catalogus codicum hagiogr. Bruxell.*, II, 237, et Van Den Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la bibl. roy. de Belgique*, t. V, 1905. Je n'ai pu obtenir ce ms., dont j'avais sollicité l'envoi à Paris, dans le but de le collationner et de l'utiliser pour le présent mémoire [1].

Cette rédaction anonyme nous l'appellerons *A*.

3° Jean du Bois (*Joannes a Bosco*) a publié en 1605, dans sa *Floriacensis vetus bibliotheca*, p. 485-515, une vie, également anonyme, tirée d'un manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire aujourd'hui disparu. Cette rédaction se retrouve dans plusieurs mss. que nous signalerons dans un *Appendice* où le texte en sera reproduit. Bien qu'il mentionne la rédaction de Sigebert de Gembloux, dont nous allons parler, c'est à une version identique ou très analogue à celle qu'a publiée Joannes a Bosco que Vincent de Beauvais, au XIII° siècle, a emprunté les extraits qu'il donne dans son *Speculum historiale*, l. 21, cap. 93-100 (éd. in-folio de Douai, 1624, p. 847-849).

Cette rédaction nous l'appellerons *F*.

4° Mabillon dans ses *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saeculum I, 1668, p. 217-221 (éd. de Venise, p. 177-181), a publié un texte que lui avait communiqué Vyon d'Hérouval d'après un manuscrit qui n'est autre que le ms. lat. 11759 (fol. 228), de la Bibl. Nat., XIV° siècle. Voy. le *Catalogus codicum hagiographicorum latin. Paris.* des Néo-Bollandistes, III, 106. Cette rédaction figure également à ma connaissance : 1° dans le ms. 7461 (fol. 76-82), aujourd'hui ms. 3076 (fol. 38-41), XIII° siècle, de la Bibl. roy. de Bruxelles. Voy. *Catalogus cod. hagiogr. bibl. Bruxell.*, II, 14; et J. Van Den Gheyn, *Catalogue des Manuscrits de la bibl. roy. de Belgique*, t. V, 1905; — 2° dans le ms. 9394 (fol. 158-161), XV° siècle, de la Bibl. impériale de Vienne, copie exécutée

(1) [Inexact. Voy. l'Avertissement en tête de notre édition.]

sans doute par Johannes Gielemans, qui mentionne dans son *Sanctilogium* deux Vies de saint Malo. Voy. *Analecta Bollandiana*, XIV, 259 et 31; — 3° cette version se retrouve, divisée en douze leçons, dans un Lectionaire du XIIIe-XIVe siècle, provenant de Saint-Magloire de Paris, conservé à la Bibl. Mazarine, ms. 399, fol. 230-236.

Nous désignerons cette rédaction par la lettre *M*.

5° Enfin, dans le dernier tiers du XIe siècle, Sigebert de Gembloux, récrivit à la demande de son abbé, Thietmar, la *Vita Maclovii*. Elle est publiée dans les divers recueils des *Vitae sanctorum* de Surius (1re éd. de Cologne, 1575, t. VI, p. 341-351; réimpr. de Venise, 1580, VI, 373-383; 2e éd. de Cologne, 1618, t. VII, p. 349-354; réimp. de 1875, t. III, p. 609-621) et utilisable d'une manière commode dans la réimpression de Migne, *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 729-746.

Cette rédaction se retrouve : 1° à Bruxelles : dans le ms. 9289 (fol. 79-84), aujourd'hui 3223, XIIe siècle (voy. *Catalogus cad. hagiogr. Bruxell.*, II, 288); — 2° dans le ms. 7483-86 (fol. 1912-1932), aujourd'hui 3181, XIIIe siècle, mais ici très fragmentaire (*ibid.*, p. 64); — 3° dans le ms. XV n° 42 (fol. 51-54), XIIIe siècle, de Namur, mais abrégée (voy. *Analecta Bollandiana*, I, 499).

Nous désignerons cette rédaction par la lettre *S*.

I

Une première constatation c'est que *A*, *F*, *M*, *S* forment un groupe nettement opposé à *B*. Ils s'accordent à donner un récit identique pour le fonds, dont les particularités typiques sont que le saint reçoit la consécration épiscopale en Grande-Bretagne et non sur le continent, qu'il aborde à l'île d'Aaron et non à l'île de Cézembre, que ces versions n'ont rien qui corresponde aux chap. 60-91 [50-75] (1) du livre I de *B* ni aux miracles et à la translation qui forment son livre II.

Dans ce groupe même il apparaît que *A* et *F* sont dans un rapport étroit. Le lecteur qui se donnera la peine de com-

(1) [La numérotation entre crochets est celle de notre édition.]

parer quelques pages ou même quelques lignes de ces diverses rédactions s'en convaincra aisément. Il suffira de noter deux traits : 1° *A* et *F* s'accordent contre *M* et *S* à couper en deux le voyage de Machutus et de Brendan à la recherche de l'île d'Ima et à placer dans l'intervalle des deux expéditions l'élévation du saint à l'épiscopat; 2° le miracle du *bitriscus* qui pond dans la chape du saint n'est à sa place ni dans *A* ni dans *F*; la suite des idées exige que, après le récit de la guérison du duc Hailoch, vienne la mention de la mort de cet ennemi, devenu le soutien de Machutus, puis le tableau des persécutions que le saint, demeuré sans appui, endure de ses ennemis, enfin sa fuite en Saintonge. Il est inadmissible de placer une historiette de ce genre au milieu de ces évènements graves. *A* et *F* commettent cette faute, évitée par *S* et *M*.

Mais quel est le rapport de *A* et de *F* ?

Selon M. de la Borderie (1) *F* n'est qu'une amplification de *A*. Il est facile de montrer que la vérité est dans la proposition inverse : *A* est un abrégé de *F* ou d'un parent de *F*. Un exemple suffira au hasard à établir notre assertion.

Prenons le miracle de la vue rendue au duc de Bretagne. Il est ainsi raconté dans *A* : « Dum quondam coepisset dux
» Britanniae regionis nomine Hailoc destruere basilicam in
» sancto predio Machloui fundatam adest idem homo Dei,
» precibus moliens avertere eum a dissidiacione *(sic)* venera-
» bilis loci quem ipse sanctus construxerat, sed minime
» potuit. Unde non post multum temporis caecitatem occulo-
» rum incurrit. Postmodum vero, ad cor reversus, poenitentia
» introrsus graviter perculsus, ad virum Dei cum fletu et
» planctu rediit, sese reum clamans, suaque culpa visu damp-
» natum deplorans. Quem misericorditer homo Dei susci-
» piens, aqua benedicta eum perfundens oleoque sacrato
» occulos perungens, pristinum reddidit ei visum, indicens
» ei poenitentiam pro scelerata temeritate. Quamobrem dux
» Ailoc, magno gravisus gaudio, obtulit beato viro optimam

(1) *Loc. cit.*, p. 294-5, 304 (tir. à part, p. 158-159, 168).



» terram in hereditatem ac copiosam in auro et argento bene-
» dictionem [1]. »

Quel exorde abrupt ! Quelle sécheresse de rédaction ! Quel manque d'onction ! Les vies de saints mérovingiens et carolingiens peuvent renfermer des barbarismes et des solécismes, elles ne sont pas rédigées en ce style télégraphique. Rien de plus contraire à la verbosité, à la *garrulité* bretonnes.

Lisez maintenant *F* et voyez la différence [2].

« Cum aliquando quidam Britannicae regionis dux nomine
» Hailoch, decipiente se vel inimico daemone, omnium malo-
» rum semper incentore, vel invidia superbiave stimulante
» et dominante, seu iniquo consilio depravante, coenobialem
» basilicam in praedio sancti Machutis ab ipso fundatam ele-
» ganterque structam conaretur et inciperet evertere et di-
» ruere, adest sanctus Dei, obnixis precibus avertere moliens
» praefatum irreverentem principem ab audaci et sacrilega
» loci illius diruptione, sed minime typum vel arrogantiam
» ejus timidi cordis potuit emollire. Proinde ad Deum hac
» de re exorandum totum se contulit beatus praesul. Unde
» non post multum temporis, princeps ille vel dux imagine
» mortis obtectus, caecus, sicut erat corde, ita oculis est
» effectus. Postmodum vero resipiscendo reversus ad cor,
» compunctus et anxius et lacrimis madidus, abiit ad
» virum Dei, sese offendisse et reum esse coram sancto
» praesule confitendo deplorat, verbisque, ut poterat, humi-
» liter editis, veniam praecabatur. Quem beatus praesul uti
» semper erat ad miserandum facilis, placabiliter suscipiens,
» prius a vinculo noxae admissae, ut expediebat, eum absol-
» vit. Deinde quasi jam divina ope et curatione dignum aquae
» eum benedictae aspergine irroravit, oleoque sacrato ocu-
» los ejus perungens, pristinum ei restituit lumen, indixitque

(1) Cap. XIX, p. 285 (tir. à part, p. 149).

(2) Ici et plus loin je donnerai sous ce titre (*F*) non une copie servile de l'imprimé de 1605, mais un texte amélioré au moyen des mss. de la Bibl. Nationale de Paris. On trouvera l'édition complète de cette version avec les variantes dans la seconde partie de ce volume. La numérotation des chapitres, pour rendre la comparaison plus facile, sera celle de *A*.

» eidem principi Hailoch humiliter id expetenti quam et quantam ageret poenitentiam pro reatus temeritate et offensa. » Qui praefatus dux ampliorem quam unquam habuerit virtute sancti Machutis vigorem meruit habere videndi. Qui » tantae gratiae beneficio pervalde congaudens, optimam et » frugiferam terrae possessionem beato episcopo donando » subegit, copiosamque auri et argenti locupletationem libens » contulit, miroque deinceps affectu excoluit eum et honoravit. »

Mettons sur deux colonnes une partie du chapitre III (Machutus enfant sauvé de la marée montante) :

F	*A*
Tunc Deo acceptabilis puer Machutus, prae horrore sonitus fluctuum maris evigilans, dum circumcirca aspiciens neminem videret, excelsa voce condiscipulos nominatim coepit inclamare. Cui cum nemo responderet, ait secum : « Deus omnipotens qui non derelinquis sperantes in te, ubi nunc positus sum ego ? *Ne derelinquas me, Domine, sed adjuva et salva tuae magnitudinis et misericordiae servulum.* »	Tunc sanctus Machutes pro sonitu fluctuum maris evigilans, dum circumcirca aspiciens neminem videret, excelsa voce condiscipulos nominatim cepit clamare. Cui cum nemo responsum daret, secum ait : « Deus omnipotens, qui non derelinquis sperantes in te, ubi positus sum ego ? »
Interim sodalibus ejus *qui discrimen pelagi accedentis aufugerant domum* convenientibus, cum non videret eum inter eos, coepit ab eis magister sollicite quaerere ubi esset suus carissimus alumnus...	Deinde, sociis ejus venientibus et magistro inter eos querente suum carissimum discipulum...

Suis-je victime d'une illusion ? Les mots soulignés dans *F* me paraissent indispensables à la narration de ce petit drame.

Dans le récit de la première expédition à la recherche de l'île d'Ima, *A* omet (chap. VII) de dire que cette île est « in Oceano posita », complément pourtant utile. La deuxième expédition (chap. IX) fait suite brusquement au récit de l'élévation de Machutus à l'épiscopat; *F*, au contraire, a les deux lignes suivantes : « ordinatus vero episcopus atque sacerrimum id officium feliciter et digniter aliquandiu administrans... »; il est évident qu'il faut cette transition entre les deux chapitres.

Dans le miracle du géant ressuscité (chap. IX) la phrase : « et quia mors et vita famulantur Domino Jesu Christo » offerte par *F*, inconnue à *A*, ne saurait être omise, semble-t-il, dans l'oraison du saint.

Le plus souvent *A* attaque le récit des miracles *ex abrupto* sans user des quelques mots de transition ou de préparation qu'on ne manque jamais de trouver dans *F*. Ainsi le triple miracle du chap. XVI débute sans exorde : « in vigilia Paschae ». Ainsi le retour en Bretagne du chap. XXVIII : « venerunt ad faustissimum prelibatum pastorem ». Le miracle de la truie ressuscitée (chap. XVII), beaucoup plus condensé dans *A* que dans *F*, se présente sans excuses préalables : « quodam tempore dum transiret vir ».

La tendance de *A* à abréger son modèle se marque bien dans la manière dont il traite des vertus du saint au début de sa carrière. *Huit* lignes au commencement du chap. VII [1] (Interea sanctus puer... consuetus existeret) représentent les *trente-sept* lignes que *F* consacre au même objet [2].

Dira-t-on que c'est *F* qui a amplifié ? Non, car *A* s'est repenti par la suite d'avoir passé trop rapidement sur les vertus du saint : « preconia sanctorum... nullatenus extant reticenda »,

(1) *Loc. cit.*, p. 274 (tir. à part, p. 138).
(2) Dans l'édition de Joannes a Bosco, p. 491-492. C'est le chap. VI *bis* de notre édition jusqu'à *cum vero provectu*.

dit-il lui-même [1] et cette phrase est un aveu. Il répare sa négligence plus loin en paraphrasant le passage de *F* presque en entier [2]. Mais il opère de la façon la plus maladroite [3], insérant l'éloge du saint où il n'a que faire, entre le miracle de Riwan (c. XXI) et la fuite en Saintonge (c. XXIII). On saisit ses procédés sur le vif : en face d'un insipide passage qui allonge le récit, son premier mouvement a été de le condenser fortement. Plus tard il s'est rendu compte qu'il avait été trop loin dans cette voie et a eu recours à *F* mais en le paraphrasant.

Ce dernier procédé est d'un emploi constant chez lui. Il ne se borne pas à abréger légèrement (le plus souvent) — en quoi il opère exactement de même que le rédacteur de la relation condensée des *Miracles de saint Magloire* vis-à-vis de la rédaction complète du même texte [4] — il cherche à démarquer son modèle, à dire la même chose en d'autres termes quoique plus brièvement. Il y a là quelque chose d'analogue au procédé de la rédaction *B* de la *Vita Carilefi* par rapport à la rédaction *A*. On peut, je crois appliquer à notre abréviateur ce que dit M. l'abbé Poncelet du deuxième rédacteur de la *Vita Carilefi :* « ... on en viendrait à croire » à un effort intense et conscient pour dire en d'autres » termes les mêmes choses et encadrer les mêmes faits de » gloses différentes. Néanmoins, non seulement dans l'en- » semble les deux récits ne font que développer une seule » et même histoire, mais à divers endroits leur parenté appa- » rait dans la teneur même du texte [5]. »

Nous pouvons donc maintenir avec assurance notre affir-

(1) *Loc. cit.*, p. 287 (tir. à part, p. 151).

(2) Cap. XXII, p. 288 : « Nam qui in puerilibus... ordinem ».

(3) Mgr. Duchesne (*loc. cit.*, p. 14) s'est aperçu de la bizarrerie de ce nouveau prologue, mais, faute de s'être rendu compte des rapports exacts de *A* avec *F*, il n'a pu en donner une explication valable.

(4) La rédaction abrégée est contenue dans les mss. lat. 11951 et 14364 de la Bibl. Nat., — la rédaction complète dans les mss. lat. 5283 et 15436. Voy. La Borderie, *Miracles de saint Magloire*, p. 1. Rennes, 1891, in-8°.

(5) Art. cité plus loin, p. 182, APPENDICE II.

mation, *A* dérive de *F* (1), que diverses remarques ne feront que confirmer par la suite (2).

II

La rédaction *M* représente à coup sûr un stade plus récent que *A* et *F*. Son auteur a une tendance à humaniser, à rationaliser son récit. Après le miracle des charbons ardents (3) (c. 5) il ne nous montre pas, comme *F*, le saint abbé Brendan « adorant » le jeune Maclovius (cette forme est ici usitée) mais il nous dépeint l'abbé et le jeune moine, victime de la jalousie de ses camarades, conversant ensemble et déplorant l'*invidia fratrum* (c. 4). C'est pour échapper à l'envie « par qui la mort s'est introduite dans le monde et qui a osé se glisser dans le troupeau des moines », non par goût du merveilleux, que Brendan et Maclovius se décident à naviguer vers les îles solitaires (on s'abstient de les nommer). Les prodiges bizarres du voyage choquent évidemment le rédacteur. Il juge préférable de n'en pas parler et renvoie les curieux (c. 6) au *Liber Brendanicae peregrinationis*. Au retour Maclovius est élu évêque par la population de *Gummicastrum* (sic). Le remanieur saisit cette occasion pour nous dépeindre (c. 8) la multiplicité des occupations auxquelles est en proie un séculier. Maclovius, de moine devenu évêque,

(1) Il est bon d'avertir que si le miracle du psautier jeté à l'eau (c. IV-V) semble beaucoup plus long chez *A*, c'est que dans l'édition de la *Floriacensis vetus bibliotheca* il est tronqué, par suite d'un bourdon occasionné par la répétition des mots *magistrum... magistro* et *parentes... parentes*. On pourra s'en convaincre dans l'édition qui viendra à la fin de cette étude, édition où l'on utilise deux mss. qui ont conservé le passage en entier.

(2) Ainsi la forme *Maclovius* (remplaçant *Machutus*) dans *A* et aussi la mention de l'*Agnus Dei* dans la célébration de la messe; enfin, une erreur d'interprétation (*recursus*) de *F* par *A*, comme on le verra à la fin de cette étude.

(3) Le miracle des charbons ardents qui, placés dans le giron de l'enfant, ne brûlent même pas ses vêtements, se retrouve dans la *Vita sancti Kebii*. Caffo, un jeune disciple du saint, qui se trouvait dans l'île d'Anglesey, reçoit dans sa coule les charbons qu'y place le forgeron Magurn (Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 186). Cette vie, écrite en Galles vers l'an 1100, est sans rapport avec la *Vita Machuti*. Toutes deux reproduisent indépendamment un thème hagiographique.

est sorti du port de tranquillité pour se plonger dans le tourbillon du monde. Et voilà une transition naturelle pour expliquer le départ du saint en Amorique : il veut fuir le siècle et rejoindre l'ermite Aaron qui mène une vie solitaire dans une île de la « Bretagne gallicane ». Dans les autres rédactions c'est Christ en personne qui apparaît au saint et lui désigne une île de l'Armorique comme but de son voyage. Notre remanieur a jugé que c'était tout de même faire à Malo beaucoup d'honneur et il a remplacé Christ par un ange (c. 9). Maclovius qui avait abandonné la Grande-Bretagne pour fuir l'épiscopat ne peut échapper à sa destinée qui était d'être évêque. Les peuples de la *junior Britannia*, convertis par lui, le nomment malgré sa résistance évêque d'Alet. Le remanieur sent la nécessité d'écrire un chapitre (cap. 12) pour justifier l' « homme angélique » d'avoir accepté l'épiscopat dans deux cités et d'avoir changé de siège. Les autres rédactions n'ont point ce souci. Le miracle de la truie ressuscitée (c. 14) choque *M* qui prodigue les excuses. L'attentat contre le *pistor* (*M* ne donne pas son nom) est raconté (c. 17) d'une manière encore plus succincte que dans les autres rédactions; l'insulte consiste à présenter au saint une jument *despicabilis*.

Jusqu'à la fin il semble que *M* se borne à suivre, en la modifiant légèrement [1], la rédaction *F-A*. On dirait qu'il ignore entièrement Bili. Mais, à partir du chap. 18, c'est-à-dire du récit de l'arrivée de Malo en Saintonge il en va différemment. Comme dans Bili, le miracle de l'enfant tombé à l'eau et ressuscité a lieu lors d'une tournée pastorale où Malo accompagne Léonce (c. 19). Comme dans Bili, le saint meurt à Archingeay (c. 21) etc. Mais, d'autre part, comme dans *F-A*, la *puella* guérie de la morsure d'un serpent est dite fille du comte de Saintes (c. 19). En outre, on rapporte

(1) Ces modifications consistent surtout en interversions de chapitres dont la raison n'apparaît pas toujours clairement. Ainsi les miracles de la fille démoniaque et de la truie ressuscitée (c. 13 et 14) sont intervertis. Le double miracle du mort ressuscité et de la pierre creuse changée en coupe de verre (c. 11) est racontée avant l'élection de Maclovius comme évêque d'Alet (c. 12), mais ici on peut supposer que l'auteur a voulu expliquer par ces faits extraordinaires que la population d'Alet émerveillée choisisse le saint pour son pasteur.

(c. 18) le miracle du loup domestiqué raconté par *F-A* et inconnu de Bili. Ainsi *M* représente un dérivé de *F-A* pour les chap. 1-17, une combinaison de *F-A* et de *B* pour les chap. 18-21. Il peut donc être négligé entièrement.

Avant de le laisser de côté il est bon cependant de déterminer la date de sa composition. Un chapitre (c. 16) propre à *M* nous révèle et l'époque à laquelle l'auteur a écrit et sous l'empire de quelles préoccupations il a rédigé son remaniement. Il imagine qu'à la mort de l'ermite Aaron, Malo veut « amplifier l'église épiscopale ». Pour ce faire, le saint institue 70 chanoines qui la desserviront et, son ami Aaron étant mort, il prend en mains son monastère et y établit un nombre égal de moines : « abbé et évêque il dirige sans difficulté les deux congrégations [1]. »

Les préoccupations qui ont dicté ces trois lignes permettent de dater à coup sûr notre rédaction *M*.

La congrégation de clercs desservant la *cella* du rocher d'Aaron étant probablement tombée dans le désordre, comme les autres établissements bretons de l'époque, l'évêque d'Alet, Benoît, donna, en 1108, l'église et ses dépendances, ainsi que Saint-Malo de Dinan, à l'abbaye de Marmoutier dont la réputation d'austérité était alors fort grande. Cet abandon fut confirmé l'année suivante par Pascal II [2]. Mais, vers ce même temps justement, il se trouva que le commerce et la population désertant Alet se transportaient dans l'île. Les évêques risquaient de demeurer seuls à Alet transformé en désert [3]. Ils se repentirent amèrement de la donation incon-

(1) Cap. 16 : « Coepit deinde vir prudentissimus de collatis sibi praediis » episcopalem ecclesiam amplificare atque septuaginta fratres canonicam » vitam tenentes ibidem statuit deservire. Aaron vero, amico suo, ad caelica » translato, coenobium illius regendum suscepit, totidemque monachos » ibi auxit. Quarum congregationum abbas et episcopus utramque sine » difficultate regebat et de acquisitis sufficientia ministrabat. » (Mabillon, *Acta Sanct.*, sæc. I, p. 220).

(2) Ces actes sont publiés dans Geslin de Bourgogne et An. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 390-392.

(3) La Borderie, *Histoire de Bretagne*, III, 206. En 1154, Wace ayant à rendre la phrase suivante de Gaufrei de Monmouth (*Hist. regum Britanniae*, XII, 4) : « erectoque velo aequoreum iter aggrediuntur et in Kidaletam urbem applicant » écrit (*Brut*, vers 14668) : « En Quidalès arriva droit Qui a cel tans cité estoit, Entre Dunan et la marine, *Et encore i pert la ruine.* »

sidérée de leur prédécesseur [1]. En 1143 un pieux et énergique personnage, Jean de Châtillon, monta sur le trône épiscopal d'Alet. Il entreprit immédiatement de récupérer l'île d'Aaron où il voulait transporter le siège de l'évêché. Il prétexta pour faire casser la donation de Benoît que l'île avait été jadis siège de l'évêché. Tout d'abord il échoua piteusement et ses prétentions furent repoussées par le pape Luce II (1144) [2]. Un ou deux ans après (16 août 1145 ou 1146) il triomphait auprès d'Eugène III grâce à l'intervention de saint Bernard [3]; les moines de Marmoutier, satisfaits de conserver Saint-Malo de Dinan, n'élevaient plus de protestations bien vives et celles-ci ne dépassèrent pas l'année 1178 [4]. Depuis le milieu du siècle il y avait possession d'état : l'évêque s'était transporté dans l'île, qui prit désormais le nom de Saint-Malo, et avait institué pour desservir la cathédrale un corps de chanoines réguliers [5]. Pour assurer la victoire de Jean de Châtillon il avait suffi d'une enquête confiée à l'archevêque de Bordeaux, aux évêques de Chartres et d'Angoulême : trois prêtres du diocèse d'Alet avaient comparu à Périgueux devant ces personnages et juré sur les livres saints « avoir ouï et vu que l'église de Saint-Malo (en l'île) avait été siège épiscopal ». Le représentant de Marmoutier ayant fait défaut, l'abbaye perdit son procès [6].

(1) La Borderie, *op. cit.*, III, 207, exagère en répétant après Lobineau que les successeurs immédiats de Benoit non seulement acceptèrent mais confirmèrent la donation de celui-ci. Dans la charte de 1124 (*Anciens évêchés*, IV, 397) par laquelle l'évêque Donoald confirme à Marmoutier la possession de Saint-Malo de *Dinan* et de ses dépendances (*cum rebus omnibus ad eandem ecclesiam pertinentibus*) il est inadmissible de comprendre implicitement le monastère de l'île d'Aaron. Une sentence d'un légat pontifical, sans date précise mais un peu antérieure à la charte précédente, nous montre que, même pour Saint-Malo de Dinan, l'évêque Donoald avait refusé de donner l'investiture aux moines de Marmoutier.

(2) Voy. Dom Lobineau, *S. Jean surnommé* de la Grille, *évêque de Saint-Malo*, dans *Les vies des saints de Bretagne*, éd. in-folio (1723), p. 229-230; — éd. Tresvaux, IV (1836), 397.

(3) *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 404; dom Lobineau, *op. cit.*

(4) *Ibid.*, IV, 408-409.

(5) Dom Lobineau, *loc. cit.*

(6) *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 404 : « tres presbiteros diligenter » examinatos susceperunt qui, tactis sacrosanctis evangeliis, juraverunt se » audisse et vidisse ecclesiam sancti Maclovii de qua erat controversia » sedem episcopalem fuisse ».

La recension *M* de la *Vita Machutis* se place (est-il besoin de le dire ?) entre 1143 et 1146.

Il ne saurait guère y avoir de doute sur l'auteur.

Les passages relevés plus haut sur l' « envie » des moines, sur les soucis et le fardeau de l'épiscopat, l'assertion que Malovius a établi des chanoines pour desservir la cathédrale, désignent clairement, je pense, Jean de Châtillon lui-même, que l'église a canonisé et que les Bretons vénèrent sous l'appellation de « saint Jean de la Grille [1] ».

III

Sigebert de Gembloux est totalement indépendant de Bili. Ses rapports avec *A F* sont incontestables. Ils soulèvent un problème épineux : tantôt *S* semble s'inspirer de *A*, tantôt de *F*. Ce n'est pas pour le fond même du récit que s'accusent les ressemblances ou les divergences car *A F S* offrent une narration identique [2]. Il s'agit de mots ou de groupes de mots qu'on retrouve tantôt communs à *S* et *A*, tantôt à *S* et *F*.

Nous allons en fournir quelques exemples :

1° *S* et *A*.

S. c. XVI	A, c. XVIII.
Nec differt ille *misericordiam*, sed credens quia facile est Deo praestare fideliter petenti *medelam pergit*	Ilico sanctus vir non differens *misericordiam* perrexit *ad puellam* prestaturus ei *medelam* suique *sudarium*

(1) C'est peut-être la lecture de l'œuvre de Bili qui lui avait suggéré ses prétentions, puisque Bili fait retirer saint Malo (cap. 53, 54) [c. 43, 44] à l'île d'Aaron, et que, selon le même (l. II, cap. 10-13), le corps du saint fut transporté de Saintonge dans l'île « appelée ensuite de Saint-Malo » où depuis lors il opéra des miracles. Nous avons vu, en effet, que *M* utilise Bili, bien que, pour une raison mystérieuse, à partir du c. 18 seulement. La chose est d'autant plus singulière qu'en suivant Bili dès le début, *M* se fut épargné la peine de justifier Maclovius (c. 12) d'avoir occupé deux sièges, Guincastrum en Grande-Bretagne, Alet en Petite-Bretagne : Bili, en effet, supprime l'épiscopat insulaire de son héros et l'envoie se faire consacrer à Tours. Peut-être *M* avait-il des raisons de ménager Dol vers 1144 (?).

(2) Sauf des interversions de chapitres dont on parlera plus loin.

ad puellam, et volens diabolicae malitiae comprimere dolum, *sudarium* suum *projecit in* furentis puellae *collum*. *Tunc* vero potuisses *audire* horribiles *voces daemonum*, servo *Dei* in haec verba *exprobrantium* : « *o transmarine incola*, *non potuit te sustinere patria tua*, qui *venisti* huc *quaerere* aliena *et nos expellere de regione nostra*.

jecit in collum ipsius. *Tunc* poteras *exprobrantium voces demonum audire* contra felicissimum *Dei* medicum : « *o transmarine incola*, *patria tua non te potuit sustinere* et modo *venisti* nostram *quaerere et expellere nos* ore tuo *de nostra regione*.

Dans *F* au contraire le passage (c. XVIII) est au style indirect : « Ilico vir sanctus non differens impendere misericordiam dominique nostri Jesu Christi imitator verus, qui ob ereptionem hominum a dominio daemonum humanatus visitare et redimere dignatus est mundum, perrexit ad domum in qua puella cathenis a rabie cohibebatur, praebiturus ei, per Dei gratiam, perfectam et celebrem medelam. Dumque accedens eo praesto affuit, sudarium suum in collo mulierculae patientis annexuit. Tunc promptum erat audire infausta contra Dei famulum jaculari convitia daemonum cum ei procaciter improperarent olim eum transmarinum fuisse incolam, nunc esse confugam et advenam et qui in sua nativa tellure nullius fuerat excellentiae, nunc violenter deliberet se daemones utique exturbare a pervasis et possessis diu sedibus, invocatione siquidem terrifici nominis omnipotentis Dei et domini nostri Jesu Christi. »

La ressemblance de *S* et de *A* s'opposant à *F* saute aux yeux. Bien que *S* se soit appliqué à remplacer le plus souvent qu'il peut par des synonymes les expressions qu'il trouvait dans sa source, il n'est point de chapitre où, en dépit de ce système voulu de paraphrase, on ne rencontre, sinon des passages entiers comme ceux que l'on vient de reproduire, du moins des mots ou des groupes de mots communs à *S*

et *A*. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple entre vingt, l'oiseau qui pond dans la chape du saint est appelé *bitrio* dans *S* (c. XV) comme dans *A* (c. XX), tandis que *F* emploie la forme *bitriscus*.

On peut même se demander si l'idée (c. X) de représenter Christ conduisant la barque du saint à l'île d'Aaron sous la forme d'un enfant ou serviteur (*puer*) n'est pas suggérée par une faute de lecture provoquée par *A* (c. XV) : « putabat enim episcopus cum quo loquebatur *purum* esse hominem, inmo Christus erat ». Imaginons que *S* ait lu dans *A* *puerum* au lieu de *purum* et l'on s'expliquera mieux la phrase « ecce navim vacuam hominibus praesto adesse videt, quam Christus ipse regebat : vir tamen sanctus *puerum* esse credebat ».

Enfin, la dépendance de *S* à l'égard de *A* est attestée par son *prologus*. Sigebert a imaginé, rejetant le prologue *A-F*, de le remplacer par le chapitre XXII d'*A* (1) qui, en effet, fournit un exorde tout indiqué. La preuve n'est pas difficile à administrer :

S, prologus.	*A*, c. XXII.
Praeconia sanctorum quae valde sunt in oculis Domini pretiosa, nullatenus sunt reticenda, verum omni memoriae tradenda. Nihilominus credendum est omnipotentis Dei virtute facta esse sanctorum miracula pro felici eorum vita, prius cordibus eorum coelesti munificentia indita. Ergo primum indaganda est amicorum Christi vita ut dum eam studemus imitari, proficiat no-	Preconia sanctorum quae valde sunt preciosa in occulis Domini nullatenus extant reticenda, verum omni memoriae tradenda. Omnipotentis nihilominus virtute credentium facta sanctorum esse miracula pro felici vita, prius cordibus eorum indita celesti munificentia. Ergo primum indaganda est amicorum Christi vita ut eam imitando proficiat nobis virtutes eorum imitari. Siqui-

(1) On a vu, p. 105, que ce chap. XXII est déplacé d'une manière absurde par *A*.

bis virtutes eorum mirari. Siquidem nihil nos juvat stupere miracula sine felicis vitae imitatione proficua. Jam nunc beati viri vita ad medium deducatur, ut dum ejus merita recolendo ad ejus imitationem animamur, intercessionis gratiam in opportunitatibus habere mereamur.	dem nihil juvat nos stupere miracula sine imitatione felicis vite. Igitur producamus in medium vitam beati Machlovi confessoris atque antistitis Christi. Nam qui in puerilibus annis se Dei servitio complacuit etc.

L'imitation, on le voit, est ici littérale. Et les douze lignes qui suivent dans *A* ont été utilisées dans le chapitre V de *S* où l'on raconte les vertus qui ont valu à Malo l'épiscopat en Grande-Bretagne.

2° *S* et *F*.

On ne trouve pas entre *S* et *F* des ressemblances aussi étroites qu'entre *S* et *A*. Mais un examen un peu attentif révèle des coïncidences de vocabulaire entre ces deux textes.

Premier exemple :

S, c. 9.	*F*, c. 14.	*A*, c. 14.
et (pater) praecurrens ad maris littus, amotis usquequaque navibus, *interdixit* potentia **nautis** omnibus ne quis eorum filio suo facultatem transfretandi praestaret aliquatenus.	quoniam pater ejus omnibus ***interdixerat*** ne adminiculum transeundi vel subvectionem navium ullatenus filio suo subrogarent.	siquidem pater ejus omnibus prohibuerat **nautis** ne filio suo transeundi portum neque carinam preberent.
c. 13.	c. 16.	c. 16.
mox habens ad manum vas marmoreum levata manu illud be-	conspiciens vero honorabilis pontifex vasculum quoddam haud	cernens equidem presul quoddam marmoreum vasculum sibi

nedicens vertit in vas *vitreum.*	longe adesse marmoreum, jussit id sibi afferri, super quod episcopali benedictione edita mutavit in vas *vitreum.*	jussit afferri, quod statim benedictio episcopalis desuper edita mutavit in vas hyalinum.
c. 23.	c. 26.	c. 26.
Venerunt itaque ad villam quam antiquitas appellavit Bream, geminis ecclesiis in honorem Dei nobiliter ***insignitam.***	Unde cum ventum esset in villam quae vocatur Brea, geminis ***insignitam*** basilicis...	Ubi vero ventum est in villa que vocatur Brea geminas continens basilicas.

Mais, chose singulière, dans les mêmes phrases où *S* a en commun avec *F* un mot ou deux, il a aussi en commun d'autres mots avec *A*. On a pu remarquer par exemple dans les passages rapportés plus haut : **nautis.** En voici encore deux témoignages :

S, c. 17.	*F*, c. 19.	*A*, c. 19.
ei pristinum **visum** *restituit.*	pristinum ei *restituit* lumen.	pristinum reddidit ei **visum.**
c. 19.		
ut, superveniente aestu maris, *absorberetur* **in profundum.**	ut, ab acessione maris vel statim enecaretur vel fluctuum undositatibus *absorberetur* penitusque periret.	et, supervenientibus aequoreis fluctibus traheretur **in profundum.**

Dirons-nous que *S* s'est inspiré à la fois de *A* et de *F* et que pour sa rédaction il a puisé alternativement dans l'un et dans l'autre ?

Rien de plus invraisemblable.

Sigebert se serait livré à un véritable casse-tête chinois, comme il est aisé de s'en assurer, et cela sans but, car il maniait assez bien le latin pour n'avoir nul besoin d'emprunter à *F* des mots ou des tournures. Si *S* avait *F* sous les yeux, *F* plus prolixe et en même temps plus clair, *A* lui deve-

nait totalement inutile, d'autant plus qu'il a à cœur de remédier à la sécheresse de *A* et qu'il s'efforce d'orner sa nudité çà et là d'une réflexion morale ou d'une citation des Pères.

Une autre hypothèse — et assez séduisante — c'est que *S* aurait puisé à la source de *F* et *S*, à la Vie primitive de saint Malo. Lui-même semble nous inviter à adopter cette opinion. Dans sa dédicace à Thietmar, abbé de Gembloux, Sigebert prétend s'être borné à mettre en langage correct et en bon ordre la Vie de saint Malo, dit aussi Macoux (1), véridique quant au fond, mais rédigée dans un style suranné, sans plan ni composition et remplie de barbarismes et de solécismes (2). La Vie due à Sigebert nous représenterait donc la Vie antique de saint Malo, sinon pour la forme du moins pour le fond; par conséquent, elle devrait dans le travail de reconstitution de ce texte avoir une valeur au moins égale à celle de *B*, de *F-A*, de *M*.

Il faut convenir que la *Vita* de Sigebert donne une impression favorable à l'assertion de l'auteur. Des bévues ou des bizarreries de *F-A* ne s'y rencontrent pas. C'est ainsi (c. V) que Malo, en Grande-Bretagne, reçoit l'épiscopat, comme le réclame, semble-t-il, le bon sens, avant son voyage — unique — à l'île mystérieuse et non au milieu de la double expédition de *F-A*. Aux c. VI-VIII *S* place le miracle de la messe célébrée

(1) Il est à remarquer à ce propos que, tandis que *F* ne connaît que la forme *Machutus*, *A*, à partir du moment où le saint débarque en Armorique (c. XV), ne l'appelle plus que *Machlovus*, *M*, la plus récente de nos rédactions, porte toujours *Maclovius*. Quant à Bili, il écrit *Machu*, *Machutus* sauf dans un passage où des possédés, suppliant le saint au moment où il va être consacré évêque à Tours, s'écrient : « Sante Maclove, nobis miserere » (c. L, p. 201). Dans ce passage, de son invention, Bili subit, inconsciemment ou non, l'influence de son milieu et de son temps : à Alet, vers 870, on disait non point Macoux comme en Saintonge et en Poitou (voy. des exemples cités par dom Plaine, *loc. cit.*, p. 160-161), mais Malo ou peut-être Maclou.

(2) « Vita piissimi confessoris Christi Maclovii, qui etiam Machutus dictus » est, diligenter, quantum ad veritatem historiae, antiquorum stylo erat » exarata : sed quia minus ordinate digesta, minus composite descripta, » ad haec barbarismis et soloecismis nimis erat confusa, longi oblivionis » et negligentiae situ adeo latebat obducta, ut quasi nullius auribus digna, » jam ab hominum recesserit memoria. » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CLX, col. 729).

sur la baleine avant celui du géant ressuscité; cela est peut-être mieux amené que dans *F-A* où l'on trouve l'inverse. A coup sûr le miracle de l'oiseau qui pond son œuf dans la chape du saint (c. XV) est beaucoup mieux à sa place au milieu d'autres miracles (c. XIII-XIV-XVI) que dans *F-A*. Chez ceux-ci (c. XX) il est placé maladroitement entre le chapitre où l'on raconte la persécution, le châtiment, la guérison et la reconnaissance du duc Hailoch (c. XIX) et le chapitre où sont narrés les malheurs et la fuite du saint (1), laissé sans appui par suite de la mort d'Hailoch (c. XXI). Il est visible que logiquement ces deux chapitres se font suite. *F* et *A* n'auraient-ils pas altéré ici l'original dont *S* aurait respecté l'ordre ?

Mais, si *S* dérive directement de l'original perdu *X*, comment expliquer les rapports — indéniables — d'expression qu'il présente avec *F* et surtout avec *A* ?

Il y aurait une réponse possible à cette question : *S A F*, copiant chacun *X*, mais s'efforçant aussi de le paraphraser auraient conservé, néanmoins, des groupes de mots empruntés à cet original. Par là s'expliquerait le fait, en apparence incompréhensible, que *S* dans une même phrase ait des mots communs avec *A* et d'autres avec *F*. C'est que tantôt *S* et *A*, tantôt *S* et *F* gardent le ou les mêmes mots de leur source commune. Cela posé, il serait peut-être possible de tenter une reconstitution approximative de *X*.

Ce système, qui m'avait un instant séduit, se trouve ruiné d'avance par la constatation que nous avons faite plus haut : *A* est certainement un dérivé un peu abrégé de *F* (ou d'un frère de *F*). Par suite, *S*, qui présente avec *A* des similitudes indéniables, est avec *A* dans un rapport de filiation et non de fraternité ou de cousinage.

Comment alors expliquer les similitudes de *S* et de *F* ?

Ces similitudes, on l'a remarqué, se bornent à quelques groupes de mots, ou même plus exactement à des mots isolés

(1) Cette maladresse se retrouve dans *M* (cf. plus haut), dérivé de *F-A* : elle était donc incontestablement dans cette dernière rédaction.

au milieu de phrases entières dont le rapport avec *A* ou *F* est indiscernable ou bien se rapproche davantage de *A*. Or, ces similitudes de mots isolés sont forcées. Qu'on se rappelle le but de *S* : c'est de mettre en meilleur style sa source. Pour ne pas sembler la plagier, Sigebert est obligé d'user constamment de synonymes, de paraphraser. Or *A* s'était, quoique dans un but différent (celui d'abréger) livré à la même opération sur *F*. Presque fatalement *S*, voulant éviter un mot employé par *A*, rétablira *sans s'en douter* un mot de *F*. Ainsi dans un des passages cités plus haut, *F* avait dit « mutavit in vas *vitreum* ». *A*, paraphrasant, change *vitreum* en *hyalinum*. A son tour *S* paraphrase *A*. Employer *hyalinum* serait révéler trop clairement l'emprunt; il n'a pas d'autre ressource que de mettre *vitreum*. Et ainsi *S* se rencontre avec *F* sans le vouloir, sans le savoir. Qu'on étudie un à un les passages où *S* et *F* s'accordent entre eux contre *A* et l'on verra, si je ne m'abuse, que pas un seul n'implique d'une manière probante la connaissance de *F* par *S*.

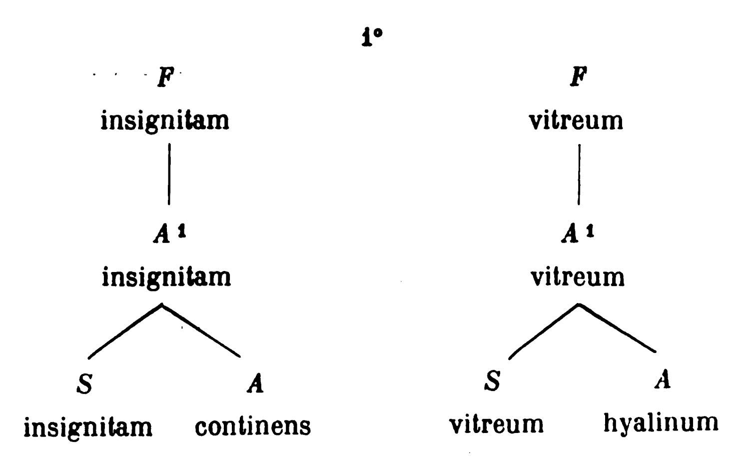
Les exceptions ne sont qu'apparentes. Ainsi : 1° à la fin du chapitre XVII de *S*, où l'on raconte le repentir du duc Hailoch, se trouvent ces mots qui forment la conclusion : « deinde quoad vixit servum Dei uti patrem filius unico amore dilexit eique suisque tutor et adjutor opportunus fuit in omnibus ». Cette phrase manque dans *A* (chap. XIX). Dans *F*, au contraire, on trouve (chap. XII) ces mots : « miroque affectu excoluit eum et honoravit » dont la phrase de *S* semble le développement. Mais, en vérité, elle n'est que de l'amplification banale et, d'ailleurs, au chap. suivant *A* (comme *F*) a ces mots « post mortem Hailoc ducis Britanniae qui beatum antistitem Machlovum cum omni honore custodivit dum diu vixit » — qui suffisaient à la suggérer.

2° Au début du chap. XIV *S* offre une introduction de trois lignes, tandis que *A* (c. XVII) débute *ex abrupto* et que *F* (c. X) donne un long préambule. Mais, outre que ce préambule n'offre point de rapport étroit avec *S*, il faut remarquer que celui-ci était tenu à une précaution oratoire avant d'abor-

der le sujet du chapitre : le miracle de la truie ressuscitée. Libre à *A* d'y manquer, *S* ne pouvait négliger un « sauf votre respect » préliminaire.

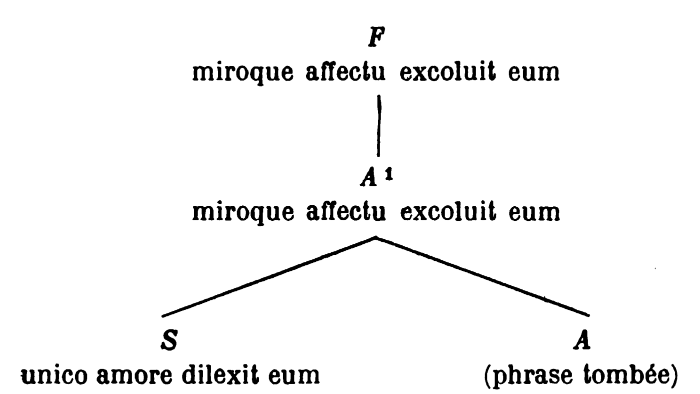
Ainsi, partout où *S*, d'accord sur le fond avec *A*, raconte plus verbeusement que celui-ci, on n'est en présence que d'amplification facile, et le rapport de *S* et de *F* est purement fortuit, je dirai même inévitable, car il n'y a pas un vocabulaire illimité pour raconter en quelques lignes un même miracle. Il existe dans la littérature hagiographique des expressions toutes faites qu'on retrouve fatalement chez tous les auteurs.

Une autre explication, et plus simple encore, est possible. Sigebert, s'inspirant de *A*, n'a pas forcément consulté le ms. 12404 de la Bibl. Nat., mais un ms. apparenté que nous appellerons *A* [1]. Imaginons pour trois des exemples précités les schémas suivants :



Dans ces deux premiers cas, *A* aurait effectué des modifications de détail, comme tous les copistes s'en permettent.

Dans le troisième cas, tandis que *A* omet accidentellement la phrase, comme il arrive dans tous les mss., *S* rend la même idée en d'autres termes :



S n'a donc d'autre source que *A*, ou un manuscrit frère de *A*. Cette source, *S* l'a traitée de manière à en faire une œuvre littéraire. Quand il nous dit qu'elle était remplie de barbarismes et de solécismes, il exagère par purisme et pour justifier son travail de remaniement. Et ce qu'on a dit plus haut (1) du procédé de *A* vis-à-vis de *F*, on pourrait le répéter de lui-même vis-à-vis de *A*. Mais quand il déclare que le plan et la composition de *A* laissaient beaucoup à désirer (2), il a raison. Il s'est efforcé de remédier à ces défauts et non sans bonheur au point de vue du style; il a pallié la sécheresse de son modèle par des transitions, des citations de l'Ecriture, des ornements oratoires. En ce qui touche la composition, nous venons de voir qu'il a utilisé ingénieusement pour en faire un prologue le chapitre XXII de *A* qui interrompt malencontreusement le récit. Le double miracle de l'enfant Machutus, préservé de la marée montante, et du psautier jeté à l'eau, qui dans *A* occupe une place disproportionnée (c. II-V), est allégé du second et le premier même fortement condensé. Le miracle du loup remplissant l'office de l'âne qu'il a mangé (*A*, c. XXIV) a été passé sous silence, peut-être comme insignifiant ou ridicule. L'épiscopat du saint en Grande-Bretagne a été placé (c. V), non entre les deux voyages de *A*, mais avant l'unique voyage (c. V) qu'admet *S*,

(1) Voy. p. 105.
(2) Voy. plus haut, p. 115, note 2.

et celui-ci pour expliquer l'élévation du saint a puisé son éloge dans la seconde moitié du chap. XXII de *A* [1]. Le miracle du *bitrio* a été mis en meilleure place [2], etc. En sorte que l'on peut accorder à l'auteur qu'il a dit vrai quand, à la fin de sa dédicace à l'abbé Thietmar, il prétend n'avoir rien ajouté de son crû, avoir respecté son modèle pour ce qui est du fond et s'être contenté de retrancher le superflu, de corriger les fautes, de mettre de l'ordre dans la confusion [3].

Seulement, on le voit maintenant, les différences entre *A* et *S*, tout à l'avantage de ce dernier au point de vue du style et de la composition, prouvent l'ingéniosité de Sigebert mais n'attestent nullement qu'il se soit inspiré de la Vie primitive de saint Malo. Nous laisserons donc de côté désormais le texte de Sigebert de Gembloux.

Sa source *A*, le prétendu Anonyme saintongeais, n'étant, nous l'avons vu, qu'un démarquage abrégé de *F*, nous n'avons pour reconstituer la première *Vita Machutis* que *F* d'un côté, Bili de l'autre. C'est entre les deux qu'il nous faudra choisir.

IV

§ 1. — Une présomption grave contre l'autorité de Bili c'est qu'il a essayé de tromper le lecteur. Non seulement son Prologue, mais les chapitres 42, 43, 46 [32, 33, 36] ont été copiés par lui, sans qu'il en avertisse, sur la Vie de saint Pair d'Avranches par Fortunat, ainsi que l'a reconnu Mgr Duchesne [4], au jugement duquel on ne peut que s'associer : « Ainsi la fraude, » car c'en est une, est à mettre au compte de Bili. Non seu-

(1) Cf. plus haut, p. 112.
(2) Cf. plus haut, p. 116.
(3) *Epistola auctoris :* « ergo, quod facile factu videtur, faciam nimirum » ut superflua demam, vitiosa corrigam, confusa ordini reddum; a veritate » tamen historiae nullo modo recedam ut nihile novi fecisse videar, cum » vetus tanto limando et fricando renovasse videar. » (Migne, *Patrol. lat.*, CLX, col. 731).
(4) *La vie de saint Malo, étude critique*, dans la *Revue Celtique*, XI, 1890, p. 6-7. Le P. Poncelet (*Analecta Bollandiana*, XXIV, 1905, p. 484) qualifie même Bili tout crûment de « plagiaire ».



» lement il a puisé dans l'œuvre d'autrui les phrases étudiées » dont il orne son prologue, mais il n'a fait aucune difficulté » de transporter à saint Malo des détails que Fortunat donnait » sur les austérités de saint Pair et les miracles que la tra- » dition d'Avranches lui attribuait. Voilà un fait peu propre » à encourager la confiance qu'inspire au premier abord » l'œuvre de cet hagiographe. »

Néanmoins, après avoir montré que sur certains points la rédaction anonyme se présente sous un aspect plus archaïque que celle de Bili (1), que certains chapitres sont certainement l'œuvre propre de cet hagiographe (2), Mgr D. lui donne la préférence en ce qui touche principalement l'ordination de Machutus et les miracles accomplis en Armorique parce qu'ils sont localisés (3); enfin il utilise la mention du roi Judicael dans Bili pour fixer approximativement l'époque de la mission du saint.

§ 2. — En ce qui touche les localisations il est permis de se demander si elles ne se retournent pas contre la véracité de Bili. Prenons, par exemple, le miracle de la truie ressuscitée. Dans *F* (c. X), rien de plus simple : Machutus, parcourant la Bretagne dans une tournée d'évangélisation, aperçoit un porcher se lamentant auprès du corps d'une truie morte; l'animal suivi de ses sept *porcelli* ravageait les moissons; le porcher lui ayant lancé une pierre l'avait tuée involontairement et il craignait la colère de son maître. Le saint pris de compassion ressuscite la truie en lui touchant l'oreille

(1) *Loc. cit.*, p. 8 : « Quand saint Malo vient au monde, sa mère a » soixante-cinq ans dans la vie anonyme, quarante seulement dans le texte » de Bili [dans un ms. seulement]. La vraisemblance est ici du côté de Bili; » est-ce une preuve qu'il soit plus primitif? J'en doute fort. Plus loin, pour » peindre l'ardeur intérieure qui consumait le jeune saint, Bili nous le » montre suant à grosses gouttes, en plein hiver, et cherchant à se débar- » rasser de son manteau; l'anonyme dit qu'il n'en portait jamais et qu'il se » contentait d'une simple tunique, ce qui ne l'empêchait d'avoir toujours le » front couvert de sueur. Ici encore son récit a quelque chose de plus satis- » faisant qui porte à croire qu'il se rapproche plus complètement de l'ori- » ginal ».

(2) Les chap. 22 à 25, 28, 61 à 91.

(3) Tel est également le sentiment de M. de la Borderie dans son étude sur les Vies de saint Malo, *loc. cit.*, p. 300 (tir. à part, p. 164).

du bout de son bâton. Le vilain raconte tout à son maître. Emerveillé, celui-ci monte à cheval, rejoint le saint et lui fait don du domaine où a eu lieu le miracle.

Dans Bili (c. 45) [c. 35], l'anecdote est présentée de la manière suivante : Le saint aperçoit un serf se dissimulant dans un fossé, il l'interroge et celui-ci lui répond qu'il se cache depuis trois jours parce qu'une laie est morte de maladie et qu'il n'ose se présenter devant son maître. Voilà déjà qui est bizarre : il faut qu'un maître soit bien déraisonnable d'en vouloir à son porcher parce qu'une bête malade est morte. L'étonnement redouble quand on apprend que ce propriétaire irascible est un ermite et que cet ermite est aussi un saint, saint Domineuc, lequel fait abandon à saint Malo de son domaine. » Mais comment un ermite peut-il posséder un domaine, et un grand domaine, on va le voir ? Le chapitre précédent (c. 44) [c. 34] va nous fournir une explication. Un jour que le prince Meliau, qui régnait alors en Pou-Alet, passait près de la « cellule » de l'ermite il le fit venir et lui demanda ce qu'il possédait. A quoi Domineuc répondit qu'il n'avait rien que son trou. « Prends deux jeunes taureaux non dres- » sés, attelle-les à une même charrue, et le terrain que le » sillon pourra délimiter entre le lever et le coucher du soleil » je te le donne en *dicumbitio* (1). Et quiconque tentera de » te le ravir qu'il soit maudit par toi (2). »

On reconnaît là un thème folk-lorique très répandu (3). Mais il est introduit bien mal à propos. On ne nous dit pas

(1) Sur ce mot qui désigne une donation en pleine propriété sans redevance, voy. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 91 et 124.

(2) Cf. La Borderie, I, 466.

(3) On trouvera une assez riche collection d'exemples dans Jacob Grimm, *Deutsche Rechtsalterthümer*, 4e éd., par Heusler et Hübner, I (1899), p. 114-130. Ce mode d'appropriation du sol n'a, bien entendu, rien de juridique ni d'historique et se trouve en désaccord avec toutes les conditions économiques. Les exemples pseudo-historiques merowingiens recueillis par Grimm ne se trouvent que dans des diplômes faux et des vies de saints remaniées ou fabriquées de toutes pièces : ainsi la *Vita Remigii* où Hincmar raconte plaisamment comment saint Remy s'appropria le domaine de *Caviniacus* (Chavigny, Aisne, cant. Soissons) pendant que Clovis faisait la sieste. Voy. éd. Krusch dans *Mon. Germ.*, *Script. rerum Meroving.*, III, 307. Une autre forme de cette légende se trouve dans la *Vita s. Melori* : le tyran

pourquoi Meliau se prend subitement d'affection pour Domnech et on ne voit aucune raison plausible pour que le prince juge utile d'enrichir l'ermite et pas davantage pourquoi celui-ci accepte des richesses en contradiction avec la vie qu'il mène. Le récit des chap. 44 et 45 [c. 34 et 35] de Bili est visiblement incohérent. Il devient moins obscur si l'on se dit que notre auteur a cru possible d'escamoter, grâce à lui, le territoire de *Lan-Domnech* ou *Saint-Domineuc* au profit de l'église d'Alet. En identifiant avec cette localité la villa inconnue où la *Vita* primitive plaçait le miracle, Bili était forcé de faire de *Domnech* le propriétaire de la villa. Mais comment un ermite pouvait-il être propriétaire du territoire, sans doute considérable (1), de ce domaine ? Bili a imaginé de le lui faire donner par Meliau, roi légendaire ou peut-être mythique, qui déverse l'abondance sur les pays qu'il gouverne (2).

Rivod promet à Kerialtan, s'il assassine Melar, « quidquid de fastigio montis Scoci videre poteris ». Après le meurtre, Kerialtan monte sur la colline mais ne voit rien : il vient d'être frappé de cécité. Voy. La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, 379-403. Dans la *Vie de saint Goulven* (écrite aux XIIe-XIIIe s.), le comte Even accorde au saint autant de terre qu'il pourra parcourir en un jour de promenade : « terra cui dabitur in tanta quantitate quantum tu uno die ambulans poteris circuire. » (La Borderie, *Saint Goulven*, c. 11, p. 222). Voy. encore la *Vie de saint Cybi* dans Rees, p. 186-187; et l'épisode des *Transcornati* dans le *Chronicon Novaliciense*, éd. Cipolla, II, 175.

(1) Saint-Domineuc (Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Tinténiac), a une superficie de 1,570 hectares.

(2) Meliau, fils de *Fortunatus* (bréviaire de Saint-Malo, 1537), fils de Daniel, fils de *Lex* ou *Regula (sic)* est connu par la *Vita Melorii* qui parle de son règne en ces termes : « Tenuit Meliavus ducatum septem annis et infra » eorumdem annorum spatia nec pluviae gutta in ipso regno defluxit nec » terram nix infecit, nec gelu excoxit, nec tellus tamen proferre copio- » sissime fructus desiit, sed ros diutinus quadam temperie terram tempe- » rabat ut aestatis caloribus non aestuaretur, nec hyemis algores pateretur, » verum plus solito quam in circum adjacentibus regionibus fecundaretur » (éd. dom Plaine dans *Analecta Bollandiana*, V, 167, d'après une copie moderne du ms. lat. 13789 de la Bibl. Nat. et, pour la partie qui nous occupe, divers légendiers. J'ai collationné le passage sur une autre copie moderne : Bibl. Nat., fr. 22321 (ancien Bl.-Manteaux 38), fol. 625). La durée du règne de Meliau (sept ans) est un nombre mystique. M. de la Borderie (I, 376, 378, 401-403) a l'air de prendre pour parole d'Evangile la *Vita Melorii* dont la date de composition n'est pas indiquée par lui. Comme il y est parlé de la « desolatio Frixonum et Corsoldi ducis » cette *Vita* ne saurait être antérieure au règne de Nominoé comme le veut dom Plaine (*loc. cit.*, p. 166) mais se placer vers le XIe siècle au plus tôt. Voy. plus bas, p. 128, note 5.

Reste à savoir pourquoi Bili a localisé le miracle à Saint-Domineuc plutôt qu'en tout autre *plou* du diocèse d'Alet. Je hasarde la supposition que voici. Le chap. 10 de *F* qui, la chose est claire maintenant, représente la version primitive, se termine par ces mots : « eamque villam, *jure dominii* de reliquo postidendam, sancto Machuti ex integro donavit ». Bili n'aurait-il pas lu « jure dominici » et cette faute de lecture n'aurait-elle pas provoqué chez lui l'association d'idées (1) qui l'amena à retravailler son modèle dans un but intéressé ?

Quoi qu'il en soit, il ressort de cet exemple que la localisation d'un miracle dans un endroit précis n'est point une garantie d'authenticité.

Aussi peu probante en faveur de la véracité de Bili est la localisation à Corseul (2) du miracle du mort ressuscité au chap. 74 [64].

Il est vrai que tel n'est pas l'avis de M. de la Borderie dont je crois bon de reproduire tout au long l'opinion (3) :

« Il (Malo) n'est pas encore évêque, il parcourt le pays en » prêchant. La nuit qui précède la fête de Pâques, il est en » veille, en prières dans l'église de Corseul. Là se trouve » aussi d'aventure le tyran de la Domnonée, le fameux » Conomor. On apporte, sans doute pour l'inhumer, le corps » d'un jeune homme de noble race qui venait de mourir. Les » amis du défunt disent à Conomor : « il y a ici un saint » prêtre appelé Machut, il peut ressusciter ce mort s'il veut » invoquer son dieu « *si Deum suum invocaverit* ». Ceux qui » parlent ainsi n'ont évidemment pas le même Dieu que Malo, » sans quoi ils ne diraient pas son Dieu, ils diraient Dieu. » Ce ne sont donc pas des chrétiens.

» Saint Malo, sollicité par la foule, consent à demander » au Ciel un miracle : « apportez le cadavre dans l'église »

(1) En outre Saint-Domineuc est sur la voie de Rennes à Alet. Cf. plus bas, p. 149.

(2) Côtes-du-Nord, arr. Dinan, cant. Plancoët.

(3) Dans son étude sur les Vies de saint Malo, *loc. cit.*, p. 302 (tir. à part, p. 166).

» dit-il. On l'y apporte, et alors, quelles sont les dispositions
» de cette foule qui sollicite l'intervention du saint prêtre ?
» Bili nous le dit : « *multi deridebant, alii eventum rei*
» *expectabant* ». « Beaucoup se moquaient, les autres atten-
» daient l'événement ». Ceux qui se moquent sont des païens,
» ceux qui se bornent à attendre l'événement, s'ils sont chré-
» tiens, ne semblent pas avoir une foi bien vive. Malo ayant
» ressuscité le mort se met à célébrer la messe. Mais voici
» un étrange embarras : après l'évangile, quand il s'agit de
» préparer la consécration, il n'y a ni vin ni calice. Pour
» accomplir le saint sacrifice Malo doit faire deux nouveaux
» miracles : changer de l'eau en vin et un grossier vase de
» pierre en calice de cristal... (1).

» En face de ce récit de Bili d'un caractère si vrai, si ori-
» ginal, il est curieux de mettre le récit correspondant de
» la Vie saintongeaise du ms. lat. 12404 (2). Cette Vie n'indique
» pas le lieu de la scène : La veille de Pâques, pendant que
» saint Malo dit la messe devant la porte de l'église, passe
» un convoi funèbre. Malo le fait arrêter jusqu'à la fin de la
» messe. Puis il sort, il ordonne (*imperat*) à la foule des
» assistants de prier avec lui, il obtient la résurrection du
» mort. Le ressuscité en revenant à la vie demande à boire;
» il ne veut que du vin, on n'a que de l'eau. Malo pour lui
» complaire change l'eau en vin et, pour lui présenter ce vin
» change aussi, on ne sait pourquoi, une coupe de marbre
» en coupe de cristal. On le voit : ici tout le caractère original,
» vraiment historique *(sic)* de cet épisode disparaît; le double
» miracle du vase et du vin tombe même dans la puérilité. »

La puérilité n'est pas moins grande dans le récit de Bili. Sans doute a-t-il senti le ridicule et l'inconvenance de cette histoire de ressuscité qui ne songe qu'à demander à boire. Pour éviter ce trait, dont la grossièreté même pourrait, au contraire de l'opinion de M. de la Borderie, sembler archaïque, il a imaginé une combinaison tout à fait invrai-

(1) L'auteur revient ici sur le paganisme prétendu des Armoricains.
(2) La rédaction que nous appelons *A*, rappelons-le.

semblable : la population de Corseul est assemblée dans l'église pour la fête de Pâques mais on ne trouve ni le vin de la messe ni même un calice ! Cette assertion, Bili la répète et au début du chap. 74 [64] et au chap. 76 [65]. Le miracle du mort ressuscité est intercalé au milieu et c'est un épisode qui ne tient pas avec le reste tandis que dans l'Anonyme on ne saurait séparer le récit du miracle du mort ressuscité de ceux de l'eau changée en vin ou de la pierre creuse transformée en coupe de cristal. La seule chose qu'on puisse concéder c'est que la difficulté de changer un *vas marmoreum* en *vas vitreum* (*F* et *A*) apparaît moins grande que de transformer en calice une *petra quae et ad super altare*, comme dans Bili (c. 76). Mais les gens qui plaçaient des pierres sur l'autel au moment où l'on va célébrer la messe de la vigile de Pâques étaient de singuliers chrétiens. Qui ne voit que Bili a voulu jouer la difficulté. Dans *M* il est question (c. 11) de *cavus lapis*, mais l'auteur de cette rédaction a connu à la fois *F-A* et Bili (1).

Le triple miracle ne se présente donc nullement sous un aspect plus satisfaisant dans Bili (2). Que dire de son caractère « vraiment historique » ! Je suppose que M. de la Borderie fait allusion à la présence de Conomor. Malheureusement c'est précisément l'utilisation de ce personnage qui révèle, une fois de plus, dans le récit de Bili un remaniement. Que vient faire Conomor dans ce miracle ? On ne sait, il entre en scène et disparaît brusquement sans qu'on sache pourquoi. Si l'on admet qu'il figurait dans la *Vita* primitive on élève contre la véracité de cette *Vita* une objection grave, car Conomor qui est un personnage du VIe siècle, mort vers le milieu

(1) Voy. plus haut, p. 107-108.

(2) Je m'aperçois que dans son *Etude sur les anciennes Vies de saint Malo*, parue dans la *Revue historique de l'Ouest* (I, 1885-86), M. Arthur du Chesne a été, lui aussi, frappé des absurdités du miracle de Corseul; il va même jusqu'à dire : « ce récit est monstrueux » (p. 77-78, tir. à part, p. 22). Malheureusement M. A. du Chesne, persuadé que Bili est un « auteur naïf et ignorant du passé de son pays mais sincère », et que l'anonyme n'est qu'un remaniement de Bili sujet à caution (p. 260, tir. à part, p. 23), ne peut se tirer d'affaire que par un système hypothétique d' « interpolations » dans l'œuvre de son favori. L'article de Mgr L. Duchesne a montré le cas qu'il fallait faire de la sincérité de Bili.

de ce siècle (1), n'a pu se rencontrer avec saint Malo qui a vécu au VIIe siècle. M. de la Borderie croit se tirer d'affaire en prolongeant jusqu'à la centaine la vie de saint Malo et en prétendant que les deux personnages se sont rencontrés quand le saint n'était pas encore évêque, donc dans les premiers temps de son apostolat en Armorique (2). Mais ce système se heurte au texte même de Bili. Le triple miracle figure au nombre de ceux qui sont racontés *après* le récit de l'ordination épiscopale de Machutus, laquelle aurait eu lieu à Tours quarante ans après son arrivée à Alet. Au reste, au chap. 76 [65], Bili rapporte qu'à la prière des habitants de Corseul le saint, se décidant à officier, revêtit les vêtements épiscopaux : *induit se sacerdotali veste* (3). L'erreur de M. de la Borderie est patente.

En réalité le « synchronisme précieux (4) » (Malo et Conomor) n'existe pas. Bili a tout simplement pris Conomor à la *Vita Ia s. Samsonis*, où ce personnage joue très vraisemblablement un rôle historique, et il l'a mis en rapport avec son héros sans s'apercevoir de l'anachronisme (5). Et s'il a placé la

(1) Cette objection avait déjà frappé Mgr. Duchesne (*loc. cit.*, p. 13) : « Si » ce personnage est, comme il semble, le même que celui dont parle Grégoire » de Tours à propos de Chramne et de sa révolte contre Clotaire, il faut » croire que la tradition qui l'a fourni au biographe était bien altérée, car » il est impossible que Conmor ait vécu après Judicaël ». En réalité, il n'y a pas sur ce point de tradition mais un emprunt maladroit de Bili. Ajoutons qu'il est impossible de voir quel intérêt aurait eu *F* à supprimer le nom de Conomor. L'inverse est bien plus admissible : Conomor est un croquemitaine que les Vies de saints s'empruntent les unes aux autres pour donner du pathétique au récit. M. Arthur du Chesne (cf. page précédente, note 2) avait déjà vu que Conomor était inadmissible dans une vie de saint Malo.

(2) Etude sur les *Vies de saint Malo*, *loc. cit.*, p. 302 (tir. à part, p. 166) : « Il n'est pas encore évêque ». *Histoire de Bretagne*, I, 421, 423, 475.

(3) Dom Plaine (p. 215, note 2) a eu conscience de la difficulté et il écrit : « il ne s'agit pas de vêtements épiscopaux ». Naturellement !

(4) Expression de M. de la Borderie, *loc. cit.*, p. 298 (tir. à part, p. 162).

(5) L'appellation de *dux Domnonicæ regionis* est propre à Bili (c. 74); elle ne figure pas dans la *Vita Samsonis*. Mais celle-ci nous montre (c. 59 dans Mabillon, *Acta*, sæc. I, p. 180) Iudval revenant de l'embouchure de la Seine et renversant, avec l'aide de Samson, l'usurpateur Conomor, puis régnant avec sa postérité sur la Domnonée : « et ipse postea cum sua sobole regnaverit Domnonia ». Il était forcé que Bili crût que Conomor avait régné lui aussi sur cette région (dont Corseul faisait partie) : n'osant le qualifier de roi, il en a fait un *duc*.

scène du triple miracle à Corseul au lieu d'Alet, où la *Vita* primitive la mettait très certainement (1), c'est sans doute parce que l'église de cette localité était dédiée à saint Malo (2).

Il semble que ce soit en effet un procédé de notre auteur de localiser les miracles dans des endroits dédiés à saint Malo, comme on le verra plus loin (3). En outre, Corseul ou Corseult, l'ancien chef-lieu de la *Civitas Curiosolitum*, avec ses ruines considérables, attirait la légende. Elle excitait surtout l'attention des clercs, comme on le voit par les *Miracles de saint Magloire*, écrits peu après Bili (4). Au commencement du XIe siècle, Ingomar imaginera ou recueillera le roman topographique de *Corsoldus* (Corseul), mari de la belle *Aletha* (Alet = Saint-Servan) (5).

(1) *F*, après avoir raconté l'élection de Machutus à l'épiscopat par le peuple d'Alet (c. 8) poursuit immédiatement en ces termes (c. 9) : « quodam » consequenti tempore, dum celebraret jam sepefatus seduloque honorifice » nominandus episcopus Machutes missam in vigilia Paschae, transibant » ante fores ecclesiae viri quidam, etc. ». Cette église est visiblement l'église cathédrale d'Alet.

(2) Sur Saint-Malo de Corseul, voy. Geslin de Bourgogne et An. de Barthélemy, *Anciens évêchés de Bretagne*, IV, 256, 395 sq.

(3) Voy. p. 148-149.

(4) Les pierres du temple du Haut-Bécherel, à Corseul, « la plus belle ruine romaine de Bretagne » servent vers 850 à construire le monastère de Saint-Magloire de Lehon. Voy. La Borderie, *Miracles de S. Magloire* (Rennes, 1891, in-8°), p. 20-23 et 94-95. Sur Corseul, voy. aussi *Histoire de Bretagne*, I, 114-122, 178. Corseul frappe au XIIe siècle l'auteur du *Roman d'Aiquin*, qui l'appelle Corsout et attribue sa ruine à la mort de son « seigneur » où il voit sans doute Corsold, cf. note suiv.

(5) Corsold, roi des Frisons *(sic)*, avait ruiné la Letavie et chassé les habitants; puis, s'étant lancé avec tout son peuple à la poursuite de son beau-frère Coarchion, ravisseur d'Aletha, il ne reparut plus jamais. C'est alors que trois ducs de la Bretagne insulaire passèrent l'eau et vinrent, suivis d'une grande multitude, repeupler le pays avec la permission du roi Clotaire (Ingomar dans Le Baud, *Hist. de Bret.*, p. 63-65). Nous sommes en présence d'une fabrication de clerc qui veut expliquer et les ruines (Corseul) qu'il a sous les yeux et le peuplement de l'Armorique septentrionale par les Bretons insulaires. Il a, comme fera plus tard Gaufrei de Monmouth, tiré les noms de ses personnages des localités : *Corsoldus* doit son existence à Corseul, *Aletha* à Alet (pour Coarchion, l'origine m'échappe). On ne peut voir sans étonnement M. de la Borderie (I, 352-354) soutenir qu'une pareille légende est populaire et s'efforcer d'en extraire un résidu historique. Elle est connue de la *Vita Melorii* (voy. plus haut, p. 123, note 2) et peut-être de l'auteur de la *Chanson d'Aiquin*. Pour Corsold, il y a peut-être aussi l'influence de *Corsolt l'Arabi*, roi sarrazin dont le nom est fréquent dans les Chansons de Geste. Voy. Ernest Langlois, *Table des noms propres*, p. 164.

Reste encore l'anecdote de l'ânesse qui, suivie d'un petit chien, allait chercher des provisions pour saint Malo et son compagnon Riwan à la villa Laioc « aujourd'hui engloutie par la mer » et à la villa Guoroc (c. 54) [44]. Croira-t-on à une tradition locale recueillie par Bili ? Non, car nous montrons ailleurs (1) que la retraite de Malo et de Riwan dans l'île d'Aaron est une invention de Bili.

§. 3. — C'est encore à la *Vita Iª sancti Samsonis* que Bili a emprunté Juhel et le roi Filibert.

Dans *F* et *M* le tyran qui tente de détruire l' « église cénobitale, construite sur le paedium de Machatus par lui-même et élégamment décorée », est appelée « quidam Britannicae regionis dux nomine Hailoch ». Frappé de cécité en punition de son attentat et guéri par le saint, il devient son meilleur ami et son protecteur. Après la mort du duc Hailoch, Machutus, victime des calomnies et persécutions de l' « impia generatio hominum ipsius provinciae » n'a d'autre ressource que de fuir en Saintonge.

Bili en sait bien plus long.

Hailoch, chez lui (c. 60) [50] (2), est fils de Juhel, roi de Bretagne, celui-là même qui envoya Machutus se faire consacrer évêque à Tours. A la mort de Juhel, un impie du nom de Rethwal veut tuer tous les fils du défunt, exception faite de Hailoch son « nourri » qu'il veut mettre sur le trône. Il donne ordre de mettre à mort sept des fils de Juhel. L'un d'eux, un tout jeune enfant, se sauve avec son nourricier dans la cellule de Machutus. Malgré les prières du saint, le bourreau fait tuer l'enfant, mais trois jours après Rethwal meurt d'une mort honteuse.

Bili a obéi ici et dans les nombreux chapitres qui suivent (jusqu'au c. 92) [76] au désir d'amplifier sa matière, au besoin d'inventer. L'histoire tragique des fils de Juhel a été em-

(1) Voy. plus bas, p. 144-145.

(2) Ce chapitre manque dans les mss. de Londres et d'Oxford. Dom Plaine (p. 206) l'a rétabli d'après le Légendier de Marmoutier. Comme le titre du chapitre figure dans l'Index des chapitres du ms. de Londres, il ne semble pas douteux, en effet, que ce chapitre soit l'œuvre de Bili.

pruntée par lui à une légende orale ou peut-être à une source hagiographique perdue, utilisée aussi, semble-t-il, par la Vie de S. Méen (1). Il l'a introduite dans l'histoire de saint Malo sans doute pour faire un pendant à un épisode de la Vie de saint Samson où l'on voit celui-ci s'entremettre en faveur de Juhel menacé par Conomor. Le malheur est que si Rethwal égorge les fils de Juhel on ne s'explique pas très bien comment, au même moment, la Bretagne peut avoir pour duc Hailoch. Bili a eu conscience de la difficulté. Il a fait d'Hailoch un fils de Juhel. Et si Hailoch règne au moment de l'entreprise du farouche Rethwal c'est que ce dernier veut donner le trône à celui qu'il a « nourri ».

Le remaniement se trahit non seulement par l'incompatibilité du règne simultané de Hailoch et de Rethwal, mais par l'inutilité de l'anecdote dramatique du massacre des fils de

(1) Dans la *Vita Mevenni*, on rapporte qu'un prince cruel habitant près du monastère de Saint-Méen emprisonna pour une cause futile un serviteur et voulut le mettre à mort. Le malheureux s'échappe et se réfugie auprès du saint. Le maître impitoyable reprend son « famulus » en violant l'asile. Mais saint Méen, qui s'était mis en prières, prédit que le bourreau ne survivra pas trois jours, ce qui ne manque pas d'arriver : le prince tombe de cheval, se casse la cuisse et meurt dans le délai prévu. Voy. l'éd. Dom Plaine dans *Analecta Bollandiana*, III, 149-151. Ce qui est curieux c'est que le méchant ici c'est Hailoc, dont le nom est écrit Haelonus dans l'unique copie de basse époque (Bibl. Nat., lat. 9889, fin XVe siècle) qui nous ait conservé ce texte, et l'on s'étonne du contraste que fait sa cruauté avec la piété de son frère le duc Judicaël. Le rapport de ce récit avec celui de Bili est indéniable. Lequel a servi de modèle à l'autre, c'est ce qu'il est difficile de dire. Aug. Molinier (*Les sources de l'histoire de France*, I, n° 392) déclare cette vie fabuleuse et rapportée à tort par Dom Plaine (*loc. cit.*) au milieu du VIIIe siècle, mais ne propose aucune date. M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 423, note 2) l'attribue au IXe siècle. Je serais disposé à accepter cette opinion, cette composition étant au reste certainement postérieure à la *Vita Samsonis;* mais a-t-elle servi de modèle à Bili ou bien est-ce l'inverse ? Je penche pour la première alternative car cette *Vita* n'avait pas intérêt à attribuer à Hailoc le forfait de Rethwal, au lieu que Bili, voyant dans la *Vita Machuti* que Hailoc était devenu un prince excellent grâce à Machutus, était obligé de résoudre une contradiction. Il a déchargé Hailoc et a reporté le crime d'avoir violé un asile sacré sur un impie, Rethwal. Ce Rethwal est sans doute le même que le *Riuvallus* créé comte de *Domnonée* par Clotaire selon Ingomar (dans Le Baud, p. 65) suivant une source inconnue, la même qui a servi à Bili (?). On voit figurer encore un *Riualem Domnonicæ partis ducem* dans la Vie de saint Guenolé par Gurdisten, laquelle est contemporaine de Bili et peut lui être légèrement antérieure. Voy. éd. La Borderie dans *Cartul. de Landévennec*, p. 43 et 108. Voy. encore page suivante. note 1.

Juhel, racontée d'ailleurs d'une manière trop concise : on ne spécifie pas la « mort honteuse » dont a péri Rethwal et on oublie même de nous dire si le courroux du saint y a été pour quelque chose [1]. On ne voit pas ce que cette histoire vient faire dans l'énumération des miracles de saint Malo, car il n'y a pas à proprement parler de miracle en ce chap. 60 [50]. Il interrompt inutilement la marche du récit qui veut que, après la mort d'Hailoch, on passe à la fuite du saint privé de l'appui du duc breton [2]. Bili a sauté la mention de la mort d'Hailoch. Aussi, quant au chap. 92 [76], après avoir bavardé d'une manière insipide au cours de 31 chapitres (61-91 = 51-75), il doit, enfin, se décider à terminer en racontant la fuite puis la mort du saint, Bili ne sait comment la motiver; il déclare que l'homme de Dieu, voulant échapper aux « angoisses » que lui occasionnent des hommes scélérats, maudit les Bretons et part. On n'y comprend rien. Les chapitres précédents nous dépeignent la prédication de Malo et les succès qu'il obtient. Qui sont ces « scélérats » ? Comment peuvent-ils être tout puissants ? A quel propos le peuple est-il excommunié ? On ne sait.

Dans *F*, au contraire, tout s'explique. Le saint est en butte à la haine et réduit à l'impuissance parce que son protecteur, le duc Hailoch, est mort. Un dernier et sanglant outrage, l'épisode de Riwan, fait déborder la coupe : Machutus part pour la Saintonge en maudissant ses insulteurs. Bili rapporte, lui aussi, l'épisode de Riwan, mais beaucoup plus haut, aux chap. 54 et 55 [44 et 45]. Il comprend aussi que, sous l'insulte [3],

(1) Cette remarque affermirait la conjecture émise page précédente, note 1, que Bili s'est inspiré de la *Vita Melorii* en l'abrégeant; mais il faut répéter que, pour ce chapitre, nous ne possédons pas le texte primitif de Bili, mais l'abrégé du Légendier de Marmoutier. Cf. plus haut, p. 129, note 2.

(2) Cf. plus haut, p. 116.

(3) Il donne même (c. 56 = 46) le nom de l'insulteur : *Gorguecan*. Le saint maudit jusqu'à la neuvième génération celui qui « contumeliam sibi fecerat ». Bili oublie qu'au chapitre précédent il n'est pas question de ce personnage. Machutus est outragé par un grand nombre d'envieux (*multi... invidiosi*). Et cela est nécessaire car le saint n'était pas homme à abandonner la partie pour un seul adversaire. — *Gorguecan* est une faute de transcription, probablement pour *Guorguuan*. Un prêtre de ce nom figure à plusieurs reprises dans le *Cartulaire de Redon*.

le saint doit s'éloigner. Alors il lui prête (c. 56) [46] un voyage à Luxeuil auprès de saint Columban avec lequel il s'entretient des saintes Ecritures « pendant quelques jours » (1). Le retour en Bretagne du saint outragé est ainsi motivé : « il voulait conduire au royaume céleste grâce aux fruits de sa prédication les âmes des pécheurs ! » C'est alors qu'il bâtit le monastère de *Raus* et qu'il est d'abord persécuté par le duc Hailoch.

Ce *Raus* peut être soit Roz-Landrieux, soit Roz-sur-Couesnon (2). On ne voit pas clairement la raison pour laquelle Bili a identifié le petit monastère qui excite la colère d'Hailoch avec cette localité. Peut-être était-ce une façon de le revendiquer en faveur d'Alet (?). On voit encore bien moins pourquoi *F* aurait tû le nom de la « coenobialis basilica in praedio sancti Machutis ab ipso fundata eleganterque structa ». S'il s'agit d'une humble celle villageoise la colère du duc est inexplicable. La Borderie lui-même (3) en a fait la remarque : « pourquoi cette *cellula* avec sa *basilica* qui était, ce semble, » fort modeste, encourut-elle la disgrâce d'Haëloc ? On ne » sait; probablement quelque familier du prince convoitait » le petit domaine où elle se trouvait. » A la manière dont *F* en parle il me semble évident qu'il s'agit de la *lan* d'Alet elle-même, c'est-à-dire d'une église cathédrale entourée de bâtiments pour le clergé monachal qui la desservait. La convoitise du prince s'expliquerait mieux, ce semble. En tous cas cette troisième identification de Bili n'a rien de convaincant.

§ 4. — L'utilisation du roi Hildebert (4), devenu Filibert sous

(1) Dom Plaine (p. 204) et M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 473) acceptent cette visite de Machutus à Columban et le second la date avec intrépidité « vers 609 » !

(2) Le premier est en Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol; le second dans le canton de Pleine-Fougères.

(3) *Hist. de Bret.*, I, 471.

(4) On trouve *Hildebertus rex* non seulement dans la *Vita Samsonis* mais dans l'*Hymnus ad laudem sancti Melori* qui fait suite à la *Vita sancti Melori martyris* (éd. Dom Plaine, *loc. cit.*, V, 176), peut-être utilisée par Bili. Voy. plus haut, p. 123 [et aussi dans la *Vita Paterni*, plagiée par le même].

l'influence phonétique de la transformation de *Chl-* en *Fl-* [1] et aussi peut-être de la *Vita et Miracula Filiberti* [2] et peut-être d'autres influences encore [3] a produit des résultats encore plus fantaisistes.

(1) Voy. Emil Mackel, *Die germanischen Elemente in den französischen und provenzalischen Sprachen* (Heilbronn, 1887), p. 135 et 166.

Nithard (*Hist.*, l. III, c. 10) remarque qu'une éclipse se produisit le 18 octobre 841 au moment où il écrivait *juxta Sanctum Fludualdum.* Il s'agit de Saint-Cloud (*sanctus Chlodoaldus*) près Paris. Voy. Dümmler, *Gesch. d. Ostfränk. Reiches*, I, 169, note 2.

(2) Bili a pu connaître ce texte, terminé par Ermentier dix ou quinze ans avant l'époque où il entreprit la rédaction de sa Vie de saint Malo. Cf. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* (1905). La vie de saint Philibert existait d'ailleurs à l'état isolé avant le remaniement, seul conservé, que nous a transmis Ermentier. C'est peut-être la lecture des chap. 3, 6, 20 de cette *Vita* qui a donné à Bili l'idée de faire voyager Machutus jusqu'à Luxeuil. Cf. plus haut, p. 132.

(3) Le roi Philibert se retrouve à plus d'une reprise dans la *Vie de saint Paul Aurélien.* L'auteur, Gourmonoc, nous représente (c. 15) l'*oppidum* de Léon au pouvoir de Withur, lequel reconnaît l'autorité de l' « empereur » Philibert : « cujus dominio eadem regio domni imperatoris Philiberti prescriptione sub christiana religione regitur » (éd. Cuissard dans la *Revue Celtique*, V, 442). Plus loin ce souverain n'est plus qualifié que *rex.* Saint Paul Aurélien s'obstinant à refuser l'épiscopat, Withur s'avise d'un stratagème : il le charge d'une prétendue mission auprès de Philibert, mais la lettre scellée que porte le saint renferme une prière de Withur au souverain d'ordonner évêque par surprise le récalcitrant. Ainsi fut fait : malgré ses larmes, Paul est ordonné par trois évêques qui se trouvaient là auprès du roi Philibert, siégeant en son palais de la Cité de Paris, à Saint-Denis : « pervenit ad Parisius civitatem. Cujus in palatio id temporis rex » Philibertus jura legesque dabat, ubi te, sancte Dionysi, grex monachorum » plurimus multusque Francorum populus in sui adjutorium per saecula » supplex invocat (!) » (*ibid.*, p. 450-452). L'auteur évidemment n'a jamais voyagé et croit l'abbaye de Saint-Denis dans le palais de la Cité ! — Ce qui suit est plus curieux : le roi donne à Paul Aurélien cent trèves dans les *pagus* d'Ach et de Léon, et à cause du mérite de sa vie il est honoré comme un saint et un saint du pays : *Hic est Philibertus quem nunc propter vitae meritum in numero sanctorum nostrorum semper invocamus in adjutorium.* Gourmonoc connaissait évidemment de nom saint Philibert et il l'a audacieusement identifié avec le « roi Philibert ». Mais où a-t-il pris ce dernier? A la *Vita Machuti* ce semble [ou à la *Vita Paterni*]. Il écrit en 884, donc un peu après Bili (cf. plus bas, p. 141) et Bili, nous le verrons, a voyagé en Léonais. Cependant on peut s'étonner, s'il en est ainsi, de ne pas voir Gourmonoc, énumérant (*loc. cit.*, p. 421) les grands saints bretons (qu'il connait par les versions hagiographiques anciennes) ajouter le nom de Machutus à ceux de David, de Samson et de Gildas.

Le nom de *Philibert-Hildebert* ne figure pas dans la *Vie de saint Guenolé* de son maître Gourdisten. On le rencontre dans une pièce fausse du *Cartulaire de Landévennec* (éd. La Borderie, p. 165), forgée au moyen de la *Vie de saint Méen*, à une date qui ne peut être antérieure au XI[e] siècle.

Le livre II, qu'on trouve chez le seul Bili, raconte les miracles posthumes en Saintonge, et le retour de Saintes à Alet des reliques, au moins partielles, du saint. L'intervention du roi est amenée à propos du miracle du renard voleur de poules. Ce chapitre (c. 5) est propre à Bili. Dans les précédents il s'est borné à développer avec une précision fallacieuse les indications rapides que l'on trouve à la fin de *F* : guérison d'aveugles, paralytique, muet, possédé (qu'il change en lépreux — c'est plus frappant) (1). Le chap. 5, au contraire, a pour but de nous faire savoir que le roi Filibert, qui « régnait alors par la France », étonné de ces prodiges, envoya des évêques se livrer à une enquête en Saintonge et inspecter le clergé du pays avec mission de s'assurer si les saints offices étaient célébrés ainsi qu'il convient. « Or il » arrive que, pendant une de ces tournées d'inspection, le » moine chargé de sonner matines au premier chant du coq » s'abstient de réveiller ses confrères pour la bonne raison » que le coq, croqué par maître renard, n'a pu le réveiller » lui-même. Le monastère ne s'éveille qu'au jour et l'office » commence en retard. Voilà l'évêque de Saintes et son clergé » dans le plus grand embarras : les envoyés du roi ne vont » pas manquer de les accuser de négligence. Heureusement » saint Malo les tire de peine; le renard arrive au chapitre » tenant entre ses dents le corps du délit, c'est-à-dire celui » du coq. Dès lors la responsabilité des moines se trouve » dégagée (2). » Le roi admire les « gestes magnifiques » de saint Machutus et fait de grandes largesses aux « sacerdotes » de la cité de Saintes.

Ce miracle enfantin est motivé de la manière la plus gauche : c'est parce qu'il a connaissance que des faits surnaturels ont lieu en Saintonge que le roi décide d'envoyer des enquêteurs s'assurer si le clergé du pays s'acquitte ponctuellement de

(1) Dans la *Vita sancti Samsonis* (c. 52) il est question de la guérison d'une lépreuse et d'une démoniaque.

(2) L. Duchesne, *art. cit.*, dans la *Revue Celtique*, XI, 1890, p. 20.

ses devoirs (1). C'est incohérent. De plus ces enquêteurs rappellent singulièrement les *missi* du IXe siècle (2). Une semblable anecdote ne saurait donc provenir de la *Vita* primitive. Elle est bien l'œuvre propre de Bili. Et il n'est pas difficile de se rendre compte de la manière dont il l'a composée. Le thème est celui du ou des religieux négligents auxquels l'intervention d'un saint épargne le châtiment. Mais, pour que le clergé saintongeais soit sous le coup d'un châtiment possible, il faut forcément inventer une inspection et la seule personne qui pourra ordonner cette inspection c'est le roi. Quant au nom du roi, inutile de se mettre en frais d'imagination, pour le motif indiqué plus haut (3).

§ 5. — Le même roi reparaît dans le récit de la translation des reliques de Machutus de Saintes à Alet. Il y joue le rôle d'un *deus ex machina*. C'est son intervention personnelle qui décidera les clercs de Saintes à abandonner à la députation bretonne, sinon le corps entier, du moins une partie de la dépouille du saint, le chef et la dextre.

Cette translation, la chose a été déjà remarquée, « a un aspect légendaire qui ne dispose pas en sa faveur (4). »

Sur ces entrefaites (*interea*) (5) les peuples de Bretagne, surtout celui du *pagus* d'Alet, regrettaient leurs torts passés et déploraient d'être privés des reliques de leur ancien évêque. On décide qu'une députation de vingt-quatre membres se rendra à la cité de Saintes pour tenter d'en obtenir au moins une partie. La députation comprenait douze hommes du Pou-Alet, douze autres du Pou-tro-coët (6). Les chefs étaient

(1) L. II, c. 5 : « His itaque mirificis gestibus (*sic*) regi, Filberto nomine, » qui tunc regnabat per Franciam venientibus, dixit rex Filbertus : « si » faciuntur mirabilia et tam magna demonstrantur, illuc eant nostri sacer- » dotes ut videant quomodo officium in illo loco impletur, ut aut illi qui » sunt illuc sacerdotes degradentur, aut alii loco eorum ponantur. » Et » haec mandante rege, sacerdotes audientes ingressi sunt ad locum prae- » destinatum et suam necessitatem indicantes illa nocte ibi manserunt. Sed, » vesperante die, illa nocte wulpis gallum, etc. (*loc. cit.*, p. 238) [et plus loin].

(2) Cf. L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 20, note 1.

(3) Voy. p. 132-133.

(4) L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 22.

(5) Voy. éd. Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 240.

(6) Sur le *Pou-tro-coët*, voy. MÉLANGE II (plus haut, p. 29, note 1).

Roiantworet [1] de Pou-Alet, Riwoed du même pagus; parmi ces vingt-quatre ambassadeurs on comptait sept prêtres, quatre du Pou-Alet, trois du Pou-tro-coët. La direction générale était confiée à Roiantworet. A Saintes la requête des Bretons n'a aucun succès auprès des prêtres qui gardaient le corps du saint. La députation se coupe en deux : douze restent dans l'église, douze autres, sous la conduite de Roiantworet, se dirigent au palais du roi Filibert. Ils rencontrent en route le souverain qui allait justement faire ses dévotions au tombeau de saint Machutus. Roiantworet se prosterne et explique le but de son voyage; il rappelle que Machutus a été élu régulièrement au siège épiscopal de la cité d'Alet « avec la licence du roi Juhel votre fidèle ». Le roi Filibert ordonne un jeûne rigoureux de trois jours, au terme duquel une assemblée solennelle se réunit dans l'église de Saint-Macout. On s'approche de l'autel; le roi et l'assistance s'agenouillent et prient le saint de faire connaître ses intentions. Quatre clercs bretons choisis parmi les plus vertueux prennent le corps et le soulèvent : le chef reste entre les mains de l'un et la dextre entre celles de l'autre. Mais il leur est impossible de soulever de l'autel le reste du corps ni même d'en détacher une autre pièce. Le saint a manifesté sa volonté. Les Bretons avec la permission du roi se retirent aussitôt avec ces « pierres précieuses » et regagnent leur pays. A Guipry (à l'entrée de la Bretagne), les prodiges éclatent. Nous y reviendrons.

Pour l'instant tenons-nous en à cette dernière partie de la *Translatio*. Une simple analyse a suffi à en montrer le romanesque et l'invraisemblance. La préoccupation de favoriser l'une des deux parties de l'*évêché de Saint-Malo*, le Pou-Alet aux dépens du Pou-tro-coët saute aux yeux. Le rôle prêté au roi Filibert est d'une invraisemblance criante. Enfin le récit renferme une impossibilité historique : si Filibert est

(1) Il faut corriger *Rocìantworet* du texte en *Roiantworet*. Voy. La Borderie, I, 502.

Childebert III (695-711) (1), le roi breton Juhel qui a vécu à la fin du VIe siècle (2) ne peut être qualifié de « fidèle » (3), La physionomie de ce Juhel, vassal respectueux du roi des Francs, bien que « souverain de la Bretagne et *autres terres* », rappelle celle du roi Salomon (4), contemporain de Bili.

Ce n'est pas tout.

Les Alétiens du Xe siècle ne paraissent pas s'être doutés qu'ils possédaient déjà les plus précieuses parties, sinon la totalité, du corps du saint protecteur. Un anonyme, à la fin du Xe siècle au plus tard, entreprit, à la requête de « frères très religieux », de raconter comment le corps de Machutus avait été rapporté de Saintes en Bretagne (5). Au temps où Alain, roi des Bretons, gouvernait en paix toute la Bretagne, les habitants de la contrée déploraient vivement d'être privés du corps de saint Machutus. Or un jeune noble, du nom de Maenobred (6), dépouillé de son héritage par des parents

(1) M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 501) en est persuadé : « il régna » ou plutôt porta le titre de roi de mars 695 à avril 711. Ce prince était » fort pieux et Pépin lui laissant toute liberté dans ses dévotions, il en » avait profité pour venir à Saintes vénérer les reliques de saint Malo » !

(2) Voy La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, 464-470. Rappelons que la graphie *Judicaël* ici (p. 241) et plus haut (p. 199) est une erreur de transcription pour *Judael* (Juhel), ainsi que l'a démontré La Borderie (*ibid.*, I, 468, n. 1).

(3) Est-il besoin de signaler la tournure *carolingienne* de ce passage? — Il est curieux que M. de la Borderie ne se soit pas aperçu de l'impossibilité de faire de Juhel un contemporain de Childebert III. Plein de son système il oublie (I, 502) les mots « *licentiaque regis Judicaelis* (cf. note précéd.) *vestri fidelis.* »

(4) L. I, c. 47 [37] : « dux Britanniae multarumque aliarum regionum nomine Judicaël (*sic*) erat ». Dom Plaine (p. 199, note 1) remarque justement que cette expression est empruntée aux actes officiels du roi Salomon, contemporain de Bili, et M. Arthur du Chêne (*loc. cit.*, p. 247-248) fait observer qu'un *Bili clericus*, où il voit notre auteur, — chose vraisemblable, — souscrit à Plélan, le 17 avril 869, un acte de Salomon qui débute ainsi : « Salomon gracia Dei totius Britanniæ magnæque partis Galliarum princeps. » (*Cartulaire de Redon*, no CCXLI, p. 189-192). Il est seulement fâcheux que cette intéressante observation n'ait pas ébranlé la foi de ces auteurs en la véracité de Bili.

(5) Cette translation a été publiée par Dom Plaine à la suite de Bili (*loc. cit.*, p. 257-264). La Borderie a bien vu (*ibid.*, p. 295-296) qu'elle fait suite à l'Anonyme. Elle est d'ailleurs contenue dans le même ms. (Bibl. Nat., lat. 12404, fol. 247), écrite d'une main différente mais d'une écriture sensiblement contemporaine de celle de la *Vita* (fin du Xe ou début du XIe siècle).

(6) Cette graphie semble un compromis entre les deux mots bretons *Maenuuobri* et *Maenuuoret* qui se rencontrent bien des fois dans le *Cartulaire de Redon.*

avides et puissants, avait été contraint de se réfugier en Saintonge pour sauver ses jours. Là il était entré au service d'un des clercs du monastère de Saint-Macout où les précieuses reliques étaient conservées. Mais, un jour, le mal du pays le prit et il demanda à son maître la permission de s'en retourner. Revenu en Bretagne, il trouve ses ennemis plus forts et, plus que jamais, acharnés contre lui. Il se présente à l'évêque [d'Alet] et lui raconte son histoire et le bon accueil qu'il a trouvé à Saintes. Un plan se forme aussitôt dans la tête du prélat. « Si tu peux nous amener les reliques de » saint Machutus, non seulement tu recouvreras ton héri- » tage mais, ta vie durant, tu seras admis au nombre de » ceux qui partagent ma table [1]. » Muni d'un viatique le jeune homme retourne en Saintonge. Son ancien maître, auquel il raconte que ses ennemis ont tenté de le faire périr, le reprend à son service. Maenobred, profitant d'une absence de son bienfaiteur, vole le corps du saint et s'enfuit en Bretagne. L'évêque convoque ses confrères et tout le clergé breton et l'on reporte solennellement les reliques « au lieu où il (Machutus) avait d'abord vécu de sa vie temporelle », et il s'y fit beaucoup de miracles.

Ce récit est beaucoup plus acceptable que le premier : il rentre dans la banalité courante. Toutes les abbayes ont cherché à se procurer des reliques et par tous les moyens. Toutes ont été victimes d'imposteurs. Ce Maenobred était sans doute un aventurier qui a dupé l'évêque d'Alet et les Bretons en feignant d'avoir dérobé à Saintes les ossements de saint Machutus.

Les deux translations de Roiantworet et de Maenobred sont inconciliables [2]. L'une doit être sacrifiée à l'autre [3]. Il ne semble pas douteux que c'est la première qu'il faut rejeter. Toutefois deux objections peuvent, sinon nous arrêter, du moins nous troubler un peu. Bili raconte avec précision des

(1) L'auteur a sans doute en tête les chevaliers domestiques non « chasés » qui vivent dans l'entourage de leur seigneur, laïque ou ecclésiastique.
(2) Cf. L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 21-22.
(3) A moins qu'on ne préfère les rejeter toutes deux.

miracles accomplis, non seulement au cours du prétendu retour du chef et de la dextre de Machutus, mais aussi de son temps.

La première est sans valeur. Il est bien évident que si Bili a forgé une translation de Machutus il a dû aller jusqu'au bout de son invention et imaginer des miracles. Ceux-ci, d'ailleurs, sont l'insignifiance même (1). La seule chose qui puisse faire illusion c'est qu'ils sont localisés. Mais le procédé employé par Bili saute aux yeux : il a localisé les miracles de son invention dans un certain nombre de possessions de l'évêché d'Alet, dont l'église était dédiée à saint Malo (2). C'est ainsi que le premier miracle (seigneur paralytique guéri) a lieu dans une villa du plou de Guipry parce que ce plou était près de la frontière de la Bretagne proprement dite et que la villa *Fellit* avait son église dédiée à saint Malo (3). Bili fait même à ce propos de l'étymologie et essaye de faire croire que le vrai nom de ce lieu était *Félix*, d'où *Fellit*, à cause de la guérison du paralytique qui, par reconnaissance, fait pleine donation de sa villa à saint Machutus. Le second miracle c'est la guérison d'une femme *Borea* (?) qui, de même, fait don de ses biens sis à *Bronuuran* où l'on peut voir, peut-être, une faute graphique pour Bronsiuan en Plélan où Saint-Malo avait plusieurs églises (4). Récoltant ainsi les « dicumbitiones » le cortège arrive en Pou-Alet et dépose son précieux fardeau dans l'île d'Aaron, dite depuis de saint Malo (5).

Plus difficilement explicable est le miracle de la pluie.

(1) L. II, c. 9, 10, p. 244 sq. [et à la fin de ce volume].

(2) Nous verrons plus loin (p. 148-149) quels sont plus particulièrement ces domaines et ces églises.

(3) Voy. Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 244. Cf. plus bas, p. 149.

(4) Voy. Dom Plaine, *ibid.*, p. 245, note 1.

(5) L. II, c. 10 : « et laudantes Deum ex uno ore ad insulam quae vocabatur » Aronis quae usque hodie postea nomine S. Machutis vocatur, letaniam » sine intermissione canentes pervenerunt ». Cette phrase embarrassée trahit sans doute une interpolation. Elle figure cependant dans le ms. *L* (XIe siècle), lequel date non du IX-Xe siècle (Dom Plaine, p. 144), mais du commencement du XIIe siècle (communication de M. Nicholson, directeur de la Bodléienne, du 16 novembre 1906) et dans le ms. *O* — c'est-à-dire d'une époque où l'île d'Aaron acheva de prendre le nom de Saint-Malo.

A partir du chap. 13 [14] Bili déclare qu'il cesse de raconter les faits surprenants qu'il n'a point vus et qu'il va passer au récit d'un petit nombre d'autres miracles arrivés de son temps, pour lui indubitables et pour autrui dignes de foi, car autre chose est d'ouïr, autre chose de voir (1). Parmi ces miracles, seul celui de la pluie nous intéresse.

Au temps de l'évêque Rethwalatr la sécheresse désolait le Pou-Alet; les clercs promenèrent dans le pays les reliques en invoquant Machutus, et voici que la pluie se mit à tomber à torrents, dispersant l'assistance; au retour, au moment où les reliques et le clergé entraient par la porte dans l'île de Machutus (2), une femme paralysée des jambes se dressa soudain et pénétra avec le clergé et le peuple dans le sanctuaire. *Ce miracle a été porté à la connaissance de beaucoup de gens* (3).

(1) L. II, c. 13 [c. 14 de notre éd.] : « Sed haec nobis miracula de illis quae » non vidimus sufficiunt, ne fastidium alieni generent et pauca de illis quae » nostro in tempore contigerunt, virtute ejus narranda [suscipimus], quae » nobis dubitanda non sunt et aliis credenda sunt, quia aliter visa, aliter » audita narrantur, sed quod melius intelligimus melius et proferimus ».

(2) Qu'entend-il par la *porte* de l'île? Faut-il croire que le Sillon reliant l'île au continent existait déjà? Une autre interprétation m'avait paru un instant préférable : Alet entouré d'un côté par la Rance, de l'autre par la mer, pouvait être considéré comme une île dans la géographie mediévale et la rédaction *M* l'appelle, en effet, *altera insula*, en l'opposant au rocher d'Aaron (c. 10, dans Mabillon, *sæc.* I, p. 219). Cette *porta insulae Machutis* ce serait alors la porte d'Alet. Cette interprétation aurait le double avantage d'éviter l'hypothèse du *Sillon* et d'expliquer qu'il ne soit pas fait mention d'une traversée par eau pour transporter le corps du saint de l'*Ile* en Pou-Alet et inversement. En outre, l'*insula Machutis* du diplôme de 816 (voy. p. 145, note 2) pourrait être identifié avec Alet, ce qui éviterait une difficulté. Mais, d'autre part, il est bien certain que c'est dans l'île d'Aaron que la tradition alétienne plaçait la sépulture de Malo. Bili, lui-même, qui tente de diminuer l'importance jouée par l'île d'Aaron, nous montre le saint, de retour de Saintonge, visitant « civitatem suam quae vocatur Alet *atque insulam Aronis* » (cap. 103) [85]. Dans la prétendue translation accomplie par Roiantworet le chef et la dextre du saint sont rapportés à l'île d'Aaron (cf. p. 139, note 5). L'*insula Machutis* ici c'est donc bien le rocher appelé définitivement *Saint-Malo* depuis le milieu du XIIe siècle. L'église dont parle Bili devait être tout près de l'unique porte de l'île et celle-ci donnait sur un itshme reliant l'île au continent, au moins à marée basse (le futur *Sillon*). Au reste, si le corps de Malo avait été jamais déposé à Alet même, on ne s'expliquerait pas que la cathédrale fût sous le vocable de saint Pierre. Elle se fût appelée *Alet-Malo* comme *Quimper-Corentin*.

(3) L. II, c. 13 [c. 14] : « Et ecce dum reliquiae cum sacerdotibus in insulae » Machutis porta intrarent mulierque jam longo tempore pigritatem pedum

L'évêque Rethwalatr a gouverné le diocèse de Saint-Malo de 851 environ jusqu'à 865 (1). Il est le prédécesseur immédiat de Ratvili auquel Bili a dédié son œuvre. La durée d'épiscopat de ce dernier est inconnue, mais elle peut difficilement avoir dépassé l'année 880 (2). Le miracle contemporain dont parle Bili ne saurait être antérieur de plus de trente ans au moment où il tient la plume et il peut être beaucoup plus rapproché. A l'appui de son affirmation qu'Alet possède des reliques insignes de son fondateur, Bili oserait-il forger de toutes pièces un miracle, et en même temps déclarer que celui-ci est connu (ou a été connu) de nombre de personnes? Si l'on veut répondre à cette question tout dépend du crédit qu'on peut accorder à un auteur. Ici malheureusement ce crédit est faible. Bili est un imposteur. Il y aurait à conclure simplement qu'il a dans son livre II fait preuve d'une impudence plus grande encore que dans le livre I, et voilà tout. Néanmoins il serait difficile de croire qu'il ait pu raconter ces fables sur la Translation sans avoir des complices. Ces complices il les a eus, sinon dans le clergé tout entier du diocèse, du moins dans le petit troupeau des religieux de Lan-Alet. La *Vita* de Bili est une œuvre de propagande. Elle est destinée à contrebalancer l'influence des amateurs de nouveautés qui ont corrompu la *Vita* ancienne (4). Les religieux de Lan-Alet en ont endossé la responsabilité car l'œuvre se termine par une formule de salutation des « frères qui forment

» suorum habens in grabbato portaretur, jactans grabbatum ubi portabatur,
» supra pedes stans solide et firmiter, cum sacerdotibus ac reliquiis populisque aliis ambulantibus in ecclesiam, elevata voce cum aliis Deum per
» virtutem sancti magnificans, intravit. Et hoc multis miraculum hominibus innotuit ».

(1) Voy. Duchesne, *Fastes*, II, 380.

(2) Cf. Mélange I (plus haut, p. 12).

(3) *Dédicace à Ratvili (in fine)* : « Nos ideo hoc facimus quia cum [per] » novas questiones [a] doctoribus [propositas], auditorum cautiora commoveri solent ingenia et curiositas humanae familiaris naturae cotidie desiderat recens aliquod, inexcusabilis quodammodo respondendi necessitas » jure nobis videtur imponi preceptoribus. Propter hoc magnum impedimentum habebamus quod multi dicebant viciatum esse hoc volumen » scriptione multorum imperitorum post scriptionem prioris, nisi secundum » vires nostras emendaremus ». [Cf. plus loin notre édition.]

congrégation en l'église mère de la sainte cité d'Alet aux frères du diocèse de saint Machutus et à tous les fidèles de l'église de Dieu [1] ». On se rappelle et on s'explique maintenant que Bili dans sa *Translation* ait eu soin de donner aux gens du Pou-Alet, laïques et religieux, la prééminence sur ceux du Pou-trocoed [2]. Bili n'est sans doute que l'instrument d'une combinaison formée par les chanoines de la cathédrale d'Alet. Les ménagements extrêmes que Bili garde envers l'église de Saintes trahissent l'embarras des imposteurs [3]. Ils ne leur furent d'aucune utilité. Leur fourberie n'eut aucun succès et même l'église de Malo en son ensemble crut si peu être en possession d'une partie des reliques de son fondateur qu'elle fit un sort au Xe siècle aux assertions de Maenobred. Par une piquante rencontre l'évêque qui excita celui-ci à voler le corps entier de Machutus aux religieux de Saintes portait le nom de Bili. Est-ce notre hagiographe, monté sur le trône épiscopal d'Alet et venu à résipiscence au sujet des reliques — la chose est assez probable sinon certaine [4]. Ce qui est assuré c'est que l'église d'Alet s'est inspirée par la suite non de la rédaction de Bili mais de la Translation anonyme dont toute la substance a passé dans l'Office de ce diocèse [5].

§ 6. — Il ressort de l'examen auquel nous nous sommes livrés que le texte de Bili ne mérite à aucun degré notre confiance. C'est un écrit de propagande, bourré de chapitres déformés ou même inventés de toutes pièces. Aussi, quand après cette constatation nous nous reportons au chapitre où l'auteur montre Machutus allant à Tours recevoir l'épiscopat de l'archevêque nous sommes saisis d'une profonde mé-

(1) Aussitôt après la dédicace et le salut de Bili au lecteur, le ms. *O* ajoute : « In Christi nomine, fratres qui in sancta Aletis civitatis matre » aecclesia in unum congregati, dulciter Domino militant, omnibus fra- » tribus in totam parrochiam sancti Machutis degentibus et cunctis Dei » aecclesiae fidelibus salutem dicunt, pacem exoptant bonam sanctamque » vitam exorant atque perhennis beatitudinis premia habere implorant ». [Cf. plus loin notre édition.]

(2) Voy. plus haut, p. 135-136.

(3) Cf. plus bas, p. 151.

(4) Cf. L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 2, note 1.

(5) Voy. Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 152-153, 155.

fiance [1]. *F* rapporte à la période insulaire (en Grande-Bretagne) de l'existence du bienheureux son ordination épiscopale et *F* n'a aucun intérêt à émettre cette affirmation. Pour Bili, au contraire, on conçoit cet intérêt. Bili est passionnément attaché à Alet. Or cette cité a été nécessairement celle à qui l'élévation de la *lan* voisine de Dol au rang de métropole a le plus nui matériellement et moralement. Alet ne pouvant espérer supplanter Dol métropole a désiré aussitôt se rattacher à sa rivale, à Tours. De là l'assertion tendancieuse (c. 49) [40] que Machutus a été se faire sacrer à Tours. Pour comble, Bili imagine que Machutus est muni de la permission du roi des Bretons Juhel ! Et au second livre il fait de Juhel un contemporain du roi des Francs « Filibert ». Si c'est Childebert III (695-711) il y a impossibilité absolue. Si c'est Childebert II, ce roi et Juhel sont en effet contemporains, nous le savons par la Vie de saint Samson, mais « Filibert » (mort en 596) ne peut survivre à Machutus mort vers 620-630. De toutes façons l'imposture est flagrante.

Pour mieux la forger Bili a dû remanier la partie insulaire de la *Vita*. De là les chapitres 13 et 14 où Brendan accorde à son disciple la *prêtrise* : il faut en effet célébrer la messe sur le dos de la baleine pour avoir le miracle du chapitre 26 [23]. Bili s'est dit que, pour ce faire, point n'était besoin d'être évêque; en transformant l'ordination épiscopale en ordination presbytérale on se tire d'affaire [2]. Seulement il a par là même trahi sa fourbe. Brendan, le grand abbé, n'est pas évêque [3] et ne saurait conférer la prêtrise. Enfin, la céré-

(1) Au contraire l'assertion de Bili est acceptée comme parole d'Evangile non seulement par La Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 320-321, 467; II, 265), mais par Mgr. Duchesne (*loc. cit.*, p. 5) qui voit même là « une prévention en faveur de Bili » ! Et dans son compte rendu de l'article de ce dernier, un des Bollandistes qui sait et écrit que Bili est un trompeur, ajoute cependant qu'il est impossible de « supposer ici une invention de Bili » (*Analecta Bollandiana*, t. X, 1891, p. 484-485). — Il me semble qu'il faut un parti pris enraciné pour admettre, au contraire, qu'ici Bili ait dit la vérité.

(2) Sur le motif qui le porte à condenser à l'excès le chap. 21 [18] du l. I, voy. plus loin, p. 166, note 2.

(3) Il est beaucoup plus considéré qu'un évêque; encore ne l'est-il point dans les textes les plus anciens où il est question de lui.

monie de la consécration presbytérale de Machutus par Brendan est une imitation assurée de la consécration diaconale de Samson par Iltud dans la *Vita Samsonis :* l'apparition de la colombe blanche qui se pose sur l'épaule droite du saint est un emprunt typique [1].

La préoccupation des chap. 47-49 [37-40] du livre I saute aux yeux : il s'agit de faire pièce à Dol en affirmant que saint Malo a reconnu l'autorité de Tours d'accord avec le roi des Bretons. Le but des c. 35 [28] et suiv. n'apparaît pas aussi clairement au premier abord. Pourquoi Bili fait-il débarquer le saint à l'île de Cézembre et non à l'île d'Aaron ? Pourquoi est-ce l'abbé Festivus et non l'ermite Aaron qui le reçoit ? Celui-ci n'apparaît qu'au c. 53 [43] où l'on se borne à le nommer et Machutus ne fait sa connaissance et ne se décide à habiter l'île qui porte son nom qu'après avoir quarante ans de séjour et d'épiscopat dans la cité d'Alet qu'il avait trouvée déserte en venant de Cézembre où il n'était resté que *trois mois* à instruire la *scola* de Festivus (c. 40) [31]. Au moment où le saint avait débarqué à Cézembre, il avait quarante ans (c. 39); c'est donc dans sa quatre-vingtième année seulement qu'il fit connaissance avec Aaron et son île, et s'y retira en compagnie de son serviteur Riwan (c. 54) [44].

Quel que soit le but poursuivi, ce récit est à coup sûr profondément retravaillé. Il est absurde que Machutus renonce à son pays pour aller passer trois mois avec l'abbé Festivus dans l'île de Cézembre. Dans *F* le départ du saint est motivé : il veut fuir le siècle et se perfectionner dans la vie contemplative avec un ermite célèbre, Aaron. C'est la proximité de la cité d'Alet où bon nombre de Bretons n'étaient pas chrétiens qui décide le saint à sortir de sa retraite de l'*Insula Aaronis*. Cette assertion peut n'avoir aucune valeur historique; elle est du moins claire et simple, nullement incohérente comme dans Bili. Celui-ci, trouvant l'île d'Aaron dans sa source, n'a pu l'escamoter entièrement mais il l'a fait entrer en scène (c. 54) [44] dans la seconde partie de la vie armoricaine du

(1) *Vita Samsonis*, l. I, c. 13, dans Mabillon, *Acta sanct.*, sæc. I, p. 169.

saint, à la fin de la carrière du saint et après qu'il a passé quarante ans à Alet (c. 53) [43]. L'île d'Aaron ne fournit d'ailleurs que le miracle de l'ânesse [1]. Ce changement est certainement prémédité : Bili n'a pas osé passer sous silence la vie erémitique de Machutus en Bretagne, mais il en a mis le siège sous Alet même « dans les cavernes » (c. 41) [31] et l'on comprend du même coup pourquoi il a fait d'Alet à l'arrivée de Machutus une cité « déserte » (c. 40) [31] [2]. Machutus dans sa retraite a un compagnon. Bili ne veut absolument pas d'Aaron; il le remplace par Riwan. Celui-ci n'est autre que le *pistor*, héros, ou plutôt victime, de la plaisanterie ignominieuse qui décide l'apôtre à se retirer en Saintonge [3]. Riwan doit être un adolescent, « de bonne mine » eût dit Molière. Or, aux c. 54-55 [44-45], Bili reprend son Riwan et raconte l'anecdote. Malheureusement il oublie que, comme

(1) Cf. plus haut, p. 129.

(2) Dom Plaine (*loc. cit.*, p. 195, n. 1 et 2) et M. de la Borderie (*loc. cit.*, p. 298, 304, et *Hist. de Bret.*, I, 260, 466) déclarent, en s'appuyant sur ce passage, qu'Alet n'était plus qu'une ruine depuis la fin de l'empire romain. La rédaction *M*, due à un évêque alétien du XIIe siècle (voy. plus haut, p. 110), a senti le danger de cette assertion : au chap. 10 elle transforme Alet en cité florissante, mais malheureusement païenne (cela pour expliquer la mission de saint Malo) : « civitas ergo illa eo tempore populis et navalibus commerciis frequentata sed christiana fide erat vacua » (Mabillon, *Acta sanct.*, sæc. I, p. 219). Naturellement il n'y a rien à tirer de ces assertions tendancieuses. J'ai dit (MÉLANGE II, p. 27, n. 6) que l'affirmation de Bili était valable, non pour l'époque de saint Malo, mais pour la sienne propre, la seconde moitié du IXe siècle. Pas même. Et je ne sais maintenant si dans le diplôme de 816 (*ibid.*, p. 28, n. 2) la phrase *in alio loco in insula quae vocatur sancti Machuti* n'est pas une interpolation intéressée. Nous ne connaissons en effet cet acte que par une copie du XVe siècle d'un *vidimus* de 1294 où il est inséré. Faible garantie ! Il y a lieu de craindre qu'au XIIe siècle, alors que l'évêque d'Alet revendiqua l'île d'Aaron où il finit même par transporter son siège, cette phrase ait été substituée à une autre de l'original, aujourd'hui disparu. M. Lesort, archiviste d'Ille-et-Vilaine, veut bien me faire savoir qu'il a retrouvé cette copie, — non pas dans le fonds de l'abbaye de Saint-Méen comme le ferait croire la référence de Dom Lobineau (*Hist. de Bret.*, II, 20 : « ex vidimus de 1294 in Arch. monast. S. Mevenni »), — mais dans le fonds de Saint-Malo (G 54). Les nombreuses fautes qui déparent l'édition de Lobineau et cette erreur de référence semblent prouver, à mon sens, non pas que G 54 est différente du texte qu'a utilisé Lobineau (comme me le suggère M. Lesort) mais que le Bénédictin a imprimé une copie qu'on lui a transmise. Cf. p. 140, note 2.

(3) Voy. plus loin le c. 21 de notre éd. de la plus ancienne *Vita Machutis*.

dans son système, Riwan a été depuis l'arrivée du saint en Armorique son compagnon assidu pendant quarante ans [1]. Riwan est un vieillard : dès lors l'anecdote n'a plus de sens [2].

Pourquoi ce parti pris d'écarter Aaron et de ne parler de son île qu'en dernier ? On devine une rivalité ancienne entre le *vicus* gallo-romain d'Alet et le rocher d'Aaron. Ce dernier acquit tant d'importance qu'au XII[e] siècle l'évêque abandonna Alet en décadence et alla s'installer désormais dans l'île, devenue presqu'île, de Saint-Malo [3]. On peut supposer que Bili, élève et commensal de l'évêque résidant à Alet, était un Aletien fervent et que, de même qu'il abaissait le Pou-tro-coët aux dépens du Pou-Alet [4], il voulait maintenir la suprématie d'Alet sur l'île d'Aaron et son clergé.

§ 7. — Un dernier problème avant d'en finir avec Bili. Bili connaît en Saintonge des localités qui ne figurent pas dans *F*. N'est-ce pas une preuve qu'il est ici plus proche de la *Vita* primitive que *F* ? Pour Mgr Duchesne « l'avantage qu'il avait déjà sur ce point [5] pour la partie armoricaine de sa composition il le conserve pour la partie saintongeaise [6] »; les localisations de la période saintongeaise de la vie du saint supposent une connaissance exacte du pays grâce à des traditions recueillies par la *Vita* primitive dont Bili est l'écho fidèle.

Je réponds : pas nécessairement. Pour connaître les noms de Nancras, de *Paulina*, de Brioux, etc., il suffit d'avoir voyagé en Saintonge et en Poitou. Seulement ce n'est pas Machutus mort ou vivant qui a accompli ce double voyage par mer et par terre, c'est Bili lui-même, à la recherche de renseignements et de reliques, suivant les routes de mer et

(1) Voy. chap. 39-41 et 54 [30-31, 44].

(2) Sigebert de Gembloux a bien saisi la signification de l'histoire et il nous dépeint (c. 19) les insulteurs liant le *puer* « en forme de quadrupède » (sur ce supplice, cf. H. Gaidoz, *La crapaudine* dans la *Zeitschrift für Celtische Philologie*, t. VI). M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 473) n'a rien compris à la chose et il appelle Riwan « le bon vieillard ».

(3) Cf. plus haut, p. 108.

(4) Cf. plus haut, p. 135-136.

(5) La précision topographique.

(6) *Revue Celtique*, 1890, p. 13.

de terre conduisant d'Alet à Saintes par mer, puis de Saintes à Alet par terre.

A une exception près, tous les noms qu'il rapporte sont ceux de localités situées sur des routes reliant Saintes d'une part à la mer et l'autre à Poitiers et, de là, à la Bretagne.

L'île où Machutus est censé aborder (c. 93) [77], l'*insula Agenis*, habitée par une petite communauté de religieux puisqu'il est question des *fratres illius insulae* (c. 94) [78], doit être cherchée dans l'îlot d'Enet, proche de l'île d'Aix (1), encore appelé Saint-Sunon d'Enet sur la carte de Cassini (2).

L'*insula Eura* où se tient l'évêque Léonce (c. 95) [79], est soit l'île d'Aire, près de Fort-Chapus, en face Marennes (3), soit Hiers au sud de Brouage au milieu d'immenses marécages.

Pour aller de là à Saintes on passe par Nancras (4) où Bili place la retraite de Machutus (c. 100) [84]. Une portion de ce domaine avec une église portaient le nom de Saint-Macou. Elle fut donnée en 1079 à l'abbaye Notre-Dame de Saintes par le duc d'Aquitaine, Gui-Geoffroi (5).

A Saintes, le monastère bâti à l'est de la cité avait pris le nom de Saint-Macout, demeuré jusqu'à nos jours celui d'un quartier de la ville. Mais l'antique dénomination, sans doute celtique (6), du fonds de terre, *Pardina* (c. 106) [87], n'était pas encore oubliée. Tout clerc passant par là pouvait l'ap-

(1) Plutôt que dans l'île d'Aix, comme fait Dom Plaine (*loc. cit.*, p. 226, note 6).

(2) J'ignore ce qu'est saint Sunon.

(3) Marennes (*Maritima*), dont l'existence est attestée dès le commencement du XI[e] siècle pour le moins (voy. *Cartul. de Notre-Dame de Saintes*, éd. Th. Grasilier) fut considérée comme une île jusqu'au XVII[e] siècle.

(4) Charente-Inférieure, arr. Saintes, cant. Saujon.

(5) « Guido Aquitanorum dux... huic etiam dimissioni addidit dona de » sancti Macuti, videlicet terra sic ut post mortem Ahenrici, cui ipse illam » dederat sancte Marie monialibus concederetur ». *Cartulaire de l'abbaye royale de Notre-Dame de Saintes* publié par Th. Grasilier, Niort, 1871, in-4°, p. 54, n° LIII. — Il s'agit de la terre de Saint-Macou, près Nancras. Voy. l'*Histoire de l'abbaye de Notre-Dame hors les murs de Saintes*, par Frère Boudet, dans Louis Audiat, *Abbaye de Notre-Dame de Saintes, Histoire et documents*, Paris-Saintes, 1884, p. 62.

(6) Cf. les noms d'homme *Pardius* et *Pardion*, les noms de lieux *Parducio* (Pardiac dans le Gers ?), *Pardaniacus* (Parnac dans l'Indre), voy. Alfred Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, II, 931.

prendre des religieux, comme tout clerc passant par Arras pouvait savoir l'ancien nom, *Nobiliacus*, du monastère de Saint-Vaast, comme tout clerc passant par Saint-Benoît-sur-Loire pouvait apprendre l'ancien nom, *Floriacus*.

Notre voyageur veut maintenant regagner la Bretagne par terre. La voie romaine est toujours là. C'est au milieu d'elle à 60 kil. au nord-est de Saintes qu'il rencontrera *Brea* où Machutus ressuscite un enfant tombé dans un puits (c. 97) [81] et aussi, selon Bili (1), guérit une jeune fille mordue par un serpent (c. 96) [80]. *Brea* est, en effet, Brie dans la comm. d'Aulnay-de-Saintonge (Charente-Inférieure), l'ancien *Aunedinacus* romain (2). Poursuivant sa route il atteint *Briosum* (3), d'où vient la femme aveugle *Bona* (c. 99) [83], c'est-à-dire Brioux-sur-Boutonne (4), l'ancien *Brigiosum* romain, chef-lieu d'un important *pagus* poitevin à l'époque carolingienne (5). A mi-chemin environ de Brioux à Poitiers se trouve près de la voie romaine, *Saviniacus*, d'où viennent les deux aveugles sur lesquels Machutus opère un miracle posthume (l. II, c. 1), c'est-à-dire Savigné près de Civray (6), et à une lieue se trouve le village de Saint-Macoux.

De là, par Poitiers et Angers, on regagnait la Bretagne armoricaine. On atteignait la frontière de ce pays (7) non loin de Guipry où Bili (l. II, c. 9) place le premier miracle de sa translation et qui devint la propriété du saint (8). Une des

(1) *F* ne parle pas de *Brea* à cette occasion. Il dit que la *puella* était fille du comte de Saintes (chap. XXV). — Ce miracle pourrait bien être une transposition du chap. 12 du l. I de la *Vita Samsonis* où l'on voit un religieux mordu par un serpent guéri par le jeune saint.

(2) Voy. Longnon, *Atlas*, p. 25. Brouage, proposé avec doute par Dom Plaine (p. 227, note 7) est inadmissible phonétiquement. Ce nom dérive de *Brivaticum*. Voy. le *Cartul. de N.-D. de Saintes*.

(3) Dom Plaine a imprimé *Briosin* tout en se demandant s'il ne « s'agit pas du pays de Brioux » (p. 230, note 1).

(4) Deux-Sèvres, arr. Melle, chef-lieu de canton.

(5) Voy. Longnon, *Atlas*, p. 26 et 148.

(6) Vienne, arr. et cant. Civray.

(7) Est-il besoin de rappeler que le Nantais et le pays de Rennes, même lorsqu'ils furent conquis par Erispoé, ne furent pas de longtemps considérés comme faisant partie de la Bretagne.

(8) L'église d'Alet n'avait cependant que la moitié de Guipry. L'autre moitié appartenait au souverain breton. Alain le Grand la concéda à

portions du domaine, Saint-Malo-de-Phily, conserve le souvenir d'un miracle (1); Miniac-Morvan, près Plerguer, où se passe un autre miracle pendant le retour du saint (l. I, c. 102) [84], est sur la route romaine de Rennes à Alet (2). De même Saint-Domineuc, où nous avons vu se produire un miracle du livre Ier (3).

Rien de nouveau dans ces remarques. La chose saute aux yeux. M. l'abbé Rozière dans une lettre à dom Plaine (4) écrit : « Ce second voyage se fit par terre et Malo en suivant les » voies romaines dut passer à Savigné près de Civray, à Celle- » l'Evécault, à Voulon, à Poitiers, etc., où des chapelles » encore vénérées aujourd'hui marquent la trace de ses pas » et de ses miracles. » Et dom Plaine lui-même parlant de Drefféac au diocèse de Nantes nous dit : « Ce village, ainsi » que la plupart des autres qui ont saint Malo pour patron, » devait se trouver sur l'une des voies romaines que l'on » suivait pour aller d'Aleth à Saintes. Saint Malo a dû y passer » ou plus tard ceux qui rapportaient soit sa tête, soit son » corps ont pu y séjourner quelque temps (5). »

Et plus loin : « Les envoyés bretons ont dû suivre dans » leur trajet les voies romaines de Saintes à Poitiers, de » Poitiers à Nantes, de Nantes... et de Duretie à Corseul et » Aleth. L'embranchement de ces deux dernières voies avait » lieu aux environs de Guipry, au lieu dit Port-Neuf, où se » trouvait primitivement l'église paroissiale de Saint-Malo- » de-Phily (6). »

l'évêque de Vannes et celui-ci, avec la permission du comte Matwedoi, la céda à l'abbaye de Redon le 25 octobre 913 (*Cartul. de Redon*, nos CCLXXVI-CCLXXVII, p. 221-4; cf. *Annales de Bretagne*, t. XIII, p. 444). Le nom de cet évêque, que l'église de Vannes honore le 23 juin et considère comme saint, est, par une rencontre curieuse, Bili; et on l'a identifié avec l'auteur de la *Vita Machuti* (voy. Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 139-140). Cependant il y a eu à la même époque un autre (?) Bili, évêque d'Alet, comme on va voir.

(1) Cf. plus haut, p. 139.

(2) Dom Plaine, p. 231, notes 3 et 4.

(3) Voy. plus haut, p. 124. Cf. Dom Plaine, p. 245, note 2 : « tout le pays de Guipry a Aleth appartenait autrefois pour la majeure partie à l'évêché de Saint-Malo ».

(4) *Loc. cit.*, p. 231, note 3.

(5) *Loc. cit.*, p. 155.

(6) *Loc. cit.*, p. 245, note 2.

Je ne sais si saint Malo, vivant ou mort, entier ou en morceaux, a suivi les voies romaines et s'est arrêté dans les localités dont on vient de lire les noms (1), mais je suis sûr que des pèlerins bretons ont battu l'estrade d'Alet à Saintes, qu'ils le faisaient au IXe siècle — comme le montre le miracle du Breton aveugle qui va se faire guérir à Saint-Macout de Saintes (2) — et qu'au nombre de ces pèlerins se trouvait Bili.

Une seule localité (3), ai-je dit, n'est pas sur une route reliant Saintes soit au Poitou, soit à la mer. Il s'agit d'Archingeay (4) où, selon Bili (l. I, c. 105), Machutus, de retour de son dernier voyage en Bretagne, se rencontre avec Léonce et où il meurt après trois jours de maladie (c. 106). Le fait qu'Archingeay n'est pas sur une grande voie rend l'endroit peu propre à un rendez-vous et l'on peut douter de l'historicité et de la rencontre et de la fin du saint en cette bourgade. Elle appartenait à Saint-Macout de Saintes selon la rédaction *M*, et il est probable que Bili y a recueilli quelque tradition locale y plaçant les derniers jours de Machutus. Il est à remarquer à l'appui de cette conjecture que *M*, c'est-à-dire saint Jean de la Grille (5), qualifie l'endroit d'agréable et de propre à la solitude, comme si lui — ou ses envoyés — l'avaient visité (6). Cette visite n'a rien que d'admissible car, pour se rendre à Périgueux où devait se décider de l'issue de son procès, l'évêque Jean ou les prêtres alétiens ont dû forcément traverser le Poitou et la Saintonge, et il est remarquable que dans ses derniers chapitres *M*, qui jusque-là suivait strictement la rédaction *F*, l'abandonne et fasse mourir Machutus, non pas près de Saintes, mais à Archingeay. Il ne serait donc

(1) Ce sont eux naturellement qui ont élevé en Poitou et en Nantais ces chapelles en l'honneur de saint Malo que signale M. l'abbé Rozière.

(2) Cf. page suivante.

(3) Je laisse de côté *Trogolaius* du cap. 98 que personne n'a réussi à identifier [voy. cependant le c. 82 de notre éd. de Bili].

(4) *Arcambiala* (c. 105) [86] répond en effet à Archingeay, Charente-Inférieure, arr. Saint-Jean-d'Angély, cant. Saint-Savinien.

(5) Voy. plus haut, p. 110.

(6) Cap. 21 : « sed domno Leontio ad sedem suam abeunte ille amoenus locus et orationi congruus peregrino nostro (Machuto) est derelictus » (Mabillon, *Acta sanct.*, sæc. I, p. 221).

pas impossible que non seulement il ait eu recours à Bili, comme on l'a dit [1], mais qu'il eut, lui aussi, recueilli cette tradition, vraie ou fausse, à Archingeay même.

En résumé, la plus grande richesse de noms de lieux saintongeais dans la rédaction de Bili prouve simplement que son auteur avait visité cette région. Mgr Duchesne a bien remarqué [2] que les localisations saintongeaises supposent une connaissance exacte du pays. L'idée que cela s'expliquait tout naturellement parce que Bili avait fait le voyage s'est évidemment présentée à son esprit; il l'a repoussée : « Si Bili » avait voyagé en Saintonge, il est difficile qu'il n'en eut rien » dit dans son prologue. Il est plus naturel *(sic)* de croire que » c'est le premier « sage » qui aura recueilli ces traditions » si bien classées au point de vue topographique. »

Si elles étaient dans la *Vita antiqua* pourquoi la rédaction *F*, laquelle répugne si peu à nous parler de la Saintonge que M. de la Borderie en a attribué la rédaction à un anonyme de ce pays [3], n'en soufflerait-elle mot ? Pourquoi Bili, un imposteur, aurait-il la précaution de nous avertir dans son prologue qu'il a voyagé en Saintonge, surtout lorsqu'il copie ce prologue sur celui de saint Pair par Fortunat, ainsi qu'il résulte de la découverte de Mgr Duchesne lui-même ?

En vérité cette objection ne tient pas.

Un autre indice des rapports de Bili avec l'Aquitaine, ce sont les ménagements qu'il garde vis-à-vis du monastère de Saint-Macout de Saintes et de ses religieux. Dans le récit de sa translation fictive le clergé saintongeais n'est pas attaqué; Bili n'ose pas prétendre que c'est le corps entier du saint que Roiantworet a ramené à Alet. Enfin, comme pour se faire pardonner, il écrit les c. 11 et 12 [12 et 13] du l. II. Après le retour en Bretagne du chef et de la dextre de Machutus, deux aveugles venus du fin fond de l'Aquitaine furent guéris de leur cécité, si bien que nombre d'infirmes accoururent en Bretagne, d'Aquitaine même pour recouvrer la santé. Le

(1) Voy. plus haut, p. 107-108.
(2) *Loc. cit.*, p. 15.
(3) *Loc. cit.*, p. 299-300.

clergé saintongeais s'affligeait fort d'être ainsi délaissé ! Mais un troisième aveugle, quoique Breton, ne trouva le remède à son mal qu'à Saint-Macout de Saintes; c'était le saint lui-même qui l'y avait envoyé dans une vision pour bien signifier au clergé saintongeais que ses vertus bienfaisantes n'avaient point fui ce lieu. « Et depuis ce temps saint Machutus n'a cessé de manifester ses vertus dans les deux lieux [1]. »

Ces scrupules mêmes sont un aveu. Quand on sait avec quelle allégresse les moines de ce temps volaient les reliques des saints, on se dit que pour plaider de la sorte Bili devait avoir la conscience bien chargée : j'entends qu'il savait fort bien que le clergé alétien n'avait enlevé quoi que ce fût du corps de Machutus.

Inutile de dire que le clergé saintongeais n'a pas plus admis la translation du chef et de la dextre par Roiantworet que celle du corps entier par Maenobred. Le chef de Machutus fut porté au XVe siècle de Saintes à Saint-Jean-d'Angély où il fut détruit par les Calvinistes en 1562 [2]. Une tradition, de valeur très incertaine, veut que les reliques de Machutus se soient conservées à Saintes jusqu'au XIXe siècle dans un puits situé derrière l'église de Saint-Vivien [3]. Quoi qu'il en soit de cette tradition, il demeure qu'il n'y a aucune preuve réelle que le corps du saint ait été jamais, partiellement ou en entier, translaté de Saintes à Alet [4].

§ 8. — Pour terminer, un mot des miracles du livre II. Ils sont d'une grande banalité. Ceux dont Bili prétend avoir eu connaissance de son temps (c. 13-17) [14-18] peuvent à peine être qualifiés miracles.

Les guérisons des c. 1-4 nous intéressent plus particulièrement parce qu'elles sont rapportées à la fois par Bili et par *F*.

(1) *Loc. cit.*, p. 248.

(2) Voy. abbé Briand, *Histoire du diocèse de Saintes*, t. I, p. 205.

(3) *Monographie de la ville de Saintes* dans *Recueil des actes de la commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure*, t. I (1851-67), p. 180.

(4) Cf. APPENDICE II (plus loin, p. 188 et suiv.).

	Bili	*F*
c. 1 :	deux aveugles	deux aveugles.
c. 2 :	paralytique	énergumène.
c. 3 :	muet	paralytique.
c. 4 :	lépreux	muet.

Dans Bili l'énergumène est remplacé par un lépreux qui occupe le n° 4 au lieu du n° 2, mais la similitude est trop réelle pour pouvoir être niée. La véritable différence n'est pas là : tandis que *F* se borne à énumérer ces guérisons sans fournir aucun détail, Bili nous les raconte, au contraire, minutieusement et donne même des noms, ainsi les aveugles viendraient de Savigné, le paralytique s'appellerait Bonitus, le muet Adobert.

Cette précision peut faire impression. Mais précision n'implique pas forcément véracité. Ce peut être et c'est souvent, en effet, un raffinement dans l'imposture.

Bili rapporte que ces miracles se sont accomplis au tombeau du saint dans la riche basilique que lui avait élevé la piété de l'évêque de Saintes, Léonce, et de son récit même il ressort qu'un certain intervalle de temps doit s'écouler entre chaque miracle. Dans *F*, au contraire, la guérison des aveugles a lieu le jour même de l'ensevelissement du saint, celle de l'énergumène le lendemain (?), celles du paralytique et du muet le troisième jour. Alors l'évêque Léonce décide pour honorer le saint corps de rebâtir plus ample et plus belle l'église près des murs de Saintes où il avait enseveli Machutus. Suis-je victime de l'esprit de système en disant que le récit de *F* se présente sous un aspect plus satisfaisant ? La construction d'une basilique magnifique est provoquée (implicitement) par ces prodiges, tandis que dans Bili l'édification de l'église au lendemain même de la mort du saint (c. 106-107) [87-88] n'est pas motivée.

Il semble que Bili n'ait pas eu tout d'abord l'idée d'un livre II. Il termine au cap. 108 [88] (1) par le récit de deux pro-

(1) Le chap. 109 [89] qui fait suite est visiblement postiche : il rapporte la punition terrible d'un méchant qui, *après la mort du saint*, l'avait accusé de mœurs contre nature. Ce prodige n'est amené par rien, on ne voit



diges : le jour de la mort du saint, une voix d'en haut appelle par trois fois « Machu », un aveugle qui touche le brancard funéraire recouvre la vue. Viennent ensuite ces mots : « ad cujus » sepulchrum innumerabilia tam visibiliter quam invisibiliter, » populis illic fideliter orantibus, beneficia, Domino cooperante, praestantur : multorum ibidem linguae solvantur, » caecorum tenebrae illuminantur, surdorum auditus integratur, debilium et infirmorum aegritudines curantur et » ceterae curationis gratiae innumerabiliter praestantur, quae » per omnia enumerare longum est. »

Il semble donc que l'auteur, découragé par leur nombre même, renonce à rapporter les miracles accomplis à Saintes au tombeau de Machutus. Pourquoi donc y revient-il au début du livre II ? Pourquoi de cet amas de prodiges ne retient-il que quatre miracles qui ne sortent pas de l'ordinaire (1) ?

Le passage que je viens de reproduire doit être rapproché de la fin du chap. XXXI de *F* dont il n'est que la paraphrase : « ... inibi utique ubi eum insepeliverat extra muros Sanctonicae urbis. Ubi extunc et de caetero tot et tanta Divinitatis » omnipotentia ostendit declaratque miracula quanta nec » hominum memoria nec scriptorum valet compraehendere » industria vel sollertia. »

Or *F* ajoute : « Non solum autem illic verum ubicumque » alias vel sacrarum reliquiarum ejus presentia sive ecclesiarum altariumve fuerint monumenta, ibi profecto affectuose orantibus presto adest divina clementia, ut in omnibus passim cordibus fidelium sanctitatis ejus praesentiam » experientium, praecordiali intentione vel jugi devotione, » maneat semper laus, memoria et glorificatio tanti confessoris omnibus se invocantibus potentissime et piissime » suffragantis. »

absolument pas ce qu'il vient faire là. Je suppose que, en terminant, l'auteur s'est aperçu qu'il avait oublié au chap. 92 [76] de parler des accusations infamantes qui avaient obligé Machutus à fuir la Bretagne armoricaine. Il en dit alors un mot suivi aussitôt du récit du châtiment du coupable.

(1) Bili, au début du l. II, semble avoir prévu l'objection : « Igitur quia de » ortu atque infantia vitaque S. Machutis pauca praevio relatu congregare » studuimus, *iterum minima de maximis* facta constringere conabimur ».

Il n'est nullement nécessaire que l'auteur de ces lignes ait eu en vue d'autres églises dédiées à saint Macoux ou en possession d'une partie de ses reliques que celles de l'Aquitaine (1) où le culte du saint fut, on l'a vu (2), très répandu. Mais Bili a pu se l'imaginer. Je crois qu'il s'est inspiré de cette fin et s'en est autorisé pour semer de nouveaux miracles non seulement en Saintonge mais en Bretagne, et qu'elle a provoqué indirectement l'invention de la soi-disant translation de Roiantworet (3). Pour corser un peu ce livre II, dont l'étendue est très inférieure à celle du livre Ier, Bili a repris et développé les miracles simplement indiqués à la fin de *F*. Ainsi s'explique, à mon avis, la singularité que présentent les chap. 1 à 4 du livre II. Il ne me semble donc pas que, même pour la partie saintongeaise, Bili ait eu recours à une autre source *écrite* que *F* ou un parent de *F*.

Notre conclusion c'est que, en dehors des endroits où il

(1) C'est à quoi n'a pas pensé M. de la Borderie (*loc. cit.*, p. 294; tir. à part, p. 158) quand il a argué de ce passage pour prétendre que *F* faisait ici allusion au transport des reliques de Machutus de Saintonge en Bretagne, et avait été composé au XIe siècle « alors que les reliques du saint n'étaient plus à Saintes ». — Mais la phrase *non solum illic* n'implique pas que, dans la pensée de *F*, le corps de Machutus a cessé de reposer à Saintes, mais que des portions plus ou moins importantes, se trouvent également ailleurs. *F* qui, nous allons le voir, est un Alétien, s'il avait eu connaissance d'une translation de Saintes à Alet, n'eut pas manqué de signaler un fait aussi capital.

M. de la Borderie tire également de cette phrase la conclusion que *A* est antérieure à *F* car il se termine simplement ainsi : « postmodum vero » tanta meritis sancti Machlovi gessit ibidem Dominus mirabilia quanta » nec lingua valet narrare nec membrana continere. Multiplicibus ac fre- » quentibus ipsius sancti intercessionibus subveniat nobis in omnibus omni- » potens Dominus cunctisque sancti preconia celebrantibus, qui vivit et » regnat in trinitate et unitate Deus per inmarcessibilia seculorum secula. » Amen. » M. de la Borderie ne s'était pas rendu compte que *A* est un abréviateur et aussi un remanieur qui s'efforce de démarquer constamment son modèle. Sur son procédé, cf. plus haut, p. 105.

(2) Voy. plus haut, p. 148-149.

(3) Bili qui soutient que les plus précieuses parties du corps saint ont été reportées en Bretagne par Roiantworet ne pouvait, cela va de soi, reproduire *F* : son imitation s'arrête brusquement ici.

concorde pour le fonds avec *F*, il n'y a rien de sûr à tirer de Bili.

L'ouvrage dont il s'est inspiré, le premier auteur (*prior*) auquel il renvoie dans sa dédicace, c'est *F*. Dans le prologue qui fait suite, il déclare (*in fine*) que l' « autre sage » (*alius sapiens*), lequel n'a pas mis son nom (*nomen ejus in fronte tituli non invenimus*), a vécu longtemps avant lui (*longo tempore antequam nos orti fuissemus*). Nous allons voir bientôt si cette assertion est justifiée ou si elle n'a d'autre but que de vieillir l'autorité de la source dont il usait si librement, « pour la préserver, dit-il plaisamment, des altérations d'un grand nombre d'ignorants. »

V. — La Vita Machuti primitive.

Pour reconstituer la *Vita Machuti* primitive nous sommes donc réduits à *F*.

I. — *Composition et source.*

Comment l'hagiographe s'y est-il pris pour constituer à son héros une biographie ?

Aucune prétention à avoir connu personnellement le saint. Aucun recours à un témoin oculaire, même très âgé, comme dans la *Vita Samsonis* (1). Aucun renvoi à un ouvrage antérieur, comme dans Bili. Le dessein de l'auteur, qu'il expose dans son *prologus* à des *fratres carissimi*, est d'honorer le Rédempteur en lui reportant le mérite des miracles qu'il a exécutés par ses saints, notamment par Machutus, et d'écrire, en conséquence, la vie de ce dernier. Silence profond sur les sources. Il n'en mentionne pas d'écrites. Seulement, au chapitre Ier, à propos de la naissance de Machutus, né d'une mère âgée de soixante-cinq ans, il invoque le témoignage de

(1) Voy. Mabillon, sæc. I, p. 165; cf. La Borderie, *Hist. de Bret.*, I, 561.

gens dignes de foi : *ut ferunt viri credibiles* (1). Cet exemple est, je crois, unique (2). Ce silence est inquiétant.

Non moins inquiétant le silence des Martyrologes carolingiens : tous ignorent Machutus, — Adon, Usuard, Wandalbert, Raban, Notker, etc., — alors qu'ils connaisent Samson (3) grâce à l'ancienne *Vita* consacrée à celui-ci. Il n'y a aucune raison pour que la renommée de Machutus n'eut point frappé les clercs francs si la *Vita* où elle était consignée avait été rédigée vers le VII-VIII° siècle.

La renommée de Machutus avant les biographies qui devaient la consacrer ne semble pas avoir été fort grande, même en Domnonée. Dans le diocèse de Léon il était encore au temps de Bili quasi ignoré (4). Dans le diocèse même qui porte son nom (5) que savait-on de lui si ce n'est ce nom ?

Pour lui composer une *Vita* il a donc fallu emprunter à d'autres écrits hagiographiques et aussi, à l'occasion, inventer.

Pour se documenter l'auteur dut se rendre en Saintonge où l'on savait, ou croyait savoir, que le corps du saint était

(1) *A* renchérit. Il ajoute (p. 268) un *ut fertur* à propos de l'assertion que Machutus apprit à lire en un jour. Sur la résistance au froid de l'enfant il a une phrase (p. 269) : *et de hoc aliquis dubitare non posset.* La facilité de Machutus à apprendre ses lettres est imitée de la *Vita Samsonis*, l. I, c. 10 (Mabillon, sæc. I, p. 168).

(2) P. 498, l. 12 [c. XI de notre éd.], *F* rapporte que le géant saisissant l'ancre du navire de Machutus le traîna à la remorque en marchant dans l'Océan : *quod credere vix velis.* *A* (p. 278-279) répète textuellement la remarque.

(3) On peut s'en assurer commodément grâce aux extraits des anciens martyrologes concernant les saints de la Bretagne insulaire et continentale donnés par Haddan et Stubbs, *Councils*, I, 27-34. Partout où le nom de Machutus se rencontre (avant le XII° siècle) il est interpolé.

Samson figure dans le *Codex Sacramentorum* composé par Ratoldus, abbé de Corbie, vers 880 (Mabillon, sæc. I, p. 185).

(4) Il s'agit du dernier chap. du l. II (p. 254-256) [cf. notre éd., plus loin]. L'auteur s'y met en scène et raconte comment, dans un voyage à Saint-Pol de Léon, il disputa avec un clerc léonard, Licou, des mérites respectifs de Paul Aurélien et de Machutus. Un miracle d'une grande naïveté met d'accord les deux clercs. L'évêque Clotwoion (et non Dotwoion) auquel le fait est rapporté, demande alors à Bili la date d'obit de saint Machutus. Depuis lors on célèbre la fête de ce dernier *in oppido Pauli*. On le voit, Mgr. Duchesne n'a pas tort de dire (*loc. cit.*, p. 18) que saint Malo doit beaucoup à ses biographes ». Il est clair qu'avant le voyage de Bili on ne savait rien de lui dans l'Ouest de l'Armorique.

(5) Encore n'en avons-nous aucun témoignage antérieur à la seconde moitié du IX° siècle. Voy. plus bas, p. 175-176.

déposé. C'est à Saint-Macout de Saintes, lieu de pèlerinage pour les Alétiens [1], qu'il a recueilli un certain nombre de traditions sur la vie du saint en Aquitaine. Ces traditions étaient peut-être consignées par écrit. Ce qui rendrait l'existence d'un recueil saintongeais assez vraisemblable c'est un changement remarqué entre les miracles saintongeais et les miracles bretons : « les épisodes saintongeais sont d'une » touche moins merveilleuse, moins poétique. Le saint celte » est dépaysé. Sur la terre prosaïque d'Aquitaine il ne fait » plus que des miracles ordinaires [2] ». Néanmoins la supposition n'est pas nécessaire et le style ne présente aucune modification appréciable entre la fin du récit et le reste.

Restait à trouver comme introduction à la vie armoricaine, puis saintongeaise, du héros une vie insulaire.

Là encore les renseignements de l'hagiographe sont des plus suspects.

Machutus naît en Gwent dans la vallée de Carvan d'une mère qui le met au monde à l'âge de soixante-cinq ans (c. Ier) [3]. Son père se nomme *Gwentus*. Plus loin on nous dit (c. XIV) qu'il était comte et que la ville de Guincestre (*Guinicastrum*), qu'il a fondée, lui doit son nom [4]. Il s'agit ici, non de Winchester (*Venta Belgarum*), mais de Caer-Went (*Venta Silurum*), l'ancienne capitale du Gwent. Ce n'est plus qu'un hameau du Monmouthshire à deux lieues au sud de Chepstowe. Au IXe siècle, bien que déchue [5], elle existait

(1) Voy. plus haut, p. 147.

(2) L. Duchesne dans la *Revue Celtique*, t. XI, p. 19.

(3) Le nom de la mère, *Daruuala*, rappelle celui de la *Daruualensis condita* d'une charte de 829 (*Cartul. de Redon*, nº CCXXXVIII, p. 176), c'est-à-dire Derval, chef-lieu de canton de la Loire-Inférieure, à la limite (anciennement) des dialectes breton et roman.

(4) « Repedavit ad parentes suos, genitorem videlicet, nomine Guento, » necnon ad genitricem, nomine Daruualam. Pater siquidem ejusdem » sancti episcopi, vocatus Guento, nobilissimus comes, conditor urbis » dictae Guinicastrum extitit ».

(5) Elle figure encore (*Cair Guent*) au nombre des *XXVIII Civitates Britanniae* dans l'*Historia Brittonum* attribuée à Nennius. Voy. l'éd. Mommsen, p. 211 (*Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, t. XIII, in-4º). Cette liste aurait été ajoutée à l'*Historia Brittonum* primitive (terminée vers 679) entre 737 et 758 selon Zimmer, *Nennius vindicatus* (Berlin, 1893), p. 108 et 275. Voy. aussi la liste des 33 cités du *Livre rouge de Hergest* à la suite de l'édition des *Mabinogion* par J. Rhys et G. Evans (Oxford, 1887) p. 309.

encore. En 887 Asser, quittant la cour du roi Alfred, alors en Sussex, pour gagner Saint-David, à l'extrémité sud-ouest du Galles, tomba malade à *Wintonia civitas* (1). Un acte du *Liber Landavensis* de 955 (?) l'appelle *Guentonia* (2). Elle renfermait une abbaye (3). Pour atteindre le Sud-Galles, on traversait la Severn à Aust Clift (4) et la première localité qu'on rencontrait sur l'autre rive était Caer-Went.

Est-il utile d'ajouter maintenant que l'assertion de la *Vita Machuti* est exactement l'inverse de la réalité : le nom du père de Machutus étant inconnu a été tiré du nom de la capitale de la région, Caer-Went (v. gallois Cair-Guent) qu'il est censé fonder. C'est déjà le procédé dont abusera Gaufrei de Monmouth au XIIe siècle.

On pourrait objecter que Machutus, né à Llan-carvan, ne peut appartenir au Gwent. Sans doute, depuis le XIe siècle, Llan-carvan, à 14 kil. au sud-ouest de Cardiff, sera située en Glamorgan. Mais au IXe siècle le Glamorgan n'existe pas encore. Asser l'ignore (5). Le Gwent embrasse forcément, non seulement le Gwent ou Monmouthshire actuel, mais le futur Glamorgan (6), c'est-à-dire qu'il s'étend exactement sur l'an-

(1) On croyait généralement qu'il s'agissait ici de Winchester. M. W.-H. Stevenson, dans sa belle édition du *De rebus gestis Aelfredi* d'Asser (Oxford, 1904), reprenant une idée d'un antiquaire du XVIIIe siècle, George North, a montré (p. LXXII, 313-315) qu'il fallait identifier *Wintonia* avec Caer-Went.

(2) *Book of Llandâv*, éd. Rhys et Evans, p. 220. Cf. p. 222 : « abbas Guentoniae urbis ».

(3) Stevenson, p. 314; cf. note précédente.

(4) A 16 kil. au nord de Bristol. En gallois on disait Penrhyn Awstin. Cf. sur ce passage célèbre à la fois dans la réalité et la légende une note de la *Romania*, t. XXX, 1901, p. 8.

(5) Edition Stevenson, p. 66, § 80. — La triade 117 sur les trois principales souches des Cymry (J. Loth, *Mabinogion*, II, 280) ne connaît au sud, en dehors du Dyved, du Gvyr et du Cardigan, que le Gwent et ses habitants, les Gwenhwysson.

(6) Le Glamorgan, c'est-à-dire Gwlad-Morgan, « pays de Morgan », tire son nom d'un roi du Sud-Galles ainsi appelé qui vécut au Xe siècle. Voy. J. Rhys et D. Brynmor-Jones, *The Welsh people* (London, 1900), p. 278. Au XIe siècle le Glamorgan embrasse non seulement le comté actuel, mais tout le Gwent jusqu'à l'Usk (*ibid.*). Il a du se produire un temps où Gwent et Glamorgan étaient deux noms, l'un ancien, l'autre récent, pour désigner la même région; puis la partie orientale aura retenu le nom ancien, la partie occidentale le nom moderne. Un cas analogue se présente dans la

cien territoire des Silures dont Caer-Went (*Venta Silurum*) et sa voisine Caer-leon (*Isca Silurum*) étaient les deux villes. Machutus appartient donc bien au Gwent dans la pensée de l'hagiographe. Et le procédé qui consiste à lui donner pour père le prétendu fondateur du chef-lieu est valable pour le IXᵉ siècle.

Il se comprend mieux de la part d'un Breton insulaire que d'un Breton continental. Mais un Breton insulaire eut-il commis l'erreur d'attribuer pour siège épiscopal à Machutus Caer-Went, alors que, depuis le VIIᵉ siècle, l'unique siège épiscopal du Sud-Galles, si l'on excepte Myniw (Saint-David) en dehors de la question, c'était Llandaff (1) ; alors qu'au IXᵉ siècle, c'est de Llandaff que relevaient et Caer-Went et Llan-carvan (2).

Cette objection avait embarrassé dom Lobineau. Il s'en tirait en écrivant que « ce qu'on peut dire de plus raisonnable » sur cet article est que Malo fut sacré simple évêque région- » naire à Castel-Gwent sans aucun titre d'évêché (3) ». Cette explication ne serait pas mauvaise. A côté des évêques des trois évêchés réguliers — si on peut user de ce terme — de Bangor, Saint-David et Llandaff, subsistait en Galles, encore au IXᵉ siècle un pullullement d' « évêques » dans des bourgades insignifiantes. C'est ainsi qu'au Xᵉ siècle le petit royaume de Dyved, qui ne comprenait que le Pembrokeshire et une partie du Carmarthenshire actuels (4), renfermait outre Mynyw (Saint-David) le principal, six autres évêchés minus-

Bretagne armoricaine : le Vannetais prend le nom d'un chef breton du VIᵉ siècle, Weroc, et s'appelle Bro-Weroc, d'où Bro-Werec et Bro-Erec. Mais l'ancien nom subsiste et le nouveau finit, au déclin du Moyen-Age, par désigner une sénéchaussée ducale. Voy. Longnon, *Atlas*, p. 103.

(1) Haddan et Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents relating to Great Britain and Ireland*, I (1869), p. 146. Cf. J. Loth, *La Vie de saint Teliau d'après le Livre de Llandaf*. (Extr. des *Annales de Bretagne*, t. IX et X), p. 1 : « l'évêché de Llandaf, centre religieux du pays de Gwent (Monmouthshire) puis du royaume de *Morganwg* (Glamorgan) sans parler de quelques autres petites principautés ».

(2) Voy. Stevenson, *op. cit.*, p. 314, note 6.

(3) *Les vies des saints de Bretagne*, éd. Tresvaux, t. II, 1836, p. 51.

(4) Note de Phillimore dans George Owen, *Pembrokeshire*, I, 199, n. 2 (publication de la Société des *Cymmrodorion*).

cules [1]. Il en était très probablement de même dans le Gwent.

Mais cette explication est inutile. Lobineau a eu tort d'abandonner la *Vita* de Sigebert, son guide jusqu'alors, pour recourir à la rédaction *M*. C'est celle-ci qui imagine [2] que Machutus est nommé évêque de *Gummicastrum (sic)*. Ni Sigebert, ni sa source *A*, ni la source de *A*, notre rédaction *F*, ne disent rien de pareil [3]. *F* écrit simplement (c. VIII) : « reges et nobiles illius provinciae, ... eum ad episcopatus apicem... aequanimiter elegerunt atque ordinari soldemniter fecerunt. » Cela est parfait : la *provincia* c'est le Gwent, et il est possible qu'au IXe siècle elle ait eu deux rois [4]. Quant au siège, Llandaff, on ne le nomme pas, peut-être à dessein : la gloire de saint Teilio qui y règne en maître [5] offusquerait la renommée trop fraîche de Malo.

(1) La liste se trouve dans les Lois de Hywel le Bon, dont on trouvera des extraits avec traduction dans Haddan et Stubbs, *op. cit.*, p. 280-281. — Cf. l'intéressant mémoire de Hugh Williams, *The christian church in Wales during the fifth and sixth century* dans les *Transactions of the Society of the Cymmrodorion*, année 1893-94, p. 93-94.

(2) Cap. 8 (Mabillon, *Acta sanct.*, sæc. I, p. 218-219) : « Interea, defuncto » illius regionis episcopo, audita Maclovii fama, populi undique confluunt, » Maclovium rapiunt et, licet nolentem, licet obnixe reclamantem, licet » sese ad hoc opus indignum et inutilem dicentem, Gummicastri *(sic)* tamen » urbis, in qua pater ejus comes fuerat, episcopum faciunt ». *M* retrace brièvement mais fidèlement les simagrées d'usage d'un candidat à l'épiscopat de son temps. Cf. Luchaire, *Manuel des Institutions françaises*, p. 33.

(3) Dom Lobineau s'en est aperçu et il dit très bien (p. 51-52) : « Sigebert » ne fait mention d'aucun titre particulier quoi qu'il parle de la promotion » de Malo à l'épiscopat; ce qui nous confirme dans la pensée que » les légendes qui ont ainsi déterminé le siège de s. Malo sont plus » récentes que celle qu'a suivie Sigebert parce que les derniers auteurs » tâchent ordinairement de déterminer ce qu'ils trouvent d'indéterminé » dans les anciens ». Remarque excellente que nous aurions pu invoquer plus haut contre la soi-disant autorité que la précision topographique donnerait à Bili. — L'insupportable abbé Tresvaux éprouve le besoin de contredire Lobineau en faisant « remarquer que le Propre de saint Malo » assure que le saint évêque fut véritablement choisi pour évêque de Castel-» Gwent à la place de celui qui venait de mourir ». Il ne lui vient pas à l'idée que ce Propre dérive de *M*.

(4) Brochmail et Fernmail, nommés par Asser (éd. Stevenson, p. 66, § 80) ne peuvent être, ce semble, que des rois de Gwent.

(5) Voy. J. Loth, *La Vie de saint Teliau*, p. 1. Aux IXe et Xe siècles on emploie le nom du saint pour désigner cet évêché. On ne dit pas « évêque de Llandaff » mais « évêque de Teliau ». On ne fait pas de donation à l'église de Llandaff mais « à Dieu et à saint Teliau ». Voy. le *Liber Landavensis* (Book of Llandaff).

Rien n'empêche donc d'admettre que le début de *F* ne repose sur des renseignements — d'ailleurs fallacieux — puisés en Sud-Galles.

Le miracle de l'enfant Machutus sauvé des eaux rend cette déduction pour ainsi dire certaine.

La vallée de Carvan où le saint naquit et fut élevé est près de la mer. Aussi, selon l'habitude des enfants qui veulent toujours jouer, les condisciples du saint et lui-même se rendirent (un jour) sur le rivage à marée basse pour s'exercer à la course et se délasser de la fatigue du travail. Après avoir bien joué les enfants retournent à leurs classes oubliant leur compagnon. Celui-ci, qui s'était endormi sur un tas d'algues, est surpris par la marée montante. Dieu fait un miracle : à mesure que le flot grossit le tas d'algue s'exhausse, il devient une île dont la vue frappe de stupeur Brendan et les écoliers qui s'étaient mis, pleins d'inquiétude, à la recherche de Machutus. Celui-ci, le premier moment de frayeur passé, se trouvait fort bien; il chantait les louanges du Seigneur et ne demandait qu'à continuer. Son maître Brendan eut peine à le tirer de son île, mais, au cours de son adolescence, Machutus y retourna chaque jour dans une barque pour y prier. L'île aujourd'hui encore s'appelle en breton *Rorea* (1).

Nantcarvan (2) ou Llancarvan étant à 3 milles anglais (4,800 mètres) du canal de Bristol peut être dite *prope mari*. L'île *Rorea* c'est *Roose point*, aujourd'hui rattaché à la terre ferme (3).

Cette précision topographique implique la connaissance du

(1) Joannes a Bosco, p. 491, a lu ou laissé imprimer *Korea*, comme plus loin (p. 502) *Kinctus* pour *Rinctus* « la Rance », mais les mss. de la rédaction *F* ont *Rorea*. *A* donne *Rorea* et Bili *Rore*.

(2) Nant-carvan « vallée de Carvan » est devenu Llan-carvan « paroisse de Carvan » sous l'influence des nombreux noms de lieu commençant par *llan-*.

(3) J.-G. Bartholomew, *The royal Atlas of England and Wales*, reduced from the ordnance survey, pl. 39. — Cette identification me semble préférable à celle de M. Phillimore (dans *Y Cymmrodor*, XI, 80, note 5) qui propose *Ronec*, aujourd'hui *Flat-Holme*, car cette dernière île est au beau milieu du canal de Bristol, fort loin de Nantcarvan.



Sud-Galles. Elle montre que *F* y a recueilli des légendes topologiques et étymologiques d'une couleur bien monachale.

Il est clair que, de même qu'il a fait un voyage en Saintonge, il en a fait un autre en Grande-Bretagne. Il a visité l'abbaye de Llancarvan, que nous savons, du reste, fréquentée au IX[e] siècle par les Bretons continentaux [1]. Il y a puisé des renseignements, plus que suspects, sur la naissance et la jeunesse de son héros. Rien ne prouve, en effet, que le personnage sur lequel ce monastère racontait des histoires [2] fut le même que l'évêque d'Alet dont notre hagiographe cherchait à reconstituer la vie.

C'est sans doute aussi à Llancarvan qu'il a fait connaissance avec la rédaction ancienne de la *Vita Brendani* [3]. Ce

(1) Voy. note suivante.

(2) On y montrait, du temps de Bili, aux pèlerins armoricains, l'arbre merveilleux, d'espèce inconnue, planté par le saint au retour de sa navigation : « et ille (Machutus) eum suo magistro ad monasterium iens, » partem fractam sentis quam invenerat in via, in Nantcarvan monas- » terium sui magistri plantavit. Quam validissimam multi ex nostris » arboris, si non, ut multi estimant, de genere arborum palmarum est, et » illa arbor pro sua magnitudine magnum spectaculum omnibus ad eam » venientibus præbet » (c. 28 = c. 25). L'assertion de Bili qu'il s'agit ici de Machutus est naturellement sujette à caution. Cf. L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 10-11.

(3) La légende de saint Brendan se présente à nous sous une double forme, *Vita Brendani* et *Navigatio Brendani*, très différentes l'une de l'autre. La *Navigatio* (appelée également *Vita* dans les mss., ce qui est une source d'erreurs), qui ne saurait être antérieure au milieu du XI[e] siècle, a été publiée par Achille Jubinal, *La légende latine de S. Brandaines* (Paris, 1836, in-8°); Carl Schröder, *Sanct Brandan, ein lateinischer und drei deutsche Texte* (Erlangen, 1871, in-8°); enfin un texte de « compromis » a été donné par Carl Wahlund en regard de son édition de la traduction du latin en vieux français, *Die Altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt* (Upsal, 1900, in-8°).

La *Vita Brendani*, à coup sûr antérieure à la *Navigatio*, ne s'est conservée que dans des mss. plus ou moins contaminés par cette dernière. Elle est éditée dans les *Acta sancti Brendani* publ. par Patrick F. Moran (Dublin, 1872, p. 1 à 26) d'après le *Liber Kilkenniensis* exécuté vers l'an 1400; — dans les *Acta sanctorum Hiberniæ*, publ. par Car. De Smedt et Joseph De Backer (Edinburgi et Londini, 1888, in-4°, col. 113-154; cf. col. 759-772 une rédaction abrégée) « ex codice Salmanticensi », c'est-à-dire le ms. 7672-7673 de Bruxelles, écrit au XIV[e]-XV[e] siècle.

Les principaux travaux dont cette légende a été l'objet sont dus à MM. H. Zimmer, *Brendansmeerfahrt*, dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XXXIII, 1888-89, p. 129-220 et 257-338; — Gustav Schirmer, *Zur Brendans-Legende*, Leipzig, 1888, in-8° (thèse d'habilitation de Leipzig); — J. de Goeje, *La légende de saint Brendan* dans les *Actes du huitième con-*

monastère se vantait évidemment d'avoir eu saint Brendan pour abbé (1). Il convient de remarquer à ce propos que les rédactions latines de la *Vita Brendani* qui nous sont parvenues ont été contaminées en Grande-Bretagne sous la préoccupation d'attribuer au célèbre abbé la fondation d'établissements religieux dans le pays de Galles, et même parfois de le faire mourir en ce pays, ce qui est absurde (2).

L'auteur de la *Vita Machuti* qui ignore Brendan irlandais et le considère comme un Breton insulaire n'a pu, ce semble, être induit en erreur que par des Gallois. Autre indice : dans la *Vita Brendani* il est question d'une fille géante ressuscitée par Brendan (3). Dans la *Vita Machuti* changement de sexe : il s'agit d'un géant. Ce géant s'appelle Mildu « bête noire »

grès international des orientalistes, tenu en 1889 à Stockholm et à Christiania, section I : *Sémitique A*, 1er fascicule (Leide, 1891, in-8o), p. 43-76; — Carl Wahlund dans l'Introduction et l'annotation du texte cité plus haut; — Ch. Plummer, *Some new light on the Brendans legend* dans la *Zeitschrift für celtische Philologie*, t. V, 1904, p. 124-141; — Alfred Schulze, *Zur Brendanuslegende* dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXX, 1906, p. 257-279.

(1) On ne sait malheureusement que très peu de choses de cette abbaye, fondée, dit-on, par saint Cadoc au VIe siècle. Cf. Dugdale, *Monastium anglicanum*, t. VI, part. III, p. 1629 (Londres, 1846, in-folio). M. Alfred Schulze (*loc. cit.*, p. 278) accepte l'assertion des Vies de saint Malo. Il croit que Brendan a quitté réellement l'Irlande pour aller fonder en Galles le monastère de Llancarvan et qu'il y eut pour élève Machutus. Mais il qualifie de « légende » avec beaucoup de sens critique le voyage de Brendan d'Erin en Grande-Bretagne sur le dos d'une baleine.

La popularité de Brendan en Galles est certaine. La collection des Vies de saints gallois contenue dans le ms. Cotton, Vespasien A. XIV, renferme une *Vita* de ce personnage. Cependant Brendan n'est pas cité dans la *Vita sancti Cadoci*, « infiniment la plus importante de toutes les vies de saints gallois écrites en Galles ». L'auteur qui se nomme à la fin (Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 80), Lifris, doit être identifié avec le fils de l'évêque de Llandaff Herwald (1056-1104), Leofric, qui « fut probablement de dernier abbé de Llancarvan ». Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodorion*, XI, 127-128. — A la suite de la *Vita sancti Cadoci* vient (cap. 45-66) une sorte de cartulaire qui remplit les p. 82-96 de l'édition Rees.

(2) Primitivement Brendan ayant atteint la *Terra repromissionis* devait, semble-t-il, y demeurer sans retour. Cette idée de Zimmer (*loc. cit.*, p. 142, 311, 321) qui me paraît juste, est cependant combattue par Plummer (*loc. cit.*, p. 135).

(3) Cet épisode ne figure pas dans toutes les rédactions mais il est et dans la *Vita* latine du ms. Rawlinson et dans la *Betha Brenainn*. Voy. Plummer, *loc. cit.*, p. 126.

et son nom rappelle celui d'un personnage tué par Arthur dans l'épopée galloise (1).

Quoi qu'il en soit de cette influence galloise, un fait certain c'est que la *Vita Machuti*, tout en traitant avec la plus grande liberté la *Vita Brendani*, au point de déposséder Brendan de son rôle de protagoniste au profit de Malo, y a beaucoup puisé. Et cela a été déjà remarqué (2) : « Nous en avons un » exemple bien clair dans le récit de la naissance des deux » saints. La nuit où naquit saint Brendan, trente vaches ap- » partenant à un homme riche à qui l'on avait prédit le » temps et le lieu de la naissance du saint, vêlent à la fois. » L'heureux propriétaire fait donation des vaches et des veaux » au nouveau-né. En même temps que saint Machutus na- » quirent trente-trois garçons, dont les mères accompa- » gnèrent la mère du saint la nuit de Pâques et qu'on éleva » avec lui.

» Il y a d'autres analogies encore. De même que Brendan » est baptisé et instruit par l'évêque Erc, de même Machutus » l'est par Brendan.

» La délivrance miraculeuse qui fait échapper le jeune » Machutus au danger d'être noyé dans la mer ne paraît pas » essentiellement différent de celle du garçon dans la *Vita* » *Brendani* (c. 14, Moran p. 12).

» L'expédition pour la Recherche de l'île d'Yma (3) est, il » est vrai, entreprise sur l'invitation de saint Brendan, mais » le rôle qui lui est attribué est toujours secondaire : tous les

(1) Voy. J. Loth, *Les Mabinogion*, t. I, p. 196.

(2) Pas par M. Zimmer auquel malheureusement les rédactions de la *Vita Machuti* ont échappé et dont l'étude remarquable se trouve, de ce fait, laisser à désirer.

(3) M. de Goeje (*loc. cit.*, p. 73, note 3) propose de voir dans l'île d'Ima une localité légendaire, Emain, qui figure à bien des reprises dans l'épopée irlandaise. Mais *Emain* n'est pas une île et n'a rien de fantastique. C'est la citadelle ou palais des rois d'Ulster, abandonné lors de l'introduction du christianisme et remplacé par Armagh. Ses ruines subsistent encore à 3 kil. à l'ouest de cette ville. Le nom même n'a pas disparu, car la dénomination actuelle, *the Navan fort*, est le substitut de l'irlandais *an Emain*, prononcé *'n Evan*. Voy. d'Arbois de Jubainville dans la *Revue Celtique*, XVI, 1895, p. 1-7.

» miracles s'opèrent par Machutus et par l'effet de ses » prières [1]. »

Cette dernière transformation était forcée — ainsi que l'échec de l'expédition dont le succès eut rendu la vie ultérieure de Machutus incompréhensible [2].

En dépit des divergences, la dépendance de la *Vita Machuti* au regard de la légende de saint Brendan est tellement visible que les remanieurs des XIe et XIIe siècles, Sigebert de Gembloux et saint Jean de la Grille, qui se faisaient scrupule de reproduire le fabuleux voyage à la recherche d'Ima, ont renvoyé le lecteur à ce dernier texte [3].

II. — *Date.*

Cette *Vita* pouvons-nous en fixer la date ?

Mgr Duchesne [4] ne croit pas qu'il soit permis de remonter plus haut que le règne de Louis le Pieux (814-840) : « Voici » pourquoi. Les détails liturgiques dans la description de la » messe célébrée par le saint sur le dos d'un monstre marin » se rapportent, non à la liturgie gallicane qui était celle des » Bretons des deux côtés de la mer et des églises franques » aux temps mérovingiens, mais à la liturgie romaine. » L'*Agnus Dei* venant après le *Pater* est un trait caractéris- » tique. Nous savons même quand il fut introduit dans la » messe romaine : c'est sous le pape Sergius (687-701) tout » à la fin du VIIe siècle. Or il est impossible d'admettre que

(1) De Goeje, *loc. cit.*, p. 67-68.

(2) L'auteur le confesse naïvement (c. XI fin). Le géant Mildu, ressuscité par Machutus, empoigne l'ancre du navire monté par le saint et ses compagnons et se dirige sur l'île merveilleuse en marchant dans l'Océan « chose à peine croyable » dit modestement l'hagiographe. Mais une tempête force le géant à s'arrêter puis à rebrousser chemin. Heureusement, car il valait mieux que Machutus, pourvu des fonctions épiscopales, amenât les égarés à la foi par sa prédication que de faire son salut, comme un égoïste, dans une île délicieuse.

Bili (*loc. cit.*, c. 21 [c. 18]) a condensé en quelques lignes le chapitre et supprimé la réflexion intempestive de son modèle sur l'épiscopat insulaire de Machutus.

(3) Voy. plus haut, p. 106, 115.

(4) *Revue Celtique*, 1890, p. 3.

» la liturgie romaine ait été importée à Alet avant les derniers » temps de Charlemagne. C'est seulement vers le VIII[e] siècle » qu'elle pénétra dans les églises de France. Les Bretons, » encore séparés politiquement du grand corps de l'empire » frank, obstinés de longue date dans une hostilité spéciale » contre les usages romains, ne durent point l'adopter spon- » tanément. Son introduction chez eux doit avoir été un des » résultats de la conquête franque. J'ai même peine à croire » qu'elle ait été un des résultats les plus rapidement obtenus, » et je serais disposé à penser qu'il a fallu l'insistance de » Louis le Débonnaire et le zèle qu'il portait aux choses de » cet ordre pour que l'on consentît à sacrifier sur ce point » les vieux usages nationaux. En tout cas, aux temps où la » vie de saint Malo fut écrite, il y avait longtemps qu'on s'était » résigné à la conformité, les habitudes étaient même si bien » prises que l'on ne concevait plus une autre façon de célé- » brer la messe et que l'on trouvait tout naturel que saint » Malo l'eût célébrée ainsi. Et il n'y a pas à dire que ce » détail a pu être ajouté par Bili; il se trouve dans les deux » rédactions et doit être ainsi considéré comme remontant à » la source commune, la rédaction du premier « sage ». » Celui-ci écrivait donc sous l'empereur Louis et même à une » date assez avancée de son règne, plutôt aux approches de » l'année 840 qu'aux environs de l'année 814. »

Cette argumentation, maintenant que nous savons que l'Anonyme (*A*) dérive de *F*, n'a plus aucune base, car *F* ne parle pas de *l'Agnus Dei*. Il dit simplement (c. XIII) : « perventumque est missali ordine usque ad dominicam ora- » tionem et ad reliqua quae sequuntur. » Au temps de Bili et de *A*, ces *reliqua* c'était l'*Agnus Dei*. Et s'ils ont soin de le dire ce n'est pas parce que la messe romaine était entrée dans les mœurs depuis longtemps à Alet mais, au contraire, parce qu'elle était récente, jouissait d'une grande autorité et qu'on était bien aise de donner une preuve de l'orthodoxie de saint Malo.

Il nous faut donc chercher autre chose.

La description de la baleine qu'on trouve dans la *Navigatio*

Brendani, dans la *Betha Brenainn* et dans la *Vita Machuti*, pourrait, semble-t-il, permettre de dater ces compositions (1). Cette description est, en effet, inspirée d'un « bestiaire » qui a joui d'un immense succès au Moyen-Age, du *Physiologus* (2). On a fait observer que, à la fin du VIIIe siècle, ce texte fut traduit en anglo-saxon d'après un original latin connu de la *Navigatio* (3). Mais le *Physiologus* composé en grec à Alexandrie, au IIe siècle de notre ère, fut traduit en latin dès la fin du IVe ou le début du Ve siècle (entre 397 et 431, semble-t-il) et jouit aussitôt en Occident (4) d'une vogue non moins grande qu'en Orient (5). Cela ne peut donc nous servir de point de repère.

(1) *Navigatio Brendani*, éd. Schröder, p. 10-11; — *Betha Brenainn*, éd. Stokes, l. 3600. Il est singulier que cet épisode ne figure point dans la *Vita Brendani* latine, plus ancienne cependant que la traduction irlandaise (*Betha Brenainn*) et la *Navigatio Brendani*, qui ne sont pas antérieurs à la seconde moitié du XIe siècle (voy. plus haut, p. 163, note 3). Zimmer (*Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XXXIII, p. 181-182 et 314) remarque ingénieusement que cet épisode (et un autre hors de notre sujet) est le seul qu'on ne retrouve pas dans l'*Immram Mael-Duin* qui a cependant servi de modèle à la *Navigatio*. Comme il figure et dans la *Navigatio* et dans la *Betha Brenainn* il en faut conclure qu'il était lié de toute ancienneté au nom de Brendan. Pour M. Plummer (*loc. cit.*, p. 126, note 4, et 127, note 1), au contraire, la *Betha Brenainn* s'est laissée ici contaminer par la *Navigatio Brendani*. A l'appui de cette dernière opinion, il faut remarquer que l'épisode manque dans les trois versions latines de la *Vita Brendani* même apparentées à la *Betha Brenainn*, comme celles des mss. Rawlinson B 485 et B 505 et du *Codex Salmanticensis* (éd. par De Smedt et de Backer). Mais, d'autre part, puisque la *Vita Machuti*, au IXe siècle, tout en le traitant librement, utilise cet épisode, il faut bien qu'elle l'ait trouvé dans la *Vita Brendani* primitive.

(2) Sur cette Histoire naturelle fantastique, voy. Fr. Lauchert, *Geschichte des Physiologus* (Strasbourg, 1889, in-8°), notamment aux p. 89, 110 sq.

(3) Voy. Alfred Schulze, *loc. cit.*, p. 264.

(4) Il fut utilisé par Cassiodore, Grégoire le Grand, Isidore de Séville, Bède, etc. Voy. Lauchert, *op. cit.*, p. 96 sq.

(5) On trouve des ressemblances frappantes entre le texte de la *Navigatio* pour l'épisode de la baleine et le voyage de Sindbad des *Mille et une nuits*, ressemblances déjà signalées en 1836 par Jubinal (*La légende latine de S. Brandaines*, p. XII-XIII), en 1872 par Schröder (p. 39-40). Celui-ci est convaincu que l'Orient a emprunté cette légende à l'Irlande (p. XII-XIII). Pour M. de Goeje, au contraire, le conte arabe ayant été rédigé vers l'an 900 et la *Navigatio* vers 1050, c'est l'Irlande qui est tributaire de l'Orient (*loc. cit.*, p. 46 sq., 65). Il convient de remarquer que, pour la description de la baleine, prise pour une île par les pêcheurs imprudents qui y font du feu, la source commune est le chap. 17 du *Physiologus* : **περὶ ἀσπιδοχελώνης**

Autre chose : la *Vita Machuti* est certainement postérieure à la *Vita Samsonis*. Tout en exaltant Machutus, tout en lui attribuant les exploits étonnants de sa navigation, l'auteur est plein de respect pour Samson, au point de rattacher Machutus à la famille de celui-ci (1) et d'en faire son émule dans la prédication (2). Malheureusement on n'est pas d'accord sur l'âge de la Vie de saint Samson : ce peut être le VIIIe comme le VIIe siècle (3).

(dans Lauchert, *op. cit.*, p. 250). L'inspiration du *Physiologus* en ce chap. paraît elle-même d'origine orientale. Voy. les textes curieux cités par Carl Wahlund, *Die altfranzösische Prosaübersetzung von Brendans Meerfahrt* (Upsala, 1900, in-8°), p. 239-243.

(1) Chap. Ier : « Venerabilis igitur Machutes episcopus generosis parentibus secundum saeculi dignitatem in Britannia quadrangula, quae regio » Wenti dicitur, matre, ut fertur, jam decrepita nomine Derwela natus, » quae erat soror Ammonis patris sancti Samsonis [et Umbrafel patris » sancti Maglorii], ex patre nobilissimo virorum regionis illius, nomine » Wento, oriundus fuit » (Cf. note suiv.). Les mots entre crochets constituent à coup sûr une interpolation opérée sous l'influence de la *Vita Maglorii*. Celle-ci (Mabillon, *Acta sanct.*, sæc. I, p. 223) a été rédigée au Xe siècle, quoi qu'en dise M. de la Borderie (*Miracles de saint Magloire*, Rennes, 1891, p. 72) qui essaye d'en faire remonter une partie vers 850. Pour donner au saint une généalogie elle utilise deux passages de la *Vita Samsonis* (c. 2 et 30 dans Mabillon, *ibid.*, p. 166 et 173) où l'on nomme un oncle et une tante de Samson, Umbrafael et Afrella, mais sans parler de Magloire (cf. La Borderie, *op. cit.*, p. 78). Cette interpolation n'était pas encore opérée quand Bili utilisa *F* car il ne parle pas de Magloire (c. 1). Elle l'était quand *A* abrégea *F* (voy. éd. La Borderie, *loc. cit.*, p. 268). Toutefois, Sigebert de Gembloux (c. 12, dans Migne, t. CLX, col. 738) a connu une rédaction parente de *A* où elle ne figurait pas, car il ne souffle mot de Magloire; or il n'avait aucune raison de supprimer ce dernier nom, alors qu'il dit : « sanctus Samson... consanguineus sancti Maclovii ».

M a connu une rédaction *F-A* interpolée (Mabillon, *op. cit.*, p. 217). Cette interpolation dans *A* (de provenance parisienne) et peut-être *F*, est le fait des moines Magloriens établis à Paris depuis les environs de 930. Voy. APPENDICE II (plus bas, p. 188 et suiv.).

(2) Cap. XV, fin : « Sanctus vero Samson eadem in sua salubria ac » salutifera agebat urbe opera, qui patruelis felicis Machutis atque Maglorii, » gemina conditione existebat ».

(3) Je parle uniquement, cela va sans dire, de la *Vita* publiée dans Mabillon (sæc. I, p. 165-186) et non des remaniements de Louenan (vers 900) et de Baudri de Bourgueil (premier tiers du XIIe siècle). Mgr Duchesne la place avec réserve au IXe siècle, à la grande indignation de M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, I, 415 et 564) qui la date du commencement du VIIe siècle. On doit accorder à ce dernier que la *Vita Samsonis* présente des traits d'archaïsme. En tout cas, il est indéniable que c'est la plus ancienne des vies de saints bretons qui nous ait été conservée et qu'elle a servi de modèle, directement ou indirectement, à toutes les autres.

Et la *Vita Brendani ?* — Aucune des rédactions latines ou irlandaises qui nous sont parvenues n'est antérieure sous leur forme actuelle au XIe siècle, avons-nous dit [1]. Mais l'auteur de la *Vita Machuti* a eu sous les yeux une composition certainement plus ancienne, dont l'existence, au surplus, est attestée par un poème irlandais du début du Xe siècle [2]. Cette *Vita Brendani* est une imitation incontestable, on pourrait presque dire une traduction, de deux récits d'aventures *(immram)* irlandais, l'*Immram* de Mael-Duin d'abord et ensuite celui des *O'Corra* [3]. Or la langue du premier de ces textes dénote le IXe siècle, peut-être aussi le VIIIe, mais ne saurait remonter plus haut [4]. La *Vita Brendani*, et par suite la *Vita Machuti*, doivent donc être placées au plus tôt vers la fin du VIIIe ou le commencement du IXe siècle.

Deux remarques viennent, semble-t-il, à l'appui de cette conjecture.

On se rappelle que la première navigation (*F*, c. VII) se termine par un échec : Machutus et Brendan s'en reviennent des îles du Nord, notamment les Orcades : « Ubi hac illacque » diu navigando vagantes, cum jam prolixo tempore, licet » sine discrimine vel jactura aut exitio alicujus suorum, na- » vigio lassati, quam quaerebant insulam invenire nequirent, » peragratis Orcadibus, caeterisque Aquilonensibus insulis, » ad patriam redeunt. »

Ce passage ne serait-il pas inspiré du chap. VII, § 3 du *Liber de mensura orbis terrae* de Dicuil : « sunt aliae insulae » multae in septentrionali Britanniae oceano quae a septen-

(1) Voy. p. 163, note 3.

(2) Le poème de Cuimin Condire, lequel date des environs de l'année 900 (voy. Zimmer, *loc. cit.*, p. 303 sq.). — Un ms. de la *Navigatio Brendani* au Vatican daterait du IXe siècle selon Duffus Hardy (*Descriptive Catalogue*..., I, 159, no 458) suivi par Schirmer (*op. cit.*, p. 17). Zimmer se montrait sceptique sur la date (*loc. cit.*, p. 298) et avec raison car le ms. est des environs de l'an 1100. Voy. Plummer (d'après H.-M. Bannister), *art. cit.*, p. 137.

(3) Zimmer, *loc. cit.*, p. 177-182. Les deux seuls épisodes qui n'y figurent pas se retrouvent dans la *Betha Brenainn*, cf. *ibid.*, p. 312-314.

(4) Zimmer, *loc. cit.*, p. 148.

» trionalibus Britanniae insulis duorum dierum ac noctium » recta navigatione, plenis velis, assiduo feliciter vento adiri » queunt. Aliquis probus religiosus mihi retulit quod in » duobus aestivis diebus et una intercedente nocte, navigans » in duorum navicula transtrorum, in unam illarum introivit. » Illae insulae sunt aliae parvulae. Fere cunctae simul an- » gustis distantes fretis in quibus, in centum ferme annis, » eremitae ex nostra Scottia navigantes habitaverunt. Sed, » sicut a principio mundi desertae semper fuerunt, ita nunc, » causa latronum Nortmannorum, vacuae anachoretis, plene » innumerabilibus ovibus ac diversis generibus multis nimis » marinarum avium. Nunquam eas insulas in libris aucto- » rum memoratas invenimus (1). »

Il me semble qu'il y a un rapport entre ces *insulae multae in septentrionali Britanniae oceano* habitées par des anachorètes jusqu'à l'arrivée des pirates scandinaves et les *aquilonenses insulae* visitées par Machutus et Brandan désireux de mener la vie érémitique.

Si ce rapport paraît fondé il faut rejeter la *Vita Machuti* après 825 car c'est en cette année que Dicuil termina son œuvre (2), peut-être sur le continent et non en Irlande (3).

Toutefois une objection se présente à l'esprit : les Orcades ne sont pas nommées par Dicuil et il est même certain que les îles situées à deux jours de navigation du Nord de la Grande-Bretagne sont les Féroë (4). Comment l'auteur de la *Vita Machuti* ou sa source aurait-il été amené à les identifier avec les Orcades ? Comment même a-t-il pu connaître ce dernier nom ?

Nous pouvons répondre sans hésitation : par la *Vita sancti Columbae*, écrite par Adamnan, abbé de Iona, entre 692 et

(1) A. Letronne, *Recherches géographiques et critiques sur le livre* de mensura orbis terrae... *par Dicuil, suivies du texte reconstitué* (Paris, 1814, in-8°), 2e partie, p. 39.

(2) Letronne, *op. cit.*, p. 8, et 2e partie, p. 71.

(3) Letronne place la composition en Irlande, Th. Wright (*Biographia britannica literaria*, London, 1842, I, p. 372-376) en France, mais pour un motif assez contestable; voy. T.-A. Archer dans le *Dictionary of national biography* de Leslie Stephen, vol. XV (1888), p. 48-50.

(4) Letronne, *op. cit.*, p. 133-136.

697 [1], un des rares textes antérieurs au Xe siècle qui mentionne ces îles. De plus, Adamnan ne nous en parle qu'à propos d'un ami de Columba nommé Cormac qui, désireux de mener la vie érémitique, parcourut trois fois vainement l'Océan [2] : dans sa seconde expédition il parvint aux Orcades sans péril grâce à l'intervention de Columba auprès du roi picte Brude, vers 565 [3].

Il me semble que les lignes citées plus haut de la *Vita Machuti* ont été écrites sous la double influence de Dicuil et de la *Vita sancti Adamnani* [4]. Mais je n'ose me prononcer sur la question de savoir si l'auteur a opéré lui-même cette combinaison ou s'il l'a trouvée déjà toute faite dans le pays de Galles.

De toutes manières, il semble impossible que l'auteur ait écrit avant le IXe siècle. Le titre de *dux Britannicae regionis*

(1) Voy. J.-T. Fowler, *Adamnani vita s. Columbæ edited from the Dr Reeves's text* (Oxford, 1894), Introduction, p. LXXXIV.

(2) *Vita sancti Columbae*, l. I, c. 6 : « alio quoque in tempore de Cormaco » nepote Lethani, viro utique sancto, qui tribus non minus vicibus eremum » in oceano laboriose quaesivit, nec tamen invenit, sanctus Columba ita » prophetizans ait, etc. » (éd. Fowler, p. 22).

(3) *Id.*, l. II, c. 42 : « Alio in tempore Cormacus Christi miles de quo in » primo hujus opusculi libello breviter alia commemoravimus pauca, etiam » secunda vice conatus est eremum in oceano quaerere. Qui postquam a » terris per infinitum oceanum plenis enavigavit velis, iisdem diebus » sanctus Columba, cum ultra Dorsum moraretur Britanniae, Brudeo regi, » praesente Orcadum regulo, commendavit, dicens : « Aliqui ex nostri » nuper emigraverunt desertum in pelago intransmeabili invenire optantes; » qui si forte post longos circuitus Orcadas devenerint insulas, huic regulo » cujus obsides in manu tua sunt, diligenter commenda ne aliquid adversi » intra terminos ejus contra eos fiat ». Hoc vero sanctus ita dicebat quia » in spiritu praecognovit quod post aliquot menses idem Cormacus esset » ad Orcadas venturus; quod ita postea evenit, et propter supradictum » sancti viri commendationem de morte in Orcadibus liberatus est vicina » (éd. Fowler, p. 115-116). Les habitants des îles Orcades, quoique Pictes, étaient sans doute demeurés païens, comme le conjecture Reeves. Columba profite de la présence simultanée du roi des Pictes de la Grande-Bretagne, Brude, et du roitelet des Orcades, que celui-ci vient de soumettre, pour obtenir que les moines chrétiens puissent visiter ces îles. Le *Dorsum Britanniae* c'est Drum Alban, chaîne de montagne entre le Perthshire, encore habité par les Pictes autochtones, et l'Argyle ou pays des Gaëls qui, venus d'Irlande, ont conquis la portion occidentale d'Alban (ouest de la Calédonie); c'est une frontière. Cf. Fowler, p. 44, n. 7. — Le 3e voyage de Cormac (p. 116-118) présente un caractère fantastique qui annonce déjà la *Vita* et la *Navigatio Brendani*.

(4) *Vita Machutis : « navigio lassati... peragratis Orcadibus... ».* Cf. *Vita Adamnani : « si... post longos circuitus Orcadas devenerint insulas ».*

donné à Hailoch (*F*, c. XIX) amène à la même conclusion et ne permet pas de reporter la *Vita* plus haut que le milieu du siècle. En effet, il y a eu des rois des Bretons, des ducs de Domnonée, mais de *duc de Bretagne* il n'en a pas existé avant Nominoé (mort en 851).

III. — *Le lieu.*

Où a-t-il écrit ?

Le plus simple serait, au premier abord, puisque nous avons quelques raisons de croire à l'existence d'un Recueil de miracles de Machutus exécuté en Saintonge, d'attribuer à un religieux de Saint-Macout de Saintes l'ensemble des traditions concernant le saint; d'autant qu'on flétrit l'impiété des Bretons qui l'obligent à quitter l'Armorique et qu'on donne un beau rôle à l'évêque de Saintes, Léonce.

Mais, d'autre part, comment croire qu'en cette ville d'Aquitaine on eût conservé avec le monde celtique insulaire les relations qu'implique l'utilisation de la *Vita Brendani ?* Le changement de ton entre les miracles insulaires et armoricains d'une part, les miracles saintongeais de l'autre parlent contre l'hypothèse de l'unité d'origine. Visiblement, les *fratres carissimi* que l'auteur veut édifier en retraçant la vie de Machutus, ce sont les membres du clergé semi-monacal de Lann-Alet et le but poursuivi est de rivaliser avec la *lann* voisine de Dol et son illustre patron, Samson.

IV. — *La valeur.*

Est-il nécessaire d'insister maintenant sur la faible valeur historique de la *Vita Machutis ?*

Nous n'en pouvons rien tirer de sûr pour l'histoire des princes de Domnonée. Laissant de côté même Conomor et Rethwal qui sont propres à Bili (1), nous avons dit que le nom d'Haeloc avait pu être emprunté à une source hagiographique ou généalogique (2).

(1) Voy. plus haut, p. 127.
(2) Voy. plus haut, p. 130, note 1.

Au point de vue de l'histoire du paganisme rien non plus à tirer de ce texte [1].

On a vu ce qu'il fallait penser de la prétendue ruine d'Alet à l'arrivée du saint [2].

En ce qui concerne plus spécialement la biographie de Malo la récolte est des plus maigres. Ce qui est dit de sa vie armoricaine ne nous permet pas de le situer dans le temps même à une date approximative. Sa vie insulaire est entièrement fabuleuse et on a vu plus haut [3] qu'il n'est pas assuré, en somme, que le personnage honoré peut-être à Llancarvan fût le même que l'évêque d'Alet.

Allons plus loin.

Rien non plus ne prouve l'identité du *Maclovus* alétien et du *Machutes* ou *Machutus* [4] saintongeais. La diversité de forme de ces noms parle même contre l'identité des personnages qui les ont portés. *Maclovus*, devenu dans la langue vulgaire *Maclou* et *Malo* est, à coup sûr, armoricain. C'est le même mot que *Macliavus*, nom que porta un évêque breton de Vannes au VIe siècle [5]. *Maclavius* lui-même est le doublet d'une forme plus correcte, *Magliavus*. C'est cette dernière qui a donné *Malou*, *Malo* par un intermédiaire tel que *Maelou*. Le thème *maglo-* devient, en effet, *mael* non seulement dès le XIe siècle [6], mais peut-être dès le IXe siècle [7]. Mais cette phonétique est la phonétique bretonne. Si la toponomastique nous montre que le diocèse d'Alet a été peuplé de Bretons,

(1) Voy. p. 126. M. de la Borderie (*loc. cit.*, p. 300-302, et *Hist. de Bret.*, I, 121, 264, 467) se fonde à la fois sur Bili et sur *A* (dérivé de *F*) pour imaginer une opposition fantastique entre les Armoricains demeurés païens et les immigrés bretons chrétiens. Mais Bili (c. 91, p. 225) dit simplement que l'évêque a converti *innumerabiles homines* sans faire aucune distinction entre indigènes et immigrés. *F-A* dit qu'à Alet *nondum erant Britanni penitus christiani*, ce qui veut dire non pas qu'il y avait encore beaucoup de païens, mais que les Bretons n'étaient pas suffisamment instruits, et c'est ce que prouve la suite : *quocirca cœpit... edocere ac instruere populum...* L'interprétation à laquelle M. de la Borderie (*loc. cit.*, p. 300-301) soumet ce passage ne mérite même pas une réfutation.

(2) Voy. plus haut, p. 145, note 2.

(3) Voy. p. 163.

(4) *Machutes-Machutis* semble préférable à *Machutus-Machuti*.

(5) Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, IV, 4.

(6) Voy. des exemples dans J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 148.

(7) *Ibid.*, p. 97 : *Catmael* à côté de *Catmaglus*.

elle prouve également que la majorité de la population est restée ou est redevenue de bonne heure de langue romane (1).

Chez les populations de langue romane la forme *Maclovus* a prévalu et a abouti à *Maclou*. Elle aurait dû donner *Maillou*, mais le mot est demi-savant, comme beaucoup de noms de saints, et il a été mis en circulation assez tard, à la fin de l'époque carolingienne, quand les *Romani* avaient recouvré la possibilité de prononcer un *c* devant un *l* sans le mouiller.

Malo et *Maclou* sont donc deux formes armoricaines, l'une celtique, l'autre romane, de *Maclovus* ou *Macliavus*. Nous savons que *Maclovus* et non *Machutus* était la prononciation en usage à Alet au IXe siècle (2).

C'est cette forme, aboutissant à la fois à Maclou et à Malo, que l'on retrouve dans les églises de l'Armorique dédiées à ce saint (3) et que les clercs alétiens propagèrent dans la France du Nord lors de l'exode des corps saints de Bretagne vers 925 (4). De même qu'en Bretagne, la forme la plus usitée dans l'Ile de France, la Normandie, l'Artois, la Flandre, etc., est *Malo*, mais on rencontre aussi *Maclou* à Orléans, à Rouen, à Bar-sur-Aube (5), à Montreuil-sur-Mer (6).

Au sud de la Loire, au contraire, on trouve *Macoux* (ou *Macoult*) à Saintes, à Poitiers, à Celle-Levéchault, près de Civray, etc. (7).

De Macoux (*Machutus*) nous ne savons qu'une chose de certaine c'est qu'il a été en rapports avec l'évêque Léonce. Celui-ci a régi l'église de Saintes après 614 et est mort avant

(1) J. Loth, *L'Emigration bretonne en Armorique*, p. 196-199.

(2) Voy. plus haut, p. 115, note 1. Corriger *sante Maclove*, du chap. 50 [c. 41] de Bili en *sancte Machlouue*, offert par le seul ms. d'Oxford. Le ms. de Londres de Bili donne à la fin du chap. 12 du l. I la forme *Mahlou*, le ms. d'Oxford *Machlou*.

(3) Dom Plaine (p. 155-157) donne une liste qui comprend près de trente noms.

(4) Voy. Appendice II (plus bas, p. 188 et suiv.).

(5) Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 157-163. Ajouter en Normandie plusieurs Saint-Maclou : dans le Calvados, la Seine-Inférieure, l'Eure.

(6) Voy. Roger Rodière, *Les corps saints de Montreuil*. Paris-Montreuil, 1901, in-8°.

(7) Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 160-161. En Vendée, Saint-Maclou-du-Bois est dû sans doute à une influence bretonne.

le milieu du VII[e] siècle; il a pris part au concile de Clichy de 627 (1). Machutus a donc vécu dans la première moitié du VII[e] siècle : c'est tout ce qu'on peut dire de lui.

Quant à Malo (*Maclovus*) tout ce qu'on en sait se résume en ceci : il a été évêque d'Alet et a dû jouir d'une assez grande célébrité (2) puisque le diocèse a pris son nom, quoiqu'il n'en ait pas été le premier prélat (3). On ne saurait, d'ailleurs, rien dire d'assuré de sa vie. Il est possible qu'il soit identique à Machutus, auquel cas il aurait vécu au VII[e] siècle, mais la chose n'est nullement prouvée. Quand les clercs alétiens voulurent, au IX[e] siècle, rédiger la vie de leur héros ils ont pu parfaitement, abusés par une vague ressemblance, utiliser un Recueil saintongeais concernant un saint Macoux ayant vécu deux siècles auparavant. Le clergé vannetais pour écrire la vie du prétendu fondateur du diocèse, Paterne, a bien pillé la vie de saint Paterne d'Avranches et celle d'un saint gallois homonyme (4).

Notre longue enquête aboutit à cette constatation : on ne sait rien. Elle pourra paraître affligeante. Mais, en vérité, ne vaut-il pas mieux confesser son ignorance que d'ajouter foi béatement à des légendes fallacieuses.

VI. — *Conclusion.*

Rédigée en Pou-Alet, probablement après 825, l'œuvre du « premier sage » ne serait séparée des remaniements de Bili et de *F* que par un demi-siècle et peut-être moins encore.

(1) Voy. L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 16.
(2) Pas dans la Bretagne du nord-ouest cependant. Voy. plus haut, p. 157, n. 4. — Le diocèse est quelquefois dit *episcopatus sancti Machutis*, ainsi dans un Evangéliaire du X[e] siècle (voy. La Borderie, *Hist. de Bretagne*, II, 490-493), dans une charte de Redon (n° CIX) de novembre 869 : « Ratvili [le maître de Bili] episcopo super episcopatum sancti Macutis ». Voy. aussi l'adresse du clergé alétien à la fin de la Dédicace de la *Vita* de Bili (plus haut, p. 142, note 1). Mais ces témoignages sont postérieurs, on le voit, à *F*. Dans la première moitié du IX[e] siècle l'évêque se dit *episcopus in Aleta* et surtout *episcopus in Poutrocoet*. Voy. Mélange II (plus haut, p. 28, n. 2). Donc rien à tirer de là.
(3) Voy. Appendice III (plus bas, p. 200-206).
(4) Cf. mon mémoire *Caradoc et saint Patern* dans la *Romania*, t. XXVIII, 1899, p. 568-578.

C'est peu : une vie de saint rédigée sous Louis le Pieux ou même sous Charlemagne n'était point si incorrecte qu'un clerc du temps de Charles le Chauve sentît le besoin de la refaire. A moins que le remanieur n'eût, pour ce faire, des motifs intéressés. Ces motifs nous avons cru les reconnaître, en partie au moins, chez Bili.

Mais ceux de *F* ? Impossible de les découvrir. Impossible de savoir quel but il a pu poursuivre en opérant son remaniement.

Au fait, *F* est-il un remaniement ?

Jusqu'ici nous l'avons admis implicitement. Il vaut la peine maintenant qu'on se pose la question.

Tout d'abord, *F* ne se donne pas comme un remanieur, ainsi que font Bili et Sigebert de Gembloux. Il a pu, il est vrai, taire ce dessein. Un examen interne pourra-t-il nous le révéler ? Nous permettra-t-il de prendre l'auteur en défaut ?

Je ne le crois pas. Pour ma part, exception faite du Recueil de miracles saintongeais utilisé librement par hypothèse [1], je ne vois que deux passages qui prêtent à controverse, le miracle du *bitriscus*, l'épiscopat insulaire de Machutus.

Le premier est embrouillé : nous le traitons à part [2] et il résultera de la discussion, croyons-nous, qu'on ne peut arriver à une solution qui s'impose.

Mais le second point, fort important, résiste au premier abord à toute tentative de conciliation : « Revenons sur » l'étrange façon dont l'ordination épiscopale de Malo se » trouve intercalée dans la vie anonyme entre deux récits » du fameux voyage. Le premier de ces deux récits ne sup- » posait pas encore que Malo eut été élevé au sacerdoce, » le second place le voyage après son ordination à l'épiscopat. » Chez Bili les choses se passent d'une façon plus naturelle : » Malo est déjà ordonné prêtre au moment où il est question » du voyage et ce voyage n'est raconté qu'une fois [3]. »

(1) Voy. plus haut, p. 158.
(2) APPENDICE I (plus bas, p. 181-187).
(3) L. Duchesne, *loc. cit.*, p. 9-10.

Mais la chose est racontée aussi d'une façon plus simple chez Sigebert qui dérive cependant de *F* par l'entremise de *A*. C'est que Sigebert — et aussi *M* (1) — ont été choqués de la manière dont l'ordination, épiscopale chez eux, était amenée : ils l'ont placée, l'un avant, l'autre après le voyage, ***unique*** également chez eux, à la recherche de l'île d'Ima. Bili a pu également ressentir un besoin de simplification.

A dire vrai, Bili parle de sept voyages puisque, chaque année, les voyageurs reviennent dans leur patrie (2) : « ut » fideles viri de generatione in generationem narrant, navi- » gantes atque ad patriam requiescere revertentes, septem » Paschae supra mare fuerunt (3). » L'héroïsme de l'expédition se trouve singulièrement diminué si chaque année on retourne au port reprendre haleine. La « queste » de Machutus ne se différencie plus pour la durée et la difficulté de n'importe quel voyage de commerce ou de pêche au long cours, de n'importe quelle expédition de piraterie. En outre, il est absurde que les voyageurs, au lieu de ne partir qu'à la belle saison après avoir célébré la fête de Pâques à terre, s'arrangent de telle sorte qu'ils soient contraints de la célébrer sur mer : l'histoire de la baleine prise pour une île montre qu'on répugnait à cette manière de faire.

F (début du chap. IX) est logique dans sa déraison : c'est parce que la seconde expédition dure sept années ***sans interruption*** que Machutus et ses compagnons sont contraints de célébrer la Pâque sur mer : « in qua navigatione pluribus in mari manentes vel permeantes annis, ad septennium usque perveniunt; sicque factum est ut, vicissim annuali recursu annos interpolante, septies sanctum Pasca contingeret eis in mari celebrare ».

(1) Voy. plus haut, p. 106 et 115.

(2) Cette observation a déjà été faite par M. Alfred Schulze dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XXX, 1906, p. 272, et, avant lui, par M. de Goeje (*loc. cit.*, p. 68) : « sept ans de suite ils font des tentatives » infructueuses pour trouver l'ile; ils mettent toujours à la voile au prin- » temps, de sorte qu'ils célèbrent la fête de Pâques sept fois sur mer ; » chaque année ils reviennent à leur point de départ ».

(3) L. I, c. 16, p. 182 [c. 15 de notre édition, voy. à la fin de ce volume].

Dans cette phrase il y a un mot équivoque : *recursu*. L'auteur l'a certainement employé au sens temporel, *le retour de l'an*. Mais on peut se méprendre et l'entendre d'un *retour au port*. C'est précisément ce qu'a fait Bili et nous avons là une nouvelle preuve de sa dépendance vis-à-vis de *F*.

A s'y est également trompé (1) et, s'il en était besoin (2), nous aurions là un argument en faveur de notre opinion qu'il n'est qu'un abrégé de *F*.

Nous voilà donc revenus, comme toujours à *F*, comme au texte unique. Il est bien vrai, avouons-le, que l'épiscopat de Machutus y paraît amené maladroitement entre les deux expéditions à la recherche d'Ima. Cette double expédition même peut sembler un indice de remaniement, car dans les diverses rédactions latines de la *Navigatio Brendani* il n'est question que d'*un voyage*. Mais rappelons-nous que le modèle qui a inspiré le « premier sage » n'était à coup sûr aucune des versions qui nous ont été conservées de cette *Navigatio*, mais la *Vita Brendani :* or dans une des versions en latin de celle-ci, aussi bien que dans la traduction irlandaise du XIe siècle (3) — elles-mêmes d'après un original latin plus archaïque — il est question de *deux voyages* successifs dont le premier se termine par un insuccès. L'auteur de la *Vita Machuti* se trouvait donc tenu à parler lui aussi d'un double voyage.

(1) *A* (p. 276) : « Iterum atque iterum navigare temptantes septennium » adusque perveniunt, sicque factum est ut, *vicario reditu ad nativam tellu-* » *rem interposito*, septies in ponto Pascha contingeret eis celebrare ».

(2) Mais il n'en était pas besoin. Aussi n'ai-je pas fait état de ce passage au début de mon mémoire.

(3) La rédaction latine est contenue en double dans les mss. Rawlinson B 485 et 505 de la Bodléienne. M. Ch. Plummer en a le premier signalé tout l'intérêt dans son article *Some new light on the Brendan legend*, paru dans la *Zeitschrift für Celtische Philologie*, V, 1904, 124 sq. La vie irlandaise *Betha Brenainn*, contenue dans un ms. du XVe siècle, le *Livre de Lismore*, a été publiée avec une traduction anglaise par Mr. Whitley Stokes, en 1890, dans les *Anecdota Oxoniensia*, Mediæval and modern series, part. V. Le passage qui nous intéresse se trouve à la l. 3717. La langue ne permet pas de faire remonter ce texte plus haut que le XIe siècle (voy. Zimmer, *Brendans Meerfahrt* dans la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XXXI, 1889, p. 315, 319, 323) mais il était basé sur une version en latin qui peut et doit remonter sensiblement plus haut. Voy. Plummer, *loc. cit.*, p. 135-136.

Il lui fallait, en outre, signaler la promotion à l'épiscopat de son héros. Il n'a pas songé à la mettre avant le récit du premier voyage parce que ce récit fait immédiatement suite aux chapitres racontant l'enfance et l'adolescence du saint que Brendan charge des fonctions de *concionnator* (prêcheur); évidemment l'épiscopat serait jugé prématuré. Le placer après la seconde expédition est impossible : il faut que Machutus ait reçu les ordres avant le deuxième voyage à cause du miracle de la messe sur la baleine. D'ailleurs, ce serait maladroit car la fuite en Armorique va suivre immédiatement le retour en Gwent : on ne comprendrait pas que Machutus sacré évêque abandonnât aussitôt ses fonctions et son pays [1]. Force était donc à l'auteur de placer l'épiscopat de Machutus entre ses deux voyages.

Venant après *F* et s'inspirant de lui, *B*, *S*, *M* ont eu le sentiment qu'il y avait là quelque chose de gauche. Ils s'en sont tirés très facilement en supprimant la première expédition (celle qui aboutit aux Orcades). Bili a de plus, on l'a vu, délibérément transformé l'épiscopat insulaire de Machutus en simple prêtrise [2]. Ces procédés ont donné à leurs narrations respectives plus d'unité de plan. Seulement, pas plus chez Bili que chez Sigebert ou chez Jean de la Grille cette unité n'est une preuve d'archaïsme.

Mais, si le seul indice sérieux de remaniement chez *F* disparait, il n'y a plus aucune raison de ne pas voir en *F* [3] l'œuvre même du « premier sage » et j'arrive à la conclusion suivante :

La *Vita* primitive de saint Malo, c'est tout simplement le texte publié depuis trois siècles par Joannes a Bosco dans sa *Floriacensis vetus Bibliotheca*.

(1) *M* qui place étourdiment l'épiscopat de Malo au retour de l'expédition a senti que le lecteur allait s'étonner de voir le nouveau prélat résigner ses fonctions. De là le passage sur les soucis de l'épiscopat.

(2) Voy. p. 143.

(3) Entendez la rédaction, non le ms. même utilisé par Joannes a Bosco, lequel était assez défectueux. Cf. plus haut, p. 102, n. 2.

APPENDICE I

LE MIRACLE DU *BITRISCUS*

En ce qui touche la date de *F* et ses rapports avec Bili, il est une dernière observation que nous devons présenter bien qu'elle ne puisse, croyons-nous, conduire à aucun résultat positif. Elle concerne le miracle du *bitriscus*.

Rappelons en quoi il consiste : un jour que Machutus, accompagné de ses moines, était allé aux champs pour émonder une vigne, il retira son vêtement afin de pouvoir travailler plus commodément. Quand il eut terminé et voulut se rhabiller, il s'aperçut qu'un petit oiseau, appelé *bitriscus* (1), avait pondu dans son vêtement. Le saint homme défendit qu'on y touchât avant que les œufs fussent éclos et les petits sortis de ce nid improvisé : pendant tout ce temps aucune intempérie ne gâta ni ne souilla le vêtement du saint :

F, c. XX.

« Die quadam saepefatus vir, almus videlicet episcopus
» cum aliquantis suis monachis in agrum causa putandi vi-
» neam profectus est. Et ut posset exoccupatus levius vel
» promptius operari, deposuit cappam in quodam loco vineae;
» peractoque vineae labore, cum denuo vellet cappam rein-
» duere, inventum est in ea cujusdam aviculae, bitrisci vel
» elegantius parracis vocabulo, ovum. Quo comperto, vir Dei
» illius condescentionis non expers, sine cujus providentia
» nec unus passerum perit super terram, prohibuit indu-
» mentum de loco amoveri, donec suos avicula fotos exclu-
» deret pullos. Interim tamen nulla aeris intemperies vel
» pluvia ipsum sacri praesulis tegimen efficere vel attami-
» nare, vi divina inhibita, praesumpsit vel temeravit. Quod

(1) Roitelet ou rouge-gorge.

» licet parum sit, Divinitatis tamen gratia constat hoc non » indecorum fore miraculum. »

L'intérêt de ce miracle c'est que dans Bili, quoique identique pour le fond, il se rencontre à une autre place que dans *F* et est raconté en des termes qui offrent des rapports indéniables avec un passage de la *Vie de saint Calais*. Celle-ci se présente sous une double rédaction (1). Nous désignerons par *A* et *B* respectivement les nos 1568 et 1569 de la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes.

A

Quadam vero die dum miles Christi [C]areleffus pervigili cura locum ubi ortum excolere potuissent exquireret, paucissimas vites erumnis conglomeratas invenit divina dispensatione uvarum fructibus plenas. Quas cum sanctus vir inspexisset, fixis in terra poplitibus benedixit Dominum cum lacrimis et dixit................ Qua(m) oratione(m) profusa(m), erexit se et excultus cuculla qua indutus erat, in arboris eam ramo suspendit; vitium cœpit palmites a fructectibus dissolvere atque ab earum radicibus spi-

B

Itaque die quadam cum operi instaret cœpto vitemque repertam tamquam voti sui adjutricem circumfodiendo et superflua quaeque resecando excoleret, sudore laboris coactus, vestimento, quod cucullam vocant, exutus, quercui appendit. Inter haec autem avis perexigua, cujus vocabulum est bitriscus, dum singula quaquaversum, ut ei mos est, vaga pererrat et juxta familiarem sibi consuetudinem intima quaeque, quadam curiositate dictante, perlustrat, vestimento se abdit, atque recedens ovum enixum re-

Bili.
(l. I, c. 73) [63].

Contigit autem quadam vice, dum s. Machu vitem unam exerceret quam ibidem invenerat, illamque circumfodiens atque omnia quae ibidem absurda erant abscideret, exutusque cucullam suam pependit eam in quercu qui erat sibi prope. Sed Deus qui mirabilis est in sanctis suis volebat confortare athletam suum. Tunc una avis parvula, cui vocabulum est bitriscus, in ipsa cuculla, quam vir sanctus propter operis laborem exuerat, ovum protulit. Tunc vir Dei, cum vespere opus suum perfecisset, venit ad arbo-

(1) Il faut laisser de côté les anciennes éditions faites d'après les remaniements les plus tardifs de la *Vie de saint Calais* et se reporter à ce qu'en dit P. Poncelet dans son article *Les saints de Micy* (*Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 35 et suiv.

nas et tribulos eradicare. **Qui cum infatigabiliter** pro immenso gaudio operaretur, veniens avis modicula, quae biteriscus dicitur, et in cuculla sancti viri ovum faciens abiit. Quod vestimentum cum, post laborem, vir Domini reperisset, ovum expositum repperiens, dixit : « Gloria tibi, Christe Jesu, fili Dei altissimi, qui secundum magnam indulgentiam tuam ovum mihi sicut pater filio direxisti. Nunc scio quia me, etsi immeritum, in filiorum tuorum numero adobtare digneris, et demonstrasti mihi ut multarum hic sobolum pater efficiar ». Quod ovum exultans ostendit fratribus, ait : « Ecce fratres quomodo nos divina potentia in minimis visitare dignata est, ut potiora fideliter exequamur ».

liquit. Carilefus autem, **devotus Christi famulus, opere diurno explicito**, cum jam sol verticem axis declivior linqueret et occasum tepescentibus radiis vicinum promitteret, vestimentum resumpturus, arborem adit ovumque alitis repperit. Quo viso inaestimabili gaudium cum admiratione mixtum eum occupavit totumque spatium illud quo lucis abscessu umbrae terras tenuerunt in laudibus divinis expendit.

rem in qua cucullam suam reliquerat et repperit in ea ovum. **Sanctus vero Machu** hoc in mente tractans atque admirans dixit : « Domine omnipotens, qui fecisti avis *(sic)* pusilla [m] concupiscere cucullam meam, si eam tollam, avis ovum perdam ». Mirum enim in modum movere noluit cucullam suam sed maluit dimittere avi pusillae quam se ex ea induere et nisi aves nutriti fuerunt, cuculla commota ex illa arbore non fuit. Quid mirum si in pauperibus misericors fieret qui avibus misericordiam tribuit ? O mira caritas sancti, etc. »

On voit du premier coup d'œil que c'est avec la rédaction *B* que Bili présente les plus grands rapports. Il y a même identité d'expression au moins pour la première moitié du récit. Comme *B* se place avant 843 (1) il paraît évident qu'il est antérieur à Bili et que celui-ci lui a emprunté l'historiette.

(1) *B* a été utilisé par Bertoldus de Micy qui dédia une *Vie de saint Mesmin* à l'évêque d'Orléans, Jonas, mort en 843. Voy. Poncelet, *Les saints de Micy*, dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 43.

Mais il y a une difficulté que le P. Poncelet, auquel revient le mérite de ce rapprochement [1], a très bien aperçue. L'histoire du *bitriscus* se retrouve dans *F* : « On doit se demander » si elle ne figurait pas dans le texte de la première biogra- » phie [de saint Malo] actuellement perdu. Je n'en crois rien : » la comparaison des Vies de saint Calais avec l'ouvrage de » Bili me semble écarter pareille hypothèse. Faudrait-il donc » admettre que le biographe anonyme de saint Malo a utilisé » non pas la Vie perdue mais l'ouvrage même de Bili ? Peut- » être bien. Il y aurait lieu de reprendre un jour l'examen » des motifs qui ont fait regarder cette Vie perdue comme » la source commune de Bili et de l'anonyme. Je me demande » si on n'arriverait pas à voir qu'ils ne sont pas absolument » péremptoires. »

Nous nous sommes efforcés de reprendre cet examen et les résultats auxquels nous sommes arrivés sont diamétralement contraires à l'hypothèse du P. Poncelet : il n'y a pas eu de Vie perdue pour la bonne raison que l'Anonyme (ou plutôt *F* dont dérive l'Anonyme) est la plus ancienne Vie de saint Malo et qu'il est la source de Bili.

Et pourtant ici, sur ce point particulier, notre théorie semble en défaut. Comment sortir de cette difficulté ?

Peut-être d'une manière très simple. Il est possible, comme le veut le P. Poncelet, que l'épisode du *bitriscus* dans l' « Anonyme » soit tiré de Bili sans que s'ensuive forcément une conséquence qui, nous l'avons vu, est inadmissible. Un lecteur ayant sous les yeux et Bili et l' « Anonyme » a pu interpoler ce naïf miracle dans le texte de ce dernier. Et, ce qui tendrait à appuyer cette hypothèse d'une interpolation c'est que, nous l'avions remarqué immédiatement [2], le miracle du *bitriscus* dans *F* coupe le fil du récit. Il faudrait, au surplus, que cette interpolation fût ancienne, antérieure au début du XI[e] siècle, car le miracle se retrouve dans

(1) *Une source de la Vie de saint Malo par Bili* dans les *Analecta Bollandiana*, t. XXIV, 1905, p. 483-486.
(2) Voy. plus haut, p. 116.

l' « Anonyme » abrégé de *F*, qui date de cette époque [1], et dans *M* (c. 16) qui suit *F*, il interrompt également la narration sans utilité.

Une autre explication est également possible. Bili, qui s'efforce de démarquer *F*, a pu raconter la même histoire mais en empruntant des expressions à la *Vita Carilefi B*. Cela peut sembler compliqué. Cependant cette rédaction *B* de la *Vita Carilefi* elle-même nous présente un exemple analogue. C'est, avons-nous dit, d'après le P. Poncelet [2], un remaniement de la *Vita Carilefi A*, laquelle a utilisé une *Vita Aviti* [3]; or, pour remanier *A*, la rédaction *B* a eu recours, à son tour, à cette *Vita Aviti* en lui faisant de plus larges emprunts [4]. Le procédé de Bili n'aurait rien eu de plus extraordinaire.

Ce qui milite en faveur de cette explication, c'est que le récit de Bili semble un compromis entre *F* et la *Vita Carilefi B*. Chez *F*, le miracle c'est moins que l'oiseau ponde dans la chape du saint que le fait que cette chape demeure intacte jusqu'à ce que les petits soient éclos et envolés. Dans la *Vita Carilefi B* le miracle c'est uniquement la ponte de l'œuf, et, pas plus que dans la *Vita Carilefi A*, il n'est question que le saint se refuse à reprendre son vêtement jusqu'à ce que l'oiseau ait couvé ses petits. Dans la *Vita Carilefi A* la prière de Carilefus exclut même cette possibilité : le saint remercie Dieu de lui avoir envoyé dans sa grande indulgence cet œuf comme témoignage d'un père à un fils; il y voit un signe que le Tout-Puissant le tient pour son enfant et bénit ses efforts. La *Vita Carilefi B* omet cette action de grâce, si bien que le but du miracle demeure inexpliqué, ou même qu'il

(1) Voy. plus haut, p. 101-106. *A* emploie la forme *bitrio* au lieu de *bitriscus*. *S*, dérivé de *A* cependant, rapporte le miracle (c. 15) mais à un autre endroit où il semble mieux à sa place. C'est que *S* s'est donné pour tâche de mettre un ordre plus satisfaisant dans le plan de son modèle. Voy. plus haut, p. 119.

(2) *Loc. cit.*, p. 40 et 44.

(3) Celle qui est décrite sous le n° 879 dans la *Bibliotheca hagiographica latina* des Bollandistes.

(4) Voy. aussi Br. Krusch dans *Mon. Germ.*, *Script. rerum Merov.*, III, 388.

n'y a pas de miracle, et qu'on ne comprend absolument pas pourquoi le saint ressent une « joie inexprimable » et passe la nuit à chanter les louanges du Seigneur. Bili ne dit point, comme *F*, que le vêtement du saint est préservé des intempéries, mais il rapporte que l'homme de Dieu ne veut pas reprendre sa *cuculla* jusqu'à ce que le roitelet ait couvé et élevé ses petits. Ce trait il n'a pu le trouver dans aucune rédaction de *Vita Carilefi*. Le prend-il à *F*, et *F* à son tour le prend-il à quelque vie de saint utilisée également par la *Vita Carilefi ?* La chose est possible.

Il est possible également, répétons-le, que *F* renferme une interpolation suggérée par la lecture de Bili, mais il faudrait alors que l'interpolateur eût transformé le sens de l'histoire en faisant porter le miracle, non sur la ponte de l'oiseau, mais sur la préservation de la « chape » du saint, et c'est peu vraisemblable.

Je ne crois pas m'abuser en avançant que seule la version de *F* présente un sens complet et que les autres, surtout celle de la *Vita Carilefi*, sont remaniées. Le P. Poncelet (*loc. cit.*, p. 484) n'est pas de cet avis et juge même superflu de se poser la question de priorité : « Il y a bien quelques divergences » entre les deux récits. Les biographes de saint Calais disent » expressément que le roitelet s'en alla après avoir pondu » dans la coule du saint, et ne se préoccupent pas de faire » savoir ce qu'il advint et de l'œuf et du vêtement. Nous avons » vu qu'il en est autrement pour la Vie de saint Malo. *Inutile* » *d'examiner* a priori *ou par je ne sais quelles raisons de* » *vraisemblance laquelle de ces deux finales est plus an-* » *cienne, est plus originale.* » Si l'on acceptait cette fin de non-recevoir toute critique des traditions populaires deviendrait impossible. Mais il y a un malentendu. Il ne s'agit pas de « vraisemblance » mais de logique interne : le conte le plus fantastique suit un plan, possède une logique, spéciale, mais une logique. Quand nous sommes en présence de plusieurs versions d'un même « thème » il ne s'agit pas de classer ces versions selon leur degré de vraisemblance, ce serait une sottise, mais de saisir le ressort intime, de comprendre

à quel but édifiant, ou simplement amusant, il tend. Dans la légende qui nous occupe il me semble que la ponte de l'œuf dans la coule du saint interprétée comme *signe* de la faveur céleste n'offre pas de sens satisfaisant, car ce n'est pas là un miracle véritable : une vision nocturne, une apparition, ou tout autre manifestation serait un moyen plus frappant, plus *vraisemblable*, de la satisfaction que prend la divinité aux travaux pieux du saint homme. La compassion du saint à la vue de l'œuf pondu est nécessaire au récit parce que ce récit a un but édifiant. Elle est nécessaire également parce que la compassion du saint découle non seulement de sa nature, mais d'une préoccupation constante des Saintes Ecritures : il se rappelle la « condescendance de Celui sans la permission duquel rien ne périt sur terre, pas même un seul oiseau » et cherche à imiter la bonté du Très-Haut. C'est un passage de l'Evangile qui a donné le branle à l'imagination du clerc inconnu qui eut, le premier, l'idée de composer cette histoire. Comme *F* est le seul à le rappeler, j'estime que *F* présente un caractère plus archaïque que les autres versions. J'ajoute que le *miracle* (le vêtement préservé) qui se rencontre seulement dans *F*, paraît nécessaire pour que la signification de l'histoire soit complète.

Quoi qu'il en soit, que l'on adopte l'une ou l'autre alternative, Bili source de *F* ou *F* inspiré de Bili, on reste dans le domaine de l'hypothèse. Le plus sage est donc de renoncer à utiliser le chapitre sur le *bitriscus* pour dater la première *Vita Machuti* (1).

(1) [En terminant il faut faire observer que le chap. 73 [63] se trouve seulement dans le ms. *O*. Non seulement le texte (ce qui serait peu probant) manque dans *L*, mais le titre même est absent de la table des chapitres de ce dernier ms. Sur la constitution du texte de Bili, voy. plus loin l'Introduction en tête de notre édition].

APPENDICE II

LA TRANSLATION DE SAINT MALO AU X° SIÈCLE

I

Le récit de la Translation opérée par Maenobred a été rédigé au X° siècle, la chose est sûre (1). Mais est-ce à la fin ou au commencement de ce siècle ?

Le texte parle au présent des bienfaits dont la Bretagne est redevable à la présence du corps saint (2). Nulle allusion aux invasions normandes qui obligèrent le clergé alétien à prendre la fuite en *Francia*. Cela semble bien impliquer que ce récit est antérieur à la catastrophe. Quelle est la date de celle-ci ?

Dans un travail déjà ancien (3), tout en reportant aux environs de 925 l'exode des corps des SS. Samson de Dol et Pair d'Avranches, j'avais soutenu que celui des SS. Malo (d'Alet) et Magloire (de Lehon) pouvait se placer, non en 962 comme le voulait M. René Merlet (4), mais vers 959. Je suis aujourd'hui disposé à admettre que l'ensemble de l'émigration du clergé, non seulement dolois et avranchin mais alétien, doit se placer vers 925. On ne comprend pas en effet pourquoi, alors que Dol et Avranches (5) étaient intenables, Alet et le monastère

(1) Le manuscrit qui le renferme (Bibl. Nat., lat. 12404, fol. 247) se place au commencement du XI°, peut-être même à la fin du X° siècle.

(2) *Loc. cit.*, p. 262-3 (tir. à part, p. 121) : « Cujus mirifica dum recoluntur » a fidelibus merita, desiderabilia largiuntur corporibus optatae salutis » beneficia et animabus salutifera supernae tuitionis praesidia ».

(3) *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne* dans les *Annales de Bretagne*, novembre 1899.

(4) *Les origines du monastère de Saint-Magloire de Paris* dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. LVI, 1895.

(5) Et non Bayeux, comme je l'ai dit, après tout le monde. Relisons en effet le passage de la *Translatio* qui nous dépeint les religieux bretons réunis à Lehon (près Dinan) et gagnant la France : « Jam metas excesserant » patriae, cum Dolensis necnon et Baiocensis ecclesie ministri se illorum » junxerunt comitatui, ferentes secum sancti patriarche Samsonis insuper » et gloriosi episcopi Senatoris sanctorumque pontificum Paterni et Scubi-

de Lehon, non moins exposés, auraient pu prolonger leur existence de près d'un demi-siècle [1]. L'objection tirée de l'existence en France de Salvator évêque d'Alet jusqu'à une période avancée du Xe siècle n'est pas irréfutable. J'ai dit que l'assertion d'après laquelle ce personnage serait mort vers l'an mil [2] était sans valeur aucune. L'acte de 945 (?) où il souscrit au milieu de nombreux grands personnages d'origine bretonne et française est en réalité une notice [3] où l'on invoque son témoignage, ainsi que celui des autres *au passé;* en outre, cet acte, comme presque tous ceux de l'abbaye de Landevennec [4], est plus que suspect [5].

» lionis venerabiles artus, una diu multumque per extera et incogniter loca » peregrinaturi ». Venus de Lehon et allant en France, les Bretons rencontrent le clergé dolois vers le Couesnon, d'où il gagnent soit Séez, soit le Mans. Il est clair, dès lors, que le clergé porteur des corps de Senieur, etc. qu'ils rencontrent est celui d'Avranches et non de Bayeux. C'est ce que confirment les noms mêmes des saints, Senieur, Pair et Scubilion, qui sont des saints du diocèse d'Avranches et de Coutances et non de celui de Bayeux (voy. abbé Pigeon, *Vies des saints des diocèses de Coutances et Avranches*. Avranches, 1892, tome Ier). *Baiocensis* est un lapsus évident pour *Abrincensis* et il est étonnant qu'on ne s'en soit pas aperçu. Avranches, — cédé avec Coutances à Salomon en 867 (*Annales Bertin.*, p. 88; cf. un diplôme d'Alain, de 889, dans la *Chronique de Nantes*, p. 70, note 1 : *Canabiacum* n'est pas Canisy, Manche, arr. Saint-Lo, comme le dit l'éditeur, mais Chavoy, au canton d'Avranches), — appartenait sans doute encore à la Bretagne.

(1) C'est l'objection que me fait très justement M. de Calan : « Il demeure » toujours invraisemblable que, pendant que les religieux de Dol prenaient » la fuite [vers 920-925 comme je l'admettais], ceux des localités aussi » voisines qu'Alet et Lehon soient restés tranquillement chez eux ». Voy. *Observations sur quelques points controversés de l'histoire de Bretagne*, p. 46 (extr. des *Mémoires de l'Association bretonne. Congrès de Concarneau, 1905*).

(2) *Loc. cit.*, p. 7, note 3. Il est vrai qu'à la page 11, note 3, j'ajoute : « Salvator a dû prolonger sa carrière bien au delà. Son successeur *Radulfus* paraît de 1008 à 1022-1032 environ ». Mais rien ne prouve absolument que Raoul ait été le successeur *direct* de Salvator. Les listes d'évêques pour la Bretagne sont tellement défectueuses qu'on ne peut rien baser sur une argumentation de ce genre.

(3) *Cartulaire de Landévennec*, éd. La Borderie, p. 157. Cf. son commentaire de cet acte dans son *Histoire de Bretagne*, II, 414.

(4) Sur 53 actes ou fragments d'actes antérieurs au XIIe siècle que renferme le Cartulaire, les nos I à XXIII, XXVI, XXIX, mis sous le nom du roi Gradlon, sont des faux pitoyables, ainsi que le no XLI, où paraît le roi Hylibertus. Est-ce à dire que le reste soit authentique? Non, mais nous manquons de critères pour le rejeter.

(5) Cet acte est la fondation du monastère de Guenolé au bourg de Batz (Loire-Inférieure) « gratifié par Barbetorte d'une dotation splendide. » (La

En second lieu, les actes de l'abbaye de Saint-Magloire de Paris, sur lesquels M. René Merlet avait cru devoir appuyer sa théorie que le vrai fondateur de l'abbaye parisienne qui reçut le saint de Lehon est Hugues Capet et non son père Hugues le Grand (mort en 956), ont été certainement altérés ou même fabriqués de toutes pièces. Le diplôme de Lothaire et Louis V pour Saint-Magloire de Paris accordé à la demande de Hugues Capet « duc de France » fondateur de l'abbaye, est un faux certain [1]. Il en est de même d'un prétendu diplôme de Robert II [2]. On trouve, il est vrai, dans un diplôme authentique de Henri Ier pour Saint-Magloire la phrase « quem pie memorie Hugo avus noster fundaverat [3] ». Mais *avus* a ici le sens général d' « aïeul » et s'il s'agissait de Hugues Capet son nom serait suivi de l'appellation de *rex*. Nous devons donc admettre que, comme le prêtre Helgaud [4] et aussi l'*Obituaire de Saint-Magloire* [5] le rapportent, Hugues le Grand est bien le fondateur de l'abbaye.

Il faut donc rejeter entièrement la chronologie de la *Trans-*

Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 414). La dotation est trop belle par des temps trop durs pour n'être pas suspecte. Je la crois fabriquée à la fin du Xe siècle contre les usurpations des comtes d'Anjou qui enlevèrent ce domaine à l'abbaye de Landévennec (*ibid.*, 414, note 2). C'est ce qui explique que tous les personnages qui souscrivent, et ils sont nombreux, sont des Bretons, et que presque tous sont de Cornouaille, comme le remarque naïvement La Borderie (II, 415, note 1). Le rédacteur a pu connaître par la tradition orale ou plutôt par quelque charte authentique le nom de Salvator qui nous intéresse ici. Il figure à côté du comte Budic parmi les souscriptions d'un acte du Cartulaire de Landévennec (p. 166) qui semble authentique mais ne porte malheureusement aucune date.

(1) Voy. Louis Halphen, *Recueil des actes de Lothaire et de Louis V*, no LXV, p. 157.

(2) *Ibid.*

(3) Tardif, *Cartons des rois*, no 262.

(4) *Vita Rotberti regis* dans *Historiens de France*, X, 104.

(5) R. Merlet, p. 18, n. 3 : « Dans une copie fragmentaire du Nécrologe » de Saint-Magloire, copie faite au XVIIe siècle et conservée à la Biblio- » thèque Nationale (*Collection Duchesne*, t. LV, fol. 318 recto), on lit, à la » date du 17 juin : *obiit Hugo dux Francorum qui fundavit ecclesiam*. Il » s'agit bien là du duc Hugues le Grand, qui mourut à Dourdan le 17 juin » 956. Ainsi à une certaine époque les Magloriens ont partagé l'erreur (*sic*) » du moine Helgaud et ont cru que Hugues le Grand était le fondateur » de leur couvent ».

latio sancti Maglorii (1) et revenir à l'opinion (2) qui place vers 920-925 la translation des reliques de Malo d'Alet à Paris.

Par suite, le récit de la translation des reliques de Malo de Saintes à Alet par Maenobred, postérieur à 907, date de la mort d'Alain le Grand (3) est antérieur aux années 920-930. Il serait donc de peu postérieur à l'épiscopat de Bili et aux faits qu'il raconte, puisque, à première vue, l'impression qui se dégage de la lecture de ce récit est qu'il a été rédigé sensiblement après les événements qu'il rapporte.

II

L'émigration partie de Lehon se fit sous la direction des moines de cette abbaye (4). Et ceux-ci s'attribuèrent la part du lion. Bien qu'ils eussent sous leur garde à Saint-Barthélemy de Paris une foule de reliques de saints bretons, dont beaucoup certainement inauthentiques, comme on va le dire, ils mirent au premier plan, comme cela était naturel, leur propre saint, Magloire.

Les reliques de Malo, confondues avec celles d'autres saints obscurs, végétèrent sans célébrité à Paris jusqu'à nos jours (5).

(1) Ce misérable texte est cause de tout le mal. Il affirme que l'exode des religieux de Lehon, de Dol, d'Avranches, a eu lieu du temps de Richard, duc de Normandie (943-996), de Hugues Capet, duc (de 956 à 987), et il met très nettement la fuite des religieux en rapport avec l'arrivée des auxiliaires païens soudoyés par Richard, fait historique des environs de 960. J'ai montré (*loc. cit.*, p. 10) que la *Translation* s'était méprise sous l'influence du *Liber modernorum regum* de Hugues de Fleury, composé en 1114. Son auteur n'avait sous les yeux qu'une liste des reliques sans aucune note chronologique. Il eut l'idée malencontreuse de remédier à la sécheresse de sa source en utilisant Hugues de Fleury. De là une suite de bévues que nous avons eu le tort de ne pas rejeter entièrement.

(2) Voy. De Smedt dans les *Acta Sanct. Bolland.*, novembre, t. I, p. 672 sq.; — La Borderie, *Miracles de S. Magloire et fondation du monastère de Lehon* (Rennes, 1891, in-8°), p. 101-113. Ce dernier n'ose pas dénier toute valeur à la *Translatio* et attribue (p. 113) la « mention malencontreuse de Richard de Normandie » à une « interpolation » imaginaire.

(3) Il est parlé de lui au passé au début de la *Translatio S. Machutis* (p. 257).

(4) Salvator, évêque d'Alet, nommé tout d'abord comme chef, disparaît ensuite du récit.

(5) Transférées à Saint-Jacques du Haut-Pas au XVIe, « ces reliques y » furent honorées jusqu'en 1582 que des soldats s'en emparèrent et, n'y » trouvant rien qui satisfît leur cupidité, ils les laissèrent dans l'abbaye

Les reliques — ou prétendues telles.

A la même époque, en effet, où une bande de magloriens se disant possesseurs du corps de Malo arrivait en « Francia », une autre troupe, en compagnie de moines de la Cornouaille, arrivait à Montreuil-sur-Mer. Saint Maclou fut le patron de Montreuil-sur-Mer. Son « chef » conservé en l'église paroissiale Saint-Sauve est encore un objet de vénération pour les matelots de Berck (1).

Bien que la mention en ce lieu de « Maclou » apparaisse pour la première fois en 1335 (2), il y a lieu de croire que son culte remonte à une époque très ancienne. En effet, Montreuil fut aux IX-Xe siècles un dépôt de reliques. Quand cette ville tomba au pouvoir d'Arnoul le Vieux, comte de Flandre, il en enleva une grande partie qu'il transporta dans ses domaines. C'est ainsi que les SS. Riquier et Valery passèrent à Saint-Omer (3). Les reliques des SS. Wandrille, Ansbert et Wulfrand après avoir trouvé un refuge à Montreuil à plusieurs reprises au cours du IXe siècle (4) furent transportées à Gand (5).

» de Saint-Victor où elles furent placées dans une châsse de cuivre. Le » corps était presque entier, à l'exception cependant du chef, d'un bras » qui avait été rendu à la cathédrale de Saint-Malo, de quelques ossements » donnés à l'église Saint-Maclou de Pontoise, et d'une côte qu'obtint la » ville de Bar-sur-Aube, où une collégiale fut établie en l'honneur du saint » évêque. En 1706, la paroisse de Saint-Maclou de Moiselles, près de Versailles, fut enrichie d'un os de l'épaule de son patron qu'elle conserve » encore. C'est peut-être la seule relique du saint qui subsiste maintenant. » Celles qui étaient à Saint-Victor ont été détruites ou dispersées lors de » la suppression de cette abbaye en 1791 » (Lobineau-Tresvaux, II, 69). Cf. J. Grente, *Notice historique sur les reliques de S. Magloire et autres saints provenant de l'abbaye de Saint-Magloire*. Paris, 1898, in-12. Voy. aussi Bollandistes, *Acta Sanctor.*, octobre, t. X, p. 780; et L. Maître et P. de Berthou, *Cartulaire de Sainte-Croix de Quimperlé*, 2e éd. (1904), p. 52.

(1) Sur Montreuil et les saints bretons, voy. deux bons mémoires : 1° Roger Rodière, *Les corps saints de Montreuil. Etude historique sur les trésors des abbayes de Saint-Saulve et de Sainte-Austreberthe et de la paroisse Saint-Saulve de Montreuil-sur-Mer*. Paris-Montreuil, 1901, in-8°. — 2° André Oheix, *Les reliques bretonnes de Montreuil-sur-Mer*. Nantes-Paris, 1906, in-8° (Extr. des *Mémoires de l'Association bretonne*, 1905).

(2) Rodière, p. 52 et 126. La *foire Saint-Maclou* est mentionnée en 1366. Bien entendu, de ce que les documents ne nous parlent du culte du saint qu'à ces dates, il ne s'ensuit pas qu'il soit récent.

(3) F. Lot, *Les derniers Carolingiens*, p. 116.

(4) *Miracula S. Wandregisili* dans *Mon. Germ.*, *Script.*, XV, 406.

(5) *Sermo de adventu S. Wandregesili* dans *Mon. Germ.*, *Script.*, XV, 628.

On comprend donc que dans la région soumise aux comtes de Flandre on trouve des reliques de Malo, à Arras, à Saint-Josse-au-Bois, à Bruges (1). C'est de là qu'une partie passa à l'abbaye de Gembloux en Namurois, ce qui explique l'intérêt que le moine Sigebert de Gembloux prit à saint Malo, au point de refaire sa *Vita* (2).

Il paraît donc probable que l'apport des reliques de Maclou d'Alet à Montreuil doit se placer au Xe siècle. Elle est sans doute contemporaine de l'exode des reliques des SS. Guénolé, Ethbin, Corentin, Conogan, qui trouvèrent un refuge à Montreuil vers 925.

On a voulu, il est vrai, faire venir de Saint-Magloire de Paris les reliques de Maclou. M. Oheix (3) produit contre l'hypothèse d'une rencontre en voyage des moines de Landevennec et des religieux d'Alet deux arguments :

1° Le corps de Guénolé était à Montreuil avant 926, or Salvator n'a quitté la Bretagne que vers 960; ce que confirme sa présence auprès d'Alain Barbetorte vers 935. L'une et l'autre observations sont sans force si, comme nous venons de le voir, la date de 960 doit être rejetée et si l'acte de 935 est un faux.

2° Le second argument est très fort.

L'Inventaire des reliques conservées à Saint-Magloire de Paris, vers 1138 (4), débute ainsi : « In primis gaudeat Francia

(1) Selon l'abbé Duclos, *Notice sur la crosse de saint Malo*, Bruges, 1860, in-8° (cité par Dom Plaine, *loc. cit.*, p. 162) d'après un inventaire de 1096.
(2) Dom Plaine, *loc .cit.*, p. 163; Oheix, p. 27, note 1.
(3) *Op. cit.*, p. 24 sq.
(4) Cet inventaire et celui de 1319 ont été publiés par L. Auvray, *Documents parisiens tirés de la bibliothèque du Vatican* dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. XIX, 1892, p. 21-33. — En 1138, les Magloriens quittèrent la petite église de Saint-Barthélemy en la Cité, où ils étaient depuis deux siècles, et se transportèrent sur la route de Saint-Denis, à Saint-Georges qu'on rebâtissait sous le nom de Saint-Magloire (Claude Chastelain, *Martyrologe universel*, Paris, 1709, p. 804). Il est probable que c'est à cette occasion qu'on sentit la nécessité de répertorier et cataloguer les reliques conservées (Auvray, p. 22) et aussi, ajouterais-je, de composer la *Translatio sancti Maglorii*. Une même erreur, *Baiocensis* pour *Abrincensis* (voy. plus haut, p. 188, note 5) se retrouve dans l'Inventaire et la *Translatio* qui sont dans un rapport étroit, dus peut-être au même auteur.

» et maxime Parisius *toto corpore* excellentissimi Maglorii,
» Audeberti martyris, *Macuti* presulis Aletensis, medietate
» corporis sancti Sansonis Dolensis archipresulis etc. [1] ».

Mais, dans l'Inventaire de 1319, on lit : « Et furent trouvés
» les cors sainz qui s'ensuivent : Et premièrement le cors
» monseigneur saint Magloire mis en une chasse d'argent,
» sur le grand autel, seul; item la moitié ou environ du cors
» monseigneur saint Samson, l'an tient que son chiéz est
» ceans; et en doutent aucuns; item le cors monseigneur saint
» Maclou, *sans le chief*, et est en grant partie [2]. »

Entre 1138 et 1319 l'abbaye de Saint-Magloire de Paris avait donc perdu le chef de Maclou. « Or quelles étaient les reliques de saint Malo conservées à Montreuil-sur-Mer ? Justement le chef et quatre grands ossements [3]. »

La remarque semble convaincante.

Et pourtant j'éprouve des doutes. L'Inventaire de 1138 est beaucoup plus sommaire que celui de 1319 : il n'entre pas dans les détails de celui-ci sur telle ou telle portion des reliques. Les mots *toto corpore* ont surtout en vue Magloire. Pour Audebert et Malo l'indication peut n'être qu'approximative.

D'autre part, si j'en crois l'abbé Corblet [4] et dom Plaine [5], Montreuil-sur-Mer a prétendu être en possession de *tout le corps* de Maclou, seulement le chef était enfermé à part dans une châsse spéciale [6]. La coïncidence, si curieuse,

(1) Auvray, *loc. cit.*, p. 27.

(2) Auvray, *loc. cit.*, p. 30. Cf. l'état des reliques en 1582 (plus haut, p. 191, note 5).

(3) Oheix, p. 25.

(4) *Hagiographie du diocèse d'Amiens*, t. IV, 1874, p. 426.

(5) *Loc. cit.*, p. 158.

(6) Cf. Rodière, p. 57 et Oheix, p. 28 : « Le formulaire municipal rédigé » en 1435 nous apprend qu'un jour ou deux avant la fête de saint Maclou, » les moines de Saint-Saulve venaient trouver les membres de l'échevinage » pour leur demander le prêt d'une tente et d'une place sur le grand marché » afin d'y déposer le *corps* saint dudit Maclou ». — Cf. l'Inventaire de 1713 : « Item dans la seconde armoire a esté trouvée une chasse couverte d'ar- » gent avec des bas-reliefs d'argent doré, garnye de dix figures d'argent, » longue de trois pieds, haute de deux et large d'un pied, dans laquelle » repose le *corps de saint Maclou*. Item dans ladite armoire s'est trouvé » un chef ou buste d'argent... où est conservé le *chef de saint Maclou*, » evesque et confesseur. » (Rodière, p. 119).

relevée par M. Oheix entre la disparition du chef de Malo à Paris et sa présence à Montreuil, cesserait alors d'exister.

Il faut nécessairement qu'il y ait eu deux traditions sur la translation des reliques de saint Malo, une tradition parisienne et une tradition pontivoise. En effet, jusqu'en 1138 aucune relique de Malo ne sort de Saint-Magloire si l'on s'en tient strictement au texte du premier inventaire maglorien. Or, dès 1096, un inventaire signale des reliques à Bruges [1]. Il y en a à la même époque à Gembloux : c'est parce que cette abbaye en possède que Sigebert entreprend sa *Vita Maclovii*, et il agit à l'instigation de l'abbé Thietmar qui gouverna Gembloux de 1072 au 31 mai 1092 [2]. La présence de reliques du saint dans le diocèse de Rouen, à Saint-Maclou de Rouen et à Pontoise, reliques qui ne proviennent pas de Paris certainement [3], achève de confirmer l'existence d'une tradition indépendante de la tradition maglorienne.

III

La tradition maglorienne n'inspire pas confiance.

Si l'on en croyait et la *Translatio sancti Maglorii* et les Inventaires, l'abbaye parisienne aurait recueilli, outre les corps de Magloire de Dol et de Malo d'Alet, ceux de Samson de Dol, des SS. Senieur, Pair et Scubilion d'Avranches, de Brieuc, de Corentin, etc.

En ce qui concerne Samson, l'abbaye ne prétend, il est vrai, posséder que la moitié de son corps. Mais on ne voit pas à quel titre elle la détiendrait. Rien ne prouve que le

(1) Voy. plus haut, p. 193, note 1.

(2) *Gesta abbatum Gemblacensium* dans *Mon. Germ.*, *Script.*, VIII, 542-545.

(3) Vu l'hostilité des Français et des Normands. Selon l'abbé Julien Loth, *Une visite à l'église de Saint-Maclou* (Rouen, 1892) « la paroisse de Saint-» Maclou existait déjà sous les ducs de Normandie. Le plan de Rouen » en 943 (??) nous montre l'église (n° 24) en dehors de la première enceinte » de Rouen mais tout proche. Richard II donnait en 996 au chapitre de la » cathédrale deux moulins situés sur la rivière de Robec, devant l'église » Saint-Maclou. » Il est regrettable que l'auteur ne donne pas de référence pour ce dernier renseignement.

clergé dolois ait passé par Paris avant de gagner Orléans. On ne rencontre pas un mot à l'appui dans l'acte par lequel le duc Hugues le Grand installa, en 930, dans l'abbaye de Saint-Symphorien l' « évêque de saint Samson », Agan et son petit troupeau de chanoines (1). On lit, il est vrai, le paragraphe suivant dans l'édition R. Merlet de la *Translatio :* « Rex insuper Robertus cum eo tempore in Aurelianensi urbe » quosdam cum maxima parte corporis beatissimi Sansonis » demorare atque velle Britanniam repedare cognovisset, ne » ulterius ab urbe discederent monuit, quippe cum eorum » regio barbarica infestatione depopulata atque cum ipso » Dolensi castro incendio favillata videretur. Illi autem, qui» bus redeundi facultas denegabatur, ipsa beatissimi San» sonis membra regi dederunt; que ipse gratanter suscepit » et in ecclesia sancti Symphoriani martiris cum digno honore » collocavit (2). »

Mais ce paragraphe n'appartient pas à la *Translatio sancti Maglorii.* C'est indûment que M. Merlet l'y fait figurer. Il le tire d'une compilation maglorienne dont l'auteur était si mal informé qu'il a cru que le bienfaiteur du clergé dolois était Robert II et que sa donation était contemporaine d'un incendie de Dol du début du XI[e] siècle (3) !

Donc aucune preuve que ce soit au moment où ils voulaient regagner la Bretagne « en laissant (à Paris) la plus grande partie du corps de Samson (4) » que le clergé dolois ait été fixé à Orléans (5).

En ce qui concerne saint Brieuc, dont le corps entier aurait été conservé à Paris encore vers 1138 (6), on a remarqué déjà

(1) Cet acte, découvert et publié par M. de Vassal, est réimprimé dans La Borderie, *Histoire de Bretagne*, II, 514.

(2) *Op. cit.*, p. 11-12.

(3) Voy. mon article *L'exode des corps saints*, p. 5-6, 10.

(4) *Translatio*, § 4.

(5) La Borderie (II, 517), qui cependant reproduit l'acte de 930, accepte le récit de la compilation maglorienne, suivant sa déplorable habitude de vouloir concilier des textes contradictoires sans se résigner à sacrifier les mauvais.

(6) Auvray, p. 27.

que cette assertion était « assez étrange ». En effet « le » corps de ce bienheureux fut trouvé entier en 1210 dans » l'église de Saint-Serge d'Angers, dans la sépulture où l'avait » déposé avant 858 le roi Erispoé (1). »

Mais il est étrange aussi que, ni M. de la Borderie, ni moi-même, n'ayons vu que l'imposture est non moins flagrante au sujet des corps des SS. Pair, Senieur, Scubilion (2). La lettre du prévôt de Dol, Rohbod, au roi Athelstan, amateur de reliques (v. 925 ?), porte en termes formels que le clergé dolois envoie les corps saints en Angleterre. Rien absolument n'y laisse supposer que cet envoi est conditionné, non effectué. La précaution d'indiquer le jour où il faut célébrer la fête de ces saints prouve le contraire : « et modo reliquias, quas » vobis omni terrena superbia scimus esse cariores, trans- » mitto vobis, id est ossa sancti Sanatoris, sancti Paterni » atque sancti Scubilionis, ejusdem Paterni magistri, qui » similiter uno die eademque hora cum supradicto Paterno » migravit ad Christum. Isti certissime duo sancti cum » sancto Paterno laeva dextraque jacuerunt in sepulchro » atque illorum solemnitates nono kalendas octobris, sicut » et Paterni, celebrantur (3). »

(1) La Borderie, II, p. 365, note 1; cf. *ibid.*, p. 74, note 3. — Saint-Brieuc disparait de l'Inventaire de 1319. Cf. Auvray, p. 23, note 13.

(2) Auvray, p. 27, n° 5 : « toto corpore Sanatoris, episcopi Bajocensis (*sic*) »; n° 28 : « et ossibus Paterni et Scubilionis ». Cf. *Translatio* (plus haut, p. 188, note 5) qui ajoute plus loin : « corpus Senatoris... pars corporum Paterni et Scubilionis » (Merlet, p. 10).

(3) Cette lettre nous a été conservée par Guillaume de Malmesbury qui l'a insérée dans ses *Gesta regum Anglorum*. Voy éd. Duffus Hardy (Londres, 1840) I, 222, reproduite par la Borderie, II, 513; éd. Stubbs (Londres, 1887, coll. de *Master of the rolls*), I, 154. Il la donne également dans ses *Gesta pontificum Anglorum*, c. 249, éd. Hamilton (Londres, 1870, coll. du *Master of the rolls*), p. 398-400. Il l'avait trouvée dans le *scrinium* de l'abbaye de Milton en Dorsetshire : « in hoc scrinio hæc scriptura legitur : *Hoc opus » rex Ethelstanus, totius Britanniæ multarumque gentium in circuitu posi- » tarum imperator, in honore sancti Paterni fieri jussit* ». Il est possible que le clergé dolois ait trompé le roi d'Angleterre. Celui-ci a engagé des négociations pour avoir également le corps de saint Samson. Il crut réussir et le déposa dans le monastère de Milton : « De Mideltun. — Middel- » tunensem ecclesiam fecit rex Ethelstanus pro anima fratris sui Eduini » quem, pravo corruptus consilio, Anglia ejecit. Ibi multas reliquias ex Bri- » tannia transmarina emptas reposuit. Inter quas eminent precipue bea-

La *Translatio* et l'Inventaire du XII[e] siècle mettent à Saint-Magloire de Paris le corps entier de Corentin (1). Ici encore l'abbaye parisienne se trouve en concurrence avec Montreuil-sur-Mer qui prétendit posséder une grande partie du corps de ce saint (2). Il y a vraisemblance que Montreuil servit de refuge à tout le clergé de la Cornouaille (Quimper et Landevennec) (3). On peut même se demander si les Magloriens

» tissimi Samsonis ossa, Dolensis quondam archiepiscopi, sanctissimi et » plane Deo digni viri, cujus virtutes aliquas hic referrem nisi quia et notæ » sunt et indigenarum sanctorum miraculis scribendis occupatus manus » habeo. » (*Gesta pontificum*, p. 186; cf. *Gesta regum*, p. 400). Il semble impossible que le clergé dolois ait jamais consenti à livrer le corps de Samson. Mais Pair, Senieur et Scubilion étaient d'un autre diocèse : le clergé dolois a dû éprouver moins de scrupules à s'en débarrasser.

(1) *Translatio* : « reliquie Briomagli et Corentini »; — *Inventaire*, § 5 et 12 : « toto corpore... Chorentini confessoris »; — *Inventaire de 1319*, § 4, p. 30 : « item le corps de saint Corantin en grant partie et fu evesque de Cornaille ». Ce serait au moment (1093) où la chapelle Saint-Magloire au palais de la Cité fut donnée à Marmoutier, que l'abbaye tourangelle aurait obtenu une part du corps de saint Corentin, selon Oheix (p. 30). Cependant vers 1138 les Magloriens prétendent posséder *totum corpus Chorentini* et, en outre, la *Translatio sancti Chorentini apud Majus monasterium* fait transporter directement de Quimper à Tours, par crainte des Normands, les reliques de saint Corentin. Cette *Translatio* qui rapporte un miracle en faveur d'Alain Canhiart, comte de Cornouaille (vers 1030?) semble du XI[e] siècle et peut être antérieure à la donation de la chapelle parisienne à Marmoutier. Chose curieuse, une copie d'après laquelle M. Léon Maître a pu reconstituer ce texte, provient de Montreuil-sur-Mer. Voy. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIII, 1886, p. 156, note 50, et 160, note 53.

(2) Rodière, p. 61 sq., 296 sq.; Oheix, p. 31.

(3) Pour saint Guénolé et Landévennec, voy. La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 369. La fuite des religieux de Landévennec à Montreuil se place entre 914 et 926. Cf. Oheix, p. 5. Toutefois il faut signaler une autre tradition sur la fuite des moines de Landévennec et des reliques de leur saint patron *Winwaloé*. L'établissement fondé par Gervais, évêque du Mans (1035-1055), à Château-du-Loir, domaine de ses parents Hamelin et Hildeburgis, en l'honneur de saint *Guingalois*, s'enorgueillissait de posséder les reliques de ce saint. Elles furent bientôt (v. 1051) ravies à Gervais par le comte d'Anjou, Geoffroy-Martel, qui les emporta à Angers. Voy. abbé Robert Charles, *Saint Guingalois, ses reliques, son culte et son prieuré à Château-du-Loir* (Mamers, 1879), à corriger avec L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XI[e] siècle* (Paris, 1906), p. 75 et 342. — L'un des deux mss. de la *Vie de s. Guénolé* par Gurdestin (aujourd'hui à la Bibl. Nat., lat. 5610 A), sans doute le plus ancien (fin X[e] siècle) et le meilleur, provient de Château-du-Loir. Voy. A. Ramé, *Rapport sur le Cartulaire de Landévennec* dans le *Bulletin du Comité des travaux historiques*, section d'histoire, 1882, p. 435; rectifié dans les *Analecta Bollandiana*, VII, 1888, p. 168.

n'ont pas passé par Montreuil avant de se fixer à Paris. La possession par l'abbaye parisienne de la dîme des revenus du port de Montreuil ne se conçoit guère autrement [1].

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, il résulte des observations qui précèdent que la véracité de la *Translatio sancti Maglorii* est sujette à caution. Ecrivant vers 1138, l'auteur n'a eu à sa disposition qu'une liste de reliques et probablement une copie de la lettre de Rohbod, laquelle lui a appris que le clergé dolois était en possession des corps des SS. Senieur, Pair et Scubilion. Voyant, d'autre part, dans la région parisienne, Orléans, Corbeil, Beaumont-sur-Oise en possession de reliques de saints bretons, Samson, Guénaud, Lunaire, il a imaginé que ces reliques avaient été d'abord déposées à Paris en l'église Saint-Barthélemy [2]. Enfin, voulant replacer dans un cadre historique le récit de la translation des reliques de Magloire et autres saints bretons, il a utilisé la compilation de Hugues de Fleury qui l'a induit à commettre une série de bévues chronologiques.

Nous n'avons donc aucune certitude que les reliques de saint Malo (ou prétendues telles) aient été transportées d'Alet à Paris. Il est plus probable qu'elles prirent le chemin de Montreuil-sur-Mer.

(1) Diplôme de Henri Ier pour Saint-Magloire : « postremo, secundum » *antecessorum nostrorum* munificentiam et liberali[ta]tem quam erga pre- » dictum locum habuerunt, concedimus eis decimas omnium redibitionum » ad nos pertinentium de marino portu Monsterioli castri, excepta decima » monete que quondam concessa est Sancte Austreberte et decima que » Sancto Salvio concessa est cervisie ». Tardif, *Cartons des rois*, n° 262, p. 165; cf. Louis VI en 1133, *ibid.*, p. 638-639.

(2) Cf. mon article *L'exode des corps saints*, p. 5.

APPENDICE III

ALET ET CORSEUL

La *Vita Machuti* ne dit pas que saint Malo fut le premier évêque d'Alet. Elle implique même le contraire. Si bien que c'est en s'appuyant précisément sur *F* qu'Adrien de Valois a pu écrire : « Machutus autem qui et Maclovius Aletensium episcopus quidem fuit sed, ut puto, non primus [1]. »

Je n'attache aucune importance aux assertions de l'hagiographe qui ne savait quasi rien de son héros et du temps où il avait vécu. Je remarque simplement ceci : Machutus n'a été connu que tardivement alors que saint Samson a joui d'une célébrité éclatante chez les Bretons, et même chez les Francs [2]. Comment nous expliquer alors l'exiguïté du diocèse de ce dernier, qui comprenait seulement une cinquantaine de paroisses [3], en face de l'étendue dix fois plus considérable du diocèse d'Alet qui enveloppait Dol de tous les côtés [4] ?

Je ne vois qu'une explication possible, c'est que le diocèse d'Alet était déjà constitué — et fortement — quand Samson, prédécesseur de Machutus cependant, vint exercer son apostolat dans la Bretagne armoricaine.

Mais la constitution d'un diocèse étendu au milieu du

(1) *Notitia Galliarum*. Paris, 1675, v. *Aletum*, p. 12, col. 2. Cf. Dom Plaine (*loc. cit.*, p. 199, note 3) s'appuyant sur Bili : « donc Alet était ville épiscopale avant l'arrivée du saint ».

(2) Voy. plus haut, pp. 157, n. 4, 176.

(3) Cf. MÉLANGE II (plus haut, p. 24, note 1).

(4) Même à l'Est. Cherrueix (Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol) semble ressortir d'Alet (Bili, l. II, c. 14, p. 251). Le monastère de *Raus* (*ibid.*, c. 57) peut être soit Ros-Landrieux, tout près de Dol, soit Ros sur le Couesnon. Une *lann*, fondée par Maëlmon, évêque d'Alet, un des successeurs de Malo, était près du Couesnon. Voy. La Borderie, I, 487, note 5.

VIe siècle, ne peut se comprendre que si ce diocèse remonte à la période de l'empire romain.

On va objecter tout de suite qu'Alet ne fut pas sous l'Empire chef-lieu de *civitas*. D'accord. Mais, sous la pression des circonstances, plus d'un siège épiscopal dut se transporter à l'époque mérovingienne d'une *civitas* en un *castrum* mieux défendu contre le péril. Tel fut le cas de l'évêché de Langres qui demeura un siècle au *castrum* de Dijon, de l'évêché d'*Augusta Viromanduorum* transféré au *castrum* de Noyon, de Tongres passé à Maëstricht puis au *vicus* de Liège où, comme le précédent, il demeura finalement (1). Or nous possédons un témoignage certain de l'importance du *castrum* ou *vicus* d'Alet à la fin de l'Empire. La *Notitia dignitatum* porte (c. 37) : *praefectus militum Martensium Aleto* (2).

Il semble que, dès cette époque, Alet tende à se développer aux dépens d'une cité voisine car ces *milites Martenses* tirent leur nom de la civitas de *Fanum Martis*, c'est-à-dire Corseul. Seulement, tandis que les corps militaires sont cantonnés au lieu même dont ils portent le nom, ainsi les *milites Mauri Veneti* à Vannes, les *milites Mauri Osismiaci* à *Osismi* (Carhaix), les *milites Grannonenses* à *Grannonum* (3), les *milites* de *Fanum Martis*, autrement dit de Corseul, sont à Alet.

C'est sans doute l'importance militaire et stratégique d'Alet située dans une presqu'île facilement défendable (4), à l'extrémité d'une péninsule entourée d'eau de tous côtés, le Pou-Alet (5), qui lui permit de supplanter Corseul (6). Non pas que cette cité ait disparu à la fin de l'Empire

(1) Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 210, 410, 386.
(2) G. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, I, 324.
(3) *Ibid.*, II, 487.
(4) Alet est qualifiée d' « île » au XIIe siècle. Voy. le texte de la rédaction *M* cité plus haut, p. 140, note 2.
(5) Du côté de l'Armorique, la grande mare de Plou-goulm et le marais de Dol ne laissaient entre eux et la mer qu'un étroit passage. Voy. la carte de l'édition d'*Aiquin* de Joüon des Longrais.
(6) Sur la prétendue ruine d'Alet au VIe siècle, voy. plus haut, p. 145, note 2.

— nous avons des témoignages qu'elle subsistait au V-VIe siècle et même plus tard [1] — mais elle était tombée en pleine décadence. Elle était remplacée par Alet au point de vue militaire.

Elle l'était également au point de vue religieux. En effet, puisque Corseul existait encore au Ve siècle, cette cité était siège d'un évêché [2]. A mon sens, l'évêché au cours de ce siècle fut transféré à Alet. Si bien que, au VIe siècle, Samson ne put arracher au diocèse gallo-romain fortement constitué que des lambeaux de territoire autour de son monastère de Dol.

Du côté de l'Ouest les pertes furent plus graves. Il ne paraît pas douteux, en effet, qu'une autre abbaye-évêché celtique, celle de Saint-Brieuc, se soit formée aux dépens d'Alet, c'est-à-dire de Corseul [3].

Pour reconstituer le territoire de ce diocèse présumé, par suite celui de la *civitas* des *Curiosolitae*, il suffit de réunir en un seul par la pensée les diocèses d'Alet, de Dol, de Saint-Brieuc [4]. Au sud la forêt de Brécilien et l'Oust séparaient leur territoire de celui des *Venetes*. Au sud-est la Vilaine formait limite avec les *Redones*. Au nord-est la frontière entre ces derniers et les Curiosolites est marquée par le village de Feins (*Fines*) dans le canton de Saint-Aubin-

(1) Voy. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, I, 118-121.

(2) La théorie générale est dans Duchesne, *Fastes*, I, 76; cf. *Revue Celtique*, XIV, 239.

(3) M. Longnon (*Pouillés de la province de Tours*, Paris, 1903, p. LXXIX) va même jusqu'à dire Tréguier démembré (en 848) de l'évêché d'Alet. Je ne crois pas que jamais Alet se soit étendu si loin vers l'ouest. M. Longnon suppose que « cet évêché s'étendait originairement entre la rivière de » Morlaix au nord-ouest, l'Oust au sud-ouest, le Meu au sud-est et l'em- » bouchure du Couesnon au nord-est sur toute la principauté bretonne » de Domnonée » (*ibid.*, p. LXXXIII). Mais, des textes cités par M. J. Loth (*Emigration bretonne*, p. 189), il résulte que la Domnonée s'étendait jusqu'à Brest, englobant par suite le Léon. Il faudrait donc annexer à Alet également l'évêché de Saint-Pol, si bien que de Brest à Couesnon il n'y aurait eu qu'un diocèse ! C'est tout à fait inadmissible.

(4) Je m'aperçois en terminant que des théories analogues ont été déjà émises par Bizeul dans un article intitulé *Alet et les Curiosolites*, paru dans le *Bulletin archéologique de l'Association bretonne*, t. IV, 2e part., année 1852, p. 39-76.

d'Aubigné (1). Le Pou-Alet ressortissait donc bien des Curiosolites (2) et le *pagus* de Rennes n'arrivait pas jusqu'à la Manche. A l'ouest enfin, la limite des diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier marque, au moins approximativement, la frontière des Curiosolites et des *Osismii*. Pour reconstituer le territoire de ces derniers, dont la capitale était — la chose est assurée aujourd'hui — Carhaix (*Vorganium*) (3), il suffit de joindre ensemble les diocèses de Tréguier, Léon et Quimper, démembrements de l'évêché que les Bretons ont dû trouver établi à Carhaix (4).

Cet évêché des *Curiosolitae* que la nature partageait en deux moitiés inégales, le Pou-Alet, le Pou-tro-coët (5), eut donc à souffrir de l'invasion bretonne, surtout de celle des saints qui lui enlevèrent une partie de son territoire (6). Néanmoins

(1) Ille-et-Vilaine, arr. Rennes. Je ne sais si on a déjà remarqué que *Fines* marque ici, comme dans les autres régions de la Gaule, une frontière entre *civitates*.

(2) Mgr. Duchesne (*Fastes*, I, 242; II, 378) croyant à la disparition de Corseul, au chimérique *Corisopitum*, à l'insignifiance d'Alet, écrit : « Les » chrétiens de ce lieu, quand il y en eût, se rattachaient vraisemblablement » à l'église de Rennes ». Non, ils ne faisaient pas partie des *Redones*.

(3) Voy. mon article de la *Romania*, t. XXIX, 1900, p. 387-399.

(4) L'existence d'un évêché à Carhaix ne ferait aucun doute si l'évêque Litharedus qui souscrit au concile d'Orléans de 511 usait de la forme *Oxismensis*. Mais il souscrit *episcopus de Uxuma*. Voy. F. Maassen, *Mon. Germ.*, *Concilia ævi Merov.*, t. I. Une observation de M. J. Loth (*L'Emigration bretonne*, p. 80), qui a échappé jusqu'ici aux intéressés, renvoie dos à dos MM. A. de la Borderie, partisan de Séez, Duchesne, Longnon, moi-même (*loc. cit.*, p. 398, note 4), partisans d'*Osismii*. Il s'agit d'Osma en Espagne. Litharedus, comme le montre son nom, est un Goth catholique probablement expulsé par les Ariens de la péninsule.

L'existence d'un évêché à *Vorganium* (*Osismii*) aux IV-V[e] siècles n'en reste pas moins possible et probable, mais sa persistance jusqu'en 511 n'a plus de fondement. A cette date l'évêché était déjà sans doute transporté à Quimper. Carhaix, par suite du non entretien des routes romaines, ayant perdu toute valeur, il fallait se rapprocher des côtes.

(5) Cf. Mélange II (plus haut, p. 29, note 1).

(6) Les diocèses de Dol, Alet, Saint-Brieuc représentent exactement le terrain perdu par la langue bretonne du IX[e] au XII[e] siècle. On en a conclu justement (J. Loth, *op. cit.*, p. 198) que « la population gallo-romaine » dans toute cette région était fort dense et que si le breton y a dominé, » une langue romane n'a jamais cessé d'y être parlé... Si le breton y a » disparu assez vite (vers le XII[e] siècle) c'est que la race bretonne n'était » probablement bien dense que le long de la côte et que, à quelques lieues » de la mer, au delà des limites sud de l'évêché de Dol, l'élément gallo-» romain était considérable ».

il parvint à en conserver la plus grande partie quoique soumis à la domination des princes de Domnonée (1). De même Vannes, quoique au pouvoir de Weroc et de ses successeurs, maintient — et même plus fidèlement — son territoire gallo-romain.

De même que Vannes aussi, Alet célébra comme son fondateur le plus illustre de ses évêques. Mais pas plus que Paterne n'a été le premier évêque de Vannes (2), Machutus ne fut le premier évêque d'Alet. S'il en eût été ainsi, si Alet devait son origine à une *lann* fondée par le saint, cette *lann* eût pris le nom du fondateur, à tout le moins son église l'eût eu pour patron unique : Dol n'en reconnaît d'autres que Samson, Léon Paul Aurélien, Le Champ-du-Rouvre Brieuc, Tréguier Tudgual. De même, en Galles,

(1) La vassalité étroite des princes de Domnonée vis-à-vis des rois Francs aux VI[e] et VII[e] siècles ressort à l'évidence de la *Vita Samsonis*, de la chronique dite de Frédégaire, enfin de la *Vita Eligii* par saint Ouen. On peut même se demander si Alet ne demeura pas ou ne retomba pas au pouvoir des Francs, ainsi que Vannes, qui fut un îlot gallo-franc au milieu du Bro-Erec breton (voy. J. Loth, *Emigration bretonne*, p. 177-182). Sous Charlemagne, des fonctionnaires francs administraient le Pou-Alet et le Pou-tro-coët. On ne s'expliquerait pas autrement que les Bretons révoltés (en 811, voy. *Annales regni Francorum*, éd. Kurze, p. 135), dévastent et brûlent Gaël et l' « île de Saint-Malo ». Voy. le diplôme de Louis le Pieux de 816, MÉLANGE II (plus haut, p. 28, note 2; cf. plus haut, p. 145, note 2); « tempore rebellionis domus ecclesiæ sancti Mevennii et sancti Judi- » caelis quæ est in loco nuncupante Wadel necnon in alio loco, in insula » quæ vocatur sancti Machuti, *depopulantibus hostibus igneque submitten-* » *tibus*... ». M. de la Borderie déclare facétieusement (*Hist. de Bret.*, II, p. 6, note 1) que ces méchants incendiaires, ce sont... les Francs. Il allègue que, dans la langue du temps, *hostibus* s'entend de l'*ost*, de l'armée franque. Jamais je n'ai rencontré l'expression dans ce sens dans la langue des diplômes, beaucoup plus soignée que celle des Capitulaires où l'on usait à dessein d'expressions populaires. De toutes façons, au surplus, il faudrait *hoste* et non *hostibus*. On ne voit pas bien, enfin, l'empereur rappelant un méfait de ses troupes, au lieu qu'on comprend un rappel de la « perfidie » des Bretons.

Mgr. Duchesne (*Catal. épiscopaux de la province de Tours*, p. 92) voit dans cette animosité des Bretons contre le siège épiscopal d'Alet l'indice d'une fondation récente. M. René Merlet (dans le *Moyen-Age*, 1898, p. 4) croit remarquer là l'indice, non d'une création, mais d'une réorganisation de cet évêché. L'une et l'autre opinion sont aussi peu fondées. Alet et Gaël sont brûlées parce que comprises dans la région dévastée par les révoltés bretons; le diplôme n'a à citer naturellement que ces deux localités, mais bien d'autres ont pu subir le même sort.

(2) Voy. Duchesne, *Saint-Patern*, dans la *Revue Celtique*, XIV, p. 237-240. Cf. la réplique (faible) de M. de la Borderie, *Hist. de Bret.*, I, 204.

Mynyw n'a pour saint que David, dont elle prit le nom, Llandaff que Teilio [1]. La cathédrale d'Alet devrait donc, suivant la règle, être dédiée à Malo; or elle l'est à saint Pierre [2]. Anomalie inexplicable si Alet est une fondation bretonne, chose toute simple si Alet est un évêché gallo-romain. En ce cas, le nom du saint principal du diocèse ne passe point forcément à la cathédrale, pas plus que saint Lézin ne devient le patron d'Angers ou saint Remy celui de Reims. C'est à l'abbaye élevée sur le tombeau du bienheureux de préserver sa mémoire. Tel est précisément le cas d'Alet. Le corps de Machutus n'y repose pas mais bien dans l'île voisine d'Aaron où se forme une communauté de clercs distincte de celle des chanoines de la cathédrale, quoique subordonnée à elle [3]. Le parallélisme avec les évêchés gallo-romains se poursuit donc pour Alet jusqu'au bout. Il se poursuit même pour la dénomination, car Alet, *vicus* « gwic » pour les Bretons (qui recueillirent ce terme au Ve siècle et qui se maintient pétrifié dans leur idiome), devint *civitas* pour les Gallo-Francs, tout comme Rennes, Nantes, Angers, etc. Au XIIe siècle l'auteur du roman d'*Aiquin* l'appelle à maintes reprises *la Cité* [4]. Au début du XIe siècle l'auteur de la *Vie de saint Judicaël*, parlant de saint Maëlmon, le dit : « episcopus Aletis *civitatis* [5] ». Au IXe siècle, enfin, *F* donne à Alet le titre de *civitas* [6]. De même Bili [7]. Or les auteurs du haut Moyen-Age ne s'y trompaient pas : ils n'employaient jamais à faux cette appellation [8], réservée aux villes sièges d'évêchés à type gallo-romain. Jamais les monastères-évêchés

(1) Voy. plus haut, p. 161, note 5.

(2) Voy. Albert le Grand, *op. cit.*, éd. Abgrall, p. 604; — Duchesne, *L'ancienne cathédrale d'Alet* dans *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XXI, 1891, p. 1-10.

(3) Voy. plus haut, p. 108 et suivante.

(4) Voy. l'édition Joüon des Longrais, p. 224 (je compte 18 fois l'expression).

(5) *Vita sancti Judicaëlis* (Bibl. Nat., ms. lat. 9889, fol. 135 verso); cf. La Borderie, I, 486, note 1.

(6) Voy. plus loin notre édition, chap. XV *bis*.

(7) *Loc. cit.*, p. 199, 201, 202 et plus loin notre édition.

(8) Je n'ai pas souvenir d'une erreur à ce sujet dans les Annales et Chroniques franques des IXe et Xe siècles que j'ai eu l'occasion d'étudier.

de Dol [1], Saint-Brieuc, etc., n'ont été qualifiés *cités*. Le même Bili se rendant à Léon sous l'épiscopat de Clotwoion nous dit fort bien que c'est un *oppidum* [2].

Je crois donc que l'église d'Alet, bien qu'ayant subi incontestablement une empreinte bretonne [3], est d'origine romaine et n'est très probablement que l'héritière de Corseul. L'invasion d'outre-mer anéantit ce souvenir, si bien que un de ses abbés-évêques bretons fut considéré par la suite des temps comme son fondateur [4]. Mais ne nous y trompons pas. Si Rennes ou Angers, par exemple, avaient passé par les mêmes vicissitudes et subi la double invasion des guerriers et des moines bretons, si leurs catalogues épiscopaux avaient péri, saint Melaine et saint Lezin eussent été sans doute considérés comme les fondateurs de ces diocèses [5].

A côté des évêchés purement gallo-francs de Rennes et de Nantes, Alet comme Vannes, comme Quimper aussi probablement [6], a conservé de son origine un caractère — au moins territorial — qui le différencie des évêchés, ceux-là purement bretons, de Dol, Saint-Brieuc, Tréguier, Léon.

(1) L'auteur d'*Aiquin* qualifie, il est vrai, Dol de *cité*, mais intentionnellement. Ce jongleur aux gages de l'archevêque ne peut donner à la métropole un titre inférieur à celui que porte traditionnellement le siège voisin, Alet, qu'il s'agit de déprécier. La *Vita Samsonis* appelle Dol un *monasterium*.

(2) *Loc. cit.*, p. 254, 256. De même Gurdisten, l'auteur de la *Vie de Paul Aurélien* dont Bili s'inspire peut-être.

(3) L'évêque est en même temps abbé et dirigeait une *lann* non seulement à Alet mais à Gaël en Pou-tro-coët, peut-être second siège de l'évêché. Cf. MÉLANGE II (plus haut, p. 28, note 2). Cependant, même si cette dernière hypothèse était valable, il n'en résulterait rien de spécifiquement breton. Plus d'un évêché a eu deux sièges. Au X[e] siècle, l'abbaye de Saint-Vincent, près de Laon, est dite « second siège » de l'évêché de Laon : « ut secunda sedes ex antiquo appella » porte un diplôme de 975. Voy. Louis Halphen, *Recueil des Actes de Lothaire*, n° XXXVIII, p. 91. L'évêché de Langres, on l'a dit plus haut, avait deux sièges à l'époque mérovingenne : Saint-Mammès à Langres, Saint-Etienne à Dijon.

(4) Répétons que les Vies de saint Malo du IX[e] siècle n'impliquent nullement, au contraire, que Malo soit considéré comme le premier évêque d'Alet.

(5) J'emprunte cette observation à Mgr. Duchesne (*Revue Celtique*, XIV, 1893, p. 240).

(6) Je penche à croire que Quimper a remplacé Carhaix, comme Alet a fait de Corseul. De même, en Aquitaine, la *Civitas Gabalum* (Javals) ruinée fut remplacée par Mende, et *Vellavis* (Saint-Paulien) par Le Puy, etc.

VII

La Vie de saint Gildas

I. — Le texte.

A

Il ne nous reste aucun manuscrit de la *Vita Gildae*. Celui qu'avait utilisé Joannes a Bosco dans l'édition princeps (1605) de la *Floriacensis vetus bibliotheca* (p. 429-463) était conservé à Saint-Benoît-sur-Loire. Il était très ancien, en fort mauvais état, rongé des bêtes, incomplet, tronqué à la fin [1].

L'appel pathétique de l'éditeur [2] qui supplie ses lecteurs, Bretons ou non, de ne point priver la postérité d'un texte complet, semblerait avoir été entendu par Mabillon. En 1668, il publia au siècle I de ses *Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, p. 139 à 152, un texte que lui-même qualifie *integrior :* la fin manque également, mais on y trouve quatre petits chapitres (nos 13, 14, 15, 33) qu'on chercherait vainement dans l'édition de Joannes a Bosco. La source de Mabillon c'est un manuscrit de Ruis : *ex cod. Ruyensi prodit integrior* (p. 138).

(1) Joannes a Bosco le déplore, p. 416 : « antiqua monumenta britanica e blattis Floriacensis bibliothecae nunc primum erepta »; p. 429 : « sequitur historia Gildae, cognomento sapientis, ex iisdem vetustissimis Floriacensibus membranis, in quibus tamen quaedam deesse, magno meo dolore et antiquitatis jactura defleo ».

(2) P. 463 : « Hic desinunt membranae Floriacenses in historia vitae S. Gildae cognomento Sapientis. Porro per Deum iterum atque iterum obtestatur Britannos omnes aliosve qui integram hanc historiam nacti fuerint, ipsius evulgator Joannes a Bosco, ne posteritatem ejus lectione diutius permittant defraudari. »

On a prétendu que ce ms. était l'original même (1) et déploré la perte de ce manuscrit, disparu comme celui de Saint-Benoît-sur-Loire. Je voudrais montrer qu'aucun manuscrit ancien n'existait à Ruis au XVII[e] siècle et que Mabillon s'est borné, sans le savoir, à reproduire l'édition de Joannes a Bosco.

Je remarque d'abord ceci :

Si l'on collationne le texte de Mabillon (*M*) avec celui de la *Floriacensis bibliotheca* (*F*), on n'y relève presque que des variantes graphiques insignifiantes ou des fautes d'impression. L'orthographe latine ayant légèrement changé au cours du XVII[e] siècle, on s'explique que *M* imprime *caritas*, *lacrymae*, *tentationes*, *eremetica*, *Gildas*, *Hibernia*, *Bituricensis*, etc., au lieu de *charitas*, *lachrymae*, *temptationes*, *heremetica*, *Gyldas*, *Hybernia*, *Byturicensis*, etc., de *F*. Des fautes de *F* sont corrigées dans *M*, qui donne : *pars* au lieu de *paret* (c. 1), *fusili* au lieu de *fusuli* (c. 10), *Letavia* au lieu de *Letania* (c. 16, 32), *consilio* au lieu de *concilio* (c. 37), *quarto kalendas* au lieu de *quanto kalendas* (c. 30), *decsset* au lieu de *desset* (c. 17), *beato Gildae* au lieu de *beato Gilda* (22), *interimere conaretur* au lieu d'*interemisse conaretur* (c. 22). Mais ce sont des corrections très faciles et qui s'imposent.

Parfois le texte de *M* est inférieur à *F* : ainsi, *insulula*, *ab oratorium* (c. 4) au lieu de *insula*, *ad oratorium; rore coelestis gratis* (c. 12) au lieu de *rore celestis gratie ; actionibus et meritis* (c. 16) au lieu de *orationibus et meritis; dolendi erant* (c. 19) au lieu de *delendi erant; si quid peterent* (c. 24) au lieu de *si qui te peterent*, etc. De pareilles fautes peuvent provenir d'un manque d'attention dans la correction des épreuves d'imprimerie. Les interversions de mots sont insignifiantes, ainsi : c. 41 : *hujus locum sanctissimum confugere* (*M*) ; *hujus sanctissimum confugere locum* (*F*).

Les variantes n'ont pas grande portée : c. 5, *insatiabilis praedo* (*M*), *incessabilis praedo* (*F*) ; c. 5 fin, *vocitatur* (*M*), *vocatur* (*F*); c. 8, *presbyteratus fungeretur officio* (*M*), *presbyteri fungeretur officio* (*F*) ; c. 9, *agnitionem* (*M*), *cognitio-*

(1) La Borderie, *Etudes historiques bretonnes*, 1[re] série (Paris, 1884, in-8°), p. 355. Cf. plus bas, p. 222, note 4.

nem (*F*); c. 31 fin : *a Domino fiebant virtutes* (*M*), *ibi fiebant virtutes* (*F*) ; c. 35, *digito leniter de latere* (*M*), *digito leuiter de latere* (*F*).

Comme addition de *M*, *leo* (c. 29), omis par *F* dans une citation de l'Ecriture, et au c. 31 *Reuvesii*, omis par *F* (qui donne simplement *ex cenobio*), sont faciles à suppléer. Les mots *hostilis* (c. 5), *late* (*ib.*), *et* (c. 7), *mihi* (c. 21), *e contra* (c. 22), *homo* (*ib.*), *suae* (c. 38), qu'on trouve dans *M* seul, peuvent représenter aussi des additions effectuées dans un but de clarté.

Pour un texte qui remplit 13 pages in-folio ce sont des divergences peu importantes. Des mss. apparentés de très près en présentent parfois de plus considérables. Les quatre courts chapitres dont il a été question plus haut constituent la divergence réelle entre *M* et *F*.

L'année même où d'Achery et Mabillon publiaient le premier siècle de leurs *Acta*, un religieux de Ruis terminait une énorme compilation consacrée à l'histoire de son abbaye (1).

(1) Elle forme un volume de 727 pages in-folio, non compris 7 pages de préface, conservé à la Bibliothèque Nationale, ms. français 16822. Elle provient de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés où elle portait le nº 1421. Le dernier événement consigné est un coup de foudre sur le clocher de l'abbaye de Saint-Gildas de Ruis « le 22 du moys d'apuril lan 1668 sur les 9 a 10 heures du soir » (p. 683). On aurait tort de croire que l'auteur a pu écrire longtemps après car à un autre endroit (cité plus bas, p. 220) il dit : « la présente année 1668 ».

Un feuillet supplémentaire qui forme la page 303 *bis* relate une visite de l'auteur à l'église de Sainte-Tréphine (Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Saint-Nicolas-du-Pélem) qui prétendait posséder les corps de sainte Triphine et de saint Trémeur. L'auteur raconte que saint « Treveur » y accomplit des miracles extraordinaires et termine ainsi : « Le reuerend » pere dom Antoine Sainct-voyre prieur de l'abbaye de St Gildas des » boys et moi qui ay escrit toute cette histoire auons fait diligente per- » quisition de tout ce narré, presents deux prebstres de ladicte eglise, » Monsieur de Kerhostel auec Madame son espouse, seigneurs de la terre, » et quelques habitans officiers de la jurisdiction du lieu, les 12 et 13^iesmes » jours de septembre de l'an 1670 ». Cette page, de la même main que le reste mais d'une écriture plus fine, a été rattachée par l'auteur à son ouvrage après son achèvement parce qu'elle se trouve compléter sa dissertation sur les circonstances du meurtre de Triphine par Conomer. La compilation est donc visiblement antérieure à 1670 et il n'y a pas lieu de révoquer en doute l'assertion de l'auteur qu'il a terminé son travail en 1668, peu après avril.

Mais il faut aussi qu'il l'ait commencé en cette année, car il use cons-

Chose étrange, cet homme qui écrivait à Saint-Gildas de Ruis (1), et rassemblait tout ce qu'il lui était possible de rassembler pour son ouvrage, et qui, en outre, connaissait l'édition de Mabillon, n'utilisait pour étudier la *Vita Gildae* d'autre texte que celui de la *Floriacensis vetus bibliotheca*, auquel il renvoie à chaque instant. Il existait bien un « Cartulaire » de Ruis; mais l'auteur note à plusieurs reprises, comme on va le voir, qu'on n'y trouvait rien de plus que dans Joannes a Bosco, ce qui donne à penser que ce « Cartulaire » renfermait une copie de l'édition de 1605. Chose frappante, les chapitres qui manquent dans cette édition et sont donnés par Mabillon se retrouvent dans la compilation de Ruis, mais l'auteur a soin de nous avertir qu'il les tire du *Légendaire de Saint-Gildas au Bois*. C'est ainsi qu'à propos de l'exode des moines de Ruis et de Locminé fuyant les Normands, il nous dit (p. 407) :

« Voila ce que rapporte nostre autheur dans la Vie et l'histoire de la translation de S. Gildas tirée de la Bibliothèque de Fleury par le Rd P. Dom Jean Du Bois, et le Cartulaire de Ruys n'en dict pas davantage. Mais le Legendaire de St Gildas des Boys releue cette histoire et la descrit avec des circonstances bien particulières et que je ne croy pas qu'elles soient venuës à la connoissance

tamment dans les marges de la numérotation des chapitres de la *Vita* de l'édition Mabillon, laquelle diffère de celle de Joannes a Bosco et de Bollandus, et, d'ailleurs, il parle à plus d'une reprise du « Siècle I » des *Acta*, *récemment*, *nouvellement*, *tout fraîchement* paru (voy. plus bas, p. 217, 219, 220, note 1). Cette constatation ne laisse pas que d'être assez embarrassante. En admettant même que le premier volume des *Acta* ait paru dès janvier 1668 et ait été aussitôt adressé à Ruis, on ne saurait admettre que trois ou quatre mois aient suffi à l'Anonyme pour composer son énorme compilation. Nécessairement, ou la date de 1668 sur le titre des *Acta* est fausse (pour 1667), ou notre religieux de Ruis a opéré sur des bonnes feuilles envoyées à Ruis longtemps avant l'apparition du volume. Ce tome premier avait été envoyé à l'impression dès 1660. Voy. la *Summa privilegii* à la fin du volume (Cf. plus bas, page 222, note 1).

L'auteur a donné pour titre à son ouvrage : *La Vie de saint Gildas surnommé le* Sage *et* Badonic, *la Translation de son saint corps et l'Histoire du monastère portant le nom de St Gildas de Rhuys en la Bretagne armorique.*

(1) Morbihan, arr. Vannes, cant. Sarzeau.

d'aucun historien, ce qui montre clairement que les originaux ont eté grandement alterés par ceux qui les ont transcripts, veu que ny la bibliothèque de Fleury ni le Cartulaire de Ruys n'en disent mot. »

En effet, le chapitre 33 de Mabillon où l'on voit les abbés Daioc et Taneth fuyant les Normands, en compagnie des religieux de Vannes, ne se trouve pas dans Joannes a Bosco. Le compilateur le rapporte (*ibid.*) d'après « L'ij^{esme} leçon du Legendaire. »

Dans Joannes a Bosco les passages correspondant aux chapitres 13, 14 de Mabillon font défaut. L'éditeur de la *Floriacensis bibliotheca*, après avoir reproduit les mots suivants du chapitre 13 (qu'il numérote 11), p. 539 : « dimissa igitur post haec Hybernia atque Britannia et relictus » remarque que *totum hoc integrum caput in vetustissimo deest autographo.* La première ligne même du chapitre 15 de Mabillon est omise, si bien que l'accord ne reprend qu'au mot *pulchritudinis.* Il est évident qu'un feuillet manquait dans le ms. utilisé en 1605. Il devait manquer également dans le « Cartulaire » de Ruis puisque le Bénédictin anonyme dont on vient de parler nous dit (p. 191-192) :

« C'est au seul monastère de St Gildas des Boys (1) qu'on a l'obligation de la connaissance des deux voyages qu'il a faict, l'un en Italie, l'autre en Hibernie pour la troisiesme fois, qui jusqu'a present auoient esté jgnorés de quelques historiens et rejettez par les auteurs pour les auoir veûs extraicts d'un abbregé manuscript de la vie du mesme saint, qui estoit fort corrompu et a sauté de meilleurs enseignemens; car deux voyages ne se trouuent point dans la Vie qu'a extrait le R. P. dom Jean Du Boys des anciens manuscrits de St Benoist sur Loire et inserée dans sa Bibliothèque de Fleury [cap. 11], sinon les 7 ou 8 dernières lignes du voyage d'Italie. Mais ils sont si bien couchés par escrit dans le Lectionnaire de St Gildas des Boys et si bien circumstanciés qu'on ne peut nier sans temerité qu'ils n'ayent esté escris par le mesme autheur anonyme de sa vie et moyne de son monastere de Ruys. Car dans la narration

(1) En marge : « Lectionar. S^{ti} Gildasii a nemore ».

on y remarque le mesme genie et le mesme style, en sorte qu'il faut croire indubitablement qu'ils sont veritables partie du total de la vie de S[t] Gildas qu'il a escrite. »

Enfin, la lacune finale du ms. de Saint-Benoît-sur-Loire n'était nullement comblée par le ms. de Ruis, non plus que par celui de Saint-Gildas-des-Bois. L'Anonyme de 1668, après avoir reproduit la dernière phrase du chapitre 45, laquelle s'arrête au mot *ut*, nous dit en effet (p. 493) :

« Il est bien croyable que l'autheur de la Vie de S[t] Gildas a descript la reception qui fut faicte au corps S[t] (1), quand il fut translaté de Beauuoir au monastere de S[t] Gildas de Ruys, mais le Manuscript de Fleury jmprimé par le R[d] P. Jean Du Boys finit icy, le reste estant perdu et ne s'est trouué aucun memoire dans les Legendaires des monasteres de S[t] Gildas de Ruys et des Boys. C'est pourquoy nous supplions le pieux lecteur, auec le mesme Pere Du Boys (2), que s'il se peut trouuer quelqe exemplaire plus ample que celuy dont nous nous sommes seruys, de n'en priuer pas la posterité et qu'il le declare ou mette en lumiere. Ce sera un supplement qui sera bien receû des doctes et amateurs de la verité de l'histoire. »

Et plus loin (p. 495) :

« Puis qu'il ne se trouue rien dauantage de la vie des religieux illustres en saincteté qui ont vescu dans le monastere de Ruys que ce que le R[d] P. dom Jean du boys, célestin, a peû tirer des membranes a demy rongees de vermoulüre de l'abbaye de Fleury, et ce que nous auons rapporté d'un autre autheur manuscrit de l'abbaye de Ruys (jaçoit qu'il est bien croyable que l'autheur de la Vie de S[t] Gildas n'ayt pas oublié d'en faire vne honorable mention aussy bien que des SS. Gingurien et Goustan, a la fin de l'histoire de la Translation, comme a tres judicieusement remarqué le R[d] P. Bolland) et enfin puisque ce qui s'est passé depuis l'abbé Vital, qui viuoit l'an 1050 et quelques annees apres, jusques a Pierre Abaelard qui fut abbé de Ruys enuiron l'an 1130, qui fut faict vn jntervalle

(1) De saint Goustan dont la fin remplit le dernier chapitre de la *Vita Gildae*.
(2) Cf. plus haut, p. 207, note 2.



de 80 ans, est entierement enseuely dans l'oubly, — il n'est pas possible de suiure le fil de l'histoire du monastere selon le cours des annees, ny aussy de produire la liste des abbés. »

Ces lacunes ne peuvent être fortuites. Le ms. de Saint-Benoît-sur-Loire édité par Joannes a Bosco et celui de Ruis dérivent l'un de l'autre. Il n'est pas douteux que le dernier soit une copie du premier. Le ms. de Saint-Benoît était fort ancien. Joannes a Bosco le qualifie même d'*autographe*. Le Bénédictin de Ruis ne cite jamais, quand il veut critiquer un point de fait ou une date, que l'édition de 1605, et ne parle du « Cartulaire » de Ruis que pour dire qu'il ne renferme rien de plus que la publication du « Rev. P. Jean Du Boys ». Si le manuscrit de son abbaye avait eu de la valeur, il n'eût point manqué de le dire. C'est ce qu'il ne fait jamais. Dans sa Préface même, il le passe sous silence et ne parle que de l'édition de la *Bibliotheca Floriacensis* et du Légendier de Saint-Gildas au Bois :

« Toutesfois comme ils [Bollandus, Colgan] n'ont point eu d'autre exemplaire que celuy que le R^d^ Pere dom Jean Du Boys a mis au jour dans sa Bibliothèque de Fleury, que le mesme père Du Bois reconnoist estre defectueux en plusieurs endroits, cela a esté cause qu'ayant recouuert du Grand Lectionnaire du Monastere de St Gildas des Boys une vie plus ample et entiere que celle de la Bibliotheque de Fleury, je me suis affectionné non seulement d'adjouster ce qui manquoit a celle dont ils se sont seruis, mais encore de l'illustrer de nouuelles notes. »

Ce *Cartulaire*, qu'il appelle également *Légendaire*, et aussi, et plus justement, *Lectionnaire* puisqu'il était divisé en leçons (1), n'a indubitablement à ses yeux aucune valeur.

Comment se fait-il que Mabillon puisse affirmer au début que son édition est faite d'après le ms. de Saint-Gildas de Ruis ? Ce n'est pas un lapsus, car au chapitre 12 les mots *jam factus monachus* sont imprimés entre crochets et en

(1) Cf. plus haut, p. 211, et plus loin, p. 218.

marge on trouve cette annotation : *haec verba desunt in codice Gildasiano*. Comme ces mots se trouvent dans l'édition de Joannes a Bosco et que l'annotation marginale est imprimée entre crochets, on doit supposer qu'elle résulte de la collation manuscrite de Ruis avec l'édition de 1605 et que cette collation est due à un scrupule de Mabillon.

Je viens d'écrire « collation du manuscrit de Ruis ». Mieux vaudrait dire collation de la copie envoyée de Ruis à d'Achery. Nous savons en effet que d'Achery se fit adresser de province et de l'étranger un grand nombre de transcriptions (1).

Ni lui ni Mabillon n'ont été certainement à Ruis. Ce qui le prouve, c'est qu'ils ont cru que les quatre chapitres que leur édition ajoute à celle de 1605 étaient dans le ms. de Ruis. Or le Bénédictin anonyme atteste qu'il n'en était rien et qu'ils se trouvaient seulement dans le Légendier de Saint-Gildas-des-Bois. Il faut nécessairement que d'Achery ait reçu de Ruis un texte tout préparé, complété au moyen du Légendier, sans qu'on l'eût averti d'où provenaient les chapitres additionnels; ou bien, s'il avait été prévenu, Mabillon, qui prit la suite de l'entreprise quand l'âge et la fatigue eurent empêché d'Achery de la poursuivre (2), ne le fut point par lui. Voyant un texte plus complet envoyé de Ruis, Mabillon crut tout naturellement que les additions provenaient d'un ms. de cette abbaye (3). Et, comme depuis 1668, date de l'apparition du siècle premier des *Acta sanctorum* de l'ordre de

(1) Voy. la préface du t. I des *Acta*, p. II : « noster Lucas Acherius... non tantum San-Germanensis bibliothecae sibi jamdudum commissae forulos revolvit diligentissime, sed etiam vetusta monasteriorum gallicanorum aliorumque ecclesiarum legendaria sedulus excussit exscribique curavit; immo et litteras direxit ad exteras provincias ut quotquot posset sanctorum nostrorum Vitas compararet. »

(2) Voy. plus loin, p. 222, note 2.

(3) Il eut soin cependant de collationner la copie venue de Ruis avec l'édition de 1605 et remarqua que les mots *jam factus monachus* du chap. 12 faisaient défaut « in codice Gildasiano ». S'il en était ainsi il serait clair que le ms. de Ruis ne saurait être la source du ms. de Saint-Benoit mais bien l'inverse. Mais la lacune peut provenir tout simplement d'une distraction du copiste de Ruis qui a expédié son texte à d'Achery. Aussi n'ai-je pas fait état de cet argument dans la discussion engagée plus haut sur le rapport réciproque des mss. de Ruis et de Saint-Benoît.

saint Benoît, les éditions suivantes, jusqu'à celle de Mommsen inclusivement, n'ont fait que reproduire l'édition de d'Achery-Mabillon, on voit que nous ne possédons en réalité qu'un seul texte de la *Vita Gildae*, celui de Joannes a Bosco.

L'expéditeur de la copie fantaisiste de Ruis ne serait-il pas notre anonyme ? On a supposé que « il avait peut-être communiqué par correspondance à Mabillon le fruit de ses recherches à Saint-Gildas de Ruis et à Saint-Gildas des Bois [1] ». Ce qui semblerait transformer cette conjecture en certitude c'est que, nous l'avons vu, l'anonyme soutient avec beaucoup de force que les passages qu'on trouve seulement dans le Légendier sont cependant du même auteur que la *Vita Gildae*. Il pouvait donc de bonne foi les rétablir dans cette copie envoyée à d'Achery.

Malheureusement l'auteur anonyme — qui cependant fait preuve çà et là de sens critique [2] — s'était entiché d'une rédaction interpolée de la *Vita Gildae* mettant en relation d'une manière absurde ce saint avec saint Philibert et racontant quantité de fables sur les voyages du saint en Irlande, à l'île d'Yeu, etc. Cette rédaction, il la connaissait non seulement par des extraits publiés dans Colgan et Bollandus [3], mais par le Légendier de Saint-Gildas au Bois :

(1) Voy. l'intéressante étude de M. Marius Sépet, *Saint-Gildas de Ruis* (Paris, 1900, in-12), p. 332-333.

(2) *Ibid.*, p. 333.

(3) Cette version philibertienne a été connue et très brièvement publiée par Colgan, *Acta sanctorum Hiberniae* (Louvain, 1645, p. 226) « ex Breviario vetusto Corisopotensi », plus complètement par Bollandus, *Acta sanctorum*, t. II de janvier (1643), p. 956; réimpression t. III, p. 571. Bollandus déclare utiliser un ms. ancien dont le P. Frederic Flovet lui a envoyé de Rouen une copie. Elle est contenue aussi dans un ms. du XIIe siècle, Bibl. Nat., lat. 5318, fol. 163 à 166, où elle est interrompue malheureusement par une lacune après l'histoire de sainte Triphine. Ces feuillets ont été édités par les Néo-Bollandistes dans leur *Catalogus codicum hagiograph. lat.*, *Paris*, t. II, 1890, p. 182-191.

On peut se demander si cette version qui fait de Gildas le disciple de saint Philibert ne serait pas l'œuvre des moines poitevins desservant les abbayes « philibertiennes » de Grandlieu, des îles de Noirmoutier et d'Yeu, et la celle de Beauvoir-sur-Mer (cf. sur ces établissements Giry et Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, Paris, 1905, in-8°). Ces derniers ont eu maille à partir avec l'abbaye de Ruis au

« Nostre Legendaire des Boys n'est pas exempt non plus de faute, car il ne faict aucune mention du second passage de nostre saint en Irlande a la suasion d'Ammeric, pour la mesme raison que j'ay touchee cy dessus (1), et quant au troisiesme il en a transposé toute l'histoire aprez la narration de son deceds et invention de son corps pour seruir de leçons l'octaue de sa feste, quoy qu'elle deûst estre placee immédiatement apres son establissement au vieux chasteau et ancien monastere de Ruys. Et cela est si visible que croire autrement seroit tomber dans des fautes intolerables. (p. 194) »

Ces « fautes intolérables » ce serait d'accepter qu'il n'y ait point de lacune entre le chap. 16 de la *Vita Gildae* racontant la fondation de Ruys et le chap. 17, qui passe immédiatement après au récit de la retraite du saint sous une roche dominant le Blavet (2). L'auteur a fait copier (3) en trois pages in-folio un long passage de la *Vita* remaniée nous montrant le saint à Ruis, trompé par quatre démons qui lui annoncent la mort de saint Philibert, s'embarquant, faisant naufrage, retrouvant son maître en bonne santé, poussé par les vents

milieu du XIe siècle, comme nous le verrons plus loin (p. 232). L'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois qui était récente et n'avait pas eu, comme celle-ci, de difficulté d'intérêt avec les moines poitevins, a accueilli cette version dans son « Lectionnaire ». Encore ne l'a-t-il pas fondue avec la version composée à Ruis (voy. plus bas, p. 219-220 et p. 223, note 4).

(1) A la page 193 où l'Anonyme suppose que si « le ms. de Fleury a tronqué une partie du 2e voyage qu'a faict saint Gildas en Hibernie à la sollicitation du roy Ammeric [c'est] parce qu'elle contenait les mauuaises poursuites de la reine sa femme qui vouloit attirer le saint à l'impudicité et tout ce qui s'en ensuit comme estant vn suiet de moindre edification pour estre chanté dans l'eglise, etc. » L'auteur se réfute lui-même un peu plus loin (cf. plus loin, p. 218) en reconnaissant que l'Office rimé du saint renfermait la mention de cette scabreuse aventure. La *regina perfida* figure dans cette *prosa*, reproduite p. 721.

(2) Cf. plus bas, p. 250, note 1. — La position en a été déterminée par M. de la Borderie dans ses *Etudes historiques bretonnes*, 1re série (p. 301) où l'on trouve en regard de la p. 217 une gravure représentant l'ermitage de Gildas au bord du Blavet. — Mommsen, peu au courant de la géographie armoricaine, a confondu les deux retraites de Gildas : « servat antiquitus nomen ejus monasterium apud Venetos ad laevam Blaveti fluvii conditum appellatum *Gildas-de-Ruis* ». Voy. *Mon. Germ.*, *Auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 4. — Castennec, où était situé l'ermitage dominant le Blavet, est à 60 kil. au Nord-Ouest de Ruis.

(3) Voy. à la fin et en dehors de son étude trois pages (p. 715-717) d'une écriture entièrement différente de la sienne.



en Irlande, etc. (1). Il fait suivre cette transcription de la note suivante (p. 717) :

« Cette piece manque dans la Vie Imprimee et doibt estre mise entre le 16 et 17 article (2). Elle est tiree du Grand Legendaire de St Gildas des boys et est confirmee par l'office de St Gildas en ritme (3) et aussy par la sequence de la messe comme on peut voir cy apres (4). »

Si notre homme avait été le correspondant de Mabillon, nul doute que, dans la copie qu'il lui aurait transmise, il eût interpolé entre les chapitres 16 et 17 ce long fragment, tiré du Légendier où il se trouvait en dehors de la *Vita* proprement dite. En outre, il n'eût point manqué, ce semble, de nous informer que c'était à lui que Mabillon devait sa copie. Les passages suivants (p. 90-91) prouvent le contraire :

« Les Legendaires des deux monastères de St Gildas de Ruys et des Boys, non plus que celuy de Fleury dont se sont seruis les R^ds Peres Boland, Colgan, et dom Jean Mabillon en son premier siecle de la Vie des SS. de l'ordre de St Benoit nouuellement imprimé,

(1) M. de la Borderie, qui avait consulté le ms. latin 5318 où cette version est contenue (voy. plus haut, p. 215, note 3), a imaginé qu'elle avait un fonds réel : « cette brume légendaire et merveilleuse facile à percer laisse transparaître la réalité historique » (*Etudes*..., p. 317-318 et 357-360). Il suffit d'imaginer que les quatre démons sont des assassins déguisés en moines et que les « estafiers » ont été envoyés en Armorique par les tyrans de la Grande-Bretagne flétris par Gildas dans son *Epistola* et altérés de vengeance. Philibert est naturellement inadmissible. Remplaçons-le par Finnbarr avec qui Gildas a eu des relations (cf. p. 257, note 3). Il est vrai que Finnbar, autrement dit Finnian (voy. sur l'identité certaine des deux noms H. Zimmer dans la *Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung* de Kuhn, t. XXXII, 1893, p. 158-161), a été le disciple et non le maître de Gildas. Mais ces méprises s'expliquent parce que « le rédacteur de cette légende écrivant en France, absolument étranger aux noms irlandais, a changé *Finbarius* en *Filibertus* et a fait de ce Filbert non le disciple mais le maître de saint Gildas ». — Tout cela est présenté avec une telle assurance qu'il faut s'y reprendre à deux fois avant de s'apercevoir qu'on est en présence d'une construction chimérique.

(2) Entendez les chapitres ou paragraphes 16 et 17 (édition de Mabillon).

(3) L'Anonyme le reproduit p. 719-726.

(4) *Ibid.*, p. 727.



ne font aucune mention de ce miracle (1). Nous l'auons fidellement tiré de l'office propre en rythme du mesme S[t], composé sur des memoires plus anciens et plus amples que ceux que nous auons a present. Et il ne faut pas s'estonner si les Legendaires ne le rapportent point ; car comme ils ne sont proprement que des Lectionnaires dont on se seruoit pour chanter les leçons, ainsi que nous le voyons distinguer par les chiffres Lectio I. II. III. en lettres rouges, ainsy ceux qui les ont compilees ont tiré de l'autographe de la Vie de S[t] Gildas ce qu'ils ont creû estre de plus grande edification, et, bien que l'autheur anonyme en la narration de ce miracle eûst deduit avec toute la decence et modestie requises les infames poursuites de la Reyne pour toucher S[t] Gildas, toutefois ils n'ont pas jugé qu'il fust bien seant de les inserer dans les leçons qu'on deuoit chanter dans l'Eglise et les ont obmises a dessein. C'est pourquoy l'autheur de l'office qui n'a pas voulu obmettre le miracle, a usé de grande discretion et honnesteté quand il l'a redict en rythme (2). Et voila comment le chapitre qui contenoit cette histoire auec d'autres belles circonstances s'est perdu.

» Le Legendaire de Fleury ne dit rien non plus de ce miracle pour la mesme raison, mais en sa place a inseré d'autres actions et miracles de S[t] Gildas, n'ayant pas gardé l'ordre ny la chronique, les anticipans de cinq ou six ans et descriuant en le second passage que fit S[t] Gildas en Irlande ce qui se fit seullement au troixiesme : car la guerison du paralitique et les predications de S[t] Gildas qu'ils ont mis en ce liure ne se passerent que six ans aprez, comme nous verrons en temps et lieu. Et ainsy tous les Legendaires sont viciez ou par obmission ou par anticipation. »

Et plus loin (p. 99) :

« Le seul Legendaire de S[t] Gildas des boys nous a fournis en son entier l'histoire de son voyage a Rome et en Italie. Celui de Fleury ou S[t] Benoist sur Loire n'en ayant que les deux dernieres periodes : mais l'office qui se trouue aux deux monasteres de Ruys et des Boys en fait assez ample mention. C'est pourquoy les autheurs qui se sont seruis de la Vie de S[t] Gildas mise en lumiere par le R. P. dom Jean du Boys, celestin, en sa Bibliotheque de Fleury, pour faire

(1) Gildas, faussement accusé par la reine d'Irlande, est jeté au feu et sauvé.

(2) Sur cette exégèse fantaisiste, cf. plus haut p. 216, note 1.

des annotations dessus ont eû fort peu de connoissance du voyage de S[t] Gildas a faict a Rome et des miracles que Dieu y a operé par son moyen. Le R[d] P. Dom Jean Mabillon a esté le premier qui la faict inserer dans le premier siècle des vies des S[ts] de l'ordre de S[t] Benoist nouuellement imprimé en latin, l'ayant extrait du Legendaire de Sainct Gildas des boys » (1).

Le bonhomme a sur le cœur le jugement méprisant de Mabillon, venant après les réserves de Bollandus et de Colgan, sur la version qui fait de Gildas un disciple de Philibert (2). Il regimbe à plus d'une reprise et tente une explication :

« Je laisse a la prudence du lecteur de juger si les R[ds] Peres Bolland et Colgan ont bonne raison de reuoquer en doute la verité de cette histoire apres vne si manifeste conuiction. Mais je m'estonne encore plus de ce que les R[ds] Peres dom Luc d'Achery et dom Jean Mabillon qui ont faict imprimer tout recemment la Vie de S[t] Gildas en leur tome intitulé *Acta Sanctorum ordinis S[ti] Benedicti in saeculorum classes distributa, sæculum j*, et qui ont eû entre leurs mains le Legendaire du monastere de S[t] Gildas des boys ou sont escris les deux voyages qui manquent en la Bibliotheque de Fleury, sçauoir celuy d'Italie et l'autre vers S[t] Philibert. Ils ont bien receû le premier et rejetté le second. Je n'en connois point d'autre raison qui les ayt meûs a le faire, sinon qu'ils ont mieux aymé adiouster foy au manuscrit (3) et a la Bibliothèque de Fleury, qui a confondu les deux voyages que S[t] Gildas fit en divers temps en Irlande a vn seul, que non pas a nostre Legendaire. Ou bien qu'ayant eû connoissance en l'Abbaye de la Vie de S[t] Gildas produict par les R[ds] Peres Bolland et Colgan qui lui faict faire le voyage vers S[t] Philibert abbé de Tournus es isles de Herio et Oye (qui sont autant de faussetés insupportables que nous auons remarquées ailleurs), ils n'ont voulu adiouster foy a cette histoire, *qui estoit detachée de son propre lieu*

(1) Voy. encore les p. 191-192 citées plus haut, p. 4. — Mabillon, on l'a vu plus haut, ne dit nullement qu'il a tiré sa copie du « Legendaire de Saint-Gildas-des-Bois ». L'Anonyme de 1668 répète cependant à maintes reprises (p. 155-156, 197-198) que d'Achery et Mabillon ont tiré leurs additions du « Légendaire des Bois ».

(2) *Acta sanct.*, saec. I, p. 168 : « Porro Gildam S. Philiberti discipulum omnino proscribimus. In illis enim actis quae apud Colganum ad diem 31 januarii de eo leguntur, tam fœda occurrunt errata ut mirum sit viros doctos illis fidei tribuisse. »

(3) Sur ce « manuscrit », cf. plus haut, p. 213.

dans nostre Legendaire, et qui toutefois est tres veritable : aussy ne s'y trouue il pas vn seul mot ny de Tournus ny de Herio ny d'Oye, car nostre autheur ny pensa jamais et a toujours creû parler d'vn Philibert bien plus ancien, qui demeuroit en vne des isles de la Grande Bretagne » (p. 197-198) (1).

En réalité ni d'Achery ni Mabillon n'ont été en Bretagne consulter les archives de Ruis et de Saint-Gildas-des-Bois (2). Et dans la copie qu'ils ont reçue de Ruis, l'épisode de saint Philibert ne figurait pas, car Mabillon renvoie à ce propos à Colgan (3) ; il n'a donc pas eu à le sacrifier. Notre Anonyme de 1668 se fourvoie complètement. Il ne saurait donc être le correspondant de Mabillon.

Mais l'Anonyme a eu dans son entreprise un prédécesseur à Ruis même, un bénédictin de Saint-Maur, procureur de l'abbaye bretonne depuis 1650, dom Noël Mars. Celui-ci avait rédigé une histoire manuscrite de Saint-Gildas de Ruis qui a disparu. Elle a été utilisée par notre Anonyme qui, à partir de l'année 1137, s'est borné à la reproduire, comme il nous en avertit lui-même (p. 635-636) :

« Il se trouue si peu de chose digne de remarque dans les archives du monastere de St Gildas de Ruys depuis que l'abbé Pierre Abaelard l'abandonna, qui fut environ la[n] 1137 ou 1138 jusqu'a la presente année 1668, que j'estois en resolution de terminer jcy l'histoire du mesme monastere. Neantmoins, pour ne laisser l'œuure imparfaict et pour satisfaire au desir du lecteur qui souhaite la continuation de l'histoire jusqu'a nos jours, j'ay creû qu'il estoit a propos d'adiouster jcy ce qu'en a escrit le Rd P. D. Noel Mars (4), religieux

(1) Cf. p. 155-156 : « Les Rds Pères dom Luc d'Achery et dom Jean Mabillon qui ont tout fraichement imprimé la Vie de St Gildas dans le livre intitulé *Acta Sanctorum*, etc. ».

(2) Dans sa *Praefatio* (p. II) Mabillon dit que d'Achery ne s'est pas contenté de la Bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, mais s'est fait adresser des copies de la province et de l'étranger.

(3) Voy. page précéd., note 2.

(4) Sur dom Noël Mars, voy. abbé Luco, *Histoire de Saint-Gildas de Rhuys* (Vannes, 1869, in-18), p. 275; — dom Tassin, *Histoire littéraire de la congrégation de Saint-Maur* (Bruxelles, 1770, in-4o), p. 190 : « Dom Noël Mars a écrit l'histoire des monastères dont il a été successivement procureur ». Il fut procureur pendant 45 ans de plusieurs monastères et mourut le 25 novembre 1702 à l'âge de 90 ans.

benedictin de la congregation de S[t] Maur, lequel ayant esté pendant plusieurs années procureur du monastere de S[t] Gildas de Ruys et un des premiers religieux qui y furent envoyes apres l'introduction de la reforme, a fait vne bresue et exacte histoire du mesme monastere sur les tiltres qu'il a trouués dans les archiues et l'a continüee jusqu'a l'an 1656. Je me suis seruy de ses memoires cy dessus tant dans la Vie de S[t] Gildas que dans l'histoire de son monastere. Mais a present j'emprunte de luy le chapitre qui suit comme estant son propre ouurage pour ne le pas frustrer de la loüange qu'il merite pour son trauail, me contentant de faire quelques additions selon l'occurence. Voicy comme il commence etc. »

Dans les pages 636-698 qui font suite, l'Anonyme distingue soigneusement son texte de celui de son prédécesseur par le mot *Addition* au début et à la fin de chaque paragraphe additionnel [1].

Il semble vraisemblable que le correspondant de d'Achery et de Mabillon n'est autre que dom Noël Mars. C'est lui sans doute qui remarqua qu'on pouvait compléter le texte de la *Floriacensis bibliotheca* au moyen du Légendier de Saint-Gildas-des-Bois. Mais, plus prudent que son successeur, il se sera refusé à tenir compte d'une longue addition concernant de prétendus rapports de Gildas avec saint Philibert, laquelle se trouvait dans ce Légendier après le récit de la mort du saint [2] et il ne la copia pas. On peut objecter à ce système

(1) C'est donc à tort que l'abbé Luco (p. 275) écrit : « Dom Noël Mars... est l'auteur de l'histoire dont il a été question plus haut », et M. de la Borderie (*Etudes*, p. 303, note 1) : « Cette histoire (Bibl. Nat., ms. fr. 16822) fut écrite en 1668 par un religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, peut-être D. Noël Mars ». M. Sepet (*op. cit.*, p. 332) a bien vu, au contraire, que l'Anonyme de 1668 doit être distingué de Noël Mars. Ce qui est troublant c'est qu'une courte *Histoire de Landevennec et de S. Jacut de l'Isle par dom Noël Mars* (Bibl. Nat., ms. lat. 12780, fol. 419) est de la même écriture que le ms. fr. 16822. Mais, d'autre part, le ms. 52 de la Bibliothèque de la ville de Blois, lequel renferme l'*Histoire du royal monastère de S. Lomer de Blois..., par frère Noël Mars, Orleannais... 1646*, est d'une écriture différente. Il en faut conclure que c'est notre Anonyme de 1668 qui a copié l'*Histoire de Landévennec* par Noël Mars, comme il fit d'une partie de l'*Histoire de S. Gildas de Ruis* du même.

(2) Voy. plus haut, p. 219-220; cf. plus bas, p. 223, note 4.

15

le long intervalle qui sépare la composition de Noël Mars (1656) et la publication du « Siècle premier » des *Acta Sanctorum*. Mais, en réalité, l'impression de ceux-ci était commencée dès 1660 (1). La maladie et les occupations de d'Achery retardèrent l'achèvement du tome premier, qui, confié à Mabillon, ne parut qu'en 1668 (2).

Il ressort de l'enquête précédente qu'il n'y avait au XVII[e] siècle qu'un seul manuscrit de la *Vita Gildae*, celui de Saint-Benoît-sur-Loire qu'avait utilisé Joannes a Bosco pour sa *Floriacensis vetus bibliotheca* en 1605 et qui s'est perdu depuis (3). Les quelques additions que d'Achery et Mabillon crurent tirer d'un ms. de l'abbaye de Ruis provenaient en réalité du Légendier du petit monastère de Saint-Gildas-des-Bois. Les auteurs des *Acta Sanctorum ordinis sancti Benedicti* en eurent connaissance grâce à une copie envoyée, sans doute par dom Noël Mars, de l'abbaye de Ruis; si bien qu'ils crurent de bonne foi à l'existence d'un ms. de la *Vita Gildae* conservé dans cette dernière localité (4).

(1) Voy. à la fin du tome I la *Summa privilegii* : « Christianissimi Francorum regis Ludovici XIV. privilegio VII. Kal. martii, anni M. DC. LX. concesso et ejusdem mens. ejusdem ann., V. non. in typographiae Parisiensis codicem relato ».

(2) Voy. la *Praefatio* de Mabillon, p. II : « fasciculis magna ex parte congestis, cum aetatis viriumque defectum sentiret (Lucas Acherius) alioque distraheretur, jubente reverendissimo praefecto generali domno Audeberto, huic studio animum devovi, qui forsitan tantum onus refugere tenuitatis meae conscius debuissen. »

(3) Il était dans un état déplorable (voy. plus haut, p. 207, note 1). Après l'apparition de la *Floriacensis bibliotheca* les religieux de Saint-Benoît-sur-Loire n'en prirent aucun soin, ou peut-être même le détruisirent sous l'empire de ce préjugé qu'un manuscrit dont le texte est imprimé n'a plus de valeur.

(4) Cette erreur a été aggravée par M. de la Borderie qui a fait du prétendu ms. de Ruis l' « original » de la *Vita Gildae* (cf. plus haut, p. 208, note 1) Cette méprise est d'autant plus étrange qu'il connaissait le travail de l'Anonyme de 1668 qui permet de se rendre compte de la vérité. M. Sépet (*op. cit.*, p. 89, note 3) qui a mis à profit le ms. fr. 16822 de la Bibl. Nat. a vu bien plus clair : « le texte donné par Mabillon procède d'un manuscrit de Ruis dont la date n'est pas indiquée et qui semble avoir été complété à l'aide d'un légendaire en usage à l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois ». Seulement il ne s'est pas rendu compte que ce ms. de Ruis n'avait pas de valeur.

B

Reste à savoir quelle pouvait être la valeur de ce Légendier de Saint-Gildas-des-Bois.

L'Anonyme de 1668 reconnaît dans les parties propres à ce texte (cap. 13 et 14 de Mabillon) le même style et le même « génie » que dans la *Vita* (1). Ce qui pourrait inquiéter sur la valeur du « Légendier », c'est le long passage sur les Voyages de Gildas à l'île d'Yeu auprès de saint Philibert et le voyage subséquent en Irlande. Nous avons affaire ici, nous l'avons dit, à une absurde version de la *Vita* (2). Mais l'Anonyme lui-même nous apprend (pour le déplorer) que ce passage ne faisait point corps avec le reste dans le texte du Légendier (3). Nous pouvons donc croire à une addition (4).

Le Légendier de Saint-Gildas-des-Bois, et aussi celui de Saint-Gildas de Ruis, s'arrêtait au même endroit que le manuscrit de Saint-Benoît-sur-Loire (5), c'est-à-dire qu'il était tronqué à la fin. Nous devons admettre qu'il reproduisait la substance de ce dernier ms. (6). Puisque, d'autre part, il contenait des passages qui manquaient à ce dernier quand Joannes a Bosco l'édita, nous devons admettre aussi que le Légendier utilisa *F* (je désigne ainsi l'édition de 1605) avant que *F* eût subi des pertes, par suite probablement de la disparition de quelques feuillets.

(1) Voy. plus haut, p. 211-212.
(2) Voy. plus haut, p. 215, note 3 et p. 217, note 1.
(3) Voy. plus haut, p. 216 et 219.
(4) Cf. p. 215, note 3 fin et 219-220. — Enfin le « Légendaire » n'avait pas tout accepté de cette version : « Le R[d] P. Bolland (*en marge :* In » Prolegom. ad Vitam S[ti] Gildasii, § 4, n. 35) produit un abrégé de la » Vie de S[t] Gildas extraict d'un tres ancien manuscrit qui a esté compilé » certainement sur l'original et qui, d'ailleurs, est tres conforme à ce » qui nous est resté dans nostre Legendaire, *et mesme a cela de plus* » qu'il faict mention tres expresse du baptesme de S[t] Gildas qui fut porté » par ses parens à S[t] Philibert dans son Isle pour estre ondoyé de ses » mains » (Ms. fr. 16822, p. 154).
(5) Voy. plus haut, p. 212.
(6) Ou de la source de celui-ci s'il n'était pas l'autographe (comme le prétend Joannes a bosco). En ce cas la lacune finale remonterait à *X* et non à *F*.



Cette disparition devait remonter haut, au moins jusqu'à la seconde moitié du XV[e] siècle. Le chanoine nantais Pierre Le Baud, qui compilait alors son *Histoire de Bretagne*, parle de la désolation de ce pays par les Normands et de la fuite des moines de Ruys en Berry, d'après l'*Acteur de l'histoire de la Translation S. Gildas*, ensuite de leur expulsion : « Et de ce dit l'Histoire S. Gildas qu'au temps de Juhael Berenger les Normans furent chasséz de Bretagne (1) ». Cela correspond aux chap. 32 et 34 de l'édition Mabillon. Mais il est frappant que Le Baud, compilateur si exact, ne souffle mot des abbés de Ruys et de Locminé, Daioc et Taneth. Ceux-ci ne paraissent qu'au chap. 33, lequel manquait à la fois dans le ms. de Saint-Benoît-sur-Loire et dans le « Cartulaire de Ruys », comme on vient de le voir. Donc Le Baud n'avait à sa disposition qu'un ms. déjà mutilé.

S'il en est ainsi, ce Lectionnaire de Saint-Gildas acquiert par là même de la valeur, en particulier ce chap. 33 où il est question de la fuite des abbés Taneth et Daioc. Le chapitre tel qu'il se présente actuellement est certainement remanié. Dans un but facile à comprendre, on y prétend que Daioc, abbé de Saint-Gildas de Ruis, cacha sous l'autel huit des grands os de saint Gildas et qu'ils furent retrouvés « tempore nostro ». Mommsen a taxé ce chapitre d'interpolation (2).

J'y verrais plutôt un remaniement tendancieux d'un ou plusieurs chapitres du ms. autographe où l'on racontait le transport en Berry au X[e] siècle du corps de saint Gildas et où l'on donnait quelques détails sur le seigneur bienfaisant qui avait accueilli les moines fugitifs.

Dans la *Chronique* de Robert de Saint-Marien, composée vers 1180 (3), se trouve le passage suivant sur la fondation des abbayes Notre-Dame de Déols et Saint-Gildas de Déols :

(1) *Histoire de Bretagne*, publ. par d'Hozier. Paris, 1638, in-folio, p. 121 et 131-132.

(2) *Loc. cit.*, p. 3 « et praeterea c. 33 sine dubio insiticio ».

(3) Sur ce chroniqueur, voy. l'étude de Léopold Delisle dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, 1898, p. 503-535.

« Per idem tempus in Bituria, in Castro Dolensi fundatum est çenobium nobile quod Dolis vocatur ab Ebbone viro illustri, domino predicti castri. Hic devotus vir post paululum a Britannia plures monachos fugientes cum multis sanctorum reliquiis religiose suscepit, qui Normannorum rabiem metu mortis evaserant. Hii corpus beati Gildasii abbatis, cujus longe superius (1) mentionem fecimus, ad Dolense castrum detulerunt. Cui Dei electo isdem Ebbo proprium çenobium juxta castellum suum ex alia aque parte construxit, ubi illius venerabile corpus cum multorum aliorum sanctorum reliquiis honorabiliter conditum requiescit. In quo loco monachi se asserunt beati Albani martyris, qui in Britannia quondam passus est, et Brigidae virginis corpus possidere. Prefatus vero vir Ebbo honorabilis contra Hungaros pergens ab eis occisus est apud urbem Aurelianorum, ubi et sepultus quiescit (2). »

(1) Voy. ms. 145 (anc. 132) d'Auxerre, p. 183, col. 2, lignes 25 à 37 : « Sub hoc tempore sanctus Gilda, de Britannia natus, Roma rediens in » Armorico regno resedit; qui magne postea sanctitatis et auctoritatis » abbas extitit. Hic historiam Britonum et multa de regibus et ad reges » Britannie scripsit. Hujus corpus, longe post obitum suum, cum multorum » sanctorum reliquiis ad pagum Bituricum a propriis monachis translatum » esse dicitur et ab Ebbone viro illustri, Dolensium domino, venerabiliter » susceptum. Cui proprium cenobium fundavit anno incarnati Xri » DCCCCXVIII, Radulfo rege Francorum regnante, sub Anastasio papa, » Sergii successore ». On reconnaît dans le début l'influence des chap. 13-16 de la *Vita Gildae*. La date assignée à la fondation de Saint-Gildas de Déols est erronée. Voy. plus bas, p. 242, note 5, et aussi p. 245, note 4.

(2) Ms. autographe de Robert de Saint-Marien, conservé à la Bibliothèque d'Auxerre, n° 145 (ancien 132), p. 260, 1re col. — Je suis redevable de la copie de ces passages du ms. d'Auxerre à l'obligeance de mes confrères, MM. Ch. Porée et Pierre Gautier.

Ce passage a été reproduit en abrégé vers 1220 dans la *Grande Chronique de Tours*. Voy. Martène, *Amplis. coll.*, V, 981; *Hist. de Fr.*, IX, 50. — Par suite d'une méprise assez naturelle elle confond la fondation de Notre-Dame de Déols de 917 avec celle du monastère voisin, beaucoup plus modeste, de Saint-Gildas de Déols. Cf. plus bas, p. 242, note 5.

L'Anonyme de 1668 reproduit aux pages 408, 409, 410, ce passage en renvoyant à *Ademarus author Chronici Lemovic. ab Andrea Quercetano citatus (in notis ad historiam calamitatum Petri Abaelardi).* On chercherait vainement rien de pareil dans la Chronique d'Adémar de Chabannes. En se reportant à l'édition citée des Œuvres d'Abailard par André Duchesne (Paris, 1616, in-4°) on trouve ce même passage reproduit à la p. 1178, mais Duchesne donne comme référence *Auctor Chronici Lemovicensis*, sans parler d'Adémar. Enfin, en vérifiant un autre renvoi de l'Anonyme à la *Gallia Christiana* de 1656, t. IV, p. 341, on s'aperçoit que l'auteur de la « Chronique de Limoges » est le célèbre Bernard Gui. La première partie de son *Catalogus pontificum romanorum seu Flores chronicorum*

La source des renseignements sur la fondation de Saint-Gildas en Berry et la fin du bienfaiteur Ebbon de Déols est demeurée inconnue. Ne serait-ce pas un chapitre aujourd'hui perdu de la *Vita Gildae ?*

Cette hypothèse, une note d'un manuscrit de la *Chronique* de Richard de Poitiers en fait une certitude. Dans le ms. Ottoboni 750 au Vatican, on lit ce qui suit au fol. 67 verso, à propos des luttes d'Ebbon, prince de Déols, contre les Hongrois :

« Quos Ebbo Biturica, fundator Dolensis cenobii, Lygerim Aurelianis transire coegit et ibi vulneratus ad mortem obiit, in ecclesia Sancti Aniani sepultus, *sicut in Translatione sancti Gildasii reperitur* (1). »

Cette *Translatio* n'est autre que notre *Vita Gildae*, appelée fréquemment et à juste titre *Vita et translatio s. Gildae* (2).

Richard de Poitiers, qui termina les diverses rédactions de la compilation vers 1170 ou 1174 (3), n'a pu s'inspirer de Robert de Saint-Marien qui écrivait vers 1180. Lui-même n'a pas été utilisé par celui-ci. Ils sont indépendants l'un de l'autre. Tous deux, dans la seconde moitié du XII[e] siècle, ont utilisé une

a été éditée par A. Mai, au t. VI du *Spicilegium romanum* (Rome, 1841, p. 1-270). On y retrouve notre passage à la p. 220-221, défiguré malheureusement par des fautes absurdes : *in Britannia (sic) castro Dolensi*, alors que A. Duchesne (*loc. cit.*, p. 1179) avait imprimé correctement *in Biturica* etc. Bernard Gui a utilisé, directement ou non, Robert de Saint-Marien.

(1) Je dois une copie de ce passage à l'obligeance de M. Louis Halphen qui remarque que « toute cette phrase est en marge (avec un signe de renvoi l'intercalant au bon endroit), mais de la même main que le corps du ms. » C'est d'après ce ms. Ottoboni 750 (XIV[e] siècle) que fut exécutée la copie de la Chronique de Richard retrouvée dans les papiers de Mabillon et publiée par dom Bouquet dans les *Historiens de France*, IX, 23 D. L'incise *sicut in translatione sancti Gildasii reperitur* manque dans les mss. de Richard que j'ai pu consulter à Paris et fait défaut, par suite, dans l'édition de Martène, *Amplis. collectio*, V, 1167.

(2) Notre Anonyme de 1668 use constamment du mot *Translatio*, à partir de la page 385.

(3) Sur ce chroniqueur, voy. Elie Berger, *Richard le Poitevin*, Paris, 1879, in-8° (*Bibliothèque de l'Ecole française de Rome*, fasc. 7) et G. Waitz dans *Mon. Germ.*, *Script.*, XXVI, 74-76.

rédaction de la *Vita Gildae* contenant un ou plusieurs chapitres sur la fuite des religieux bretons en Berry et sur le prince qui les avait accueillis, Ebbon de Déols (1).

Un autre passage de cette *Translation* a été recueilli dans un texte annalistique ou diplomatique ancien. Il nous a été transmis par Raynal : « Gloriosus princeps nobilis Ebbo » maximam partem pagi Bituricensis sub ditione sua tenebat; » siquidem a Caro fluvio usque ad Vertempnam et Engliam, » potentissime principabatur. » L'auteur de l'*Histoire de Berry* met en note « Ex Translatione S. Gildae (2) ». Malheureusement la référence qui suit est inexacte : « Acta SS. ord. Bened., saec. IV ». On chercherait vainement dans les neuf volumes des « Actes des saints de l'ordre de saint Benoît », non plus que dans les « Annales » de Mabillon la source de ce passage. Raynal a commis une confusion ou fait un renvoi de fantaisie, le seul de son ouvrage, le seul où la page ne soit pas indiquée ! Je n'ai pas su retrouver le texte où Raynal avait copié la phrase reproduite plus haut. Il est bien certain cependant qu'il ne l'a pas inventée, car elle se retrouve presque identique dans un acte du chapitre de la Châtre, en date du 25 mars 1434, portant mention des fondations du seigneur de Châteauroux :

« Recepimus in cartis nostris (3) antiquissimis quod progenitores sui, videlicet Ebbo serenissimus princeps Dolensis qui sub ditione

(1) L'ensevelissement d'Ebbon à Saint-Aignan d'Orléans n'a rien que d'admissible car des relations unissaient Ebbon à cet établissement. Une formule conservée dans un ms. du Vatican (*Reg.* 981, fol. 34 verso) nous montre « Ebbon, homme illustre » se présentant devant l'autel de Saint-Aignan et restituant au prévôt Aimard et aux frères un domaine de cette église qu'il retenait injustement, puis l'obtenant pour lui et son fils le clerc Launon à condition de payer un cens de 100 sous. La formule se termine par ces mots : « Et illud servitium Ebboni et filio suo Launoni faciant qualem socii eorum canonicis sancti Aniani faciunt ». Je dois une copie partielle de ce document à M. Louis Halphen. [Ce texte doit être publié en entier par M. Vidier dans le *Moyen-Age*, 1907-1908]. Le clerc Launon devint archidiacre, puis archevêque de Bourges en 948 (*Annales Massiacenses; Annales* de Flodoard). Cf. plus bas, p. 242, note 2.

(2) Raynal, *Histoire du Berry*, I, 1845, 335, note 1.

(3) Ce terme n'a pas nécessairement le sens précis de « charte », mais peut s'appliquer à un texte ancien de nature quelconque.



sua maximam partem pagi Bituricensis tenebat et a Charo fluvio ad Wartempnam et Engliam tempore suo principabatur, primus et unus fudator dicte nostre ecclesie fuit et extitit (1). »

Au XVI[e] siècle, le passage de la *Translatio* fut encore connu, directement ou par un intermédiaire, du prieur de Saint-Gildas de Déols, Jean de la Gogue, qui écrivit une *Histoire des princes de Déols seigneurs de Chasteau-Raoulx :*

« Cestuy noble prince Ebbes, dict par commun langage en icelluy temps le noble prince Ebbes, seigneurioit vn chastel de Deols où estoit sa principale maison..., et duroit la seigneurie du lieu de Déols depuis le fleuve Cher jusqu'au fleuve de la Gartempe et d'Angle (2). »

Il l'a été également du religieux de Saint-Sulpice de Bourges qui l'a défiguré et amplifié au chap. 52 de sa singulière compilation intitulée *Patriarchium Bituricense* (3).

Il me paraît donc admissible qu'entre les chapitres 32 et 34 de l'édition Mabillon se trouvait une relation de la Translation des reliques du saint Gildas en Berry sous la conduite de l'abbé Daioc, et du bon accueil que leur fit le sire de Déols, Ebbon. On donnait quelques détails sur ce personnage et sa fin dramatique.

(1) *Cartulaire des seigneurs de Châteauroux* (1422-1490) aux Archives de l'Indre, A 107. Cet acte est publié par Eug. Hubert, *Inventaire... des Archives de l'Indre*, série A : *Apanage des comtes d'Artois. Duché de Châteauroux*. Châteauroux, 1901, in-4°, p. 272, col. 2.

(2) Ce travail de Jean de la Gogue a été publié par Grillon des Chapelles, *Essais biographiques du département de l'Indre* (Paris, 1862, 3 vol. in-18), t. III, p. 289.

(3) Publiée intégralement dans Labbe, *Bibliotheca nova*, II, 3-150; le passage qui nous intéresse est à la p. 72; cf. *Gallia christiana*, II, 153. — Sur cet ouvrage et son auteur, Vernier, religieux de Saint-Sulpice de Bourges, voy. Georges Pariset, *De primordiis Bituric. provinciae* (Nanceii, 1896, in-8°) et l'*Etablissement de la primatie de Bourges* dans les *Annales du Midi*, t. XIV, 1902, p. 304, note 1, 324, note 2, etc.; Aug. Molinier, *Sources*, II, n° 1502; Mabillon (*Acta sanctor.*, saec. V, 83; *Annales*, III, 357, 423); Estiennot dans une courte histoire ms. de S. Gildas de Déols (Bibl. Nat., ms. lat. 12742, fol. 91), les historiens du Berry, la Thaumassière (t. II, p. 389 de la réimpression de 1867) etc. ne connaissent la fondation de Saint-Gildas de Déols par Ebbon et la mort de ce personnage que par le *Patriarchium Bituricense*.

Mais ce chapitre a été abrégé et modifié dans un but intéressé. Les moines de Bretagne ne pouvaient voir sans jalousie le petit monastère berrichon de Saint-Gildas-de-Déols conserver la totalité du corps du saint [1]. On a fortement condensé ce récit de Translation, en évitant même de nommer l'abbaye berrichonne et son bienfaiteur. Par contre, on a ajouté que, avant de quitter Ruis, l'abbé Daioc « cacha sous l'autel huit des grands os du corps de Gildas, retrouvés de nos jours dans son sarcophage [2] », assertion dont l'impudence naïve saute aux yeux. Le chapitre 33 actuel se dénonce comme un remaniement [3].

(1) On verra plus loin que rien n'est moins certain que la possession du corps de Gildas par l'abbaye de Ruis, même avant l'exode en Berry. Mais il n'importe. Les moines de Ruis fuyant les Normands ont cru, ou feint de croire, qu'ils possédaient les reliques de Gildas et d'autres saints personnages encore. Cf. plus bas, p. 242-245.

(2) Ed. Mabillon, p. 148 : « Hic sub altare hujus sanctae ecclesiae, reliquias beati Gildae, octo scilicet de majoribus ossibus, in sarcophago ipsi recondidit, quae tempore nostro reperta sunt. »

(3) L'objection qu'on peut faire à ce système c'est que ce chap. 33 n'est connu que par le Légendier de Saint-Gildas-des-Bois (voy. plus haut, p. 210-211). Si c'est en cette abbaye que le texte a été modifié on n'en voit guère la raison; l'intérêt qu'elle portait à Saint-Gildas-de-Ruis, dont elle ne dérivait même pas (cf. plus bas, p. 239, note 1) était-il assez grand pour qu'il lui fit commettre une supercherie? Si le Légendier du Bois trouvait dans sa source le chap. 33 retouché, la modification aurait été opérée à Ruis même, ce qui paraît beaucoup plus vraisemblable, et il serait possible qu'elle eût été faite peu après la mort de l'auteur, ou même résultât d'un remaniement effectué par lui. Il est curieux que, à deux reprises, il parle des miracles opérés à Ruis le 11 mai de chaque année, près du sarcophage du saint, miracles dont il a été témoin oculaire (cf. p. 251-252); mais il ne nous dit pas si le sarcophage est vide ou s'il contient des reliques. Il y a dans ce silence quelque chose de suspect.

Ce système soulève une grave difficulté : le chap. 33 originel que nous supposons avoir existé a été connu en Berry (voy. page précédente). Mais la *Vita et translatio Gildae* a été composée probablement, comme nous le verrons, lorsque l'auteur est revenu de Poitou (de Berry) à Ruis vers 1060, et que son manuscrit a été transporté à Saint-Benoît-sur-Loire après sa mort. Il y a une contradiction insoluble. Il vaut mieux revenir au système précédent, d'autant que Saint-Gildas-des-Bois a prétendu avoir obtenu de l'abbaye de Ruis quelques portions du corps de Gildas qui lui ont valu un fructueux pèlerinage. Cf. plus bas, p. 239, note 1.

II. — Date de composition. — L'auteur.

Le chapitre 34 nous offre une date : on nous dit que Félix, moine de Saint-Benoît-sur-Loire, fut, à la prière du duc Geoffroy, envoyé par son abbé, Josselin, pour restaurer les monastères bretons en l'année 1008.

Il ne s'ensuit pas de là que la *Vita* fut écrite au début du XI[e] siècle, comme le dit Mommsen [1]. Molinier [2] se borne à dire que la vie est du XI[e] siècle, postérieure à 1008. M. de la Borderie écrit « vers l'an 1030 [3] ».

On peut préciser davantage.

Au chap. 37 il est dit que Félix, fatigué des troubles qui agitaient la Bretagne, retourna à Saint-Benoît-sur-Loire après 16 ans de séjour en ce pays [4]. Cela nous amène à 1024.

Josselin, abbé de Saint-Benoît et évêque de Bourges, taxa de défection le retour de Félix et le renvoya en Bretagne, mais après l'avoir consacré abbé (jusque là il n'était que simple moine malgré l'importance de sa mission). Ce fut un 4 juillet (*quarto nonas julii*). Ces cérémonies ayant lieu un dimanche, selon la remarque de Mabillon [5], et le 4 juillet tombant en ce jour l'année 1025, le retour de Félix en Bretagne se place dans la seconde moitié de cette dernière année.

Le duc Alain et l'évêque de Vannes Juquel firent le meilleur accueil au nouvel abbé, pour lequel on voulut restaurer un monastère. On balança un instant entre Locminé et Ruis, en

(1) « Auctor scripsit saec. XI ineunte. » (*Mon. Germ.*, *Script.*, XIII, 1, p. 3.

(2) *Les sources de l'histoire de France*, t. I, n° 380.

(3) *Etudes historiques bretonnes. Gildas et Merlin* (Paris, 1884), p. 355-356. Dans son *Histoire de Bretagne* (III, 162, note 1) : « avant 1040 ».

(4) « Inter hos tumultus Felix, quoniam non poterat quiete et pacifice vivere, statuit ad monasterium suum redire, nam sedecimum annum agebat ex quo ab abbate suo ibidem transmissus fuerat. »

(5) *Annales Benedictini*, IV, 305.

ruines depuis plus d'un siècle[1], et finalement on se décida en faveur de cette dernière localité, plus fertile, abondante en vignobles, en arbres à fruits, en poissons de tous genres (chap. 38).

La restauration de Ruis fut marquée par un incident tragique. Près des ruines du monastère un ermite du nom d'Ehoarn s'était bâti une demeure. Le malheureux fut attaqué la nuit par des bandits qui le traînèrent hors de sa maison, et l'un d'eux, surnommé Léopard, lui fendit la tête d'un coup de hache sur le seuil de l'église. L'assassin fut aussitôt frappé de démence. Sa folie consistait à ne pouvoir supporter aucun vêtement et à se promener nu hiver comme été, endurant les froids les plus rigoureux ou les chaleurs les plus extrêmes. L'auteur anonyme atteste l'avoir vu vingt ans en cet état[2]. Il écrivait donc en 1045, ou aux alentours de cette année, car le chiffre de vingt ans peut n'être qu'une approximation.

Cette date assez basse est confirmée par le dernier chapitre (conservé) qui raconte la mort de Goustan. Ce personnage qui, bien que simple frère lai, était déjà considéré comme un saint de son vivant, avait été en son enfance enlevé par des pirates[3] et racheté par Félix, qui n'était pas encore moine

(1) M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, II, 308, 507) a voulu placer en 888 la ruine de Ruis, de Locminé et de l'église de Vannes. Cette date est inadmissible. Voy. notre article dans la *Romania*, XXVIII, 1899, p. 569, note 2. L'arrivée des fugitifs bretons à Déols, laquelle a dû suivre de près la ruine du Vannetais, ne saurait être antérieure à 917. Voy. plus bas, p. 241, note 2.

(2) Cap. 39 : « vidimus namque eum per viginti annos nullo tegi indumento, non tunica, non camisia, non calceamento. »

(3) Son nom, *Gulstanus*, indique une origine anglo-saxonne. C'est ce que confirme la *Vita* de ce personnage écrite à Ruis d'après les souvenirs de gens, moines et navigateurs qui avaient connu le saint. Elle a été consultée et traduite, d'après le ms. conservé en ce monastère, par Albert le Grand et l'Anonyme de 1668. Le premier nous dit (éd. Thomas et Abgrall, p. 664) que « Gulstan estoit natif de la Grande-Bretagne ». Le second (Bibl. Nat., ms. fr. 16822, p. 482) « Sainct Goustan estoit Anglois de nation » et il donne des dates : « il fut pris captif l'an de Nostre Seigneur 992 et de son aage le 18esme par des corsaires qui se servirent de luy pour vallet dans leur vaisseau ». On ne trouve rien de pareil chez Albert le Grand mais celui-ci ayant imaginé que Goustan était contemporain de Paul Aurélien (voy. note suiv.) a pu supprimer des dates contrariant son système.

à Saint-Benoît et menait la vie érémitique à l'île d'Ouessant (1). Goustan devint moine à Ruis (2) puis se retira avec un compagnon du nom de Rioc dans l'îlot de Hoüedic, alors désert (3). Mais il dépendait toujours de Ruis. Dans un voyage entrepris pour l'intérêt de ce monastère, il mourut un 27 novembre sur la côte de Vendée, à Beauvoir-sur-Mer (4), dans une maison des moines de Saint-Pierre de Maillezais. Bien que ce fut au milieu de la nuit, nobles et dames quittent le lit et accourent aussitôt avec des cierges et des lampes auprès du corps du saint homme. Des moines de Saint-Philibert, dans une pensée de lucre, enlèvent de force le corps et le transportent dans l'église qu'ils possédaient en cette localité. Une foule immense se presse pendant trois jours autour du corps

(1) Les *Miracles de saint Benoît* d'Aimoin rapportent (l. III, c. 12, éd. de Certain, p. 155-158) que Félix quitta sa vie solitaire lorsqu'il apprit que le corps de saint Paul de Léon, pour lequel il éprouvait une vénération particulière (l'île d'Ouessant faisait partie du Léon), avait été porté à Saint-Benoît-sur-Loire par l'évêque Mabbon (cf. p. 240, note 4) et en 994 il alla se rendre moine en cette abbaye par la permission de l'évêque de Léon, « Paulilian ou Pauluican », lequel mourut en 995, au dire de l'Anonyme de 1668 qui emprunte (p. 482) ces renseignements et ces dates à la *Vita Gulstani*. Nos connaissances sur l'évêché de Léon sont trop insuffisantes (voy. *Gallia Christiana*, XIV, 974) pour qu'on puisse contrôler ces affirmations. — Aimoin appelle Félix « civis jam dictae regionis Cornugalliae ». C'est une erreur : l'île d'Ouessant relevait non de la Cornouailles mais du Léon.

Ce nom de Paulilian a sans doute occasionné l'erreur d'Albert le Grand (*Vie des saints de Bretagne*, éd. Thomas et Abgrall, p. 666) qui a fait de Goustan un contemporain de saint Paul-Aurélien et le fait mourir en 608 « ou environ ».

(2) « Il eut enuie de se ranger derechef soubz la discipline de son premier maistre Felix qu'il vint trouuer aagé de cinquante deux ans, la dix huitiesme année apres que le duc Geoffroy l'auoit mis en possession du monastere de St Gildas de Ruys et la deuxiesme année apres que Gauzlin, archeuesque de Bourges et abbé de Fleury, l'auoit renuoyé par la sollicitation de la duchesse Havoyse... qui estoit l'an 1026 » (Anonyme de 1668, p. 483, toujours d'après la *Vita manuscripta Sti Gulstani in monasterio Ruyensi asseruata*).

(3) Albert le Grand (p. 665) l'appelle à tort Budic. Rioc est mentionné dans la *Vita Gulstanni*. Son sarcophage, conservé à Ruis, fut ouvert le 7 août 1655 par dom Noël Mars : il ne contenait plus que des cendres (Ms. fr. 16822, p. 681 et 697). Il est encore conservé dans la chapelle Nord de l'église de Ruis. Voy. Luco, *op. cit.*, p. 382.

(4) Vendée, chef-lieu de canton de l'arr. des Sables-d'Olonne.

et les moines de Saint-Philibert n'ensevelissent le saint qu'après avoir recueilli de grosses sommes d'argent.

Prévenu, l'abbé de Ruis arrive à Beauvoir et demande humblement qu'on lui rende le corps de « son moine ». Refus des moines de Saint-Philibert qui ne veulent pas renoncer aux offrandes quotidiennes déposées sur le tombeau du saint. L'abbé porte sa plainte à Isembart, évêque de Poitiers (1). Celui-ci convoque à son synode l'abbé de Ruis et l'abbé de Saint-Philibert. Le manuscrit s'interrompt (2) au moment où l'on va raconter la condamnation de ce dernier. On sait, en effet, que le corps de saint Goustan fut ramené à Ruis (3).

Ce qui nous importe en cette histoire, c'est que l'abbé de Ruis n'est plus Félix, mais Vitalis. Félix est donc mort. Nous savons la date de son décès (4 mars 1038), qui nous est donnée par une rédaction des *Annales de Quimperlé* et par son épitaphe (4). La *Vita Gildae* a donc été rédigée postérieurement à la mort du premier abbé qui restaura l'abbaye de Ruis.

(1) Isembard Ier, dont la vie s'est prolongée jusqu'à la fin de 1047, comme l'a bien vu le chanoine Auber, *Histoire générale du Poitou*, VII, 1890, p. 221.

(2) Voy. plus haut, p. 207, 212.

(3) Anonyme de 1668, p. 493 et dom Noël Mars (*ibid.*, p. 681) : « Comme j'estois a acheuer la presente histoire le 7 du moys d'aoust 1655, plusieurs personnes m'ayant faict recit que le corps de St Goustan, qui repose dans nostre eglise estoit en chair et en os, j'eus la curiosité de faire leuer la grande bierre qui est sur son tombeau, où, apres auoir diligement regardé, j'y vis tous les ossemens du corps du mesme sainct, a la reserue de quelques vns qui sont consommés. Et ma croyance est que ledit sepulchre auoit esté auparauant ouuert, car son chef est presque au milieu du tombeau. Je pris auec reuerence vn de ses petits ossemens, lequel je mis dans le Thresor auec l'attestation signée de ma main et de nostre cousver qui y estoit present ». Le tombeau sans inscription se voit encore dans la chapelle Nord de l'église de Ruis à côté de celui de Félix (Luco, p. 172). Il a encore été ouvert en 1895 ou 1896. Voy. Abgrall dans l'édition de la *Vie des Saints de la Bretagne* par Albert le Grand (Vannes, 1901, in-4o, p. 667).

(4) « Anno 1038. Depositio Felicis abbatis ». Cette annale ne se trouve pas dans le *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé*, de Gurheden, de format in-8o, conservé au British Museum et publié par L. Maître et P. de Berthou, 2e éd. revue, Rennes-Paris, 1904 (*Bibl. bretonne-armoricaine*, fasc. IV), mais dans un cartulaire de format in-4o consulté

L'auteur.

La précision des détails du dernier chapitre, la manière dont l'abbé Vitalis est mis en scène donnerait lieu de supposer que l'auteur de la *Vita Gildae* n'est autre que Vitalis lui-même.

Une remarque transforme cette hypothèse en certitude ou quasi-certitude.

Mommsen a observé (1) que l'auteur de la *Vita Gildae* était visiblement le même que l'auteur d'une rédaction de la *Vita Pauli Aureliani* (2). Il n'identifie pas cet auteur. Mais nous savons son nom grâce à un passage de la *Vita Gauzlini*, c'est-à-dire de l'abbé Josselin, le maître de Félix (3), due à André de Fleury : « alter etiam actu et nomine Vitalis vitam egregii Pauli, incliti Britannorum presulis, censura providi correxit acuminis (4) ».

par Baluze, lequel a reproduit les Annales dans ses *Miscellanea*, I, 521. Cf. L. Maître et P. de Berthou, *op. cit.*, p. 102 et 113-114. — L'épitaphe de Félix publiée par Cuissard (dans la *Revue Celtique*, V, 414) débute ainsi : « His per bissenos Felix feliciter annos O Benedicte pater rexit ovile tuum... » Félix a été consacré abbé le 4 juillet 1025 (voy. p. 230); s'il est mort un 4 mars (*Obituaire du Ronceray*, cité par la *Gallia Christiana*, XIV, 960), la date de son décès se placerait plutôt le 4 mars 1037. Mais il souscrit une charte de Huelin Berenger datée de cette dernière année, quoique sans indication de mois (*Cartulaire de... Quimperlé*, p. 150), et sur sa tombe on lit en capitales du XIe siècle : « II idus febr. obiit Felix abba loci » Voy. ms. fr. 16822, p. 481 et 697; Mabillon, *Annales Bened.*, IV, 392), c'est-à-dire le 12 février. Cf. Albert le Grand, éd. Abgrall, p. 29. Il s'agit sans doute du 12 février 1038 et le chiffre de douze ans donné par l'épitaphe en vers n'est qu'approché.

(1) *Loc. cit.*, p. 3 : « Vitam Gildae... edidit... Iohannes a Bosco... una cum vita sancti Pauli episcopi Leonensis (*Acta Sancti*, Mart. vol. II, p. 111-120) aperte ab eodem auctore profecta et cum hac nostra conjuncta. »

(2) Elle est publiée non seulement par les Bollandistes, mais par Joannes a Bosco, *Floriacensis vetus bibliotheca*, p. 418-428, quoique moins complète à cause de l'état de vétusté du ms., le même peut-être qui contenait la *Vita Gildae* (cf. plus haut, p. 207) : « Sequitur Vita sancti Pauli episcopi Leonensis in Armorica seu minori Britannia ex vetustissimo codice Floriacensi, in qua *aliqua quamvis desint jam ab initio*, noluimus tamen lectorem residui lectione fraudari » dit l'éditeur (p. 418).

(3) Cf. plus haut, p. 230.

(4) *Gauzleni abbatis Floriacensis et archiepiscopi Bituricensis vita*, l. I, c. 2, éd. L. Delisle dans *Mém. de la Soc. archéologique de l'Orléanais*, II, 1853, p. 277; éd. Ewald dans le *Neues Archiv*, III, 1878, p. 352. André de Fleury a écrit en 1041 (Ewald, *loc. cit.*, p. 350).

Un autre maître de l'érudition écrit à propos de ces lignes : « On ne peut douter que ce ne soit l'œuvre de Vital. Les mots » *censura providi correxit acuminis* sont parfaitement justifiés » par le travail auquel l'auteur de la vie imprimée par les » Bollandistes [*Acta Sanct.*, mars, t. II, 111-120] dit s'être livré » sur une vie plus ancienne composée en Bretagne. »

Vitalis, second abbé de Ruis restauré, est donc l'auteur de la *Vita Gildae.*

Ce Vitalis a eu une carrière agitée. Peut-être originaire de Bretagne, comme son prédécesseur Félix (2), il vint de bonne heure en ce pays, car nous le voyons souscrire en 1021 une charte pour l'abbaye de Redon, en compagnie de Félix et de grands personnages dont les noms sont mentionnés dans sa *Vita Gildae*, tels que les comtes Alain et Eudon, l'évêque de Vannes Juquel (3). Pourvu d'une grande instruction à l'abbaye

(1) Léopold Delisle dans son édition d'André de Fleury, *loc. cit.*, p. 277, note 9.

(2) Voy. plus haut, p. 232, note 1. L'intérêt que porte Vitalis aux saints bretons (Gildas, Paul Aurélien, Samson) dont il récrit la biographie est un indice d'origine bretonne, ainsi que le fait d'accepter de se rendre en Bretagne. Néanmoins, il commettrait une faute de langue. Au chap. 27 il prétend que le nom d'un oratoire, *Coetlann* « sonat interpretatum *Monasterium nemoris* ». Cette assertion est contraire à la syntaxe bretonne; *coet* (bois) + *lann* (monastère) ne peut signifier que « le bois du monastère » (*nemus monasterii*) selon Zimmer (dans l'édition Mommsen, p. 100). Serait-ce une preuve que Vitalis ne comprenait pas bien le breton, par suite n'était pas Armoricain? — Mais l'auteur de la *Vie de saint Goulven*, qui était indubitablement un Breton du XIII° siècle, prétend bien que *Lesneven* veut dire « cour d'Even » : « comes Evenus... in oppido quod ab ejus nomine Lesnevenum, quasi *aula Eveni*, usque in diem dicitur hodiernum ». Quoi qu'en pense M. de la Borderie (*Saint Goulven*, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. XXIX, p. 220, note 2, et *Histoire de Bretagne*, II, 390) c'est là une étymologie inepte. *Lesneven* = *Les-neven* = *Les-numin;* dans le second terme il faut voir le nom d'homme dont on retrouve le dérivé dans *Numin-oé* (Voy. J. Loth dans la *Revue Celtique*, XXII, 1901, 114). Qu'en conclure, sinon que lorsqu'il s'agit de donner des étymologies on n'hésite pas à estropier sa propre langue. Au surplus, la construction *coet-lan* avec le sens « monasterium nemoris », quoique rare quand le second terme est *lan* et non *ti*, n'est pas sans exemple, comme veut bien me le faire savoir M. J. Loth (10 avril 1907).

(3) *Cartulaire de Redon*, n° CCCLVI, p. 308 : « anno ab incarnatione millesimo XXI, luna x, indictione IIII ». Malheureusement une tache ancienne avait effacé anciennement les chiffres qui suivaient le mot *millesimo*. Le chiffre XXI a été intercalé par une main du XIV-XV° siècle (voy. Aur. de Courson, p. 308, note 4). L'année 1021 correspond bien à l'indiction 4, mais il en est de même de l'année 1036. Mais, comme Félix



de Saint-Benoît (1), il était, après Félix, le plus en vue du nouveau monastère de Ruis, et on comprend qu'il lui succéda. Malgré l'estime où le tenaient les contemporains (2), il encourut la haine des moines de Ruis — qui montraient déjà le caractère indomptable et sanguinaire dont Abailard eut à souffrir au siècle suivant (3) — et fut obligé de s'enfuir. C'est alors qu'il utilisa les relations qu'il avait nouées en Poitou au cours du voyage où il avait été réclamer le corps de saint Goustan. Le sire de Talmont, Guillaume Ier, fit le meilleur accueil au fugitif et le gratifia de l'église d'Olonne par une charte en date du 27 mars 1042 (4). Peu d'années après, Guil-

n'est pas qualifié abbé et qu'il ne reçut cette dignité officiellement qu'en 1025, l'acte doit être rapporté à 1021. Il n'y a pas lieu de s'étonner de la souscription de deux moines de Ruis à une charte concernant l'abbaye de Redon. Félix était parti pour réorganiser les monastères bretons en même temps que Teudon qui devint abbé de Redon. Voy. André de Fleury, *Vita Gauzlini*, l. I, c. 24 : « Duo maxima vitae luminaria Felix et Teudo, modo consimili ab eo ordinati, expetunt fines Britannice regionis ».

Vitalis ne fut point pourtant un des premiers moines de Ruis. Parlant au chap. 42 d'un miracle dont il n'a pas été témoin (une apparition de l' « Aversier ») il se réfère au témoignage des *priores nostri;* au chap. 43 il rapporte que saint Gingurien « fuit tempore illo inter *priores* hujus sacri coenobii monachus ».

(1) Dès sa jeunesse, à Saint-Benoit-sur-Loire, Vitalis était particulièrement estimé puisque le célèbre abbé de ce monastère, Abbon, composa pour lui et son condisciple Gérard deux traités sur le cycle de Pâques. Ils ont été publiés par Varin dans le *Bulletin du Comité historique des monuments ecclésiastiques de l'histoire de France*, tome I, 1849, p. 115-127.

(2) Voy. le passage d'André de Fleury cité page précédente et un passage de la charte du sire de Talmont (plus bas, note 4).

(3) On trouvera une longue étude sur Abailard abbé de Ruis dans Sépet, *op. cit.*, p. 103-285.

(4) « Ego Willelmus, Talemontis dominus, Vitali abbati qui, abbatia Sancti Gildasii cui praeerat, monachorum suorum importunitate atque inobedientia ejectus, a me sibi locum aliquem dare in quo Deo juxta propositum deservire posset expostulans accesserat, cujus moralitatis atque sanctitatis fama, non solum apud habitatores vicinarum, verum etiam remotarum provinciarum perlucebat, consilio atque instinctu conjugis, necnon filiorum meorum Willelmi atque Pippini atque procerum meorum, ecclesiam Sancte Marie in Holona dedi ab omni consuetudine solutam... Datum est hoc donum VI kal. aprilis, feria II, luna XV, anno ab incarnatione Domini MXLI, epacta XVIII. Actum est hoc anno ab incarnatione Domini MXLII, regnante Francorum rege Henrico, Pictavorum pontifice Isemberto, duce vero Aquitanorum Guillelmo » *Cartulaire de l'abbaye de Talmont* (Poitiers, 1873, in-8°), n° II, p. 5-6, publié d'après une copie moderne. Les indications chronologiques ne concordent pas entre elles. Les chiffres sont pourtant bien ceux qui étaient sur le cartulaire original (folio 5) consulté par Besly pour son *Histoire des comtes de Poitou*, p. 324.

laume fondait à Talmont même (1) une abbaye dont il confia la direction à Vitalis (2).

Celui-ci semble l'avoir conservée une vingtaine d'années (3). Il finit cependant par retourner à Ruis où il mourut fort âgé (4) (après 1067) (5) et fut enseveli (6).

(1) Vendée, chef-lieu de canton à 10 kil. S.-E. des Sables-d'Olonne.

(2) *Cartulaire de l'abbaye de Talmont*, nº I, p. 1-5, sans date d'année.

(3) Il est mentionné dans le testament de Guillaume II (de 1056) : « venerandum virum domnum videlicet Vitalem abbatem S. Gildasii » (*Cartulaire de Talmont*, p. 7). — Au début de 1058, le duc d'Aquitaine, Guillaume Aigret, ayant mis la main sur Talmont à la mort des sires de Talmont, Guillaume II et Pepin, et visitant le château, vit venir à lui l'abbé Vitalis qui se plaignit d'une spoliation injuste sur la terre d'Olonne commise par la propre mère du prince, la duchesse Agnès. Le duc fit rendre justice à l'abbé de Talmont. Voy. *Cartulaire* nº V, p. 12-13; acte analysé par Alfred Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, I, 262-263. Vitalis est encore nommé dans d'autres actes (nºs VI, XII et XXX, p. 19, 32, 54) mais on y parle de lui au passé.

(4) Les traités que lui adresse Abbon (voy. p. précéd., note 1) supposent un étudiant déjà avancé, d'une vingtaine d'années environ. Or Abbon mourut en 1004. En admettant même que ces deux traités aient été composés à la fin de sa vie, on ne saurait abaisser la naissance de Vitalis plus bas que 980-985.

(5) Il souscrit *S. Vitalis abbatis S. Gildasii*, en compagnie de Raimond, abbé de Déols en Berry, d'Etienne abbé de Beaulieu en Limousin et d'un grand nombre de personnages la charte de restitution de la chapelle du château de Saumur à l'abbaye de Saint-Florent (3 mars 1067). Cet acte conservé en original aux Archives de Maine-et-Loire (H. 1840 nº 9) a été publié par les Sainte-Marthe, *Gallia christiana vetus*, t. IV, 1656, p. 395; cf. l'analyse de L. Halphen, *Le comté d'Anjou au XIe siècle* (Paris, 1906), p. 297, nº 182. — On trouve encore *Vitalis abbas Sancti Gildasii testis* au bas d'une notice du Cartulaire de Redon (Appendice LXI, p. 384) sans doute souscrite par le comte Conan (né en 1039 ou 1040, mort le 11 décembre 1066). M. de la Borderie (*Hist. de Bret.*, III, 15, notes 5 et 6) veut que cet acte se place en 1055-1056 sous prétexte que le jeune comte atteignit alors la majorité féodale de quinze ans et qu'au début de l'acte il est dit que l'abbaye souffrit « quousque Conanus comes gubernacula Britanniae sumpsit et vigorem regnandi invenit ». Ces mots s'entendent encore mieux d'un homme de 20 à 25 ans et l'acte peut parfaitement se placer « vers 1062 » comme le suppose Aurél. de Courson.

(6) Anonyme de 1668 : « Il fut le premier abbé qui fut enterré dans le cloistre apres la restauration du monastere : son tombeau estoit basty contre la muraille du cloistre proche la croisée de l'eglise avec cette inscription VITALIS ABBAS sans autre escriture. Il estoit en forme d'arcade et mesme façon que nous voyons ceux de Felix et de Rioc » (Bibl. Nat., ms. fr. 16822, p. 496). Dom Noël Mars au XVIIe siècle fit ouvrir les tombes de Félix, de Goustan et de Vitalis : « Comme j'estois a acheuer la presente histoire le 7 du moys d'aoust 1655... la mesme nuict je fis aussy ouurir la tombe de l'abbé Vital qui est dans le vieux cloistre soubs vne arcade

Il paraît bien vraisemblable que c'est seulement à son retour, vers 1060, qu'il songea à écrire ou à terminer sa *Vita Gildae*.

Nous avons vu, en effet, qu'elle n'a pu être écrite avant les environs de 1042-1045, époque qui concorde avec la fuite de Vitalis abandonnant Ruis pour le Poitou. Il est peu admissible que la *Vita* ait été entreprise entre la mort de Félix (1038) et la fuite de Vitalis (avant 1042). Installé comme prêtre à Olonne, puis comme abbé à Talmont, pendant quinze ou vingt ans, Vitalis dut sans doute se désintéresser des destinées du monastère de Ruis qui semblait à jamais perdu pour lui. Les probabilités sont en faveur de la période qui suivit son retour inespéré en Bretagne (1060 ?-1067 ?) (1).

On peut enfin se demander si la lacune finale du ms. n'a pas été intentionnelle et si, après son décès, les moines de Ruis n'ont pas arraché les feuillets où Vitalis racontait son abbatiat malheureux (2). Quoi qu'il en soit, l'autographe mutilé de l'auteur trouva refuge à Saint-Benoît-sur-Loire, d'où étaient venus Félix et Vitalis. Avant son transfert en

de pierre, ou je vis vne partie seullement de ses gros ossemens et le chef et tout le reste consommé » (cité *ibid.*, p. 681). L'Anonyme de 1668 ajoute aux lignes précédentes : « L'an 1660 en bastissant la muraille du cloistre du costé de l'eglise on a esté contraint de desmolir la dicte arcade : toutefois pour conseruer la memoire de ce bon abbé, on a laissé son tombeau et sa place, l'enfonçant partie dans la muraille » (*ibid.*, p. 698).

(1) M. Sépet (p. 94) écrit que la *Vita* a été composée « peut-être aux environs de 1060 », mais sans donner de raisons à l'appui. Notre Anonyme de 1668 en plaçait la rédaction (ms. fr. 16822, p. 23) : « enuiron l'an 1050 ». Bollandus écrivait : « scripta est ergo haec vita a 600 fere annis » au t. II de février, paru en 1643.

(2) Il est certain que l'auteur avait l'intention de poursuivre son récit au moins jusqu'à la mort de Félix. S'il a anticipé et raconté (chap. 45) la fin de Goustan qui a survécu à celui-ci, c'est qu'une association d'idées très naturelle l'amenait à parler de Goustan à propos d'un autre saint personnage, Gingurien, lequel avait édifié les moines au temps de Félix (ch. 43-44). Il est probable qu'après le récit de la fin de Goustan venait celui de la mort de Félix, suivi sans doute de l'abbatiat de Vitalis, exposant, comme plus tard Abaelard, son « historia calamitatum » en qualité d'abbé de Ruis.

Orléanais, le manuscrit fut utilisé dans le Légendier de l'abbaye nouvellement fondée de Saint-Gildas-des-Bois (1).

III. — Valeur.

Quelle peut être la valeur d'un texte racontant vers l'année 1060 la vie d'un personnage ayant vécu cinq ou six siècles auparavant ?

Vitalis a-t-il eu à sa disposition une *Vita* antérieure qu'il se serait borné à retoucher, comme il fit de la Vie de Paul Aurélien et aussi de celle de saint Samson (2).

Le cas est différent. En écrivant la *Vita Gildae*, Vitalis ne se contentait pas de remplir un simple exercice comme il avait fait précédemment (3), il se livrait à un travail d'un intérêt quasi personnel (4). En réalité, il écrivait l'histoire de l'abbaye qu'il gouvernait, car il ne s'arrêta pas à la mort de Gildas, mais poursuivit jusqu'à son abbatiat, tout au moins jusqu'à la mort de Félix (5).

(1) Saint-Gildas-des-Bois fondé par Simon, fils de Bernard, à Lampidric au diocèse de Nantes, entre Nantes et Redon. La copie de la charte de fondation reproduite dans le ms. fr. 16822, p. 464, porte l'an 1026, qui est inadmissible puisqu'on lit ensuite : « Henrico regnum Franciae regente ». Comme l'acte est souscrit par Alain comte de Rennes (1008-1039 ou 1040) et Mathias comte de Nantes (1038-1051) il se place en 1039. Bien que sous le vocable de saint Gildas, le nouvel établissement tira ses moines et son abbé, non de Ruis, mais de Redon, beaucoup plus proche. L'abbé Helogan, désireux d'acquérir des reliques, s'adressa néanmoins à Félix, qui lui concéda un ossement du bras droit et une parcelle du crâne de Gildas. Voy. la notice sur cette abbaye dans le ms. fr. 16822, p. 464-474. Elle a servi à l'abbé Luco, *op. cit.*, p. 176-204. Cf. l'édition de dom Morice, *Preuves*, I, 363.

(2) Il condensa la biographie de Paul par Gourmonoc écrite en 884 (éd. Cuissard, *Revue Celtique*, p. 413-460). La Vie de Samson qu'il remania est celle dédiée à l'évêque de Dol, Louenan, vers l'année 900 (La Borderie, I, 560); en effet il qualifie Samson d'*archevêque*.

(3) Le remaniement de la *Vita Pauli Aureliani* semble avoir été écrit à Saint-Benoît avant le départ de Vitalis pour la Bretagne. Cf. plus haut, p. 234-235 et note suivante.

(4) Il semble dans un endroit de la *Vita Gildae* placer Samson et Paul-Aurélien au-dessous de Gildas (cf. plus bas, p. 247). Il garda cependant une grande vénération pour Paul-Aurélien et, dans la *Vita Gildae*, c. 35, il a soin de raconter que Félix étant encore à Saint-Benoît sous le gouvernement d'Abbon (donc avant 1004) fut guéri d'une maladie mortelle par une apparition de Paul.

(5) Cf. page précédente, note 2.

I. — Depuis l'année 1008, ses sources sont ses souvenirs personnels et quelques traditions qu'il tenait de Félix et de ses premiers disciples (1). Mais sur Gildas lui-même, sur la ruine de l'abbaye, sur la fuite des moines en Berry, à quel moyen d'information a-t-il eu recours ?

Naturellement il n'a rien pu trouver à Ruis qui n'était qu'un monceau de décombres (2). A-t-il puisé à Saint-Benoît-sur-Loire les éléments de son information, comme le suppose M. Sépet (3).

Cela paraît de prime abord vraisemblable. Il est certain que c'est dans l'abbaye de Saint-Benoît qu'il a trouvé la Vie de Paul Aurélien par Gourmonoc, apportée évidemment avec le corps du saint par l'abbé-évêque Mabbon vers 960 (4).

La connaissance de la *Vita sancti Samsonis* s'explique facilement par la proximité d'Orléans où les chanoines de Dol étaient installés avec les reliques (ou prétendues telles) de leur saint patron, Samson, depuis les environs de l'année 930 (5).

A Orléans aussi, en l'église Saint-Aignan, il a pu voir le tombeau d'Ebbon de Déols tué par les Hongrois. Nous avons émis l'hypothèse qu'il parlait de ce personnage dans un chapitre aujourd'hui disparu (6).

II. — Mais le reste de la *Translatio*, où en a-t-il puisé les éléments ?

(1) Cf. plus haut, p. 235, note 2 fin.
(2) M. Sépet (*op. cit.*, p. 94) écrit très justement : « Ce n'est que par une évidente distraction que l'on [M. de la Borderie] a pu croire qu'il avait trouvé dans le monastère de Ruis des documents anciens sur le saint patron de ce monastère et sa fondation au temps de l'émigration celtique. »
(3) *Ibid.*, p. 95.
(4) Aimoin, *Mirac. sancti Benedicti*, l. III, c. 11 (éd. de Certain, p. 154-155). Cf. La Borderie, *Hist. de Bretagne*, II, 420, note 6, et mon article *Date de l'exode des corps saints hors de Bretagne*, p. 14 (Extr. des *Annales de Bretagne*, novembre 1899). Un des mss. donnés par Mabbon à Saint-Benoît-sur-Loire (aujourd'hui à Berne n° 277) porte cette dédicace : « Hunc codicem MABBO EPS DEDIT SCO BENEDICTO. Voy. *Revue Celtique*, V, 413, note 3.
(5) La Borderie, *Hist. de Bret.*, II, 512-518. Cf. plus haut, p. 239, note 2. Cf. MÉLANGE VI, p. 196.
(6) Cf. plus haut, p. 228.

Les moines de Ruis s'enfuirent vers 919 (1). Ils prirent, non la route de France, mais celle d'Aquitaine, et arrivèrent en Berry vers 920 ou peu après (2), porteurs de quantité de

(1) Attaquée par la flotte d'Ohtor et Hroald en 914, la Bretagne fut submergée et conquise par d'autres bandes en 919. Voy. La Borderie, II, 351-355.

(2) La date de l'arrivée des fugitifs à Déols n'est indiquée qu'approximativement par Robert de Saint-Marien et Richard de Poitiers (voy. plus haut, p. 225 et 226). Elle est certainement postéreure à 917, date de fondation de Notre-Dame de Déols (voy. p. suiv., note 4) et très probablement à 920, date de consécration de ce monastère, car si les moines bretons avaient été déjà présents à Déols il y a tout lieu de croire que le sire de Déols, Ebbon, les eût englobés dans son nouvel établissement au lieu de leur concéder comme il fit, un lieu à part. Cette remarque, qui me paraît probante, est due à M. Emile Chénon, *Un monastère breton à Châteauroux* dans *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, t. XVII, 1re partie (Rennes, 1885), p. 152. — D'autre part en 927 ils étaient déjà installés à Déols (voy. page suiv., note 5).

M. de la Borderie (II, 509) qui accepte la date de M. Chénon pour l'arrivée des fugitifs à Déols, met leur départ en 888 (II, 330 et 332). Ils auraient donc mis au moins 32 ans pour venir de Ruis à Déols ! Le même érudit (II, 509, note 6) fait arriver Daioc à Issoudun (cf. p. 243-244) en 947, à l'âge de 90 ans : « il n'a ici rien de bien étonnant : les vieux saints et moines bretons ont tous la réputation d'avoir vécu fort vieux, parfois jusqu'à la centaine ! » Cette chronologie extraordinaire résulte du besoin de prendre à la lettre un passage du chap. 32 où l'auteur de la *Vita Gildae* raconte que les moines de Ruis et de Locminé s'enfuirent à l'époque où Alain le Grand gouverna seul la Bretagne. C'est désigner l'année 888 s'écrie triomphalement M. de la Borderie. C'est, répondrai-je, accorder une autorité trop absolue à une assertion d'un auteur écrivant si longtemps après l'événement et qui n'avait que des données confuses sur l'histoire de la fin du IXe et du commencement du Xe siècle; il a mis la fuite des moines sous le règne de Alain parce que c'est le dernier souverain dont il connaissait le nom avant la ruine de la Bretagne. Je ne puis lui reprocher d'avoir ignoré le très obscur Gourmaëlon qui succéda de nom à Alain en 907. Mais n'est-il pas inconcevable de mettre la fuite des moines de Ruis l'année même qui, selon M. de la Borderie, vit le triomphe d'Alain sur les Normands de la Loire ! En admettant même cette fuite invraisemblable les religieux du Vannetais seraient *revenus* puisque, toujours d'après le même érudit (II, 334), les pirates n'osèrent plus se montrer tant que vécut Alain. Enfin voit-on les religieux du Vannetais se rendant en Berry pour fuir les Normands établis en Nantais ! Il leur eût fallu pour ce faire se jeter dans la gueule du loup.

Cette absurde date de 888 prétend encore s'autoriser d'un passage de la *Vita S. Paterni*. Mais l'étude consacrée à ce texte par M. de la Borderie (Vannes, 1892, Extr. de la *Revue Morbihannaise*, t. I et II; *Hist. de Bret.*, I, 203, 307, 331; II, 507) est sujette à caution. Voyez F. Lot, *Caradoc et saint Patern* dans la *Romania*, XXVIII, 568-576. L'auteur, d'ailleurs, se contredit : à la p. 25 du mémoire sur saint Patern il admet que le corps de ce saint ne fut pas emporté en Berry avec celui de Gildas avant 919.

M. Chénon (*loc. cit.*, p. 154) essaye de diminuer l'intervalle qui sépare le

reliques plus que douteuses (1). Ils reçurent l'hospitalité d'Ebbon, sire de Déols (2), qui leur permit de se bâtir une petite église dans une île de l'Indre, en vue du château (3) et non loin de la grande abbaye de Notre-Dame de Déols (Bourg-Dieu) qu'il avait fondée en 917 (4). Cette concession n'était que provisoire et l'église devait revenir à ce dernier établissement après le départ (ou le décès) des Bretons (5). C'est sans doute

départ des moines de Ruis de leur arrivée à Déols en plaçant leur fuite en 907, la dernière année du règne d'Alain. L'intervalle est encore trop grand et la tentative de maintenir l'autorité chronologique du chap. 32 de la *Vita Gildae* est inutile pour le motif qu'on vient d'indiquer.

(1) Celles de Gildas, de Patern évêque de Vannes, de saint Patrice, de Brigitte, de saint Alban martyr en Grande-Bretagne (Voy. *Vita Gildae*, cap. 33; Robert de Saint-Marien (plus haut, p. 225, et plus loin p. 243-4). — Le *Patriarchium Bituricense*, qui ne recule devant rien, y ajoute le propre calice dont Jésus se servit pour la Cène (sur ce texte, cf. plus haut, p. 228, note 3). Un ms. de la *Vita Patricii*, conservé encore au XI[e] siècle à Saint-Gildas de Déols, leur avait sans doute donné l'idée de s'attribuer la propriété du corps de ce saint (cf. plus bas, p. 262, note 2). Il en fut sans doute de même pour Brigitte et Alban, mais pas nécessairement : Brigitte figure, en effet, dans la *Vita Gildae* (c. 10) et Alban dans le *De excidio* (c. 8).

(2) Sur Ebbon, dont la mort sous les coups de Hongrois doit se placer en 937, voy. Lauer, *Louis IV*, p. 24 et 197. — On a voulu faire de Launon archidiacre, puis (948) archevêque de Bourges, un frère d'Ebbon : il était son fils, voy. plus haut, p. 227, note 1.

(3) MM. de la Borderie et Chénon ont voulu que le *castrum* dont parlent les documents diplomatiques (voy. plus bas, note 5) fût un château sis à Déols même. Je crois qu'il s'agit tout simplement du château de la rive gauche, sur une éminence dominant le cours de l'Indre, château qui prit le nom du successeur d'Ebbon, Raoul : *Castellum Radulfi* = Château-Raoux = Châteauroux. Ce qui le prouve, c'est que dans la charte de fondation de Notre-Dame de Déols de 917 et dans les actes confirmatifs, la chapelle de Saint-Martin, située sur la hauteur qui deviendra Châteauroux, est dite *infra castrum Dolis*. Il n'y a jamais eu sur le sol plat de la rive droite de château de Déols, soi-disant abandonné par Raoul le Large vers 935 pour celui qui prit son nom.

(4) Cet acte, donné à Bourges le 10 septembre 917, a été publié plus d'une fois, en dernier lieu par Eug. Hubert, *Recueil historique des chartes intéressant le département de l'Indre* dans la *Revue archéologique du Berry*, V, 1899, p. 102-110. Plusieurs sources annalistiques mentionnent cette fondation qui eut presque autant de retentissement que celle de Cluny dix ans auparavant : le *Chronicon Dolense* (Labbe, *Bibl. mss.*, II, 315), Adémar de Chabannes (éd. Chavanon, p. 141), d'après lui Richard de Poitiers, etc. (cf. plus haut, p. 225, notes 1 et 2).

(5) Le 21 septembre 927, Ebbon se trouvant au château de Déols (= Châteauroux, voir note 3) confirme et étend ses bienfaits envers l'abbaye de Notre-Dame de Déols; il lui donne : « capellam nihilominus a Britonibus constructam in insulam, post illorum discessum eidem loco attribuo »

l'instabilité de la situation qui découragea l'un des deux chefs de l'émigration, Daioc, abbé de Ruis. Il se transporta, on ne sait en quelle année, avec les prétendues reliques de saint Paterne de Vannes, de saint Patrice et de sainte Brigitte, à six lieues de Déols, sous le château d'Issoudun, dans un vieux monastère dédié à Saint-Martin, que le sire Raoul Taillefer fit reconstruire en l'honneur de Notre-Dame (1).

(Hubert, *loc. cit.*, p. 113). Cette clause se retrouve dans les actes confirmatifs en faveur de Notre-Dame de Déols des papes Léon VII et Jean XIII en 938 et 968 (« capellam nichilominus juxta castrum a religiosis Britonnibus constructam post illorum discessum attribuimus », *ibid.*, p. 125, 134) et du roi Louis IV, de 936-942 (« capellam quam in conspectu castelli Britones monachi aedificaverunt... possideant », *ibid.*, p. 132). Cette *capella* « en vue du château » (*in conspectu castelli*) ou « près du château » (*juxta castrum*), est évidemment la même que la *capella in insula*. Il est singulier que des textes aussi clairs n'aient pas été compris. Sous l'influence des divagations du *Patriarchium Bituricense*, MM. Chénon (*loc. cit.*, p. 149-151, 155) et La Borderie (*Hist. de Bret.*, II, 509) ont imaginé quelque chose de très compliqué : Ebbon aurait installé les Bretons fugitifs dans une chapelle en l'honneur de Notre-Dame située au milieu des bois à l'ouest de Déols (??), puis « presque aussitôt » dans une île de l'Indre « en vue du château (imaginaire) de Déols »; deux ans après (?) il commence à leur construire une chapelle dans une « autre île de l'Indre », la première étant cédée à Notre-Dame de Déols; enfin après la mort d'Ebbon, son fils Raoul le Large abandonna aux religieux bretons « son château [le soi-disant château de Déols, cf. page précéd., note 3] dont la position gênait le développement de leur abbaye et alla transporter sa résidence à quelque distance sur la rive gauche de l'Indre ». — La réalité, très simple, c'est que, de 920 environ jusqu'à la Révolution, l'abbaye de Saint-Gildas-en-Berry n'a jamais quitté son « île » de l'Indre.

(1) Voici ce que rapporte le chanoine Vernier dans son *Patriarchium Bituricense*, c. 53 : « Certe, tempore Gerontii archiepiscopi Bituriensis, Radulphus Largus, Ebbonis filius, princeps Dolensis, ad petitionem spectabilis pontificis Launi, patrui sui, tunc temporis adhuc sancti Gerontii archidiaconi, caput et principalia membra beati Paterni, Venetensis episcopi, transtulit in castrum Exoldunense ex abbatia Sancti Gildasii Dolensis, quam in castro a seipso constructo, dicto Castro Radulphi, aedificaverat atque consummarat, a patre inchoatam » (Labbe, *Bibl. mss.*, II, 73; *Gallia Christiana*, II, *Probat*, 156). Mais quelle confiance peut-on accorder à ce roman du XVIe siècle? L'archidiacre Launus n'était pas oncle mais frère de Raoul (voy. plus haut, p. 227, note 1) et rien ne permet de croire que le sire de Déols possédât Issoudun. — Les dates 946-947 proposées par certains érudits berrichons, Catherinot, La Thaumassière (*Hist. de Berry*, réimpr., II, 143, 391), par un religieux de Saint-Crépin de Valenciennes dans une note remise en 1621 à Dom Touchet, dernier abbé régulier de N.-D. d'Issoudun (voy. Armand Peremé, *Recherches hist. et archéol. sur la ville d'Issoudun*, 1847, p. 285), acceptées par M. Chénon (*loc. cit.*, p. 155-156), sont évidemment une conjecture provoquée par la phrase citée plus haut : « tempore Gerontii archiepiscopi Bituricensis ». Géroncius,

Mais les reliques (ou soi-disant telles) de saint Gildas (et aussi de saint Alban) (1) étaient demeurées à Déols, où l'abbaye

archevêque de Bourges, étant mort en 948 (Flodoard, *Annales*, éd. Lauer, p. 120), on a placé la translation en question un peu avant sa mort.

La date de jour n'est pas moins incertaine. Le martyrologe de N.-D. d'Issoudun, connu par les extraits que rapporte La Thaumassière (II, 145), donnait deux dates, 21 août et 23 septembre, pour la « Translatio corporis sancti Paterni antistitis Venetensis... Exoldunum ». Selon Jean Mallet (dans Peremé, *op. cit.*, p. 285, note 1) cette translation serait du 13 février. Mais les informations de ce personnage sont sujettes à caution (cf. Chénon, *loc. cit.*, p. 157, note 4).

Aussi, au XVII[e] siècle, dom Estiennot dans une courte histoire de l'abbaye de N.-D. d'Issoudun pouvait-il dire qu'on ignorait la date de sa fondation et ne rapporter comme les plus anciennes preuves connues que deux chartes émanées, l'une d'Emenon, l'autre d'Ansgardis (Bibl. Nat., ms. lat. 12744, p. 103 et 419). Par la première, Emenon et son fils Foulques, possesseurs du château d'Issoudun, font donation à l'abbaye Notre-Dame, à la requête de l'abbé Itier des « coutumes » du bourg Saint-Martin (Eug. Hubert, *loc. cit.*, p. 136). L'acte, daté de mai an 30 de Lothaire se place en 984. La seconde est une donation par une dame du nom d'Ansgardis de la terre de Fontaines à N.-D. d'Issoudun et à Saint-Pierre de Vierzon (*Cartulaire de Vierzon*, Bibl. Nat., ms. lat. 9865, fol. 8 verso et 9 recto; analyse de Mabillon dans *Annales Benedictini*, IV, 23). Daté de l'an 28 de Lothaire elle se place en 982. — En 1845, Raynal dans son tome I (p. 340) se refusait prudemment à remonter plus haut qu'Emenon de l'acte de 984 pour retracer la série des seigneurs d'Issoudun. Mais, peu après, M. de Maussabué lui communiqua copie d'une charte qu'il avait trouvée aux Archives de l'Indre, fonds de l'abbaye de la Prée, liasse 7, et qu'il publia au t. IV, p. 539, note 2. Heureusement, car cette charte a depuis lors disparu (voy. Eug. Hubert dans la *Revue archéol. du Berry*, VII, 1901, p. 168). Au XVII[e] siècle elle avait été connue de La Thaumassière (p. 295) qui en donne un extrait et de Dom Estiennot (Bibl. Nat., ms. lat. 12742, p. 107) qui la mentionne et annonça qu'il la reproduirait mais n'en fit rien. Par cet acte, en date de 1134, Raoul, sire d'Issoudun, rappelle en les confirmant les donations faites par ses prédécesseurs à l'abbaye Notre-Dame d'Issoudun : « Rogerius, cognomento Taillefer, dedit abbati Dahoc et beatae Mariae terram quae, ob hospitationem Britonum, Britoneria ab ipsis vocata est... Preterea Emeno, dominus Exolduni et predicti Rogerii filius, Adhenauris uxor ejus et filii ejus, etc. » — Ainsi l'abbaye de N.-D. d'Issoudun a été fondée par Raoul Taillefer, père d'Emenon, et antérieurement à 984; elle a eu pour abbé le Daioc du chap. 33 de la *Vita Gildae*, accompagné de moines bretons d'où une localité a tiré son nom de « La Bretonnière » (cf. la carte jointe au mémoire de M. Chénon). Nulle mention de Raoul le Large et de Launon et pour cause. Sans ce document l'existence de Daioc serait incertaine. Reconnaissons, d'ailleurs, que rien ne prouve que lui et ses compagnons aient passé par Déols avant d'arriver à Issoudun. Le Martyrologe de N.-D. d'Issoudun portait simplement « Translatio corporis sancti Paterni, antistitis Venetensis, quando sublatum est a Britannis et apud Exoldunum in territorio sanctae Dei genitricis condigna veneratione conditum » (La Thaumassière, II, 145). — La présence de saint Paterne serait attestée par une charte de 1018. Voy. Hubert, *loc. cit.*, n° XVIII, p. 149.

(1) Sur saint Alban, cf. plus haut, p. 242, note 1.

de Saint-Sauveur et Saint-Gildas, sans atteindre jamais à la renommée de sa voisine, Notre-Dame, parvint à s'enraciner dans son île, puis à s'enrichir au cours du XI[e] siècle (1). C'est là, semble-t-il, que Vitalis pouvait puiser les éléments de ses chap. 32 et 34 concernant la ruine de la Bretagne, la fuite en Berry des moines de Ruis, de Locminé, des clercs de Vannes — et aussi du chap. 33 primitif dont j'ai tenté de reconstituer la physionomie (2).

On a avancé que Vitalis avait été abbé de Saint-Gildas de Déols. L'assertion paraît erronée (3). Mais son long séjour, de près de vingt ans, en Poitou, lui laissa tout le loisir nécessaire pour visiter à l'abbaye berrichonne les reliques de saint Gildas et consulter, à mon avis, les débris d'archives qu'elle pouvait conserver (4).

(1) Voy. Em. Chénon, *loc. cit.*, p. 159 sq.

(2) Voy. plus haut, p. 226-228. La charte de Raoul d'Issoudun (voy. p. précéd.) confirme l'existence de l'abbé Daioc. Toutefois, il est singulier que Daioc, donné comme abbé de Ruis au chap. 33 (remanié, il est vrai, de la *Vita et translatio s. Gildasii*), ne soit pas connu à Déols mais à Issoudun, où il transporte, non pas les reliques de Gildas, mais celles de l'évêque de Vannes et les soi-disant reliques de saint Patrice et de sainte Brigitte. Il serait possible que ce chap. 33 eût commis une confusion, que Daioc fût le chef de la caravane vannetaise et que Taneth, donné comme abbé de Locminé, fût aussi abbé de Ruis. Remarquer enfin que, à la fin du XII[e] siècle, les moines de Saint-Gildas de Déols prétendaient posséder le corps de sainte Brigitte (voy. Robert de Saint-Marien cité plus haut, p. 225), alors que certainement N.-D. d'Issoudun a élevé des prétentions à la possession des reliques de la sainte (voy. Chénon, p. 174). Il y a là l'indice d'un dissentiment ancien, remontant au X[e] siècle, entre les fugitifs bretons.

(3) Voy. Hauréau dans la *Gallia Christiana*, XIV, 960. Cette erreur du t. II, col. 155 de la *Gallia Christiana* était bien excusable. Le voyant souscrire (*S. Vitalis abbatis sancti Gildasii*) dans la charte pour Saumur de 1067 (cf. p. 237, note 5) après Raimond abbé de N.-D. de Déols, il était indiqué de croire que son monastère était Saint-Gildas de Déols. La chose est d'ailleurs indémontrable. On ne sait rien entre Durand, abbé présumé de S. Gildas de Déols en 1040, et Nicolas attesté en 1078. Voy. Chénon, *loc. cit.*, p. 168.

(4) Il y avait encore des moines bretons à Déols en 968 (cf. une bulle citée plus haut, p. 242, note 5), et même à la fin du XII[e] siècle s'il en fallait croire Robert de Saint-Marien : « A la page 183 de ce ms. (original, » n° 132, Bibl. d'Auxerre) se trouve la mention de la fondation du monas- » tère de S[t] Gildas en Berri [cf. ci-dessus p. 225, note 1] rapportée à » l'an 918, sur qui l'auteur avait fait remarquer que de son temps il y » avait encore dans cette maison une colonie de moines bretons qui

III. — Reste la *Vita* proprement dite, qu'on peut subdiviser en deux parties, période insulaire, période armoricaine.

En faveur de l'existence d'un prototype suivi par Vitalis, on doit faire valoir un certain nombre d'arguments :

1) La phonétique nous fournit d'abord des indices que Vitalis reproduisait un texte antérieur. *Arecluta*, patrie du saint, *Clut*, nom du fleuve (Clyde) auquel ce pays, le « Strath-Clyde » doit son nom, représentent des graphies archaïques. On ne comprendrait pas que Vitalis les eût inventées ou retrouvées (1).

2) On ne conçoit pas davantage sans un prototype la connaissance de ce royaume breton du nord de la Grande-Bretagne, le « Strathclyde », lequel avait cessé d'exister au temps où Vitalis rédigeait son ouvrage (2).

3) Enfin, le voyage de Gildas en Irlande, à l'invitation du roi suprême, Ammericus, offre un caractère à coup sûr historique. Les *Annales Cambriae* rapportent le voyage du saint sous l'année 565 (3). Ammericus est certainement identique à Ainmire (au gén. Ainmirech) roi suprême (*ard-rí*) d'Irlande

» gardait pieusement les reliques de leur saint patron : « ubi nunc » monachorum turma, Britonum gentis felicissima proles et reliquiarum » sancta perseverans custos, divinae virtuti canit cotidie laudes. » On » peut encore lire cette phrase dans le ms. original, malgré les traits » rouges dont elle a été bâtonnée et qui ont empêché de la reproduire » dans les autres exemplaires » (L. Delisle, *Chronique de Robert de Saint-Marien d'Auxerre* dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXXII, 1898, p. 518). Mais en rayant ce passage l'auteur a-t-il jugé qu'il était superflu ou bien erroné ?

Sur les archives de Saint-Gildas en Berry, cf. plus bas, p. 262, note 2.

(1) Voy. J. Loth, *Emigration bretonne*, p. 44.

(2) Donald, le dernier roi de Strathclyde, mourut en 908 et n'aurait pas eu de successeur breton. Ses sujets reconnurent pour souverain Donald fils d'Aedh, roi des Scots d'Alban et, en 945, le roi anglais Edmond renonça en faveur du roi des Scots, Malcolm, à toute prétention sur cette région, dès lors incorporée dans le royaume Scoto-Picte. Voy. William F. Skene, *Celtic Scotland* (Edinburgh, 1886, in-8°), I, 346, 362. [Je lis cependant dans le *Brut y tywysogion* (p. 26-27), sous la date 975 (*sic*) : « ac ydaeth D6nwall6n brenhin Ystrat-Clut y Rufein » (et Donald roi de Strathclyde alla à Rome)].

(3) *Annales Cambriae*, 2e rédaction : a. CXXI (post 444 = 565) : « Navigatio Gildae in Hibernia ». Sur ces Annales, voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor, the magazine of the Society of Cymmrodorion*, IX, 144, et XI, 138; Zimmer dans l'édition Mommsen, *loc. cit.*, p. 6.

de 565 à 568 (1). — Visiblement, il est impossible que Vitalis ait inventé le fonds des chap. 11 et 12.

Ces quelques observations suffisent à montrer que, en ce qui concerne la partie de la vie de Gildas qui s'écoula en Grande-Bretagne et en Irlande, Vitalis a utilisé une source ancienne.

Il l'a utilisée avec quelque liberté. Ainsi, aux chapitres 4 et 5, pour rendre son récit plus intéressant, il a fait de Samson et de Paul Aurélien, dont il avait jadis remanié les biographies (2), des condisciples de Gildas dans la *lann* d'Iltud, et il les a, naturellement, déclarés inférieurs à son héros pour la facilité à apprendre. Il y a même dans ce chapitre un indice certain de remaniement, c'est le titre d'*archevêque* donné à saint Samson (3). La manière dont il dépeint (c. 6) Gildas, désireux de compléter son éducation, se rendant en Irlande pour visiter les *scholae* des plus célèbres docteurs, rappelle peut-être le *curriculum* d'un jeune étudiant du XIe siècle fréquentant les écoles de Chartres, de Reims, de Saint-Benoît-sur-Loire, etc. (4).

(1) Selon les *Annales d'Ulster*, éd. Hennessy (Dublin, 1887), I, p. 62-63. Il fut *ard-ri* de 564 à 566 selon les *Annales* dites *des Quatre Maîtres* (éd. O'Donovan, vol. I, Dublin, 1848, in-4°, p. 204-205. Voy. aussi *Annales de Tigernach*, éd. Stokes dans la *Revue Celtique*, XVII, 1896, 148. Cf. La Borderie, *Etudes*, p. 343 et Zimmer dans l'éd. Mommsen, *loc. cit.*, p. 6.

Ainmire paraît à plus d'une reprise dans les Vies de saints irlandais. Ainsi la Vie de saint Ciaran : « cum pater ejus sub tributis regis Anmerei, id est Anmirech, premeretur » (*Acta sancti Kerani* dans *Acta sanctorum Hiberniae*, éd. de Smedt et de Backer, col. 155). On lit dans la *Vita sancti Edani qui et Moedoc* (*ibid.*, col. 471 et 486-7) : « Hedus filius Anmerech rex Hyberniae »; cf. dans la *Vita Colmani Elo* (*ibid.*, col. 424) : « Ed, filius Ammerech ». La vie de saint Aidan de Ferns a été composée vers 1100 (voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 128) et se trouve, bien que foncièrement irlandaise, dans le recueil des Vies de saints gallois exécuté en Sud-Galles : Ainmire y figure comme *rex magnus* (dans Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 233, 239, 249).

(2) Voy. plus haut, p. 234, 239.

(3) C'est seulement en 848-850 que Dol fut érigée en métropole par le duc Nominoé. Samson n'est considéré comme investi d'un pouvoir supérieur à celui des autres évêques bretons que dans la 2e Vie, dédiée à l'archevêque Louénan vers l'année 900.

(4) L'Anonyme de 1668 écrit plaisamment (p. 186) : « ayant passé trois ans (*sic*) a suiure les Vniuersités d'Irlande » (voy. encore p. 68 et 70). Le *curriculum* de Gildas lui rappelle celui d'un étudiant du Moyen-Age et même de son époque.

Néanmoins dans la phrase du ch. 6 : « valedicens pio magistro venerandisque condiscipulis Iren perrexit » le mot *Iren* est à relever : c'est



Le voyage en Italie (chap. 13 et 14) paraît aussi de son invention (1).

Il en va différemment de la partie armoricaine de la vie de Gildas (c. 16-31). En voici une analyse :

Au moment où il revient de Rome et de Ravenne (c. 13-14) et va regagner sa patrie, Gildas arrive « par l'ordre de Dieu » en Armorique, habitée par les Bretons, qui l'appelaient *Letavie*, et est reçu par eux avec joie et honneur. Gildas, alors âgé de trente ans, décide de mener la vie d'ermite dans une île du pagus de Ruis. Mais « la lumière ne peut demeurer sous le boisseau » : il se décide à construire un monastère au *castrum* sis sur le mont de Ruis, en vue de la mer. Il se fait en ce lieu beaucoup de miracles, mais l'auteur n'entre à ce propos dans aucun détail et rapporte aussitôt la retraite du saint qui va vivre dans une roche dominant le cours du Blavet (chap. 17). C'est là que, à la requête de religieux venus de Grande-Bretagne, il écrit, dix ans après, son célèbre *Epistolaris libellus* dont on donne un extrait (c. 19). Vient ensuite l'histoire de Triphine et de Conomer (c. 20-25). Deux miracles suffisent à compléter la vie armoricaine du saint. Un étang de *plou* de Demetrius servait de port de refuge à des brigands (pirates) : grâce à la prière du saint, une masse de sable comble le chenal qui faisait communiquer l'étang avec la mer (chap. 26). Dans la même région, à Coëtlann, des méchants empiétaient sur le territoire du petit monastère où vivaient des disciples du saint. Celui-ci arriva, se mit en prières, puis fit le tour du domaine en traînant son bâton sur le sol : une fontaine d'eau claire surgit à l'endroit où le saint avait prié et l'eau s'écoulant suivit les traces de

la forme *irlandaise*, légèrement altérée, du nom de l'Irlande (au nominatif *Eriu*, à l'accusatif *Erenn*). C'est bien à tort que Mabillon (p. 141), suivi malencontreusement par La Borderie (*Etudes*, p. 228, note 1), a voulu corriger ce passage.

(1) Il est invraisemblable et, d'ailleurs, le pèlerinage à Rome est un lieu commun de l'hagiographie brittonique, comme l'a bien vu M. de la Borderie, *Etudes*, p. 245.

son parcours : aujourd'hui encore elle marque la limite du domaine (chap. 27).

La mort du saint remplit les chap. 28 à 31. Gildas est averti de sa fin prochaine par un ange, alors qu'il se trouvait dans l'île de Houat, qu'il aimait beaucoup et où il avait mené jadis la vie d'ermite (aucune mention de ce fait n'a été produite antérieurement). Le saint prononce un long discours pour exhorter ses disciples à la pratique de toutes les vertus. Ses exhortations durent sept jours : il meurt le huitième, un 29 janvier. Gildas avait voulu qu'on mît son corps sur un bateau qu'on laisserait dériver au hasard. En dépit de ses derniers conseils, ses disciples de Ruis et ceux venus de Cornouailles se prennent de querelle. Pendant leur dispute le bateau coule et le corps du saint avec lui. Les Cornouaillais le cherchent de longs jours, mais en vain, puis, lassés, retournent chez eux (chap. 30). Les disciples de Ruis, après trois mois d'attente, décident de jeûner trois jours. L'un d'eux a une révélation et annonce où et quand ils retrouveront la barque et le corps. Le lieu fut une baie près de Ruis, où jadis le saint avait construit un petit oratoire en l'honneur de la sainte Croix, c'est Croësti (1). Le jour fut le 11 mai, jour des Rogations. Les disciples de Ruis reportèrent le corps au *castrum* de Ruis. Il se fait encore des miracles au tombeau du saint, au témoignage de l'auteur. Le 11 mai est demeuré un jour de fête pour les habitants de la province de Vannes. Quant à la mémoire de Gildas, elle est restée en vénération à toute la race des Bretons (chap. 31).

Impossible de n'être pas frappé de plusieurs choses :

D'abord le vide de ce récit. Près de la moitié est formée par l'histoire de sainte Triphine et du méchant Conomer, qui n'est qu'un thème folk-lorique auquel l'auteur a voulu donner un cachet d'historicité.

(1) Les éditions portent « *Eroest* id est domus sanctae crucis ». M. de la Borderie (*Etudes historiques*, I, p. 347) a judicieusement corrigé en *Croesti* (*Croes* croix + *ti* maison). C'est le nom d'une anse à l'ouest de la presqu'île de Ruis.



En second lieu, le peu d'importance que joue Ruis. L'auteur affirme que Gildas a fondé lui-même ce monastère et qu'il y a fait des miracles, mais il est incapable de fournir aucun détail et passe aussitôt à sa retraite à la roche du Blavet (1). Les seules actions mémorables de Gildas pendant sa vie armoricaine se produisent à cette roche du Blavet et en Cornouailles. Gildas, pendant son séjour à la roche du Blavet, fait jaillir une claire fontaine pour son usage et, grâce à ses prières, tire du rocher une vitre (évidemment une feuille de mica enlevée d'un terrain schisteux) pour fermer la fenêtre de l'oratoire donnant à l'Est. Il y change aussi l'eau en vin un jour qu'il recevait des hôtes et se trouvait pris à l'improviste. On montre encore en ce lieu la meule avec laquelle il broyait le froment : elle guérit les malades (chap. 17). Visiblement nous avons affaire à une légende locale. Il en est de même des miracles de l'étang bouché et du ruisseau qui borne l'oratoire. Le plou de Demetrius, comme l'a prouvé M. de La Borderie (2), est Plou-Zevet sur la baie d'Audierne : à un

(1) L'Anonyme de 1668 en a été frappé (p. 194-195) : « De vray qui pourra croire que St Gildas si grand amateur de la vie cœnobitique eûst voulu quitter si tost le monastere qu'il auoit a peine edifié et peuplé de religieux pour aller creuzer vne roche et s'y renfermer pour viure solitaire, comme s'il neûst pas eû la commodité de passer a son aymable jsle de Houat pour ce faire. Du moins a il fallu vn espace d'années raisonnable pour construire son monastere et y viure quelques annees auec ses religieux, auant que d'en sortir et chercher demeure ailleurs : en dessur l'autheur de sa vie le donne asses a entendre quand il dit : Vbi tantum eius eminuit vita vt plurimi infirmi ac debiles et leprosi qui circumquaque erant ad eum venientes, sanitati ejus actionibus et meritis reddebantur, quod usque in proesens tempus facere non desinit in eodem loco eius meritis omnipotens Deus. » Et voilà tout ce que les manuscrits raportent de la vie de St Gildas pendant sa premiere demeure a Ruys qui fut de dix huict a vingt ans (*sic*). Or il n'est pas croyable que Dieu qui auoit jusques jcy illustré son seruiteur Gildas de tant de miracles, eût retiré sa main pour l'en priver cy apres et lors principalement que plus il croissoit en aage, plus aussy auançoit il dans la perfection et amour de Dieu. Il faut donq necessairement qu'il y ayt quelque manque ou transposition dans les Legendaires entre la construction du monastere de Ruys et la transmigration de St Gildas à la roche de Blauet. »

Pour combler cette soi-disant lacune l'Anonyme imagine d'insérer ici la prétendue navigation de Gildas auprès de Philibert et un troisième voyage en Irlande (Cf. plus haut, p. 216.

(2) *Etudes historiques bretonnes*, p. 334-338; ***Histoire de Bretagne***, **I, 439.**

kilomètre de la chapelle de Saint-Demet existe encore aujourd'hui « un étang de 400 mètres de long sur 200 de large tout » près du bord de la mer, dont il reste séparé par un étroit » cordon de sable, et répondant ainsi tout à fait à la descrip- » tion de l'étang bouché par saint Gildas. » La position de Coëtlann ne peut être déterminée avec autant de précision : toutefois, on peut l'identifier avec la baie de la Forêt, près l'embouchure de l'Odet, à dix lieues de Plou-Zévet [1], toujours en Cornouailles.

N'est-il pas curieux que, pour recueillir les légendes locales, d'ailleurs dénuées de tout caractère historique, qui constituent la seule base de son récit armoricain, Vitalis ait été obligé de se rendre à Castennec et en Cornouailles et n'ait rien trouvé à Ruis !

Il est vrai que, bien que les disciples venus de Cornouailles fussent plus nombreux [2], le saint élut après sa mort le monastère de Ruis pour sa dernière demeure. Le moyen de douter de la véracité du récit de la barque échouée à Croësti ! Le jour de l'invention du corps on a placé sur l'autel de cet oratoire une pierre en « signe de témoignage [3] » ! Plus sceptiques que M. de la Borderie, les Cornouaillais refusèrent de se rendre : à 1.500 mètres du bourg de Carnoët ils montraient, dans la chapelle Saint-Gildas, un sarcophage appelé Tombeau de saint Gildas [4].

Vitalis (c. 31, 40, 41) parle bien du tombeau de Gildas à Ruis, tombeau où il a vu opérer des miracles, encore de son temps, le 11 mai : il oublie seulement d'informer que ce tombeau était vide, ou tout au moins ne s'explique pas sur ce point [5]. Il ne sait même pas comment motiver d'une façon

(1) *Etudes historiques bretonnes*, p. 334-338; *Histoire de Bretagne*, I, 439.

(2) Cap. 30 : « sed hi qui de Cornugallia venerant plures erant ». Cette phrase n'est-elle pas un aveu que — non au VIe — mais au XIe siècle, le culte de Gildas était encore bien plus en faveur en Cornouailles qu'en Vannetais ?

(3) Cap. 31 : « lapidem quidem super altare ejusdem loci in testimonium posuerunt ».

(4) La Borderie, *Etudes historiques*, p. 338; *Histoire de Bretagne*, I, 440.

(5) Cf. plus haut, p. 229, note 3.



vraisemblable le séjour de Gildas en Petite-Bretagne. C'est la volonté de Dieu qui l'y conduit à son retour d'Italie, alors qu'il voulait regagner sa patrie. Bien accueilli des habitants, il se décide à y vivre... en solitaire. On peut difficilement imaginer rien de plus gauche.

Quant à la date d'arrivée de Gildas en Armorique, Vitalis (cap. 16) n'en a aucune idée précise : il la fait contemporaine du règne du roi des Francs Childéric, fils du païen Mérovée !

Quelle confiance accorder après cela à ses assertions que Gildas avait trente ans quand il se fixa à Ruis et que c'est dans sa retraite du Blavet, après dix ans de séjour, qu'il composa sa célèbre invective ? La première n'a peut-être tout simplement pour objet que d'affirmer que le saint était un homme fait et un prêtre : on sait que trente ans était l'âge légal pour la prêtrise (1). La seconde est à coup sûr erronée. En effet, l'ouvrage de Gildas n'a certainement pas été écrit sur le continent (2).

(1) Le système chronologique de M. de la Borderie exige que Gildas ait été prêtre vers vingt-cinq ans. Voy. *Etudes historiques bretonnes*, I, 229, 364-5. La date de 518-519 qu'il assigne à la prêtrise de Gildas repose sur une idée fausse touchant la date de naissance du saint (cf. plus bas, p. 265, note 5). Toutes les dates (sauf la dernière) assignées par M. de la Borderie aux diverses phases de la vie de Gildas sont erronées.

(2) M. de la Borderie (*Etudes historiques*, I, 305 sq.; *Hist. de Bret.*, I, 409) accepte les dires de Vitalis. Et cependant, au chap. 4 de son *De excidio*, Gildas qualifie les écrits continentaux de *transmarina relatio*. Il n'écrivait donc pas sur le continent, en Armorique (Mommsen, *loc. cit.*, p. 7, note 1). M. de la Borderie le sait bien, mais, pour tout concilier, il imagine, après d'autres, de couper en deux l'œuvre de Gildas : une première partie l'*Historia*, comprenant les chap. 1 à 26, composée dans la Grande-Bretagne vers 540 (*Etudes*, p. 251) ou 530 (*Hist. de Bret.*, I, 386), à l'abbaye de Nant-Carvan (!); une seconde partie l'*Epistola* (depuis le chap. 27) rédigée dans l'ermitage de Blavet longtemps après (*Etudes*, p. 305; *Hist. de Bret.*, I, 409). Près de trente ans auparavant Lipsius avait fait observer que la division de *De excidio* en deux parties était arbitraire et que l'œuvre de Gildas formait véritablement un bloc. L'article de Lipsius, paru en 1858 dans l'*Allgemeine Encyklopedie* d'Ersch et Gruber, sect. I, t. 67, p. 231-240, constitue encore aujourd'hui ce qu'on a écrit, sinon de meilleur, du moins de moins mauvais sur Gildas.

On a sans doute été influencé par le fait que la *Vita Gildae* (chap. 19) voulant donner une idée de l'*epistolaris libellus* de Gildas en cite un passage qui commence justement au chap. 27 du *De excidio : habet etenim Britannia reges sed tyrannos.* Mais on n'a pas remarqué que

Reste l'histoire de Triphine et de Conomer.

C'est, ai-je dit, du folk-lore (1). Conomer est représenté comme un Barbe-Bleue épris des femmes, qui met successivement à mort ses épouses quand il s'aperçoit qu'elles sont enceintes. C'est là probablement un thème mythique (2). Cependant Conomer est un personnage historique du VIe siècle. Cependant Waroc, comte de Vannes, donné pour père à Triphine, est, lui aussi, un personnage historique et du même siècle. Mais c'est précisément leur historicité qui rend inadmissible le récit de l'hagiographe.

La manière dont il a opéré pour écrire ses chapitres 20 à 25 n'est pas difficile à percer à jour. Vitalis a pris comme base un conte : peut-être les héros, la mère, Triphine, et le fils, Tremeur, avaient-ils été déjà sanctifiés par l'imagination populaire; et sans doute ces deux noms étaient déjà liés l'un à l'autre (3). Le « Barbe-Bleue » était-il nommé ? C'est peu pro-

la phrase « post *decem annos* ex quo inde recesserat scripsit epistolarum libellum » s'inspire en le modifiant dans un but intéressé (rattacher la composition de cette œuvre célèbre à l'Armorique) du début du chap. I du *De excidio* : « silui fateor... spatio bilustri temporis » (éd. Mommsen, p. 25, l. 7). Vitalis avait donc sous les yeux l'ensemble de l'ouvrage, mais il n'en reproduit qu'un passage, particulièrement caractéristique par sa violence. Enfin aucun ms. du *De excidio* n'est et n'a jamais été divisé en deux parties. Voy. Mommsen, *loc. cit.*, p. 11, note 2.

(1) Cf. Sépet, *op. cit.*, p. 95 : « il est permis de reconnaître l'adaptation, » plus ou moins fondée, à saint Gildas et à d'autres personnages de l'his- » toire de la légende et de l'épopée bretonne de ces deux thèmes quasi » universels de la poésie populaire : l'épouse innocente et persécutée et » l'époux meurtrier de ses femmes. Ce dernier type, fondé d'ailleurs aussi » bien que l'autre sur des réalités, est encore célèbre dans nos récits » enfantins sous le nom de Barbe-Bleue ». Mais cet érudit suppose que la légende « a pu être empruntée par notre moine à une *Vie de saint Gildas* plus ancienne », hypothèse inutile.

(2) Sur Barbe-Bleue, voy. l'édition des *Contes* de Perrault de Mr. Andrew Lang, Oxford, 1888, in-12, p. LXI.

(3) A Sainte-Tréfine (Côtes-du-Nord, arr. Guingamp, cant. Saint-Nicolas-du-Pélem) on montrait les tombeaux de Trifine et de Tremeur (La Borderie, *Etudes*, p. 325. Cf. plus haut, p. 209, note 1). Cependant Tremeur est le patron de l'église collégiale de Carhaix et l'on retrouve, indépendantes l'une de l'autre, des églises consacrées, les unes à saint Tremeur, les autres à sainte Triphine (dans le Finistère et le Morbihan). Les reliques de Tremeur sont mentionnées au nombre de celles que Salvator, évêque

bable. Quoi qu'il en soit, Vitalis l'identifia au Conmor que la vie de saint Samson lui représentait comme un tyran (1). Il rattacha Triphine au pays Vannetais en lui donnant pour père Weroc « Venetensium comes », le célèbre chef breton qui avait laissé son nom au pays (*Bro-Werec* puis *Bro-Erec*), comme il nous l'apprend lui-même au chap. 32. Ce même chapitre, où figurent si bizarrement les noms des ducs francs Beppolène et Ebrachar et la mention de leurs luttes malheureuses contre Weroc, nous montre encore que Vitalis a connu Grégoire de Tours et Frédégaire, où l'on retrouve tous ces noms : Vannes, Beppolène, Ebrachar, Weroc, et aussi Conomor (2). C'est ce texte qu'il appelle (au c. 16) *Gesta veterum* (3). C'est là qu'il a puisé la connaissance de Weroc, et l'idée lui est venue d'insérer dans un cadre historique un conte de ma Mère l'Oye.

Il a opéré avec habileté, sans pouvoir néanmoins éviter de l'obscurité et des inconséquences. Le théâtre de l'action est mal délimité. Conomer règne sur un pays vague « in superioribus partibus istius regionis ». Où périt Triphine? on ne sait.

d'Alet, et les Magloriens mirent en sûreté à Paris au Xe siècle, mais il n'est question de Triphine ni dans la *Translatio sancti Maglorii* ni dans les listes de reliques bretonnes conservées à Saint-Magloire de Paris et dont l'inventaire fut dressé au XIIe siècle. Cf. plus haut, p. 193, note 4.

Tandis que Triphine ne figure que dans une seule des quatre anciennes listes des Litanies conservées des saints de Bretagne, Tremeur fait défaut dans toutes. Voy. J. Loth, dans la *Revue Celtique*, XI, 1890, 138. — Il est probable que si, à l'origine, Triphine et Tremeur n'étaient pas associés, c'était chose faite à l'époque de Vitalis et qu'il a recueilli en Cornouailles cette légende (Triphine et Tremeur) fondée peut-être sur quelque monument funéraire interprété par la fantaisie populaire.

(1) *Acta sanct. ord. S. Benedicti*, saec. I, p. 179-180. Il pouvait également retrouver ce nom dans Grégoire de Tours (cf. note suivante) et aussi dans la Vie de saint Paul Aurélien qu'il a remaniée : *Quonomorius* (*Revue Celtique*, V, 421).

(2) Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, V, 16, 26; IX, 18; X, 9, 10, 11. — Pseudo-Fredegaire, III, 11. — Beppolenus et Ebracharius ne se trouvent ensemble que chez celui-ci ; aussi croirai-je plus volontiers que Vitalis a utilisé seulement cette dernière compilation dont la partie originale est précédée d'un abrégé de Grégoire. — Naturellement Vitalis se défend d'avance du reproche de remaniement : « multi sunt testes fideles » dit-il chap. 20. Le moyen de ne pas le croire !

(3) M. de la Borderie a eu l'idée singulière de voir dans ces *Gesta* « une chronique aujourd'hui perdue ». Cf. plus bas p. 256, note 3.

Où est situé le château qu'habite le tyran ? on ne sait [1]. Conomer est-il même châtié ? La chose est laissée dans l'ombre. L'hagiographe, qui fait de Gildas le vengeur de Triphine, raconte que celui-ci essaye vainement de pénétrer dans la demeure du méchant ! la porte est close et derrière elle des rires l'insultent. Gildas se met en prières, puis prend une poignée de terre et la jette sur la maison : tout s'écroule. En faut-il conclure que Conomer périt sous ses ruines ? Oui sans doute, puisque Gildas vient de prier Dieu que si le tyran ne peut être amendé il mette fin à sa « malice ». Cependant il n'est pas dit formellement qu'il périt et l'on s'y est trompé.

Enfin, Vitalis prévoit que, en rattachant Trémeur à Gildas, qu'il lui donne pour parrain, il va soulever une objection :

(1) La Borderie (*Etudes*, p. 324 et *Hist. de Bret.*, I, 412) a eu conscience de ces difficultés. Elles n'ont pas réussi cependant à ébranler sa robuste crédulité. Il s'amuse de ses prédécesseurs (*Etudes*, p. 371) dans sa revue des « sentiments des divers auteurs sur la résurrection de sainte Trifine ». Son interprétation du miracle est, cependant, de toutes la plus arbitraire et, en même temps, la plus comique. Voy. le compte rendu de Mgr Duchesne dans la *Revue historique*, t. LXVI, 1898, 190.

(2) M. de la Borderie, qui veut combiner la *Vita Samsonis* et la *Vita Gildae*, ne peut admettre, naturellement, que Conomer périsse sous les ruines de sa demeure, puisque le premier texte nous montre le tyran succombant sous les coups du protégé de saint Samson, Judual. Ce qui est peut-être plus grave encore c'est qu'il s'obstine (*Etudes*, p. 330 et *Hist. de Bret.*, I, 414) à croire à la réalité d'un soi-disant concile assemblé au Menez-Bré pour anathématiser Conomer. Lui-même, mieux que personne, sait pourtant bien que cette fantastique assemblée n'a d'autre garant que la *Vie de saint Hervé*, texte du XIII[e] s. « essentiellement légendaire », comme il l'établit dans son édition (au t. XXIX, 1892, des *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*). L'hagiographe ne savait rien d'historique sur Hervé. En revanche, il connaissait et la *Vita Gildae* et la *Vita Samsonis*, comme il ressort de son chap. 27 (*ibid.*, p. 269), et c'est en s'inspirant de ces deux documents qu'il a imaginé sa prétendue assemblée. M. de la Borderie écrit (p. 297) : « Laissons de côté » la sotte légende cousue par la fantaisie du XIII[e] siècle à l'histoire de » cette assemblée dans le but d'expliquer d'une façon merveilleuse l'origine » de la fontaine qui existe sur le Menez-Bré. Cette légende écartée, il reste » dans l'histoire des traits curieux, vestiges d'une tradition fort ancienne » et que ni le XIII[e] siècle ni le IX[e] n'auraient pu inventer ». — C'est s'abuser. Outre que rien absolument dans ce chap. 27 n'a un caractère archaïque, comment l'éminent savant n'a-t-il pas vu qu'ici, comme dans tous les cas similaires, le trait prétendu historique n'a été imaginé que pour appuyer la légende et n'en saurait être détaché ? Il faut accepter ou rejeter le tout en bloc.

comment le fils de Triphine ne prend-il pas le nom de son père spirituel ? Il répond par avance que les Bretons ne l'appellent pas Gildas mais Tremeur « par discrétion [1] ».

C'est besogne vaine de chercher dans ces fantaisies un résidu historique [2].

En vérité, Vitalis ne savait rien d'historique [3] sur l'existence armoricaine de Gildas. Pour composer un récit, il a recueilli à la roche du Blavet et en Cornouailles des légendes locales qui, comme toutes les légendes de cette catégorie, ne reposent sur aucune réalité, mais ont été inventées après coup pour s'expliquer une particularité topographique. L'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours et la continuation du Pseudo-Frédégaire lui ont permis de placer dans un cadre historique l'histoire de Triphine et de donner un synchronisme, au reste absurde, de l'arrivée de Gildas en Armorique. Enfin, le récit de la mort du saint et de la découverte miraculeuse de son corps à Croësti est visiblement de l'invention de l'auteur [4].

(1) Chap. 25 : « Hunc ergo Britanni ob discretionem alterius beati Gildae non Gildam eum sed Trechmorum vocant. »

(2) M. de la Borderie a consumé sa vie dans cette tâche ingrate. Malgré son ingéniosité et sa souplesse j'estime qu'il a échoué. La coupure en deux tronçons du comte Waroch, dont le premier tronçon aurait régné de 501 à 550 environ, est caractéristique de cette méthode conciliatrice : répugnant à sacrifier les textes légendaires, elle en vient pour les mettre d'accord à inventer des personnages ou encore à allonger l'existence des saints au delà de toute vraisemblance. Par excès de timidité, elle tombe dans les hardiesses les plus aventureuses.

(3) Le nom de *Letavia* donné à l'Armorique aux chap. 16 et 32 serait le seul indice d'archaïsme à relever. M. de la Borderie (*Etudes*, I, 362) imagine pour source du chap. 16 une « chronique aujourd'hui perdue qui plaçait sous le règne de Childéric l'occupation de l'Armorique par les Bretons », mais cette supposition est non seulement inutile mais erronée (voy. plus haut, p. 254, note 2) et, en outre, on trouve encore ce mot dans la *Vie de sainte Ninnoc* qui n'est qu'une composition fabuleuse du XII[e] siècle (*Cartulaire de Quimperlé*, 2[e] éd. par L. Maître et P. de Berthou, p. 66-68). De l'autre côté de la Manche il est aussi bien connu de Gaufrei de Monmouth qui écrit en 1135 son *Historia regum Britanniae* (l. VI, c. 4) et des auteurs des Vies des saints gallois, Illtud, Patern, etc., composées vers 1130. Voy. Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 170, 171, 178, 179, 193-196, etc.

(4) M. de la Borderie (*Etudes*, p. 345) qualifie lui-même de « lieux communs » les longues instructions que l'hagiographe met dans la bouche du saint quand il apprend que sa fin est proche.

Gildas a-t-il fini ses jours en Armorique ?

Ce n'est guère probable. Une source galloise nous le montre partant pour l'Irlande cinq ans avant sa mort (1). Il est plus vraisemblable que Gildas mourut soit en Irlande, soit en Grande-Bretagne. Ce sont des annales irlandaises qui signalent son décès (570) (2). C'est avec l'Irlande et le pays de Galles, bien plus qu'avec l'Armorique, que les rapports de Gildas sont historiquement attestés (3).

(1) Voy. plus haut, p. 246, note 3.

(2) La mort de Gildas est mentionnée dans les *Annales* de Tigernach et dans les *Annales* rédigées à Innisfallen, mais sans date d'année. Voy. dans W. F. Skene, *Chronicles of the Picts... and Scots* (Edinburgh, 1867, p. 67 et 167) et Stokes dans la *Revue Celtique*, XVII, 149. On trouve au contraire les dates de 569 et 576 dans les *Annales d'Ulster*, éd. Hennessy (*Coll. du Master of the rolls*, Dublin, 1887), I, p. 62, compilées d'après deux versions anciennes différentes où les mêmes événements sont racontés avec six ou sept années d'intervalle. Cf. Zimmer, *Académie de Berlin*, 1891, p. 281 et dans Mommsen, *loc. cit.*, p. 6. Le jour du décès (29 janvier) est marqué dans le Martyrologe de Tallaght (*The Book of Leinster*, éd. d'Atkinson, Dublin, 1880, in-fol.), p. 356, col. 7 (au bas) : « IIII kl. Gildae episcopi (*sic*) et sapiens ».

Les *Annales Cambriae*, dans la recension du ms. Harleyen compilée vers 955, portent sous l'année correspondant à 570 ap. J. C. : « Gildas obiit ». Voy. éd. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, IX, 155). Ces *Annales*, rédigées en Grande-Bretagne, ont pour source les mentions annalistiques utilisées au XIe siècle par Tigernach et en 1498 par les *Annales* d'Ulster. Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, IX, 144; XI, 139. Il est à remarquer que les *Annales d'Ulster* pour toute la période qui précède 1014 sont en retard d'un an. Voy. O'Dononavan dans l'édition des *Annals of the Four Masters*, I, p. XLVIII. Sur la date de la mort de Gildas, voy. encore La Borderie, *Etudes*, p. 369-370. Je ne connais le mémoire de Mr. Alfred Anscombe, *St Gildas of Ruys and the Irish royal chronology of the sixth century* (1893, chez l'auteur) que par le compte rendu défavorable des *Analecta Bollandiana* (XIII, 175).

(3) Trente ans environ après la mort de Gildas, saint Columba, l'apôtre des Pictes, dans une lettre au pape Grégoire Ier, vise un passage du *De excidio* et nous apprend qu'on interrogeait Gildas en matière de droit canonique et disciplinaire : l'irlandais Finnian (mort en 549) avait obtenu de lui une consultation « très élégante » (Voy. *Mon. Germ.*, *Epistolae*, III, 156 et Mommsen, *loc. cit.*, p. 21). Non seulement son Penitentiel est connu en Irlande, mais des collections canoniques de ce pays sont mises sous son nom (Mommsen, *loc. cit.*, p. 13). De même la *Lorica Gildae*, poème en vers macaroniques, farci de mots grecs et hébreux, dont la récitation guérissait toutes les maladies. Mommsen (p. 13) a montré contre Zimmer (*Nennius vindicatus*, p. 299-340) que Gildas n'en était pas l'auteur. C'est en Irlande que fut faite cette fausse attribution, nouveau témoignage de la célébrité de Gildas en ce pays. Une rédaction de la *Vita Brendani*, au surplus postérieure au XIe siècle, montre (cap. 15) le célèbre abbé de



Gildas a-t-il même jamais mis les pieds sur le continent ?

Il faut avouer que nous ne possédons aucune preuve solide à l'appui de cette opinion (1). Le seul argument qu'on pourrait invoquer pour soutenir qu'il a été, du moins, en Armo-

Clonfert allant faire visite « au très sage vieillard Gildas habitant en Bretagne »; plus loin (cap. 49) Brendan dépêche à Gildas saint Talmach pour venir à bout d'une bête féroce (Colgan, *Acta sanctorum Hiberniae*, p. 414 et *Acta sanct. Hiberniae ex codice Salmanticensi*, éd. de Smedt et de Backer, Edinburgh, 1888, 4°, cap. 14 et 15). Le Pseudo-Adamnan invente une correspondance entre saint Columba et Gildas, où ce dernier s'exprimerait en termes peu flatteurs pour les Irlandais (Bolland., *Acta Sanct.*, juin, t. II, 194; Smedt et Backer, *Acta sanct. Hiberniae*, col. 221. Cf. aussi la *Vita s. Finniani*, c. 7-11, dans Colgan, p. 393, et Smedt et Backer, col. 192-193); mais l'auteur de cette vie de basse époque s'est inspiré des vies galloises de David, Cadoc et Oudoceus.

En Grande-Bretagne la célébrité de Gildas se répandit, non seulement chez les Bretons insulaires, mais chez les Angles comme Bède et Alcuin. Elle était grande encore au XIIe siècle chez les Anglo-Normands, tels que Guillaume de Newburgh et Raoul *de Diceto*, sans parler des Gallois tels que Nennius (IXe siècle), Gaufrei de Monmouth et Giraud de Barry (cf. Mommsen, p. 21-24). Les quelques mss. conservés du *De excidio* paraissent dériver d'un ms. écrit en Angleterre au XIe siècle, sans doute à Canterbury (*ibid.*, p. 13). — Les Vies de saints écrites dans le pays de Galles à la fin du XIe et dans le premier tiers du XIIe siècle, ou bien invoquent l'autorité de Gildas pour leurs renseignements historiques, telle la *Vie de saint Teilo* (éd. J. Loth, dans les *Annales de Bretagne*, IX, p. 91), ou bien mettent leur héros en rapport avec lui. Ainsi la *Vita sancti David*, écrite par Ricemarchus un peu avant 1098, rapporte que David, encore dans le sein de sa mère, Nonnita, empêche Gildas de prêcher (Rees, *Lives of the Cambro-british saints*, p. 120. Cf. la *Vita sancti Catoci*, composée vers 1100 (c. 23, 28, 29, p. 59, 65). Gildas apparait encore dans la *Vita sancti Oudocei* postérieure aux précédents d'environ un tiers de siècle (dans le *Book of Llandâv*, éd. Gwen. Evans et J. Rhys, p. 138). — Sur l'existence de Gildas à l'île d'Echni dans le canal de Bristol, cf. plus loin, APPENDICE.

En Armorique le nom et l'œuvre de Gildas étaient connus au IXe siècle. Gourdisten, abbé de Landévennec, et son disciple Gourmonoc invoquent l'autorité de son livre, le premier avant l'année 884, le second en cette même année dans la *Vita sancti Winwaloei* (dans La Borderie, *Cartulaire de Landévennec*, p. 8) et la *Vita sancti Pauli Aureliani* (éd. Cuissard dans la *Revue Celtique*, V, p. 420). Ce dernier le désigne par l'expression *ormesta Britanniae* où M. Gaidoz (*ibid.*, p. 458) a voulu voir ingénieusement le mot brittonique *gormes* « oppression ». En outre, il donne pour disciples à Iltud, non seulement Paul Aurélien, David et Samson, mais encore Gildas.

(1) Cf. plus haut, p. 248, note 1.

rique [1], c'est la célébrité dont il a joui en ce pays. Mais sainte Brigitte y a été l'objet d'un culte au moins aussi répandu [2]. Qui croira qu'elle ait jamais été en « Letavie », à supposer qu'elle ait existé [3].

(1) Il existerait cependant un témoignage bien ancien du séjour de Gildas en Armorique si l'on admettait l'interprétation que donne M. Zimmer (*Nennius Vindicatus*, Berlin, 1893, p. 255 sq.) d'un passage d'un conte irlandais du *Livre de Leinster*, p. 245, col. 2, l. 1 à 7. Guaire Aidne, roi de Connaught de 617 à 662, désira un jour entendre en entier le *Táin bó Cuailnge*, mais le chef des bardes, Senchan Torpeist, eut beau assembler les bardes, conteurs et poètes (*file*) d'Irlande, aucun n'était capable de le débiter d'un bout à l'autre; on n'en savait que des fragments. « Senchan demanda alors à ses élèves si l'un d'eux voulait, moyennant sa bénédiction, se rendre dans la terre de *Letha* (la Letavie = Armorique) pour apprendre le *Táin* que le Sage (*in sui*) avait emporté à l'Est ».

Ce « sage » selon Zimmer c'est Gildas, surnommé le Sage ou plutôt le Savant (*sapiens*). Pour apprécier la vraisemblance de ce récit, accepté par le savant celtiste (erhalten wir in ganz unverdächtiger Weise, p. 254), il suffit de rappeler que le *Táin bó Cuailnge* « Enlèvement de la vache de Cooley » est le récit épique le plus important de la littérature irlandaise et que sa masse (il forme 455 pages dans la récente édition de M. Windisch) ne permettait pas évidemment de le savoir par cœur. Murgen, fils de Senchan, qui accepte de faire le voyage, n'a point besoin, d'ailleurs, de passer l'eau : le héros Fergus, sortant de sa tombe, lui récite l'épopée d'un bout à l'autre. Cf. d'Arbois de Jubainville, *Senchan Torpeist, poète en chef d'Irlande et les Irlandais en Armorique* (*Bibl. de l'Ecole des Chartes*, XL, 1879, p. 145-153). L'historiette en question a été inventée au XI-XII[e] siècle (le *Livre de Leinster* est d'une écriture du XII[e] siècle). Rien ne prouve qu'on a en vue Gildas et, celui-ci fût-il visé, que l'anecdote se dénote comme une forgerie évidente. Son seul intérêt serait d'apporter un nouveau témoignage de la célébrité de ce personnage en Irlande (Cf. note précédente).

(2) J. Loth, *Les Anciennes litanies des saints de Bretagne*, dans la *Revue Celtique*, XI, 1890, p. 139.

(3) La célèbre abbesse de Kildare, morte dit-on en 523, dont l'Eglise célèbre la fête le 1[er] février, porte le nom d'une déesse du paganisme irlandais. Siegfried, un des premiers disciples du fondateur de la philologie celtique, Caspar Zeuss, a reconnu dans son nom le gaulois *Brigantia* (voy. Whitley Stokes, *Three irish glossaries*, p. xxxiii; cf. Alfred Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, Leipzig, 1896, I, 535). Il est difficile de déterminer à quel point le prestige, la déesse Brigit, poétesse et voyante, fille du dieu suprême Dagdâ le Grand, a pu aider à la fortune de la sainte, au dire de M. John Rhys, *Lectures on origin and growth of religion as illustrated by Celtic heathendom*, Londres, 1888, p. 74-75 (*Hibbert Lectures*). Cf. d'Arbois de Jubainville, *Le cycle mythologique irlandais* (Paris, 1884), p. 144-146. D'autres, plus hardis, ont identifié la déesse et la sainte, ce qui revient à nier l'existence de celle-ci. Cf. Charles Squire, *The mythology of the British islands* (Londres, 1905), p. 228 et 387.

Conclusion.

Sur la vie de Gildas, nous en sommes réduits, en réalité, aux douze premiers paragraphes composés vers 1060 par Vitalis, abbé de Ruis, peut-être d'après une biographie antérieure.

Est-il même certain que la source de Vitalis fût une biographie ?

Rappelons-nous que l'auteur du XI[e] siècle a très probablement inventé les chap. 13 et 14 (le voyage en Italie) ou plutôt les a tirés du fonds banal de l'hagiographie brittonique [(1)]. Il a certainement retouché les chap. 3 à 5 racontant l'enfance du saint au monastère d'Illtud, ce qui est inquiétant [(2)]. Il a fort bien pu composer ces chapitres d'après le même procédé qui a servi pour les chap. 13-14. L'éducation des saints par Illtud est, en effet, un lieu commun de l'hagiographie celtique des deux côtés de la Manche. Et, précisément, notre Vitalis a eu sous les yeux, puisqu'il les a refaites, les Vies de saint Samson et de saint Paul Aurélien, où l'on prétend que ces saints avaient été élevés par le célèbre personnage [(3)], lequel a laissé son nom à une abbaye [(4)] que fréquentaient les Armoricains [(5)]. Quelle nécessité nous force à attribuer ces chap. 3-5 à une vie ancienne ? Aucune. Tout favorise la vue inverse.

Le message de Brigitte à Gildas (chap. 10) est, naturelle-

(1) Voy. plus haut, p. 248.
(2) Voy. plus haut, p. 247.
(3) *Ibid.* Quand la *Vie de Paul Aurélien* (*Revue Celtique*, V, 420-421) déclare que Gildas, Samson, David et Paul ont été élevés par saint Illtud nous avons une preuve de la célébrité de ces personnages mais non de la réalité de l'assertion de Gourmonoc.
(4) Ce n'est plus qu'une localité insignifiante du Sud-Galles, *Llan Illtyd*, en dépit du surnom de *Vawr* (le Grand) qui est resté attaché à ce nom. Cette abbaye était située non loin de *Nant-carvan* et de *Llandâff*.
(5) L'auteur de la *Vita S. Samsonis* nous parle au VII[e] siècle de l'éducation de Samson à Saint-Illtyd et ajoute : « in cujus magnifico monasterio ego fui » (Mabillon, *Acta sanct. ord. S. Bened.*, saec. I, p. 168). Au XI[e] siècle l' « île » ou monastère d'Illtyd est toujours renommé : « quae insula usque in hodiernum diem Lanna Hilduti vocitatur » écrit Vitalis à la fin du chap. 5.

ment, sans aucune valeur historique (1). Le rôle de Gildas en Irlande (chap. 11 et 12) est démesurément grandi : l'« Ile des Saints » y apparaît comme ayant perdu toute connaissance de la religion chrétienne : Gildas est obligé de prêcher la vraie foi aux populations, de relever les églises, de bâtir des monastères. C'est là un tableau d'une absurde fausseté de la situation religieuse de l'Irlande au VIe siècle (2).

Ce qui subsiste, déduction faite de ces inventions du XIe siècle, est peu de choses : les chap. 1-2 sur la patrie et la famille du saint, l'appel en Irlande de Gildas par le roi Ainmire (chap. 11) (3). Nous avons vu que cela, du moins, ne pouvait avoir été inventé. Mais est-ce dans une vie de saint qu'il a fallu puiser ces connaissances ? Pas nécessairement. Une généalogie, telle qu'il en existait dans le pays de Galles, suffirait parfaitement à faire connaître le pays et la parenté du saint (4), une annale à apprendre que Gildas s'était rendu en Irlande sur l'invitation du roi Ainmire (5). Mais le chap. 2, on va le voir, exige que son auteur ait voyagé, non seulement dans le Sud et le Centre du pays de Galles, mais dans le Nord jusque dans l'île d'Anglesey. Or il est fort peu admissible que Vitalis ait fait ce voyage (6). Nous avons vu, en effet,

(1) Voy. cependant plus haut (p. 242, note 1) un léger indice que Brigitte existait déjà dans une vie antérieure à celle de Vitalis.

(2) Ces assertions de la *Vita Gildae* ont étonné Bollandus et indigné Colgan. Notre Anonyme de 1668 reconnait (p. 187) que « le Rd P. Colgan » réfute avec de puissantes raisons l'erreur de nostre historien », mais il plaide les circonstances atténuantes : « Toutefois il me semble que » le Rd P. Colgan deuoit agir auec vn peu plus de moderation et respect » et ne pas traitter nostre autheur d'escriuain moderne, Inuenteur de » fable et architecte d'imposture. »

(3) Voy. plus haut, p. 246.

(4) D'autant plus qu'il était de race royale. Sur les généalogies galloises, dont on possède une série composée au Xe siècle, voy. Phillimore au t. IX du *Cymmrodor*, p. 152. — Je laisse de côté la description de la Bretagne du chap. 1, tirée de l'ouvrage de Gildas.

(5) Cf. plus haut, p. 246, note 3. Au chap. 6 on trouve une forme *irlandaise* pour désigner l'Irlande (voy. plus haut, p. 247, note 4).

(6) A la fin du chap. 5 il écrit : « quae insula usque in hodiernum diem Lanna Hilduti vocitatur ». Cela montre qu'il connaissait la célèbre abbaye, grâce sans doute aux Bretons qui s'y rendaient en pèlerinage, mais non qu'il s'y était rendu lui-même.

que les probabilités sont qu'il rédigea à son retour de Poitou à Ruis, dans un âge très avancé (1). Il est donc permis de présumer qu'il emprunta les données de la vie insulaire du héros à un document hagiographique antérieur dont il prit copie, sans doute à Saint-Gildas en Berry (2).

Mais ce texte était pauvre et de faible valeur. Le voyage d'Irlande est donné comme ayant eu lieu pendant la jeunesse de Gildas, après sa sortie de l'école d'Illtud et sa mission dans le Nord de l'île de Bretagne (cap. 8 et 9) (3). Dans la réalité il eut lieu à la fin de sa vie (4). Une erreur aussi grosse n'inspire pas confiance dans la valeur de cette *Vita*.

Ce qui est raconté des frères et sœur de Gildas (au chap. 2) est, au surplus, bizarre. Caunus (5), leur père, laisse, outre Gildas, quatre fils et une fille. L'aîné des fils, Cuillus, guerrier vaillant, lui succède sur le trône. Mailoc, instruit aux lettres sacrées sur l'ordre de son père, embrasse la vie religieuse et va se bâtir un « monastère » (ermitage) où il mène la vie contemplative à *Lyuhes in pago Elmail*. Les deux derniers fils, Egreas et Allecus, et leur sœur Peteona, renoncent également au siècle et se retirent à « l'extrémité de cette région ». Chacun se bâtit son oratoire, mais à faible distance l'un de l'autre. Au milieu est celui de Peteona. A tour de rôle ses frères vont chez elle célébrer les heures diurnes et la messe et, après vêpres, dîner; avant le coucher du soleil ils regagnent leurs oratoires. Tous, Mailoc, Allecus, Egreas, Peteona, meurent en odeur de sainteté et leurs corps, conservés dans leurs oratoires, opèrent des miracles.

(1) Voy. plus haut, p. 238.

(2) Peut-être Vitalis utilisa-t-il le *Textum S. Gildasii* que renfermait au XIe siècle la bibliothèque de ce monastère, ms. où l'on a voulu voir « un texte des Evangiles ayant apartenu à saint Gildas le Sage » alors que j'y verrais soit une vie ancienne de ce saint, soit plutôt un ms. du *De excidio*. Voy. Ch. Kohler, *Inventaire de la bibliothèque de Saint-Gildas en Berry*, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. XLVII, 1886, p. 98-105. Je relève dans ce fragment d'inventaire une *Vita Patricii* (on a vu plus haut, p. 243 et p. 245, note 2, que les moines bretons prétendaient avoir emporté les reliques de ce saint) et *duos antiphonarios bretonicos*.

(3) Cette mission est racontée en termes très vagues. Sans doute ces chap. sont-ils propres à Vitalis.

(4) Voy. plus haut, p. 246.

(5) *Sic*. Il faut corriger en *Cauuus*, lui-même pour *Cauus*.

Nous sommes en présence de légendes topo-hagiographiques. *Liuhes in pago Elmail* doit être identifié avec « Llowes en Elvael » (dans le sud du Radnoshire, sur la Wye), dont l'église est dédiée à saint Meilig (1). Mais ce nom, quoique très rapproché en apparence de celui de Mailoc, est, en réalité, différent. Mailoc est honoré dans l'île d'Anglesey, où *Llan-vaelog* est une chapelle dépendant de *Llan-beulan*. C'est dans cette même île d'Anglesey qu'est situé *Llan-eigrad*, qui tire son nom d'Egreas, sur le territoire de laquelle se trouve (à 1.500 mètres) la chapelle de *Llan-allgo* où l'on reconnaît notre *Allecus ;* enfin, l'église de Lligwy a eu, dit-on, pour patronne *Peithien* (*Peteona*) (2).

Des détails topographiques aussi précis exigent que l'auteur ait visité le Centre (Radnor) et le Nord du pays de Galles. Toutefois, bien qu'il ait connaissance des légendes pieuses d'Anglesey, l'auteur n'est pas de ce pays puisqu'il le désigne comme *extrema pars regionis illius*. Si Anglesey, au Nord-Ouest du pays de Galles, est pour lui à l'autre bout de ce pays, c'est qu'il habite le Sud-Galles, peut-être le Sud-Est plus spécialement. Il écrit à une époque où nombre de saints, surtout de l'île de *Menai* (Anglesey), sont déjà rattachés à la famille de Caw (3). Lui-même ajoute encore à la confusion en identifiant

(1) Voy. Rice Rees, *An essay on the Welst saint* (London, 1836), p. 230. Dans cette paroisse on rencontre aussi *Croes Veilig* « La croix de Meilig ». Cf. Bartholomew, *Royal atlas of England and Wales*, pl. 34.

(2) *Ibid.*, p. 230-231. Llan-vaelog est sur la côte sud-ouest de l'île, Llan-Allgo et Llan-Eigrad sur la côte nord-est à 1 mille l'un de l'autre. L'attribution de l'église de Lligwy à *Peteona* (car c'est ainsi qu'il faut lire et non *Peteova*), c'est-à-dire Peithien, n'est pas assurée. En outre, Lligwy, au lieu d'être entre Llan-Eigrad et Llan-Algo, est au nord de celle-ci (Voy. l'Atlas de Bartholomew, pl. 28). Il est certain, d'ailleurs, que cette sainte appartient à l'île d'Anglesey. M. J. Loth veut bien me signaler à ce propos deux passages des *Iolo Mss.*, p. 247 et 316. La retraite des frères et sœur de Gildas à Anglesey est particulièrement absurde. Le personnage qui régnait dans l'île et que Gildas appelle pour cela (chap. 33) *insularis draco*, est Maelgwn, roi de Gwynedd, tout spécialement insulté et attaqué par le saint homme.

(3) Ce nombre se multiplia au delà de toute vraisemblance. Voy. une liste de saints descendants de Caw dans Rice Rees, p. 224-232. Caw lui-même finit par être rattaché à Anglesey. On l'appelle Caw de *Twrcelyn* et on lui attribue 17 ou 21 enfants. Le *Hanesyn Hen* compte au nombre des trois ancêtres des familles des saints de Bretagne *Kaw de Prydyn* (ce dernier mot désigne l'Ecosse). Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 75, note 7, 125, note 2, 126.

au Mailoc de Llan-vaelog en Anglesey le Meilig du Centre-Galles que rien ne l'autorisait à rattacher à la famille de Caw. D'autant moins que dans la *Vie de saint Cybi*, Maeloc lui-même, donné pour disciple de Cybi, n'est point dit fils de Caw et frère de Gildas (1).

La *Vita Gildae* « primitive », si on admet son existence, n'était donc elle-même qu'une composition, rédigée en Sud-Galles, à une date difficile à préciser, mais sensiblement postérieure à la mort du saint.

En faveur de l'existence d'une vie de saint Gildas connue en Sud-Galles, on peut produire encore quelques arguments accessoires (2) : d'abord la célébrité même du père et des frères de Gildas dont on vient de parler, ensuite plusieurs passages de vies de saints galloises. D'abord et surtout la *Vie de saint Cadoc*. Elle nous montre (c. 23) Gildas, fils de Cau, écolâtre illustre, excellent écrivain, habile artisan, se rendant d'Irlande à Rome porteur d'une clochette qu'il veut offrir à Saint-Pierre et s'arrêtant un instant à Nantcarvan. Ces quelques lignes impliquent la connaissance : 1° de l'origine de Gildas, fils de Cau (cf. *Vita Gildae*. c. 1); 2° de son aptitude à enseigner (*ib.*, c. 6); 3° de son voyage en Irlande, au moins d'un

(1) *Vita sancti Kepii*, dans Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 183-184. Deux autres disciples de Cybi, Beulan et Caffo sont également honorés en Anglesey. La *Vita sancti Kepii* que nous possédons n'est pas antérieure aux environs de l'année 1100. Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 128.

(2) Je crois devoir écarter immédiatement une opinion de Mommsen (p. 4) : « mature admodum Gildae Sapientis nomen fabulis implicatum est » et ficticia gloria veritas de eo obscurata. Testatur id inter alios Giraldus » Cambrensis in descriptione Cambriae (scr. a. 1194) sic scribens (l. 2, c. 2, » vol. VI, p. 209, éd. Dimock) : « De Gilda... dicunt Britones quod, propter » fratrem suum Albaniae principem quem rex Arthurus occiderat, offensus » haec scripsit; unde libros egregios quos de gestis Arthuri et gentis suae » laudibus multos scripserat, audita fratris sui nece, omnes, ut asserunt, » in mare projecit. Cujus rei causa nichil de tanto principe in scriptis » authenticis reperitur ». S'il est possible que Gildas ait été l'objet de légendes *de bonne heure*, le texte cité n'en est certes pas une preuve : c'est une invention de clerc du XII° siècle cherchant à s'expliquer l'absence du nom d'Arthur dans les documents dignes de foi et ayant lu les chap. 5-6 (Mommsen, p. 108) de la prétendue *Vita Gildae* insulaire écrite vers 1125-35. Cf. plus bas, p. 270.

des deux (*ib.*, c. 6 ou c. 11-12) ; 4° de son voyage à Rome (*ib.*, c. 13) ; 5° de la clochette (*nola*) du c. 10 (qu'il fabrique à l'instigation de sainte Brigitte) — bref, de plusieurs chapitres analogues à ceux que renferme la *Vita Gildae* de Vitalis. Malheureusement celle-ci étant des environs de 1060 et la *Vita sancti Cadoci* étant postérieure d'un demi-siècle [1], on peut objecter que cette dernière a pu connaître et utiliser l'œuvre de l'abbé de Ruis. Gildas se retrouve dans la *Vita sancti David* et dans la *Vita Iltuti*. Mais la première, rédigée vers 1098, ne fournit qu'un renseignement d'une historicité plus que douteuse [2], et dans la seconde (vers 1130), l'épisode de la clochette est démarqué de la *Vita Cadoci* [3].

L'existence, dans le pays de Galles, d'une *Vita Gildae* ancienne, indépendante de l'œuvre de Vitalis, et identique (pour la portion insulaire de la vie de Gildas) à la source consultée par celui-ci, peut donc sembler probable, elle n'est pas absolument prouvée.

Pour en finir, — tout ce qu'on peut avancer sans se compromettre, c'est que Gildas, né dans le Nord de la Grande-Bretagne [4], vers l'année 500 [5], vécut en Galles et en

(1) Voy. plus loin p. 268.

(2) Rees, p. 120. Gildas aurait prêché en Dyved au temps du roi Triphun et de ses fils. Il est curieux que dans son *De excidio* Gildas invective le roi des *Demetae* (= Dyved), Guortepir, qui fut justement petit-fils de Triphun. Mais Guortepir est dépeint comme très avancé en âge, Gildas n'a donc pu prêcher au temps de son grand-père. Cf. plus bas, p. 267, note 2.

(3) Rees, p. 175.

(4) *Vita Gildae*, c. 1.

(5) La date de naissance de Gildas a prêté à bien des discussions. Il nous donne son âge au chap. 26 de son *De excidio* : « ex eo tempore nunc » cives, nunc hostes vincebant... usque ad annum obsessionis Badonici » montis novissimaeque ferme de furciferis non minimae stragis, quique » quadragesimus quartus, ut novi orditur annus, mense jam uno emenso, » qui et meae nativitatis est ». Ce passage est malheureusement d'une intelligence difficile. M. de la Borderie (*Revue Celtique*, VI, 1-13), remarquant que Bède (*Hist. eccles.*, l. I, c. 16), s'inspirant de Gildas, ajoute après « quadragesimus quartus » les mots « adventus eorum (Saxonum) » a supposé que ces mots étaient dans un ms. du *De excidio* préférable à ceux qui nous ont été conservés. Bède mettant en 449 l'arrivée des Saxons, la bataille de Mont-Badon, et par suite la naissance de Gildas, se placeraient en 493. Ce système qui a paru « admirable » à M. Phillimore (dans *Y Cymmrodor*, XI, 75, note 6) est rejeté par Mommsen (édition p. 8)

Domnonée insulaire [1] où il acquit, grâce au retentissement qu'eut de bonne heure son obscur pamphlet [2], la réputation d'un savant et d'un saint [3]. Appelé en Irlande en 565 par l'*ard-rí* Ainmiré [4], il mourut en 570 [5], le 29 janvier [6], peut-être en cette contrée.

C'est peu de chose. Encore la *Vita Gildae* n'entre-t-elle que pour une faible part dans ce maigre résultat. Eût-elle disparu qu'aucun renseignement important n'aurait péri avec elle.

qui soutient et justement que Gildas entend dire que, *au moment où il écrit*, il y a 43 ans et 1 mois qu'il est né et que sa naissance coïncide avec la bataille de Mont-Badon. On lit dans les *Annales Cambriae* sous la date de 516 : « Bellum Badonis in quo Arthur portavit crucem domini » nostri Iesu Christi tribus diebus et tribus noctibus in humeros suos et » Brittones victores fuerunt ». Gildas serait donc né en 516. Mais tous les critiques sont d'accord pour reconnaître le caractère légendaire et adventice de ce chronogramme (influencé visiblement par le chap. 56 de Nennius) et pour le rejeter.

Une remarque de M. Zimmer (*Nennius vindicatus*, p. 100 et 286) permet d'obtenir une approximation suffisante. Le roi Maelgwn, invectivé au chap. 33, est encore vivant au moment où écrit Gildas; or nous connaissons la date de son décès (547) par les Annales irlandaises et les *Annales Cambriae*. Gildas ayant composé son livre dans la 44e année de son âge est né au plus tard en 504. D'autre part, son voyage en Irlande en 565, son décès en 570, ne permettent guère de faire remonter sa naissance plus haut que les environs de 495. En adoptant l'année 500 comme date de sa naissance nous ne commettrons qu'une faible erreur dans un sens ou dans l'autre.

(1) Ses attaques contre les rois de Nord-Galles (c. 33), de Sud-Galles (Vortipor de Dyved, c. 32), de Domnonée (c. 28) le donnent à penser (Cf. les intéressantes remarques de Zimmer, *Nennius vindicatus*, p. 306-308). La *Vie de saint Cadoc* (c. 29), la plus curieuse des vies de saints galloises, nous montre Gildas menant la vie cénobitique dans l'île d'Echni et y composant son Evangile (cf. plus bas, p. 268). *Echni*, aujourd'hui *Steep-Holm*, au milieu du canal de Bristol, entre le pays de Galles et la Domnonée, convient bien à la composition du *De excidio*. Je me demande si l' « amabilis sibi insula Horata (*sic*) ubi olim heremeticam duxerat vitam » qui apparaît brusquement chez Vitalis (c. 28) au moment où il va raconter la mort de Gildas n'était pas primitivement l'île d'*Echni* où l'on a vu l'île d'Houat (au large de Ruis) quand la fin de Gildas fut transportée en Armorique.

(2) Certains, dont l'enthousiaste La Borderie (*Histoire de Bretagne*, I, 387, 411), le prennent au sérieux. M. J. Loth a montré par un exemple frappant l'ignorance et la stupidité de l'auteur (*L'émigration bretonne*, p. 151). M. Hugh Williams le définit assez bien un « revivalist ». Voy. *Some aspects of the christian church in Wales during the fifth and sixth centuries* dans *Y Cymmrodor*, 1893-94, p. 119.

(3) Cf. plus haut, p. 257, note 3.

(4) Cf. plus haut, p. 246.

(5) Cf. plus haut, p. 257, note 2.

(6) Cf. plus haut, p. 249, 257, note 2.

Appendice.

Peut-être s'est-on étonné que, dans le mémoire précédent, nous n'ayons point fait état de la *Vita* insulaire mise sous le nom de Caradoc de Llancarvan (1). C'est que ce texte n'est pas en réalité un document hagiographique. C'est une invention romanesque destinée à rehausser la gloire de l'abbaye de Glastonbury (dans le Sommersetshire) en faisant croire qu'elle possède les reliques du plus illustre « savant » des Bretons.

L'auteur, quel qu'il soit, est à coup sûr un Gallois. Ses sources ne sont pas difficiles à déterminer :

I. — Les chapitres 3 et 4 relatent que saint Gildas se trouva incapable d'articuler un seul mot un jour qu'il prêchait près de la mer dans la *Pepidiauc regio*, du temps du roi Trifin. La cause de ce mutisme surprenant, c'est que dans l'assistance se trouvait la religieuse Nonnita, alors enceinte de celui qui devait être David l' « incomparable » : dès le sein de sa mère il glace la langue du plus savant des Bretons.

Cette histoire est empruntée trait pour trait (2) à la *Vita sancti David* composée par Rhygyvarch (*Ricemarchus*), mort en 1098, fils de ce Sulien mort très âgé en 1089, qui fut le dernier évêque indigène de Saint-David (*Menevia*) (3).

(1) Elle est éditée par Mommsen dans les *Monumenta Germaniae historica, Auctores antiquissimi*, t. XIII, p. 107-110 (Berlin, 1894, in-4°).

(2) Cap. 4 : « apud maritimam ecclesiam quae stat in Pepidiauc regione in tempore Trifini regis » (éd. Mommsen, *loc. cit.*, p. 107). Cf. *Vita sancti David :* « predicabat sanctus Gildas, Cau filius, in tempore regis Triphuni et filiorum ejus » (Rees, p. 120). L'addition *in Pepidiauc regione* de la *Vita Gildae* ne lui a point coûté grand effort. L'église de Mynyw, qui prit ensuite le nom de Saint-David est, en effet, située sur la mer dans le *cantrev* de *Pebydiog*. Sur ce *cantrev* voy. Giraud de Barry, *Op.*, III, 154, 380. Le roi Trifin, ou plutôt Triphun, est mentionné dans une généalogie galloise composée au X[e] siècle (éd. dans *Y Cymmrodor*, IX, 171; Loth, *Les Mabinogion*, II, 306). Elle concerne les princes du *Dyved* dont le *Pebydiog* faisait partie. Le *Guortepir*, que la généalogie donne comme petit-fils de Triphun, est sans doute le *Vortipor Demetarum tyrannus* (V. roi de Dyved) que Gildas dépeint au c. 31 de son *De excidio* comme un vieillard se plongeant dans le crime bien qu'au terme de la vie.

(3) Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 127.

II. — Les chapitres 6, 7, 8 racontent que Gildas se rendit à Rome porteur d'une clochette dont il fit cadeau à l' « Apostoile » — lequel n'en peut tirer aucun son. Eclairé par une révélation, le pape apprend que Cadoc, abbé de Nantcarvan, avait voulu acheter la clochette, mais que Gildas, par respect pour saint Pierre, avait refusé de la lui vendre. Ordre du pape à Gildas de retourner auprès du vénérable abbé « qui a fait sept fois le voyage de Rome et trois fois celui de Jérusalem » et de lui offrir la clochette. Gildas obéit. A Nantcarvan, la *campana* tinte aussitôt et dans tout le pays de Galles, quiconque prête sur elle un faux serment est aussitôt frappé de mutisme, ou, s'il nie son crime, contraint de l'avouer. Gildas écrivit en outre un splendide Evangéliaire, encore conservé en l'église de saint Cadoc (Nantcarvan), auquel les Gallois attribuent des vertus merveilleuses.

Ces trois chapitres, sauf des variantes insignifiantes et intentionnelles [1], sont inspirés des chapitres 23 et 29 de la *Vita sancti Cadoci* [2], contemporaine de celle de David, puisqu'elle est due très vraisemblablement à Lifric « archidiacre de Glamorgan, maître (écolâtre) de Saint-Cadoc de Nantcarvan », fils de Herwald, évêque de Llandâff, qui mourut en 1104 après quarante-huit ans d'épiscopat [3].

III. — Le chapitre 9, qui nous montre Cadoc et Gildas se rendant dans deux îles au milieu du canal de Bristol, *Ronech* et *Echni*, pour y mener la vie érémitique, est également inspiré des chap. 25 et 29 de la *Vita S. Cadoci* [4]. Pour mettre

(1) Voy. plus loin, p. 273.
(2) Editée dans Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 58-60, 66.
(3) Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 127-128.
(4) *Vita Gildae*, c. 9 : « Cadocus et Gildas... adierunt duas insulas, scilicet » Ronech et Echin (*sic* pour Echni). Cadocus intravit proximiorem Walliae, » Gildas adjacentem Angliae ». *Vita sancti Cadoci*, c. 15 : « quadragesimalibus diebus consuevit sanctus Cadocus manere in duabus insulis » videlicet Barren et Echni »; cf. c. 25 : « alio tempore contigit ut beatus » Cadocus quodam die cum binis discipulis suis, Barruco videlicet et » Gualches, ab insula Echni, que modo Holma vocatur, ad aliam insulam » nomine Barran navigaret... »; c. 29 : « cum beatus Gildas in insula » Echni Deo ministeriis mancipatus degeret » (Rees, p. 45, 63, 66). Voy. aussi la *Vita sancti Oudocei* : « queque ut vidit, ecce vir bonus et justus » et totius Britannie historiographus Gildas sapiens, ut in historiis nomi-

fin à l'existence de Gildas dans l'île d'*Echni*, l'auteur imagine que le saint est chassé de sa retraite par des pirates venus des îles Orcades. Chose curieuse, la *Vie de saint Gwynllyw*, rédigée au début du XII[e] siècle (1), rapporte qu'au temps de Guillaume le Conquérant, Griffith, roi de Gwynedd (Nord-Galles), s'enfuit aux Orcades et en revint avec une flotte de pirates qui dévasta la Manche de Bristol jusqu'à l'embouchure de l'Usk : au retour, les pirates jettent l'ancre à l'île *Barrena*, dans la manche de Bristol comme *Echni*, où la *Vita sancti Cadoci* et notre auteur placent la retraite de Gildas.

L'auteur de la *Vita Gildae* « insulaire » n'a donc pas eu besoin de grand effort d'invention pour tirer son héros de son île et l'amener à Glastonbury, but ultime de la vie de Gildas.

A côté des sources hagiographiques, l'auteur a mis en œuvre des sources orales, contes ou épopées. J'ai dit, après Gaston Paris (2), que les chap. 11 et 12 étaient d'origine galloise : on y voit Gildas jouer le rôle d'un intercesseur entre Arthur qui, à la tête d'une immense armée tirée du Cornwall et du Devonshire, assiège Glastonbury, et Melvas « roi du Sud (Sommerset) » qui s'est enfermé dans ce lieu avec la reine Guenièvre (*Guennuvar*) qu'il a ravie (3).

Les chapitres 5 et 6 s'inspirent également de légendes indigènes. Pendant que Gildas, chassé du Sud-Galles par la gloire

» natur, qui eo tempore conversabatur in insula Echni, ducens anacho- » ritam vitam, transibat per medium fluvium navicula » (*Book of Llandâff*, éd. Evans et Rhys, p. 138). Les *Acta sancti Finniani* font vivre ensemble Cathmail (Cadoc) et Gildas dans l'île d'*Echni* (*Acta sanctorum Hiberniae ex codice Salmanticensi*, éd. De Smedt et De Backer, c. 4, 6, 7, 11, p. 191, 193, 195; mais cette vie irlandaise a certainement imité la *Vita sancti Cadoci* et la *Vita sancti Oudoceti*). On le voit, la *Vita Gildae* a attribué *Echni* exclusivement à Gildas et, pour Cadoc, remplacé *Barrena* par *Ronec* plus voisine d'*Echni*. *Ronech* et *Echni* ont changé leurs noms celtiques pour les noms anglo-norrois de *Flat-Holm* pour la première (plus rapprochée de la côte galloise) et *Steep-Holm* pour la seconde (plus rapprochée de la côte de Somersetshire). Cf. Phillimore, *loc. cit.*, p. 80, note 5. *Barrena* est *Bary Isle*, aujourd'hui rattachée à la terre ferme, à 7 kil. S.-E. de Llandaff. Voy. Bartholomew, *Royal atlas*, pl. 39.

(1) *Vita sancti Gundleii*, c. 12, dans Rees, p. 152.

(2) *Le conte de la Charette* (*Romania*, X, 491; XII, 511).

(3) *Glastonbury et Avalon* (*Romania*, XXVII, 564 sq.).

vraiment précoce de David, prêchait la foi en Irlande, ses frères, au nombre de vingt-trois, fils du roi d'Ecosse Nau (*sic*), guerroyaient contre Arthur « roi de toute la Grande-Bretagne ». L'aîné, Hueil, guerrier infatigable et très fameux « chevalier », se distinguait par ses ravages. Il finit cependant par être tué par Arthur dans l'île de Man (*insula Minau*). Gildas apprit à Armagh la triste nouvelle et revint en Bretagne : il pleura son frère mais pardonna à son meurtrier en lui donnant le baiser de paix. Arthur accepta la pénitence que lui ordonnèrent ses évêques pour le meurtre commis par lui et « amenda autant qu'il put jusqu'à sa mort ».

Les luttes d'Arthur et d'Hueil appartiennent certainement au cycle épique des Gallois. Une triade met au nombre des trois porte-diadèmes (*taleithiawc*) de l' « île de Prydein » *Hueil ab Cau* (les deux autres sont Tristan et Kei) (1). Le *mabinogi* de *Kulhwch et Olwen* le nomme le dernier dans sa liste des dix-neuf fils de « Caw de Prydein » et ajoute que « il ne prêta jamais hommage à aucun seigneur (2) ». Plus loin il est dit que Hueil ayant frappé son neveu Gwydre, fils de sa sœur, « à cause de cette blessure il eut inimitié entre lui et Arthur (3) ».

Son nom est connu des poètes gallois du Moyen-Age (4).

(1) Cette triade est publiée dans la *Myfyrian archaeology*, p. 407, 69; dans Skene, *Four ancient books of Wales*, II, 458; dans *Y Cymmrodor*, VII, 127, 23.

(2) J. Loth, *Les Mabinogion*, I, 208. Sous sa forme actuelle le *mabinogi* de *Kulhwch et Olwen* ne serait pas antérieur au dernier quart du XIIe siècle selon Zimmer (*Goettingische gelehrte Anzeigen*, 1890, p. 827) dont les arguments ne sont pas péremptoires. Ce savant ne songe d'ailleurs nullement à nier le caractère archaïque de ce récit.

(3) J. Loth, *op. cit.*, I, 207-208.

(4) *Myfyrian archaeology*, p. 284, col. 2. Hueil figure encore dans le *Hanesyn Hên* (p. 13, 46), ms. du XIII-XIVe siècle aujourd'hui perdu mais dont il existe une copie à Cardiff. Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 81 et 126.

Le *Hueil* « major natu, belliger assiduus et miles famosissimus » de la *Vita* insulaire est naturellement identique au *Cuillus* « valde strenuus in armis vir qui post mortem patris ei in regno successit » de la *Vita* armoricaine, mais les noms sont différents : *Cuillus* correspond à un brittonique *Coil*. Des Généalogies anciennes rattachent à un personnage de ce nom surnommé *hen* « le vieux » la plupart des princes bretons

D'après une tradition locale, Hueil aurait été décapité sur l'ordre d'Arthur à Ruthyn en Denbigh [1].

Que va-t-il rester du texte de la *Vita* insulaire ? Rien ou à peu près.

Les chap. 1 et 2 rapportent très brièvement que Gildas, fils de Nau (*sic*), roi d'Ecosse, fut mis aux lettres par ses parents et apprit diligemment les sept arts. Parvenu à l'âge adulte, il alla en Gaule étudier l'espace de sept ans et revint en Grande-Bretagne chargé de science et de livres : les écoliers accourent auprès de lui et apprennent les sept arts. Le chap. 3 décrit les austérités de Gildas.

Rien dans les vingt lignes de ces trois chapitres qui ne soit de pure banalité et d'une invention à la portée du premier venu. Sera-t-on tenté d'attribuer à une *Vita Gildae* primitive au moins les deux premières lignes du texte : « Nau fuit rex » Scotiae nobilissimus regum aquilonalium, qui XXIIII. » filios habuit victores bellicosos, quorum unus nominabatur » Gildas ? » Ce n'est nullement nécessaire. Le nom du père est donné par la *Vita sancti David*, mise à profit par notre auteur; on y lit : « sanctus Gildas Cau filius [2] ». D'ailleurs Caw de *Prydin* (Ecosse) était très connu des conteurs gallois. Le *mabinogi* de *Kulhwch et Olwen*, qui énumère sa nombreuse postérité dans une intention de raillerie évidente, lui fait jouer un rôle important parmi les compagnons d'Arthur. C'est lui qui tue le sanglier Yskithyrwynn Penbeidd ; il recueille le

du Nord; il a vécu au VIe siècle (voy. dans Loth, *op. cit.*, II, 310-313, 317; Skene, *op. cit.*, I, 168, II, 454; Gaufrei de Monmouth, IV, 18-19, fait de *Coillus* le père de Lucius, le fabuleux roi chrétien de Bretagne). Mais nulle part ailleurs on ne voit de rapport entre un *Cuillus* ou *Coil* et la famille de Gildas. Si bien qu'il est probable que l'erreur de nom est du côté de la *Vita* armoricaine.

(1) J. Loth, I, 208, note 1. La *Vita Gildae* insulaire place dans l'île de Man, on l'a vu, la mort de Hueil. Il semble, sans qu'on le dise expressément, que la légende faisait périr Hueil par trahison, autrement on ne s'explique guère la pénitence que les évêques infligent à Arthur.

(2) Voy. plus haut, p. 267, note 2. Cf. dans la *Vita sancti Cadoci* (c. 23), également mise à profit, « Gildas filius Cau » (p. 59). *Nau* dans les mss. de la *Vita* insulaire est une cacographie amenée sans doute par une méprise dans la transcription du mot *Cau* ou *Kau*, dont l'initiale au début du texte était sans doute une majuscule ornée.

sang de la sorcière Gorddu et rase jusqu'à l'os Yspaddaden Pencawr, près d'Olwen, ce qui met fin à l'aventure (1).

Resteraient trois lignes au chap. 5 parlant du voyage de Gildas en Irlande. Nous avons vu que ce voyage était historique (2). L'auteur de la *Vita* « insulaire » aurait donc, au moins, reproduit ici quelques mots d'une œuvre hagiographique antérieure. Pas même cela. Le voyage des saints bretons en Irlande et des saints irlandais en Galles fait partie du fonds commun de l'hagiographie celtique (3). Gildas envisagé comme saint et comme savant ne pouvait pas ne pas se rendre dans l'île voisine. Et si notre auteur est tombé juste, c'est par hasard et sans le savoir.

Il n'existe donc aucune preuve que l'auteur de la *Vita* dite insulaire ait eu recours, pour constituer sa biographie, à une

(1) J. Loth, *Les Mabinogion*, I, 207, 271-272, 283. — Cau est nommé au début du poème des tombes du *Livre noir de Carmarthen* (dans Skene, *Four ancient books of Wales*, II, 28; trad., I, 309). *Kaw* de *Prydyn* (Ecosse) est la tige d'une des trois grandes familles de saints dans *Hanesyn Hen* (voy. plus haut, p. 263, note 3). Cau est le héros du fantastique chapitre 58 de la *Vita sancti Cadoci*. Le saint étant allé en pèlerinage à Saint-Andrews « apud Albaniam quae vulgo Scotia vocatur », prenait le chemin du retour et était parvenu « ad quandam urbem quae citra montem Bannauc qui in medio Albanie situs perhibetur » quand il fut averti par une vision de séjourner sept ans en ce pays pour convertir la population. Un jour qu'il creusait le terrain où devait s'élever son monastère il trouva la clavicule d'un antique « héros » tellement grande qu'un cavalier pouvait s'en servir comme de selle. Le saint se met en prières et jeûne jusqu'à ce que Dieu lui ait fait connaître la cause de ce prodige. Le lendemain matin apparaît un monstrueux géant d'une stature démesurée. La prière du saint l'a arraché aux feux de la Géhenne et il vient aider Cadoc dans son travail de fondation. Le dialogue entre celui-ci et le fantôme est ce qui nous intéresse : aux questions du saint, le « héros » répond qu'il a régné jadis « ultra montem Bannauc » et donne son nom : « Cau cognomine Pritdin seu Caur dudum vocitabar » (Rees, *Lives of the cambro-british saints*, p. 56-58). Il est clair que Cau n'est devenu l'objet de ce récit que par une confusion, peut-être voulue, entre son nom et le mot *caur* qui signifie « géant ». Ce qu'il faut relever c'est son surnom traditionnel *Pritdin* (= *Prydyn* « Ecosse ») et aussi *Bannauc* qui correspond, selon l'hypothèse très admissible de Skene (cf. aussi Phillimore, *loc. cit.*, XI, 75, note 7), à *Car-munnock* près de Glasgow. *Arecluta* d'où est originaire Gildas, fils de Caunus, selon la *Vita Gildae* de Vitalis, est Dumbarton, non loin de Glasgow. Il est clair que les Gallois ont conservé des traditions exactes sur l'origine de Gildas et sa patrie.

(2) Voy. plus haut, p. 246.

(3) Voy. Zimmer dans Mommsen, *loc. cit.*, p. 5

vie de saint Gildas antérieure (1). Bien au contraire, l'examen des sources où il a puisé montre que, si cette œuvre existait, il ne la connaissait point ou qu'il a dédaigné d'y avoir recours pour écrire son roman.

Restent à déterminer la personnalité de l'auteur et la date à laquelle il a composé sa prétendue *Vie de Gildas*.

Si le but de l'auteur est de glorifier Glastonbury, l'on voit cependant par son récit combien Nantcarvan lui tient à cœur. Non seulement il emprunte beaucoup à la Vie du patron de cette abbaye, Cadoc, mais il y ajoute. Il prétend (chap. 8) que Gildas consent à exercer pendant une année les fonctions d'écolâtre en ce monastère sans exiger aucune redevance des étudiants : il entend ainsi rehausser le prestige de l'école monastique de Nantcarvan (2). Dans le même but, il y transporte la confection du célèbre Evangile de Gildas que Lifric plaçait dans l'île d'Echni (3). Visiblement, l'auteur était ou avait été moine à l'abbaye de Nantcarvan. Il n'y a donc qu'à accepter l'attribution que fait un manuscrit du XII[e] siècle de la *Vita Gildae* insulaire à Caradoc de Nantcarvan (4), l'ami

(1) M. de la Borderie (*Etudes*, I, 356-357) croyait, au contraire, que la première rédaction remontait au IX[e] siècle pour le moins, mais il devait reconnaître qu'elle avait « subi des interpolations considérables », notamment en ce qui touche saint David et Glastonbury. MM. W. Edwards et Phillimore parlent de « l'antiquité des matériaux » que l'auteur a mis à profit (Voy. *Y Cymmrodor*, XI, 80), mais ces matériaux valent ce que valent les sources qu'il a utilisées. M. Zimmer (dans Mommsen, p. 4) est indulgent en écrivant « apparet scriptorem de rebus continentis parum instructum quae de obitu Gildae narrat temere commentum esse ».

(2) On ne trouve rien de pareil dans la *Vita sancti Cadoci* dont l'auteur, Lifric, est cependant l'écolâtre de Nantcarvan (cf. plus haut, p. 268).

(3) *Vita sancti Cadoci*, c. 29 : « cum beatus Gildas in insula Echni Deo ministeriis mancipatus degeret... » (Rees, p. 66).

(4) *Ibid.*, p. 110 : « Nancarbanensis dictamina sunt Caratoci. Qui legat emendet, placet illi compositori ». L'attribution de ce texte à Caradoc n'est contestée, au surplus, ni par Hardy (*Descript. catal.*, I, 437), ni par Zimmer (*Zeitschrift für französische Sprache*, XII, 248), ni par Mommsen (*loc. cit.*, p. 3-4), ni par Phillimore (dans *Y Cymmrodor*, XI, 80, 149). Elle a pour adversaire M. de la Borderie (*Etudes*, I, 356) se référant à des arguments sans valeur de Stevenson (cf. *Romania*, XXVII, 566, note 5, et plus haut, note 1). C'est par erreur que Mommsen prétend (p. 3 et 4) que le ms. de Durham attribue la *Vita Gildae* à Caradoc. Sur ce ms., voir plus loin, p. 275, note 3).

de Gaufrei de Monmouth et sans doute aussi son complice [1].

Date :

L'ignorance où l'on est de la vie de Caradoc rend peu aisée la détermination de la date de composition de sa *Vita Gildae*. Néanmoins, on peut tenter de l'enserrer entre deux limites :

Terminus a quo : On a vu plus haut qu'il avait consulté la *Vita David*, la *Vita Cadoci*, la *Vita Gundlei*, peut-être aussi la *Vita Illtuti* [2]. Sans doute, ces vies étaient-elles réunies en un recueil hagiographique contenu dans un même manuscrit, comme c'est le cas d'une compilation rivale renfermant les Vies de Dubric, Teilo, Oudoceus, écrite à l'instigation de l'évêque de Llandaff, Urbanus, vers 1132 [3]. Celle que consulta, par hypothèse, Caradoc, dut être formée à la même époque [4]. En outre, deux passages de la *Vita Gildae* (c. 5), où Arthur est dit *rex totius majoris Britanniae* et *rex universalis Britanniae*, semblent bien indiquer que l'auteur con-

(1) Cf. mon article *Glastonbury et Avalon* dans la *Romania*, XXVII, 1898, 564-573. — Sur la biographie de Gaufrey, voy. Lewis Jones, *Geoffroy of Monmouth* dans les *Transactions of the Cymmrodorion*, année 1899.

(2) Le passage « jejunabat ut heremita Antonius etc. » du chap. 3 de la *Vita Gildae* rappelle assez le chap. 19 (Rees, p. 174) de la *Vita Iltuti*.

(3) L'éditeur du *Book of Llandâv*, Gwenogvryn Evans, a émis l'hypothèse que l'auteur de cette compilation serait Gaufrei de Monmouth. Il a été réfuté par M. J. Loth (*Revue Celtique*, XV, 1904, 101; *Annales de Bretagne*, IX, 82). J'ajoute qu'il paraît certain que Gaufrei a utilisé cette compilation : il y a pris connaissance de l' « archevêque » Dubric et de l' « archevêque » Samson. Un passage de la *Vie de saint Teliau* dans le même recueil sur l'excellence de la cavalerie armoricaine a inspiré le c. 5 du l. VIII de l'*Historia* du même Gaufrei. Son œuvre se placerait donc entre 1132 environ et 1135. — Rappelons que le *Book of Llandâv* que nous possédons n'est pas l'original de 1132 mais une copie exécutée une vingtaine d'années plus tard (Phillimore, *loc. cit.*).

(4) Le ms. Cotton Vespasian A XIV, lequel renferme ces vies de saints et quelques autres, est une transcription exécutée vers l'an 1200 d'une compilation exécutée à une époque antérieure (Cf. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 127 et 128). Les deux vies les plus anciennes sont certainement celles de David et de Cadoc, qui datent de l'extrême fin du XI[e] siècle. M. Phillimore (*ibid.*) pense que les deux autres vies un peu étendues qu'on trouve dans cette compilation, celles de saint Illtud et de saint Gwynllyw « were originally composed in their present form at about the same period... viz. not far from the year 1000 ». Je les crois postérieures d'un tiers de siècle environ aux précédents, car non seulement elles les ont consultés, mais encore on y rencontre des traces de l'influence des Vies de Teilo et Dubric.

naissait l'œuvre de Gaufrei de Monmouth, par suite qu'il écrivait après 1135 (1).

Terminus ad quem :

Caradoc serait mort en 1156, mais la source de ce renseignement est de valeur très incertaine (2). Tout ce qu'on peut dire, c'est que son œuvre est antérieure à 1166, puisqu'on possède un manuscrit de la *Vita Gildae* écrit en cette année au plus tard (3).

(1) Sur cette date voy. Ward, *Catalogue of romances*, I, 205.

(2) Elle ne remonte pas plus haut que le XVe siècle. Voy. *Romania*, 1898, p. 566, note 4. — Selon M. Tout (*Dictionary of national biography*, vol. IX, p. 30), Caradoc mourut avant 1147 au plus tard, vu que Gaufrei de Monmouth, à la fin de son *Historia*, dont la dernière édition possible est de cette date, parle de lui au passé. En réalité Gaufrei s'exprime en ces termes : « Reges autem illorum qui ab illo tempore in Gualiis succes- » serint Karadoco Lancarbanensi, contemporaneo meo, in materia scri- » bendi permitto, reges vero Saxonum Guillelmo Malmesberiensi et Henrico » Huntingdonensi. Quos de regibus Brittonum tacere jubeo etc. » (éd. San-Marte, p. 176). Il est clair que ce passage implique, au contraire, que Caradoc est vivant au moment où Gaufrei tient la plume.

(3) Le ms. B. H. 35 de la cathédrale de Durham. Duffus-Hardy (I, 153), no 440) le dit : « written about the year 1166 », Mommsen (*loc. cit.*, p. 3, 4) le déclare écrit en l'année même 1166. Mr. J. A. Herbert, qui a eu l'extrême obligeance de consulter pour moi le ms. de Durham, veut bien m'écrire ce qui suit : « The *Vita Gildae* begins at the top of p. 252 (a verso page); the volume has the pages numbered, not the leaves. Rubric heading : *Vita sanctissimi atque doctissimi viri Gilde incipit.* Then comes a table of 29 section titles « De nobilitate gilde sapientis... De sepultura eiusdem » (the text itself however is not divided into sections). Then the text beginning « Nau fuit rex scottorum (altered to scocie) nobilissimus regum aquilonalium » and ending (p. 254, half-way down col. 1) « et honore dignissimo sepelitur in medio pauimento ęcclesię sanctę marię. Cuius anima requieuit et requiescit ac requiescet in cęlesti requie amen ». This is followed in the same hand by a short paragraph about Glastonbury viz. : « Ynisgu- » trin nominata fuit antiquitus glastonia et adhuc nominatur a britannis » indigenis. Ynis in britannico sermone insula latine, gutrin uero uitrea. » Sed post aduentum angligenarum et expulsis britannis, scilicet Walen- » sibus, reuocata est glestigberi ex ordine primi uocabuli, scilicet glas » anglice uitrum latine, beria ciuitas in glastiberia, id est uitrea ciuitas ». The next article begins on the same page but is in a different hand. Neither before nor after the *Vita Gildae* do I see any attribution of its authorship, wether in prose or verse. The article immediately preceding it, *Genealogia regum Britannie ab Enea ad Caduualadrum*, ends on p. 251 about 2/3 down col. 2 : « Caduualadrus quem Beda ceduual uocat », the rest of p. 251 blank. This article is not by the same hand as the *Vita Gildae*, although Rud (Tho. Rud, *Codicum mss. Ecclesiae cathedralis Dunelmensis catalogus classicus*, 1825) says it is. The date 1166 is evidently taken from Rud, who fixes art. 11 (*Series chronologica cum brevi historia episcoporum Angliae*, p. 265 seq.) at about that year from the names of

A cette recherche de la date de composition de la *Vita Gildae* insulaire est lié étroitement un problème difficile, celui des rapports de cette composition au traité *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae* de Guillaume de Malmesbury (1).

Il semble qu'un même esprit, esprit d'impudence et d'erreur, anime l'une et l'autre de ces compositions. En ce qui touche plus particulièrement *Gildas*, le *De antiquitate* affirme, lui aussi, que Gildas a vécu à Glastonbury et y a été enseveli, et dans la vieille église : « Nam, sicut a majoribus accepimus,

bishops; but that article is in a different hand. The ms., in fact, has a great many different hands in it. There can be no question that the *Vita Gildae* is of the 12th cent.; but I should put it rather earlier than the *Series Chronologica*, say middle of the 12th cent., perhaps even a little earlier » (lettre du 2 août 1907).

(1) Ce traité a été édité d'une manière défectueuse par Gale, *Scriptores quindecim historiae Britannicae* (Oxford, 1691, in-fol.) dont le texte a été reproduit par Migne, *Patrol. lat.*, CLXXIX, col. 1682-1734. Une édition infiniment préférable a été donnée par Th. Hearne à Oxford en 1727 en tête de l'*Historia de rebus gestis Glastoniensibus* d'Adam de Domerham, qui a poursuivi l'œuvre de Guillaume jusqu'en 1290. Ces deux éditions utilisent d'ailleurs le même et unique manuscrit (XIIIe siècle), conservé à Cambridge, Trinity College, et qui est certainement dû à Adam de Domerham lui-même. Voy. l'éd. Hearne, p. XV-XVI; G. Baist, *Arthur und der Graal* dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIX, 1895, 345. [Voy. surtout Montagne Rhodes James, *Western Mss... Trinity College*, vol. II (1901), p. 198, n° 724. — Grâce à l'obligeance de M. l'archidiacre W. Cunningham et de M. R.-V. Lawrence, de Trinity College, j'ai pu examiner ce ms., malgré la fermeture de la bibliothèque, et constater l'excellence de l'édition Hearne. Les nombreuses annotations ou additions marginales de différentes mains y sont soigneusement relevées et le texte copié avec exactitude. Les erreurs de lecture que j'ai pu constater sont très rares et insignifiantes. Je n'ai relevé qu'une négligence grave. A la p. 96-97 (cf. Migne, col. 1723), Hearne a omis de faire remarquer que le passage imprimé cidessous en italique se trouvait à la marge de droite du ms. (fol. 15 recto) et d'une autre main que le corps du texte : « In primis rex *Arturus tempore* » *Brytonum dedit Brentemareys*, *Poweldone*, *cum multis aliis terris in* » *confinio sitis pro anima Ider*, *ut supra tactum est; quas terras per Anglos* » *tunc paganos superveniens ablatas*, *iterum*, *post eorum conversionem* » *ad fidem*, *restituerunt cum pluribus aliis*, *unde rex* Domnoniae dedit » terram appellatam Yneswitherim (*sic*), V hidas ». Et précisément M. Newell avait conjecturé ingénieusement (*art. cité plus loin*, p. 500) que ce passage était une addition. Elle est de la même écriture (fin XIIIe ou XIVe siècle) et de la même main que les additions sur Lancelot du Lac et le Graal (au bas du fol. 2 recto; Hearne, p. 7-9 et sur l'île Avalon et Morgain (au bas du fol. 7 recto; Hearne, p. 43-44). Ces deux dernières ont été omises de propos délibéré par Gale et manquent, par suite, dans la réimpression de Migne].

» Gildas, neque insulsus neque infacetus historicus, cui Bri-
» tanni debent si quid noticiae inter ceteras gentes habent,
» multum annorum ibi exegit loci sanctitudine captus. *Ibique*
» *anno Domini DXII de medio factus in vetusta ecclesia ante*
» *altare est sepultus* (1) ».

Si l'on remarque, en outre, que Glastonbury apparaît dans le *De antiquitate* comme un Panthéon où sont ensevelis, non seulement des saints et saintes — Scots (Patrice, Indraht, Benignus, Columbkill, Brigitte, Ultan, etc.), Anglais (Paulin de Northumbrie, Aidan, Ceolfrid, Bède le Vénérable, Hilda de Witby, etc.), des rois anglais (Kenwin, Edmond l'Ancien, Edmond le Jeune, Edgar) — mais des saints bretons (outre notre Gildas, David, « archevêque » de Menevie, et Illtud « inter Walenses famosissimus ») et le plus grand des rois de cette race, Arthur, avec la reine Guenièvre « entre les deux pyramides » du cimetière, — on ne peut se défendre de la pensée qu'à Glastonbury a vécu un faussaire d'origine galloise dont les procédés rappellent étrangement ceux de Gaufrei et de Caradoc. On en viendrait à se demander si ce dernier n'a pas été moine en cette abbaye et n'a point dupé le trop confiant ou trop complaisant Guillaume de Malmesbury (2).

Ce serait peut-être céder à un jeu dangereux de notre imagination. Dans un pénétrant mémoire (3), M. Newell a donné de fortes raisons de croire que les passages du *De antiquitate* où il est question d'Arthur ne sauraient être de Guillaume de Malmesbury. Ce sont des interpolations qui se placeraient en 1191 ou peu après (4). Qui plus est, les endroits où il est parlé

(1) Ms. R. 5. 33, de Trinity College, fol. 3 recto, 1re col.; éd. Hearne, p. 18, cf. p. 30; Migne, col. 1687-88, col. 1693-94.

(2) Ces trois personnages : Guillaume, Gaufrei, Caradoc, semblent s'être connus. Voy. plus haut, p. 275, note 2.

(3) William Wells Newell, *William of Malmesbury on the antiquity of Glastonbury, with especial reference to the equation of Glastonbury and Avalon* dans les *Publications of the modern language association of America*, vol. XVIII, 1903, Baltimore, in-8°, p. 459-512.

(4) L'invention — dans le double sens du mot — de la sépulture d'Arthur à Glastonbury se place en 1191 (Newell, p. 486, 505-510), la légende d'Ider et du duc de Brentacnol par Arthur est de la fin du XIIe siècle, des environs de 1191 sans doute (*id.*, p. 496-497, 503-505); de même l'identification

de l'ensevelissement à Glastonbury de Gildas, de David, d'Illtud, sont l'œuvre d'un remanieur.

Le problème n'est donc plus le même. Il s'agit maintenant des rapports de Caradoc au traité remanié du *De antiquitate*. Supposerons-nous que ce dernier s'est inspiré de la fin de la *Vita Gildae* insulaire pour ajouter au passage de Guillaume concernant Gildas les mots imprimés plus haut en italique (1) ? Rien de plus simple au premier abord. Mais remarquons que Caradoc précise : c'est sous le dallage au milieu de l'église Notre-Dame que Gildas aurait été enseveli (2). Ces deux lignes impliquent qu'il connaît Glastonbury, la légende locale de l'ensevelissement de Gildas, peut-être la description qu'on trouve de cette église dans le *De antiquitate* de Guillaume (3).

d'Avalon à Glastonbury (*id.*, p. 476-478). Le début du *De Antiquitate* remanié — où il est parlé de Joseph d'Arimathie — se place vers la même époque, mais avant les dernières années du XII[e] siècle, car il aurait inspiré Robert de Borron (*id.*, p. 466-469, 509-511). — Cette dernière assertion me paraît fort contestable.

[J'adopte, pour des raisons de prudence, la théorie de Mr. Newell. Mais elle exige que Guillaume ait fait passer dans ses *Gesta regum* l'intégralité de son *De antiquitate*, et sans modification intentionnelle. Cela est assez difficile à admettre. Je reviendrai peut-être un jour sur ce problème et tenterai de montrer que certains passages, soi-disant interpolés peu après la mort de Guillaume, pourraient bien être de ce personnage lui-même].

(1) Newell, p. 478-9 et 491.

(2) Gildas ne meurt pas à Glastonbury mais dans une église bâtie sur le fleuve voisin en l'honneur de la Trinité. Se sentant perdu, il mande l'abbé de Glastonbury et le prie de faire porter son corps à cette abbaye « quam diligebat maxime ». A sa mort « defertur a confratribus corpus » levissimum ad abbatian et cum planctu maximo et honore dignissimo » sepelitur in medio pavimento ecclesie sanctae Mariae, cujus anima requie- » vit et requiescit ac requiescet in caelesti requie amen » (éd. Mommsen, p. 110).

(3) A coup sûr on voit des différences. Chez Caradoc, le saint vit près de Glastonbury et non dans la « vieille église », comme le prétend Guillaume. Il est enterré chez l'interpolateur de Guillaume, non au milieu de l'église, mais devant l'autel (voy. page précédente). Mais l'église Notre-Dame de Caradoc est bien identique à cette *Vetus ecclesia* bâtie par les disciples des apôtres ou plutôt par Dieu lui-même en l'honneur de sa sainte mère (Guillaume, *De antiquitate*, éd. Hearne, p. 11, 17; éd. Migne, col. 1686, 1687; *Gesta regum Anglorum*, I, 24, 28). Le mot *pavimentum* rappelle la description de cette église par Guillaume : *adeo pavimentum lapide polito crustatum*, etc. (éd. Hearne, p. 27; éd. Migne, col. 1692; *Gesta regum*, I, 24).

De même, il a connaissance de la double étymologie de Glastonbury, l'une saxonne (*Glasteing*), l'autre bretonne (*Ynisgutrin*, île de verre) (1).

Selon M. Newell, ces étymologies ne sont pas le fait de Guillaume de Malmesbury mais d'un remanieur (2). Il faut alors que ce remanieur ait exécuté son travail après 1125-1139, années entre lesquelles se place la composition du *De antiquitate* par Guillaume (3), et 1166, date ultime d'un manuscrit de la *Vita Gildae* (4).

Ce remanieur connaît le gallois (*Ynisgutrin*). Il s'intéresse tout particulièrement aux saints du Sud-Galles. Non seulement il enterre Gildas à Glastonbury, mais encore il envoie David, plus délibérément que ne faisait Guillaume, rejoindre le Sage dans la « vieille église (5) »

(1) « Ynisgutrin nominata fuit antiquitus Glastonia et adhuc nominatur » a Britannis indigenis; ynis in britannico sermone insula latine, gutrin » vero vitrea. Sed post adventum Angligenarum et expulsis Britannis, scilicet Walensibus, revocata est Glastigberi ex ordine primi vocabuli, » scilicet glas anglice vitrum latine, beria civitas, inde Glastiberia id est » Vitrea civitas » (éd. Mommsen, p. 110); cf. *De antiquitate*, éd. Hearne p. 16, 17, 48; Migne, col. 1687, 1702.

(2) Newell, *loc. cit.*, 475-477, 492.

(3) Voy. la préface de Stubbs à son édition du *De Gestis regum Anglorum* I, xxxi; cf. Newell, 461.

(4) Voy. plus haut, p. 275.

(5) Tandis que Guillaume déclarait ignorer si David est mort en son siège épiscopal ou à Glastonbury (*Gesta regum*, p. 28 : « de hoc sane » egregio et incomparabili viro, utrum ibi obierit an in propria sede vitam » finierit incertum habeo »; pour le remanieur les reliques de David furent données à Glastonbury par une dame nommée Ælswita qui, sous le règne d'Edgar, les acquit d'un sien parent, évêque de « Rosina vallis », alors que cette terre était tellement dévastée qu'on n'y trouvait plus d'hommes mais quelques pauvres femmes errant çà et là. Il invoque le témoignage des Gallois qui, s'arrêtant à Glastonbury dans leurs pèlerinages à Rome, y ont déposé en passant nombre de reliques. La translation de David aurait eu lieu en 962 (Hearne, p. 26; Migne, col. 1092). Plus loin (Ms., fol. 8 verso, col. 1; Hearne, p. 54; Migne, col. 1704) on énumère les églises sises à Glastonbury; la seconde est due à saint David : « secundam fecit sanctus » David, Menevensis episcopus, in orientali parte antiquioris ecclesiae, in » honorem beatae Mariae, quando vetustam ecclesiam dedicare disposuit ac » a Domino prohibitus est eo quod ipse eandem dedicaverat ». Selon Newell (p. 498, note 2) l'interpolateur qui a raconté la translation des reliques de David sous le règne d'Edgar et qui s'imagine que « Rosina vallis » est le nom du siège cathédral de ce saint, rapporte seulement que David, averti par l'apparition du Seigneur, renonce à faire la dédicace de l'église Notre-

et ensevelit Illtud dans le cimetière abbatial [1].

Je m'étonne même que l'auteur de ces inventions se soit arrêté en si beau chemin. Pourquoi n'a-t-il pas envoyé les autres grands saints Sud-Gallois, Teilo, Dubric, Cadoc, rejoindre leurs compatriotes dans cette nécropole de Glastonbury ? C'est que, cette fois, la chose lui eût été pénible. Et cela se comprend très bien si l'auteur était originaire du diocèse de Llandaff dont les patrons étaient Teilo et Dubric [2], et s'il était, ou avait été moine, en l'abbaye de Nantcarvan, dont le fondateur et patron vénéré est Cadoc [3]. En envoyant, au contraire, David et Illtud dormir leur dernier sommeil à Glastonbury, l'auteur diminue la gloire de l'abbaye voisine, trop voisine, de Llann-Illtyd [4], et celle de l'évêché de saint David, Mynyw (*Menevia*), dont la rivalité avec Llandaff prit, à partir de 1119, un caractère aigu [5].

Dame et bâtit une autre église ailleurs qu'à Glastonbury; donc « the present passage is by a third hand ». C'est, je crois, une erreur. Dans les *Gesta regum Anglorum* (p. 28) je lis : « sed ne nihil videretur (David) egisse, aliam ecclesiam citato fecit et dedicavit opere ». Le passage est donc de Guillaume lui-même et il est clair que l' « autre eglise » est bien à Glastonbury. Au fond je ne suis même pas convaincu que le passage sur la translation de David soit dû à un interpolateur. Guillaume termine le § 25 du l. I des *Gesta regum* (p. 28) par les mots « haec de beato David dixisse sufficiat », qui impliquent qu'il en sait plus sur les relations de Glastonbury avec ce saint qu'il ne veut en dire ici. L'erreur au sujet de « Rosina vallis » peut tout aussi bien être son fait que celui d'un interpolateur : elle résulte d'une fausse interprétation d'un passage de la *Vita David* par Ricemarchus. En somme, en ce qui touche David, je ne vois d'interpolation assurée que le chapitre *De altari sancti David quod dicitur vulgo saphirus* (Hearne, p. 40-42, Migne, col. 1698) composé certainement après la mort (1171) de Henri, évêque de Winchester (voy. Baist dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XIX, 329).

(1) *De diversis reliquiis Glastoniae repositis* : « ... illic et sanctus Iltuit inter Walenses famosissimus » (Ms., fol. 5 recto, col. 1; Hearne, p. 30; Migne, col. 1694). Newell (p. 482) veut que la liste entière soit postérieure à 1186 parce qu'il y est fait mention de Dunstan. La conséquence n'est pas forcée. Dès que le *De antiquitate* fut remanié, il était impossible qu'on n'y intercalât point le nom de cet illustre personnage.

(2) Voy. le *Book of Llandâv*, éd. Gw. Evans et J. Rhys, Oxford, 1887, t. I, gr. in-8°. L'église cathédrale de Llandaff est même désignée le plus souvent dans les chartes par le nom de son patron, Teilo.

(3) Voy. la *Vita sancti Cadoci* dans Rees, *op. cit.*, p. 22-96.

(4) Llann-Illtyd Vawr « paroisse d'Illtyd le grand », appelée sur les cartes modernes Llantwit Major, n'est qu'à 10 kil. à l'ouest de Llancarvan. Voy. Bartholomew, *Royal atlas*, pl. 39.

(5) Les pièces de l'affaire sont réunies d'une manière commode dans Haddan et Stubbs, *Councils*, I, 309, sq.

L'hypothèse qui précède acquerrait une certaine consistance si l'on pouvait mettre sur le compte de ce remanieur l'invention des noms des apôtres envoyés en l'année 166 par le pape Eleuthère pour convertir les Bretons, à la demande du roi Lucius. Le remanieur sait leurs noms : Phaganus, Duvianus [1]. Or ces noms sont tout simplement ceux de deux saints honorés dans des localités proches de Llandaff [2]. Seul un homme du pays pouvait connaître ces noms et avoir idée de les utiliser dans un but tendancieux. Et ce qui le prouve bien, c'est que ce procédé est employé dans la compilation de vies de saints falsifiées et de chartes truquées, composées en 1132 à l'instigation d'Urbanus, évêque de Llandaff [3]. A propos de ce même roi Lucius, il est dit dans la *Vita Dubricii* que ses envoyés au pape s'appelaient Eluanus et Meduuinus [4]. Les noms de ces prétendus envoyés sont tirés d'églises voisines de Llandaff [5]. Ce passage de la *Vita Dubricii*, due probablement au même imposteur qui a composé la *Vita Teliaui*, l'écolâtre Gaufrei-Etienne, frère d'Urbanus, évêque de Llandaff [6], a visiblement donné le branle à

(1) Hearne, p. 7; Migne, col. 1685. La forme *Deruvianus* est certainement une faute pour *Duvianus*. Un trait de plume après *D* dans l'original du XIIe siècle a été pris pour le signe abréviatif de la syllabe *er* par l'auteur du XIIIe siècle auquel nous devons l'unique manuscrit conservé du *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae* (Cf. plus haut, p. 276, note 1, la note suiv. et p. suiv., note 1). Giraud de Barry (*Op.*, VIII, 126), utilisant un manuscrit du XIIe siècle du *De antiquitate*, écrit *Duvianus*.

(2) St. Fagan est un hameau à 2 kil. à l'ouest de Llandaff : Merthyr-Devan est à 8 kil. au sud-ouest. Voy. Rice Rees, *Essay on the welsh saints*, p. 84, 86; *Book of Llandâv*, p. 319, 324, 330; Bartholomew, *Royal atlas*, pl. 39.

(3) Voy. la préface de Gw. Evans et G. Rhys à leur édition du *Book of Llandâv* (Oxford, 1893, gr. in-8°). Cf. p. suiv., note 1.

(4) *Book of Llandâv*, p. 68 : « De primo statu Landavensis ecclesie et » vita archiepiscopi Dubricii. Anno ab incarnatione Domini CLVI. Lucius » Britannorum rex ad Eleutherum, duodecimum apostolice sedis papam » legatos suos, scilicet Eluanum et Meduuinum misit... » Ces mots forment le véritable début du *Liber Landavensis* car les 19 premiers folios sont remplis par la Vie (remaniée) de saint Samson et des bulles du XIIe siècle.

(5) Du moins pour Medwy (voy. Rice Rees, p. 84, 86), car pour Elvan je n'ai rien trouvé.

(6) Voy. Phillimore dans *Y Cymmrodor*, XI, 128; J. Loth, *La vie de saint Teliau*, p. 4 et 26 (Extr. des *Annales de Bretagne*, t. IX et X).

l'imagination du faussaire qui a trouvé Faganus et Duvianus. Seulement ce faussaire n'est pas nécessairement un moine de Glastonbury, mais plutôt Gaufrei de Monmouth. Dans son *Historia regum Britanniae*, il avance que le pape envoya à Lucius « duos religiosissimos doctores Faganum et Duvianum [1] ». Et c'est dans l'*Historia* de Gaufrei que l'interpolateur de *De antiquitate* a trouvé ces noms [2] que Guillaume de Malmesbury déclarait ignorer [3].

(1) *Hist. reg. Brit.*, l. IV, c. 19, éd. San-Marte, p. 58. C'est également au *Book of Llandâv* que Gaufrei a dû sa connaissance de l' « archevêque » Dubric (cf. p. 274, note 2). Bien que Monmouth ressortît de Llandaff, voulant ménager dans la question de la suprématie diocésaine de Galles (cf. page 280, note 5) à la fois Llandaff et Mynyw, Gaufrei (l. VIII, c. 12; l. IX, c. 1, 12, 13) place sur le soi-disant siège archiépiscopal de Carlion Dubric, en qui l'évêché de Llandaff prétendait reconnaître son fondateur; mais plus loin (l. IX, c. 15) il envoie Dubric se faire... ermite et le remplace par David « oncle d'Arthur, exemple de parfaite vertu ». Au fond, il était favorable à Mynyw, car dans la Prophétie de Merlin (l. VII, c. 3, p. 93) on lit : « Menevia pallio Urbis Legionum induetur », ou plutôt il désespéra de Llandaff quand, après la mort d'Urbanus, évêque de ce diocèse (1133), son rival, Bernard de Mynyw, obtint le pallium d'Innocent II, en 1135, l'année même où était rédigée la prophétie. Cf. Guillaume de Malmesbury, *Hist. nov.*, l. I, c. 7 (Stubbs, II, 535); Giraud de Barry, *Op.* III, 58 (dans Haddan et Stubbs, I, 344).

(2) Le renvoi à l'œuvre de Gaufrei est visible dans le passage suivant du *De antiquitate :* « venerunt ergo, Eleutherio mittente, praedicatores » Britanniam duo viri sanctissimi, Phaganus videlicet atque Deruvianus, » prout carta sancti Patricii, *Gestaque Britannorum* testantur. » (Hearne, p. 8-9; Migne, col. 1685). Cf. Newell, p. 474.

(3) *Gesta regum Anglorum*, p. 23-24 : « Venerunt ergo, Eleutherio mittente, praedicatores Britanniam, quorum in aevum durabit efficacia quamvis longae situs aetatis consumpserit nomina ». Je dois faire observer cependant qu'on ne comprend pas du tout pourquoi Gaufrei s'est donné la peine d'inventer des noms pour les envoyés du pape Eleuthère, vu qu'ils ne jouent absolument aucun rôle dans son *Historia*. Ces personnages ont, au contraire, une grande importance dans la *Charta Patricii* (Hearne, p. 19-22; Migne, col. 1688) et l'on s'expliquerait mieux que le moine Glastonien, auteur de ce faux, ait cru devoir leur donner un état civil. On s'attendrait à ce que ce fût lui la source de Gaufrei. M. Newell fait remarquer (p. 487-8) que le commentaire de la *Charta Patricii* faisant allusion à l'incendie qui consuma l'abbaye de Glastonbury se dénote comme postérieur à 1184. Sans doute, mais ce paragraphe (Hearne, p. 22; Migne, col. 1690) peut être une addition postérieure à la confection de la *Charta*.

Cet interpolateur, un Gallois du Sud [1], pourrait bien être Caradoc de Llancarvân. On s'expliquerait très bien dans cette supposition les rapports du *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae* remanié et de la *Vita Gildae* insulaire. Celle-ci ne serait, en fin de compte, que l'une des pièces sorties de l'officine de Glastonbury.

(1) M. Newell (p. 479, 490) croit l'interpolateur, ou l'un des interpolateurs, irlandais : 1° parce que saint Columba, dont il n'est pas question dans les *Gesta regum*, est appelé *Columkille* dans le *De antiquitate* (Hearne, p. 22; Migne, col. 1691); 2° parce qu'on trouve dans ce dernier texte nombre de détails sur un saint irlandais, Beonna ou Benignus, qui font défaut dans les *Gesta regum*. A quoi l'on peut répondre qu'il n'y a aucune preuve convaincante que ces passages ne soient pas de Guillaume lui-même, qui n'avait pas à faire passer dans les *Gesta* l'intégrité du *De antiquitate* [Cf. plus haut, p. 277, note 4 fin]. A la p. 488, M. Newell veut que la *Charta Patricii* soit due à un Irlandais et renvoie à mon article de la *Romania*. Mais si j'ai attribué (p. 535) à un Irlandais les passages du *De antiquitate* où il est question de Glas, d'Yneswitrin, etc., j'ai bien spécifié (p. 550) que la *Charta* ne pouvait être d'un Irlandais. La présence des Irlandais à Glastonbury, attestée pour le Xe siècle, possible encore au XIe, me paraît peu admissible au XIIe.

TEXTES

I

LA PLUS ANCIENNE VIE DE SAINT MALO

AVERTISSEMENT

Il a paru utile de donner le texte de la version de la *Vita Machutis* que nous regardons comme la plus ancienne. Non seulement la *Floriacensis vetus bibliotheca*, première et unique édition qui la renferme, est devenue rare, mais encore l'édition de Joannes a Bosco est défectueuse et, çà et là, incompréhensible.

Nous avons conservé un assez bon nombre de manuscrits où cette version est contenue (1). Il n'entre pas dans mon plan d'en donner une édition définitive. Je laisse ce soin à qui entreprendra d'éditer le *Corpus* des Vies des saints bretons. Mais les manuscrits de la Bibl. Nat., combinés avec la *Floriacensis vetus bibliotheca* suffisent à constituer un texte lisible et je bornerai là ma tâche.

La Bibl. Nat. renferme, à ma connaissance, trois mss. de la *Vita Machutis* (version *F*) :

A : ms. latin 16735 (du folio 67, 2e col., au fol. 72 verso, 1re col.). C'est un énorme in-folio écrit au XIIe siècle. Provient du monastère de Saint-Martin-des-Champs.

A' : Ms. latin 17007 (fol. 54 verso, 2e col., à 61 recto, 1re col.). Ms. in-fol. du XIIe siècle. Provient du couvent des Feuillants.

B : Ms. latin 14651 (fol. 173 verso à 184 recto). Ms. in-4o en papier du XVe siècle. Provient de Saint-Victor.

(1) Outre les mss. parisiens signalés plus loin, cette version est contenue dans le ms. 168 (fol. 82-85), XIIIe-XVe siècle, de la bibliothèque de la ville d'Avranches. Voy. *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France*, série in-8o, t. X, 1889, p. 88, et de plus, semble-t-il, dans les manuscrits suivants :

1o Montpellier, no 1, t. I, XIIe siècle. Voy. *Catalogue général des mss. des bibliothèques publiques de France*, série in-4o, t. I, 1849, p. 28.

2o Laon, no 344, 18, XIIe siècle (*Ibid.*, t. I, p. 190).

3o Douai, no 838, fol. 89-90, XIIIe siècle (*Ibid.*, t. VI, 1878, p. 577).



Ces trois mss. se réduisent en réalité à deux. Les deux premiers offrent une telle identité que l'un est certainement dérivé de l'autre. Il ne me semble pas douteux que c'est le ms. lat. 17007 (*A'*) qui est la copie. En effet, il ne présente aucune des menues fautes graphiques qui ont été corrigées soigneusement en marge [1] de lat. 16735. Ainsi au chap. 5 (fin) *A* avait d'abord écrit *dietim* corrigé ensuite en marge *diatim;* chap. 6 (ligne 6) *ab hoc* corrigé en marge *ob hoc;* au chap. 13 (milieu) *effamine* corrigé en *affamine*, etc. Dans *A*, au fol. 72 recto, 1re col., les mots *ad propria* qui terminent le chap. 27 sont rejetés à la ligne et, par suite faciles à omettre. Aussi *A'* les avait-il d'abord sautés, puis il les a reportés après coup (fol. 60 verso, 1re col.).

Cette dépendance de *A'* vis-à-vis de *A* n'est pas, au surplus, particulière à la *Vita Machutis*. Les Néo-Bollandistes ont remarqué [2] que *A'* contient les mêmes textes que *A* et dans le même ordre. En conséquence j'éliminerai le ms. 17007.

Quels sont les rapports des trois textes *A*, *B*, *F* [3] ?

Une chose certaine c'est que ni *B* ni *F* ne dérivent de *A*. Ils présentent, en effet, nombre de mots qui ne figurent pas dans celui-ci [4].

Pour la même raison *F* ne dérive point de *B* [5].

Ces trois textes dérivent donc d'une source commune. Mais est-ce directement ? Y a-t-il lieu de rechercher un groupement qui rapprocherait davantage *A* de *B* ou bien *F* de l'un ou l'autre des deux mss.

Les arguments en faveur de l'une ou l'autre hypothèse se balancent.

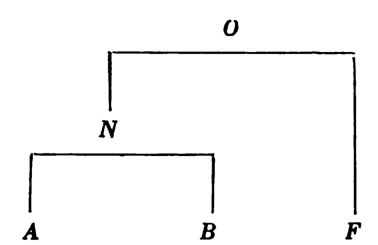
Examinons d'abord l'hypothèse *A* + *B* s'opposant à *F*.

Une faute commune, ou plutôt un procédé commun, semble au premier abord ranger nettement *A* et *B* dans une même famille : c'est la substitution de la forme *Machlouus* [6] à *Machutes* [7] à partir du chapitre 15 *bis*, alors que *F* présente *Machutes* d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Que nous soyons en présence d'un procédé réfléchi la chose est certaine : le saint change de nom au moment où il devient évêque d'Alet.

(1) On y corrige seulement la lettre défectueuse, non le mot entier.
(2) *Catalogus codicum hagiographicorum Paris.*, III, 396.
(3) *F* désignera l'édition, non le ms. (perdu) dont s'est inspiré l'édition.
(4) Omissions de *A*. Voy. chap. 2 a, m; 3 h, 5 o, x; 6 *bis* i, j, r; 7 l, 8 t, 9 a, 13 a, 14 y, a, u; 17 t, 18 a, 21 l, m; 22 z, f; 23 r, x; 31 k, m.
(5) Omissions de *B* : chap. 1 t, x, b, f; 2 p; 3 d, r, i; 5 l, p, u; 9 e; 13 u, x; 17 d, e; 18 e, 19 u, 21 u, 24 d, j; 25 b, 31 c, m.
(6) Maclouus dans *B*.
(7) Machutus dans *B*. Cf. plus loin p. 291, note 1.

A priori il semble évident que nous avons affaire à un remaniement intentionnel qui ne saurait remonter à l'original même. *F* qui garde partout *Machutes* serait plus fidèle sur ce point à cet original. En outre, *A* et *B* ont en commun certaines omissions (1) ; il faut donc que leur source *N* les contînt déjà. Par suite *N* ne saurait être le ms. dont dérive *F*.

Nous serions conduits à dresser le schéma suivant :



Mais ces omissions quand on les examine sont fort peu nombreuses et insignifiantes. Une seule, *angelus* (c. 16 *r*) a de l'importance. Encore *angelus* n'est-il qu'une conjecture que je propose pour *angelis* offert par *F*. De plus, il est à remarquer que si nous étudions les omissions communes, d'une part à *A F*, de l'autre à *B F*, tandis que les premières (2) se révèlent quasi toutes comme n'étant telles que par suite d'additions attribuables à la fantaisie de *B*, le second groupe (3), au contraire, semble unir étroitement *B* à *F* en le séparant de *A*. Enfin, le remplacement de *Machutus* en *Machlouus* à partir du chapitre 15 *bis* ne constitue peut-être pas un remaniement puisque l'abrégé présente cette substitution au même endroit et qu'on possède de cet abrégé un ms. du début du XIe siècle (4). Cette substitution remonterait donc au Xe siècle pour le moins. Ne vaudrait-il pas mieux admettre qu'il n'y a pas eu de substitution et que c'est *F* qui, de parti pris, a maintenu la forme *Machutes* d'un bout à l'autre ?

Cette hypothèse permettrait en rapprochant *B* de *F* de rendre compte des omissions (5) et des leçons (6) que ces deux textes ont

(1) Chap. 5 b, 14 h, 16 r, 17 a, 22 d, 23 t, 30 a.

(2) Chap. 1 n, 2 g, h, 3 o, 4 f, 6 *bis* t, 8 n, 9 r, 19 o, 21 i, 26 h.

(3) Chap. 2 o, 3 n p. 298, 12 o, 13 m, 14 k, 15 *bis* k, 16 d, 17 u, d; 18 y, 24 e.

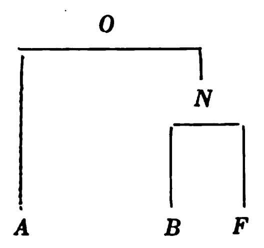
(4) Voy. l'édition La Borderie, p. 146.

(5) Voy. page précédente.

(6) Ainsi chap. 12 j, 13 z, 19 g, 30 z. — Ch. 13 h on voit que *F* avec *conjecit* se rapproche de *B* (*conquexit*) et non de *A* qui a substitué *prostravit* : Cf. chap. 14 a.

en commun. Mais ces mêmes omissions communes ne permettraient pas de supposer que *B F* dérivent directement de *O*.

Il faudrait substituer au premier schéma le schéma suivant :



Ce système, à son tour, prête le flanc à la critique. Dans plusieurs cas typiques *B* présente une leçon identique ou analogue à *A* et nettement différenciée de *F* (1). On ne voit pas non plus la raison pour laquelle *F* aurait uniformisé la graphie des noms du saint si le ms. qu'il suivait présentait deux formes consécutives. Le procédé inverse se comprend beaucoup mieux; on abandonne *Machutes* pour la forme familière (Maclou, Malo) au moment où le saint devient évêque d'Alet. La graphie *Machutes*, maintenue par inadvertance en deux ou trois endroits (2) après le chapitre 15 *bis* dénonce le remaniement opéré par *A B*.

En somme, mieux vaut considérer *A B F* comme des textes parallèles remontant par un intermédiaire (3) à l'original *O*. Cet original, ou un dérivé perdu, portait en un endroit une tache ou un trou, car au chap. 20 nos trois textes ont indépendamment l'un de l'autre rétabli le verbe dans la phrase « in agrum causa putandi vineam... », *A* employant « ivit », *B* « perrexit », *F* « profectus est ».

Auquel des trois donner la préférence dans l'établissement du texte ?

F se présente à nous sous la forme d'une édition et d'une édition

(1) Voy. chap. 18 p, 19 d, 21 b, 24 b, 29 t, 30 c, p, q, 31 i.

(2) Voy. chap. 16 (milieu), 17 (fin), explicit. Remarquer, en outre, que Bili, qui a remanié l'original peu après sa composition, et la *Translatio* du Xe siècle écrivent *Machutes*, *Machu*.

(3) Les mss. parisiens, non plus que *F*, ne dérivent pas directement de l'original puisqu'ils ont en commun aux chapitres 1 (début) et 15 (fin) l'interpolation relative à saint Magloire, interpolation qu'on ne retrouve ni chez Bili ni chez Sigebert. Il est donc plus que probable qu'ils remontent à une copie exécutée à l'abbaye de Saint-Magloire de Paris et qui ne peut être antérieure à la seconde moitié du Xe siècle.

fautive par suite, soit de la négligence de Joannes a Bosco, soit du mauvais état du manuscrit. On peut admettre en thèse générale que l'accord de *A* et de *B* annule la leçon de *F;* cette thèse souffrira d'ailleurs quelques exceptions que l'on trouvera, je l'espère, justifiées tant par le sens que par la correction. On remarquera que *A*, quoique plus ancien que *B*, contient beaucoup d'omissions, d'interversions de mots et même, parfois, de corrections peu heureuses.

Bien plus net est le cas où *A* et *B* divergent entre eux pour s'accorder avec *F*. Il est clair, en effet, que dans ces occasions, celui des deux mss. qui s'accorde avec *F* a correctement copié soit *O*, soit *N* dérivé de *O*, et que l'autre a commis une faute de transcription. En conséquence l'accord de *A* et *F* annule *B*, l'accord de *B* et *F* annule *A*.

Conformément aux habitudes françaises on a distingué *v* de *u* et *j* de *i*. Je dois prévenir qu'il m'a paru inutile de signaler chaque fois certaines particularités graphiques de *F* qui sont plutôt des habitudes typographiques de l'époque.

F imprime toujours les composés latins en distinguant la préposition. Ainsi il écrit : *inluminatam* (et non *illuminatam*), *inradiato* (et non *irradiato*), *inrogabant*, *inritationes*, *inlaesum*, *inlustrare*, *inlustris*, *conlatis*, *conlandare*, *conlisum*, etc.

Il introduit un *h* dans : *charus*, *lachrymis*, *lachrymabiliter*, *schola*, etc.

Il écrit *oe* au lieu d'*e* simple : *coepit*, *incoepit*, *foeliciter*, *foeneraler*, *foetus*, etc.

Il écrit par un *l* simple *solertia*, *solerter*, *litus*, *litera*.

Il remplace l'*n* par l'*m* dans *quemdam*, *eumdem*, etc.

Il écrit *authorem* pour *auctorem*, *spiritalis* pour *spiritualis*, etc.

Je signale ces particularités une fois pour toutes sans vouloir en encombrer inutilement le bas des pages.

Etait-il utile de relever aussi dans *B* la substitution de *c* à *t* et l'intercalation du *p* entre *m* et *n* (*sompno*, *alumpno*, *dampnatis*) ? Je ne l'ai pas cru. Ce sont des graphies que présentent tous les mss. de ce siècle. Je signale également pour ne plus y revenir que *B* écrit toujours *Machutus*, *Machuti* au lieu de *Machutes*, *Machutis*. Cette dernière forme est certainement la bonne [1], celle qu'il avait sous les yeux, car à plusieurs reprises *B* a oublié de la modifier.

(1) Il est donc à regretter que dans le mémoire précédent j'aie écrit constamment « Machutus » et non « Machutes ».

Enfin, j'ai délibérément renoncé à signaler les cas où l'un de mes textes termine en *e* ou *ę* au lieu de *ae* les génitifs de la première déclinaison latine. Tout le monde sait qu'à partir du XIIIe siècle on les écrit toujours par un *e* simple et qu'au XIIe siècle on rencontre encore des exemples de *ę* et même, plus rarement, de *ae*. S'embarrasser d'un fouillis de variantes de ce genre, dépourvues de toute espèce d'intérêt, constitue une véritable puérilité.

Les graphies médiévales *nichil*, *michi* n'ont point été relevées. J'espère que nos lecteurs n'en éprouveront pas un trop gros chagrin.

Je compte néanmoins avoir exécuté mes collations avec assez de soin pour qu'aucune variante utile ne m'ait échappé.

Enfin, pour rendre la comparaison plus facile, la division en chapitres (1) a été, autant que possible, calquée sur celle de l'édition de l'Abrégé publiée par M. de la Borderie en 1884.

Le manuscrit de Bruxelles dont on regrettait plus haut (p. 99) de n'avoir pas eu communication, nous est parvenu quand notre mémoire était déjà composé en placard. Contrairement à ce que porte le catalogue du P. Van den Gheyn, il ne renferme nullement le texte de l'Anonyme saintongeais, mais celui de la première *Vita Machutis*. Bien qu'il me soit parvenu trop tard pour que je puisse utiliser ses leçons dans l'édition qui va suivre, j'ai cru bon de le collationner. Il résulte de cette collation que ce ms., que j'appellerai *C*, n'a rien de nouveau à nous apporter. Il est très étroitement uni à *B*. La preuve s'en tire : 1° des lacunes communes, ainsi : *atque limpidissimam* (c. 2 p), *denuo* (c. 5 u), *fratribus* (c. 14 u, p. 310), *quasi* (*ibid.* x), *sacer* (c. 17 e), *quemadmodum multiplicasti* (c. 17 d), *filio ipsius Dei patris omnipotentis* (c. 18 b, p. 318), *haustu* (*ibid.* e), *fugiendo* (c. 22 d), *occidit* (c. 24 d), *sibi* (c. 24 j), *vel sollertia* (c. 31 c); — 2° d'additions communes, ainsi : *alebatur* (c. 2 h), *vestra* (c. 30, p. 298), *viso* (c. 5 m), *et nunc* (c. 5 r), *quidem ipsius* (c. 21 i); — 3° de leçons communes caractéristiques : ainsi *C* comme *B* remplace *Machutus* par *Maclovus* à partir du chapitre 14 (2); chap. 3 q,

(1) Les mss. de Paris ne sont pas divisés en chapitres. *A* n'a d'autres division que, çà et là, une majuscule coloriée, à peu près aux mêmes endroits où *F* distingue des chapitres. *B* n'a quasi point de divisions. Il est certain cependant que le ms. qu'il copiait en avait une : voy. p. 18, note *a*.

(2) La graphie *Machutus* pour *Machutes* dans les chap. 1 à 13 est intentionnelle chez *C* comme chez *B*. En effet, la forme *Machutem* est demeurée çà et là par inadvertance, et, aux chap. 3 (p. 298, l. 26) et 10 (p. 308, l. 15), l'*s* final de *Machutis* d'abord écrite a été ensuite grattée. Dans la section du chap. 13 à la fin, la forme *Machutes* se trouve spora-

C, comme *B*, modifie la réponse de saint Brendan aux envoyés des parents de Machutes; *C* comme *B* porte *perrexit* (c. 20 j), leçon qui oppose *B* à *A* et *F* (cf. plus haut p. 290), enfin *C* comme *B* a laissé passer par inadvertance une glosse marginale dans le texte (c. 6 a). L'étroite parenté de *C* avec *B* est donc hors de contestation.

Néanmoins *B* (XV[e] siècle) ne dérive pas de *C* (XIII[e] siècle). Il n'importe que *B* ait omis certains mots qui se trouvent dans *C*, tels *miraculum* (c. 5 l), *permeantes* (c. 9 e), *sacratum* (p. 324 dern. l.) — ce pourrait être distraction de *B*, — mais *B* renferme en cinq ou six endroits des mots qui manquent à *C*, tels *magister* (p. 298 l. 5), *super* (c. 4 l. 13), *fratres* ou *monachi* (c. 5 l. 1), *diu* (c. 7 l), *omnes tuos* (p. 313 l. 6); il ne saurait donc dériver de *C*. Tous deux dérivent d'une même copie.

Malgré sa date basse (XV[e] siècle) *B* a exécuté sa transcription avec plus de soin que *C*. Ses erreurs (*lecturus* pour *lectu* (c. 6 *bis* b), *ictu* pour *iactu* (c. 17 h), *visendas* pour *invisendas* (c. 26 j), *habitantibus* pour *inhabitantibus* (c. 28 j), etc.) sont vénielles. Celles de *C* sont plus sérieuses, parfois absurdes : ainsi *perficere* pour *efficere* (c. 13, p. 310, l. 1), *insulis* pour *sociis* (c. 13, p. 310, l. 15), *conuexit* pour *conquexit* (c. 13 h, p. 310), *insula* pour *in sua* (c. 15 *bis*, l. 14), *in presule* pour *insule* (c. 16, p. 315, l. 3), *admirantibus valde* pour *valde moerentibus* (c. 30, l. 1).

J'ai vainement cherché quelques leçons nouvelles dans *C*. En trois ou quatre endroits il semblerait qu'on y puisse relever un mot omis par les autres mss. Ce n'est qu'une apparence. Ces mots sont des additions du copiste et elles sont inutiles. Ainsi *eadem* entre *tabula* et *elementa* (c. 2, l. 3), *se* entre *reum* et *esse* (c. 19, p. 319, l. 6). *Fluctus*, d'ailleurs, ajouté en marge (c. 3 h, p. 297) semble justifié par la nécessité de trouver un substantif à *aestuantes;* mais cette dernière leçon est une faute pour *aestuantis*, épithète de *maris* qui précède; par suite *fluctus* se dénote comme une addition de *C*. Le ms. de Bruxelles (2) ne sera donc pas d'une grande utilité à celui qui entreprendra l'édition de la *Vita Machutis* d'après l'ensemble des manuscrits.

diquement une demi-douzaine de fois : c. 16, p. 314, av.-dern. l.; c. 17, dern. l.; c. 18, p. 318, l. 5, 14. A la fin, tandis que *B* écrit *Explicit vita sancti Macloui episcopi qui etiam Machutus dicitur*, *C* retourne l'ordre des noms : *Explicit vita sancti Machuti episcopi qui etiam Machlouus dicitur.*

(1) Il a tenté une division du texte en *leçons*. Elle s'arrête au chap. 5 (de notre édition) où l'on trouve écrit en marge de p. 301 l. 1 : *Lectio VIII*[a]. *C*, pas plus que *B*, n'offre de divisions en chapitres.

VIE DE SAINT MALO

Incipit [a] prologus in [b] Vita sancti Machutis [c] episcopi et confessoris

Auctorem [d] omnium et discretorem creaturarum omnipotentem Dominum [e], qui mirabilis est semper in sanctis suis quique eos praescivit et praedestinavit ante mundi constitutionem, oportet nos, fratres karissimi, tota virtute et diligentia mentis excolere piisque desideriis collaudare. Justum etenim et jure debitum est ut creatura maxime rationalis suum assidue glorificet factorem dominumque Dei filium verum Deum et super omnia regnantem credendo collaudet redemptorem. Quid enim aliud retribuemus Domino pro omnibus quae ipse humano generi gratis et largiter tribuit, nisi ut humili intentione et mentali affectu universa pro captu mentis beneficia ejus considerantes, reddamus ei [f] pro singulis sacrificium laudis ? Ex ejus namque pio munere [g] et collatione [h] tribuitur quicquid in sanctis suis de utilitatibus et sanctitatis virtutumque ac miraculorum profectibus invenitur, ut Christi laus semper per eos et in eis accrescat in secula. Et nos igitur ad laudem Dei augmentandam et propalandam, aliqua de vita et conversatione sancti Machutis stilo perstringere curavimus [i], quatenus et redemptori nostro talenti nobis commissi quaedam incrementa solvamus et ipsius sancti cujus gesta recolimus patrocinio in nostris necessitatibus adjuvemur.

Explicit Prologus [j].

a) incipit *omis par B, F.* — b) i. v. s. M. e. e. c. *omis par F.* — c) Machuti *partout dans B.* — d) authorem *partout dans F.* — e) Deum *B.* — f) eis *A.* — g) m. p. *A.* — h) consolatione *A*, collaudatione *B.* — i) curamus *A.* — j) e. p. *omis par F.*

Incipit Vita sancti Machutis episcopi et confessoris [k]

CHAPITRE PREMIER

[PATRIE, NAISSANCE ET BAPTÊME DU SAINT]

Venerabilis igitur Machutes episcopus generosis parentibus secundum seculi dignitatem in Britannia quadrangula, quae regio Uuenti [l] dicitur, matre, ut fertur, jam decrepita, nomine Deruuela [m] natus [n], quae erat [o] soror Ammonis [p], patris sancti Samsonis, et Umbrafel [q], patris sancti Maglorii, ex [r] patre nobilissimo virorum regionis illius, nomine Uuento [s], oriundus fuit. Ut autem ferunt viri credibiles [t], mater ejus in sexagesimo sexto anno erat quando filium suum sanctum Machutem peperit in valle quae dicitur Carvanna [u]. In qua elegantissimum et nobile monasterium erat situm cui Brendanus [v] religiosus confessor [x] Christi abbas praeerat. Ad quod monasterium [y] mater sancti Machutis nocte vigiliae sancti Paschae ad vigilandum atque [z] obsecrandum venerat [a]; quae [b] ibi illa [c] nocte, visitante se Christi gratia, eundem filium suum edidit. Quem Brendanus deinde [d] baptizans [e], de sacro fonte levavit ac postea ceu spiritualem filium spiritualiter deinceps educandum accepit fideliterque a prima aetate quousque posset loqui et litteras discendo cognoscere et intelligere enutrivit. In [f] illa vero nocte qua natus est sanctus Machutes, triginta tres masculini generis nati sunt infantes ex illis gravidis matribus quae asseclae [g] matris illius comitabantur cum ea. Hi [h] ergo [i] omnes simul cum eo [j] nutriti sunt.

k) i. v. *etc. omis par F.* — XVII. kl. decembris *ajouté en marge dans A B.* — l) Vuentina *B.* — m) diruuela *A.* — n) natus *ajouté par B.* — o) erat enim *B.* — p) Haimonis *A.* — q) Umbraelis *B.* — r) nam *B.* — s) Guento *A*, Vuentone *B.* — t) credibilissimi *A*, u. a. f. v. c. *omis par B.* — u) Carrvanna *F.* — v) Brendannus *B.* — x) confessor *omis par B.* — y) cum *ajouté par B.* — z) ad *ajouté par B.* — a) venisset *B.* — b) quae *omis par B.* — c) ipsa *B.* — d) abbas *B.* — e) baptisans *F.* — f) in *omis par B.* — g) aseclae *F*, asseculę *A.* — h) hii *B.* — i) ergo *omis par F.* — j) cum ea simul *A.*



CHAPITRE II

[SON ENFANCE]

Postquam autem sanctus Machutes infantiam coepit excedere, videns beatus [a] magister ejus quod jam posset litteras discere, scripsit ei in tabula elementa. Quorum [b] nomina et figuras spatio [c] unius diei perfecte cognovit [d] et memoriae recondidit. In sua quoque pueritia [e] inter reliquos coaetaneos suos valde sublimis moribus extitit. Licet enim aetate tener animo tamen fortis erat. Non enim, ut naturae est puerilis, levis fuit, sed stabili [f] gravitate fundatus, illud [g] quod solet puerilis aetas, litteratoriae scilicet disciplinae detrectare, laborem hic summo appetitu et alacritate animi affectavit exequi et instanter usque ad plenum sui profectum studuit experiri. Ex qua exercitatione discendi clarificatus sollertiae emolumentis, comitante se Christi gratia, velut esuriens fauce avida alebatur [h], ita ille cibum divinae sapientiae hauriebat, ut exinde non modice oppletus plus tamen esuriret, sicut ipsa Dei sapientia de se loquitur dicens : « *qui edunt me adhuc esuriunt* [i] *et qui bibunt me plus sitiunt* [j] (1) ».

Porro dum ille cum incremento aetatis magis ac magis institueretur sacris litteris, igneum vigorem corpusculi in sese validum fervere evidenti inditio [k] testabatur, ita ut dum alii sodales sui vel condiscipuli rigore frigoris se affligi tempore hyemis [l] vehementer ingemerent, ipse nimium calorem se habere diceret; et, dum alii striderent dentibus prae nimio frigore, idem sanctus [m] Machutes, jam spiritu fervens, sic omnibus horis calebat corpore ut pallio, sicut alii, nequaquam curaret indui vel obtegi sed, simplo contentus [n] vestimento, omnibus membris continuatim eousque [o] flagrabat ut guttae sudoris minutissimae atque limpidissimae [p] viderentur de fronte ac facie ejus leniter emanare [q].

a) beatus *omis par A.* — b) quarum *B.* — c) spacio *A.* — d) c. p. *A.* — e) puericia *A.* — f) stabilis et *B.* — g) enim *ajouté par B.* — h) alebatur *omis par A et F.* — i) esurient *B.* — j) adhuc sitient *A.* — k) indicio *A.* — l) hiemis *A.* — m) sanctus *omis par A.* — n) c. s. *B.* — o) eousque *omis par B, F.* — p) atque limpidissimae *omis par B.* — q) manare *F.*

(1) *Eccles.*, 24, 29.

CHAPITRE III

[UNE ILE SURGIT DE LA MER POUR LE SAUVER]

Illa autem vallis Carvana [a] in qua sanctus Machutes ortus atque nutritus [b] eruditusque fuit prope est mari [c]. Itaque, more puerorum, quibus semper ludus delectatio est, illi [d] condiscipuli sancti Machutis, et ipse cum eis, ad litus maris perrexerunt, ut ibi puerili discursu se exercerent atque laborem disciplinae jocandi indulgentia relevarent. Sed [e] Deus omnipotens nolens [f] virtutem suam in sancto suo puero diutius [g] esse occultatam, aliis scolasticis ante accessum et inundationem maris, solito more per dies singulos eastuantis [h], fugientibus [i] atque ludum relinquentibus [k], ut [l] ad scolam vel ad lectiones suas remearent, ipse sacer puer, somno se detinente, remansit jacens super quendam fascem [m] algae in littore. Interea, dum ad locum ubi sanctus Machutes jacebat atque dormiebat inundando appropinquaret mare, eum minime tangens nec fluctibus obvolvens [n], leniter circumemededit, nutuque et providentia Dei, quantum circa eum crescebat mare, tantum locus littoris super quem [o] recubabat [p] exaltabatur, et quanto altius inaltabatur, tanto profundius ipsum [q] mare circa ipsum locum efficiebatur [r]. Tunc Deo acceptabilis puer Machutes prae horrore sonitus fluctuum maris evigilans, dum circumcirca aspiciens neminem videret, excelsa voce condiscipulos nominatim coepit inclamare. Cui cum nemo responderet, ait secum : « Deus omnipotens qui non dereliquis sperantes in te, ubi nunc positus sum ego ? ne derelinquas me, Domine, sed adjuva et salva tuae magnitudinis et misericordiae servulum. » Interim [s] sodalibus ejus, qui discrimen pelagi accedentis aufugerant, domum convenientibus, cum non videret [t] eum inter eos, coepit ab eis ma-

a) Carruana *F.* — b) enutritus *F.* — c) a mari *A.* — d) illi *omis par B.* — e) sed cum *A.* — f) nollet *A.* — g) divinitus *A*, *F.* — h) aestuantes *B.* — i) fugerunt *B*, scolam *ajouté par A.* — k) relinquerunt *B.* — l) et ut *B.* — m) falcem *F.* — n) obvolens *F.* — o) quod *A*, *F.* — p) recumbebat *A.* — q) ipse locus *B.* — r) m. c. i. l. *omis par B.* — s) interea *A.* — t) viderint *B.*



gister [u] sollicite quaerere ubi esset suus carissimus alumnus. Illis autem respondentibus una ad litus isse [v] cum eis seque [x] illum dormientem in littore vidisse, sed utrum post ibi remanserit an inde venerit nescire se [y] fatentibus, ingemnit graviter magister et ait : « Domine Deus, melius mihi fuerat eum non vidisse natum quam orbari de illo [z] antequam quod optabam impletum viderem in ipso ! » Tunc [a], imminente jam vespere [b], magister et scolasticuli, qui noverant locum ubi ille remanserat dormiens, ad ripam maris perrexerunt. Et ecce insula nunquam antea visa illis in mari apparuit. Mirantibus autem [c] omnibus, atque inter se occulte dicentibus quod ante illam non viderint, magister ipse ait eis : « est ne aliquis vestrum qui hanc insulam hactenus viderit ? » Responderunt « nullus [d] ». Tunc magister nimium anxius et maerens scolasticulis ipsis circumquaque per litus et per undas maris praecepit intueri si forte cadaver illius inveniri vel videri contingeret. Quod [e] cum [e] omnes, juxta magistri praeceptum, hac illacque intuendo vel prospiciendo cuncta lustrassent, nocturnis jam tenebris instantibus, ad monasterium remearunt. Et, intrantes ecclesiam, exequias sancti Machutis more officii mortuis [f] debiti celebraverunt. Quo pacto, omnes illi cum nimio maerore ad stratus suos recesserunt, magistro solo [g] domum suam pergente et [h] dormire nolente nec valente [i]. Tum, non multo post, missi a parentibus beati [j] Machutis pulsaverunt ad januam [k] dicentes : « Heus [l], Brendane ! Parentes pueri Machutis miserunt nos ad te, mandantes ut filium eorum sanum atque incolumem reddas, sicut tibi eum commiserunt. » At ille respondens ait : « Heu ! [m] jam non solum [n] modo magnitudo doloris de eo afficit me, verum haec dura legatio vestra [o] taedere me facit vitae. Sed vos abite et renunciate [p] his qui miserunt vos quia filius eorum cum Deo patre vivit in aeternum [q]. »

u) eum magister ejus inter eos cepit magister ab eis *A*. — v) iisse *F*, isse eum cum eis *A*. — x) seseque *A*. — y) se nescire *F*. — z) illo orbari *F*. — a) tum *A*. — b) vesperi nocte *F*. — c) autem *omis par A*. — d) nullum esse *B*. — e) cumque *A*. — f) mortui officii *B*. — g) suo *B*. — h) et *omis par A*. — i) e. d. n. n. v. *omis par B*. — j) sancti *B*. — k) januam ejus *A*. — l) heu *A*, o vir Dei *B*. — m) o filii *B*. — n) solum *omis par B*, *F*. — o) vestra *omis par A*, *F*. — p) renuntiate *A*. — q) *B modifie la réponse :* filius eorum incolumis Dei gratia perseverat.

CHAPITRE IV

[SUITE. L'ENFANT EST RETROUVÉ. LE PSAUTIER JETÉ A L'EAU]

Cum vero legati recessissent, sancto Brendano instanter ea nocte vigiliis et orationibus insistenti circa gallicinium astitit angelus Domini dixitque ei : « Brendane, serve Dei, noli timere » nec perturberis. Deus omnipotens, qui servos suos quoties- » cumque in discrimine positos non deserit, sed etiam ab initio » saeculi afflictis et maerentibus suis fidelibus consolationis » opem conferre nunquam distulit, puerum Machutem, de » cujus interitu non modice angebaris, inter undas maris » illaesum ac vivum ab immanissimo periculo omnino immu- » nem mirabiliter conservavit. Ecce enim pro ejus conserva- » tione facta est inibi [r] perpetua insula ubi quiescendo reman- » serat, hoc praecipiente Christo, auctore [s] omnium elemen- » torum, qui siccis pedibus super mare ambulaverat. Et ut » hoc primum divinae virtutis in eo declaratum miraculum » perpetuo commendetur testimonio, mare quod quotidianis [t] » prius illic, vel accessibus adesse vel recessibus abesse soli- » tum erat, nunc, jussu omnipotentis Dei, tam stabili pro- » funditate eam circumcinget insulam ut nunquam inde » redeat, ac per hoc nemo pedibus aut [u] sine navigio illuc » pervenire quibit. Illucque mane accede et in Dei laudibus » invigilantem inibi sacrum puerum videndo reperies. » Tunc reverendus sacer abbas [v] Brendanus, pro collatis in se vel in sacro alumno suo [x] caelestibus beneficis, Deum pernoctando diutissime magnificis laudibus jubilans honoravit et magnificavit. Et postquam ad matutinum ventum est, intimata sibi ab angelo cunctis fratribus enarravit, simulque, mane exorto, ad litus abierunt. Ubi, sicut angelus dixerat, conspexerunt sanctum puerum Machutem in superiori loco insulae odas Domino concinentem [y]. Tunc magister gaudens elevata voce ait : « Ave, electe Dei omnipotentis, jam assis ut amplectar te. » Fili, ita hodie laetificatus, insperatum recipio te aesi quarto

r) ibi *F.* — s) a. C. *B.* — t) quod cotidianis mare *A.* — u) ac *A.* — v) abba *B.* — x) sacrum alumnum suum *F.* — y) concinnentem *F.*



» die sicut Lazarum a Domino resuscitatum de monumento » viderem. » At ille respondens humiliter infit [z] : « Benedicite » aeterno perpetim Domino Deo et condignas ei solvite gratias, » de me tantillo suae misericordiae servulo respectu suae gra» tiae in tanto discrimine maris servato. Nunc autem, saltem » una die, istic me permittite [a] manere [b] ubi Dei pietas salva» tionis miraculo me dignata est illustrare, sed psalterium » meum ut mecum habeam [c] efficite, et si non est efficacia » quomodo perferatur usque [d] ad me, in mare [e] illud ponite, » nam Deus omnipotens [f], qui me salvavit inter maris inunda» tionem, mittet, si sibi placuerit, ad me illud aquis indemp» nem. » Tunc magistro [g], aliis inspectantibus, ipsum [h] psalterium manu tenente et in mare mittente, fascis alge super quem ille dormierat [i] accurrit et super se psalterium excepit, et ad ripam super quam beatus [j] puer Machutes stabat aquis minime infectum sustulit.

CHAPITRE V

[SUITE. L'ENFANT REFUSE DE QUITTER SAINT BRENDAN]

Omnes itaque fratres hoc [k] miraculum [l] videntes, elementa scilicet Dei servulo famulantia, prostrati in terram, spatio unius hore laudes Domino in commune dederunt. Surgentes autem ab oratione, nichil amplius verentes, immo multum animati de viso [m] sacro puero repetentes monasterium, nuncium de sospitate filii et de effectu miraculi maximi in pelago erga eum a Deo omnipotente patrati et ostensi parentibus miserunt. Quod audientes valde admirati [n] sunt, inter se [o] dicentes : « magnus es, Domine, et magna mirabilia tua nunc » et [p] semper ab initio [q] et nunc [r] qui dominaris et gubernas » omnia, cujus imperio et potestati nulla potest creatura refra» gari sed subest omnimodis tuę omnipotentissime [s] volun-

z) insit *F.* — a) p. m. *A.* — b) permanere *B.* — c) psalterium ut mecum meum habeam *A.* — d) usque *omis par F.* — e) mari *A.* — f) omnipotens *omis par A, F.* — g) magistrum *F.* — h) *tout ce qui suit jusqu'à* alloquens *omis par F.* — i) dormiebat *A.* — j) sanctus *B.* — k) hoc monachi *B.* — l) miraculum *omis par B.* — m) viso *omis par A.* — n) mirati *B.* — o) inter se *omis par A.* — p) nunc et *omis par B.* — q) inicio *B.* — r) et nunc *omis par A.* — s) o. t. *B.*

» tati. » Statimque, ad monasterium venientes, cum exultatione omnia que felicissime et generose suę proli divinitus contigerant relatu per ordinem cognoverunt, et usque in crastinum cum sacerdotibus vel quibusque aliis sacris viris, nunc ad litus maris sacrum sui [t] filium visum ire pergentes, nunc ad monasterium denuo [u] remeantes manserunt ibi. Die autem facto, naviculam pro puero miserunt illumque ad terram devehunt et ad monasterium adducunt [v]. Tum inquit magister parentibus : « nunc filium vestrum misericordia Dei salvum atque incolumem, sicut stomachati mandastis, recipite. » Quod audiens puer Machutes, egre ferens a suo sequestrari didascalo, lacrimabiliter ait : « magister sancte et mihi prae [x] » parentibus venerande, spiritualique amore ex asse reve- » rende, nonne cum evangelium predicares audivi te dicen- » tem : « *nolite vocare vobis patrem super terram; unus est* » *enim pater vester qui in celis est* (1). » His igitur sacris atque aliis [y] similibus verbis, licet in infantia positus, magistrum atque alios fratres parentesque prudenter alloquens [z] stupefaciebat. Parentes autem [a] ejus [b] intelligentes manum Domini esse cum puero, poenitentes de supradicta legatione dura [c] et veniam flagitantes, cum magistro eum dimittunt et valefacientes ad sua propria regrediuntur. Sanctus vero Machutes diatim [d] proficiens, aetate et gratia promptus et gratulans, orationis gratia ad insulam cum navicula cotidie [e] transmeabat, quae usque hodie britannice Rorea [f] vocatur.

CHAPITRE VI

[MIRACLES DES CHARBONS ARDENTS ET DE LA CHANDELLE RALLUMÉE]

Erat [a] praeterea mos ut unus puerorum sua in hebdomada [b] ferret cum lumine laternam ante magistrum adeun-

t) suum *B.* — u) denuo *omis par B.* — v) deducunt *B.* — x) prae *omis par A.* — y) aliisque *B.* — z) *F reprend à ce mot.* — a) itaque *A.* — b) ejus *omis par A, B.* — c) dure *A.* — d) dietim *F*, dietim *corrigé en* diatim *dans la marge*, *A* — e) quotidie cum navicula *F.* — f) korea *F.* — a) *Entre* erat *et* praeterea *B ajoute :* candela Dei pietate sponte accensa. *C'est évidemment un titre de chapitre qui se trouvait en interligne dans la source de B et que celui-ci a fait passer dans le texte par distraction.* — b) ebdomada *B.*

(1) *Matth.*, 23, 9.

tem basilicam noctu, causa matutinalis officii. Adveniente vero septimana felicis pueri, alii sui compares restinxerunt [c] focum quo accensum ire [d] debebatur [e] lucerna. Et hoc agebant instigante se invidia, cupientes sacrum puerum ob hoc a magistro suo [f] perpeti verbera. Quidnam faceret puer Machutes ambigens, cucurrit [g] ad officinam ubi sicera fiebat, petens a confectore ejusmodi ignem sibi praeberi. Illo autem nolente, immo pigritante lumen accendere, tandem anxienti puero imposuit [h] carbones graemio [i] illius, a quibus nil laesum [j] est vestimentum ejus. Reversusque ad magistrum, repperit [k] candelam jam [l] ab angelo divinitus illuminatam. Quod quidem miraculum, de prunis scilicet nihil vestimentorum sacri pueri urentibus, et luminari ad angelo coelitus irradiato, cernens magister provolvit se genibus illius [m] reverenter adorans, laetans glorifice donatum se tam felici et nobili cliente, non modicis jam gratia et numero miraculis choruscante [n].

CHAPITRE VI *bis*

[VERTUS ET PIÉTÉ DE L'ENFANT. — IL EST NOMMÉ PRÉDICATEUR]

Interea sanctus puer propositum sibi discendi studium non negligenter nec segniter exequebatur [a]. Unde factum est ut assiduitatis vivacitate omnem Psalmorum non tam numerosam quam salvificam quantitatem praeterquam speraretur corde tenus sibi retinendo transcurreret, tumque gradatim per tempora experiendo lectu [b] plurima scripturarum dogmata, tandem instantia lectionum vel studiorum pervenit sollerter ad efficaciam scientiae liberalium artium. Enimvero in adolescentia adhuc positus, diutinis [c] jejuniis multisque vigiliis afficiebat corpus; crescente vero aetate crescebat in eo virtus sapientiae et justitiae quatuorque principalium virtutum, id

c) extinxerunt *F.* — d) iri *F.* — e) debebat *A.* — f) suo *omis par F.* — g) abiit *A.* — h) ab anxiente puero impositi sunt *A.* — i) in graemio *B.* — j) illaesum *F.* — k) reperit *F.* — l) jam *omis par F.* — m) ejus *B.* — n) coruscante *F.* — a) exequabatur *B.* — b) lecturus *B.* — c) diuinis *A*, diutius *F.*

est prudentiae, fortitudinis, justitiae [d] et temperantiae. Fulciebatur vel dirigebatur moderamine superni inspectoris, Dei suffragamine, ut quasi divinum animal et, sicut legitur (1), plenum oculis, perfecta provisione et sollertia sibi et proximis providus et [e] strenuus consultor et in opere bono informator existeret. Namque, postquam in puerilibus annis se Dei timori perhenni [f] famulitio [g] addixit et dedit [h] et inhaerere semper deliberavit et providit [i], ut plenius haberet scientiam et cognitionem Dei, semetipsum arctavit [j] et constrinxit discere sacras theologicasque scripturas, in quibus et Deus cognoscitur et vita aeterna conquiritur. Ab ipsa deinde infantia, ut virgo egressus est a materno utero, ita permansit omni vita sua [k] comite virgo in saeculo. Nec soli suffecit secum angelicam in terris servare vitam, verum quoscumque potuit collegas sibi et socios contubernales in coelibe ascivit associavitque vita. Ast [l] ubi monasticum induit habitum, nec carnes quadrupedum, neque [m] avium deinceps comedit, sed omni tempore frugalitatem atque parsimoniam perpetem pro posse humanitatis servavit [n], ut his virtutibus tenere quiret jugem castimoniam et sanctimoniam, ut castus corpore et mundus corde Deum [o] quandoque videre mereretur [p] in aeterna requie. Cum vero provectu jam et maturitate aetatis vegeto [q] simul et doctrina amplitudine ad divina negotia affatim informato officium ei [r] praedicandi magister suus indiceret, hic humiliter obedienterque contemptum mundi quem implebat opere, edocebat populum sermone dicens cum apostolo (2) : non habere hic manentem civitatem [s], sed omnia caduca et temporalia cum his qui confidunt in eis astruens transitura fore. Et ideo ad supernam civitatem Jerusalem, quae est solium regis aeternae gloriae domini nostri [t] Jesu Christi, nansciscendam sollerter et sagaciter bona operando inhiare [u]

d) j. f. *B.* — e) ac *F.* — f) perenni *F.* — g) famulicio *B*, *F.* — h) edidit *A.* — i) et providit *omis par A.* — j) arctavit *omis par A*, artavit *B.* — k) s. v. *F.* — l) At *A.* — m) nec *B.* — n) servavavit *F.* — o) Dominum *F.* — p) videre meretur *F*, mereretur videre *B.* — q) vegetato *B.* — r) ei *omis par A.* — s) c. m. *F.* — t) nostri *omis par A*, *F.* — u) inhyare *B.*

(1) *Ezech.*, I, 18.
(2) *Heb.*, 13, 14.

semper [v] et anhelare christianis optimum et saluberrimum esse. Haec et alia hujusmodi salutaria monita magistro obtemperans et zelo Dei ferviens, populorum auribus sagaciter et salubriter [x] insinuabat.

CHAPITRE VII

[PREMIER VOYAGE A LA RECHERCHE DE L'ILE D'IMA]

Idem vero dum toto animo intentus esset de caducis transire ad aeterna et de labentibus ad stabilia, de terrenis profecto [a] ad caelestia, remotiorem sibi quaerere satagens [b] locum, quandam [c] insulam in illis partibus famosissimam, in Occeano [d] videlicet positam, vocabulo Imam [e], cum magistro et sociis disposuit navigando adire. Dicebatur autem non minimam paradisiacarum habere similitudinem deliciarum. Parata itaque nave cum omnibus tantae navigationi opportunis [f] et necessariis, confidentes omnino [g] et sperantes in domino Jesu Christo, cui aeternaliter quasi [h] unigenito Dei patris et venti et mare obediunt, proficiscentes nonaginta et quinque circiter numero fratres [i], uni se spatiosae navi [j] committunt in [k] pelago. Ubi hac illacque diu [l] navigando vagantes, cum jam prolixo tempore, licet sine discrimine vel jactura aut exitio alicujus suorum, navigio lassati quam quaerebant insulam invenire nequirent, peragratis Orcadibus caeterisque Aquilonensibus insulis, ad patriam redeunt.

CHAPITRE VIII

[MACHUTUS EST ÉLU ÉVÊQUE]

Postquam vero, Deo miserante et providente, incolumes et indemnes periculosa maris naufragia evadentes, ad pristinum monasterium sunt reversi, sanctus Machutes [m] ut vir illustris

v) semper *omis par F*, et semper *A.* — x) saluberrime *B.* — a) profecto *omis par F.* — b) desiderans *A.* — c) quandam *omis par F.* — d) oceano *F.* — e) ymam *B.* — f) oportunis *A.* — g) in Deo *A.* — h) ut *F.* — i) f. n. *A.* — j) cum una spaciosa navi *F.* — k) se *F.* — l) diu *omis par A.* — m) Machlouus *A.*

et egregia sanctitate pollens, meritis et actibus venerabilis, multis et[n] virtutibus ac[o] mirabilibus laudabilis, universis terrae illius incolis multifariam et multis modis[p] commodissime enituit. Multis autem temporum curriculis sese[q] annuatim succedendo praeterlabentibus, eundem beatum virum, persaepe miraculis choruscantem[r] omnique populo flagrantia[s] virtutum in eo non deficientium, quin potius exuberantium, complacentem, reges et nobiles illius provinciae, jam aliis ecclesiasticis per quaedam intervalla temporum gradibus insignitum, eum[t] ad episcopatus apicem, Deo disponentes, aequanimiter[u] elegerunt atque ordinare[v] sollemniter fecerunt.

CHAPITRE IX

[DEUXIÈME VOYAGE A LA RECHERCHE DE L'ÎLE D'IMA. LE GÉANT DE LA MER]

Ordinatus vero episcopus atque sacerrimum id officium feliciter et digniter aliquandiu administrans, navalibus iterato apparatibus instructis ad praedictam insulam multorum ore laudabilem, in qua fama[a] ferebatur caelicos cives inhabitare angelos[b], cum sacro quondam sui magistro Brendano aliisque cum sacris[c] aeque viris aggressus est navigare. In qua navigatione pluribus in mari[d] manentes vel permeantes[e] annis, ad septennium usque perveniunt, sicque factum est ut vicissim annuali recursu annos interpolante, septies sanctum Pasca contingeret eis in mari[f] celebrare. In ipso autem septimo anno, cum ad unam devenissent[g] insulam, sepulcrum[h] mirae longitudinis accidit ut reperirent, mirantibus quidem[i] omnibus quod[j] humana statura tantum tumuli spatium videretur occupatum. Quidam vero eorum aiebant nusquam tantae proceritatis hominem in vita extitisse. Tum

n) et *omis par* *A*, *F*. — o) et *A*, *F*. — p) multisque modis *F*. — q) sibi *A*. — r) coruscantem *F*. — s) flagranciam *B*. — t) eum *omis par* *A*. — u) unanimiter *A*. — v) ordinari *A*, *F*. — a) fama *omis par* *A*. — b) angelos *omis par* *F*. — c) consacris *B*. — d) mare *B*. — e) vel permeantes *omis par* *B*. — f) mare *F*. — g) devenisset *A*. — h) sepulchrum *F*. — i) quidam *F*. — j) si *B*.



beatum Machutem, cui nihil apud Deum [k] impossibile fore credebant, propter quem nimirum tam grande et inauditum jam [l] olim fecerat in mari miraculum, sanctus adprime [m] magister Brendanus, cum omnibus in commune fratribus, obnixe deposcebat ut sua in conspectu Domini pretiosa oratione resuscitaretur quodcumque corpus in illo quandocumque obrutum fuerit tumulo. Quod audiens beatus et sacer vir Machutes, primum expavit, se ad hoc impetrandum indignum fore judicans, tandem suo sibi multis precibus magistro instante, ne ei inobediens videretur existere, lacrimabiliter [n] prostravit se ad Deum [o] in oratione, credens fideliter quia non est Deus mortuorum sed vivorum et quia mors et vita famulantur Domino Jesu Christo. Cumque, finita oratione clandestina, Deo videlicet tantum et sibi nota, erectus surrexisset, ait aperta voce intendens in caelum beatus Machutes : « Domine Jesu Christe, qui cum sis verus Deus Patri » coaequalis, consubstantialis et coaeternus cum Spiritu » sancto, humanam substantiam pro redemptione humani » generis dignatus es sumere, sicque, inter caetera omnipo- » tentiae [p] tuae miracula, Lazarum quatriduanum de monu- » mento resuscitasti, quique ad confirmandam fidem in cor- » dibus fidelium majora per eos fieri quam per te promisisti, » ad quam etiam fidem tenaciter commendandam tu ipse » dixisti quod si quis habuerit fidem sicut granum sinapis » et dixerit monti huic « transi », huc [q], sine mora transibit [(1)], » tu, istius [r] cujuscunque cadaveris in hoc [s] tumulo tempore » suo positi cineres ea ineffabili virtute qua omnia condidisti » vivifica [t], ut, cum resuscitatum et vivum apparuerit, laus » et gloria accrescat [u] nomini tuo, cum Patre et Spiritu » sancto, quorum tecum est una Divinitas et potestas in » omnia saecula saeculorum. Amen. »

k) Dominum *F.* — l) jam *omis par F.* — m) apprime *B.* — n) lachrymabiliter *F.* — o) Dominum *F.* — p) potentiae *F.* — q) hinc *A*, *B.* — r) istius *omis par A*, *F.* — s) hoc suo *A.* — t) v. c. *A.* — u) acrescat *A.*

(1) *Matth.*, 17, 19, 20.

CHAPITRE X

[SUITE. RÉSURRECTION ET BAPTÊME DU GÉANT]

Cumque, audientibus omnibus, vir sanctus sic conclusisset orationem, ecce toto tremefacto tumulo procerae et incomparabilis staturae quasi a somno divina virtute, per merita beati Machutis resuscitatus, prodiit homo. Quem cum omnes pro corporis vastitate et nimia proceritate giganteaque [v] quantitate mirarentur, interrogant quis et cujus conditionis in vita sua fuerit. Gigantem se, nomine Milduum, seque paganum et idolatram extitisse respondit. Narrabat etiam tormenta quae cum aliis perditis vel damnatis sustinuerat in inferno, et quia meritis [x] beati Machutis ereptus sit ab infernalibus claustris, ubi eatenus cum omnibus inibi damnatis infructuosam in gehennae poenis exegerat poenitentiam. Tunc ipse quantaecumque staturae et enormitatis vir, summae Divinitatis ope [y] se suscitatum [z] per beatum Machutem intelligens, vitam quaerebat sine fine mansuram [a], aqua siquidem et spiritu renasci cernue efflagitans, confitebaturque dominum Jesum Christum, quem Judaei crucifixerunt vere [b] Deum [c] et Dei filium esse. Profitebatur etiam se vidisse perditissimos Judaeos omnesque passionis Christi complices et ministros centies aeterno incendio plus aliis incredulis cruciari qui, ut legitur in sacris evangeliis, dominum Jesum Christum variis quondam ludibriis affecerunt [d]. Beatus igitur Machutes videns eum toto corde baptismi [e] sacramenta petentem, primo eum utpote orthodoxae fidei praesul cognitione [f] fidei sanctae Trinitatis plene instruxit, sicque trina suffusione [g] aquae in nomine patris et filii et spiritus sancti baptizavit.

CHAPITRE XI

[SUITE. LE NAVIRE TRAINÉ A LA REMORQUE PAR LE GÉANT]

His vero peractis, propositum animi propter quod inter

v) gyganteaque *A*, *F*. — x) merito *A*. — y) opere *B*. — z) suscitatum se *B*. — a) mensuram *F*. — b) verum *A*. — c) dominum *F*. — d) affecere *F*. — e) baptismi *omis par F*. — f) cognitione et *A*. — g) fusione *A*.

cerula[h] Occeani[i] laborabant manifestaverunt ei diligenter, sciscitantes ab eo utrum insulam quam querebant[j], vocabulo Imam[k], ipse, pelagi incola, noverit. Quibus ille[l] ait : « unam, » inquit, insulam olim[m] per mare ambulans vidi, omnibus » insulis ubique climatum sitis nitore et copiositate delicia- » rum dissimiliter praestantem; nam aureo vitrei splendoris » et claredinis muro circumdata, quasi speculum perlucebat. » Introitus autem in ea[n] nullus mihi apparuit. Credo equi- » dem me indignum utpote gentilem talia intrare non me- » ruisse nec quivisse moenia. Quorum decorem, ut ita dicam, » mirabantur[o] caelorum palatia. » Haec audiens beatus Machutes expetiit ab eo ut previus[p] ductor navim illorum in eam partem dirigeret in qua tam mirabilem sub caelo mansionem, quasi caelestem vel paradisiacam[q], se vidisse fatebatur. Nec mora, parens ipse praeceptis sancti Machutis, rudentem qua anchora navis retinebatur manu coepit et, quasi cedrina proceritate sublimis[r], quod credere vix velis, profundum pelagi pedetentim gradiendo sulcans, post se navem trahebat si forte ad locum de quo discerat eos ducere[s] quiret. Sed derepente[t], ferventibus fretis insanientibusque ventis, oborta[u] tempestate contraria, dum non valerent eo quo tendebant dirigere gradum, consultum visum est illis[x] saltem ad eam redire insulam ubi praefatus gigas[y], Erebi claustris ereptus, vitales hausere flatus maniumque juri[z] vi divina fuerat praereptus. Nec sine divinae providentia dispositionis, juste, bene, provide et oportune cuncta administrantis, hoc contigisse arbitrari debetur[a]. Pastorem quippe ecclesiae sanctum Machutem[b], cum Dei[c] gratia jamdudum electum atque sacratum episcopum[d], potius complacebat Deo ut multos secum ad cognitionem fidei catholicae praedicando converteret quam solus, abstractus a mundo, caelebs et theoricus anachoreticae vitae deserviret.

h) cerulea *A*, caeruleas undas *F*. — i) oceani *F*. — j) querebat *F*. — k) Ymam *B*. — l) ipse *A*, *F*. — m) olim *omis par F*. — n) eam *F*. — o) merebantur *F*. — p) primus *A*, *F*. — q) paradysiacam *A*. — r) sullimis *B*. — s) perducere *B*. — t) repente *A*. — u) aborta *B*. — x) i. v. e. *F*. — y) gygas *A*, *F*. — z) jure *A*, *B*. — a) debemus *A*. — b) sanctus Machutes *A*. — c) omni *F*. — d) sacratus episcopus *A*.

CHAPITRE XII

[SUITE. MORT DU GÉANT]

Reversi itaque ad insulam ubi praefatum gigantem [e] resuscitaverat beatus Machutes, cum in ipsa quiescendo ac Deo suo haud [f] segniter deserviendo demorarentur, contigit ibi pridem resuscitatum denuo hominem exire gigantem [e] Milduum. Cujus inopinum [g] admirantes obitum, sanctus Machutes et coadunati [h] sibi fratres [i] animam ejus aequissimo omnium arbitro Christo domino fideliter commendarunt [j] corpusque ejus aggestae undique terrae commiserunt [k]. Diffisi vero spem inveniendi illam quam quaerebant famosam insulam, ne amplius frustrati in vacuum in profundo et periculoso agitarentur vel oberrarent Occeano [l], tandem unaniminter omnes in patriam redeundum dijudicant [m], ubi aliquandiu divinae contemplationi, quasi per speculum et enigma vacantes, se exulare in terris a [n] caelesti interim patria paterentur ad ipsius omnis boni perfectionem [o] sufficientissimam [p], Dei ac domini Christi Jesu visionem.

CHAPITRE XIII

[SUITE. CÉLÉBRATION DE LA MESSE SUR LE CÉTACÉ. RETOUR EN GRANDE-BRETAGNE]

Denique, postquam apto ventorum flamine auspicium navigandi datum est, aptatis quae conveniebant armamentis, carinam a statione submonentes, cum prora in renavigando ad patriam sulcaret iter pelagi, dominicae anastasis [q], sancti scilicet Paschae, sacratissima dies instabat. Qua illucescente, cum pro tanti ac singularis reverentia festi, missam celebrare et audire religiosissima oporteret eos necessitate, idque salu-

e) gygantem *F*. — f) haut *A*. — g) inopinatum *B*. — h) coadunantes *A*. — i) fratres ibi *B*. — j) commiserunt *B*, *F*. — k) aggesta undique terra commiserunt *B*, egesta undique terra cooperuerunt *F*. — l) oceano *F*. — m) dejudicant *F*. — n) ac *A*. — o) perfectionem *omis par B*, *F*. — p) sufficientiam *A*. — q) anastaseos *F*.



tari cura et opera satagerent [r] efficere, omnes circumcirca [s] plagas Occeani intente speculabantur si forte alicubi, insula apparente, illuc accedendo [t] applicare valerent. Quod cum ab omnibus studiose exploraretur, ecce modica in pelago quasi apparet insula. Ad quam cum accessissent et applicuissent, sancto suggerunt Machuti sacrosancta celebrare inibi sollemnia missae. Illo igitur reverenter suggerentibus fratribus [u] assensum prebente, coeperunt fratres psallendo missam canere, perventumque est missali ordine usque ad dominicam orationem et ad reliqua quae sequuntur, cum subito, horrendum relatu, tota illa quae videbatur quasi [x] insula commota est — erat autem belua ex his quae dicuntur cete — abissi [y] incola [z] quaepiam [a]; tantae siquidem enormitatis et magnitudinis ut crederetur paulo ante a sancto Machute et ab omnibus suis sociis fratribus insula vel aliquod spatium terrae esse. Quae dum loco visa vel sensa est [b] moveri et adverterunt super stantes vivum animal esse, exterritis omnibus illam monstri formam [c] Leviathan esse prae confusione garrientibus, seque jam mergendos et deglutiendos conclamantibus, vir Dei Machutes, confidens in Domino, perstitit imperterritus [d] donec ocius, completa [e] missa, exanimem pene prae timore nimio fratrum catervam verbis sacris et exemplis confortare vehementer coepit, proponens eis prophetam Jonam [f] triduo salvum et incolumem a Domino in ventre ceti servatum. Profitebatur et hic in tanto discrimine nihilominus divina [g] adesse suffragia ubi desint prorsus humana. Quo finito affamine, diffugientibus cunctis ad navim, sanctus Machutes conquexit [h] se ibidem in orationem, invocans optativis dominum Jesum precibus, ut qui tempore suae quondam passionis et consequentis tertia die omnium dierum et seculorum preciosissimae resurrectionis, exemptis prius justis et fidelibus suis, patriarchis scilicet omnibus et pro-

r) satageret *B.* — s) circumquaque *F.* — t) accedentes *B.* — u) fratribus *omis par B.* — x) quasi *omis par B.* — y) abyssi *F.* — z) incolis *B, F.* — a) quaepiam *omis par A.* — b) visa est vel sensa *F.* — c) formę *A.* — d) interritus *B.* — e) impleta *A.* — f) J. p. *B.* — g) d. n. *F.* — h) conjecit *F*, prostravit *A.*

phetis a tenebris Erebi [i] inextricabilibus, omnipotentis [j] verbi sui cathenis, Leviathan infernalem in profundis inferni religavit [k], ipse Deus omnipotens Jesus Christus, eadem celeberrima die suae sacratissimae resurrectionis, cete illum cui super stabat immobilem faceret, quousque congregatio illa fratrum ipsi [l] Deo et domino nostro [m] Jesu Christo devota, indemnis et illaesa transeundo evaderet. Qua completa oratione, belua vel monstrum illud virtute divina ceu rupes vel mons sic factus est immobilis, donec sanctus Machutes securo et libero [n] post omnes gressu in navim [o] descenderet. Tunc sacrum illud contubernium fratrum tota die hymnum [p] et laudem Domino [q] decantabat qui se [r] liberaverat de rictu ceti, sicut Petrum [s] de profundo pelagi. Sicque hymnis [t] et canticis spiritualibus laudantes Dominum [u], prospero satis cursu ad nativam tellurem atque avitas sedes incolumes [v] repatriaverunt, comitante se illo qui ait discipulis suis : « *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem seculi* [x] (1) ».

CHAPITRE XIV

[RETOUR EN GRANDE-BRETAGNE. MACHUTUS ABANDONNE SON PAYS ET SA FAMILLE]

At [y] postquam desiderii sui ineflicacia pertaesus [z] beatus et praecluis [a] meritis Machutes [b] episcopus votis suis quae placabiliter satisfaceret, in Occeano [c] nequivit invenire stationem, repedavit ad parentes suos, genitorem videlicet nomine Guento [d], necnon ad genitricem nomine Daruualam [e]. Pater siquidem ejusdem sancti episcopi, vocatus [f] Guento [d], nobilissimus comes, conditor urbis dictae Guinicastrum [g]

i) herebi *F*. — j) omnipotentibus *B*. — k) relegavit *F*, *A*. — l) ipse *F*. — m) nostro *omis par B*, *F*. — n) securo et libero *omis par F*. — o) de navi *A*. — p) ymnum *A*, *B*. — q) Deo et laudem *F*. — r) eos *F*. — s) patrum *F*. — t) ymnis *A*, *B*. — u) Deum *A*. — v) incolumnes *F*. — x) u. a. c. s. o. d. *F*. — y) at *omis par A*. — z) perthesus *A*. — a) praeclusu *F*, *omis par A*. — b) Machlouus *A*. — c) Oceano *F*. — d) Vvento *F*. — e) Daruuallem *B*, Diruuelam *A*. — f) vocatus est *A*. — g) Guinni castri *A*.

(1) *Matth.*, 28, 20.

extitit[h]. Audiens autem idem praesul legi quondam[i] a diacono Evangelium in quo Dominus indicebat : « *Qui non reliquerit patrem et matrem et omnia quae possidet non potest meus esse discipulus* (1) », mox, adiens patrem et matrem[j], expetivit ab eis licentiam transeundi mare, testificans non se[k] perfecte omnino[l] consequi gratiam Christi, nisi mandatum ejus sectando et imitando quod per os levitae evangelizari[m] audierat. Obnitente tamen diu genitore et contradicente, ille irrevincibilis persistens, utpote super fundamentum, quod est Christus, virtutes virtutibus adaugendo semper aedificans, congregavit[n] in unum suos quotquot discipulos monachili scemate[o] obtectos, cum didascalo pariter Brendano, ipse[p], episcopali decusatus[q] sacramine, venit cum omnibus ad marina[r] littora[s]; sed minime repperit[t] navem, quoniam pater ejus omnibus[u] interdixerat nautis[v] ne adminiculum[x] transeundi vel subvectionem navium ullatenus filio subrogerent.

CHAPITRE XV

[CHRIST LUI APPARAIT ET FAIT CONDUIRE SON NAVIRE A L'ILE D'AARON]

Deus tamen, omnium paratissimus fidelium suorum semper exauditor et suffragator[y], praerogavit et subministravit[z] praesuli sancto opificium cujusdam navis, hominibus quidem[a] vacuae, sed Christi corporali specie, omnia replentis et regentis divinitus cum Patre praesentialiter plenae. Nam Christus sub hominis specie[b] in ipsa navi aparebat[c]. Quo invitante et suadente, introivit navim[d] illam beatus pontifex suique commanipulares vel socii. Inter navigandum[e] vero interrogavit ille homo, re vera Christus dominus, qui videbatur, beatum Machutem quonam deliberaverit[f]

h) extitit *omis par A, B.* — i) quandoque *F.* — j) p. e. m. a. *B.* — k) se *omis par B, F.* — l) omnimodis *A, F.* — m) evangelisari *F.* — n) congregat *A.* — o) schemate *F.* — p) et ipse *F.* — q) decussatus *F.* — r) maritima *A.* — s) v. a. m. l. c. o. *B.* — t) reperit *F, A.* — u) omnibus *omis par A.* — v) i. o. n. *B.* — x) amminiculum *B*, imminiculum *A.* — y) gubernator *A.* — z) sumministravit *A.* — a) hominibus quidem *omis par F.* — b) specimine *B.* — c) apparebat F. — d) navem *A.* — e) interrogando *B.* — f) deliberaverat *F.*

(1) *Luc*, 18, 29.

transnavigare. Respondit se hoc nescire nisi quo eum Dominus dignaretur dirigere — haec dicens ignorabat cum quo loquebatur Christum esse. Cui ait Dominus [g] : « Est insula » in hoc mari quam quidam inhabitat monachus, nomine » Aaron. Ad hunc [h] te dirigam per angelum meum, indicens » illi te affectuose et honeste [i] omnes tuos excipere.» Extemplo ut haec audivit sacerdos et pontifex Machutes, intellexit non modo hominem qui loquebatur, verum angelorum et hominum plastem, et sine ulla haesitatione et dilatione cecidit ad pedes ejus et adoravit eum. Dominus autem statim desiit [j] parere conspectibus ejus.

CHAPITRE XV *bis*

[MACHUTUS EST ÉLU ÉVÊQUE D'ALET]

Tum, prospera navigatione directus, ad insulam ex nomine [k] Aaronis monachi nuncupatam, exceptus est ab ipso [l] Aarone monacho officiosissime humaneque habitus, mansitque cum eo tamdiu reverendus sacerdos Machutes donec episcopatus civitatis Britannicae [m] quae vocatur Aleta eidem divinitus extitit adapertus et destinatus idemque ipsius civitatis praesulatum digniter est indeptus. Non enim erat eadem civitas longe ab insula Aaronis, super litus quidem maris sita, habens ex uno latere fluvium nomine Rinctus [n], ab altera vero parte mari [o] alluebatur [p]. Quibus in locis nondum [q] erant Britanni penitus christiani. Quocirca coepit celeberrimus Machutes [r] antistes edocere [s] et [t] instruere populum et ad viam veritatis vocare [u] et attrahere. Sanctus vero Samson eadem [v] in sua salubria [x] ac salutifera agebat urbe [y] opera, qui, patruelis felicis [z] Machutis [a] atque Maglorii, gemina [b] conditione existebat.

g) D. a. *B.* — h) adhuc *F.* — i) honeste *omis par F.* — j) d. s. *B.* — k) ex nomine *omis par B, F.* — l) eo *A, F.* — m) Britannię *A.* — n) Kinctus *F,* Rincthus *A.* — o) mare *B, F.* — p) alluebat *B.* — q) nundum *B.* — r) Machlouus *A,* Maclouus *B.* — s) et docere *A.* — t) ac *F.* — u) venire *B,* ciere *F.* — v) eandem *A.* — x) salubri *F.* — y) urbe *omis par F.* — z) felicissimi *B.* — a) Machloui *A,* Macloui *B.* — b) genuina *A, B.*



CHAPITRE XVI

[TRIPLE MIRACLE : MORT RESSUSCITÉ, VASE CHANGÉ EN VERRE, EAU CHANGÉE EN VIN]

Quodam consequenti tempore, dum celebraret jam saepefatus [c] seduloque honorifice nominandus sanctus [d] episcopus Machutes [e] missam in vigilia Paschae, transibant ante fores ecclesiae viri quidam, gestantes cadaver vitali privatum spiramine. Quos sacer venerabilis paulisper subsistere mandavit quousque consummaretur celebratio missae. Qua expleta, foras egreditur indixitque omnibus circum astantibus [f] vel convenientibus copiosae multitudinis Dominum [g] quantum possent obnixis exorare precibus, quatinus [h] sua omnipotenti [i] voluntate redonaret vitam in illo defuncto cadavere, suique divini nominis propagaret laudem omnium intuentium [j] ore. Orante autem episcopo simulque circumstante populo, surrexit qui jacebat mortuus, stans vivus et [k] resuscitatus [l]. Fatebaturque se sitim fervidam tolerare haustumque vini propinari sibi cepit obsecrare, potum renuens aquae. Vinum tamen nusquam inprope habebatur. Conspiciens vero honorabilis pontifex vasculum quoddam haud longe adesse marmoreum, jussit id sibi afferri. Super quod episcopali benedictione edita, mutavit in vas vitreum, aquam vero introfusam vertit in vinum. O tam [m] foelicissimum et glorificum tantarum effectibus virtutum sacerdotem, qui uno die tria tam mirifica patravit miracula, mortuum scilicet reddidit vivum, marmor fecit vitrum, limpham effecit falernum ! Unde potatus qui fuerat resuscitatus, vehiculum quo delatus fuerat reduxit domum. O felicem omnimodis sacris [n] et praepotentibus affatim et copiose ditatum summae divinitatis gratia meritis, sanctum Machutem ! Nam, sicut olim sancto Moysi, prophetarum primo et maximo, et populo, quem jubente et

c) sępefactus *F*. — d) sanctus *omis par B*, *F*. — e) Machlouus *A*, Maclouus *B*. — f) circumadstantibus *F*. — g) Deum *A*. — h) quatenus *F*. — i) o. s. *A*. — j) i. o. *B*. — k) ac *B*. — l) r. e. v. *A*. — m) o quam *A*. — n) satis *A*.

juvante [o] Deo [p] omnipotente [q], perviam dedit angelus [r] terram in mari rubro, — similiter et isti sancto quondam puero soliditatem insulae praeparavit in pelago. Et sicut idem Deus omnipotens praeparavit cetum qui Jonam prophetam illaesum devoraret et illaesum itidem post triduum evomeret, ita et huic sancto, jam episcopo facto, cetum immanem et pregrandem immobilem statuit in mari, qui ipsum sanctum Machutem et omnes socios vel fratres quantum ipse sanctus expetiit a Domino super se teneret, quousque omnes, incolumes et integri, navi suae se redderent. In resuscitatione vero mortuorum, operante in se Deo omnipotente Christo Jesu, qui est salus vera et vita aeterna, sublimiter [s], ut in praesenti declaratur libello, et potenter claruit et refulsit.

CHAPITRE XVII

[LA TRUIE RESSUSCITÉE]

Nam, Christo utique operante in se, — qui est cum Deo patre in unitate Spiritus sancti auctor et opifex virtutum et mirabilium omnium quaecumque existunt et existent ab initio mundi usque ad consummationem saeculi, — in virtute sanctae Trinitatis, quae est una et omnipotens Deitas, trium mortuorum resuscitator magnificus [t] exituit. Quorum de duobus jam loquuti, de tertio inferius, Dei omnipotentis misericordia semper nos utinam juvante, loquemur. Interim, si qua possumus, alia [u] ejus [v] miracula humiliter declaremur [x]. — Alio itidem tempore, egit sanctus Dei pontifex, licet in infima animalium specie, tamen non minimum aliud miraculum, operante in se illo qui attingit a fine usque ad finem fortiter et disponit omnia suaviter, et qui [y] veraciter et fideliter confitetur nihil odisse eorum [z] quae fecerit et a [a] psalmicine David modulatur [b] : « *homines et jumenta salvabis* [c], *Do-*

o) quem uidente et iuante *A*, lubente et iubente *F*. — p) domino *A*. — q) omnipotente *omis par A*. — r) angelis *F*, angelus *omis par A*, *B*. — s) sullimiter *B*. — t) magnificus *omis par A*. — u) alia *omis par B*, *F*. — v) hujus *F*. — x) loquemur *F*. — y) cui *B*. — z) eum *A*, *F*. — a) a *omis par A*, *B*. — b) ei modulatur *A*, testatus est *F*. — c) salvare *F*.



mine quemadmodum multiplicasti misericordiam tuam, Deus! [d] (1) ». Nam, cum transiret idem vir sacer [e], divini verbi uberrimus sator et thesaurorum Dei haud [f] segnis fenerator, per regionem Britannicam, serendo Evangelii semina regnumque Dei pollicendo credentibus et mandata ejus observantibus et obedientiam adhibentibus, invenit quendam subulcum moerentem non modice pro quadam porca quam [g] jactu [h] lapidis interemerat; ea siquidem caussa [i] quod messes, importuna voratrix, persaepe irrumpebat rostrique conquassatione [j] atterebat et conquassabat. Cui porcae incubabant [k] septem suilli fetus, lac nequicquam [l] a mamillis [m] solito haustu elicere gestientes. Qua [n] gradiente sancto praesule, cum rescisset [o] angorem subulci, iram quidem domini sui pro interfectu sue oppido [p] formidantis, viscerali compassus pietate, cuspidem baculi sui [q] in aure scrofae [r], et statim rediviva effecta, praebuit uber [s], fomentum lactis, fetibus suis. Proinde celer et festinus nunciavit haec domino suo subulcus. Quae res apud eundem in tantum convaluit ut quantocius, ascenso equo, per semetipsum adiret pontificem, reverenter se illi conquiniscendo [t] humilians opemque suae gratiae efflagitans, eamque villam, jure dominii [u] de reliquo possidendam, sancto Machuti ex integro donavit [v].

CHAPITRE XVIII

[LA FILLE POSSÉDÉE DU DÉMON]

In circumjacente praedictae civitatis Aletae territorio vel pago degebat quidam vir nobilitate praecipuus; qui habebat filiam daemonum pervicacia atrociter pervasam et ita pessimatam ut qui tangere vel accedere ad eam temptarent, eos statim, retectis bestialiter dentibus, laniare mordicus [x] im-

d) q. m. m. t. D. *omis par B*, d. q. m. m. t. D. *omis par F*. — e) sacer *omis par B* — f) haut *A*. — g) quem *F*., quia *A*. — h) ictu *B*. — i) causa *B*. — j) conquassationem *A*. — k) incumbebant *A*. — l) nec quicquam *A*, nequaquam *F*. — m) mamilis *B*. — n) in parte *ajouté par A*. — o) recivisset *F*. — p) opido *B*. — q) b. s. c. *F*. — r) scrophae *F*. — s) ubere *F*. — t) subjiciendo *F*. — u) dominj *B*. — v) condonavit *B*. — x) mordiciis *A*, *B*.

(1) *Psalm*., 35, 7.

peteret, atque ideo[y] nullo modo, nisi ferreis artata[z] cathenis, superari valebat quin[a] pernitiosa foret, atque[b] ab[c] insectatu et laniatione[d] hominum quoquo modo desisteret[e]. Audiens vero praedictus genitor ejus beatum Machutem[f], Christi semper gratia conivente[g], innumeris et immensis florere virtutibus earumque beneficiis multis mederi gratuito infirmantibus[h], curavit ad eum accedere, rogans suppliciter et obsecrans pro filiae suae durissima et daemoniaca vexatione proque hostis maligni et semper saluti hominum[i] inimicissimi, cum Dei suffragamine[j], expulsione. Ilico[k] vir sanctus, non differens impendere misericordiam, dominique[l] nostri Jesu Christi imitator[m] verus, qui ob ereptionem hominum a dominio daemonum humanatus visitare et redimere dignatus est mundum, perrexit ad domum qua[n] puella cathenis a rabie cohibebatur, praebiturus ei, per Dei gratiam, perfectam et celerem[o] medelam. Dumque accedens eo praesto affuit[p], sudarium suum in collo mulierculae patientis annexuit[q]. Tunc[r] promptum erat audire infausta contra Dei famulum jaculari convitia daemonum, cum ei procaciter improperarent olim eum transmarinum fuisse incolam, nunc esse confugam[s] et advenam[t], et qui in sua[u] nativa tellure nullius fuerat[v] excellentiae, nunc violenter deliberet se daemones utique exturbare a pervasis et possessis diu sedibus, invocatione siquidem[x] terrifici nominis omnipotentis Dei et domini nostri[y] Jesu Christi. Verum sanctus confessor et pontifex in domino Jesu Christo, qui est singulare fundamentum omnium bonorum et virtutum, firmissime fundatus, et ideo contra omnem vim et falsa omnium diabolorum molimina omnino persistens semper immobilis, suggerente sibi Sancto Pneumate, omnium virtutum et miraculorum semper auctore, qui[z] est Deus et virtus[a] omnipotens, Spiritus Sanc-

y) adeo *F.* — z) arctata *F.* — a) quam *B.* — b) aut *A.* — c) ab *omis par F.* — d) insectatui et laniationi *F.* — e) insisteret *F.* — f) Machlouum *A*, Maclouum *B.* — g) connivante *A.* — h) infirmitatibus *F.* — i) h. s. *A.* — j) s. D. *B.* — k) illico *F.* — l) domini *A*, *B.* — m) imitatorque *B.* — n) quo *A*, in qua *F.* — o) celebrem *F.* — p) praestolavit *F.* — q) adnexuit *F.* — r) tum *A.* — s) confugum *F.* — t) adveniam *A.* — u) insula *A.* — v) fuerit *B.* — x) siquidem *omis par F.* — y) nostri *omis par B*, *F.* — z) quia *A.* — a) et virtus *omis par A.*

tus ex patre Deo omnipotente et filio ipsius Dei patris omnipotentis, Deo omnipotente [b] domino Jesu Christo procedens, sicut legitur in Evangelio (1) : « *quia virtus de illo exibat et sanabat omnes* », — ipso, inquam Spiritu suggerente sancto Machuti, aquam benedicendo sacravit idem sanctus praesul atque in os debacchantis [d] mulieris ad hauriendum infundi praecepit. Quo salutari haustu [e] percepto, quasi mortua effecta est. Post aliquantum tamen horarum spatium, rediens in perfectam [f], Dei nutu [g], mentis [h] integritatem et corporis incolumitatem, porrexit [i] se solo tenus ad pedes sancti praepotentis virtutum opificis episcopi, referens gratiarum sponte libamina, pro tantis quae divinitus per eum nacta fuerat remediorum solaminibus [j]. Unde genitor ejus, ut consequens erat, oppido [k] laetificatus, muneravit sanctum Machutem dapsiliter multis auri argentique donariis, terramque delegavit optimam ejus [l] jure perpetim possidendam.

CHAPITRE XIX

[LE DUC HAILOCH RECOUVRE LA VUE]

Cum aliquando quidam Britannicae regionis dux, nomine Hailoch [m], decipiente se vel inimico daemone, omnium malorum semper incentore, vel invidia superbiave stimulante et dominante, seu iniquo consilio depravante, coenobialem basilicam in praedio sancti Machutis [n] ab ipso sancto [o] fundatam eleganterque structam [p] conaretur et inciperet evertere et diruere, adest sanctus Dei, obnixis precibus avertere moliens praefatum irreverentem principem ab audaci et sacrilega loci illius [q] diruptione [r] ; sed minime typum [s] vel arrogantiam ejus tumidi cordis potuit emollire. Proinde ad Deum [t] hac

b) f. i. D. p. o. D. o. *omis par B.* — d) debachantis *B.* — e) haustu *omis par B.* — f) imperfectam *A.* — g) n. D. *B.* — h) mentis *omis par F.* — i) projecit *F.* — j) solamina *A*, *B.* — k) opido *B.* — l) ei *F.* — m) Ailoch *F.* — n) Machloui *A*, Macloui *B.* — o) sancto *omis par A*, *F.* — p) exstructam *A*, ornatam *B.* — q) ipsius *B.* — r) dirutione *A.* — s) typhum *F.* — t) Dominum *F.*

(1) *Luc*, 6, 19.

de re exorandum totum se contulit beatus praesul. Unde, non post multum temporis, princeps ille [u] vel dux imagine mortis obtectus caecus, sicut erat corde, ita oculis [x] est effectus [y]. Postmodum vero resipiscendo reversus ad cor, compunctus et anxius et lacrimis madidus, abiit ad virum Dei, sese [z] offendisse et reum esse coram sancto praesule confitendo deplorat [a], verbisque ut poterat humiliter editis, veniam praecabatur. Quem beatus praesul, uti semper erat ad miserandum facilis, placabiliter suspiciens, prius vinculo [b] noxae admissae, ut expediebat, eum absolvit, deinde, quasi jam divina ope et curatione dignum, aquae eum benedictae aspergine irroravit oleoque sacrato oculos ejus perungens [c], pristinum ei restituit lumen; indixitque eidem principi Hailoch [d], humiliter id expetenti, quam et quantam ageret poenitentiam pro reatus temeritate et offensa. Qui praefatus dux ampliorem quam unquam habuerit [e], virtute sancti Machuti, vigorem meruit habere videnti. Qui, tantae gratiae beneficio pervalde [f] congaudens, optimam et frugiferam terrae possessionem beato episcopo donando [g] subegit, copiosamque auri et argenti locupletationem libens contulit miroque deinceps affectu excoluit eum et honoravit.

CHAPITRE XX

[UN BERICHOT POND SES ŒUFS DANS LA CHAPPE DU SAINT]

Die quadam [h] saepefatus [i] vir, almus scilicet episcopus, cum aliquantis suis monachis in agrum causa putandi vineam profectus est [j]. Et, ut posset exoccupatus levius vel promptius operari, deposuit cappam in quodam loco vineae. Peractoque vineae labore, cum denuo vellet cappam reinduere, inventum est in ea cujusdam aviculae bitrisci [k], vel elegantius parracis, vocabulo ovum. Quo comperto, vir Dei, illius condescensionis non expers sine cujus [l] providentia

u) ille *omis par B.* — x) in oculis *A*, *B.* — y) ef. e. *F.* — z) se Deum *A.* — a) deplorans *A.* — b) a vinculo *F.* — c) perunguens *A.* — d) Ailoch *F.* — e) habuerat *B.* — f) valde *F.* — g) subdendo *B*, *F.* — h) qualibet *B.* — i) saepefactus *F.* — j) perrexit *B*, ivit *A.* — k) bitriscis *B.* — l) c. s. *A.*

nec unus passerum perit super terram, prohibuit indumentum de loco amoveri donec suos avicula fotos [m] excluderet pullos. Interim tamen nulla aeris intemperies vel pluvia ipsum sacri praesulis tegimen inficere [n] vel attaminare [o], vi divina inhibita, praesumpsit vel temeravit. Quod, licet parum sit, Divinitatis tamen gratia [p] constat hoc non indecorum fore miraculum.

CHAPITRE XXI

[CALOMNIES CONTRE LE SAINT. LE PISTOR RIWAN]

Post mortem Hailoch [q], ducis Britanniae, qui beatum antistitem Machutem [r] dum advixit omni honore et gratiositate dignum duxit et extulit, surrexit impia generatio hominum ipsius provinciae adversus sanctum Dei invidia et malignitate ferventes, et furiis exagitati [s] vesanientes [t], pro eo quod homo Dei tam [u] latam et spatiosam [v] possideret terram, Dei nutu et instinctu a fidelibus et [x] Deum [y] timentibus non paucis sibi per plures annos largitam et condonatam. Aiebant [z] namque inter se et conquerebantur praesulem Machutem [a] plurimam suorum parentum possidere terram [b] nihilque sibi aut suis haeredibus filiis in futuro reliquum fore, unde victum vel suapte [c] necessaria queant exigere vel conquirere. Ob hanc acerbam improbitatis suae invidiam et proterviae pertinaciam [d] irrogabant sancto praesuli multas factionum suarum et moliminum injurias et contrarietatum [e] molestias. Nam juris ejus vernaculos vel quosque [f] famulos graviter cedibus et collusionibus nonnunquam afficiebant, res alias quasque ejus ditioni et dominationi subditas [g], vastationibus et rapinis fraequentibus subigebant et prodigebant. Haec autem agebant volentes eum insectationibus variis et oppro-

m) fetos *B.* — n) efficere *F.* — o) contaminare *F.* — p) g. t. *B.* — q) Ailoch *F.* — r) Machlouum *A*, Maclouum *B.* — s) agitati *F.* — t) insanientes *F.* — u) tam *omis par B.* — v) spaciosam *B*, *F.* — x) et *omis par F.* — y) dominum *F.* — z) agebant *B.* — a) Machlouum *A*, Maclouum *B.* — b) haereditatem *F.* — c) sua *B.* — d) pertinatiam *A.* — e) contrarietatem *F.* — f) reliquos *F.* — g) subjectas *F.*

brium angoribus perculsum, de regno illo vel monasterii sui statione et inhabitatione funditus eliminare et effugare. Sed haec omnia beatus episcopus, aequanimitatis magnanimitate suffultus, patienter tolerabat[h]. Accidit autem ut quendam de obsequio praesulis, pistorem quidem ipsius[i] nomine Riuuam[j], illi infaustissimi aemuli et maliciae complices, male fustibus et flagellis contusum et collisum, super litus maris sternerent, arcuatisque viminibus ne se illinc tollere posset undique artaverunt[k], ut ab accessione maris, vel[l] statim enecaretur, vel[m] fluctuum undositatibus absorberetur[m] penitusque periret. Audito hoc, episcopus orationibus obtinuit[n] ut mare exiens et solitum[o] more diutino accessum adimplens[p], circa eundem, lacerum et confectum verberibus virum, spatium[q] usquequaque[r] miliarii[s] relinqueret inaccessum, ne aestus sui fervore famulum hominis Dei absumeret[t] vel enecaret[u]. Illi autem scelerati homines ademerunt vi vel fraude praesuli suos equos ne, audita tanta malicia de suo famulo, ad eum eruendum vel recreandum properare posset. Insuper, ad dedecus et contumeliam in sanctum Dei exaggerandam[v], sessioni vel evectioni pontificis apparaverunt equam. Sanctus vero confesor pedestri, ut ocius potuit, calle acceleravit adire locum quo famulus suus artatus[w] et quasi irretitus recubabat. Quem, suae sanctitatis praesentia effectum incolumem, secum reduxit vegetum et sanum.

CHAPITRE XXII

[LE SAINT OUTRAGÉ MAUDIT LES BRETONS ET LA BRETAGNE ET S'EMBARQUE]

Pro multis itaque ac vehementibus contra fas jusque divinum sibi irrogatis offensionibus, infensus populo Britannico beatus Machutes[x], excommunicationis et maledictionis no-

h) t. p. et m. s. *A*. — i) quidem ipsius *omis par A*, *F*. — j) *correction* : Rimam *A*, *B*, *F*. — k) arctaverunt *F*, artarent *A*. — l) vel *omis par A*. — m) vel fluctuum undositatibus absorberetur *omis par A*. — n) optinuit *A*. — o) solito *B*. — p) adimplent *B*. — q) spacium *A*. — r) circumquaque *A*. — s) milliarii *F*. — t) assumeret *A*. — u) necaret *F*. — v) exagerandam *F*. — w) arctatus *F*. — x) Machlouus *A*, Maclouus *B*.

tam inflixit generationi illi nequam. Cujus maledictionis et anathematis invalescente causa, ipsa terra cum hominibus coepit confundi ac retrolabi, gradatimque quasi ad interitum et nihili praeceps fieri [y] : siquidem et hominum alii effecti sunt contracti, alii leprosi, alii quidem [z] excaecati, nonnulli languoribus [a] gravibus et diutinis exaesi et luridi facti totiusque sospitatis et requietionis egeni, diu admodum excruciati et pene exanimati sunt. Nonnulli vero in hujusmodi [b] aerumnas vitam miseram morte clauserunt. Terra vero, nihilominus sterilis et impos [c], germinandi vel procreandi fruges omniumque generum in fructificando vel procreando inefficax exstitit fructuum et pomorum. Sed haec postmodum. Interea beatus et glorificus praesul nihili habens quae mundi sunt prospera, nec verens adversa, aversans execrabilem et se odio habentem gratis gentem illam, « si Dominus, inquit, Judeos devi-
» tavit et delituit, eorum perfidiam fugiendo [d], equidem
» oportet me imitari Christum meum ac [e] deserere tam pro-
» tervam ac tumultuosam gentem, atque migrare alias quo-
» quam [f] gentium propter importabiles hujus vesani populi
» irritationes et vafricas dolositates. »

CHAPITRE XXIII

[IL DÉBARQUE EN SAINTONGE ET EST ACCUEILLI PAR L'ÉVÊQUE LÉONCE]

Talibus ergo inquietudinum et scandalorum irritamentis propulsus vel fugatus de sede sui episcopatus, beatus Machutes [g] navigium incepit in pelago occidentali; quod totum pene [h] semper psalmis et orationibus vacans prospere consummavit, expetens quidem [i] Sanctonicae [j] urbis pagum provinciae Aquitaniae. Quo cum pervenisset cum suis coenobitis sancte diu ac religiose secum educando provectis, interrogavit si consistentes inter ea loca viverent christiani.

y) ferri *F*. — z) quidam *F*, *omis par A*. — a) langoribus *B*. — b) ejusmodi *F*. — c) impotens *F*. — d) fugiendo *omis par A*, *B*. — e) et *B*. — f) quocumque *B*, *omis par A*. — g) Machlouus *A*, Maclouus *B*. — h) pene *omis par F*. — i) quendam *B*. — j) Xantonicae *F*.

Responsumque est illi, quod audire peroptabat, christianos videlicet omnimodis ea incolere et inhabitare arva; Leontium quoque, copia claredine et gloriositate celeberrimum, episcopali excellendo [k] monarchia [l] intimatum est illi regere urbem [m] Sanctonicam [n]. Tali itaque praecluis [o] episcopi vel populi christiani laetificatus rumore, beatus Machutes [p] destinavit ad eum aliquos ex suis monachis, qui illi suggererent de suo adventu, suae quin etiam peregrinationis causas fideliter intimarent et aperiendo [q] depromerent [r]. Quibus auditis honorus [s] et spectabilis vir [t] Leontius episcopus spiritali admodum laetitia et gaudio affectus et collustratus est, beatumque Machutem [u] cum multa excepit veneratione, eique mox villam quandam, non parvi redditus et taxationis, ad metatum et commanendum ex integro delegavit usibusque ejus atque obsequiis deservituram deputavit. Cui aliquandiu illic manenti commanentes [v] vel pagenses contulerunt ei [x] ex [y] rebus suis multa donaria.

CHAPITRE XXIV

[DU LOUP QUI REMPLIT LES FONCTIONS DE L'ANE]

Inter quos quidam rusticus contulit ei asellum ligna diatim de silva usibus necessaria [z] allaturum [a]. Quem asellum commendavit sacer praesul cuipiam suo mancipio qui eo devectum ire [b] ligna per dies singulos abiret in silvam. Sed, cum una dierum ligna asello imponenda despicata [c] in astulis decideret, lupus pernici advolans irruptione rapaci aviditate invasit eum, occidit et [d] absumpsit. Quidnam faceret anxius et quod acciderat [e] famulus aegre ferens, partem lignorum humeris impositam [f] domno praesuli deportavit, narrans

k) excellentia *F.* — l) monarchiam *B*, *omis par F.* — m) u. r. *F.* — n) Xantonicam *F.* — o) praeclui *F*, predii *B.* — p) Machlouus *A*, Maclouus *B.* — q) operiendo *B.* — r) et aperiendo depromerent *omis par A.* — s) honoratus *F.* — t) vir *omis par A*, *B.* — u) Machlouum *A*, Maclouum *B.* — v) manentes *F.* — x) ei *omis par A.* — y) de *A.* — z) necessariis *A.* — a) alaturum *B.* — b) qui ad devehendum *F.* — c) dispicata *A*, destinata F. — d) et occidit atque *F*, occidit *omis par B.* — e) anxius et quod acciderat *omis par B*, *F.* — f) imposuit *A.*



quae acciderant, invasionem quidem [g] lupi et perniciem [h] asini. Tunc infit heros famulo : « dirigito me praevius in silvam. » Quam ingressus episcopus, precibus facillime obtinuit [i] presto sibi [j] adesse [k] lupum. Quem jussit sterni [l] more jumenti struemque lignorum superponere atque onustum [m] minari [n] domum. Qui lupus extitit postea [o] sicut canis domesticus, pergens semper cum famulis et rerum custodibus, custodiam pervigilem et instantem sagacissimo dependens astu [p]. Ex qua bruti [q] permutatione vel novitate naturae, ampliore [r] deinceps admiratione excoluit eum sacer praesul Leontius. Omnes quoque vulgi [s] haec audientes, prompta animi devotione dona rerum suarum conferebant ei.

CHAPITRE XXV

[LA FILLE DU COMTE DE SAINTES GUÉRIE DE LA MORSURE D'UN SERPENT]

Quadam die, cum filia Sanctonici [t] comitis per viridarium sui genitoris cum aliis puellis incedendo spatiaretur [u], serpens illic delitescens ictu letifero pupugit eam. Unde, nimis afflicta et tabida effecta, pene usque ad mortem angorem nimium et moerorem parenti utrique ingessit. Qui consilio in tali necessitate [v] utique salubri operam dantes, virum Dei sanctissimum praesulem Machutem [x] cernuis precatibus adeunt eumque ad se pro imminentis ereptione discriminis puellae accersunt [y]. Tunc beatus Machutes [z], insignium jamdiu et [a] creberrime cum Dei gratia virtutum expertissimus itidemque securus divinum sibi [b] tunc, ut [c] semper, praesto esse, adminiculum, folium ederae [d] aqua benedicta perfusum vel saliva sua sacratum, indidit [e] vulneri [f] puellae,

g) quidam *A*, *F*. — h) pernitiem *A*. — i) optinuit *A*. — j) sibi *omis par B*. — k) esse *B*. — l) sternere *B*, *F*. — m) honustum *B*. — n) minare *F*. — o) p. e. *A*. — p) hastu *A*. — q) brute *A*, *B*. — r) ampliori *A*, *F*. — s) vulgo *A*, *F*. — t) Xantonici *F*. — u) spaciaretur *A*, *B*. — v) necessitudine *B*. — x) Machlouum *A*, Maclouum *B*. — y) accersiunt *A*. — z) Machlouus *A*, Maclouus *B*. — a) et *omis par F*. — b) sibi *omis par B*. — c) et *B*, *F*. — d) hedere *B*. — e) i. s. *B*. — f) vulnere *B*.

restituitque eam cum Dei opitulamine [g] pristinae sanitati et incolumitati. Unde, admodum gavisus pater, concessit ipsi sancto amplum juris sui et compendiosum praedium.

CHAPITRE XXVI

[L'ENFANT NOYÉ DANS UN PUITS RESSUSCITÉ PAR LE SAINT]

Venerabilis itaque [h] Leontius episcopus, propter virtutes divinitus meritis sanctissimi episcopi Machutis [i] declarandas, rogavit eum suppliciter secum prodire ad invisendas [j], more episcopali, suae dioeceseos [k] vel parrochiarum [l] sedes. Unde, cum ventum esset in villam quae vocatur Brea, geminis insignitam basilicis, unam earum delegavit domnus Leontius episcopus beato pontifici Machuti [m]. Ubi metatum sibi statuens, dum quodam mane vellet lavari, astanti [n] puero praecepit aquam allatum ire. Puer vero, duodennis adhuc, incaute se pronum ad hauriendum aquam, introrsus demittens, in puteum elapsus occubuit. Cujus corpus aquis evectum [o] hincque sublatum jussit sacer Leontius in basilicam hospitii [p] sancti [q] Macutis [r] importari [s]. Continuo assunt [t] parentes pueri, affines etiam quamplurimi, erat enim generosis parentibus editus. Parentes vero vel propinqui et quique fideles excubias vigilanter circa corpus ejus [u] exegerunt. Mane autem facto, beatus et virtutum effectibus [v] insignissimus Machutes [x] omnes jussit exire de ecclaesia, praeter duos sibi adhaerentes vel concarissimos [y] monachos. Cum quibus, septies flexis genibus in oratione [z], revocavit, Deo adminiculante, animam innocentis pueri in proprios artus. Unde consequenter exhilarati [a] praesul Leontius vel cunctus populus summo opifici [b] Deo in commune referebant gratias, qui talem eis ac tantum destinaverat patronum sanctitate omnimoda perfectum et virtutum exhibitione [c] probatissimum.

g) opitulatione *B.* — h) itaque *omis par A, F.* — i) Machloui *A*, Macloui *B.* — j) visendas *B.* — k) dyocesis *B.* — l) paroechiarum *F.* — m) Machlouo *A*, Maclouo *B.* — n) adstanti *F.* — o) enecatum *A.* — p) hospicii *A, B.* — q) sui *A.* — r) Machloui *A*, Macloui *B.* — s) portare *B.* — t) adsunt *F.* — u) ejus corpusculum *B.* — v) effectibus *omis par F.* — x) Machlouus *A*, Maclouus B. — y) concharissimos *F*, conarissimos *A.* — z) orationem *A.* — a) exilarati *F.* — b) oppifici *F.* — c) exibitione *F.*

CHAPITRE XXVII

[GUÉRISON DE L'AVEUGLE BONA]

Erat in eodem pago Sanctonico quaepiam [d] vidua, nomine Bona, quatuordecim annis caecitate obtecta, quae obtutibus sancti episcopi Machutis [e] praesentata atque illius benedictione percepta, protinus est oculos [f] illuminata gaudenterque repedavit ad propria.

CHAPITRE XXVIII

[RETOUR EN BRETAGNE]

His et aliis insignibus miraculis vel virtutibus florente beato Machute [g], venerunt missi ad eum a [h] Britannica legati provincia, precantes utique obnixe et multum anxie quatinus [i] suae reversionis praesentia et benedictionis gratia recrearet patriam, quam maledictionis et excommunicationis plaga inutilem et pestiferam cum incolis vel inhabitantibus [j] effecerat. Unde petiit consultum Leontii episcopi. Qui suggessit ei complacere sibi et aequum videri, triduanum exinde secum agi oportere jejunium, quo divina ex hoc eis voluntas propensius manifestaretur. Proinde astitit [k] angelus Domini beato Machuti [l], hortans eum ut in Britanniam sine cunctatione transiret omnemque maledictionis labem suae sanctitatis praesentia detergeret, salutifera vero benedictione terram cum hominibus, fruges cum arboribus plenissime recrearet, fertilitate quoque [m] et ubertate opimam et frugiferam [n] suis sacris et Deo placitis meritis quasi innovatam efficeret, denuoque Sanctonas [o] remearet, quia ibi eum futurum erat [p] felicissime obire et ad caelicas sedes triumphaliter scandere.

d) quaeppiam *F.* — e) Machloui *A*, Macloui *B.* — f) oculis *F.* — g) Machlouo *A*, Maclouo *B.* — h) e *F.* — i) quatenus *F.* — j) habitantibus *B.* — k) adstitit *F.* — l) Machlouo *A*, Maclouo *B.* — m) nuoque *F.* — n) fructiferam *A.* — o) Xantonas *F.* — p) e. f. *F.*

CHAPITRE XXIX

[LA BRETAGNE RECOUVRE FERTILITÉ ET PROSPÉRITÉ]

Secundum itaque angelicam revelationem secessit vir sanctus in Britanniam, suaque benedictione eam ab omni pestium vel miseriarum qua eatenus laboraverat vexatione purgavit et diluit [q], Deoque, omnium bonorum largitori, eos attentissime commendavit. Sicque postea omnis illa tellus ubertatis copia et dapsilitate [r] viguit ut, quasi de praecipiti interitu Divinitatis manu retracta, gauderet se cunctis rerum vel opum bonis vernare, quae, hactenus malis exitialibus praessa, videbatur labefactari et perire. Tum denique tam princeps regni illius quam optimates vel episcopi convenerunt, obsecrantes sanctum Machutem [s] ne umquam ab eis recederet, sed jugiter, ut jam olim disposuerat, inter eos suatim [t] degeret. Quibus ille miti affatu et tranquille respondit nullatenus se posse angelicam praenuntiationem transgrediendo offendere quae eum apud Sanctonas [u] praedixerat obiturum fore.

CHAPITRE XXX

[RETOUR EN SAINTONGE ET MORT DU SAINT]

Sicque, cunctis valde moerentibus et lugentibus, abscessit [v], rediturus Sanctonicam [x] civitatem. Ad quam feliciter et cum Dei gratia reversus, degensque in ea per aliquod [y] tempus, jamque tandem [z] caelesti vocatione dignus, felicissima et Deo placentissima multorum temporum annositate longaevus et [a] omnium virtutum copiositate [b] ditissimus, angelorum officiis ad caelorum dindima [c] sustollendum [d], Deo reddidit spiritum [e] XVII. kalend. decembris, dominicae quidem diei

q) deluit *A*. — r) dapsilitatis *A*. — s) Machlouum *A*, Maclouum *B*. — t) vitam *F*. — u) Xantonas *F*. — v) abcessit *F*. — x) Xantonicam *F*. — y) aliquot *A*. — z) jamjamque tamen *B*, *F*. — a) et *omis par A*, *B*. — b) c. v. *A*. — c) intima *F*. — d) sustolendum *F*, *A*, sustollendam *B*. — e) animam *B*.

conticinio noctis, astantibus [f] sibi cunctis fratribus et devotissime sacras vigilias dependentibus. Vixit autem centum triginta tribus annis [g]. Per omne tempus tantae longevitatis ab ipsis infantiae auspiciis [h], ut supra pro posse expedivimus [(1)], de bono in melius, de melioribus in optima quaeque virtutum emolumenta conscendens, donec omnem supergressus [i] humanitatem, ipsi Divinitati indissociabiliter [j] annexus [k], totius mundanae creationis vel immensitatis fieret supremus [l], immo [m] caeligenarum civium angelicorum utique pneumatum [n] vel sanctorum caelicolarum omnium divinitus asccisceretur [o] aeternaliter extaturus [p] contubernalis ac socius.

CHAPITRE XXXI

[MIRACLES POSTHUMES. ÉGLISE ÉLEVÉE SUR SON TOMBEAU]

Cujus sacratissimi somatis praeciosissimum [q] pignus, omni auro et lapide praecioso commodius et carius atque honoratius, domnus summa praestans probitate praesul Leontius reverenter et condigne [r] officiosissimae tradidit et decentissimae sepulturae [s], abditum quidem [t] mansurum tumulo, sed virtutum fragrantia renitendo [u] toto deinceps profuturum seculo. Nam eodem plane die quo mausoleum [v] subiit, duobus caecis lumen oculorum integerrime restituit, daemonem pessimum nec minus ab energumeno [x] propulit, tertia vero nihilominus post sacram et honorificam tumulationem ejus die contracto restituit agile et stabile gradiendi officium, mutoque cuidam nil fari valenti, Divinitatis gratia, reformavit dicacem et facundam loquelam. Diligens autem episcopus Leontius amplius et decentius sacratissimi praesulis Machutis [y] beatissimum honorare corpus, novam et

f) adstantibus *F.* — g) centum triginta annis tribus *A*, c xxxta tribus annis *B*. — h) auspitiis *A*. — i) supergressum *A*. — j) indissocialiter *A*, *B*. — k) adnexus *F*. — l) suppremus *A*. — m) imo *F*, ymo *B*. — n) neupmatum *B*. — o) accisteretur *B*. — p) extiturus *F*. — q) praeciosissimum somatis *B*, praeciosissimi somatis *A*, episcopi praeciosissimum *F*. — r) condigniter *B*, condignanter *A*. — s) e. d. t. s. *A*. — t) quidam *F*. — u) enitendo *F*. — v) mansoleum *F*. — x) inergumeno *A*, *B*. — y) Machloui *A*, Macloui *B*.

(1) Voy. le chap. VI *bis*.

elegantem fecit aedificare [z] ecclesiam, inibi utique ubi eum insepeliverat [a], extra muros Sanctonicae [b] urbis. Ubi, ex tunc et de caetero, tot et tanta Divinitatis omnipotentia ostendit declaratque miracula quanta nec hominum memoria nec scriptorum valet compraehendere industria vel sollertia [c]. Non [d] solum autem illic, verum ubicumque alias vel sacrarum reliquiarum ejus [e] praesentia sive ecclesiarum altariumve fuerint monumenta, ibi profecto affectuose [f] orantibus presto adest divina clementia [f], ut in omnibus passim cordibus fidelium sanctitatis ejus praesentiam experientium, praecordiali intentione vel jugi devotione maneat semper laus, memoria [g] et glorificatio [g] tanti confessoris omnibus se invocantibus potentissime et piissime suffragantis [h]. Cujus [i] precibus [j], cum omnium sanctorum meritis et interventibus maximis, dignetur nos potenter eruere ab omnibus demonum impedimentis atque extorres reddat a gehennalibus flammis, suę vero redemptionis faciat esse participes ac superne patrię vel minimos cives se quoque sicuti est concedat nos desideranter videre atque in laude sui perpetim jubilare Jesus Christus, dominus noster, qui cum Deo patre et Spiritu sancto vivit et gloriatur dominus rex et dominus celi et terre omniumque elementorum [k] per infinita saecula saeculorum [l]. Amen.

Explicit Vita sancti Machutis episcopi et confessoris [m].

z) ędificari *A.* — a) sepeliverat *B.* — b) Xantonicae *F.* — c) vel sollertia *omis par B.* — d) nec *B.* — e) e. r. *B.* — f) a. d. c. a. o. *A.* — g) memoria et glorificatio *omis par F.* — h) subvenientis *F.* — i) *la fin depuis* cujus *jusqu'à* saeculorum *omis par F.* — j) precipuis *B.* — k) dominus... elementorum *omis par A.* — l) saeculorum saecula *B.* — m) et confessoris *omis par A*, Explicit vita sancti Macloui episcopi qui etiam Machutus dicitur *B.*

II

VITA SANCTI MACHUTIS

PAR BILI

AVERTISSEMENT

La *Vita sancti Machutis*, écrite à la fin du IXe siècle dans le diocèse d'Alet par le diacre Bili, n'est point demeurée inconnue en France. En Touraine un légendier de l'abbaye de Marmoutier renfermait un abrégé ou plutôt des extraits de cette composition (1). Mais ce fut surtout en Grande-Bretagne qu'elle se répandit. Au XVIe siècle, utilisant des manuscrits aujourd'hui perdus, les antiquaires Leland et Capgrave publièrent des abrégés (2) qui, jusqu'à ces dernières années, permirent seuls de se faire quelque idée (3) de l'œuvre de Bili. C'est en Angleterre également que se trouvent les deux seuls manuscrits que l'on connaisse de cette *Vita* :

1° Londres, British Museum, Regius 13 A X. La *Vita Machutis* forme la quatrième vie de saint que renferme ce ms., dont l'écriture accuse le XIe siècle (4). Elle remplit les fol. 63-97.

2° Oxford, Bodleian Library, ms. lat. 535. La *Vita Machutis* forme la troisième et dernière vie de saint que renferme ce ms.,

(1) Ce légendier semble avoir disparu. Il ne nous est plus connu que par ce qu'en a publié dom Morice dans ses *Mémoires pour servir de Preuves à l'histoire de Bretagne*, t. I, col. 192.
(2) Voy. plus haut, p. 98.
(3) D'une manière très insuffisante, car non seulement ce sont des abrégés, mais le malheur voulut que Capgrave et Leland eussent consulté des mss. remplis d'interpolations.
(4) Et non le Xe siècle, comme le porte Thomas Duffus-Hardy, *Descriptive Catalogue of materials relating to the history of Great Britain and Ireland*, vol. I, part. I (London, 1862, gr. in-8o), p. 138, no 398.

dont l'écriture accuse le milieu du XIIe siècle [1]. Elle remplit les fol. 62-93.

Un Néo-Bénédictin, le R. P. dom François Plaine, qui consacra sa vie à étudier, avec assez peu de succès, l'hagiographie bretonne, ayant appris l'existence de ces mss., résolut de publier l'œuvre de Bili. Son édition parut en 1883 dans les *Bulletins et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine*, tome XVI, 2e partie (tirage à part, Rennes, Plihon, 1884, in-8°) [2]. Elle a été utilisée de confiance depuis lors par MM. de la Borderie [3], Arthur du Chesne [4], par Mgr. L. Duchesne [5], par nous-même enfin dans le mémoire imprimé plus haut. Ayant eu l'occasion, après l'achèvement de mon article, de collationner les mss. de Londres et d'Oxford, j'ai pu me rendre compte de toute l'insuffisance de cette édition. Dom Plaine n'avait pas transcrit lui-même le texte qu'il donnait au public. Il s'était fié à la copie que lui avait communiquée dom Chamard [6] et celle-ci avait été exécutée avec une négligence ou une précipitation déplorable.

Le lecteur qui voudra bien se donner la peine de collationner notre édition avec celle de dom Plaine relèvera chez celle-ci à chaque page quantité de petites omissions ou d'interversions de mots, parfois des erreurs de lecture. La latinité des deux manuscrits étant défectueuse [7], dom Plaine a rétabli les formes correctes, mais, trop souvent, sans prévenir le lecteur. Des additions nécessaires à l'intelligence du texte ont bien été mises entre parenthèses, mais il y a aussi des cas où cette précaution n'a pas été prise, des cas mêmes où l'addition était inutile [8].

(1) Et non le XIe (Duffus-Hardy, I, 1, p. 139, n° 403), encore moins le IX ou Xe siècle (Dom Plaine, p. 8).

(2) Cf. plus haut, p. 98-99.

(3) Dans l'étude jointe à l'édition de dom Plaine et dans son *Histoire de Bretagne*.

(4) Voy. plus haut, p. 126, note 2.

(5) Voy. plus haut, p. 120, note 4.

(6) Voy. p. 7 (du tir. à part) les remercîments de dom Plaine à dom Chamard.

(7) On peut signaler notamment la confusion perpétuelle du futur et du subjonctif et aussi « l'emploi constant du plus-que-parfait du subjonctif pour celui de l'indicatif » (Dom Plaine, p. 9).

(8) Signalons au livre Ier (éd. Plaine) : p. 55, l. 22 : *tunc;* p. 80, l. 22 : *animam;* p. 82, l. 22 : *De novo dicebat Machutus;* p. 90, l. 6 : *cum Machute;* p. 91, l. 11 : *Dei;* — au l. II, p. 102, l. 16 : *Franciam* (cf. la note 2 qui prouve à l'évidence que dom Plaine n'a pas vu les mss.); p. 107, l. 2 : *vir;* p. 108, l. 19 : *seu Fellit;* p. 114, l. 6 : *opus;* p. 116, l. 12 : *dimidium;* p. 119, l. 26 et 27 : *sancti.*

Voici qui est plus grave. Les variantes, lacunes, additions des manuscrits ne sont pas systématiquement indiquées : tantôt on les relève, tantôt on les néglige sans qu'on sache pourquoi. Il y a des erreurs formelles. L'éditeur prétend restituer des mots qui figurent dans un des mss. ou même dans les deux (1) et met de prétendues omissions sur le compte de *O* (2). Le pire c'est la division en chapitres. Dans *O* on ne trouve de titres de paragraphes que très sporadiquement, surtout à partir de notre chapitre 13. Dans *L* on ne rencontre aucune division, mais aussitôt après le *Prologus* vient une table des chapitres. Dom Plaine eut l'idée louable de prendre pour titres de sa division en chapitres les titres mêmes que présente cette table de *L*. Il opéra malheureusement avec une singulière maladresse. Non seulement il les transcrivit incorrectement (3), mais encore il en inventa de son cru et sans

(1) Ainsi, au L. I : c. 5, dern. l. : *sum;* c. 10, dern. l. : *insula;* c. 26, p. 370, l. 3 : *cum;* c. 27, l. 12-13 : *quin imo Christus erat* (cf. l'annotation absurde de la p. 56, note 2, de l'éd. Plaine : « ces trois derniers mots font défaut dans le *Codex Londin.* ». Naturellement, puisque le chap. est omis dans *L*, mais ils figurent dans *O*); c. 31, l. 10 : *virorum;* c. 34, l. 2 : *Dei;* l. 12 : *quam.*

(2) Ainsi à la p. 31, note 5, dom Plaine prétend que le *Cod. Oxon.* omet la phrase *iam ipsam memoriam... sermone.* Elle y est au contraire (voy. p. 340, l. 11 de notre éd. — P. 42, note 2, les mots *psalterium, tenente et in mare mittente* « ne se trouvent que dans le *Codex Londinensis* » : ils se trouvent également dans *O* (10, l. 1 de notre éd.). — P. 64, note 2 : « le mot (*instructum*) manque dans les deux *Codex* »; non, il est dans *O* (voy. c. 39, *v* de notre éd.). — P. 90, note 2 : « la préposition *per* fait défaut, mais elle est indispensable pour le sens »; on trouve dans *O* la préposition *in* (voy. 76, l. 7 de notre éd.). — Aux p. 66, note 4, 78, note 1, 83, note 1, 87, note 2, 88, note 1, dom Plaine signale des mots qui, dit-il, « font défaut dans *les* manuscrits ». Le lecteur est en droit de croire que le texte est constitué par les deux manuscrits *L* et *O*. Erreur, ces mots figurent dans des chapitres que l'on trouve dans le seul ms. *O*.

(3) Il oublie *maris* dans le titre de notre c. 5, *ad magistrum* dans celui du c. 12, Il combine sans en avertir *L* et *O* pour former le titre du c. 34, remplace au c. 35 *suisque mortue* par *porcellis suscitatis.* Au c. 58 il change *puero* en *puerulo* sans qu'on sache pourquoi. Il dédouble les chap. 69 en coupant en deux un titre qui dans *O* n'en forme qu'un seul. De même il coupe en deux les titres des chap. 16 et 86 offerts par *L*. Au c. 79 il oublie le nom de l'évêque : *Leuntio.* Au c. 82, *suas in medicos* est une invention. Au l. II, c. 4, il change *curato* en *mundato.* Au c. 9 il ajoute *dextrae* au titre donné par *O*, oubliant, ici et ailleurs, d'avertir que *L* offre aussi un titre concurremment à *O*. Les titres des c. 12, 13, 16 sont tronqués. Il oublie, par contre, de couper en deux son chap. 10, alors qu'un titre de la table de *L* (*De pluvia cum eo ambulante*) l'invite à le faire.

toujours prévenir le lecteur (1). Pour comble, il négligea de reproduire l'ensemble de la table en tête de son édition, en sorte qu'aucun contrôle n'était possible. Les conséquences de ces négligences peuvent être sérieuses. Nous allons voir dans un instant que cette table de *L* constitue notre meilleur critère pour tenter de déterminer si l'ensemble du texte offert par *L* et *O* appartient vraiment à Bili, ou s'il a été l'objet d'interpolations, ou bien encore si Bili lui-même n'a pas remanié et étendu son œuvre. Réduit à l'édition de dom Plaine on ne saurait entreprendre de la *Vita Machutis* de Bili aucune étude vraiment solide.

II

Ni l'un ni l'autre des deux manuscrits qui nous ont transmis la *Vita Machutis* de Bili ne présente un texte complet : nombre de chapitres font défaut dans l'un ou l'autre de ces mss. Une question se pose aussitôt : ce qui est offert par *O* en plus de *L* ne serait-il pas le résultat d'une interpolation, et réciproquement ?

Il faut distinguer.

Une portion de texte qui manque dans *L*, depuis le mot *nigrum* du chap. 26 (p. 369 *a*) jusqu'à *ita ut alii servi* du chap. 32 (p. 374 *f*), constitue une lacune de ce ms. et non une addition de *O*. Il suffit pour s'en convaincre de voir que la matière des chapitres 27-31 est

(1) Pourquoi (p. 40 de l'éd. Plaine) un *Item de tristitia parentum Machutis?* Rien de semblable dans *L* ni *O*. Il y a toute une série de titres dus à la fantaisie de l'éditeur : *De gratiarum actione* (p. 42), *Item de laetitia parentum ejus* (p. 43), *De proedicationibus et vigiliis S. Machutis* (p. 45), *De ejus baptizatione* (p. 47), *De siti quam patiuntur* (p. 49), *Christus ipse navim sancti dirigit* (p. 55), *Serpens vincitur* (p. 57), *De productione fontis* (p. 58), *De discipulo suo Riuuan nomine* (p. 59), *De eremita Aaron* (p. 66), *Signo crucis januam clausam aperit* (p. 72), *De sutore diem dominicum violante* (*ib.*), *Hortatio sancti ad fratres pro patientia* (p. 73), *Commendatio S. Machutis generatim* (*ib.*), *De miraculis sanitatum* (p. 74), *De suscitatione defuncti* (p. 78), *De ejus pœnitentia et sanatione* (p. 87), *Miracula in reversione* (p. 95), *De interventu regis Francorum* (p. 105), *De inquisitione regis* (p. 106), *Sanctus Machutes pauperes tuetur contra superborum potentiam* (p. 116), *De praeminentia sanctitatis inter sanctos Paulum et Machutem contentio* (p. 118). Dans la liste qui précède on n'a pas relevé, bien entendu, les endroits où l'éditeur prévient qu'il donne, comme c'est son droit, un titre lorsqu'il le juge nécessaire à l'intelligence du texte qu'il publie.

annoncée par la table de *L* lui-même (1). Cette lacune, *L* l'a donc trouvée dans le manuscrit (*N*) qu'il copiait. *Nigrum* y formait certainement le dernier mot du verso d'un cahier. Les cahiers suivants ayant disparu pour une cause quelconque, *L* a continué sa copie par les premiers mots (*ita ut alii servi*) du recto du cahier (conservé) qui faisait suite. Et il a opéré si brutalement qu'il n'a même pas aperçu la lacune. Les mots *ita ut alii servi* viennent chez lui au milieu d'une page immédiatement à la suite de *nigrum* sans que rien absolument ne signale une solution de continuité.

Cette constatation est importante. Le manuscrit copié par *L* était évidemment dans un état déplorable (2). Quantité de feuillets avaient disparu. Par suite, on ne saurait tirer de l'absence de tel chapitre dans *L* la conclusion qu'il représente une interpolation de *O*. Il serait cependant très imprudent d'étendre ce raisonnement à l'ensemble des omissions de *L*. Une lacune considérable de ce ms. (3) porte sur les chap. 51 à 76 du livre Ier (voy. notre édition p. 384 à 400). Ces chapitres présentent un aspect adventice qui a déjà frappé un bon juge (4). Fort peu d'entre eux ont leur contrepartie dans la première *Vita Machutis* imprimée plus haut (p. 295). C'est du remplissage, un bavardage insipide. Et, ce qui mérite d'être pris en considération, *c'est qu'ils ne sont pas annoncés dans la table de L*. Cette table n'est pas de l'invention de *L*, puisqu'elle annonce quantité de chapitres omis par *L* involontairement (5). De toute nécessité il faut que *L* l'ait empruntée au manuscrit qu'il

(1) On peut faire remarquer, en outre, que le chap. 32 est tiré de la *Vita sancti Paterni*, tout comme le début de la *Dédicace* qui figure dans les deux mss. et est, à coup sûr, de Bili. Au reste, *L* reproduit la fin de ce même c. 32.

(2) Il devait être de petit format. La lacune des c. 35, 36, 37, chapitres très courts, comptant en tout 30 lignes dans notre édition (p. 376-7) représente un feuillet disparu.

(3) La lacune de *L* est bien plus considérable encore puisque le *texte* de ce ms. ne reprend qu'au milieu du chap. 87 (p. 407). Mais les *titres* de la table de *L* reprennent à notre chap. 77. Aussi n'avons-nous imprimé en italique que les chap. 51-77.

(4) Mgr Duchesne dans son article de la *Revue Celtique*, 1890, p. 13. Presque tous ces chapitres ont, en outre, une tournure homilétique. Dom Plaine (p. 84, note 2) voyait dans le chap. 85 (71 de notre édition) « un extrait de sermon ou de panégyrique ». Mais on en pourrait dire autant de plusieurs autres de cette série (ainsi le chap. 65). Cf. le *Prologus de virtutibus sanctorum* propre à *O*.

(5) Ainsi les chap. 27-31 dont on vient de parler. Il y en a beaucoup d'autres encore dans ce cas, dont le lecteur pourra faire facilement le relevé.

copiait (1). *L* datant du XIe siècle, ce ms. est, au plus tôt, de cette époque, plus probablement antérieur, du Xe ou même du IXe siècle. Cette double constatation, caractère adventice des chap. 51-77, absence de titre dans la table de *L*, prouvent que ces chapitres ne figuraient pas dans le prototype de *L*. Tout porte à croire qu'ils sont propres à *O*, ou plus exactement au prototype de *O*.

Dans les chapitres communs à *L* et *O* les modifications ou additions de ce dernier se révèlent comme des retouches et des retouches le plus souvent malheureuses. Ainsi l'intercalation au chapitre Ier, dès le premier mot, *igitur*, du prologue de la *Vita Machutis* primitive; à la fin de ce même chapitre l'addition d'une phrase superflue *ab his namque* etc. (p. 353 *d*). Au chap. 2 une addition tirée du chap. Ier de la *Vita Machutis* primitive peut suppléer à la trop grande concision de *L*; mais la paraphrase au chap. 3 (p. 354) du chap. II de la même *Vita* ne se justifie pas et, comme elle double la longueur de ce chapitre, *O* le coupe en deux sans nécessité (voy. p. 355 *q*). Il suffira de lire le chap. 15 (p. 362 *d*) pour voir combien, ici encore, l'addition de *O* constitue un remplissage inutile. Enfin, le chap. 89 et dernier du l. Ier est visiblement postiche.

Ainsi donc, partout où *O* renferme des passages qui ne se trouvent point dans *L*, ou plutôt dans le prototype de *L*, ceux-ci offrent un caractère indubitable d'interpolation.

Qui est cet interpolateur ?

C'est, je crois, Bili lui-même. On ne saisit, en effet, aucune différence de style entre les chapitres propres à *O* et les chapitres communs à *O* et *L*. On retrouve de part et d'autre les mêmes particularités de syntaxe (2) et aussi de vocabulaire : ainsi le verbe *didaxare* est employé à la fin dans le chap. 30 propre à *O* et au chap. 26 (p. 369, n. 3) commun à *L* et *O* (3). Il est même un prodige, le

(1) Il est très probable que le prototype de *O* possédait aussi une table initiale, mais non un texte divisé en chapitres. Dans un des très rares endroits du l. Ier où il donne un titre, *O* se trompe : il écrit *de servo ejus in littore ligato* beaucoup trop haut (voy. p. 379 *f*). Il met en tête de notre chap. 8 *De visione ab angelo revelata* qui s'applique en réalité au chap. 7. Cette méprise s'explique très bien par une erreur de report d'un scribe qui consulte une table. On peut supposer que c'est la difficulté de reporter ces titres à leur place exacte qui a arrêté *O* dans sa transcription. S'il donne relativement beaucoup plus de titres au livre II, c'est que celui-ci étant court il risquait moins de se tromper (?)

(2) Cf. plus haut, p. 332, note 7.

(3) Et même ici *O* n'a pu retenir cette leçon et a remplacé *didaxisti* par *dixisti*.

triple miracle accompli par Malo la veille de Pâques (c. 64-65) dont l'absence dans *L* surprend, d'autant plus qu'il figure dans la plus ancienne *Vita Machutis*. *O* a voulu combler cette lacune, mais a complètement remanié la plus ancienne *Vita*, et par des procédés tout à fait analogues à ceux qu'on trouve dans les chapitres similaires communs à *L* et *O*.

Le miracle du *bitriscus* (chap. 63) présente avec la rédaction de la *Vita Machutis* anonyme des différences que l'on a étudiées plus haut [1]. On a vu que *O* avait emprunté pour sa narration les termes d'un récit similaire de la *Vita Carilefi*. On peut supposer que celle-ci est venue à sa connaissance dans l'intervalle des deux rédactions.

Puisqu'il n'y a aucune raison de croire que les passages qui figurent seulement dans *O* ne soient pas de Bili, il s'ensuit une conclusion importante *: nous tenons la preuve définitive que la *Vita Machutis* anonyme est la source de Bili puisque celui-ci, nous venons de le voir, lui a fait des emprunts textuels aux trois premiers chapitres du livre Ier.

Livre II.

O ne fait pas de distinction entre le premier et le second livre et il s'arrête au chap. 13, laissant au seul ms. *L* les chap. 14 à 18 où sont rapportés des miracles de la seconde moitié du IXe siècle. Comme Bili, à la fin de sa Dédicace (p. 342) déclare qu'il partagera son œuvre en deux livres et qu'il racontera à la fin du second les prodiges « in quibus aliquid periti sumus », il est évident que *O* est ici nettement inférieur à *L* [2].

L'absence des chap. 14, 15, 16 [3] est due peut-être à une circonstance fortuite : les derniers cahiers du prototype de *O* pouvaient avoir été arrachés ou être égarés. Comme le chap. 13 se termine par une phrase [4] ayant l'apparence d'une conclusion, *O* s'en est

(1) P. 181-187.
(2) C'est ce qu'a bien vu dom Plaine (p. 9).
(3) Les deux derniers chapitres (17 et 18) ont bien l'air d'avoir été ajoutés après coup. Ils ne sont pas annoncés à la table du second livre de *L*. Ils présentent (le dernier surtout) une autre physionomie que le reste de l'ouvrage. Ce sont des souvenirs personnels. Je ne vois, du reste, aucune raison d'en retirer la paternité à Bili.
(4) Voy. p. 422.

tenu là. L'absence du chap. 5 (*De vulpe gallum tollente*), que le contexte rend nécessaire, peut s'expliquer d'une manière analogue ou tout simplement par une négligence de transcription.

Par contre, *O* semble avoir conservé la fin du chap. 9 et le début du chap. 10 que *L* a condensés en deux lignes.

De l'étude qui précède nous pouvons, je crois, tirer la conclusion que Bili a publié deux versions — au moins — de son remaniement de la *Vita Machutis* anonyme. La seconde, représentée par le ms. *O*, présente un caractère plus homilétique s'il est possible que la première (1) ; elle atteste d'une manière encore plus formelle le dessein de l'auteur que son œuvre serve pour ainsi dire d'étalon au diocèse d'Alet. Il l'a mise sous bonne garde et si les copies se perdent par négligence ou sont détruites par le feu on pourra toujours recourir à celle qui est conservée à Alet (2). Le salut des « frères » de cette église aux diocésains de l'évêché de saint Machutes (3) montre bien l'accord du chapitre avec Bili et sans doute aussi sa complicité dans la composition de cette fabrication (4).

O représentant, dans notre système, un remaniement, nous avons en principe rejeté ses leçons en note. Les chap. 51-75, avons-nous dit, sont l'œuvre de Bili. Néanmoins, comme ils ne figurent que dans *O* et ne sont pas annoncés à la table du livre Ier de *L*, il a paru plus prudent de les distinguer par l'emploi de l'italique. Quantité de solécismes ont été corrigés, à l'exemple de l'édition Plaine, quoiqu'on puisse soupçonner qu'ils remontent probablement à l'auteur lui-même, à Bili. Il a paru tout à fait inutile, sauf en deux ou trois endroits, de relever les erreurs de la première édition. On a même tenu à reproduire les annotations de dom Plaine quand elles ne sont pas d'une trop grande naïveté. Enfin, pour la commodité du lecteur, nous donnons en terminant une table de concordance entre notre édition et la précédente.

(1) Au fond, la *Vita* entière n'est qu'une homélie. Elle se présente encadrée entre un *Ymnus* et une *Homelia*.
(2) Voy. p. 350.
(3) Voy. p. 348.
(4) Voy. plus haut, p. 141-142.

TABLE DE CONCORDANCE

Entre la numérotation des chapitres de l'édition Plaine et la nôtre.

P	L	P	L	P	L	P	L	P	L	P	L
LIVRE Ier		22	19	45	35	68	58	91	»	LIVRE II	
		23	20	46	36	69	59	92	76		
1	1	24	21	47	37	70	60	93	77	1	1
2	2	25	22	48	38, 39	71	61	94	78	2	2
3	3	26	23	49	40	72	62	95	79	3	3
4	3	27	24	50	41	73	63	96	80	4	4
5	4	28	25	51	42	74	64	97	81	5	5
6	5	29	26	52	43	75	»	98	82	6	6
7	6	30	»	53	»	76	65	99	83	7	7
8	7	31	»	54	44	77	66	100	84	8	8
9	8	32	»	55	45	78	»	101	»	9	9
10	9, 10	33	»	56	46	79	67	102	»	10	10, 11
11	11	34	27	57	47	80	68	103	85	11	12
12	12	35	28	58	48	81	»	104	86	12	13
13	13	36	29	59	49	82	69	105	»	13	14
14	14	37	»	60	50	83	»	106	87	14	15
15	15	38	»	61	51	84	70	107	88	15	16
16	»	39	30	62	52	85	71	108	»	16	17
17	16	40	31	63	53	86	72	109	89	17	18
18	»	41	»	64	54	87	73				
19	17	42	32	65	55	88	74				
20	18	43	33	66	56	89	»				
21	18	44	34	67	57	90	75				

VITA SANCTI MACHUTIS

PAR BILI

IN CHRISTI NOMINE INCIPIT PROLOGVS VITAE SANCTI MACHVTIS EPISCOPI ATQUE CONFESSORIS.

DOMINO[a] *SANCTO ET MERITIS VENERABILI TOTOQUE PECTORIS SINV AMPLECTANDO* ac meo magistro gregorio (1) in Sancta Trinitate RATUILIO (2) episcopo inibi amantissimo Bili levita humilis perpetuam salutem [b].

Magnitudo caritatis [c] profert testimonium cujus curam in amico nec mors subtrahit post sepultum [d] qui famam amatoris multis ostendere studet post obitum. Jam ipsam memoriam fortiter diligit in defuncto, qui affectum in Deo viventis toto bibit in pectore, propter quod nec sepultum abstulit [e] oblivio de sermone (3). Quo voto sollicitante, pater venerandissime, de beati Machutis vita opinioneque injungere [f] aliqua secundum nostram inpossibilitatem (4), paucis paginis indicantibus, pigri-

a) *ce qui est imprimé en capitales couchées et en petit texte est copié sur la dédicace de la* Vita sancti Paterni *de Fortunat, éd. Krusch*, p. 33. — b) Domino meo venerabili Ratuili aepiscopo ac meo magistro gregorio in sancta Trinitate Bili levita humilis perpetuam salutem *O*. — c) claritatis *O*. — d) sepulchrum *Vita Paterni*. — e) obtulit *L*, *O*. — f) *Plaine propose la correction* confingere.

(1) Ce n'est pas un nom propre mais une épithète signifiant « vigilant ». Voy. L. Duchesne dans la *Revue Celtique*, t. XI, 1890, p. 7, note 2.
(2) Ratvili, évêque d'Alet. Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 11.
(3) « Suite du sens : Aussi celui qui a aimé pour Dieu continue à aimer son ami après le trépas, il garde le souvenir du défunt, etc. » (Dom Plaine).
(4) « Dans la mesure de notre impuissance, c'est-à-dire de notre faiblesse » (*Id.*).

tatem eicientes, studuimus. Qui certe vir apostolicus nec apud vos oblivione nec apud nos absens est[g] in virtute, cum nunc magis sacratis actibus veram vitam possidet, in qua jam mors non invenit quod extinguat, nec vis[h] habet ultra quod noceat, sed sub pede justi potius ipsa subcumbat ejusque calcę[i] conteratur[j]. Quam quondam sanctus in magno Dei timore timuerat, et nunc, ordine converso, felicissimoque triumpho mors mortuum timere didicit. Itaque dilectione, in his quę supra me sunt, me esse debitorem profiteor atque, quantum valuero, affectui[k] fenora solvere procurabo : tametsi solvere[l] plus debeo, sed caritati nunquam totum redditur quod debetur. Tamen placere vult integre, qui causam obedientiæ etiam supra vires suas[m] transcendit. Quippe ubi devota est caritas, voluntas major est quam facultas. Unde, quia ultra se tendit et plus quam valet appetit, amor mensuram non habet. Propter quod, vos omnes qui hunc librum investigare diligenter volueritis, ut, ubicumque vitium in eo inveneritis, sine mora pro Dei misericordia emendare non dedignemini[n], suppliciter exoramus, quia nos, non scolasticis sed nobis potius metipsis, hunc librum exemplo alterius prioris notare voluimus. Ideoque nostrum gregorium magistrum poscimus ut, sicut severissimus picturæ judex est et pictor optimus, pro nobis causare non cesset, et ut quando vitium comprehenderit in hoc, dicet : « Hic noster amicus[o] occupatus[p] fuit, hic aliud cogitavit[q], » hic pre[r] inpedimento explere quod volebat non potuit. » Nos ideo hoc facimus[s], quia cum [per][t] novas questiones [a][t] doctoribus [propositas][t], auditorum cautiora commoveri solent ingenia, et curiositas humanæ familiaris naturæ cotidie desiderat recens aliquod, inexcusabilis quodammodo respondendi necessitas jure nobis videtur imponi preceptoribus. Propter hoc magnum impedimentum[u] habebamus, quod multi dicebant viciatum esse hoc volumen scriptione multo-

g) absens est apud nos *O.* — h) ius *O.* — i) calce *O*, *partout* e *et non* ę·ρ j) conteritur *O.* — k) effectu *ed.* — l) soluero *L*, *O.* — m) suas vires *O.* — n) dedignamini *O.* — o) amicus *omis par L.* — p) ocupatus *L.* — q) cogitatum *L.* — r) pro *O.* — s) fecimus *O.* — t) *les mots entre crochets manquent dans les mss. et sont une addition des éditeurs.* — u) inpedimentum *O.*

rum imperitorum post scriptionem prioris, nisi secundum vires nostras emendaremus. Hoc ergo opusculum duobus libellis inclusimus, quorum prior ortu atque infantia, vitaque ac peregrinatione sancti Machutis, alter vero [v] obitu atque separatione [x] capitis atque manus ejus dexterae [y] a cetero corpore, mirabilibusque ejus factis postea, in quibus aliquid periti sumus, concluditur. Valete in Christo, omnes qui hunc [librum] [t] investigare volueritis, et Christus in vobis maneat.

(*Viennent ensuite dans* L, *fol. 64 verso, les vers, la table et l'hymne suivants*).

Vitales qui cupis doctorum ca[r]pere fructus,
Istius egregii calamum perquire libelli.
Discite paginolas solers et mente sagaci.
Sensibus elucet, lauto sermone nitescit.
Inspirante Deo volui conjungere librum.
Quae tenet in sacris monstret et nudata figuris.
Quae latuere diu ceco sub tegmine clausa
Qui rutilus nutu aspellat de monte latebras.
Vincula disrumpat, cordis eluminet umbras,
Inradietque sacro mentis spiramine fibras
Cordis opimus ager centenos reddere fructus.

INCIPIUNT CAPITULA

De loco nativitatis et nomine ejus.
De baptismo ejus.
De infantia. Et de guttis in hieme de eo fluentibus.
De dormitatione ejus in litore maris.
De insula eum in somno inter fluctus maris elevante.
De tristitia magistri parentumque ejus.
De angelo circa gallicantum magistro veniente.
De inventione ejus.
De excussatione ejus ut fleret in insula uno die
De psalterio in mare misso

v) vero *omis par L.* — x) aq; sepatione *L.* — y) dextre *O.*

De insula sub eum exaltante
De increpatione ejus ad magistrum se commendantem parentibus terrenis
De ordinatione ejus ad gradum presbiteratus.
De columba super eum dum ordinaretur apparente.
De navigatione ad Ymam insulam quaerendam.
De inventione mortui gigantis et resurrectione.
De ambulatione gigantis anchoram in manu tenentis.
De insula inventa ac ambulatione ejus in ea.
De fonte invento et gemmis in eo.
De sente in via pedem ejus tenente.
De potatione omnium et saturitate eorum.
De guttula aqua
De celebratione missae in die Pasche super cetum.
De reversione eorum in patriam.
De plantatione sentis in Nantcarvan,
De prima peregrinatione ejus ad Brittanniam.
De navigatore ejus in navi.
De angelo veniente ad Festivum ut eum susciperet.
De adventione ejus ad insulam September.
De ambulatione ejus ad civitatem Alet.
De vestimento ejus in die noctuque.
De dimidio panis pauperi tributo.
De inventione porcennarii suisque mortue.
De conlocutione ejus et Domnech.
De muto in via invento.
De electione ejus ad gradum episcopatus.
De itinere ejus sanationeque hominis demonium habentis in palatio Iudicahel regis.
De magnificatione ejus et de populo in palatio.
De ordinatione ejus ad gradum episcopatus.
De expulsione demonum.
De nomine loci ordinationis ejus.
De columba iterum super eum apparente.
De reversione ejus ad civitatem Aleth.
De asina ejus sine duce ambulante.

De alligatione servi ejus ante adsisam maris.
De ambulatione ejus ad monasterium Columbani.
De visitatione Brittonum.
De vi tyrannica conante locum destruere.
De cecitate principis inluminationeque ejus.
De Rethuualo filio Iudichael post mortem ejus conante destruere.
De interfectione pueri.
De loco substracto.
De morte principis filium occidentis.
De peregrinatione ejus ad Equitaniam regionem.
De primo loco in ea invento.
De inquisitione quis pontifex in ea erat.
De susceptione ejus a Leuntio episcopo.
De puella urgente morte sanata veneno inflata.
De puero in puteo merso.
De muliere substantias judicis erogante.
De reversione ejus visitare Brittanniam.
De pluvia cum illo in pago Aleth egrediente.
De reversione iterum ejus ad Leuntium episcopum susceptioneque ejus ab eo et fratribus.
De transmigratione ejus cum felicis meritis ad Dominum.
De loco edificato supra corpus ejus.

INCIPIT YMNUS SANCTI MACHUTI EPISCOPI ATQUE CONFESSORIS (1).

1

Benedicite Dominum, gubernatorem omnium,
qui suum dedit famulum Machutem ducem Brittonum.

(1) Cet hymne a été déjà édité, au reste d'une manière défectueuse, par dom Plaine, qui a voulu en attribuer la paternité, non à Bili, comme il est naturel pourtant de le faire, mais à un prétendu poète du IXe ou même du VIIIe siècle. Voy. *Un poète armoricain des VIIIe ou IXe siècles, texte de la Vie de saint Malo en vers latins rimés;* Vannes, 1896, in-8° (extr. de la *Revue historique de l'Ouest*). Cette thèse, qui n'est appuyée d'aucun argument valable, a été rejetée par les Néo-Bollandistes. Voy. *Analecta Bollandiana*, t. XVI, 1897, p. 103-104.

2

Sanctus Machu egregius in die Paschae est natus;
cum eo triginta tribus simulque natis penitus.

3

Fueruntque eruditi, delhtici [1] quoque Domini
in una die pariti [2], in elementis edocti.

4

Sanctus Machloüs in primo habuit virtutem de Christo,
frigorem nunquam habuit, pallium a se eiecit.

5

Hic quadam die perrexit, ad litus maris [a] pervenit,
et illuc ludens dormivit; cum quo insula ascendit.

6

Hic beluam inmanissimam palpavit ut agniculam
in die Paschae, super quam sollemne [b][3] cantavit missam.

7

Ibi querebat insulam, quam semper vocamus Inmain,
non reperiensque illam, revertens venit patriam.

8

Didascalum [c] hic audivit Evangelio qui dixit :
« vitam aeternam habebit patriam qui reliquerit [d]. »

9

Sanctus Machu hoc audiens, patriam suam relinquens,
ad colinum [4] perveniens, paratam navem intuens,

10

Quae habebat instrumenta, velum extensum in ea,
hominibus sed [e] vacua : Christus sedebat in illa.

a) mare *Ms.* — b) sollemni *Ms.* — c) dediscalum *Ms.* — d) relinquerit *Ms.* — e) si *Ms.*

(1) Pour *deltici*, « instruits ».
(2) Pour *parti*, barbarisme voulu en vue de gagner une syllabe.
(3) Pour *sollemniter*.
(4) La grève?

11

Anchoramque qui tenebat, illos quoque invitabat
navigare per maria transmarinorum patriam.

12

In illam cito intravit, et ventus validus venit
velum quoque adimplevit, et navis mare sulcavit.

13

O aecclesiae lux magna et sacerdotum gloria !
dum gregi prestas pabula, cordi pandis mysteria !

14

Hic venit ad civitatem Alaetis intrans gaudentem,
in qua multis virtutibus ostendit se hominibus.

15

Hic semper demoniacos spiritu sevo arreptos,
cecos, debiles et claudos fecit integros et sanos.

16

Curavit quoque leprosos, curvos erexit sanatos,
resuscitavit mortuos qui inde vixerunt annos[f].

17

Rex caelorum altissimus, solus excelsus, Dominus,
non cluditur temporibus, permanens semper aeternus.

18

Qui et vocavit obtimum Machutem suum famulum,
sanctum atque mirificum, doctorem quoque perfectum.

19

Verus hic Evangelicus, athleta[g] Dei optimus,
comtempta mundi gloria, centena sumpsit praemia.

20

Audite omnes[h] fulgida sancti Machutis opera,
episcopi praecipua magna et principalia.

f) sanos *Ms.* — g) authleta *Ms.* — h) omnis *Ms.*

21

Coram Deo dignissima, hominibus placentia,
diffamata per tempora, hujus mundi novissima.

22

Quem copulasti, Domine, angelorum in ordine,
benedictus a Domino, Deo Deorum superno.

23

Chaleuxomen (*sic*) Dominum, omnipotentem, supernum,
ut mereamur fulgidum intrare habitaculum.

24

Ibi permanet gaudium in lumine viventium,
Sanctus, *sanctus*, dicentium, *Sanctus Deus virtutum*.

25

Ymnum Machutis beati, viri in cunctis optimi,
decantate presbiteri ejus et plures magistri.

26

Magni quoque et pusilli in memoria animi
uti virtute meriti Patris vestri salvemini.

27

Rogamus Christum dominum, regem rectorum omnium,
nobis ut praestet solidum in hoc mundo auxilium.

28

Nostri patris per meritum Machutis validissimum,
ut mereamur gaudium possidere angelicum.

29

Haec est feria sollemnis, in qua sacerdos nobilis,
sanctus Machlou egregius, caelos conscendit arduos.

30

Et nos amore debite debemus laudes dicere
Machuti nostro auctori, in sceptro poli manenti.

31

Cujus beati precibus
mundemur ab sceleribus
ut consequamur premia,
ejus colentes merita.

32

Praeferimus te laudibus
et postulamus precibus
ut tuis nos suffragiis
liberes a piaculis.

33

Gloria praeclarissimo
Christoque regi optimo
et Patri perfectissimo
Spiritui[i] quoque sancto.

34

Gloria perhennis[j] Deo
unicoque[k] Jesu Christo,
almo quoque paraclyto
in[l] secula[m] seculorum.

Amen.

(*Dans* O *après* in vobis maneat, *plus haut p. 342, viennent l'adresse et l'homélie suivantes*) :

In Christi nomine Fratres qui in sancta Aletis civitatis matre aecclesia in unum congregati dulciter Domino militant omnibus fratribus in totam parrochiam sancti Machutis degentibus et cunctis Dei aecclesiae fidelibus salutem dicunt, pacem exoptant, bonam sanctamque vitam exorant atque perhennis beatitudinis premia habere implorant.

Incipit catalogvs de virtvtibvs sanctorvm

Notum est vobis, dilectissimi fratres, sane sapientibus, cunctisque recte intelligentibus patet quod status presentis vite sepe mutatur[n]. Ideo ammonendi sunt christiani omnes, ut pravi scilicet ad recta dirigantur, mali ad bona convertantur, boni in melius augmentantur, erumne labentis seculi superentur, gaudia permanentis vite adquirantur, corruptibiles gentes, incorruptibiles post mortem effecti, inmorta-

i) spiritu *Ms.* — j) perhenni *Ms.* — k) unctoque *Ms.* — l) in *omis Ms.* — m) seculi *Ms.* — n) mutatum *Ms.*

lium angelorum spiritibus in beatitudinis gloria perpetualiter mansuri socientur, quecumque etiam in presenti seculo feliciter aguntur, aut in futuro prospere, feliciter, expectantur, sanctorum, qui per bonorum operum exhibitionem Domino placere meruerunt, meritis et precibus efficiuntur. Hoc etenim multis miraculis multisque experimentis per merita illorum a divina potentia mundo conlatis, non solum ex gestis illorum multa jam tempore conscriptis agnoscitur, verum pene cotidie erga sancta corpora vel reliquias eorum de innumeris ostensis miraculis declarantur. Nam si gesta vel passiones eorum quisquam prudens diligenter consideraverit, ut minoribus relictis virtutibus majora replicemus, ibi repperiet innumeros per merita illorum debiles a Domino sanitati esse restitutos, plurimos cecos visui redditos, mutos eloquio donatos, surdos auditui restitutos, multos etiam mortuos ad vitam reductos. Sed nunc ad ceterorum elementorum naturam eundum est, montes ut usibus hominum faverent a propriis locis remotos audivimus aquarumque inmensitates plantis eorum factas esse meabiles necnon amaras aquas versas esse in dulces; multo denique tempore, pro sceleribus iniquorum hominum denegatos, ad preces eorum mox de celo venisse imbres, ipsum etiam solem ad vota illorum solitum tardasse recursum nec se de loco nisi ad eorum movisse preceptum. Ex quibus omnibus collegi datur quod pro meritis illorum tanta actalia a Domino, visibiliter per preces eorum erga salutem humani generis a divina clementia cotidie perpetrantur, ita ut de malis boni efficiantur et iniqui peccaminum fascibus mersi ad equitatem faciendam revocantur et majorum criminum laqueis necti ad vite libertatem restituuntur et a demonibus sive visibiliter sive invisibiliter oppressi eripiuntur. Que omnia precibus illorum Deum agere nullus recte sapiens, ut prefati sumus, ignorat. Hec etenim, ut beatus papa Gregorius ait, tanto majora sunt quanto spiritualia, tanto majora sunt quanto per hec non solum corpora sed etiam anime salvantur. Nos vero qui diocesim Aletis civitatis colimus pro modulo nostro, indefessas reddere

debemus cunctorum distributori bonorum gratias, qui nostras occiduas multis sanctorum corporibus veluti preclarissimis stellis inlustravit partes, quorum animabus etiam ipsum rutilare credimus celum. Indubitanter credendum est, fratres, quod quotienscumque sanctorum actus scrutantur, totiens ipsos sanctus in adjutorium nostrum invitamus, et quotiens eorum memoriam revolvimus, totiens absque dubio ipsi intercessores pro nobis ad Dominum existunt. Ideoque non pigeat omnibus christianis loca sanctorum visitare atque eorum vitam scrutari et exemplo imitari. Nos igitur in hoc multum laboravimus quia videmus aliquorum sanctorum negligentia custodum actus et vitas oblivione delere (*sic*). Hanc vero vitam sancti Machutis emendare studuimus et sub bona custodia tradidimus ne ab imperitis ignoratur et postea oblivioni tradatur, ne forte sicut dudum eveniat in posterum dubitetur, aut si per diversas ecclesias custodum negligentia libri exemplo hujus scripti exusti aut neglecti fuerint, recurrant ad hanc que sub bona custodia habetur, et vita et acta sancti renovantur, et hoc jam dicto volumine alios, sicut decet, in omnibus totius parrochie ecclesiis adunare. Quicquid autem ex hinc, quisquis Deum timens et amans amplius veritatem [o] invenire potuerit, memoratis his opusculis sub distinctis, addendum precamur capitulis, ut laus Dei in sanctis ejus amplificetur et acrescat, et gloria ejus magnifice predicetur, ut participes nos et vos inveniamur in laude et gloria Domini nostri Jesu Christi, cui est honor et gloria, potestas et imperium in secula seculorum. Amen.

o) veraritem *Ms.*

Incipit Prologus in Vita sancti Machutis Xpi confessoris, pontificis Aletis civitatis[a]

Religiosorum virorum[b] gesta praedicabilia, succrescente virtutis provectu[c] venerandis operibus in cumulum[d] sacratae benedictionis educta, miraculorum fidelium jam [transmissi] temporis testimonio declarata et si non adfixa[e] teneantur in paginis vivacibus, meritis semper oculis adsistunt. Quoniam extrinsecus advena teste non indiget praeter Deum scrutantem[f] corda et renes, ille teste non indiget qui dominicae[g] gloriae documentis excellet. Et tamen corroboratur grex devotus de pastoris suffragio quotiens[h] praemissarum virtutum relatio renovatur auditui. Quoniam virtutes aut miracula sanctorum præcedentium[i] patrum, non videndo obtutibus propriis, illi qui scripserunt atque conposuerunt[j], sed probatione et narratione virorum fidelium qui diligunt ab aliis non solum audire sed etiam interrogari[k] et posteris suis evolvere, contexerunt[l], ut est illud : « *interroga patrem tuum et annunciabit*[m] *tibi majores tuos et dicent tibi* »[(1)]. Propter hoc unusquisque sapiens, qui accutiorem intelligentiam aliis in se habuerit, metuat illud Sapientiæ dicentis : « *Qui abscondit frumenta maledicetur in populis*[(2)]. » Et nos scire debemus quid est frumenta abscondere in populis, nisi cum quis fidelis veritatem atque sapientiam alicujus hominis sancti fidelisque Deo servientis ab aliis fidelibus audierit atque didicerit, ut virtus Dei in servos suos in posteris generationibus non abscondatur[n], paginali alloquio fideliter

a) *cet* incipit *manque chez L. Ce qui suit en petit texte est copié sur la Préface de la* Vita Paterni, § 7. — b) actuum *L.* — c) profectu *O.* — d) cubiculum *L.* — e) si non adfixa *O*, si adfixa *L.* — f) scrutans *L, O.* — g) domesticae *V. Patern.* — h) quoties *L.* — i) praecedentium *omis par O.* — j) composuerunt *O.* — k) interrogare *L, O.* — l) contexerunt *omis par O.* — m) adnunciabit *O.* — n) abscondetur *L, O.*

(1) *Deutér.*, 32, 7.
(2) « *Prov.* 11, 26, cité de mémoire » (Dom Plaine).

notaré non curaverit [o], et animas audientium, ut ad altiora festinent ascendere [p], neglexerit, et mercedem pro boni operis labore se percepturum [q] dubitaverit. Et hic inter infelices, qui in lege leguntur, postea reputabitur : « *Infelix in lege » dicitur esse qui nescit nec interrogat, et alius infelix esse » dicitur qui scit et aliis ut sapientiores fiant non indicat* (1). » Itaque, sicut relatione et [r] narratione fidelium virorum, qui volebant meritum atque originem peregrinationemque sancti Machutis episcopi nobis atque aliis indicare, didicimus, nos has paucas de plurimis narrationes paginis inserere procuravimus, licet, longo jam tempore antequam nos orti fuissemus visibiliter atque corporaliter in mundo, alius sapiens, quamvis nomen ejus in fronte tituli non invenimus, vitam atque originem peregrinationemque atque in multis locis habitationem sancti Machutis episcopi in libro fidenter atque fideliter, sicut ab aliis sapientibus audivit ac didicit, scribere curavit [s]. Sed postea, multis eam scribere conantibus, nos vitiatam esse videmus. Et nos, secundum nostram fragilitatem et secundum exemplum illius prioris scribentis, quod vitiatum esse videmus emendare cupientes, illam recapitulare cupivimus, ut alii rectiora documenta inveniant et alios fideliter atque diligenter docere non cessent [t].

o) curit *L.* — p) accendere *L, O.* — q) percepturus *L, O.* — r) ac *O.* — s) curaverit *O.* — t) cessant *L, O.*

(1) « Ce texte doit appartenir aux Morales de saint Grégoire, mais nous n'avons pu le retrouver » (*Id.*).

Incipit vita Sancti Machvtis Xp̄i semper Invocatoris [u)]

CHAPITRE PREMIER [v)]

De loco nativitatis et nomine [parentum] [x)] *ejus* [v)].

Igitur [y)] auctorem omnium, fratres dilectissimi qui in suis electis admirabilis semper est, qui nos [z)] prescivit et predestinavit ante mundanam constitutionem, oportet nobis tota mentis fortitudine collaudare. Quia ita oportet ut creatura rationalis suum assidue glorificetur atque conlaudat factorem. Quid enim aliud retribuemus Domino pro omnibus que ipse nobis gratis et largiter tribuit nisi ut mente sagaci universa ejus beneficia considerantes, reddamus pro singulis Deo sacrificium laudis, a cujus pio munere tribuitur singulis quicquid in servis suis utilitatis eruditione invenitur, ut Christi laus semper per servos suos adcrescat in secula. Ergo venerabilis [a)] atque sacratissimus sanctus Machutus [b)] episcopus generosis parentibus secundum seculi dignitatem [b')] in Brittannia quadrangula, quæ regio Uuenti dicitur, matre natus jam, ut fertur, decrepita, nomine Deruel, quæ erat soror Hamonis, patris sancti Samsonis, et patre [c)] nobilissimo virorum regionis illius, nomine Uuent, oriundus fuit [d)]. Nam [e)], ut ferunt viri peritissimi, mater ejus in sexagesimo sexto [f)] erat anno

u) *cet* incipit *omis par L.* — v) *il n'y a pas (sauf de très rares exceptions que nous signalerons) de division en chapitres dans O, ni même dans L, qui donne cependant une table à la suite de la dédicace; c'est à cette table que nous empruntons les titres que nous donnons aux chapitres.* — x) *conjecture :* parentum *manque dans le Ms.* — y) *ce qui est imprimé en petit texte depuis* auctorem *jusqu'à* ergo *ne se trouve que dans O et est emprunté au* prologus *de la* Vita Machutis *anonyme imprimée plus haut, p. 294.* — z) eos *Vita Machutis anonyme.* — a) *L reprend à* venerabilis *qui, dans ce ms., suit immédiatement* igitur. — b) Machu *L.* — b') *cf.* Vita Paterni, § 9. — c) pater *L.* — d) *O intercale entre* fuit *et* nam *une phrase superflue :* ab his namque nobilibus atque felicibus genitoribus procreatus processit in mundum. — e) namque *O.* — f) quadragesimo sexto *O.*



quando filium suum sanctum Machuten peperit atque nutrivit in valle quæ dicitur Nantcarvan (1), in qua elegantissimum monasterium situm erat, in quo Brendanus confessor Christi abbas erat.

CHAPITRE II

De baptismo ejus.

Ad quod mater sancti Machutis nocte diei dominicae [g] ad vigilandum venerat; quæ ibi in nocte illa filium suum edidit. Quem Brendanus baptizans de fonte levavit atque [h] postea loco filii spiritalis [i] accepit, fideliterque a prima ætate usquedum [j] poterat loqui atque [k] intelligere nutrivit, quasi [l] patrem matremque nunquam habuisset praeter illum [l].

CHAPITRE III

De infantia. Et de guttis in hieme de eo fluentibus.

Et quando sanctus magister videbat quod sanctus Machu poterat litteras atque sermones intelligere, scripsit ei elementa in tabula cerea, et spatio, ut fertur, unius diei peritissimus fuit in illa. Nam [m] in sua adolescentia [n] inter reliquos coetaneos suos valde dissimilis erat; licet etate juvenis, moribus nobilis erat. Non enim pueriliter levis fuit, sed magis gravitate fundatus, et illud

g) vigilie Pasce *O.* — h) ac *O.* — i) spiritualis *O.* — j) quousque *O.* — k) et *O.* — l) *O remplace la phrase* quasi... illum *par l'incise suivante tirée du cap. I de la* Vita Machutis *anonyme :* nam in eadem nocte quando natus est sanctus Machu triginta tres ex masculino genere cum eo nati sunt ex illis matribus gravidis, que in equitando in uno comitatu cum matre ejus ambulabant; qui simul cum eo nutriti sunt. — m) *ce qui suit en petit texte de* Nam *à* sitiet *se trouve seulement dans O et est une paraphrase du cap. II de la* Vita Machutis *anonyme.* — n) pueritia *Vita Machutis.*

(1) Aujourd'hui Llancarvan, South-Wales, Glamorganshire, 14 kil. S.-O. de Cardiff.

quod solet juvenilis [o] aetas, id est litterature discipline effugere laborem, hic summo expetiit prosequi [p] discipline cultu. Ex quo satiatus usu, comitante Christi gratia, velut esuriens, fauce avida cibum divine sapientie hauriebat, ut ex illo satiatus semper ipse plus esuriret, sicut ipsa Dei Sapientia de se loquitur dicens : « Qui » me edit adhuc esuriet, et qui me bibit plus sitiet [q] (1) ». Et dum ille magis ac magis instruebatur sacris litteris, virtutem validissimam fervere in [r] se testabatur [r], ut, dum alii discipuli rigorem frigoris in se habentes ingemebant, validissimum calorem in se habere diceret, etiam ut [s] hoc aliquis dubitare non poterat, quia, dum in hieme alii condiscipuli ejus stridebant dentibus suis præ nimio frigore, ille sanctus Machu pallium a se expellere conabatur, ut vix omnibus horis alii putarent illum suum caput lavare, etiam semper videbant guttas minutissimas atque limpidissimas de fronte atque de facie ejus fluere.

CHAPITRE IV

De dormitatione ejus in litore maris.

Nam (2) illa vallis Carvan, in qua sanctus Machu ortus atque nutritus eruditusque fuit, prope est mari. Itaque, more solito discipulorum atque juvenum ludere volentium, illi condiscipuli sancti Machutis et ille cum illis ad litus maris exierunt, et ibi jocantes secundum suam consuetudinem, multi ex eis currentes pedibus atque recurrentes fatigati fuerunt. Sed Deus omnipotens, nolens virtutem suam esse occultam in

o) puerilis *V. M.* — p) persequi *O*, exequi *V. M.* — q) *O met ici un titre :* de guttis que de fronte et capite ejus fluebant. — r) intestabatur *L.* — s) et iam ut *L.*

(1) *Eccles.*, 24, 29.
(2) « Nous avons déjà remarqué que Bili emploie à tout moment cette conjonction *nam* ordinairement comme transition. L'auteur du Livre de Tobie en avait fait aussi un emploi fréquent. C'est probablement à son imitation que les hagiographes chrétiens s'en sont servis largement » (Dom Plaine).

sancto Machute, aliis ante inundationem [t] maris fugientibus atque ludum relinquentibus, ad lectionesque suas recurrentibus, illum sanctum Machutem, somno [u] retinente, fecit in medio litoris super fascem algę remanere.

CHAPITRE V

De insula eum in somno inter fluctus maris elevante.

Interea magis ac magis ad locum, ubi sanctus Machu jacebat atque dormiebat, inundabat [v] mare atque adpropinquabat, et eum leniter circumibat : non sine Dei nutu, quantum crescebat mare, tantum littus super quod jacebat sursum exaltabatur, et quantum litus maris sursum exaltabatur, tantum profundius ac profondius [x] maris circa eum litus fodiebatur [y]. Sed sanctus Machu pro sonitu fluctus maris evigilans, circa se aspiciens et secum mirans atque revolvens, vocansque elevata voce condiscipulos suos qui una cum eo ad litus venerant, nullusque ullam responsionem dans, dixit : « Domine Deus omnipotens, qui non derelinquis » sperantes in te, ubi positus sum ego ? »

CHAPITRE VI

De tristitia magistri parentumque ejus.

Postea, discipulis [z] ad vesperum (1) venientibus, et magistro inter eos querente suum discipulum ubi esset, illisque respondentibus quod una ad mare [a] cum eis exisset et illum

t) enundationem *L.* — u) in somno *L.* — v) enundabat *L.* — x) ac profundius *omis par O.* — y) fodebatur *L*, *O.* — z) dissentibus (*sic*) *L.* — a) litus *O.*

(1) « C'est-à-dire pour l'office des vêpres. Bientôt l'auteur va nous dire : L'office des vêpres étant achevé, *completo vespere* » (Dom Plaine).

dormientem in litore vidisse, atque post si ibi manserat an inde venerat nescire, ingemuit et dixit : « Domine Deus, » utinam illum melius mihi fuisset non videre natum quam » orbari [b] de illo antequam quod optabam in illo Deus » impleret. » Itaque, completo vespere, magister discipulique qui periti erant locum in quo vidissent (1) illum dormientem, ad ripam maris perrexerunt. Et ecce insula insolita illis apparuit, et mirantibus omnibus atque inter se occulte dicentibus quod antea illam insulam [b'] non vidissent, magister infit : « Est licet [c] unus ex vobis qui antea hanc insolitam » insulam viderit ? [d] » At illi infiunt : « Nullus. » Tunc magister, merens in se, discipulis [e] omnibus in litore atque in undas maris precepit intueri [f], uti possent cadaver illius suis obtutibus videre. Et postquam omnes inspexissent, tenebris inruentibus nocteque ingruente, ad monasterium reverterunt et in ecclesiam intraverunt [g], et more officii mortui [h] officium sancti Machutis cantaverunt. Et postea unusquisque cum magno dolore cubiculo suo perrexit. Magistro tunc domum suam [i] pergente et sommum tenere non valente, ecce nuntii missi a parentibus sancti Machutis januam pulsaverunt, dicentes : « Surge, Brendane, parentes filii miserunt » nos ad te postulantes ut filium suum sanum atque inco» lumen [j] sibi (*sic*) reddas [k], sicut in potestate tua dimise» runt. » Ille respondens dixit : « Jam novi [l] magnitudo » doloris occupat me, sed vestra legatione tedet me vitæ meæ. » Sed vos ite, et nuntiate illis quod filius eorum cum Patre » vivit, vivit in eternum [m]. » Et illi euntes hæc verba nuntiaverunt parentibus.

b) orbare *L.* — b') insulam illam *O.* — c) licet *omis par O.* — d) viderct *L, O.* — e) dissentibus *L.* — f) intuere *L.* — g) revertentes intraverunt in ecclesiam *O.* — h) mortui *omis par L.* — i) in domo suo *O.* — j) incolomen *O.* — k) reddes *L, O.* — l) ñ *L, O*, novi *par conjecture.* — m) vivit in eternum *omis par L.*

(1) « *Vidissent* est mis pour *viderant*, soit le plus-que-parfait subjonctif pour le plus-que-parfait ordinaire. La même chose se représentera cent fois dans la suite » (Dom Plaine).

CHAPITRE VII

De angelo circa gallicantum magistro veniente n).

Inde parentibus atque contubernalibus usque ad mane vigilantibus, circa galli cantum angelus adstitit ante lectum magistri, dicens : « Brendane, noli timere, quia Deus omni» potens suos servos dimittere non vult : qui sanctum Ma» chutem inter fluctus maris conservavit, et ibi insulam, » ubi o) numquam fuerat, propter amorem ejus exaltavit, et » nullus pedestris homo præter in naviculam eam repetere » poterit, et tu ingrediens mane illum odas Deo dicentem » videbis. »

CHAPITRE VIII

De inventione ejus.

Tunc ille evigilans Deum magnificis laudibus honoravit. Et postquam ad matutinum (1) ventum est, hæc verba omnibus fratribus indicavit. Et simul mane exorto ad litus perrexerunt. Inde p) conspexerunt sanctum in superiori loco insulę odas Deo canentem. Tunc magister gaudens exaltata q) voce ait : « Veni, electe Dei omnipotentis, et da osculum nobis, » quia ita ego hodie accipio r) conspectum tuum, quasi La» zarum quarto die de monumento resurgentem viderem. »

CHAPITRE IX

De excussatione ejus ut fieret in insula uno die.

Ille respondens humiliter infit : « Nolite molestiam ferre ; « saltim una die in loco ubi misericordia Dei salvavit me

n) De visione ab angelo revelata *dans O qui, d'ailleurs, met par erreur ce titre en tête du chap. suivant.* — o) in qua *L.* — p) unde *O.* — q) ex alta *corrigé en* exaltata *d'une main plus récente O.* — r) accipis *L.*

(1) « Sous ce nom, on désigne l'office des laudes, qui se chantait au point du jour (Voy. *Reg. S. Bened. 8*) » (Dom Plaine).

» me relinquite [s], sed psalterium meum mihi remittite, et si » non habetis quomodo alio illud mihi remittatis [t], mittite » in mare, et Deus, qui me salvavit inter undas maris, si » placet illi me saltim una die hic adstare, mittet illud aquis » intactum ad me. »

CHAPITRE X

De psalterio in mare misso.

Tunc magistro, aliis inspectantibus, psalterium tenente et in mare mittente [u], ecce [v] fascis alge super quam ipse dormierat occurrit, et super se psalterium ammittit [x], et ad locum ubi sanctus Machu Deum orabat aqua inlesum tulit, ibique modico spatio psalterio morante [y], alia pusilla insula aspicientibus apparet usque hodie.

CHAPITRE XI

[*Actions de grâce des religieux et des parents* [z]].

Inde omnes fratres hoc miraculum videntes, elementa servo Dei famulari, prostrati in terra, spatio trium horarum laudes Domino in commune fuderunt. Inde surgentes, monasterium repetentes, nuntium de salute illius parentibus mittentes, miraverunt inter se dicentes : « Magnus es, Do» mine, et magna mirabilia tua, qui gubernas omnia, atque » nullus potest tuum imperium non implere. » Tunc parentes venientes, cum exultatione omnia quæ [a] suo filio contigerant audierunt. Et usque ad crastinum diem, sicut sanctus dixerat, in monasterio manserunt cum [b] sacerdotibus ambulantibus ad litus maris et iterum ad monasterium revertantibus [b], et crastina [c] die naviculam miserunt, et illum ad terram atque ad monasterium reducunt.

s) reliquite *L.* — t) *correction :* remittetis *L*, *O.* — u) p. t. e. i. m. m. *omis par L.* — v) ecce *omis par O.* — x) amittit *L.* — y) psalterium morante *O*, psalterio orante *L.* — z) *L porte à la table un titre qui convient au chap. V et non à celui-ci :* De insula sub eum exaltante. — a) omniaque *L.* — b) cum... revertentibus *omis par O.* — c) crastino *L.*

CHAPITRE XII

De increpatione ejus ad magistrum se commendantis [d] *parentibus terrenis.*

Itaque magister tunc parentibus infit : « Filium vestrum » salvum atque incolumem [e], sicut per [f] nuntios vestros » mihi misistis, accipite. » Tunc sanctus Machu iracundia motus atque omnia transacta investigans ait : « O magister, » nonne cum aliis fratribus de Evangelio praedicares [g], au» divi te dicentem : *Nolite patrem vocare vobis super terram,* » *unus est enim pater* [h] *qui in celis est* (1). » His verbis atque aliis similibus his, sanctus, licet in infantia, magistrum atque alios fratres parentesque constanter ammonebat, ita ut mirarentur omnes. Tunc parentes flentes suum filium cum magistro exeuntes reliquere [i]. Sanctus vero Mahlou [j] cotidie, gratia orationis, ad insulam in navicula exibat [k], quæ usque hodie etiam [l] proprio nomine [m] ROHE [n] vocatur (2).

CHAPITRE XIII

De ordinatione ejus ad gradum presbiteratus [o].

Itaque sanctus Brendanus, magister sancti Machutis [p], videns gratiam Dei cum eo esse, rogavit ut gradum presbiteratus acciperet. Tunc Dei famulus Mahclou [q] magistro non rennuens, sed [r] se indignum gradui presbiteratus con-

d) *correction :* commendantem *L.* — e) incolomem *O.* — f) per *omis par L.* — g) *correction :* praedicatores *L;* cum aliis praedicares fratribus de Evangelio *O.* — h) p̄aterur *(sic) O.* — i) relinquere *L.* — j) Machlou *O.* — k) exibat *omis par L,* exiebat *O.* — l) etiam *omis par O.* — m) propr. nomen *O.* — n) *L ajoute au-dessus de* « Rore » : proprium nomen. — o) *O donne par extraordinaire un titre :* De presbiteratu ejus quomodo fuit. — p) sancti Machutis *omis par L.* — q) Machu *O.* — r) sed *omis par O.*

(1) *Matth.*, 23, 19.
(2) *Roose point* selon une conjecture émise plus haut, p. 162.

fitens, et in juventam adhuc ætatem esse contestans [s], cum magister in se cogitans quod juvenilis ætas non [ali]cui nocet si fuerit mente perfectus, nec senilis est ætas temporum prodesse alicui si fuerit mente correptus; sed quantumcumque quis humiliaret inexaltare si fuerit profectus deberet, — quod postulabat magister accipit.

CHAPITRE XIV

De columba super eum dum ordinaretur apparente.

Sed [t] mirum in modum claritudinis, ex qua hora episcopus manum suam super caput levare cepit [u], alba columba super scapulam [v] ejus dexteram [x] usque ad horam qua officium compleretur, illis sacerdotibus qui simul ibi advenissent videntibus, apparuit. Et, officio completo, in specie ignis flammæ ex oculis intuentium cum magna claritudine evanuit; ita ut unanimiter eum omnes in numero apostolorum computavere [y], dicentes : « Spiritus Sanctus in specie ignis super » apostolos descendit, multis videntibus, et super hunc, co- » lumba attestante, in specie columbe Spiritus Sanctus [z], » nostris intuentibus oculis apparuit. » Sanctus vero Machu, hoc inter fratres disputantes audiens, erubescensque metuebat dicens : « O vos [a] fratres, nolite illud dicere. Quis » dignus est tale munus, quod dicitis, accipere ? Nos [b] et vos » similiter valeamus in Christo [b]. »

s) *O met le reste du chapitre au style direct :* dixit : « Magister, noli mihi molestus esse, quia non sum dignus illud officium, quod dicis, accipere. » Tunc magister ait : « Noli dubitare quia juvenilis etas alicui non nocet, si fuerit mente perfectus, nec senilis etas alicui proficit, si mente fuerit corruptus. Et Christus in Evangelio ait : Omnis qui se exaltat humiliabitur, et qui se humiliaverit exaltabitur (1). » Sanctus Machu, hoc audiens, officium presbiteratus accepit. — t) *l'accord de L et O reprend ici.* — u) incipit *L.* — v) scapulum *O.* — x) dextrum *L, O.* — y) computare *L.* — z) super hunc columba in specie spiritus sancti *O.* — a) vos *omis par L.* — b) nos... Christo *omis par L.*

(1) *Matth.*, 23, 12.

CHAPITRE XV

De navigatione ad Ymam insulam quærendam.

Igitur dum [c] ille cum suo magistro suum gradum nitebatur fideliter implere et omnes psalmos christiana traditione decantare [d], nutu Dei, ut virtus ejus in sancto Machute magis ac magis manifestaretur, incidit [e] in mente magistri [f] in navigio exire et insulam Ymam [g] querere. Qui paravit navem validissimam, dicens sancto Machuti se [h] navigio necessitate compulsus (*sic*) se iter habere et ab eo se comitare (*sic*) postulare [i]. Qui [j] respondens dixit : « *Magister,* » *sequar te quocumque perrexeris* [k] (1). » Ille tunc ovans omnia quæ necessaria erant in via præparare nitebatur, et cum omnia parata erant, ille aliique multi sanctusque Machu, numero, ut fertur, D. CCCC. V. [l] homines in uno comitatu, in una karina [m] perrexerunt, atque, ut fideles viri de generatione in generationem narrant, navigantes atque ad patriam requiescere [n] revertentes, septem Pasche [o] supra mare fuerunt.

c) itaque *O.* — d) *O fait suivre* decantare *du passage suivant :* Erat ergo sanctus Machu vir incomparabilis, abstinentia assiduus, sobrietate continuus, vigiliis deditus,predicatione assiduus; venientibus ad fidem et jam credentibus dicebat : « Si enim cum essetis increduli, datum est vobis lumen veritatis, quanto magis credentibus omnia necessaria dabuntur vobis. Divina etenim clementia semper parata est dona innumerabilia suis fidelibus sibi servientibus distribuere. *Dom Plaine* (p. 46, note 1) *déclare que ce passage est « demandé par le titre du chapitre » qui figure dans L :* de prædicationibus et vigiliis S. Machutis. *Mais je ne sais où cet érudit a pris ce titre qui n'est pas dans L. Au contraire, le titre que porte O* (*avant* itaque ille) : de itinere pelagi et de gigante suscito, *prouve à l'évidence que le passage* erat ergo... distribuere *constitue une interpolation malencontreuse.* — e) Inter hec enim incidit *O.* — f) Brendani ejus magistri *O.* — g) Imam *O.* — h) se *omis par L.* — i) se navigio necessitatem habere et a sancto Machute postulabat secum ire *O.* — j) quo *O.* — k) ieris *O.* — l) nongentos quinque *O.* — m) carina *O.* — n) requiescere *omis par O.* — o) pasca *L*, pasce *O.*

(1) *Luc*, 9, 57.

CHAPITRE XVI

De inventione mortui gigantis et resurrectione.

Sed in septimo anno navigantes ad unam insulam pervenerunt, in qua unum bustum longissimum erat. Tunc sanctus Brendanus ait : « O sancte Machu, pete a Domino » Deo tuo ut ressuscitetur ille homo, qui in hoc busto » positus est. » Sanctus vero Machu, secundum suam consuetudinem magistro non rennuens, sed ei semper obediens, dixit : « Non ego, sed cui ego servio Filius Dei [p], qui dum » corporaliter in mundo esset Lazarum de monumento qua» driduanum [q] jam fætentem suscitavit, ipse modo cum in » cęlo spiritaliter [r] sedet, hunc de hoc busto resurget [s]. » Et cum hóc dixisset, ecce totus tumulus se movebat, et quasi homo quando de somno surgit, sic anima de pœna se corpori copulans venit, atque in eo intrante anima, illis omnibus videntibus, homo vivus surrexit. Inde interrogantibus ubi requiesceret, aut sub qua [t] lege vixerat, in pœnam se esse atque gentilis vixisse indicavit. Querentibusque ab eo nomen ejus, ait nomen sibi Milldu esse.

CHAPITRE XVII

[*Baptême du géant*] [u].

Et cum hoc dixisset, ait sancto Machuti : « Ora pro me, » pastor bone, quia ego credo per tuum me adventum sal» vari. Baptiza me, redime me et miserere mei, et Deus » miserator sit tecum [v]. *Modo enim credo quod non est alius » Deus preter Dominum Jesum Christum, per quem mortui*

p) f. D. c. e. s. *O.* — q) quatriduanum *O.* — r) spiritualiter *O.* — s) resuscitet *O.* — t) quale *O.* — u) *Dom Plaine donne pour titre à ce chapitre* De ejus baptizatione *et ajoute* (p. 47, note 3) : « *Ce titre nous est fourni par le Codex. Londin., mais le texte du chapitre lui-même manque dans ce codex, évidemment par la négligence du copiste* ». *En réalité c'est à la fois le titre et le texte qui font défaut dans L.* — v) tibi *Ms.*

» *resurgunt; ille est maximus Deus Christianorum, ipse est*
» *rector celorum ac terrarum et infernorum, qui innumera-*
» *biles virtutes operatur per servos suos. Ego nunc usque*
» *erravi dum in mundo vixi et post mortem in pena* [*fui*] [x],
» *quia dii quos colebam nihil* [y] *sunt. Vidi enim Judeos in*
» *infernum qui despectui habuerunt Christum, et nunc usque*
» *non crediderunt in eum, quibus nulla requies inveniri*
» *potest, sed a tortoribus patiuntur innumerabilia dampna.* »
Illi omnes hoc ab eo audientes lacrimabant, inter se dicentes :
« *Magnus est Dominus Deus noster, et magna virtus ejus,*
» *et sapientię ejus non est numerus.* » *Tunc sanctus Machu baptizavit eum, rogans ut omnia peccata ejus illi dimitterentur.*

CHAPITRE XVIII

De ambulatione gigantis anchoram in manu tenentis.

Postea aiunt illi : « Nosti insulam Ymmam, quam longo
» jam tempore querimus ? » At ille ait : « Unam insulam in
» mare ambulans vix una vice vidi, sed ventus validissimus
» atque validissimum mare me separaverunt ab illa. Nam [z]
» illa insula muro aureo erat circumdata, nec ullum introitum
» vidi in illa : lucebat enim murus illius quasi speculum aut
» vitrum [z]. » Tunc illis rogantibus illum ut eos duceret ad illam [a], ille ancoram [b] navis in manu tenuit et per profundum maris navem prevenit. Sed [c] illo non valente illam invenire, vento validissimo inruente, fracta est anchora in manu ejus, elementis inter se certantibus, id est ventus contrarius et mare vehementer fluctuans. Qui venerunt iterum cum illo ad locum ubi invenerant eum et in suo posuerunt tumulo, poscentes requiem anime ejus.

x) fui *par conjecture.* — y) nilchil *Ms.* — z) Nam... vitrum *omis par L.* — a) tunc omnes rogant illum ut iret cum illis ad illam *O.* — b) anchoram *O.* — c) *le texte de L est ici corrompu :* sed illo non valente illas invenire, facta est ancora vento validissimo in manu ejusque. Venientibusque in terram, inruente cum illo ad locum ubi invenerunt eum, in suo, poscentes requiem anime ejus, loco posuerunt.

CHAPITRE XIX

De insula inventa et ambulatione ejus in ea.

Et in illo itinere, antequam ad suam reverterentur [d] regionem ambulantibus, immo navigantibus [e], nocte diei dominicæ resurrectionis septimi Paschæ [f], omnibus pene deficientibus siti et vix unus ad alium poterat respondere, omnibus in nocte silentium tenentibus, illis nescientibus, navis terram tenuit. Tunc magister Brendanus ait : « quis poterit ex his [g] » omnibus exire, aquam nobis in terram hanc, licet inco- » gnitam, querere. » Tunc illis omnibus responsionem non dantibus sanctu Machu tribliam [(1)] magistri in manu tenens, in Dominoque fidens caritatemque perfectam habens, nullam licet obscura in nocte formidinem continens, ut est illud : « *Caritas perfecta foras mittit timorem* [(2)], » infit : « Ego cum » securitate vadam, et vos orate ut iterum cum securitate, » quando revertar, vos inveniam. » Et cum ille intrepide ingrediebatur [h], magister, propter obedientiam [i] illius lætificans, dicebat : « Ille qui dixit : *Qui sequitur me non ambulat* » *in tenebris, sed habebit lumen vite* [(3)], tecum ambulet, et » quod quæris ad remedium nobis libenter tibi ostendat [j]. »

CHAPITRE XX

De fonte invento, et gemmis in eo.

Itaque ille egrediens terram siccam illius insulæ, semitam minimam lucentem ante se invenit. Et in illa [k] ambulans longius ac longius fontem lucidissimum, gemmas [l] stellarum claritudinem in se [m] habentes continentem, com-

d) *correction :* reverterent *L*, *O*. — e) immo navigantibus *omis par O*. — f) Pasce *O*. — g) his *omis par O*. — h) *correction :* egrediebatur *L*, *O*. — i) obedientia *O*. — j) *correction :* ostendet *L*, *O*. — k) *correction :* illam *L*, illo *O*. — l) gemmis *O*. — m) in se *omis par O*.

(1) Grand plat creux, du grec τρύβλιον.
(2) *Ep. I Ioann.*, 4, 18.
(3) *Ev. Ioann.*, 8, 12.

prehendit; et manum sublevans, fontem in nomine Trinitatis benedixit, ac plenitudinem tribliæ quam gerebat hausit et ori suo, primo ut biberet, porrigit, nulloque modo gustare valens[n], in manica sinistra, quæ[o], secundum consuetudinem illorum alia longior erat, posuit. Tunc altera vice hauriens[p] similiter fecit, sed tertia vice manum iterum suam, ut antea, levavit, benedicensque fontem, elevata voce dixit : « Domine, » qui dedisti fontem in Horeph de petra durissima aquam » largissimam manantem, atque rivos multos multiplicantem, » Moysi[q] et Aaron populisque eorum pœne siti deficien- » tibus, da et mihi de hoc fonte aquam, ut magistro meo » tollam, et ex ea inde antea aliquid bibam[r]. » Tunc ille[s] tertia vice aquam suavissimam hausit et ori suo aliquid bibens porrexit, et quod remansit in vase secum attulit.

CHAPITRE XXI

De sente in via pedem ejus tenente.

Eo inde veniente et secure[t] ambulante, pes ejus dexter, repperiens sentem unam quæ duobus capitibus in terra tenebatur, impeditionem[u] habuit et extendens[v] manum, ponensque tribliam cum sua masterna (1), in qua gemmas portabat lucidissimas, in manu sua sinistra, trahens sentem de terra ac sub zona qua accinctus erat dextra parte sua ponens, ad magistrum aliosque comitantes sospes pervenit.

CHAPITRE XXII

De guttula aquae[x].

Tunc magister lætus, aquam benedicens accepit, et bibens aliis omnibus tradidit, et guttula[y] illa aquæ nullam diminu-

n) *correction :* valente *L*, *O*. — o) sinistraque *L*. — p) *correction :* hauriente *L*, *O*. — q) Moisi *O*. — r) bibit *O*. — s) illa *L*. — t) *correction :* securo *L*, *O*. — u) inpeditionem *O*. — v) exstendens *L*. — x) *correction :* aqua *table de L*. — y) gutta *O*.

(1) « Ce mot manque dans Ducange; celui qui a le plus de rapport est *Mastellum*, cuvette, fond du plat; nous dirions plutôt le couvercle du plat ou du vase » (Dom Plaine).



tionem sentiente[z], omnes simul quasi de cibo potuque saturati sunt. Tunc manicam, quam cum gemmis portaverat, magistro tribuit dicens : « accipe, Dei amice, quod Deus » mihi in via sub tua benedictione condonavit. »

CHAPITRE XXIII

De celebratione missæ in die Pasche super cetum.

Inde vento veniente[a] navemque[b] de portu ubi erant[c] separante, illisque navigantibus usque mane diei Dominicę resurrectionis Paschæ, sole oriente, tertia appropinquante[d], populo orationem postulante, magister ut sanctus Machu missam die illo cantaret precabatur. Sed illo causante[e] locum oportunum non esse, ecce insula modica apparuit. Ad quam properantes perrexerunt, et in illam ancoram[f] ponentes descendentesque, sancto Machu missam canente, celebraverunt; et ut ad *Agnus Dei* ventum[g] est, ecce locus ubi missa celebrabatur commotus est, et tunc omnes missam audientes, trementes, una voce dicunt : « O Brendane, ecce » nos omnes deglutimur. » Tunc magister ait : « O sancte » Machu, ecce dusmus (1) se transfiguravit ut multos in inte- » ritum ducat. » Tunc intrepide sanctus Machu dixit : « O ma- » gister, nonne aliis, me audiente, quod quondam Jonæ pro- » phetæ nolenti[h] ad Ninivem[i] pergere, Domino volente, » cetus[j] vitale sepulcrum fuit, prædicasti ? Ecce simili modo » nobis in auxilium hic a Deo præparatus est. » Tunc precipiens ut omnes in navem[k] pergerent, missam complevit et ille cum fiducia, ceto[l] se sub pedes ejus humiliter prebente, post illos navem perrexit. Et exinde, ut illi narraverunt,

z) *correction* : sentiens *L*, *O*. — a) veniente vento *O*. — b) navimque *L*. — c) erat *L*. — d) adpropinquante *O*. — e) causare *O*. — f) anchoram *O*. — g) ventus *O*. — h) nolente *L*. — i) Niniven *O*. — j) coetus *L*. — k) navim *L*. — l) coeto *L*.

(1) Dans les glosses de Luxembourg *dusmus* est glossé par *diabolus*. Voy. Alfred Holder, *Altceltischer Sprachschatz*, t. I, col. 1387, vº *dusios*.

ipse [1] usque ad crastini diei horam tertiam inter illos et fluctus maris se prebuit.

CHAPITRE XXIV

De reversione eorum in patriam.

Itaque vento tranquillo veniente, mari sereno Deo gubernante se præbente, nullo inde ex eis injuriam habente, nec laborem navigio indigente, prospero itinere, omnipotente [m] Deo auxiliante, ad regionem ventum est propriam. Tunc navigatores, mirabilia Dei in sancto Machute ubique narrantes, per totam regionem dispersi sunt.

CHAPITRE XXV

De plantatione sentis in Nantcarvan [n].

Et ille, cum suo magistro ad monasterium iens, partem fractam sentis quam invenerat in via in Nantcarvan, monasterio [n'] sui magistri, plantavit. Quam validissimam multi ex nostris regionibus ad illam patriam euntes viderunt, sed nullus scit genus illius arboris, si non, ut multi estimant, de genere arborum [o] palmarum [p] est. Et illa arbor pro sua magnitudine magnum spectaculum omnibus ad eam venientibus præbet.

CHAPITRE XXVI

De prima peregrinatione ejus ad Brittanniam [q].

Sed ut ad propositum [r] redeam, sanctus Machu audiens suum magistrum populo predicantem et dicentem testimo-

m) omnipotenti *L.* — n) proprium nomen *ajouté en interligne d'une main postérieure L.* — n') *correction :* monasterium *L, O.* — o) arborum *omis par O.* — p) palmorum *O.* — q) De initio peregrinationis ejus *O.* — r) *Deux lignes tracées à la pointe sèche sont demeurées en blanc dans L qui fait suivre* præbet *de* positum (*sic*).

(1) *Ipse* = le cétacé.

nium Christi in Evangelio dicentis : « *Quicumque non dimi-* » *serit patrem, aut matrem, aut uxorem, aut fratrem, aut* » *sororem, aut filios, aut agros propter me, non potest esse* » *meus* [s] *discipulus* (1). » Et iterum : « *Quicumque dimiserit* » *omnia sua propter me et propter vitam æternam, centu-* » *plum accipiet in hoc sæculo, et vitam æternam in futuro* (2), » magistri [t] benedictionem atque permissionem postulans, proficisci [u] in alienam [v] terram in peregrinatione voluit. Tunc magistro nullo modo eum retinere valente, parentes ejus [x], indicans omnia que sanctus Machu cogitaret, invitavit dicens : « Ecce filius vester, illum accipite. » Sanctus autem [y] Machu magistrum increpans atque seipsum confirmans dixit : « O magister, quare parentes alicui in terra esse dicis, cum » mihi quod Dominus in Evangelio dixit didaxisti [z] (3), ubi ait : « *Nullus potest unum capillum album aut nigrum* [a] *in suo* » *capite facere* (4). » Et iterum : « *Non potest homo adjicere ad* » *staturam suam cubitum unum* (5). » Et iterum : « *Nolite* » *patrem vobis vocare super terram, unus est enim pater* » *vester qui in cœlis est* (6). » Et si hoc verum est, quare dicis : « Ecce filius vester ? si hoc his omnibus presente [me] [b] » adstantibus, an Deo omnipotenti invisibilique in celo » sedenti, dicis ? » Tunc magister erubescens, suam benedictionem illi permissionemque tribuens, dixit : « Deus » Abraham et Deus Isaac et Deus Jacob sit semper tecum in » itinere tuo, et dirigat gressus tuos, et det tibi virtutem » calcandi super scorpiones et omnem virtutem inimici, et » claves regni celorum, sicut apostolis omnibus aliisque

s) meus esse *O.* — t) magistri *omis par O.* — u) *correction :* proficiscere *L, O.* — v) aliam *L.* — x) eis *L.* — y) autem *omis par L.* — z) dixisti *O.* — a) *L présente ici une lacune subite :* nigrum *est suivi de* ita ut alii servi (chap. 32, p. 374). — b) me *addition des éditeurs.*

(1) *Luc*, 14, 26. — *Matth.*, 19, 29.
(2) « *Matth.*, 19, 29; la citation, faite de mémoire, n'est pas littérale, mais elle est exacte au point de vue théologique » (Dom Plaine).
(3) *Didaxisti.* Cf. plus loin, p. 373, note 1.
(4) *Matth.*, 5, 36.
(5) *Ibid.*, 6, 27.
(6) *Ibid.*, 23, 9.

» exemplum illorum tenentibus tribuit, det tibi. » At ille magistro omnibusque qui simul ibi adfuissent parentibusque suis terrenis valedicens. ad mare cum contubernalibus discipulis qui simul educati fuissent cum eo, numero triginta tribus, perrexit. Tunc parentes, videntes incassum esse eum quem Deus elegerat retinere, osculantes eum et quasi mortuum licet vivum computantes, flentes ejulantesque, usque ad mare ut viderent exitum rei perrexerunt. Et cum illi parentes exploratoresque alii qui simul, ut viderent quomodo in vasto equore pergerent, venerant, super colinum starent, ecce navis parata in litore adstabat cum omnibus necessariis, et velum extensum in eo erat, nullusque in ea habitabat preter Deum, qui omnia servis suis disponit.

CHAPITRE XXVII

De navigatore ejus in navi.

Tunc illi omnes, qui voluntarie peregrinationi se elegerant [c], laudantes Deum atque letaniam cantantes, navem introiere. Et dum navigabant, ille vir qui gubernator navis erat illos interrogabat, dicens quibus causis suam patriam parentesque reliquerant, aut cui regioni exire volebant. Sanctus Machu respondens dixit : « Patriam relinquimus ut » vitam eternam, Deo omnipotenti servientes, capere va» leamus; parentes dimisimus ut Ecclesiam matrem in terris » et Deum patrem nobis invenire mereamur in celestibus » regnis. Patriam Brittonum experire cupimus, si Deus omni» potens qui omnia gubernat prosperum navigium dederit » nobis. » Ille navigator respondit dicens — quinimo Christus erat — : « Filioli, nolite timere, Deus vobiscum est, qui » omnia que erga vos agenda sunt disponit. » Pascebat illos divinis verbis atque sacris sententiis. Dum hec dicebat, navis fortiter mare sulcabat. Ita ergo pascebantur verbis ejus quasi cibo et potu.

c) eligerent *Ms.*

CHAPITRE XXVIII

De angelo veniente ad Festivum ut eum susciperat.

Illi igitur pervenerunt ad insulam que vocatur September (1), ubi sacerdos fidelis Deo serviens, Festivus nomine, cum scola plurima habitabat. Sed ille sacerdos, nocte antequam illi advenissent, somnium vidit et vox sibi dicebat : « Ecce Deus multiplicabit et augebit tuam scolam et crastina » die videbis cum thesauro optimo navem venientem, et tu » cum gaudio suscipe illos qui in ea navigant. » Et ille evigilans, gaudium in mente tenens, ad matutinum egrediens, lucem crastini diei expectans, usque ad horam tertiam in cilicernium (2) fixus adstans, navem de longinquo venientem vidit. Et ille cum gaudio expectabat.

CHAPITRE XXIX

De primo ejus miraculo in hac patria d).

Hoc primum miraculum sancti Machutis in hac patria non est silendum. Nam in illa insula ubi erat scola, de parte aquilonis in una spelunca immanissimus serpens erat, qui jam tres ex discipulis devorasset. Ad illam enim speluncam navis veniebat ubi serpens habitabat, et illi qui erant in insula una voce clamabant dicentes : « Nolite de illa parte venire, » quia serpens ante vos est. » Et dum illi cogitabant de alia parte navem evertere. navigator dixit illis : « O filioli, non legistis quod Christus in Evangelio dixit suis discipulis ? « Hoc audite et ego dicam vobis : « *Dedi vobis potestatem*

d) *Ce titre est dans O. Ce chapitre est évidemment celui qu'annonce la table de L en ces termes :* De adventione ejus ad insulam September.

(1) L'île Cézembre au large de Saint-Malo.
(2) « Ce mot manque dans Du Cange. Il désigne évidemment un lieu élevé, une sorte d'observatoire » (Dom Plaine). L'auteur a utilisé en en transformant complètement le sens le mot *silicernium*.

» *calcandi super serpentes et scorpiones, et super omnem* » *virtutem inimici*(1). » Ille hoc illis dicebat, qui antea in Evangelio dixerat(2). Et iterum dixit illis : « Qui Deum timuerit » nullam aliam creaturam timere debet. Vos ite, nolite declinare neque ad dexteram, neque ad sinistram, sed recte et » fideliter in via recta ambulate. » Et dum illi foras exiebant, ait illis : « Mementote mei cum bene fuerit vobis, et ego reminiscor vestri. » Statim vero ut sonum eorum audivit serpens, acriter obviam illis exivit, et sibilus ejus in tota insula audiebatur. Multa etenim perturbatio erat inter habitatores illius insule, expectantes rei eventum. Tunc sanctus Machu signaculo sancte crucis signavit se et antecedit ante suos discipulos in obviam serpenti. Et extendit baculum quem in manu tenebat super collum draconis, et dixit illi : « Vade, hominum » inimice, nec unquam ad hanc insulam revertaris[e], nec » alicui christiano noceas. » Mirum in modum serpens tremens ad mare exivit, inclinans caput suum in terram. Et dum exiebat, litus in circuitu ejus fumigabat, et in mare intrans nusquam postea apparuit. Sanctus vero Machu, speluncam draconis visitans, cuspidem baculi sui in illa posuit, et ex illa hora usque hodie de illo loco fons lucidissimus emanat. Et quando navem hac[f] illacque aspiciebat, adhuc non comparuit.

CHAPITRE XXX

De susceptione ejus in illa insula[g].

Illi etenim habitatores illius insule currentes ad litus acceperunt illum cum magno gaudio, osculantes pedes ejus ac manus, leti de victoria et de miraculo quod viderant in ser-

e) reverteris *Ms.* — f) huc *Ms.* — g) *Ce titre manque dans L; il est écrit deux fois dans O*, la première fois en majuscules rouges : DE SVSCEPTIONE EJVS, la seconde en majuscules noires.

(1) « *Luc*, X, 19. — Texte cité de mémoire » (D. Plaine).
(2) « Il veut dire que celui qui leur parlait ainsi n'était autre que Jésus-Christ en personne » (D. Plaine).

pente ; et gratias simul Deo in commune referentes se ad horam nonam refecerunt, et ibi habitantes, illum suis discipulis didaxantem (1) audientes, tribus mensibus cum eo fuerunt, et perfectissime fertur se [eos] instruxisse. Et ille, ut dicitur, quando ad illam insulam devenit, quadraginta annorum vitam compleverat.

CHAPITRE XXXI

De ambulatione ejus ad civitatem Alet.

Exinde ad civitatem quæ vocatur Alet, que est super ripam fluminis Renc devotus perrexit, que e longo jam tempore habitatoribus erat derelicta. Sed divina misericordia procurante atque suffragante, per fidelem famulum suum Machutem, tam in ipsa civitate quam et per insulas vel loca viciniora monasteria et cellule, ubi non modice monachorum congregationes Deo servire videbantur, constructa esse noscuntur. Et in ea omnes contubernales discipulos, non solum a conspectu mulierum volens se separare sed etiam a colloquio virorum, distribuit. Tunc circa sinum civitatis in receptaculis cavernarum cum contubernali suo, Riuan nomine, heremita esse cupiens, habitavit. Tunc sanctus Machu cum collega suo, tam fervore fidei quam vexillo crucis armatus, omnia loca circa se sita, in quibus sacerdotes servire Deo esse videbantur, perfectissime instruebat.

CHAPITRE XXXII

De vestimento ejus in die noctuque h).

Qui, preter panem et aquam oleraque sale condita, nulla sumebat cibaria. Aspectum vero suum, ut dixi, non solum a feminarum sed etiam a virorum removebat presentia, ut ab hominibus i) sub-

h) *Ce titre de la table de L peut être, semble-t-il, reproduit ici. Ce qui suit en petit texte est copié sur la* Vita Paterni, § 27, 28. — i) *sic :* omnibus *Vita Paterni.*

(1) Enseignant. Cf. plus haut, p. 369, note 3.



motus sollicite expectaret adventus angelicos, et cresceret in divinitate quod deesset in homine. Lectulum numquam habuit, lectaria nescivit, in pluma caput non declinavit, nisi veste tantummodo qua in die usus est, ea per noctem contentus est. Pro molli lana hirsuto cilicio se induens, ut inter horas soporis et per quietem temporis non esset requies corporis, et, mutato ordine, adhuc post peractum diem nox succederet in laborem, ita [j] ut [k] alii servi Dei inspicientes eum acriter, velut [l] impatientem equum [m] excurrentem, ponentes inposita frenis pondera, ad moderata [n] se [(1)] revocaverunt jejunia, ut per hæc, quantum dignitas ejus creverat, tantum virtutibus honorabatur; cujus diversis indiciis claruit fides per opera et sacrata vita per signa.

CHAPITRE XXXIII

De dimidio panis pauperi tributo [o].

Itaque, quadam vice, cum eis tantum duobus [p] dimidius panis ad refectionem legitimam remansisset, advenienti pauperi iter agenti ipsum beatus Machu in humanitatem largitus est, cupiens homo Dei magis hoc in mercedem recondere quam in ventrem. Tunc sacer servus [q] ejus Riuan nomine, hora veniente ut jam deberent reficere, accessit, et [r] cum requisisset dimidium panis quem reliquerat et non invenisset, dixit : « Omnes hic vivunt, ego hic vivere non valeo [r]. » Cui sanctus Machu respondens ait : « Christus, qui semper habundat, servis suis » cibaria parat ». Quod frater moleste ferens [s], eo quod post laborem non invenerat unde se fatigatus reficeret, et tamen pro servi esca Domini cura pervigilat nec famem pati permisit eum qui esurienti [victum] inpertiit : nam sine mora unus ex eis, quos in monas-

j) *Le texte de L reprend à* ita. — k) ut *omis par O.* — l) velud *O.* — m) aequum *L.* — n) immoderata *L*, inmoderata *O.* — o) *L et O ont par extraordinaire un titre commun, sauf le dernier mot qui est* tradito *dans O. Ce qui suit en petit texte est emprunté à la* Vita Paterni, § 20-23. — p) duobus *omis par O.* — q) saervus *O.* — r) et... valeo *omis par L.* — s) sustinens *L*, fert *O*, ferens *Vita Paterni.*

(1) *Se* : entendez Machutes.

teria[t] posuerat, discipulis, inter jejunia intulit xenia copiosa, et multiplicavit cibaria, refectioque dilatata. Sic, intra unius diei spatium, quod indigenti dederat in terra, cum magno fenore de celo, Deo dispensante, recepit. Hoc Christus ei fecit, ut quod in Evangelio promiserat ei ostenderet, ubi dixit : « *Quamdiu feceritis uni ex his minimis, mihi dabitis*[(1)]. » Nam ille sanctus Machu a juventute sua, antequam ordinationem presbiteratus acciperet, jam a Deo in virtutibus ordinatus erat.

CHAPITRE XXXIV

De conlocutione ejus et Domnech[u].

Item cum ille, alia vice, monasteria amore discipulorum circuiens transiret, per viam juxta cellulam unius servi Dei nomine Domnech[v] [(2)], qui et ipse erat serviens die ac nocte secundum suam inbecillitatem Deo. Qui dum erat orans quadam die in cubili suo, princeps qui tunc regnabat in pago Alet, nomine[x] Meliau, transiens interrogansque quis ibi habitabat[y], arcessiri[z] eum ad se jubet, interrogans quantam possessionem haberet. Et ille respondebat[a] non esse sibi nisi tantum quod occuparet : sua cellula. Qui[b] dixit ei : « In » nomine Christi filii Dei, cui tu servis, accipe duos boves » juvencos[c] indomitosque et sub uno jugo eos pone, se» quente eos aratro, et tantam terram quam de ortu[d] solis » usque ad occasum poterint circuire, in hereditate vitæ » æternæ in dicombitione[e] do tibi[f]. Et quicumque ante te » et ante tuam commendationem mutaverit, oratione tua ma» ledictus sit[g].

t) monasterio *O.* — u) DE LAN DOMNEC *O*, proprium nomen *au-dessus de* domnech *dans L.* — v) *phrase incomplète, il manque un verbe.* — x) nomine *omis par O.* — y) abitabat *L.* — z) aroersiri *O.* — a) inquid *O.* — b) qui *omis par L.* — c) juvencus *L.* — d) orto *O.* — e) dicoumbitione *L.* — f) dotibus *L.* — g) erit *O.*

(1) *Matth.*, 25, 40.
(2) Sur Domnech, voy. plus haut, p. 122-123.

CHAPITRE XXXV

De inventione porcennarii suisque mortue[h].

Item repperit unum pauperculum se in fossam[i] abscondentem, et interrogavit quid ibi se absconderet, et ille ait : « Porcos domini mei Domnech pascebam, et una sus octo » porcellos sub se habens, morbo veniente, mortua est, et ecce » jam tertia dies est hodie quo me abscondo, non audens in » presentia illius exire. » Et ille, sancto Machu ab illo ubi esset querente, ostendit suem et octo porcellos rugientes illamque sugentes. Et illam sanctus, misericordia motus, suem baculo tetigit et illa cito surrexit, et servo currente dominoque suo cum ingenti letitia omnia nuntiante, servus Dei Domnech sanctum Machutem sequens eumque, super terram prostratus, adorans, occurrit et dixit : « O electe Dei, hodie » mecum requiescere debes, et hanc hereditatem, quam Deus » per servum suum mihi donavit, pro vita eterna anime mee » tibi tribuam. » Et ille, quod reliquum erat diei[j] unaque nocte cum illo fuit, et quod ille promisit iste accepit, et crastina die ad suam habitationem perrexit.

CHAPITRE XXXVI

De muto in via invento[k].

Itaque inde per pagum Aleth ad domicilium veniens, ecce unum puerulum sine lingue officio mutum in via ambulans obviam sibi habuit. Tunc sanctus vir, pueri labiorum loca manu contrectans, nullatenus aperire poterat dentium stricturam. Qui mox saliva oris sui signavit maxillarum compagem, et illas maxillas illo tractante, dentes reddere sonum, quasi catenarum fragmenta fuissent conlisa. Et in ore ejus intinctam salivam mittens, inter-

h) *Ce titre dans la table de L est avant celui du chapitre précédent, soit par erreur, soit parce que le chap. 35 précédait le chap. 34 dans la source de L.* — i) fosam *L. Le texte de L s'arrête à ce mot pour ne reprendre qu'à* nuntiationem (page suiv.). — j) die *Ms.* — k) *titre de la table de L. Le chapitre est emprunté à la* Vita Paterni *de Fortunat*, § 34-35.

rogabat quid haberet quod taceret, et mox unde mutus tacuit, puer per verba respondit.

CHAPITRE XXXVII

De electione ejus ad gradum episcopatus [l].

Inde longe lateque fama beati viri per diversas regiones pergente, princeps, qui tunc dux Britanniæ multarumque aliarum regionum nomine Iudicahel erat, electione populi atque sacerdotum consensu, in honorem episcopatus cathedre Aletis civitatis eum sublimare volens, arcersiri illum ad se jussit.

CHAPITRE XXXVIII

De itinere ejus sanationeque hominis demonium habentis in palatio Iudicahel regis [l].

Illo ergo sancto Machu hanc nunciationem [m] regis audiente, cum fiducia se signo crucis signante, cum septem discipulis ad palatium regis perrexit. Et illo [n] introeunte, ecce homo demonium [o] habens suis dentibus stridebat, qui loqui non poterat, diabolo linguam ejus occupante. Et sanctus accessit et os ejus digito tetigit, et lingua vinculo resoluta eloquiumque recipiente, diabolo fugiendo [p] rugiente, mutus clare locutus est, nec morbus illic prævaluit ubi [q] talis medicus unguenta reduxit.

CHAPITRE XXXIX

De magnificatione ejus et de populo in palatio [r].

Ergo per [s] totum palatium hoc miraculo percurrente, omnes unanimiter clerici populique eum iterum a principe

l) *Titre de la table de L; O porte :* De electione ejus episcopatui *mais trop haut, en tête du chapitre précédent.* — m) *le texte de L reprend à ce mot.* — n) et in illo *L.* — o) demonum *O.* — p) *correction :* fugiens *L, O.* — q) ibi *L.* — r) *Ce titre de la table de L me paraît devoir s'intercaler ici.* — s) ubi per *L.*



esse sibi pontificem exposcunt. Etenim [t] ei Dominus tantam prædicationis gratiam contulerat, ut nullus esset qui non eum ex affectu diligeret et hunc esse verum Dei famulum adclamarent, quia benivolus in terra positus, celestibus [u] moribus se instructum [v] ostendebat. Non enim ad personam potentis [x] adtendebat, sed ad elegantiam religionis. Ipse enim miles Christi clarus erat [y], aspectu angelico, sermone præclarus, opere sanctus [z], corpore castus, castitate nitidus, in gente magnus, consilio perfectus, fide catholicus, caritate plenus, devotione summus, amore Christi præditus, ecclesiæ assiduus.

CHAPITRE XL

De ordinatione ejus ad gradum episcopatus [et] de nomine loci ordinationis ejus [a].

Hec narrante populo et his similia, principe audiente et honorem episcopatus ei reddere volente, sancto Machu consentiente ac volente [b]... Et cum ad basilicam sancti Martini Turonice civitatis episcopi causa orationis pergeret, cum eo litteras nuntiosque rex misit ut ibi benedictionem episcopalem acciperet. Illoque proficiscente ac ad locum quo tendebat perveniente [c], ecce turba multa missam expectans præ foribus ecclesie adstabat, æcclesia clausa, seque aliis intus sacerdotibus induentibus consecrationem expectantibus, ipse sanctus Machu in porticum ecclesie in oratione procumbens se abscondit.

t) enim *L.* — u) aelestibus (*sic*) *L.* — v) instructum *omis par L.* — x) *correction :* potentae *L,* potente *O.* — y) scat (*sic*) *L.* — z) *Le texte de L s'arrête à ce mot pour ne reprendre que beaucoup plus loin* (p. 407, *s*) *à* saecularibus dives. — a) *Il faut réunir en un seul deux titres qui, dans la table de L, sont séparés à tort par le suivant.* — b) « *Cette phrase est incomplète; il faudrait ajouter : Malo et les envoyés du roi prirent la route de Tours* » *(D. Plaine).* — c) *correction :* preveniente *Ms.*

CHAPITRE XLI

De expulsione demonum [d].

Erant ibi homines demonia habentes, et clamaverunt dicentes : « sancte Machlouue, nobis miserere, et noli hinc nos « torqueri. » Ipse sanctus ea increpans ut tacerent, homines sanavit, demonia fugavit, ecclesiam intravit, benedictionemque episcopalem recepit.

CHAPITRE XLII

De columba iterum super eum apparente [e].

Sed mirum in modum ex qua hora episcopi manus suas super capud ejus levaverunt, alba iterum columba super collum ejus, illo se inclinante ut benedictionem acciperet, apparuit. Et quando ille cum sua benedictione ordinationeque completa se erigit, videntibus omnibus maximeque nuntiis qui cum illo exierant, in celo volavit.

CHAPITRE XLIII

De reversione ejus ad civitatem Aleth [f].

Itaque sanctus Machu cum nuntiis gaudentibus, qui jussione regis cum eo exierant, ad palatium iterum reversus est. Et cum rex Iudicael, hec suis servis mirabilia narrantibus, quæ Deus omnipotens illi homini mundum despectui [g] habenti dederat, audisset, licet jam longo tempore in mente præparasset, benedictionem sancti Machutis accipiens donaque multa ac multas dicumbitiones ei reddens atque con-

d) *Ce titre dans la table de L est intercalé entre ceux du chap. précédent :* De ordinatione ejus ad gradum episcopatus *et* De nomine loci ordinationis ejus. — e) *titre de la table de L.* — f) *titre de la table de L. O met ici par erreur* DE SERVO EIVS IN LITTORE LIGATO, *titre qui est à sa place plus bas au chap. 45.* — g) *correction :* despectum *Ms.*



firmans, se ad penitentiam, mundum despectui habens, tradidit. Et sanctus Machu ad Aletis civitatem veniens, per annos ferme quadraginta fructum boni operis per animas credentium serere non cessavit. Et inde veniens ad insulam que vocabatur insula Aaron (1), qui tunc Deo serviens in ea erat, homines diversos corporum languores habentes effugiens, volens se a conspectu et a conloquio pravorum hominum separare.

CHAPITRE XLIV

De asina ejus sine duce ambulante [h].

In qua insula, dum habitabat, multas donationes, dicombitiones [i], Deo per servos suos donante, accepit. Et communi jure cum servo suo, Riuan nomine vivebat, et ad mensam simul sedebant, et mutuo, licet servus rennuebat, calciamenta ejus sancti Machu detrahebat. Unam asinam habebant, et quocumque mittebatur sine duce exiebat, maximeque ad villam Laioc, quam nunc mari deglutiente derelictam esse videmus, ad portanda necessaria, et ad illam villam quæ vocatur villa Guoroc, et quodcumque sibi inponebatur, non sine Dei nutu, cane pusillo eam comitante, ad locum sancti viri adportabat ibique habitantibus et Deo fideliter servientibus.

CHAPITRE XLV

De alligatione servi ejus ante adsisam maris [j].

Multi invidiam habentes [k] contra eum, posuerunt servum ejus, Riuan nomine, ante inundationem maris, ponentes ar-

h) *titre de la table de L.* — i) didonationes combitiones *Ms.* — j) *titre de la table de L. Le titre que O met plus haut par erreur* (chap. 39) *doit être reporté ici.* — k) *correction :* multis invidiam habentibus *Ms.*

(1) Sur cette île, devenue aujourd'hui la ville de Saint-Malo, voy. plus haut, p. 140, note 2.

chus [1] super brachia ejus pedesque. Et posuerunt multi ex eis, abscondentes equuum [k'], equam unam contra equinale lignum [2], dicentes ei : « O sancte Machu, ecce servus tuus » mari deglutitur, veni foras si vis videre eum. » Et veniens, angustiam erga servum suum habens, super equam [l] se exaltans, propere currens [l'] ad locum pervenit ligati, et eum inde eripiens, equam [l] in loco suo posuit. Et illi invidiosi venientes, inridentes sanctum dicebant : « Tuam equam [l] in » tuo cubiculo accipe. »

CHAPITRE XLVI

De ambulatione ejus ad monasterium Columbani.

Et ille locum regionemque derelinquere volens, illum hominem, Gorguecan nomine, usque ad nonam generationem, qui contumelian sibi fecerat, maledicens, commendatis omnibus suis discipulis que unicuique agere oportebat, ad monasterium quod [m] vocatur Luxodium [3], quod venerabilis pater Columbanus, abba Scottorum, partibus veniens construxit, devotus pervenit. Ubi per aliquorum spatia dierum de divinis scripturarum flosculis, vel ea que dilectio caritatis prestabat, se invicem gustu sacerdotali refecerunt.

CHAPITRE XLVII

De visitatione Brittonum.

Et expleto illuc aliquanto tempore, Brittanniam patriam populumque visitare volens, ut animas errantium per [n] fructum predicationis sue ad regnum celorum perduceret, ad unum locum venit, et in eo monasterium quod vocatur Raus [4] construxit.

k') equum; *add. conjecturale.* — l) equum *Ms.* — l') *conjecture :* cupiens *Ms.* — m) *correction :* quae *Ms.* — n) *addition des éditeurs.*

(1) Des carcans.
(2) Sans doute un bloc de bois pour monter à cheval.
(3) Luxeuil (Haute-Saône).
(4) Sur Ros, voy. plus haut, p. 132.



CHAPITRE XLVIII

De vi tyrannica conante locum destruere [o].

Tunc filius Iudicel Rethuualdus nomine [1], nequitia inquinatus, perversitate deceptus, nitebatur locum sancti, quem laborans construxerat, destruere. Sanctusque Machu hoc audiens, arrepto itinere cum fratribus suis, ad superbum properavit principem, atque humiliter veniam postulans sue cellule precatus est dicens : « Vide ne unquam cellulam, quam » servi Dei in magno labore construxerunt, destruendi licen- » tiam alicui reddas. » Sed, furoris sui dementia constrictus et mente elata superbus, verba sancti despexit. Tunc vir Dei virtute divina armatus se in terram prosternens, presente elato rege, orationem cum fratribus fundens diutissime, celebrata oratione, ad cellulam unde venerat iterum regressus est. Superbus vero princeps, qui deprecationem sancti noluerat accipere, crastina die lucescente, aciem oculorum amittens, non poterat lumen solis orientis videre. Recto judicio Dei illud ei evenire non dubitandum est, qui spiritalem fabricam volebat destruere, ut lumen amitteret proprium.

CHAPITRE XLIX

De cecitate principis inluminationeque ejus [p].

Post paucos vero dies, oculorum cecitate deformis atque sua mente increpatus, a multisque christianis ammonitus, culpam suam confiteri non erubescens, ad cellulam ejus qui versa vice ad se perrexerat cum omni mansuetudine, vix uno cum eo ambulante perrexit, humili deprecatione postulans, se ad terram, sicut vir Dei antæa se fecerat, prosternens, ut pro eo exorare dignaretur et qualiter lucem quam pro sua

o) *titre de la table de L.* — p) *titre de la table de L.*

(1) Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 130, note 1.

perfidia amiserat, taliter ejus[q] precibus recipere mereretur, et dicebat : « Qualemcumque penitentiam mihi pro tua injuria » judicaveris, libenter recipiam. » Tunc vir Dei Machu, cum principem humiliter veniam postulantem videret, et ad omnia que ei sanctus inponere deliberaret summo studio voluntarie promptus accederet, jussit aquam afferri sibi et in nomine Sancte Trinitatis benedictam principi dedit cecato. Qui accipiens eam, lavans loca obscuritatis oculorum, pristinam coram omnibus [et][r] accuratiorem, ut asserunt, recepit visionem. Nec mirum : ille accepit inluminationem cordis petitione sancti cum lumine oculorum, ut provideret mente sensuque que antea oculis sui capitis non poterat videre. Hic principis sevitiam convertit ad modestiam.

CHAPITRE L

De Rethuualo filios Iudichael post mortem ejus conante destruere[s].

Post mortem Judeli surrexit quidam impius et hæreticus Rethwalus nomine, qui volebat omnes filios principis antedicti interficere, præter ipsum Heloch, quem ipse a se nutritum volebat levare in regnum. Sed, cum septem ex his occidere jussisset, unus ex ipsis cum nutritio suo ad cellulam sancti Machuti fugiens latebram expetiit. Quo comperto negotio, Rethwalus accensus furore ad cellulam viri Dei nocturna profectione iter direxit, ingressusque est, et infantulum principis exinde jussit expelli. Quod cum Dei famulus cognovisset, expedito cursu pro vita parvuli liberanda post impium ambulare cœpit. Flens et ejulans, ut parceret innocenti puero

q) *correction :* ei *Ms.* — r) *conjecture :* et *manque dans le Ms.* — s) *titre de la table de L, suivi des trois suivants :* De interfectione pueri, — De loco subsiracto, — De morte principis filium occidentis. *Sauf le second, qui concerne sans doute le chap. 48, ces titres s'appliquent visiblement à ce même chap. 50, dont cependant L, pas plus que O, ne reproduit le texte. Nous l'empruntons, à l'exemple de dom Plaine, au Légendier de Marmoutier imprimé par dom Morice, Preuves à l'Histoire de Bretagne,* t. I, col. 192.



rogabat. Sed ferus et crudelissimus carnifex, audita voce pontificis, jussit interficere puerum. Cujus inventum corpusculum sanctus Dei, licet cum maxima doloris tristitia, dignissimæ tradidit sepulturæ. Iniquissimus vero Rethwalus, post homicidium perpetratum die tertia, morte turpissima vitam finivit.

CHAPITRE LI

De assiduitate orationum ejus [t).

Quantum vero sanctus Machu abstinendo [u) *hic vixit, quantis quoque* [v) *vigiliis continuando duravit, quibusque elemosinis profusus extiterit, Dominus solus, cui omnia nuda et aperta esse noscuntur, novit. Nemo tamen hominum, ut reor, hoc poterit indagare, quoniam magis occulte quam manifeste hec faciebat. Denique qualis quantusque fuerit, et quanta qualiave gesserit, explicare lingua mortalis non sufficit. Hic sese frequentibus exercebat vigiliis et continuatis se macerabat inediis, ut nec tolerare possent petulenti juvenes ejus bona opera. Seipsum vero obliviscens, victu corporis vivebat tamquam si simul accessissent dignitas et pastus* (sic) *et necessitas jejunii. Qui equitans in itinere semper de Deo aliquid aut verbo contulit aut cantico cantavit. Cursum* [(1) *vero suum per horas explens legitimas, nec tamen inter illas horas divina eloquia relaxabat, sed aut legendo aut scribendo aut operando Creatori suo semper serviebat. Ad mensam vero quando veniebat, statim lector aderat recitans divina eloquia, ut inter cibi fercula animi pastus alimento plus saturaretur conviva. Nullum tempus erat quo non aut aliis prodesset, aut non sibi lucrum faceret.*

t) *Du chap. 51 au chap. 75, les titres des chapitres cessent de figurer dans la table de L et se trouvent uniquement dans O. Le texte, donné par ce seul ms. O, est imprimé en italique.* — u) *correction :* abstinendum *Ms.* — v) *correction :* quaque *Ms.*

(1) « *Cursus*, mot consacré dans l'ancienne liturgie gallicane pour désigner l'ensemble de l'office divin de chaque jour » (D. Plaine).

CHAPITRE LII

[*D'un signe de croix il ouvre une porte fermée*] w).

Illud vero inserendum est quod sanctus Machu quodam itinere veniebat et ad su sedis ecclesiam orationis causa procederet. Januis clausis, clavibus requisitis, custodibus non repertis, signaculo crucis facto super hostia aliqua, sine fractione aut ulla lesione ultro se illi aperuerunt ostia. Cujus miraculi adstantium animas magnus invasit pavor. De quo etenim miraculo omnes laudaverunt Deum dicentes : « Bene- » dictus est Deus, qui hoc miraculum in servum suum Ma- » chutem ostendit. »

CHAPITRE LIII

[*Du cordonnier violant le repos dominical*].

Enumerandi etenim sunt morbi, ut predicetur fons medici. Quodam itaque die dominico, quidam homo, dum calciamenta ad vendendum consueret, manus ejus constrictę sunt ultione presenti. Qui crastina die ad sanctum Machutem venit, morbo castigante, et, interrogatus x) *ab eo quid illi acciderat, peccatum suum per ordinem qualiter acciderat innotescit. Cujus penitentiam sanctus vir intelligens, sacra benedictione, signaculo crucis inposito, manus ejus benedixit, et incolumi* y) *sanitati restituit. Et hoc miraculum inter omnes claruit.*

CHAPITRE LIV

De paralitico sanato z).

Denique in ipso tempore, dum missa die dominico celebraretur, et cathedra ad sedendum delata, defertur ei quidam paraliticus, universorum membrorum dampnata habens offi-

w) *Cette division en chapitres (52-53, 55-57) et ces titres, nécessaires à la clarté, ne se trouvent pas dans O et sont dus aux éditeurs.* — x) *correction :* interrogante *Ms.* — y) *correction :* incolumes *Ms.* — z) *ce titre est dans O.*



cia, super quo deprecantur omnes, quia nobilis erat genere, saltim ut pro eo exorare dignaretur. Sanctus vero Machu episcopus, oratione peracta, sacrata aqua eum linivit. Cujus morbus paulatim recedere cœpit et vigor salutis ingreditur, recreatisque visceribus pristinæ sancti meritis redditur sanitati, ita ut omnes magnificabant Deum, qui hec miranda miracula per servum suum Machutem ostendere dignatus est.

CHAPITRE LV

[*Il exhorte les religieux à la patience*].

Sanctus vero Machu aiebat : « Karissimi fratres, priores » nostri perpessi sunt adversa tormenta, ut ad nos incolomis » status Ecclesie perveniret. Quanto magis nos desides et » neglegentes equo animo adversa sustinere, et statum Dei » Ecclesiæ erigere, atque in fide Christi fortiter debemus, ipso » auxiliante, persistere. Nam Dominus noster Jesus Christus » pro salute Ecclesie passus est, et apostoli ejus patiendo eam » erexerunt et fidem viriliter servaverunt. Nihil igitur aliud » retinendum, nihil elaborandum, nisi ut cum justitia viva» mus et, quod gloriosius est, pro justitia mori. »

CHAPITRE LVI

[*Sages conseils du saint homme*].

In his igitur verbis fuit sanctus Machutus prudenter edoctus, nobilis [a] *quidem genere sed nobilior fide, seculi dignitate inter suos coetaneos clarus sed divinorum munerum gratia precipuus, humilitate mansuetus, caritate repletus, elemosina largus, patientia robustus, et ita virtutum omnium roboratus pollebat* [b]*, et sermo illius semper sale conditus erat. Qui desperit seculum ut regnum inveniret eternum. Laudes terrenas despiciebat dicens : « Vide, homo, quod te laudes ho» minum non extollunt in celum, nec vituperationes aliorum*

a) *correction* : nobili *Ms.* — b) *correction* : pellebat *Ms.*

» inde te deponunt. » Munera legalia decusque principis respuebat, ut in aula Christi dives intraret. His et pluribus hujuscemodi floribus pollens, Deo et hominibus placere meruit; malis vero et incredulis displicere non erubescebat.

CHAPITRE LVII

[*Ses guérisons*].

Cecis visum, claudis gressum, surdis auditum, mancis restaurationem prestabat. Spiritus inmundos ex obsessis corporibus repellebat, et omnem amaritudinem ab omnibus per celestem gratiam auferebat. Et hec faciens laudes hominum fugiebat, et secreta loca petebat. Igitur nos fatemur quod sancti Machutis tam preclara facta, quanta laude digna sint, nec scribere nec enarrare humana valet natura. Sed aliud est verbis defunctum laudare, et aliud est defuncti proprias narrare virtutes.

CHAPITRE LVIII

De puero a diabolo obsesso [c].

Alia vero vice, quidam puer erat quem iniquus demon obsiderat, qui per quinque annorum curricula inergumenus fuit. Qui catenis ligatus adducitur ad sanctum pontificem. Ante cujus conspectum multum debachans et plurima inhonesta agens, a sancto Machute episcopo signaculo crucis cum oratione circumdatus nec membrum movere poterat. A quo sanctus Machu demonia suis effugavit precibus, et pristine reddidit sanitati.

CHAPITRE LIX

De horis vigiliarum.

Quantum vero sanctus Machu vigiliarum curæ [d] *insisteret, noster sensus explicare non valet. Nam sexta vel septima aut*

c) *Ce titre et les neuf suivants sont dans O.* — d) *correction :* cura *Ms.*

octava noctis hora solebat in ecclesiam intrare, et exinde sine inevitabili necessitate non est egressus ulterius, donec clarescente die, decantatis sollempniter precibus vigiliarum, cursus universus ex canone consummaretur. Regressus vero domum, ęstate vel hieme, statim se convertebat ubicumque proficeret vel quo diversorum invitaret necessitas hospitum, omnibusque horis voluntarię soli Domino in vigiliis et orationibus vacabat. Ipse vero sine intermissione orans flere consueverat ex intimo, quoniam sciebat in corpore positus peregrinari a Domino : nam hoc sepissime discipulis precipiebat dicens. Sicut enim crescunt genera miraculorum in omnium oculis, crescant verba dictionum in paginis.

CHAPITRE LX

De ceco, muto et surdo.

Quidam vero rusticus oblatus est sepedicto Machuti sancto a suis genitoribus, cecus, mutus, surdus, claudus. Quem cum vidisset sanctus Machu, misericordia motus, benedixit aquam, et super eum et in circuitu ejus posuit. Et ille statim, roboratis bassibus, gressibus direxit incolomis [e]*. Qui recipiens visum pariter recepit et gressum, auditumque possidens a Domino recepit eloquium, et ita redintegratus pristinam recepit sanitatem.*

CHAPITRE LXI

De viro pustulam habente

Itaque alia vice quidam vir adductus est ei, qui maximam [f] *pustulam habebat. Qui, cruciatus magnis doloribus, occurrit sancto viro, a quo exorabat medicamina, cujus tactu salive curatus est a pustula.*

e) *correction :* incolomes *Ms.* — f) *correction :* maxillam *Ms.*

CHAPITRE LXII

De clerico excommunicato.

Quodam itaque tempore, quidam clericus veniens ad eum petiit se sacrari sacerdotem in gradu presbiteratus. Quem interrogavit sanctus Machu si castus esset, aut suum corpus intactum a mulieribus conservaret. Qui ab his omnibus se esse inmaculatus testabatur ac toto corpore hactenus [g] *Christo famulari. Cui e contrario sanctus Machu, divina gratia repletus, locum ac tempus et mulierem, cum qua corpus suum violaverit, exposuit. Inde ille clericus, sua conscientia victus, protinus ad pedes ejus corruit et suum confessus est peccatum. Quapropter multi qui volebant ordinationem accipere a conspectu ejus se separabant, et qui se maculati esse cognoscebant ante eum ad ordinationem venire non audebant, quia sciebant eum cognoscere etiam secreta mentium reproborum.*

CHAPITRE LXIII

De ejus cuculla avi dimissa.

Contigit autem quadam vice, dum sanctus Machu vitem unam exerceret quam ibidem invenerat, illamque circumfodiens atque omnia que ibidem absurda erant absciderer, exutusque cucullam suam, pependit eam in quercu qui erat sibi prope. Sed Deus, qui mirabilis est in sanctis suis, volebat confortare athletam [h] *suum. Tunc una avis parvula, cui vocabulum est bitriscus* (1), *in ipsa cuculla* [i], *quam vir sanctus propter operis laborem exuerat, ovum protulit. Tunc vir Dei, cum vespere opus suum perfecisset, venit ad arborem in qua*

g) *correction :* actenus *Ms.* — h) *correction :* athletum *Ms.* — i) *ici et plus loin la syllabe* cu *rajoutée.*

(1) Le roitelet, appelé *berichot* ou *berichon* dans l'ouest de la France.



cucullam suam reliquerat, et repperit in ea ovum. Sanctus vero Machu, hoc in mente tractans atque admirans, dixit : « Domine omnipotens, et[j] *qui fecisti avem pusillam*[k] *concu- » piscere cucullam meam, si eam tollam, avis ovum perdam. » Mirum enim in modum movere noluit cucullam suam, sed maluit dimittere avi pusille quam se ex ea induere, et nisi aves nutriti fuerunt, cuculla commota ex illa arbore non fuit. Quid mirum si in pauperibus misericors fieret, qui avibus misericordiam tribuit ? O mira caritas sancti, que sic manet in pectore*[l]*, ut caduca contempnens omnia penetraret celorum regna ! Quibus enim bonis et miraculis exuberabat, ille solus testis est qui omnia novit et secreta cordium rimatur, cui etiam omnia nuda sunt et aperta, qui est benedictus in secula.*

CHAPITRE LXIV

De tribus ejus miraculis in vigilia Pasce.

Aliud quoque grande miraculum, quod illi evenit in vigilia Pasce, inter alia ejus miracula silendum non est. Erat namque sanctus Machu in vigilia noctis diei Dominice resurrectionis in ecclesia quæ vocatur Corsult (1)*, Deum, sicut mos illi erat, orans atque invocans, et innumerabiles populi ibi erant expectantes missarum solennia, et multo magis ex ore ejus missam audire desiderabant. Sed difficultas erat : vinum defecerat, calix non erat. Interea dum populus expectabat, comes advenit nomine Cunmor, qui tunc dux erat Domnonice regionis. Qui, descendens cum satellitibus suis, vidit hominem defunctum juvenem qui erat ex nobili genere, et planctus magnus cum eo erat. Interea multi dicebant comiti : « Do- » mine, si tu rogasses, est unus sacerdos sanctus et inmacu- » latus in hac ecclesia, Machu nomine, qui multa facit mira- » bilia coram Deo et hominibus. Ille potest, si Deum suum*

j) *correction* : es *Ms.* — k) *correction* : avis pusilla *Ms.* — l) *correction* : pectora *Ms.*

(1) Sur Corseul, voy. plus haut, p. 125-128.

» invocaverit, eum de feretro suscitare, quia nos audivimus » quod in quodam die et quadam vice suscitavit gigantem de » terra, multo jam tempore defunctum. Et quando super » sepulcrum ejus oravit, infernus non potuit animam ejus » retinere nec terra corpus, sed sepulcrum se commovit et » corpus de terra surrexit. Et qui hoc fecit, hunc, si voluerit, » resurgere poterit, quia hic hesterna die defunctus est, ille » plus quam centum annis in terra jacuit. » Interea, hec verba » audiens, comes in ęcclesia ubi erat sanctus Machu pros- » tratus super terram intravit et orationem simulans, dixit : « Ubi est vir quem dixistis ? » Illi aiunt : « Ecce jacet super » terram, Deum suum orans. » Ille dixit : « Surgat et ante » nos veniat. » Ille venit, nec comitem salutavit, nec comes[m] *benedictionem postulavit. Tunc omnes una voce dixerunt, deprecantes ut filium resurgeret. Et ille dixit : « Non ego, sed » Deus omnipotens, cui ego servio, eum resurgere potest. » Postea vocibus eorum commotus, dixit sanctus : « Adferte » cadaver in ęcclesia, ut mortale officium impleatur ante » eum. » Multi deridebant, alii eventum rei expectabant, ductumque est cadaver in ęcclesia. Tunc sanctus Machu rogavit ut omnes foras exirent, preter cleros. Et postquam omnes extra ecclesiam exissent, prostravit se sanctus juxta cadaver mortui, orationem fundens ex intimo corde. Et quando ille se a terra elevavit, mortuus de feretro surrexit. Sanctus manum ejus tenens sanum atque incolomem suis parentibus, videntibus*[n] *omnibus ibi adstantibus, tradidit. Et hoc miraculum in tota regione innotuit.*

CHAPITRE LXV

De miraculis dum missam celebraret.

Interea hora misse adfuit, et precabantur omnes ut illo die missam celebraret. Et ille multum deprecatus induit se sacerdotali veste. Et quando post Evangelium, sicut mos est, vinum

m) *correction :* omnes *Ms.* — n) *correction :* vedentibus *Ms.*

et calix querebantur, vinum non est inventum nec calix inveniri o) *potuit. Tunc magna perturbatio inter clericos erat, pro confusione comitis videntis et populi adstantis. Sed sanctus Machu, gratia Dei repletus, fecit vinum de aqua et calicem de petra que erat super altare; et hoc miraculum minus non fuit quam resurgere mortuum. Hec tria miracula in vigilia Pasce, omnibus ibi adstantibus videntibusque, hoc est, mortuum de feretro resurrexit, et vinum fecit de aqua et calicem de petra, sanctus Machu, Deo cooperante, operatus est. Benedictus sit Deus, qui hec miranda miracula sua gratia servo suo tribuit. Amen.*

CHAPITRE LXVI

De ammonitione ejus.

Sanctus vero Machu semper dicebat quod « omnia bona » que hic videntur brevia sunt atque modica, illa vero bona » que nobis promittuntur in vita eterna desideranda sunt » per tempora; et ista quidem bona sunt sed defectiva, illa » meliora ac pulchriora. Quanta enim sunt premia que pre- » paravit Deus sanctis suis, nullus sufficienter enarrare » potest. Testis est Paulus apostolus in hoc, qui dixit quod nec » oculus vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit » que preparavit Deus diligentibus se [1]. *Hec sunt bona infi- » nita in eterna patria, ubi nec mors nec ulla molestia ap- » paret, sed una semper felicitas regnat. Ad illam beatudinem » nobis omnibus festinandum est, ad quam patres nostri toto » desiderio per diversa tormenta tenderunt, in qua optimos » thesauros ante se condiderunt, quos nos debemus sequi. » Ille enim, quia hec dicebat, vitam arduam tenebat, ita ut preter panem et aquam vel olera sale condita nulla sumebat cibaria. Suam autem non solum a conspectu mulierum sed etiam virorum removebat presentiam, ut ab hominibus sub-*

o) *correction :* invenire *Ms.*

(1) *1 Cor.*, 2, 9.

motus sollicite expectaret[p] *adventus angelicos, et crescebat in eorum amore. Quantum enim divinitatis amor in se crescebat, tantum in humilitate laborabat*[1]. *Locus enim in quo habitare solebat florum odore flagrabat, et omnes qui ad eum veniebant tam doctrinis divinis quam optimis odoribus repleti ab eo exibant. Denique, virtutibus crescentibus, crescebant et miracula. Ante illum nullus morbus latebat, nullus insanus ab eo recedebat.*

CHAPITRE LXVII

De viro pallium ejus tollente.

Et ut hoc verum esse probetur, sanctus Machu quodam die in pago Aleth, juxta fluvium qui vocatur Renc, propere ad civitatem ambulabat. Ubi obviavit ei vir malignus, qui irridebat eum et dicebat eum non causa orationis sed causa mulieris ambulare. Et exuens eum pallio suo, et minans eum fuste quam in manu gerebat, et exiens ad domum, tulit pallium ejus secum, et in illa nocte posuit super se dormiens et super uxorem et super filiam suam. In illa nocte dormiente[q]*, malignus spiritus intravit in illo, et uxor ejus et filia surde et mute et excecate surrexerunt mane, et cito pallium viri Dei ad illum missum est. Et accepit ille et pauperi tribuit, estimans non esse dignum illud vestimentum, quod fuerat super rusticos homines, indui se. At ille malignus vir cum uxore et filia ad locum sancti viri perrexit, vicinis compellentibus. Sanctus vero intuens eos, misericordia motus, benedixit aquam et more solito sanavit eos, vir a demonio, mulier et filia a cecitate et surditate et a silentio. Et hec fama in toto innotuit pago.*

p) *correction :* expectarent *Ms.* — q) *correction :* dormiens *Ms.*

(1) « Il y a ici plus d'un membre de phrase qui n'est qu'une répétition textuelle du chapitre 42 [32] » (Dom Plaine).



CHAPITRE LXVIII

[*Sa prédication attendrit le cœur des pécheurs*] r).

Multi eum sicut se diligebant, alii vero eum odio pro invidia habebant. Omnibus bonis fuit amabilis, iniquis et peccatoribus terribilis, omnibus similiter affabilis. Nullam umquam cum aliis discordiam habuit, sed semper misericordem petentibus se prebebat. « Diabolus, aiebat sanctus, nec Deus vester, » nec pater, nec creator esse dinoscitur. Deus autem noster » et pater et dominus et conditor esse comprobatur. Et si » hunc derelinquentes ad illum [venitis] r') *ab isto, qui in » tantum vester extitit inimicus ut vos ad penas perpetue » mortis perduceret et ad istum letalem faceret exitum deve- » nire, quanto magis ad eum redeundum est, qui unicum » filium suum passioni et morti tradidit, ut nos a penis infer- » nalibus et a morte perpetua liberaret. » Cum hec et his similia sepissime predicaret instinctu Dei, compuncti prostrabant se universi cum lacrimis, et fixis genibus mugitum cordis reddebant, et se pecasse et impia egisse penitentie vocibus exclamabant. Fundebant ergo amaras lacrimas, et Christo velle servire clamosis vocibus resonabant : « Gratias » igitur agamus Christo, qui dives est in omnibus, qui largam » habundantiam in se confidentibus exhibet, sicut merita » uniuscujusque exigant. Si enim, cum essemus increduli, » datum est nobis conoscere viam pacis, quanto magis modo » credentibus omnia quecumque poscitis dabuntur vobis. » Divina etenim clementia semper bonis parata est et uni- » cuique condigna compensat premia. »*

CHAPITRE LXIX

De puero sanato; et femina vinculo lingue sanata s).

Quadam vero vice, post missarum solennia [cum] t) *extra ecclesiam Aletis civitatis exiret et verba divina in populo pre-*

r) *cette division en chapitre et ce titre sont dus aux éditeurs.* — r') *conjecture, le mot manque dans le Ms.* — s) *ce titre est dans O;* sanata *correction :* sanato *Ms.* — t) *conjecture; le mot manque dans le Ms.*

dicaret, obvium habuit quendam virum debilem, qui multis annorum curriculis debilis erat, pedibus nervisque ita contractis ut, nisi bajulabatur ab aliis, per se ire non posset. Cui Dominus, meritis et intercessione sancti Machutis, pristinam restituit sanitatem. Illo itaque in tempore, erat quidam vir in eodem pago nomine Riguur, valde devotus Deo, qui frequenter voluntarie sancto Machuti ministrabat et libenter ei serviebat, habens uxorem que sex annis nimietate ægritudinis facta est muta. Prudentiam tamen audienti et intelligendi non amiserat. Hec itaque, cum audisset multa bona que de sancto audierat, deprecata est sua manu ad eum deduci, quia lingue officio privata erat. Cumque ad eum deducta esset, annuebat manu ut sancto viro suam indicaret infirmitatem. Ipsa enim, genibus ejus obvoluta, rogare eum manuum indiciis cepit ut eam adjuvare [u] *dignaretur et a sua infirmitate liberaretur. Cum autem vir sanctus videret cordis secreta lingue expressione declarari non posse, causas hujus silentii percunctatus, cepit orare pro ea, ut officia labiorum Dominus noster Jesus Christus ei reddere dignaretur. Et digitis suis os ejus aperuit, et cepit loqui, quasi nunquam fuisset muta. Et hec fama magnifica exivit in illa terra.*

CHAPITRE LXX

[*Miracles du saint*] [v].

Qui vir sanctus, dum hec faciebat, innumerabiles animas Domino lucrari satagebat; qui venientes ad se debiles sanabat, cecos, Dei auxilio, illuminabat, demonia [*ab*] [x] *humanis corporibus obsessis eiciebat, et eos qui diversis languoribus et variis infirmitatibus periclitabantur, Deo auxiliante, sanabat; leprosos in Dei gratia mundabat, mortuos suscitabat, curvos erigebat, lunaticos sanitati restituebat, et cetera bona que faciebat gratiæ Dei computabat non sibi. Monebat frequenter*

u) *correction :* aduvare *Ms.* — v) *cette division en chapitre et ce titre sont dus aux éditeurs.* — x) *conjecture : le mot manque dans le Ms.*



ut omnes ad celestia[y] *regna concurrerent. Bona etenim, que Dominus in sanctis suis operatus est et operatur, silere non oportet, quia de his que pauperibus fugitiva in hoc seculo tribuunt lucra mereantur eterna, serunt in lacrimis, metunt in gaudiis.*

CHAPITRE LXXI

De navibus in mare periclitantibus[z].

Nobis, fratres[1], *non licet silentio oblivisci virtutes sancti Machutis egregii confessoris. Qui dum erat orans in extrema parte civitatis sue, vidit tres naves in maris fluctibus laborantes; et fluctuum maris illisione pene pelago periclitabantur. Navigatores vero quid agerent nesciebant, quove se verterent non habebant; nimio enim perterriti timore, oppressi desperationis horrore, in vasis suis ceciderunt. Quibus evadendi aditum tempestas seva negabat. Videns autem sanctus vir periculum eorum, vento*[a] *et mari et tempestati imperavit silentium. Que quantotius siluerunt, et, gratias referentes, omnes navigatores benedixerunt gratiæ salutifere que eos de maris periculo liberasset, et ubicumque exiebant, famam sancti Machutis divulgarunt.*

CHAPITRE LXXII

[*Malade guéri d'un mal de ventre*][b].

Quidam enim vir, illo in tempore, ventris dolore laborabat et jam ultra modum, ut est pestis illa, tam labore, tam dolore verenda, dejectis pene vitalibus, mortis periculo fatiscebat[c].

y) *correction :* cestia *Ms.* — z) *ce titre est dans O.* — a) *correction :* venti *Ms.* — b) *cette division en chapitre et ce titre sont dus aux éditeurs.* — c) *correction :* fatescebat *Ms.*

(1) « Ce début annonce que nous sommes en présence d'un extrait de sermon ou de panégyrique, auquel Bili fait un emprunt » (Dom Plaine).

Precipit ergo voce flebili famulis ut antistitem veloci cursu repeterent, eulogiasque ab eo quererent ipsi protinus deferendas. Haud mora, herilia jussa complentur; sed sacerdos, quantitate commotus doloris, pietate promptissimus, quod precabantur tribuit. Remeantibus iterum famulis, ipse adlati panis fragmenta sumpsit ac veluti inter ipsa mortis confinia vivendi spatium, sanitate donata, emeruit, cunctisque stupentibus, in eodem momento liberatus, egritudinis in eo amplius passio non crescit. Et hęc fama innotuit. Omnibus vero operibus ejus semper Dominus aderat dicente Scriptura [1] *:* « Omni operanti bonum Deus cooperatur. »

CHAPITRE LXXIII

De leproso curato [d].

Quadam vice, prælatus pontifex, dum circuiens parochiam suam predicando, confirmando et cetera bona faciendo, (et) singulas ecclesias visitaret, venit quidam leprosus ad eum elemosinam deprecans, elegans [e] *quidem statura, sed Dei misericordia motus, precepit eum hospitio recipere eique misericordia motus, precepit eum hospitio recipere, eique omnia necessaria diligenter ministrare. Cumque, peracto officio et ministerio suo, sanctus pontifex regressus cybum cum hospitibus et peregrinis sumere ceperat, precepit ante se memoratum leprosum adducere, et de cybo suo reficere et post completorium* [2] *in oratorio eum sibi presentari præcepit. Peracto vero completorio, tota nocte pro ipso leproso pervigil sanctus Machu in oratione perstitit, et, mane facto, aquam benedixit, qua eum propriis manibus abluens a lepra sanavit, ac eleganti forma decoratum, divina gratia favente, restituit.*

d) *ce titre est dans O.* — e) *correction :* eligans *Ms.*

(1) *Paul. ad Roman.*, 8, 28.
(2) Complies.

CHAPITRE LXXIV

De viro propinque sue copulato [f].

Quidam vero vir erat in pago illo memorato, qui propinquam suam in conjugio acceperat. Locuples valde et armorum apparatu ornatus erat. Qui sepissime a sancto viro increpatus, instigante antiquo hoste, insidias tetendit pontifici, aut per se aut per aliquem interimi cupiens clam aut manifeste. Quadam vero die, dum ad epulum cum multis nobilibus resideret, cepit blasphemare pontificem et multis infamiis derogare. Qui cum hec diceret, a quodam interrogatus si præsens tunc adesset quid de eo faceret, qui furibunde respondens et elevans manum ait : « Sic eum percuterem, si ante nos « hic adesset. » Cujus manus statim aruit, et sic extensa est coram omnibus ut nec ad se eam retrahere valeret. Quod videntes, cuncti circumstantes dicebant nutu Dei hoc accidisse, propter odium [g] *quod contra Dei famulum pro sancta ammonitione sua habuerat. Unde factum est ut multi eorum qui proximas habebant, se corrigentes, dimitterent, et predicti sancti viri verbis et dictis obediebant, et quidquid eis precipiebat libenter servabant. Memoratumque debilem cum muneribus magnis sui amici et propinqui ad sanctum Machutem adducunt, et, humiliter humo prostrati, deprecantur ut pro eo exorare dignaretur suisque precibus eum sanaret. Quibus sanctus Dei respondit nec pro eo orare quemquam oportere, nec ei communicare debere, nisi prius vinculo inliciti absolveretur* [h] *conjugii. Qui in certum relinquere et quicquid sanctus Dei ei preciperet adimplere sub testificatione pollicitus est. Hoc enim conjugio inlicito resoluto, sanctus vir misericordia motus dedit ei penitentiam, et reclusum in magna afflictione tenuit secum. Pro quo una cum fratribus cotidie letaniam faciens et pro eo pauperibus elemosinas lar-*

f) *ce titre et le suivant sont dans O;* propinque sue *correction :* propinqui suo *Ms.* — g) *correction :* hodium *Ms.* — h) *correction :* absolveret *Ms.*

giens, a vinculo peccati [i] *eum liberavit et sanitati restituit. Qui dum vixit Deo fideliter servivit. Multa quidem et alia miracula et reliquiarum virtutum ingentia signa per predictum virum Dominus operatus est, que, propter prolixitatem sermonis et laborem operis et fastidium legentium vel audientium, his scedulis inserere distulimus. His etenim contenti sumus maxime, quia eum secundum Dei [voluntatem]* [j] *esse non dubitamus.*

CHAPITRE LXXV

De incremento populi et ecclesiarum in tempore ejus.

Rexit autem præfatus Dei sacerdos ecclesiam Christi in civitate pagi Aletis, divina auxiliante gratia, annis circiter quadraginta sub magna evangelice predicationis devotione, in magno pietatis amore. Ac per idem tempus multitudinem populi catholicorum dogmate ad christiane fidei convertit sanctitatem. In tempore illius claruit ubique divine cognitio [k] *legis; sanctissimum Christi nomen cunctorum audiebatur in ore, claruit in moribus castissime vite honestas, ardebat in pectoribus singulorum celestis patrie amor. Populus statutis diebus ad ecclesiam conveniebat. Festa cum magno gaudio nostri Salvatoris oportunis celebrabantur diebus. Elemosine circa domos liberrime pauperibus dispertiebantur. Verbum Dei cotidie per loca singula populis predicabatur. Himnidicas laudes Deo horis canonicis clerus cantabat in ecclesiis, [quas]* [l] *in Dei honore construxit, ut est :* « Beatum » dixerunt populum cui hec sunt ; beatus populus, cujus » est Dominus Deus ejus [(1)]. » *Omnes enim in pulcritudine pacis quiescebant, in agnitione veritatis gaudebant. In divinis voluminibus reus asscribitur qui non studuerit* dare gratis quod ipse gratis accepit [(2)]. *Quicquid enim Ecclesie*

i) *correction* : peccato *Ms.* — j) *conjecture : manque dans le Ms.* — k) *correction :* conitio *Ms.* — l) *conjecture; manque dans le Ms.*

(1) *Ps.*, 143, 18.
(2) *Matth.*, 10, 8.



profuturum erat substraxisse arguitur, cum noluerit omnibus dare quæ [m] *ipse non celanda accepit. In hoc enim sanctus Machu adjecit dicens :* « Tu autem, Domine, ne longe facias » miserationes tuas a me [1] », *quasi diceret « sicut ego feci » alios invenire misericordiam, ita ipse non patieris longe » fieri misericordiam tuam a me. » Istam talem religionem* [n], *et tam claram veritatis doctrinam nobis sanctus Machu episcopus, apostolorum pedissequus, ostendit, qui nobis semper mandavit Evangelium predicare omnibus gentibus, et per hanc salutiferam doctrinam docere et baptizare omnes homines in nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti, in remissionem omnium peccatorum et in vitam sine fine eternam. Qui, ut sepe dictamus, innumerabiles homines ab errore et profana idolorum cultura ad agnoscendum verum Deum Jesum Christum, unigenitum Dei Patris filium, abstersis vetustatis peccati periculis, in sacris baptismatis fontibus ad novitatem vite perpetue perduxit.*

CHAPITRE LXXVI

De peregrinatione ejus ad Equitaniam regionem [o].

Cumque vir Dei beatissimus Machu, sceleratorum hominum non sufferens angustias, a perniciosis contractibus mundi se substrahens, maledicto et excommunicato populo qui per suas eum inluderant invidias, testimoniumque prophete intelligens dicentis : « *Populus hic labiis me honorat, cor autem » eorum longe est a me* [2], » inito consilio discipulorum, multos ex eis in monasteria que construxerat constituens atque omnia que erant facienda eis indicans, cum aliis qui remanserant triginta tribus, peregrina profectione, navigii itinere se fluctibus maris inmisit. In hoc numero remanen-

m) *correction :* quod *Ms.* — n) *correction :* regionem *Ms.* — o) *les titres de la table de L reprennent ici :* DE FUGA EJUS DE HAC PATRIA *O.*

(1) *Ps.*, 39, 15.
(2) *Isai*, 29, 13.

tium septem ex illis [erant] [p] qui de propria regione cum eo peregrinassent, qui nunquam ab eo separati fuerunt, sed eodem die quo ille ordinatus est illi benedictionem presbiteratus acceperunt.

CHAPITRE LXXVII

De primo loco in ea invento [q].

Et totam Bryttanniam circumiens atque multa mirabilia portibus [r] in quibus descendebat faciens monasteriaque ędificans, dispensatione illius gubernatoris cui venti et mare obediunt, ad insulam quæ vocatur Agenis [(1)] et in Equitania regione celeri cursu prosperoque itinere sospes pervenit.

CHAPITRE LXXVIII

De inquisitione quis pontifex in ea erat [q].

Tunc sanctus, reminiscens sancti Evangelii dicti discipulis mandantis : « *in quamcumque domum vel civitatem intra-* » *veris interrogate quis in ea dignus sit, et cum illo estote* » *donec exeatis* et reliqua [(2)], » sciscitatur quis pontifex in ista civitate aut quis misericordia plenus est in illa, ut nos simul recipiat [s] nomine illius qui dixit : « *Qui vos recipit me* » *recipit, et qui me recipit recipit eum qui me misit* [(3)]. » Sic fratres illius insule, illum atque discipulos ejus cum gaudio recipientes, indicant illi Leontium esse episcopum in tota illa regione, nobilitatis genere ornatum atque providentia Dei misericordissimum.

p) *par conjecture; manque dans le Ms.* — q) *titre de la table de L.* — r) *correction :* portis *Ms.* — s) *correction :* recipiant *Ms.*

(1) Petite île d'Aix, en face de La Rochelle. Il y a eu là autrefois un prieuré monastique qui a subsisté jusqu'au commencement du XVII[e] siècle.

(2) *Matth.*, 10, 11. « Texte cité de mémoire. Il est cependant fidèle, excepté le mot *manete*, qui est remplacé par *cum illo estote* » (D. Plaine).

(3) *Matth.*, 10, 40.



CHAPITRE LXXIX

De susceptione ejus a Leuntio episcopo [t].

Qui Leuntius [1] episcopus tunc in insula que vocatur Eura [2] habitabat. Quo agnito, vir venerabilis, beatissimus Machu ad predictum pontificem cursu expedito pervenit. Quem [u] ille summa cum veneratione ac paterna pietate, Deo annuente, suscepit, recordans testimonii Evangelii dicentis : « *Qui recipit prophetam in nomine prophete mercedem pro-* » *phete accipiet, et qui recipit justum in nomine justi mer-* » *cedem justi accipiet* [3]. »

CHAPITRE LXXX

De puella urgente morte sanata, veneno inflata [t].

Igitur, cum una pariterque in villam quæ dicitur Brea [4], que est in parrochia Santonice [v] civitatis [5], conversabantur, volente Deo manifestare meritum servi sui Machutis, aliquam puellam a chelidro percussam, jam venenato corpore toto, audita fama viri Dei, morte jam vicina, parentes ejus ad eum adduxerunt, flentes atque plorantes pro salute filie sue. At ille fretus promissionibus Christi suis discipulis dicentis : « *Dedi vobis potestatem sanandi omnes obpressos a dia-* » *bolo* [6] », orans in cubiculo cordis sui, folium edere diutis-

t) *titre de la table de L.* — u) *correction :* que *Ms.* — v) *correction :* parrochias antonie *Ms.*

(1) Sur Léonce, voy. plus haut, p. 175-176.
(2) Ile d'Ayre, aujourd'hui rocher d'Evre, en face de Marennes.
(3) *Matth.*, 10, 41 et 42. — On ne voit pas bien pourquoi dom Plaine suppose ici une lacune du texte.
(4) Sur cette localité, voy. plus haut, p. 148.
(5) Saintes, Charente-Inférieure.
(6) *Luc*, 9, 1.

sime ori suo tenens ac paterna oratione consecrans, super locum puelle perforatum ex fide misit. Quod aliquantisper folium [cum][x] super positum locum veneni tenuisset, mox venenum mortiferum, loco quo diffusum fuerat foras adveniens, videntibus omnibus simul ibi adstantibus Leuntioque episcopo aspiciente, evanuit, et puella, sanitate percepta, que in grabbato venerat cum suis parentibus, domui est incolumis reversa.

CHAPITRE LXXXI

De puero in puteo merso[y].

Post vero diem tertium dum in eadem villa habitabant, quidam puer ad puteum pro haurienda aqua pervenit, tollens in manu sua urceum, et cum se inclinasset ut aquam traheret, volente iterum Patre omnipotente servum suum per totam regionem manifestum esse, capite in puteo submisso, corpore conglomerato, statim mersus aqua efflavit atque spiritum tradidit. Quod, cum illi qui eum miserant reverti expectarent, et sub unius hore spatium videntes non reversum fuisse[z], currentes ad puteum, invenerunt eum exanime corpusculum. Quod cum de puteo extraxissent, gressum dirigentes ad oratorium [ubi][a] sanctus Machut frequenter orationis sue fungeretur officio, aliisque locum sepulture preparare nitentibus, deduxerunt. Videns autem sacerdos Dei homines condolentes atque parentes pueri se ad terram prosternentes comamque capitis detrahentes, prosternens se in oratione lacrimabiliter Dominum deprecatus est. Surgente vero servo Dei a postulatione sua et super corpusculum pueri defuncti declinante, adolescens statim quasi a sopore somnu... [b] recipiens surrexit.

x) *conjecture : le mot manque dans le Ms.* — y) *ce titre est à la fois dans L et O, sauf le dernier mot qui est* extincto *dans O.* — z) *correction :* revertisse *Ms.* — a) *conjecture; le mot manque dans le Ms.* — b) *un blanc dans le Ms.*



CHAPITRE LXXXII

De curatione diversorum infirmorum [c].

Post hec vero acta et alia his similia, missus est venerabilis pater Machu jussione predicti pontificis Leuntii in villa que dicitur Progolaius (1), *que est in eadem parrochia, in qua, exigente merito orationum suarum, multos ibidem diversis languoribus annexos atque infirmitates diversorum curavit, tribuente Dei misericordia, qui dixit :* « *Si habueritis fidem et* » *non hesitaveritis, diceretis monti huic :* Transi hinc, et » transiet (2). » *Et alio loco :* « Si duo ex vobis consenserint » super terram, de omni re quecunque petierint flet illis a » Patre meo, qui in cœlis est (3). »

CHAPITRE LXXXIII

De muliere substantias medicis erogante [d].

Cumque fama beati viri longe lateque fuisset percognita, mulier Bona de Briosin nomine (4), lumine oculorum jam longo tempore amisso, erogatis omnibus suis substantiis medicis et nihil sibi proficientibus, ad presentiam sancti viri prona in terra prosternens se, suorum postulabat luminaria oculorum. Quam cum vidisset vir Dei sanctus Machu necessitate compulsam oculorum lumen humiliter postulantem, jussit aquam afferri sibi, eamque benedicens atque oleum superinfundens, simul etiam cum alia oratione coram omnibus ibi adstantibus orationem dominicam sublimiter de-

c) *ce titre est dans O; il manque à la table de L.* — d) *titre de la table de L :* De muliere substantias judicis (*sic*) erogante. — *O donne aussi un titre :* De muliere lumine oculorum privata.

(1) Peut-être Preuille, com. de Thou, Charente-Inférieure, arr. Rochefort, cant. Aigrefeuille.
(2) *Matth.*, 21, 21. Texte cité de mémoire.
(3) *Id.*, 18, 19.
(4) Brioux. Voy. plus haut, p. 148.

cantans, dari mulieri precepit. Quam illa ex fide suscipiens, loca oculorum obscura lavans, pristinum continuo visum recepit, et laudem Deo atque ejus confessori per quem visum receperat reddens, ductorem qui ante se venerat preferens atque Deo servire promittens, ad domum incolomis reversa est.

CHAPITRE LXXXIV

De reversione ejus visitare Brittanniam [e].

Videns autem beatissimus pater sanctus Machu quod frequens congregatio populi ad se propter diversas corporum infirmitates veniret, locum remotiorem a predicto pontifice domno Leuntio postulavit. Cujus petitioni non rennuit prefatus pontifex, locum qui vocatur Nancraris (1), qui est in illa eademque parochia, ei ad habitandum concessit. In quo dum jejuniis et orationibus pervigil existeret, sacerdotes ex Brittannia missi a rege et a senioribus populi ad eum accesserunt, rogantes ut ad terram hominesque, quos excommunicans maledixerat, illuc iterum pergeret ut, unde maledictionem sua perfidia acceperant, inde per oris ejus eloquium benedictionem recipere mererentur, quia terra eorum vix spatio septem annorum infructuosa post [f] maledictionem ejus remanserat, et herbe ac flores arboresque absque pluvia, flagrante solis ardore, alimoniam hominibus aut jumentis non ministrarant, et pene habitatores terre illius siti fameque consumebantur [g]. Tunc Dei famulus Machu, misericordia pietatis plenus, ad Leuntium antea (2) episcopum pergens, omniaque ei indicans atque permissionem ejus accipiens, ad

e) *ce titre de la table de L doit être mis ici, vu que O inscrit à cette place le titre équivalent :* De solutione regionis maledictae. — f) *le ms. porte un* p *avec un* o *suscrit, abréviation constante de* post *dans O.* — g) *correction :* consumabantur.

(1) « Aujourd'hui Nancras, près Saujon. Une église voisine, celle de Lugon, est encore aujourd'hui sous le vocable de saint Malo » (D. Plaine).
(2) *antea episcopum :* « le susdit évêque ».



Brittanniam revertitur [h]. In quo itinere dum veniebat ad plebem propriam [i], nomine Arcar (1), in qua erat vir bonus, Bili nomine, eum prædicantem audiens demoniaque a multis energumenibus [j] eicientem, villam, que ejus nomine Bili vocatur usque hodie, in hereditate eterna dedit illi. Atque inde procedens aliam, in plebe que vocatur Meniac (2), villam nomine Ledien, Deo donante, invenit.

CHAPITRE LXXXV

De pluvia cum illo in pago Aleth ingrediente [k].

Inde mirum in modum in pago Alet illo ingrediente, pluvia cum eo, que jam longo tempore non fuerat [l], ingrediebatur, nolens illum precedere, sed sicut magis ac magis pergebat, pluvia de mari usque ad fluvium quod vocatur Renc se spargebat, ut omnes unanimiter obviam ei occurrerent, atque certatim se ad terram prosternentes honorem ei redderent. Illo per pagum properante ut visitaret civitatem suam, que vocatur Alet, atque insulam Aronis, multi innumerabiles cum eo ambulabant, ut vix poterat contingere viam.

CHAPITRE LXXXVI

De reversione iterum ejus ad Leuntium episcopum susceptioneque ejus ab eo et fratribus [m].

Inde benedicto populo, terraque benedicta que antea erat infructuosa, ad domnum Leuntium episcopum, sicut illi man-

h) *correction :* revertit *Ms.* — i) *correction :* proprium *Ms.* — j) *correction :* inerguminibus *Ms.* — k) *titre de la table de L;* ingrediente *correction :* egrediente *Ms.; O porte :* De pluvia illos comitante. — l) *correction :* fecerat *Ms.* — m) *titre de la table de L; manque dans O.*

(1) Plerguer. Cf. plus haut, p. 148.
(2) « Miniac-Morvan, paroisse limitrophe de Plerguer » (D. Plaine). Cf. plus haut, p. 149.

daverat, itinere arrepto, valedicens populo, multis qui eum [n] diligebant post [o] illum gementibus, peregrinandi gratia reversus est. Et inde, post [o] benedictionem ejus, celum dedit in illa regione pluvias et terra fructum suum, populusque suscepit alimonie habundantiam. Et quando sanctus Machu pervenit ad Equitaniam regionem, domnus Leuntius in villa quæ dicitur Arcambiata (1) habitabat, et ibi occurrentes sibi ad invicem odas Deo in commune retulerunt.

CHAPITRE LXXXVII

De transmigratione ejus cum felicibus [p] *meritis ad Dominum* [q].

In quo loco cum vir Dei Machu jam perfectam [r] senectutis etatem impleverat, sicut discipuli ejus testati sunt, circiter centum triginta tribus annis, volens Deus omnipotens servum suum longo sibi jam tempore militantem remunerare et de hujus lucis termino ad se revocare, domtnica nocte, monachis vigilantibus atque cantus angelorum licet absentes audientibus, trium dierum egritudinem sustinens, gallo prima voce canente, cum meritis felicibus, licet pauper in mundo divitiis sæcularibus [s], dives rebus celestibus, migravit ad Dominum. Cujus venerabile corpus domnus Leuntius, cum omnibus totius regionis sacerdotibus officia diligenter complentibus, extra muros Sanctonicæ [t] civitatis, in loco [u] qui dicitur Pardina (2), ortui solis pertinens, diligentissime tradidit sepulturæ.

n) *conjecture :* quidem *Ms.* — o) *le Ms. porte un* p *avec* o *suscrit.* — p) *correction :* felicis *Ms.* — q) *titre de la table de L; O porte :* De obitu ejus. — r) *correction :* perfecta *Ms.* — s) *le texte de L reprend à ce mot* (*cf. plus haut, p. 378, z*). — t) *correction :* Santoniae *L*, Santonice *O.* — u) locum *O.*

(1) Archingeay, Charente-Inférieure, arr. Saint-Jean-d'Angély, canton Saint-Savinien.
(2) Un faubourg de Saintes, appelé Saint-Macoult, conserve encore aujourd'hui le souvenir de ce monastère. Cf. plus haut, p. 147.

CHAPITRE LXXXVIII

De loco edificato supra corpus ejus [v].

Super cujus tumulum devotus pontifex basilicam perfecto opere edificari jussit, in qua usque hodie preces fidelium fructum fidelissimum obtinent. Nec silendum est miraculum quod Dominus in ejus obitu ad corroborandum fidelium fidem operari dignatus est. In ejus namque obitu audita est vox ab omnibus ibi adstantibus in aera dicens : « MACHU ! MACHU, » dilectissime mi, veni, veni, quia locus tibi in gloria sempi- » terna paratus est, in quo cum sanctis in eternum regnabis. » Hec ter in aera audita sunt verba divina, et in terris audita [x] sunt ab hominibus, ad cujus sepulchrum miracula fiunt post obitum. Nam videntibus multis, dum feretrum ejus extra ecclesiam ponerent ut in quo alii portarentur monachi defuncti, quidam cecus fide fisus illud tetigit. Qui cito merito sancti lumen clarum videre meruit. Ad cujus sepulchrum innumerabilia tam visibiliter quam invisibiliter populis illic fideliter orantibus, beneficia Domino cooperante, prestantur. Multorum ibidem lingue solvuntur, cecorum tenebre illuminantur, surdorum auditus integratur, debilium et infirmorum egritudines curantur, et cetere curationis gratie innumerabiliter prestantur, que per omnia enumerare longum est.

CHAPITRE LXXXIX

Alia [y].

Quidam igitur homo scelestus, post obitum sancti Machutis injuste [ei] [z] *detrahebat, et ab inlicitis operibus que nullo conveniunt Christiano detestari eum conabatur, quod odiosum*

v) *titre de la table de L; pas de titre dans O; le texte de ce chapitre et du suivant manque dans L qui fait suivre le chap. 87 de la table du l. II et reprend plus loin* (p. 411) *à* Igitur. — x) *correction :* audite *Ms.* — y) *ce titre est donné par O.* — z) *conjecture; le mot manque dans le Ms.*

est apud Deum detrahere hominem post obitum. Cujus vox ante Deum et in conspectu sancti ascendit in celum, sed miro modo, audita hac voce, vestimenta ejus, virtute Dei igne de celo misso, in circuitu ejus ardebant, lux velociter exiliens; aquam suplici prece postulabat, sed aqua injecta ignem divinitus missum extingui non poterat. Ardebat acriter circa nates et genitalia ejus, nec pro hoc vestimenta sua a se proicere poterat. Nutu Dei hoc ei evenit, ut in quibus membris sanctum blasphemaverat, in eis majus vindictam reciperet. Et in illo modo deficiens, exusto corpore toto, morte fetidissima suam finivit vitam. Illi hoc caveant, qui sanctos detrahere consuescunt, quia hoc fine vindictæ aut hic sive illic evadere non possunt.

LIVRE II

Incipiunt Capitula Secundi Libri Sancti Machutis Episcopi Atque Pontificis [a)]

De duobus orbis juxta sepulchrum sanatis.
De paralitico omnibus membris constricto.
De alio muto.
De leproso curato.
De vulpe gallum tollente.
De inquisitionis (*sic*) ex Britonibus.
De ammiratione regis.
De jejunio indicato.
De separatione corporis ejus.
De pluvia cum eo ambulante.
De duobus orbis in loco sepulturę lumen querentibus ; Et de inluminatione eorum.
De alio orbo de Brittannia misso ad locum sepulture prioris et de inluminatione ejus.
De pluvia veniente reliquis ambulantibus ac de muliere sanata.
De Normannis venientibus.
De viro quattuor denarios super limitem domus ponente.
De dimedio villę arso et de alio salvato.

Hunc operis nostri modicum percurre libellum,
Lector, ut invenies candide quicquid amas.
Quem studuit calamus pauper describere noster
Et voluit modice pingere nostra manus.
Muneribus sacris plenus est iste libellus [b)].

a) *la table du l. II et les vers qui suivent manquent dans O qui ne fait pas la division en deux livres.* — b) *le pentamètre du troisième distique manque et l'hexamètre est faux.*

Incipit Liber Secundus

CHAPITRE PREMIER

De duobus orbis juxta sepulchrum sanatis [c].

Igitur, quia de ortu atque infantia vitaque sancti Machutis pauca praevio [d] relatu congregare studuimus, iterum minima de maximis facta constringere conabimur [e]. Nam post sepulturam ejus, quod, ut putamus, prætereundum non est, duo orbi ex villa quæ vocatur Saviniaco (1) ad sepulchrum viri Dei pervenientes [f], oculorum suorum luminaria postulantes, humum de ejus tumulo in aquam commiscentes, loca obscuritatis inde lavantes [g], divina dispensatione Dei procurante, ne virtus sancti minor fieret in divinitate, quam dum vixerat in corporalitate, visionem oculorum pristinam recipere meruerunt, et per totam regionem euntes infirmis aliis atque sanis diffamaverunt dicentes : « Si quis infirmatur ulla egri- » tudine, pergat ad locum ubi orbi [h] recipiunt visum, et ibi » sanitatem virtute sancti accipiet [i]. »

CHAPITRE II

De paralitico omnibus membris constricto [j].

Cumque hoc miraculum longe lateque per regionem percurreret, quidam vir nomine Bonitus, omnibus membris constrictus, qui stare non poterat, nec manum suam ad os ducere valebat, nec se in latus aliud declinare poterat, ut in grabbato ad locum orationis sancti viri Machutis deduceretur precepit, illucque ex fide iens atque ad locum perveniens, orationem

c) *titre de la table de L;* de duobus orbis sanatis *O*. — d) *correction :* previ *O*, brevi *L*. — e) *correction :* conabimus *L*, *O*. — f) venientes *L*. — g) laudantes *L*. — h) arbi *L*. — i) recipiet *O*. — j) *titre de la table de L;* De viro omnibus membris constricto *O*.

(1) Savigné, Vienne, arr. et cant. Civray. Cf. plus haut, p. 148.



corde puro effundens stareque in pedibus conans[k], ecce omnes ejus compages, unaqueque[l] ad aliam se constringens, sonum reddiderunt. Et inde surgens, omnibus mirantibus illuc simul orationis causa adstantibus, ille qui aliis portantibus venerat, suum jactans grabbatum, sanus surrexit, et inde veniens, Deum per virtutem sancti magnificans, ad domum incolomis reversus est.

CHAPITRE III

De alio muto[m].

Alium quoque mutum atque paraliticum vinculo linguæ atque corporis ligatum, nomine Adobert, audientes hæc facta magnifica ad ejus basilicam alii intulerunt et prope sepulchrum ponentes, cum humum sepulchri tetigisset, mox mutus clare, quasi numquam mutus fuisset, locutus est, atque propius ac propius sepulchro accedens, a vinculo simul corporis ut[n] et lingue liberatus saliens, servum Dei Machutem elevata voce magnificans, supra pedes surrexit.

CHAPITRE IV

De leproso curato[m].

Sed illis foras egredientibus, alius lepram validissimam habens ad oratorium veniebat, et interrogavit dicens : « Est » iste, quem ligatum vinculo corporis lingueque constrictum » vidi ? » Ille vero qui mutus paraliticusque venerat respondens ait[o] : « Quid miraris me videre sanum ? Nonne ego veni » ad locum ubi solidantur infirmi, quantum fideli famulo » convenit qui Deo fideliter servivit, ubi recipit cecitas visum, » debilitas gressum, et obstricte aures accipiunt auditum ? » Ille vero leprosus hæc audiens, lætitiam magnam in corde jam habens[p], alios ut secum in templo irent rogans, ut vide-

k) desiderans *O.* — l) unaquaque *L.* — m) *titre de la table de L; O réunit en un seul ce chapitre et le suivant :* De muto et leproso sanatis. — n) ut *omis par O.* — o) vidi *O.* — p) jam in corde habens *O.*

rent quomodo sanitatem reciperet corporis, ante illos cum alacritate precedit, et illis post illum lento gradu euntibus, ecce, quando in atrio introibant[q], leprosus toto corpore castus ad illos cucurrit dicens : « Jam ego sanus sum, ite et » ego vobiscum vadam. » Et ille, illis dubitantibus tam cito invenisse corporis sanitatem, toto sine ullo pudore[r] se denudavit corpore atque se[s] ostendit, et sicut caro pueri parvuli omnibus membris sanus, se illis non credentibus atque aliis credentibus[t] ostendit, sicut Naaman, principi militiæ regis Siriæ, verbo Helisei prophetę antea contigerat. Et egressi sunt laudantes Deum, qui hæc facta miranda servo suo Machuti dederat.

CHAPITRE V

De vulpe gallum tollente[u].

His itaque mirificis gestis[v] regi Filbertho[(1)] nomine qui tunc regnabat pervenientibus, dixit rex Filberthus : « Si » faciuntur [et] mirabilia tam magna demonstrantur, illuc eant » nostri sacerdotes ut videant quomodo officium in illo loco » impletur, ut aut illi qui sunt illuc sacerdotes degradentur, » aut alii loco eorum ponantur. » Et hæc mandante rege, sacerdotes audientes ingressi sunt ad locum prædestinatum, et, suam necessitatem[(2)] indicantes, illa nocte ibi manserunt. Sed, vesperante die, illa nocte uulpis gallum qui in ęcclesia semper ad matutinum signandum fieret, casu, hostiario nesciente, tulit. Sed episcopo mandante ut ad primum galli cantum ad cymbalum signandum, propter nuntios regis qui ibi ut officium audirent[y] venerant, hostiarius surgeret, dum ille exspectabat galli cantum, ad mane usque ventum est.

q) introeuntes *L.* — r) pudod *(sic) O.* — s) se *omis par L.* — t) a. a. c. *omis par O.* — u) *titre de la table de L; titre et chapitre manquent dans O.* — v) *conjecture : le mot manque dans le Ms.* — x) *correction :* gestibus *Ms.* — y) *correction :* audierent *Ms.*

(1) Sur ce personnage, voy. plus haut, p. 132 sq., 143.
(2) « L'ordre royal qu'ils avaient à accomplir » (Dom Plaine).

27

Tunc episcopo contristante atque aliis sacerdotibus murmurantibus [de][z] negligentia hostiarii, matutino cum festinatione conpleto, omnes cleri cum sacerdotibus regis, ut modum penitentię ostiarii, presentibus illis, judicarent aut in exilio excommunicatum mitterent, ad capitulum ubi sacerdotes post secundam horam convenire debent, convocantes hostiarium, exierunt dicentes : « Quare tam tarde surrexisti, frater ? » Quare molestiam episcopo nobisque omnibus intulisti ? » Quid tibi de hoc videtur ? Ecce nuntii regis cum iracundia » ad regem iterum nos comprehendentes pergunt. » Et ille respondens se excussare conans ait : « O fratres, vos scitis » quod hoc tale numquam mihi evenit; sed galli cantum, » sicut mos erat, exspectabam; sed nescio quo casu, me » inscio, defuit. » Et ecce cum acriter hostiarius ab omnibus compelleretur, uuulpis ad hostium capituli gallum mortuum in ore suo adducens advenit. Et cum gallum ante hostium dimisisset mortuum, videntibus regis nuntiis, cecidit. Tunc sacerdotes ad regem euntes et hoc ei miraculum narrantes, gesta magnifica sancti Machutis omnibus prædicaverunt. Et quod rex in culpa sacerdotibus convertere cogitaret, Deus per virtutem sancti in laude victoriaque[a] convertit[b], ita ut, multis donis ac muneribus possessionibusque ditati, a rege et ab omnibus pene aliis christianis in parrochia Santoniæ civitatis habitantibus per virtutem sancti Machutis honorarentur.

CHAPITRE VI

De inquisitione ejus a Britonibus[c].

Interea populi Britonum[d], sicut homo sitit quando potum indiget, post sanctum Machutem sitientes, culpas suas contra illum penitentes, se invicem per injuriam mordentes gemebant, maximeque populus pagi Aletis gemebat, qui dicebant :

z) *conjecture; le mot manque dans le Ms.* — a) *correction :* victuriaque *Ms.* — b) *correction :* evertit *Ms., pour* ēvertit. — c) *titre de la table de L :* De inquisitionis ex Britonibus *corrigé au moyen du titre de O :* De inquisitione ejus a Brittonibus. — d) Brittonum *O.*

« Ecce Deus nos orfanos [e] virtute sancti Machutis reliquit. » Ergo tantundem se ad unam sinodum congregantes, consilium fecerunt dicentes : « Eligamus ex nobis viros optimos, » qui exierint et quesierint licet reliquias ad nos ex reli» quiis ejus. » Exin congregati sunt viginti quatuor viri, XII [f] ex pago Aletis et alii XII [f] ex pago quem vocamus pagum Trans Silvam [g] (1), et unus vir [h] nomine Roeantuuoret [i], ex pago Aletis, erat dux omnium, et alius vir nomine Riuuoed, ex illo eodemque pago, comitantibus in illo numero septem sacerdotibus, IIII [j] de [uno] [k] pago et tres de altero. Et illi XXIIII [l], euntes orantesque atque ad Dominum clamantes, orationem dominicam et symbolum in oratione frequentissima decantantes, ad locum Santoniæ civitatis pervenerunt. Et in ecclesiam intrantes, se unianimiter ad terram prosternentes, rogaverunt Dominum dicentes : « Deus omnipotens, » da nobis optimum thesaurum quem querimus. » Et interrogaverunt dicentes : « Quis potest nobis reddere corpusculum » nostri episcopi, qui propriam ad nostram parrochiam ordi» nationem accepit, et inde inlicite eam reliquit [m] ? Et nos » eum querentes ad suum ad vos venimus proprium. Sed nos » fatigare nolite, quia nunquam ibimus nisi illum invenia» mus [n]. » Illi vero sacerdotes, qui tunc erant, respondentes dixerunt : « Numquid et vos insani estis ? Quis [o] vos contur» bavit ? Ite et nolite errare. »

CHAPITRE VII

De ammiratione regis [p].

Illi ergo hec audientes, XII [q] illuc relinquentes, alii ad locum ubi erat Philbertus rex perrexerunt. Et tunc Roeian-

e) orphanos *O*. — f) duodecim *O*. — g) transilvam *L*. — h) vir unus *O*. — i) Roeantuuor *O*. — j) quattuor *O*. — k) *conjecture; le mot manque dans L et O*. — l) viginti quatuor *O*. — m) reliquid *O*. — n) *correction :* inveniemus *L*, *O*. — o) qui *O*. — p) *titre de la table de L, pas de titre dans O; le titre* De interventu regis Francorum *de l'éd. Plaine est dû à celui-ci*. — q) duodecim *O*.

(1) Le Poutrocoëd. Voy. plus haut, p. 135.

tuuoret, qui dux aliorum erat, ad palatium perveniens, Deo qui omnia disponit commodante, regem de palatio euntem ad locum sancti Machutis gratia orationis repperit. Et se ad terram ante regem prosternens, ut est illud Salomonis dicentis : « *Mitte virum prudentem, nihil ei commendes* (1) », rogavit r) per Deum creatorem omnium ut pauca verba diceret atque rex exaudiret. Tunc rex stupefactus admiransque quod tam s) acriter diceret, ait : « Surge, et tuam necessitatem » narra, et si fieri potest, aut si verum queris, quod petis acci- » pies. » Hoc rex promittebat, Christo qui vult omnes homines t) salvos fieri et u) gentibus desperantibus post suum v) auxilium reddere annuente, qui in Evangelio discipulis suis x) dixit : « *Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris » vestri qui loquitur in vobis* (2). » Propter hoc patet, licet rex illi petenti auxilium reddere promiserat, quod Spiritus Sanctus de ore ejus y) clamabat. Et ille omnia per ordinem, rege nullum gressum movente, Deo auxiliante, narravit dicens : « Domine mi rex, civitatem habebamus episcopo tunc » liberam, et unus sacerdos misericordia plenus adveniens, » electione sacerdotum atque populorum licentiaque regis » Iudicaeli z) vestri fidelis (3), ordinationem episcopatus illius » civitatis que vocatur Aleth a) voluntarie accepit. Et propter » multas injurias pravorum hominum eam relinquens, pro- » fugus in alienam terram inlicite, ut nos putamus, navigio » se inmisit. Inde, Deo disponente b), cui venti et mare obe- » diunt, in vestram dominationem adveniens defunctus est. » Et nos legatione nostrorum fungimur, et ex uno ore, licet » absentes sunt, loquimur atque deprecamur, ut per vestram » misericordiam, si fraudati sumus in vita presentia illius, » de ejus morte non fraudemur. »

r) rogavit *placé après* exaudiret *L.* — s) quidam *L.* — t) homines *omis par L.* — u) valens *L.* — v) *conjecture :* sanctum *L, O.* — x) q. d. s. i. E. *O.* — y) illius *O.* — z) Iudiceli *O.* — a) Alet *O.* — b) sponente *L.*

(1) « Texte introuvable » (Dom Plaine).
(2) *Matth.*, 10, 20.
(3) Voir ci-dessus, chap. 37, p. 377. Cf. p. 136-137.

CHAPITRE VIII

De jejunio indicato [c].

Tunc rex Filbertus, admirans verba viri prudentis contristatusque propter juramentum, dixit : « Ecce nos ad locum » illius pergimus [d], et in eo conventum congregabimus, et si » Deo placet quod queritis, consilium tribuet ut inveniatis [e]; » sin autem, sicut venistis ita revertemini [f]. » Exin [g] rege perveniente ad locum, orationem Deo omnipotenti ut verum ostenderet de illa re fundente, conventumque sicut dixerat congregare jubente atque omnia sacerdotibus per ordinem narrante, jejunium triduanum sine cibo potuque imperante, nullo, præter infirmum aut parvulum, in illis tribus diebus manducante sed unoquoque orationi ac jejunio vacante, nona tertię diei adpropinquante, jejunio firmiter ac unanimiter ab omnibus viris simul et feminis [h] completo, maximeque illis viginti quatuor [i] viris [j] qui illum exquirere ierant orantibus ac indesinenter [k] Deum deprecantibus sanctoque Machuti multas dicumbitiones [l] promittentibus, nec die noctuque tunc dormientibus sed ex toto corde fideliter firmiterque orationem dominicam sine intermissione cantare frequentantibus (*sic*), Deo annuente, ad corpus sancti Machutis dicentes : « Sanctę » Machu, si tibi placet, corpusculum tuum exin tollere, aut » si aliquid ex eo reddere, consilium quod nobis aliisque » auxilium tribuat [m] ostende » super altare elevaverunt et tunc, rege cum aliis omnibus genua ad terram flectente, unus monachus ex [n] illa civitate juxta cornu altaris stetit et dixit : « Deus omnipotens, qui verum inter Susannam senesque eam » ad mortem condempnantes [o] posuit judicium, quod sibi » placet de hoc corpusculo ostendat [p]. » Et rege antea incipiente, omnes dixerunt : « Amen. » Et iterum dixit : « Placeat

c) *titre de la table de L; pas de titre dans O; le titre* De inquisitione regis *de l'éd. Plaine est dû à celui-ci.* — d) p. i. *O.* — e) *correction :* invenietis *L, O.* — f) *correction :* revertimini *O*, revertamini *L.* — g) exinde *O.* — h) feminibus *L.* — i) quattuor *O.* — j) sunt *intercalé par L entre* viris *et* qui. — k) a. D. d. i. *O.* — l) discumbitiones *O.* — m) *correction :* tribuet *L, O.* — n) unus ex monachis in *O.* — o) condempnentes *L.* — p) *correction :* ostendet *L, O.*



uti[q] quattuor ex nostris ad altare eant[r] et corpus suble- » vent[s], et quod Deo ac sancto huc remanere aut illuc exire » placuerit dicite una voce ut creator omnium Deus separet. » Et illi dixerunt : « Amen. »

CHAPITRE IX

De separatione corporis ejus[t].

Hoc autem consilium regi aliisque omnibus multum placuit. Et exeuntes quattuor[u] ex clericis qui videbantur esse electi atque vita casti sobriique ac honesti, elevantes corpus sancti, caput remansit in manus unius et dextera[v] manus in manu alterius. Et quod reliquum erat ex corpore nullo modo potuerunt de altare movere nec quicquam[x] ex eo separare. Unde clarius[y] luce omnes intellexerunt quod separaverat Dominus sanctusque Machu quod Britonibus[z] venire contigeret. Et sine mora, licentia regis, illud quod separatum erat dederunt cum lintheaminibus in manibus querentium. Et quando illi foras cum gemmis pretiosis optimisque pergebant, illud quod super altare remanserat ab oculis aspicientium evanuit et, querentibus quis illud abstulerat, in suo monumento repertum est ; ita ut per hoc patenter agnoscerent quod voluntas Dei de eo[a] contigisset. Illi autem qui cum capite et dextera[b] manu veniebant, magum gaudium habebant. Quid[c] plura ? Primam in Britannię[d] partibus habuerunt[e] mansionem in plebe quæ vocatur Uuicbry[f] (1), ***in una villa in qua erat nobilis vir multo jam tempore gravida*** (sic) ***egritudine laborans, qui nunquam se movere poterat in lecto suo nisi a servulis moveretur. Ad quem venerunt tres ex sacerdotibus qui ambulabant cum sancto,***

q) ut *O.* — r) e. a. a. *O.* — s) ***correction :*** sublevant *L, O.* — t) ***titre de la table de L;*** De separatione capitis et manus *O.* — u) IIII. *L.* — v) dextra *O.* — x) ququam *O.* — y) ***correction :*** clarior *L, O.* — z) Brittonibus *O.* — a) de eo ***omis par L.*** — b) dextra *O.* — c) quis *L.* — d) Brittannię ***O.*** — e) habuerunt ***omis par L.*** — f) ***L ne renferme pas la fin de ce chapitre ni le suivant: on y lit à la place :*** villa quę ex illa nocte usque hodie Foellit vocatur nomine habuerunt et exinde etc.

(1) Guipry, près Messac, Ille-et-Vilaine, arr. Redon, cant. Pipriac.

querentes hospitium ab illo, quia ille nobilior et princeps cunctis habitatoribus illius ville erat (1). *Qui dedit illis vacuam domum sicut volebant, et in ea intrantes, altare erigentes in quo reliquias ponerent, ornaverunt eam et vesperum celebraverunt. Et ille vir infirmus interrogavit quidnam hoc esset, et unus ex illis respondens* g) *dixit illi : « Caput » sancti Machutis et dextera manus nobiscum sunt. » Et ille infirmus dixit : « Meritum fieret si verum fuisset. » Et ille totam illam villam dedit sancto Machuti in dicombitione, cum tota sua hereditate pro vita eterna sine fine. Et ille infirmus mane surrexit sanus, quasi nunquam infirmus fuisset, et ex illa die illaque hora ille locus Felix vocatur* (2).

CHAPITRE X

De muliere sanata h).

Et exinde iter dirigentes pervenerunt ad aliam villam quæ erat in Bronuuruan (3), *in qua erat una femina infirma, Borea nomine, et hec, audiens famam sancti Machutis et quod contigerat alio viro preterita nocte, totam suam hereditatem sancto Machuti pro vita eterna, sperans salutem, tradidit. Et mane surgens, virtute Dei et auxilio sancti pristinam invenire meruit sanitatem.*

CHAPITRE XI

De pluvia cum eo ambulante i).

Et j) inde venientes multas dicumbitiones a) (4) invenerunt, et ad pagum Aletis cum gemmis optimis pervenerunt. Sicut

g) *correction :* respondit *Ms.* — h) *ce titre est de O; titre et chapitre font défaut dans L.* — i) *titre de la table de L, manque dans O.* — j) *le texte de L reprend à ce mot.* — a) discumbitiones *O.*

(1) Le machtiern.
(2) Saint-Malo-de-Phily, au terroir de Guipry.
(3) « Serait-ce Bronsivan, en Plélan? Saint Malo a plusieurs sanctuaires dans les environs, à Bréal, à Treffendel. *Saint-Malon*, qui se trouve aussi dans le voisinage n'est qu'une altération du nom de *saint Malo* » (D. Plaine).
(4) « Tout le pays, en effet, de Guipry à Aleth appartenait autrefois pour la majeure partie à l'évêché de Saint-Malo. Les envoyés bretons ont dû

antea contigerat, pluvia illos comitabatur [b] mirum in modum. Eos non [c] præveniebat, sed leniter eos a longe sequebatur, ut cuncti simul intelligerent quod misericordia illius [d] a Deo et a sancto Machute advenisset; ita ut certatim omnes viri simul et femine, et qui sequebantur [e] et qui præveniebant, ad eos flectentes genua occurrerent. Et laudantes Deum ex uno ore, ad insulam quę vocabatur Aaronis [f], quę usque hodie postea [no]mine ejus [g] vocatur (1), letaniam [h] sine intermissione canentes pervenerunt. Et tribus diebus ac tribus noctibus super altare ponentes, ante illa membra [i] vigilantes et multas possessiones in dicumbitione [j] eis dantes, vigilaverunt. Et postea, quem despectum [k] in vita habuerant, post mortem in magno honore ac amore habuerunt.

CHAPITRE XII

De duobus orbis in loco sepulturę lumen querentibus, Et de inluminatione eorum [l].

Illo in tempore dum complerentur hæc, ecce duo orbi de exterioribus partibus Equitaniæ regionis, luminum [m] oculorum suorum causa venientes, eo quod magna percurrebat de illo sancto [n] fama, ad basilicam sancti, quæ extra muros Santoniæ civitatis erat, advenerunt. Et ea intrantes [o] sua genua flexerunt, et uno die ibi fuerunt, et nullum remedium invenerunt; quod usque ad illum diem incertum erat ut quis ex illa basilica, quacumque infirmitate teneretur, non sanus reverteretur. Illi orbi interrogaverunt dicentes : « Ubi est

b) *correction :* comitabat *O*, commitabat *L*. — c) non eos *O*. — d) illis *L*. — e) et qui sequebantur *omis par L*. — f) Aronis *O*. — g) sancti Machutis *O*. — h) laetaniam *L*. — i) m. i. *O*. — j) discumbitione *O*. — k) dispectum *O*. — l) *titre de la table de L;* De cecis illuminatis *O*. — m) lumen *O*. — n) sancto *omis par L*. — o) intrantes in ea *O*.

suivre dans leur trajet les voies romaines de Saintes à Poitiers, de Poitiers à Nantes, de Nantes, l'ancien Condevincum, à Carhaix, et de Duretie à Corseul et Aleth. L'embranchement de ces deux dernières voies avait lieu aux environs de Guipry, au lieu dit *Port-Neuf*, où se trouvait primitivement l'église paroissiale de Saint-Malo-de-Phily » (Dom Plaine).

(1) L'île (aujourd'hui ville) de Saint-Malo. Cf. plus haut, p. 140, note 2.

» virtus quam multi acceperunt in hoc loco ? Nonne nos ex » toto corde [p] venimus [q], et ex fide eum invocavimus ? Sed » nullam virtutem invenimus. » Illi dixerunt respondentes : » Numquam ex isto [r] loco ullum vacuum exire vidimus. » Forte ipsa est causa, quia caput ablatum est hinc et manus » ejus dextera. » Illi dixerunt : « Omnis virtus atque sanitas » in capite et in dextera consistunt, et nos ubi est virtus et » sanitas ibimus. » Inde gressus dirigentes ad patriam ubi, ut dixerant, virtus et sanitas venerant perrexerunt, et de loco [s] ad locum viam rectam interrogantes, ad locum sancti, ubi gemmę pretiosissimę ejus corporis requiescerent, pervenerunt. Et cito in ęcclesia introeuntes, genua in [t] terra flectentes, luminaria [u] simul in momento unius horæ [v] oculorum suorum receperunt. Et inde venientes omnibus regionibus diffamaverunt, et multi plures ad illum locum veniebant, non tantum de Britanniæ [a] sed etiam de Equitaniæ partibus, sanitatem diversorum languorum quærentes. Ut est illud : « *Ubi-* » *cumque fuerit caput* [b], *ibi congregabuntur et aquilę* (1). » Itaque illi orbi jam inluminati ad regionem pergentes [c], nuntiaverunt illis qui erant in Santonia civitate sacerdotibus quomodo tam cito, ubi virtus et sanitas erat, illuminati essent. Et tunc sacerdotes valde contristabantur dicentes : « Quid » nobis in hoc loco esse ? Ecce virtus nostra ante nos fugit. »

CHAPITRE XIII

De alio orbo de Brittannia misso ad locum sepulture prioris et de inluminatione ejus [d].

Interea alius orbus ad locum ubi caput manusque sancti Machutis essent, Brito natione, advenit, et ibi in nocte dor-

p) in ea toto corde *L.* — q) veniemus *L.* — r) illo *L.* — s) locum *L.* — t) in *omis par O.* — u) lumina *L.* — v) *correction :* ore *L, O.* — a) Brytannie *O.* — b) capud *O.* — c) pergentis *L.* — d) *titre de la table de L; pas de titre dans O.*

(1) « *Matth.*, 24, 28. Mais le texte évangélique porte *corpus* et non *caput* » (Dom Plaine).



miens, ecce vox venit illi dicens : « Vis lumen videre ? » Ille respondens ait : « O utinam si fieri potest, ut[e] videam. » Et vox illi iterum : « Surge, inquit[f], mane diluculo, et vade ad » locum sancti Machutis qui juxta muros Santoniæ civitatis » est, et ibi inluminaberis, et dic illis sacerdotibus qui ibi » sunt ut tristitiam non generent[g], narransque illis quod » Brito natione es et, sicut duo orbi qui inde huc venerunt » lumen[h] videre nisi illuc non potuerunt, ita tu nisi illuc » lumen videre non poteris[h]. Et aliud dic illis, quod nullo » deest loco virtus Dei ubicumque colitur. » At ille mane diluculo surgens, ad locum sancti Machutis, qui est juxta murum Santoniæ civitatis licet longo itinere perveniens, omnes sacerdotes convocans, omnia illis narravit. At illi Deum per virtutem sancti glorificantes, ęcclesiam cum illo introeuntes, laudaverunt sanctum dicentes : « O sancte Machu, modo » videbimus si aliquid tuæ virtutis in hoc loco remansit[i]. » Et his dictis, ecce squamę sanguine[j] mixtę de ejus oculis super maxillas decidebant. Quid plura ? Cum illis sanus foras perrexit. Et hoc miraculum multis innotuit. Et ex illa die illaque hora sanctus Machu virtute atque misericordia Dei multas[k] virtutes in utroque loco huc illucque complere non cessavit[l].

CHAPITRE XIV

De pluvia veniente reliquis ambulantibus, ac de muliere sanata[m].

Sed hæc nobis miracula de illis quę non vidimus sufficiunt, ne fastidium alicui generent[n], et pauca de illis quę nostro

e) ut *omis par L.* — f) *correction :* inquid *L, O.* — g) generant *L.* — h) lumen illuc invenire non potuerunt, sic et tu non poteris lumen videre nisi illuc *L.* — i) mansit *L.* — j) sanguineę *L.* — k) v. a. m. D. m. *omis par O.* — l) *le texte de O s'arrête à* cessavit. *La partie inférieure du recto du fol. 93 et le verso sont en blanc. Une main moderne a ajouté immédiatement après les dernières lignes du texte :* Hec omnia hic liber que continet fere sunt mendacia et fallacia mania. — m) *titre de la table de L.* — n) *correction :* generant *Ms.*

in tempore contigerunt virtute ejus narranda [suscipimus] [o], quę nobis dubitanda non sunt et aliis credenda sunt, quia aliter visa, aliter audita narrantur, sed quod melius intelligimus melius et proferimus. Quid mirum hæc miracula sancto Machuti evenire ? qui dum corporaliter in mundo vixit, nullum diem otiosum transgressit, sed, aut ad servos Dei visendos, aut ad monasteria visenda causa ammonitionis dissidentium [p] pergebat, cotidianisque diebus populum prædicatione admonebat, et ad prædicationem ejus copiosa velociter turba festinabat, ipseque solus Christo in jejuniis et orationibus serviebat, infirmos curabat, claudos solidabat, surdos audire faciebat, cecis visum donabat, demonia repellebat, mortuos suscitabat. Et quod gratis accepit gratis dabat. Et cum unoquoque miraculo superdicebat : « Dominus, in adju- » torium meum intende, festina, Domine, ad adjuvandum » me. » Et se signo crucis signabat, nec, si per virtutem ejus qui in cruce pependit, multas virtutes, mirandum est, faceret. Et quantum in corde humiliabat se, tantum in sublime coram Domino exaltabatur, ut dicit Evangelium : « Omnis qui se » humiliat exaltabitur [(1)]. » Qui semper ad Dominum pro infirmis, pro fidelibus defunctis, pro iter agentibus, pro fratribus sororibusque, pro vivis, pro sanis, pro viris simul et feminis [q], pro malis, ut in meliora proficerent, pro Judeis, ut amore Christi genua flecterent, pro episcopis, pro sacerdotibus, pro diaconibus, pro presbiteris, ut fideliter Domino servirent atque greges dominicos sibi commissos Deo inmaculatos traderent; pro servis omnibus aliis servientibus, ut nulli plus quam Deo placerent [r], pro navigantibus in bonis, ut portum salutis invenirent, pro confessoribus omnibus Dominum semper rogantibus, pro omnibus benefactoribus Dei ęcclesiis, pro omnibus peccatis omnium neglegentium, pro his omnibus simul supradictis, ut suam inveniret partem

o) *addition des éditeurs, manque dans le Ms.* — p) *correction :* dissentium *Ms.* — q) *correction :* feminibus *Ms.* — r) *correction :* pacerent *Ms.*

(1) *Matth.*, 23, 12.

orationibus eorum, orabat. Qui monasteria multa nomine Christi, monachos in eis [s] quomodo deberent vivere docens, construxit; qui multas animas infidelium suo exemplo ad regna cęlorum perduxit; qui frequentes turbas prædicando secum ad cęlestem patriam erexit; qui unumquemque sicut seipsum suscipiebat; qui nullum momentum in quo non Deo [t] cogitaret transibat [u]; qui omni religione ordinem suum inmaculato calle conservabat; qui multos sacerdotes quomodo VII gradus ęcclesiæ explere possent monebat [(1)]; qui unumquemque Dominum diligere Deum hortabatur [v]; qui omnibus castitatem servare, sobrietatem diligere, amorem Domini et proximi semper in corde tenere, neminem maledicere, nullum hominem odire, omnes homines amare, unumquemque pro alio orare, ad omne bonum congratulare, in adversis [w] orationi instare, in tribulatione patientes esse atque futurum subsidium citius expectare, discordantes ad concordiam revocare, pacem inter se habere atque se ex toto corde diligere, omnia jurgia sedanda esse, ebriætatem fugere, luxuriam [x] non nutrire, fornicationem non solum non facere sed etiam eradere [y], inmunditiam odire, avaritiam per largitatem sanare, superbiam per humilitatem subicere, accidiam per instantiam boni operis constringere, blasphemiam non solum non loqui [z] sed etiam non audire, vanam gloriam contempnere et omnia caduca calcare, tristitiam mundi non generare, non solum semper rogabat atque prędicabat, sed per Deum creatorem omnium supplicabat ut nullus hominum vitam æternam propter vanam hujus mundi gloriam perderet.

Propter hoc nec mirum si miracula faceret post obitum, qui beatis meritis vivit post sepultum [(2)]. Nam dum Reithuua-

s) *correction :* ea *Ms.* — t) non dem deo *Ms.* — u) *correction :* transiebat *Ms.* — v) *correction :* ortabat *Ms.* — w) *correction :* adversa *Ms.* — x) *correction :* luoriam *Ms.* — y) *correction :* crescere *Ms.* — z) *correction :* loquere *Ms.*

(1) « Allusion aux sept ordres par lesquels on s'élève de l'état laïque à la prêtrise » (Dom Plaine).

(2) « C'est-à-dire *post sepulturam*, après le tombeau » (*Id.*).

lart episcopatum cathedrę sancti Machutis teneret (1), magna siccitas pro inopia pluviæ in pago Alet venit. Inde sacerdotes omnes ex loco sancti (2) cum reliquiis ambulare per pagum cęperunt. Et cum ad locum unde exierant reverterentur, antiphonam cantantes quę est : « *Numquid est in idolis gen-* » *tium qui pluat, nisi tu, Deus ? Aut cęli dare possunt plu-* » *viam, nisi tu volueris ? Omnipotens Deus, tu es Dominus* » *Deus noster quem expectamus, dona nobis pluviam* (3) : » populisque [a] omnibus una voce sanctum Machutem invocantibus ut pluviam temporalem illis tribueret, magna pluvia cito adveniens per totum pagum pluit [b] ita ut unusquisque antecedens reliquias ad locum confugeret ubi se sub tegumento absconderet. Et ecce dum reliquiæ cum sacerdotibus in insule Machutis porta intrarent, mulierque jam longo tempore pigritatem pedum suorum habens in grabbato portaretur, jactans grabbatum ubi portabatur [c], supra pedes stans solide [d] et firmiter, cum sacerdotibus ac reliquiis populisque aliis ambulantibus in æcclesiam, elevata voce cum aliis Deum per virtutem sancti magnificans, intravit. Et hoc multis miraculum hominibus innotescit.

CHAPITRE XV

De Normannis venientibus [*et*] [e] *de viro quattuor denarios super limitem domus ponente* [e].

Et alia vice, Normannis in pagum Alet inruentibus et omne villas igne incendentibus, omnibusque hominibus fugientibus, unus vir nomine Hetremaon, qui erat in villa quę

a) populisque *dernier mot du fol. 93 verso de L; la suite* (omnibus) *au fol. 95 recto. Le fol. 94 fait suite en réalité au fol. 97.* — b) *correction :* fluit *Ms.* — c) *correction :* portaretur *Ms.* — d) *correction :* solidae *Ms.* — e) *on unit en un seul deux titres de la table de L.*

(1) Rethwalart a siégé de 850 (?) à 866 environ.
(2) « L'île d'Aaron, où se conservaient la tête et la main de saint Malo » (Dom Plaine).
(3) Cette antienne se trouve dans certains mss. de l'antiphonaire de saint Grégoire au 25 avril (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXVIII, col. 685). Voy. L. Duchesne dans la *Revue Celtique*, 1890, p. 21, note 1.



vocatur Cherri [1], IIII denarios posuit super limitem domus suæ dicens : « O sanctæ Machu, suscipe hoc munus et domum » meam defende ! » Et alii illum audientes, unusquisque secundum quod [f] poterat, fecerunt. Sed dimidia [g] villa contra Iudicael erat [2]. Et illi qui erant in illa dimidia dixerunt : « Ecce domus nostræ prope cohærent domibus servorum » Machutis. Quid nobis pecuniam reddere [3] ? Si salvat [h] » servos suos domusque eorum ac pecora, nos simul salvi » erimus cum illis, nec poterit quis nos separare. » Et noluerunt quicquam reddere.

CHAPITRE XVI

De dimidio [i] villę arso et alio salvato [j].

Quid plura ? Ecce Normanni ad villam cucurrerunt, et dimidium quod ad Iudicael contigerat combusserunt, et dimidium sancti Machutis nihil nocuerunt. Mirumque in modum omnia pecora, sicut proximi inter se faciunt, separaverunt, et dimidium relinquentes sancti, alterum secum duxerunt. Et hoc modo ita aliis omnibus per totum pagum contigit. Et postea hoc miraculum per illos qui viderant multis regionibus innotuit.

CHAPITRE XVII

[Le saint protège les faibles contre la méchanceté des puissants] [k].

Aliud quoque miraculum sancto Machuti evenit. Itaque dum Boduuan viveret atque dominationem Sent Carantoc [4]

f) *correction :* quo *Ms.* — g) *correction :* demidia *Ms.* — h) *correction :* salvet *Ms.* — i) *correction :* dimedio *Ms.* — j) *dernier titre de la table de L.* — k) *ce titre et le suivant sont dus aux éditeurs.*

(1) Cherrueix, Ille-et-Vilaine, arr. Saint-Malo, cant. Dol.
(2) « La moitié du village appartenait à un homme nommé Judicaël » (Dom Plaine).
(3) « A quoi bon lui offrir de l'argent ? » (*Id.*).
(4) « Probablement la terre de Saint-Cardreuc (Carantec) en Ploubalay » (*Id.*).

donatione Reithuualatr episcopi teneret, una vice uxor ejus, Gloeucan nomine, ad illam villam exivit, et unus ex illis qui cum ea ambulabant viris exire voluit ut aliquid suis equis, volentibus nolentibusque hominibus [l], victum congregaret, et ad unum virum pervenit et ei dixit : « Velociter comoda » aliquid meis æquis. » Et ille respondit et dixit : « Non est » mihi oportunum, sed, si volueris aliquid accipere, sicut » possum dabo tibi, quia nobis multi veniunt et aliquid illis » omnibus reddere necesse est. » Ille dixit : « Unum est » mecum, si venerint [m] an non (1). XII manipulos reddes mihi. » Hoc si nolueris [n], clavem frangam ut majus tollam. » Ille » respondens infit : « Quid faciat sanctus Machu dum meam » clavem frangeris ? » Ille ait : « Vade in horto tuo, et fac illi » pulmentum. » Et cito descendit et clavem fregit, et manipulos sicut voluit secum tulit, et postea [o] ille foras perrexit. Sed vir, iracundia motus furoreque repletus, spiritu contristatus in suo perrexit horto et, sicut ille dixerat, pulmentum velociter paravit, et cum paratum erat exiens foras, elevata voce clamavit dicens : « O sanctę Machu, veni et accipe pul- » mentum quod tibi servus tuus paravit. » Et postquam tribus vicibus hoc modo clamasset, venit in domum et pulmentum pauperibus cum pane distribuit. Hincque [p] quid extendimus (2) ? In illa nocte sanguis cordis sui super os illius viri qui per vim manipulos tulerat, cuspide baculi sancti Machutis venit, et crastina die morte [q] pessima suam finivit vitam : si quidem [r] ad monasterium venit, æquum suum suis calcibus momordit, et ę quus qui antea erat inpatiens se movere non potuit, et sine mora cadens in terra, omnibus ossibus fractis, mortuus est. Et sessor ille, Louian nomine (3), cadens

l) *correction :* volentes nolentesque homines *Ms.* — m) *conjecture :* venerit *Ms.* — n) *correction :* volueris *Ms.* — o) *correction :* postquam *Ms.* — p) *correction :* huicque *Ms.* — q) *correction :* mortetur (*sic*) *Ms.* — r) *conjecture :* et quando *Ms.*

(1) Je comprends : « peu m'importe qu'il en vienne d'autres. »

(2) « Pourquoi prolonger ce récit ? » (Dom Plaine).

(3) « Ce Levian (Lovian) n'est autre que le serviteur de Gloeucan, qui avait volé du fourrage pour les chevaux de cette dame. Dans la nuit il avait eu des vomissements de sang; le lendemain, il périt avec son cheval comme on le dit ici » (*Id.*).

in terra colle [r'] fracto defunctus est. Et hoc nuntiatum est uxori [s], Gloeucan [t] nomine, et jussit tenere virum qui sanctum Machutem invocaverat et ponere in nervum [u] cum tota familia sua, ut crastina die in loco ubi invocaverat dominum Machutem, crucifigerentur [1]. Sed in medio noctis venit sanctus Machu, et tetigit nervum et illos absolvit dicens : « Ite, nolite timere, alia causa tractabitur in hoc » monasterio. » Et exivit ad locum infirmę mulieris [2], et tetigit eam baculo suo, et illa sine mora defuncta est. Ita per hoc miraculum multos pauperes ab illo tributo sanctus Machu liberavit.

CHAPITRE XVIII

[*Discussion sur la prééminence des SS. Pol et Malo*].

Item quoddam mirabile gestum sancto Machuti evenit, quod nos nostris oculis vidimus et inter alia facta silere non debemus. Itaque, dum nos una vice in pago Leonensium habitabamus, (et) fortuito [v] in mense januario in oppido sancti Paulinnani [3] eramus. Et Clotuuoion [w] episcopus [x] [4] tunc in illo oppido erat. Et nos una die cantare perreximus ad accervum quod est inter oppidum Pauli et mare. Et tunc,

r') *correction :* collo *Ms.* — s) *correction :* uxoribus *Ms.* — t) *correction :* Loeucens *Ms.* — u) *correction :* innervum *Ms.* — v) *correction :* fortuitu *Ms.* — w) *le Ms. porte* dotuuoion, *cependant il y a un très léger intervalle entre la boucle et la haste du* d *qui est à coup sûr le substitut d'un* cl. — x) *correction :* ępiscopi *Ms.*

(1) « Il ne faudrait pas prendre cette expression au pied de la lettre: il ne s'agissait pas du supplice de la croix, qui n'était point connu en Bretagne, mais de celui de la potence. Ainsi l'a compris Capgrave ou Jean de Tinemouth, qui, en abrégeant ce passage de la Vie de Bili, dit : « Domina præfata virum illum qui sanctum Domini invocaverat, ut die crastina *suspenderetur*, in compedes poni jussit ». Voy. *Nova legenda Angliæ*, f° 221 v° » (M. de la Borderie).

(2) « Cette *infirma mulier* n'était autre que Gloeucan, aussi Capgrave dit : « Venit (S. Macutus) ad lectum illius dominæ et tetigit eam baculo suo, et sine temporis intervallo defuncta est » (Dom Plaine).

(3) Saint-Pol-de-Léon. « Opidum quod modo ejus nomine vocitatur » dit la *Vita Pauli Aureliani*, c. 15 (*Revue Celtique*, t. V, p. 442).

(4) Sur ce personnage voy. plus haut, p. 18, note 3 et 157, note 4.

dum inter cantus conloquebamur, unus clericus nomine Licou, magnificare Paulum volens, mirabilia ejus narravit nobis dicens non esse alium [y] tam optimum [z] in tota Britannia, sicut Paulus erat. Et e contrario alius sacerdos nomine Budhoeiarn, ex parrochia sancti Machutis, qui et ipse erat ex plebe Gylliac (1), magnificans dominum suum sanctum Machutem, ei contradicebat. Quid plura? Ecce, dum nos invicem in hoc contendebamus modo, albigantes (2) in uno campo nobiscum descenderunt. Et tunc servus sancti Pauli, Licou nomine, fretus in virtute domini sui dixit : « Ego vadam, lapidem mecum tollens, ut [a] unam ex illis » avibus in nomine sancti Machutis occidam, si tam potens » est in Deo sicut dicitis. » Et e contrario servus Machutis, nomine Budhoiarn, ait : « Ego tecum, in nomine Pauli ut » aliam occidam, ibo. » Et simul perrexerunt, et servus Pauli in nomine sancti Machutis, sicut dixerat, avem occidit, servo Machu in nomine Pauli nihil inveniente. Et dum hoc inter nos mirabamur, ecce iterum in alia parte haud [b] procul aves descenderunt, et iterum sicut antea exierunt, et ita illa vice illis evenit. Tunc servus Pauli dixit : « Nunc scio quia per » virtutem domini mei Dominus hoc mihi tribuit, et tu in » virtute domini tui nihil coepisti. » Tunc in hoc contendentes, ecce iterum sicut antea in alia parte aves juxta nos descenderunt, et consilio inito ut unusquisque nomine proprii sui domini ad aves pergeret, illi videlicet, qui duabus vicibus antea exierant, simul perrexerunt, et servus Pauli, qui antea in nomine sancti Machutis duas aves occiderat, in nomine Pauli nihil invenit; sed servus Machutis, qui nihil antea acceperat in nomine Pauli, cito ut in nomine domini sui exivit, avem multavit et cum magno gaudio secum attulit, ut unanimiter comprehenderemus [c] quod virtute sancti Ma-

y) *correction :* alius *Ms.* — z) *correction :* optimus *Ms.* — a) ut *dernier mot du fol. 97 verso de L; la suite* (unam) *forme le premier mot du fol. 94 recto.* — b) *correction :* chaut (*sic*) *Ms.* — c) *correction :* comprehendimus *Ms.*

(1) Guillac, Morbihan, arr. Ploërmel, cant. Josselin.

(2) Oies sauvages blanches. Cf. la rédaction de la *Vita Samsonis* dédiée à Louénan, l. II, c. 12 : « *De gantibus in custodia traditis :* « ... anseres farvae (*sic*) et albigantes conveniebant quae molestiam illi et aliis fratribus inferebant » (éd. Plaine dans les *Analecta Bollandiana*, VI, 133).



chutis aliæ aves occisæ sunt. Et nos inde venientes, aves nobiscum adtollentes, hæc omnia episcopo Clotuuoion[d] narravimus, et ille gaudens a nobis in quo tempore natale sancti Machutis fieret interrogavit. Et nos illi indicavimus. Et ex illa die præcepto ejus usque hodie (1) festivitas ejus in oppido Pauli celebratur. Hoc nimirum ei evenire quid mirum, quia iste homo ab adolescentia sua partem a Deo meruit infirmos curare ? Dedit illi Dominus claritatem magnam, cecos inluminare et demones effugare. En homo sine querela, verus Dei cultor, abstinens se ab omni opere malo, permanensque in innocentia[e] sua (2). Cujus nos suffragia semper adjuvent in secula [seculorum][f]. Amen[g].

d) *correction :* dotuuoion *nettement dans le Ms.* — e) *dernier mot du fol. 94 verso; la suite* (sua) *forme le premier mot du fol. 98 recto de L.* — f) seculorum *addition des éditeurs.* — g) *Le texte de L s'arrête à ce mot sans qu'il soit suivi d'un* Explicit. *C'est que les fol. 98 recto à 103 verso sont remplis par une* Homelia in Natale sancti Machutis Christi confessoris atque Pontificis *de la même main que la* Vita Machutis, et sans doute aussi du même auteur : Bili.

(1) « Le *Breviarium Leonense* de 1516 et les *Propria Leonensia* des années subséquentes renferment tous la fête de saint Malo » (Dom Plaine).

(2) « Emprunt fait au bréviaire romain, répons septième d'un confesseur non pontife » (*Id.*).

III

GILDAE VITA ET TRANSLATIO

AVERTISSEMENT

Il a paru bon pour la commodité du lecteur de lui mettre sous les yeux dans ce même recueil le texte de la *Vita Gildae*, dite aussi *Translatio Gildae*. Conformément au système exposé dans le précédent mémoire, la base de notre réimpression a été, non point l'édition Mabillon (*Acta sanctorum ordinis sancti Benedicti*, saeculum primum, Paris, 1668, p. 139-152), mais l'édition princeps donnée à Lyon en 1605 par Joannes a Bosco (Jean du Bois) dans sa *Floriacensis vetus bibliotheca*, p. 429-463. Th. Mommsen a rejeté en note les leçons de celle-ci dans les *Monumenta Germaniae, Auctores antiquissimi*, t. XIII, pars 1, Berlin, 1894, p. 91-106). Nous opérerons presque toujours de la manière inverse. Néanmoins nous avons suivi la division en chapitres donnée par Mabillon. Les divisions de l'édition princeps et les titres de chapitres ne dérivent point à coup sûr du ms. (perdu) mais sont dus à Joannes a Bosco. Divisions et titres étant peu satisfaisants on n'a pas cru devoir les adopter. Nous avons accepté la numérotation de Mabillon, consacrée par l'usage, mais les titres des chapitres ont été mis en français pour bien marquer qu'ils ne dérivent pas d'un ms. Une table de concordance des chapitres des éditions Joannes a Bosco et Mabillon facilitera, du reste, les vérifications. On a jugé tout à fait superflu de relever à l'apparat critique les simples variantes graphiques des deux éditions de 1605 et 1668 : *litterae* et *literae*, *carus* et *charus*, *sepulcrum* et *sepulchrum*, *nuntius* et *nuncius*, etc.

TABLE DE CONCORDANCE

Entre la numérotation des chapitres de l'édition de Mabillon et celle de la *Floriacensis bibliotheca*.

M	F	M	F
1	1	24	»
2	2	25	»
3	3	26	17
4	4	27	»
5	5	28	18
6	6	29	»
7	7	30	»
8	8	31	19
9	»	32	20
10	9	33	manque
11	10	34	21
12	»	35	»
13	11 (début)	36	22
14	manque	37	23
15	12	38	»
16	»	39	24
17	13	40	25
18	14	41	26
19	15	42	27
20	16	43	28
21	»	44	»
22	»	45	29
23	»		

GILDAE VITA ET TRANSLATIO [a]

CHAPITRE PREMIER

[*Patrie et famille de Gildas*].

Beatus Gildas (1) Arecluta (2) fertilissima regione oriundus, patre Cauno (3) nobilissimo et catholico viro genitus, ab ipso puerili aevo toto mentis affectu Christum studuit sequi. Arecluta autem regio cum sit Britanniae pars [b], vocabulum sumpsit a quodam flumine, quod Clut (2) nuncupatur, a quo plerumque illa irrigatur. Inter caetera vero, quae ipse sanctus Gyldas [c] scripsit de miseriis et praevaricationibus et excidio Britanniae, hoc etiam de illa praemisit (4). « Britannia, » inquit, bis denis bisque quaternis fulget civitatibus ac non- » nullis castellis decoratur ; murorum quoque ac turrium, » seratarum portarum, domorum etiam, quarum culmina » minaci proceritate porrecta in editum forti compage cer- » nuntur, non improbabiliter est adornata instructis muni- » tionibus. Campis quoque fulget late pansis collibusque » amoeno situ locatis praepollenti culturae aptis, montibus » etiam alternandis animalium pastibus optime convenien- » tibus, qui diversorum colorum floribus grati redduntur

a) *ce titre est de nous.* — b) paret *F.* — c) Gildas *partout dans M.*

(1) L'origine et la signification de ce nom sont inconnues.
(2) La vallée de la Clyde, d'où un royaume breton, le Strathclyde tira son nom. Sa capitale était Dumbarton, au nord de Glasgow.
(3) Sur Caunus (= Cauuus, Caw) voy. plus haut, p. 271-272).
(4) Ce passage est tiré, comme l'indique l'auteur, du *De excidio* de Gildas, c. 3, éd. Mommsen, p. 28 (*Monumenta Germaniae*, *Auctores antiquissimi*, t XIII, *pars prior*. Berlin, 1894, in-4º).

» humanis visibus veluti electa sponsa diversis ornata moni- » libus. Fontibus lucidis crebrisque gaudet, ex quibus rivuli » leni murmure serpentes suave pignus soporis tribuunt » viatoribus fessis. Duorum etiam ostiis nobilium fluminum, » Tamesis videlicet ac Sabrinae, veluti brachiis meliorata, » per quae eidem Britanniae olim transmarinae deliciae » ratibus vehebantur, aliorumque fluminum minorum infu- » sione irrigatur. » Ostenso igitur situ et oportunitatibus loci necnon regionis, unde praefatus vir venerabilis et sanctus oriundus fuit, ejus denique vita, Domino adjuvante, subscribatur.

CHAPITRE II

[*Sainteté de ses frères et sœur*].

Caunus itaque ejus genitor et alios quatuor fertur habuisse filios (2), Cuillum videlicet valde strenuum in armis virum, qui post mortem patris ei in regno successit. Mailocum quoque, qui a patre sacris literis traditus et in eis bene edoctus, relicto patre atque rebus paternis abrenuncians, venit Lyuhes, in pago Elmail (3); ibique monasterium aedificans, in quo in hymnis et orationibus, jejuniis et vigiliis instanter serviens Deo, clarus virtutibus et miraculis in pace quievit. Egreas vero cum Allaeco [d] fratre et Peteona [e] sorore Deo sacrata virgine similiter, et ipsi, relictis rebus paternis et secularibus abrenunciantes pompis, in extrema parte regionis illius secedentes, non longe a se invicem distantia singuli [f] sua construxere oratoria, mediam statuentes sororem, cum qua alternatim suo die horas diurnas eorum alter cum missa celebrabat; et post vesperas cum ea sumens cibum et gratias agens Deo, ante solis occasum revertebantur [g] ad

d) Allecco *M.* — e) Peteova *M.* — f) singula *F.* — g) revertebatur *M.*

(1) Sur les enfants de Caw, voy. plus haut, p. 262 sq., 270 sq.
(2) Lowes en Elvael (Radnorshire). Cf. plus haut, p. 263, note 1.

oratorium suum : unusquisque enim eorum separatim in suo oratorio vigilias celebrabat. Isti igitur quos praediximus beati et sancti viri, Mailocus videlicet, Allaecus [f] atque Egreas cum beata sorore cunctis mundi, ut praemissum est, spretis opibus et deliciis toto nisu mentis ad supernam tendentes patriam in jejuniis et orationibus suam commendantes vitam, tandem a Deo vocati, receperunt mercedem laborum suorum et in suis quae aedificaverant oratoriis conditi servantur, clarificati et celebres assiduis miraculis et in gloria resurrecturi.

CHAPITRE III

[*Il est élevé par saint Illtud*].

Beatus autem Gildas, qui et Gildasius, honor et decus gentis suae futurus, et ipse a suis parentibus beato Hilduto [1] traditur imbuendus. Qui, suscipiens sanctum puerulum sacris literis coepit instruere illum, et videns eum formae specie fulgentem ac liberalibus studiis instantissime intentum, benigno amore dilexit et attento studio docere curavit. Beatus igitur Gildas sub disciplina magistrali in schola divinae scripturae et liberalium artium constitutus, conspiciens utriusque doctrinam elocutionis, divinis curavit magis erudiri doctrinis, imitari cupiens speciem divinae contemplationis, deserens omnino famam humanae opinionis, sed neque sequi voluit ingenuitatem suae nobilitatis. Tunc athleta Christi et strenuissimus miles in coenobio degens, obedientiae suscepit arma fortissima puerilesque deserens mores, aetatem floridae juventutis in formam transtulit senectutis. Namque cum esset primaevus in tyrocinio aeterni regis constitutus, moribus derelictis juvenilibus, plurima documenta praebuit aeternae salutis tam senibus quam juvenibus, utriusque componens mores aetatis. Erat namque

f) Allecus *M*.

(1) Saint Illtud.



sapientia praeclarus, sanctae lectioni assiduus, vigiliis et orationibus semper deditus, ineffabili charitate devotus, in actione jocundus, decora facie et toto corpore venustus, qui mundo erat crucifixus et ei mundus. In schola igitur supradicti doctoris Hilduti erudiebantur plurimi nobilium filii, inter quos praeclariores erant tam generis nobilitate quam morum probitate Samson videlicet atque Paulus, sed hos quoque mira ingenii sagacitate superabat Gildas beatus. Ex quibus Samson sanctissimus postea Britannorum extitit archiepiscopus (1), Paulus vero Oxismorum ecclesiae praefuit episcopus (2).

CHAPITRE IV

[*L'île qui augmente d'étendue*].

Habitabat autem praefatus Hildutus cum discipulis suis in quadam arcta et angusta insula h) (3) atque arenti solo squalida. Ad quem die quadam accedens beatus puer Gildas eum alloquitur dicens : « domne i) doctor, audivi te nuper ex Evan- » gelio verba nostri salvatoris praedicantem, in quibus disci- » pulos admonebat ut cum fide a Deo ea quae sibi erant » utilia peterent, et quia fideliter petita accepturi essent, » dicens : « *Amen dico vobis, quicquid orantes petieritis,* » *credite quia accipietis, et fiet vobis* (4). » Nunc ergo, optime » doctor, cur non rogas ipsum dominum nostrum Jesum » Christum, qui potens est praestare cuncta quae fideliter ab » eo petuntur, ut dilatet terminos atque fructiferam reddat » hujus insulae glebam ? » Cum haec igitur audisset beatus Hildutus, admiratus fidem ipsius, convocatis in unum disci-

h) insulula *M*. — i) domine *M*.

(1) Saint Samson de Dol n'est pas qualifié *archevêque* antérieurement à la *Vita* de ce personnage composée pour Louénan vers l'année 900. Cette *Vita* a été abrégée par l'auteur même de la *Vita Gildae*. Voy. plus haut, p. 239, note 2.
(2) Saint Paul-Aurélien. Sa *Vita*, composée par Gourmonoc avant 884, a été abrégée par notre auteur. Cf. plus haut, p. 234.
(3) L' « île » ou monastère, située sur le canal de Bristol, est aujourd'hui rattachée à la terre ferme. C'est Llan-Illtud Major, Glamorganshire.
(4) *Marc*, 12, 14.

pulis, oratorium cum eis ingreditur et, flexis in terram genibus extensisque manibus in caelum, cum lachrymis oravit, dicens : « Domine Jesu Christe, filii Dei omnipotentis, qui » cum Patre et Spiritu sancto caelum et terram, mare et » omnia quae in eis sunt, cum non essent, condidisti, quique » tuis fidelibus praecepisti ut Deum patrem in tuo nomine » peterent quicquid sibi opus esset et eorum petitio ad » effectum procederet; tuo equidem in nomine omnipotentis » Domini imploramus clementiam ut dilatari per te jubeat » terminos insulae hujus atque fertilitatem inferat glebae » ejus, ut nobis, servis tuis, atque successoribus nostris, tua » largiente gratia, abundanter cibaria administret, ut satiati » de tuis donis gratias referamus nomini tuo, qui cum Patre » et Spiritu sancto vivis et regnas per infinita saecula saecu- » lorum. » Cumque respondissent omnes Amen, egressi ab oratorio vident dilatatam esse undique insulam atque vernantem in circuitu diversis olerum floribus. Tunc iterum revertitur ad [j] oratorium senior, et prae gaudio effusus in lachrymis, una cum venerando discipulorum grege clara voce hymnos summasque laudes rerum omnium creatori Domino decantat, qui prope adest omnibus invocantibus [k] se in veritate.

CHAPITRE V

[*Les oiseaux pillards capturés*].

Igitur admirabili virtute dilatatam sibi insulam coepit excolere senior, atque foecundandis [l] jugeribus frumenti semina tradere. Cumque coepissent laeta frugum germina pullulare, aggregatae aves marinae ea coeperunt devastare. Quod cum videret pater Hildutus, praecepit discipulis suis cum terrore eas effugare atque unumquemque eorum die suo segetem custodire. Et cum dies advenisset in qua segetem servaturus erat beatus Paulus, plus solito advenit avium [m] multitudo,

j) ab *M.* — k) invocatibus *M.* — l) faecunditatis *M.* — m) hostilis avium *M.*

quae passim messem devastabat tondendo. At contra mirae indolis puer Paulus huc illucque discurrens, cum ingenti clamore eas expellere nitebatur, nec praevalebat. Tandem ergo jam lassus advocat socios, beatae memoriae videlicet Gildam atque Samsonem venerandum, hujusmodi eos adhortans sermonibus : « succurrite, fratres, succurrite, charissimi » et damna mecum nostri vindicate magistri. Ecce etenim » hostium multitudo nostri consumit [n] et depascitur segetes. » doctoris. Sentiat ergo insatiabilis [o] praedo debitas poenas, » qui nostri magistri vastavit aristas. » Ad cuius vocem advolant socii et, invocato nomine Christi, multitudinem indomitarum avium congraegantes ante se, Dei virtute repleti minant pueri sanctissimi tamquam inertium ovium greges. At ubi ventum est ad senis habitaculum, captivae et indomitae aves cum recluderentur, in coelum dant voces. Quarum strepitum atque clangorem audiens senex, egressus ab oratorio, videt Dei virtutem admiratusque non minimum tantam in puerorum cordibus fidem ait illis : « sinite, filii, sinite aves » abire liberas. Jam sufficiat quod sic castigastis illas; abeant » liberae et amplius in nomine Domini nostras segetes non » praesumant laedere. » Igitur jussionem senis non audentes spernere, aves dimissae longe recesserunt et ulterius in eadem insula vastare segetes non praesumpserunt; quae insula usque in hodiernum diem Lanna Hilduti (1) vocatur [p].

CHAPITRE VI

[*Gildas va compléter son instruction en Irlande*].

Sanctus igitur Gildas cum per aliquos annos in doctrina beati Hilduti commoratus fuisset et tam secularibus, prout res suppetebat, quam divinis scripturis ab eo optime, quicquid sibi a divina bonitate creditum fuerat, edoctus esset,

n) late consumit *M.* — o) incessabilis *F.* — p) vocitatur *M.*

(1) Cf. page 260, note 5.

valedicens pio magistro venerandisque condiscipulis, Iren (1) perrexit [q], ut et aliorum doctorum sententias in philosophicis atque in divinis literis, investigator curiosus, exquireret. Igitur, cum plurimorum doctorum scholas peragrasset et, tanquam apis prudentissima, diversorum florum succos collegisset, in alveario matris Ecclesiae recondidit, ut in tempore oportuno melliflua Evangelii verba in populos ad superna gaudia revocandos effunderet, et [r], ut servus bonus, talentum sibi creditum suo domino cum lucro reportaret. Secutus itaque apostolicam sententiam, ne, dum aliis praedicaret, ipse reprobus inveniretur, castigabat corpus suum in jejuniis et in vigiliis, noctes ducens in orationibus, stans sine aliquo sustentaculi adminiculo.

CHAPITRE VII

[*Ses austérités*].

A quinto decimo aetatis suae anno per totum vitae praesentis spatium, quo in hoc vixit mundo, usque ad extremum diem vocationis suae a Domino, ter, ut veraci relatione didicimus, in hebdomada parcissimum sumpsit corporis cibum. Potest vero quilibet discretus de eo indubitanter affirmare quia, licet ei defuerit gladius persecutoris, martyrii tamen palmam non amisit : nam dum corpus crebris jejuniis et protensis vigiliis affligeret, dum nocte dieque viciis resisteret et orationibus insistens, dum contra diaboli temptationes reluctaretur et adversum corporis sui delectationes oppugnans se ipsum excruciaret, quid aliud de eo dici potest, nisi longum illum traxisse martyrium ? Nam et ipse sibi persecutor [s] fuit et persecutiones sibi illatas pro Christo patienter sustinuit.

q) *al.* ire coepit *écrit M en marge.* — r) et *omis par M.* — s) et persecutor *M.*

(1) L'Irlande. Sur ce mot, voy. plus haut, p. 247, note 4.



CHAPITRE VIII

[Il convertit les païens et hérétiques du Nord de la Grande-Bretagne].

Igitur cum ad sacros ordines promotus esset et presbyteri [t] fungeretur officio, audiens quod gentes quae aquilonalem plagam Britanniae insulae incolebant adhuc gentili errore detinerentur, et quod hi etiam qui videbantur inter eas christiani non catholici essent, sed diversis haereticorum fraudibus irretirentur, accipiens juxta apostoli praeceptum armaturam Dei, ut posset resistere in die malo et in omnibus perfectus stare, de Christi adjutorio confidens, coepit illuc pergere. Stans autem succinctus lumbos mentis, inter paganos atque haereticos, indutus lorica justitiae et calciatus pedes in praeparationem Evangelii pacis, in omnibus periculis sumebat scutum fidei, in quo posset omnia tela nequissimorum daemoniorum extinguere galeamque salutis et gladium spiritus, quod est verbum Dei. His itaque armis munitus Gildas, Christi miles praeclarus, praedicabat nomen Christi gentilibus, multis ex divina lege approbationibus ostendens nihil esse quod ab eis excolebatur. Haereticos autem verbum salutis opponens ad viam veritatis adduxit, a cunctis eos quoque revocans erroribus. Namque ei tantam dederat dominus noster Jesus Christus gratiam etiam sanitatum, ut ejus orationibus caeci inluminarentur, surdis auditus redderetur et claudis debilibusque gressus, daemoniaci curarentur, leprosi mundarentur et infirmi quique sanarentur. Pergebat igitur Gildas beatissimus Evangelium Christi praedicando, docens veram fidem per universas provincias gentemque suam ad veram catholicamque fidem convertebat.

t) presbyteratus *M.*

CHAPITRE IX

[*Suite*].

Haec (1) et his similia agente beato Gilda, omnis gens aquilonalis plagae ad ejus praedicationis doctrinam coepit undique confluere, quatenus, derelicto gentili errore et percepta ejus admonitione, sanctae Trinitatis fide in graemio collocaretur sanctae matris Ecclesiae, ut vocaretur Christi sponsa et probaretur esse. Destruebantur itaque idola ab eis qui ea fabricaverant cum templis suis, et ecclesiae aedificabantur per congrua loca, baptisabantur viri nobiles cum uxoribus et filiis atque familiis. Cum autem videret beatus Gildas foecundam prolem Christianitatis et sanctae religionis ubique pullulare, inenarrabili gaudio repletus sic ait Domino : « gra-
» tias tibi ago, domine Jesu Christe, qui populum hunc
» diutius errantem, sancti tui nominis gratia, misericorditer
» illuminare dignatus es et ad cognitionem u) tuam pervenire
» fecisti, et qui hactenus infelices et hebetes erravimus in
» regione umbrae mortis, tandem lux tuae justitiae illuxit
» nobis et pax perpetua jam regnat in nobis. »

CHAPITRE X

[*Envoi d'une clochette à sainte Brigitte*] (2).

Audiens autem beata Brigidda (3), quae ipso tempore insignis erat in Hybernensi v) manens insula et monasterio virginum praeerat abbatissa, virgo praeclara, famam beati Gildae, misit ad eum nuncium cum verbis deprecatoriis dicens : « gaude, pater sancte ac semper in Domino polle.

u) agnitionem *M*. — v) Hibernensi *M partout*.

(1) *F* ne distingue pas ce chapitre du précédent. L'accord entre la numérotation des chapitres de *F* et de *M* cesse à partir d'ici.
(2) *F* commence ce chapitre plus haut à *Cum autem*.
(3) Sainte Brigitte. Cf. plus haut, p. 259.



» Obsecro te ut aliquod indicium tuae sanctitatis mihi trans» mittere digneris, ut semper apud nos tua vigeat perenniter[w] » memoria. » Tunc sanctus Gildas, percepta sanctae virginis legatione, propriis manibus formulam fecit fusili[x] opere et tintinnabulum composuit secundum petitionem ipsius et per nuncium quem miserat ei transmisit: quod illa gaudens suscepit ac velut caeleste munus ab eo sibi transmissum libenter accepit.

CHAPITRE XI

[*Le saint retourne en Irlande et y prêche*].

Eo tempore regnabat Ainmericus[y] (1) rex per totam Hiberniam. Qui et ipse misit ad beatum Gildam, rogans ut ad se veniret, promittens se ipsius doctrinis in omnibus obediturum, si veniens ecclesiasticum ordinem in suo regno restauraret, quia pene catholicam fidem in ipsa insula omnes reliquerant. Cum haec itaque audisset Gildas, Christi miles beatissimus, munitus armis caelestibus, petivit Hiberniam Christum praedicaturus. Contigit autem quadam die, dum pergeret ad regis palatium, occurrere sibi quemdam paraliticum, quem parentes sui circumquaque trahebant quaerentes alimoniam ab incolis terrae. Quem videns beatus Gildas, misertus illius, genua flexit ac pro eo Domino orationem fudit et ad vehiculum miseri accedens, dixit : « In » nomine domini nostri Jesu Christi sta rectus super pedes » tuos et a Domino pristinam recipe sanitatem. » Qui mox, receptis viribus corporis, sanus efficitur atque exclamans voce magna coepit magnificare nomen Domini et sancto viro magnificas laudes referre, dicens se ire cum illo ubicumque voluisset. Quod sanctus non ferens ait illi : « vide, ne mecum » venias, sed revertere domum et non desistas Domini mise-

w) perenniter *omis par M.* — x) fusuli *B.* — y) *correction :* Ammericus *F*, *M.*

(1) Ainmire roi suprême d'Irlande (565-568). Cf. plus haut, p. 246-247.

» ricordiam collaudare, qui te sanitati restituit. » At ille magis magisque in laudem ejus prorumpebat et cunctis quos obvios habebat indicabat, dicens : « venientes, venite omnes » et videte virum sanctum Dei qui mihi sanitatem corporis » et animae reddidit. » Tunc sanctus Gildas nolens tantum favorem et plausum plebis sustinere, discessit protinus ab eis et abiit latenter, ne agnosceretur, et abscondit se.

CHAPITRE XII

[*Présenté au roi Ainmiré il restaure la foi en Irlande*].

Post [1] paucos vero dies, inventus a quibusdam nobilibus viris quondam sibi notis, regi Ainmerico [z] est praesentatus. Quem cum vidisset, multis precibus eum rogabat plurimaque offerens dona, postulabat ut apud se maneret et, sicut ei prius mandaverat, ecclesiasticum restauraret ordinem in regione eadem, quia penitus catholicam fidem a maximo usque ad minimum omnes amiserant. Tunc sanctus Gildas, munitus clypeo fortitudinis et galea salutis, omnes fines Hibernensium circuivit et ecclesias restauravit, clerum universum in fide catholica ut sanctam trinitatem colerent instruxit, populos graviter morsibus haereticorum sauciatos curavit, fraudes haereticas cum auctoribus suis ab eis longe repulit. Jamjamque pullulante in gremio sanctae matris ecclesiae segete multitudinis credentium et, avulsis haereticorum spinis, terra diu sterilis foecundata rore celestis gratiae [a] gratiores profert fructus ad agnitionem supernae vocationis. Fide namque crescente catholica, regio gavisa est tantum se promeruisse patronum. Multa deinceps vir beatus monasteria construxit in eadem insula, non paucos in eis nobilium filios enutriens et norma regularis disciplinae informans ; et ut plures Domino offerre posset alumnos, jam factus mo-

z) Ammerico *F*, *M*. — a) gratis *M*.

(1) *M* ne distingue pas ce chapitre du précédent.



nachus [b], collegit monachos secum, tam ex nobilibus quam ex pauperibus pupillis et orphanis, necnon et captivos tyrannica servitute paganorum irretitos misericorditer liberavit, utque pastor bonus talenta sibi a Domino credita fideliter duplicata ipsi ovans reportare curavit. Omnem denique regionem Hibernensium et Anglorum necnon et exterarum nationum suo instruxit exemplo et erudivit sermone. Quarum gentes et nationes actus et virtutes ejus usque in hodiernum diem honorifice venerantur ubique.

CHAPITRE XIII

[*Voyage à Rome*].

Dimissa igitur post haec Hibernia atque Britannia et relictis [c] omnibus suis, beatus Gildas, peregre proficiscens, Romam petiit sanctorum apostolorum Petri et Pauli merita deprecaturus, quatenus eorum intercessione a Domino posset peccatorum veniam obtinere et in Dei servitio firmiter perseverare atque sanctis omnibus in coelesti patria adjungi mereretur. Cum autem vigiliarum atque matutinorum laude finita, quadam die diluculo de aula beati Petri egressus, volens solito more exire et ceterorum oratoria sanctorum Romuleae Urbis circuire et suffragia eorum petere, occurrit ei quidam hydropicus inflatus humore dirae infirmitatis quaerebatque alimoniam ab eo. Cui beatus Gildas ait : « non est mihi quicquam » pecuniae in manibus, quod tibi possim dare, sed in nomine » domini nostri Jesu Christi et meritis beatorum apostolorum » Petri et Pauli sanus sis ab hac infirmitate, et si quis te » interrogaverit quis te sanum fecit, dicito quod dominus » Jesus Christus per merita apostolorum suorum in me » misericordiam suam fecit. » Sanus itaque statim factus aeger, intravit in basilicam sancti Petri, laudans et benedicens Deum. Sanctus autem Gildas coeptam tenuit viam.

b) jam factus monachus *entre parenthèses dans M avec cette annotation marginale :* haec verba desunt in codice Gildasiano. — c) relictus *F, qui ajoute :* « totum hoc integrum caput in vetustissimo deest authographo ».

Cumque per aliquot dies ibi maneret perlustrans oratoria sanctorum, audivit Romanos cives graviter dolere ob pestiferum flatum draconis qui erat latens in caverna cujusdam montis; qui multos Romanorum et aliorum circumquaque vicinorum pestilenti flatu interemerat. Quod audiens beatus Gildas, exivit ab hospitio suo latenter valde diluculo ascenditque in montem, portans baculum in manu, et oratione facta venit ad os speluncae et videns draconem, invocato Christi nomine, intrepidus dixit : « In nomine domini nostri » Jesu Christi praecipio tibi, ut statim intereas, ne populus » fidelium a te amplius perimatur. » Qui mox in terram corruens mortuus est, et cessavit ejus plaga a populo.

CHAPITRE XIV

[*Miracles à Ravenne*].

Tunc beatus Gildas Ravennam abiit gratia orationis beati Apollinaris. Cum autem appropinquaret portae civitatis, occurrit ei quidam caecus et mutus, quem ductor manu trahebat, ipse autem tabulam percutiebat malleolo ob significationem eleemosynae quaerendae ; quem videns beatus Gildas misericordia motus coepit flere et, postulans deferri sibi aquam, benedixit sparsitque super faciem caeci. Deo itaque donante, lumen recepit et, accipiens sal similiter, benedixit misitque in os ejus. Statim quoque loquutus est, benedicens Deum et beatum virum magnificans qui tantam sospitatem ei contulerat.

CHAPITRE XV

[*Voleurs paralysés*].

Factum est autem, cum inde reverteretur, contigit eum incidere in latrunculos ; quem videntes nitentem decore pulcritudinis [d] alii conabantur eum capere, ali interficere.

d) pulchritudinis *F, qui reprend à ce mot en notant que le début du chap. fait défaut.*

Quos ut vidit sibi appropinquare, invocato Christi nomine, continuo nutu Dei fecit pedes eorum adhaerere terrae ipsosque velut lapides obrigescere ; recedensque ab eis coeptam tenebat viam. Cum autem longe ab eis recessisset, conversus retrorsum elevavit manum et solvit eos; qui soluti in fugam versi [e] sunt et neminem postea in illis locis laeserunt.

CHAPITRE XVI

[*Gildas arrive en Armorique et s'établit à Ruis*].

Deinde cum disponeret in suam redire patriam, non permisit Deus, qui suam nobiscum volebat magnificare misericordiam. Nam cum Dei jussu pervenisset in Armoricam, quondam Galliae regionem, tunc autem a Britannis a quibus possidebatur Letavia [f] dicebatur [(1)], ab eis honorifice et cum gaudio magno susceptus est. Ipse autem, seculares fugitivosque devitans honores, theoricam magis desiderabat ducere vitam. Erat autem tunc temporis parva res regum regnique Francorum. Childericus enim eo tempore Merovei filius, gentilium errori deditus imperabat Francis ; quod ex gestis veterum [(2)] prudens lector cognoscere potest. Sanctus igitur Gildas, triginta habens annos, venit ad quandam [g] insulam, quae in Reuvisii [h] pagi prospectu sita est ibique aliquandiu solitariam duxit vitam. Sed non post longum tempus, cum jam non posset accensa lucerna sub modio manere, sed super candelabrum [(3)], ut vicini quique ac noti ejus tam prope quam longe claritatis illius lumine fruerentur, coeperunt hinc et inde venire ad eum et ejus magisterio et doctrinae commendare filios suos erudiendos. Quos omnes libenter suscipiens, spirituali eos eruditione erudiebat. Ve-

e) versu *F.* — f) Letania *F.* — g) quemdam *F.* — h) Reum-Visij *F.*

(1) Nom brittonique de la Bretagne armoricaine. Cf. plus haut, p. 256, note 3.
(2) L'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours ou son Abrégé. Voy. plus haut, p. 254.
(3) *Matth.*, 5, 15.

niens itaque ad quoddam castrum in monte Reuvisii [i], in prospectu maris situm, ibi potioris fabricae construxit monasterium atque in eo claustra coenobitali ritu perfecit. Ubi tantum ejus emicuit vita, ut plurimi infirmi ac debiles et leprosi, qui circumquaque erant, ad eum venientes, sanitati ejus orationibus [j] et meritis reddebantur, quod usque in praesens tempus facere non desinit in eodem loco ejus meritis omnipotens Deus.

CHAPITRE XVII

[*Son ermitage sur le Blavet*].

Tunc denique [k] construxit parvum oratorium super ripam fluminis Blaveti, sub quadam eminenti rupe ab occidente in orientem ipsam concavans rupem et, ad latus ejus dextrum erigens parietem, congruum fecit oratorium, sub quo de rupe emanare fecit fontem perlucidum. Cum vero fenestram orientalem ejusdem oratorii vitro claudere vellet beatus Gildas et vitrum ei deesset, prostratus in terra Dominum deprecatur. Surgens autem ab oratione, abiit ad quamdam rupem et ex ipsa [l], Domino largiente, optimum tulit vitrum. Molam quoque ibi fecit, cui triticum immisit ac manu vertit ; quae usque in praesens tempus in eodem loco servatur et a fidelibus infirmis, operantibus cum Christo sancti viri meritis, langores ad eam expelluntur. Nec est silentio praetereundum et illud quod per eum fecit Dominus miraculum : nam cum in cella quadam die cum fratribus moraretur, venerunt ad eum hospites ; quos libenter suscipiens duxit ad orationem ac deinde omnem eis adhibuit humanitatem et lavans pedes eorum ac manus, quod habuit cum charitate dedit eis. Sed, cum non haberet vinum quod eis tribueret, oratione facta, jussit implere vasa vinaria aqua, dataque super eam benedictione, jussione divina in optimum vinum est conversa. Quam virtutem admirantes cuncti qui aderant, omnipotenti

i) Reûuysij *F.* — j) actionibus *M.* — k) deinde *F.* — l) ipso *M.*

Deo[m] gratias retulerunt, qui in Evangelio suis fidelibus promiserat dicens : « *opera, quae ego facio, et ipsi facient et majora horum facient*[1]. »

CHAPITRE XVIII

[*Ses vertus et ses bienfaits*].

Quamvis autem talis ac tantus esset ut per eum Deus tot miracula faceret, nulli tamen se praeferebat, sed humilior omnibus esse videbatur. Licet vero abbatis locum teneret, tamen, ut sibi subditis exemplum humilitatis ostenderet, secundum divinum praeceptum quod ait : « *qui major est* » *vestrum, erit minister*[2] » et ipse omnibus servire curabat. Et ne domini Jesu surdus esset auditor dicentis : « *discite a* » *me quia mitis sum et humilis corde*[3] », satagebat etiam ipse et in hoc domini salvatoris obedire praeceptis. Nam, sicut de Moyse scriptum est, erat et ille mitissimus omnium illius temporis[4] hominum. Sapiens quoque tam in doctrina quam in actione erat, verax in collocutione, in orationibus assiduus, pernox in vigiliis, jejuniis corpus macerans, in injuriis patiens, in colloquio affabilis, in eleemosynis largus, in omni bonitate conspicuus. Docebat quoque haereticos post primam et secundam correptionem devitandos esse. Eleemosynis autem peccata redimere praedicabat, esurientes satiare, sitientes potare, nudos vestire, infirmos et in carceribus positos visitare, mortuos sepelire, nulli malum pro malo reddere, jejunium amare, vigiliis et orationibus semper insistere. Sic clericos, sic monachos, sic etiam laicos doctor egregius instruebat nihilque aliis quam quod ipse faceret praecipiebat. Itaque omnibus omnia factus, cum lugentibus lugens, cum gaudentibus erat gaudens. Erat itaque pater pauperum

m) Domino *M*.

(1) *Ioan.*, 14, 12.
(2) *Matth.*, 23, 12.
(3) *Matth.*, 11, 29.
(4) *Num.*, 12, 5.

atque orphanorum, lugentium consolator. Litigantes ad concordiam revocabat, homicidas autem, adulteros, sacrilegos, fures, raptores, cujuscumque conditionis essent, arguebat, nullius personam verens. Et primitus quidem ex evangelicis dictis atque apostolicis et propheticis eos terrens, deinde ad poenitentiam revocans, Dei misericordiam confidenter promittebat eos promereri, si tamen digne poeniterent.

CHAPITRE XIX

[*Il compose son* Epistolaris libellus].

Denuo sanctus vir a fratribus rogatus religiosis, qui ad eum e Britanniis venerant post decem annos ex quo inde recesserat, scripsit epistolarem libellum [1], in quo quinque reges ipsius insulae redarguit diversis sceleribus atque criminibus irretitos. Quam eleganter itaque et succincte eorum ignaviam commemoraverit et nominatim unumquemque de suis nequitiis reprehenderit, huic paginae addere placuit : « Enimvero [2], inquit, celabunt cives quod, non solum nos» trorum, sed exprobrant jam in circuitu nationes ? Habet » etenim Britannia reges, sed tyrannos; judices habet, sed » impios; saepe prędantes et concutientes, sed innocentes ; » vindicantes et patrocinantes, sed reos et latrones ; quam » plurimas conjuges habentes, sed scorta et adulteras; crebro » jurantes et perjurantes; voventes et continuo propemodum » mentientes ; belligerantes, sed civilia et injusta bella » agentes ; per regionem quidem fures magnopere insec» tantes, eos autem qui ad mensam sedent latrones non » solum amantes, sed etiam remunerantes; eleemosinas lar» giter dantes, sed e regione immensum montem scelerum » exaggerantes; in sede arbitrum sedentes, sed raro recti » judicii regulam quaerentes ; innoxios humilesque despi» cientes, sanguinarios, superbos, parricidas, adulteros, Dei

(1) Le fameux traité de *De excidio* dont la fantaisie de notre auteur place la composition en Armorique (cf. plus haut, p. 252, note 2).
(2) Ed. Mommsen, *loc. cit.*, p. 41.



» inimicos, si sors, ut dicitur, tulerit, hos qui cum ipso no-
» mine delendi [n] erant, ad sydera prout possunt efferentes ;
» vinctos plures in carceribus habentes, quos dolose potius
» quam merito proterunt [o], cathenis onerantes; inter altaria
» intrando demorantes et haec eadem paulo post acsi lutu-
» lenta saxa despicientes [1]. » Et quae sequuntur in dicta epistola. Nunc [p] igitur Domino adjuvante ad id unde digressi fueramus redeamus [p].

CHAPITRE XX

[*Le tyran Conomer*].

Erat ergo in illis diebus quidam tyrannus, nomine Conomerus [2], in superioribus partibus illius regionis, perversa credulitate et diabolica fraude seductus, qui hanc habebat consuetudinem ut quotiescumque suam cognovisset conjugem concepisse in utero, statim jugulabat eam. Et cum jam multas interemisset mulieres nobili prosapia exortas, coeperunt parentes earum multum super hoc contristari et longius se ab eo submovere. Nullus itaque alicujus discretionis homo neque colloquendo neque ullius negotii causa in qualicumque re illi adhaerebat, neque mandata ei dirigebat, ut non particeps fieret malitiae illius. Videns itaque se despici ob omnibus, sancto Gildae mandat ut verborum ipsius petitionem [q] perciperet. Verum sanctus vir calliditatem malitiae ejus perspiciens, nullo modo assensum ei praebuit, sed longe promotus ab eo est, ne quolibet modo per interloquutionem ejus nobiles et principes regionis illius penitus deciperentur. At ipse praefatus tyrannus, non valens pertingere ad hoc quod petebat, misit ad quemdam principem, ut multi testes sunt fideles, nomine Werocum, mandans quatenus ei daret in conjugium filiam suam. Quod cum Werocus,

n) dolendi *M.* — o) poterunt *F.* — p) *cette phrase en tête du chap. suivant*, *F.* — q) petionem *M.*

(1) Ed. Mommsen, *loc. cit.*, p. 41.
(2) Sur Conomer, cf. plus haut, p. 253.

Venetensium comes (1), audisset, statim ad internuncium [r] ejus retulit, dicens : « quomodo possum dare filiam meam mu-
» crone domini vestri nefando interficiendam ? Numquid non
» audivi stragem quam fecit de mulieribus quae sibi fuerant
» copulatae ? Nequaquam id faciam : filia enim mea mortem
» non incurret, dum ab ea potero eam propellere. »

CHAPITRE XXI

[*Conomer se fait remettre la fille de Weroc par Gildas*].

Regressi itaque nuncii ad praedictum maleficum retulerunt quae eis Werocus dixerat. Ille autem non desistens ab hoc quod inceperat, iterum atque iterum Weroco mandat, dicens : « quoscumque volueris obsides vel fidejussores tibi
» dabo ; tantum fac quod posco. » Cui Werocus : « vana est
» petitio tua et frustra rogitando laboras. Nisi enim beatum
» virum Gildam [s] fidejussorem dederis, minime quod quaeris
» impetrabis, quia nisi per manum ipsius eam nulli tradam. »
At ille mox nuncios misit ad beatum Gildam, postulans ab eo ut quantocius veniret et puellam fide sua de manu patris reciperet et sibi conjugem legitimo traderet matrimonio. Sanctus itaque vir, eorum verba renuens, respondit dicens :
« nostis, quia dominus vester callidissimus est et tyrannica
» feritate perversus. Si consensero ei et me fidejussorem
» posuerit et post puellam occiderit, gravi lapsus sum peccato
» apud Dominum, et parentes ejus vehementi orbatione prolis
» seduxi atque intolerabili dolore tradidi congemiscendos.
» Sed tamen vobiscum proficiscar et utrorumque voluntates
» discutiam, parentum scilicet et ejus qui vos ad me direxit. »
Tunc veniens simul cum eis, reperit ipsos principes ob hujusmodi causam in unum convenisse. Et dum de hac re loquerentur inter se, ait pater puellae beato Gildae : « si manu
» tua susceperis filiam meam, tibi credam, tibi eam tradam.

r) internuncios *M.* — s) mihi *ajoute M.*

(1) Weroc, fameux chef breton du VI[e] siècle, qui laissa son nom au Vannetais : *Bro-Erec*. Cf. plus haut, p. 253, 254.

» Quod si illam suscipere nolueris, hic nunquam habebit. » Cui beatus Gildas dixit : « mihi eam trade et ego, protectus Dei » virtute, eam sanam restituam. » Praefatus itaque tyrannus de manu sancti Gildae recepit eam in conjugio sibi copulandam. Beatus vero Gildas revertitur ad monasterium suum, pollens claris virtutibus.

CHAPITRE XXII

[*Conomer lui tranche la tête*].

Peractis igitur nuptiis, coepit tyrannus sponsam fovere dilectam. At[t], ut cognovit eam concepisse in utero, cogitavit eam occidere solito more. Sed pertimescens jusjurandum quod pactus fuerat cum[u] beato Gildae, dicit apud se non posse se fallere sanctum virum. timebat enim iram Dei incurrere, si mulierem, quam de manu sancti viri Gildae susceperat, nefando ense interimere[v] conaretur. At diabolus[w] occasiones sibi ministrat, asserens non oportere eum in tantum sanctitatem beati Gildae timere, ut quod facere decreverat, velut timidus et nullius audaciae[x] propter quemdam monachum ad effectum ducere dimitteret. Interea mulier pluribus indiciis percipiens animum ejus furibundum adversum se eo quod gravida esset, timore perterrita in fugam latenter elapsa[y] est. Quod ut cognovit vir ejus maleficus, majore jam ira succensus insequutus est eam. Quam cum invenisset juxta viam latentem sub frondibus, erat enim ex itinere fatigata, exempto mucrone amputavit caput ejus et sic demum ad domum suam reversus est.

CHAPITRE XXIII

[*Gildas tire vengeance du tyran*].

Pater igitur illius audiens quod accidisset filiae suae, magno concussus dolore, sub magna festinatione mox misit ad

t) *correction :* Et *F*, *M*. — u) cum *omis par M*. — v) interemisse *F*. — w) e contra *add. M*. — x) homo *add. M*. — y) lapsa *M*.

beatum Gildam dicens : « redde mihi filiam meam, quia » propter tuam intercessionem perdidi illam. Cognosce enim » quia qui in conjugio eam de manu tua accepit proprio » gladio eam jugulavit. » Super hoc igitur sanctus vir valde commotus, concitus venit ad quamdam munitiunculam ubi praefatus tyrannus habitabat, volens ab eo audire utrum ipse conjugem suam, sicut rumor ferebat, interemisset. Verum tyrannus ubi sensit sanctum Gildam appropinquare, praecepit ostiario domus ne ullo modo sanctum virum ad se permitteret ingredi : sciebat enim se in Deum et in beatum Gildam deliquisse per hoc quod uxorem suam occiderat. Sed, quamvis hoc non ignoraret, orare tamen sanctum virum dedignabatur, ut suis precibus obtineret apud Deum quatenus daret ei cor contritum et humiliatum ad agendam poenitentiam de malo quod egerat. Cum ergo sanctus Gildas diu pulsasset ad portam tyranni et nullus ei apperiret, sed potius ab his qui erant intus derideretur, oravit Deum, si ejus vita in melius non esset mutanda, ut dignaretur malitiae ejus finem imponere. Completa itaque oratione, circuiens totam munitionem, in qua pessimus tyrannus manebat, accepit plenum pugillum terrae et projecit super illam habitationem, quae statim, Deo volente, tota corruit.

CHAPITRE XXIV

[*Il ressuscite Trifine*].

Deinde abiit usque ad locum ubi exanime [a] jacebat cadaver mulieris interfectae, prolem in utero habentis, et hoc modo oravit : « Domine Deus, qui hominem ex limo terrae formasti » et propter illum liberandum de potestate diaboli, in cujus » se dominium injecerat propriae libertatis arbitrio, dum » tuum transgressus est praeceptum, filium tuum, quem ante » saecula ex aeternitate genueras, mori voluisti, te invoco, » ut me exaudias. Exaudi, inquam, Domine quia te in nomine

a) examine *M*.

» unigeniti tui domini nostri Jesu Christi peto. Tuus enim » filius, magister noster Christus Jesus, promittere dignatus » est in se credentibus, si quod [b)] te peterent in nomine suo, » quod aurem tuae clementiae non averteres ab illorum » prece [(1)]. » Et, facta oratione, accepit caput et adhaesit corpori trunco dicens : « In nomine domini nostri Jesu Christi, » Trifina, tibi dico, surge et sta super pedes tuos et indica » mihi quid videris. » At illa continuo surrexit sana et illaesa ab omni corruptione, et respondens sancto viro dixit : « mox » ut interfecta sum, angelico sustentabar vehiculo quasi » ferenda et jungenda choro martyrum, sed tua vocatione » reversa sum ad te. » Tunc beatus Gildas duxit eam ad patrem suum et accepta manu ejus dextera reddidit ei dicens : « ecce depositum quod mihi tradidisti. Custodi eam ut filiam, » et prolem quem gestat in utero diligenter fac enutrire, cum » natus fuerit, donec ad intelligibilem aetatem perveniat. » At illa sub jurejurando aiebat quia « numquam te deseram, » pater. » Cui beatus Gildas respondit : « non decet mulierem » subsequi monachum quolibet modo, sed mane interim in » domo patris tui, donec parias, et cum pepereris, inducemus » te in monasterium virginum, ut cum ceteris virginibus » vitam castimoniae ducere possis. » Tunc placuit ei viri Dei sermo et remansit in domo patris sui paucis diebus.

CHAPITRE XXV

[*Il est parrain de saint Trechmor*].

Non multo post peracto tempore, cum mulier filium pepererisset, nuntiatum est ad beatum Gildam. Qui jussit puerulum baptisari nomenque suum ei imponere fecit et ablactatum liberalibus literarum studiis erudientum tradidit matremque ejus in monasterio virginum una cum caeteris ancillis Dei permanere fecit. Quae postea in castitate Deo serviens, in jejuniis et orationibus vitam ducens, tandem a Domino vocata

b) quid *M*.

(1) *Iohan.*, 16, 26.

beato fine quievit. Filius vero ejus, et ipse clarus virtutibus et miraculis, beatam quam duxerat vitam beato fine complevit. Hunc ergo Britanni, ob discretionem alterius beati Gildae, non Gildam eum sed Trechmorum [c] vocant [(1)].

CHAPITRE XXVI

[Il ferme l'étang des pirates].

Et quia per miracula sanctorum quae in aure fidelium recitantur omnium rerum creator laudatur ac veneratur, qui in sanctis suis manens mira per illos operatur, dignum duximus scribere etiam virtutem [d] quam Dominus dignatus est operari per servum suum Gildam in plebe sancti Demetrii [(2)]. Erat enim in praefata plebe stagnum, in cujus portu residebant latrunculi, qui nudos ac verberatos, saepe etiam semivivos, permittebant abire illuc advenientes. De quorum igitur nequitia homines circumquaque ibi habitantes vehementer commoti, cum per se illos illinc non valerent expellere, praesidium sancti exposcunt. Qui perveniens usque ad os stagni exorat Dominum, ut concludat illius stagni aditum. Completa itaque oratione, ex arena erectus est tumulus magnus, ubi prius malignorum ad insidiandum erat locus. Quod miraculum cernentes qui cum sancto viro illuc advenerant, Deum glorificaverunt ac sanctum Gildam deinceps in magna veneratione habuerunt.

CHAPITRE XXVII

[Il fait jaillir une source].

In eadem quoque regione est oratorium, quod incolae vocant mons Coetlann [e] [(3)], quod sonat interpretatum monaste-

c) Trechinorum *F*, Trechmorum *M*, *avec cette note marg. : « al.* Tremorum, *s. Treveur ».* — d) vittutem *F*. — e) Coërlahem *F*, Coherlahem *M*.

(1) Sur la valeur historique de l'histoire de sainte Triphine et de saint Treveur, voy. plus haut, p. 253-256.
(2) Plo-zévet, Finistère, arr. Quimper, cant. Plogastel.
(3) Sur cette localité et son nom, voy. p. 235, note 2.



rium nemoris. Cumque homines qui se faciebant illius terrae haeredes servis Dei ibi contemplativam vitam ducentibus saepe injurias inferrent, asserentes illos de terra excolere, quae circum oratorium sancti Gildae adjacebat, plus quam eis ostenderat, vir vero Dei volens omnes quietam agere vitam, accessit ad litus maris et cum sanctis sibi adhaerentibus, fixis genibus, misericordem Dominum, qui facit in caelo et in terra omnia quae vult, orat devotus [f], surgensque ab oratione sanctissimus homo baculum quem manu ferebat terrae impressit et sic atrium sui oratorii circuivit. « *O quam bonus es,* » *deus Israel, his qui tibi recto sunt corde* [(1)] *!* » Lucidissimus enim fons ad nutum Dei de loco ubi sanctus oraverat surrexit et, ad ostendendam [g] certissimam metam atrii, secutus est vestigia sancti. Quod miraculum audientes fideles, etiam quidam usque in hodiernum diem hoc cernentes, omnipotenti Domino, qui mira per sanctos suos operatur, non minimas referunt laudes.

CHAPITRE XXVIII

[*Un ange avertit Gildas de sa fin prochaine*].

Cum vero disponeret misericors Deus et beatum Gildam a laboribus hujus [h] mundi et aerumnis educere et ad gaudia aeterna, quae diligentibus se promisit, perducere, per visionem angelicam ei dignatus est denuntiare. Quadam enim nocte, cum esset [i], ut antiqui affirmant, in amabili sibi [j] insula Hoiata [k], ubi olim heremiticam duxerat vitam [(2)], apparuit ei in somnis angelus Domini dicens : « audi et intellege, » domini Jesu Christi amice, quoniam exaudivit Deus ora» tiones tuas et vidit lachrymas tuas. Et ecce octava ab » hodierna die solutus sarcina carnis videbunt spiritales oculi

f) devotius *F.* — g) *correction :* ostendam *F, M.* — h) hujus *om. F.* — i) utique *add. M.* — j) sua *F.* — k) *correction :* Horata *F, M.*

(1) *Psalm.*, 27, 1.
(2) L'île d'Houat dans l'Océan, à 16 kil. au large de Ruis.

» tui quod semper ab infantia desiderasti. Videbis etenim in » majestate sua desideratam faciem domini Dei tui. Confirma » ergo discipulos tuos in Dei timore et amore et instrue eos » solito more, ut ejus praeceptis obediant atque operibus stu- » deant ea implere, ut ad gaudia aeterna quae promisit pos- » sint pervenire. »

CHAPITRE XXIX

[*Dernières exhortations du saint*].

Facto igitur mane, convocatis in unum discipulis, dixit eis : « quoniam ego, filii charissimi, viam ingredior universae » terrae, dissolvi mihi expedit, ut Deum possim videre. Vos » igitur estote imitatores Christi, sicut filii charissimi et am- » bulate in dilectione Dei et estote semper memores verbo- » rum ipsius. Nolite autem diligere mundum nec ea, quae in » mundo sunt ; mundus enim transibit[l] et concupiscentia » ejus, Dominum vero Jesum Christum et ejus sermones toto » corde diligite, quoniam ipse dixit : « *si quis diligit me, ser-* » *mones meos servabit, et ego diligam eum et manifestabo* » *ei me ipsum* [(1)] videte itaque, charissimi, quam magnum » praemium et quam optandum lucrum promittit nobis ipsa » veritas, quae est Christus. Ipse enim, ut dixit, « *est via,* » *veritas et vita* » [(2)]. Se ipsum itaque nobis daturus est. Non » ergo negligamus ipsum habere, ipsum possidere. Habete » autem et in vobis continuam charitatem, quia « *Deus cha-* » *ritas est et qui manet in charitate, in Deo manet et Deus* » *in eo* [(3)]. » Humilitatem etiam studete habere et esse mites, » quoniam Dominus in Euangelio dicit : « *discite* [m] *a me quia* » *mitis sum et humilis corde* [(4)]. » Patientiam quoque semper

l) transit *M.* — m) *dicite F.*

(1) *Iohan.*, 14, 23.
(2) *Iohan.*, 14, 6.
(3) *1 Iohan*, 4, 8.
(4) *Matth.*, 11, 29.

» habere mementote, nam in Euangelio idem ipse loquitur : » *in patientia vestra possidebitis animas vestras* (1). » Obe-» dientes etiam estote, sicut et Christus obediens fuit usque » ad mortem. « *Estote vero misericordes sicut pater vester* » *misericors est* (2). » Superbiam autem execrate, quia « *Deus* » *superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (3). » Ava-» ritiam vero declinate, quae ab apostolo (4) idololatria nomi-» natur. Luxuriam quoque et ebrietatem fornicationemque » fugite, quoniam, sicut apostolus ait, « *neque ebriosi neque* » *fornicatores regnum Dei possidebunt* (5). » Omnia ergo vitia, » quae homines a regno Dei separant, omnimodis sunt fu-» gienda vobis. « *Estote quoque sobrii et vigilantes in oratio-* » *nibus semper, quia adversarius vester diabolus tamquam* » *leo rugiens* n) *circuit quaerens quem devoret ; cui resistite* » *fortes in fide* (6). » Odium etiam et invidiam tristitiamque de » cordibus eradicare vestris satagite et pro his longanimi-» tatem, bonitatem, benignitatem habere mementote. Quat-» tuor vero virtutes, sine quibus nemo sapiens esse potest, » id est prudentiam, justitiam, fortitudinem atque temperan-» tiam, semper habere curate. »

CHAPITRE XXX

[*Sa mort*].

His et similibus verbis per septem continuos dies, quamvis invalescente morbo jamjamque vir sanctus deficere videretur, discipulos tamen confirmare non cessabat suos. Octava vero die jussit se in oratorium duci ibique, oratione facta, viaticum dominici corporis suscepit. Deinde discipulos protestatus

n) rugiens *om. par F.*

(1) *Luc*, 21, 19.
(2) *Luc*, 6, 36.
(3) *Jacob.*, 4, 6 et *1 Petr.*, 5, 5.
(4) *Coloss.*, 3, 5.
(5) *1 Cor.*, 6, 10.
(6) *1 Petr.*, 5, 8.

est dicens : « per Christum vos filios meos moneo, ne contendatis pro corporis mei cadavere, sed mox ut spiritum exhalavero, tollite me et in navim deponentes supponite humeris meis lapidem illum, super quem recumbere solitus eram. Nemo autem ex vobis in navi mecum remaneat, sed, impellentes eam in mare, permittite ire quo Deus voluerit. Providebit autem Dominus sepulturae mihi locum, ubi fuerit ei placitum. Confido autem in Domino quod in die resurrectionis resurgere me faciet cum ceteris. Deus autem pacis et dilectionis sit semper cum omnibus vobis. » Et cum respondissent omnes Amen, reddidit spiritum, quarto [o] kalendas Februarii, senex et plenus dierum. Discipuli vero illius, tollentes corpus ejus, fecerunt sicut praeceperat eis. Sed hi qui de Cornugallia (1) venerant, qui plures erant, conabantur eum tollere et in patriam suam transferre. Dum ergo inter se colloquerentur et facere disponerent, nutu Dei navis cum sancto corpore demersa est in profundum maris. Illi vero per multos dies illud huc illucque requirentes, cum nullo modo invenire possent, ad propria sunt reversi.

CHAPITRE XXXI

[*Son corps est retrouvé par les disciples de Ruis*].

Discipuli quoque ejus qui ex Reuvisii [p] coenobio erant, per tres menses cum non possent et ipsi invenire eum, tandem, consilio accepto, triduanum statuerunt ducere jejunium. Quo peracto, cuidam ex eis revelatum est quando et ubi inveniendus esset. Igitur, cum dies Rogationum essent et ipsi orationis gratia ad quoddam oratoriolum, quod ipse in honore sanctae crucis construxerat, venissent, invenerunt navem in aestuario quod vocatur Croesti [q], id est domus sanctae crucis (2), cum sancto corpore integro et illaeso, sicut ab ipsis

o) quanto (*sic*) *F*. — p) Reuvisii *om*. *F*. — q) *correction* : Eroest *F*, *M*.

(1) La Cornouailles armoricaine, laquelle s'étendait de l'Ellé à la baie de Douarnenez.

(2) Croesti, sur une anse à l'ouest de Ruis. Voy. plus haut, p. 249, note 1.



collocatum fuerat in navi. Videntes autem gaudio magno gavisi sunt et lapidem quidem super altare ejusdem [r] loci in testimonium posuerunt, corpus vero sancti viri cum hymnis et laudibus ad suum monasterium deferentes, maxima multitudine populorum prosequente cum gaudio et laeticia magna, quoniam patronum et advocatum magnum patriae suae et apud Dominum intercessorem invenerant. Dies autem illa, quae est quinto idus Maii, ab illo tempore usque ad praesens tempus celeberrima colitur et servatur apud provinciales Venetenses. Plurimas etiam in illa die solitus est Dominus facere virtutes ad ejus sepulchrum, sicut et ipsi oculis nostris vidimus. Positum est autem corpus sancti viri in ecclesia quam ipse in antiquo castro Reuvisii [s] construxerat, eadem qua praefati sumus die, ubi per multa annorum curricula servabatur et ab universa Brittonum gente venerabiliter colebatur, quoniam innumerabiles ibi [t] flebant virtutes.

SECONDE PARTIE [u]

[TRANSLATION DU CORPS DE GILDAS. — RESTAURATION DU MONASTÈRE DE RUIS].

CHAPITRE XXXII

[*Ruine de la Bretagne armoricaine*].

Interfecto crudeliter ab impiis religioso rege Salomone [1] et dissidentibus inter se ipsos Britannis bellaque intestina gerentibus, a foris autem piratis Danorum universam Britan-

r) ejus *F.* — s) Reûysii *F.* — t) a Domino *M.* — u) *cette division en deux parties n'existe pas dans F et M.*

(1) Salomon, duc ou roi des Bretons, de 857 à 874.

niam longe lateque depopulantibus — nam eo tempore gens ipsa Galliarum quoque partes vastabat maritimas et quasi quadam grandinis intolerabili tempestate conterebat, — itaque Britannia, quae olim Letavia [v] dicta fuit (1), sicut diximus, eo tempore, tam a suis quam ab extraneis, crudeli modo vastabatur. Civitates, castella, ecclesiae, domus, monasteria virorum atque sanctimonialium igni tradebantur, donec in solitudinem et vastam eremum omnino regio tota, Dei judicio, redigeretur. Eo tempore Alanus atque Pasquetenus [w], frater ejus, Veneticam provinciam regebant, quae a Guereco [x] Bro Guerec [y] dicitur, eo quod, occiso Belpoleno duce cum exercitu suo, effugato etiam alio Francorum duce Ebracario, regionem ipsam viriliter defenderit [z] (2); sed, capto a Nortmannis Pasqueteno [a] atque redempto ac postea a quodam per insidias occiso, solus cum filiis, prout poterat, Alanus ipsam provinciam regebat. Ea tempestate duo monasteria virorum, Lochmenech (3), id est locus monachorum, et locus sancti Gildae, effugatis habitatoribus, deserta sunt atque destructa. Quorum habitatores, conjuncti simul, compulsi sunt alienas petere regiones atque in Byturicensi regione novas ponere sedes, secum deferentes sanctorum corpora, sanctarumque patrocinia, quae tunc temporis apud Britannos festa devotione nimioque venerabantur affectu.

CHAPITRE XXXIII (4).

[*Fuite des moines de Locminé et de Ruis*].

Moriacensi siquidem coenobio, quod est Locmenech, praeerat eo tempore Taneth abbas; monasterium vero sancti Gildae regebat Daiocus, venerabilis vitae abbas. Hic sub

v) Letania *F.* — w) Pasquetanus *F.* — x) Weroco *M.* — y) *correction :* Brogueret *F*, *M.* — z) defendebant *F.* — a) Pasquetheno *F.*

(1) Sur la Letavie, cf. plus haut, p. 256, note 3.
(2) Cf. plus haut, p. 254.
(3) Locminé, Morbihan, arr. Pontivy.
(4) Ce chapitre est inconnu de *F.* Il constitue une interpolation ou plutôt un remaniement. Voy. plus haut, p. 224-229.

30



altare hujus sanctae ecclesiae reliquias beati Gildae, octo scilicet de majoribus ossibus in sarcophago ipsius recondidit, quae tempore nostro reperta sunt, cetera vero simul cum reliquiis sancti Paterni Venetensis episcopi et aliorum sanctorum cum libris et ornamentis monachi secum transtulerunt. Simili modo ex omni Britannia sanctorum corpora per diversas regiones sunt dispersa.

CHAPITRE XXXIV

[*Le duc Geoffroi appelle Félix pour relever les monastères*].

Cum autem omnipotenti Domino complacuisset ut et ecclesiae sanctorum in Britannia restaurarentur et gens Brittonum, quae in alienis regionibus misero modo exulabat, ad proprias rediret sedes, resumunt vires iterum Britanni; et qui intra regionem remanserant, et qui dispersi fuerant per regiones collecti in unum sumunt arma, expugnant viriliter hostes suos, terra marique effugant et a cunctis finibus suis expellunt. Eo tempore erat comes in Redonensi civitate Iuchael, qui et Berengarius dicebatur (1). Hic habuit filium nomine Conanum, illustrem et bellicosum virum (2), ex quo ortus est Gaufredus, vir et ipse in armis strenuus, qui totius Britanniae monarchiam tenuit (3). Hic ergo rogavit Gozlinum b), Floriacensis tunc monasterii abbatem (4), qui etiam postea Byturicensi ecclesiae praefuit archiepiscopus (4), ut transmitteret sibi Felicem (5) monachum ad restauranda monasteria, quae erant in sua regione solo tenus destructa. Anno igitur dominicae incarnationis millesimo octavo missus est Felix a supra dicto abbate ad Gaufredum comitem. Qui

b) Gauzlinum *M*.

(1) Juhel Bérenger, comte de Rennes (931-970).
(2) Conan, comte de Rennes et duc de Bretagne (970-992).
(3) Geoffroi, duc de Bretagne (992-1008).
(4) Josselin, fils naturel de Hugues Capet, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire (1004) et archevêque de Bourges (1013-1029).
(5) Sur Félix, voy. plus haut, p. 230-233.

honorifice ab eo susceptus est atque praedicta coenobia ei donavit cum omnibus appendiciis suis, rogans et multum deprecans ut omni studio reaedificaret ea, promisitque plurima se ei largiturum dona, cum de itinere rediisset quo festinabat ire : properabat enim eo tempore idem dux Romam ire gratia orationis. Ivit itaque, sed non rediit, quia in ipso itinere mortuus fuit. Commendaverat autem ipse dux supra dictum Felicem, dum proficisceretur, conjugi [1] nobilibusque suis, fratri etiam suo Iudicaeli, episcopo Venetensi [2], in cujus dioecesi ipsa monasteria erant.

CHAPITRE XXXV

[*Vision et guérison de Félix*].

Sed libet nunc retro redire et beati Pauli episcopi [3] in ipso factum referre miraculum. Cum esset idem Felix in supra dicto Floriacensi coenobio, tempore Abbonis abbatis [4], et languore gravi deprimeretur et desperatus a medicis nullo modo vivere crederetur, apparuit ei vigilanti et oranti beatus Paulus episcopus, assistens ante lectum ipsius cum magno lumine, eique dixit : « quomodo te habes, frater ? vel ubi te tenet » hoc malum ? » At ille : « quis es, domine ? » « ego, inquit, » sum Paulus episcopus, quem quaerebas. » « Domine, ecce, » ait, in hoc latere me diu tenet malum. » Et ostendit ei locum. At ille appropinquans digito leniter [c] de latere ejus putrefactam abstulit costam et ei ad lumen lampadis ostendit, dicens : « haec amplius non te nocebit. » Et, hoc dicens, projecit eam et ab admirantis oculis cum lumine suo disparuit ; odor vero suavissimus permansit tota nocte in eadem domo. Sanus itaque cum esset factus, nemo praevenit eum ad vigilias nocturnas. Mirantur omnes quem sperabant jam mor-

c) leviter *F*.

(1) La duchesse Avoie, sœur de Richard II, duc de Normandie.
(2) Juquel, évêque de Vannes, av. 992-apr. 1032.
(3) Saint Paul-Aurélien.
(4) Saint Abbon, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire de 988 à 1004.

30*



tuum vivere, et interrogant quomodo sanatus fuerit. Ille a beato Paulo se visitatum et quid sibi dixerit, qualiter etiam de latere suo fractam putrefactamque abstraxerit costam. « Et en illam » inquit, et, elevans a terra omnibus ostendit eam. Mirantur cuncti factum, simulque laudes Domino cum sonitu reddiderunt cymbalorum. Sed ad narrationis ordinem redeamus.

CHAPITRE XXXVI

[*Félix restaure les églises bretonnes*].

Post mortem autem Gaufredi ducis, cum redire voluisset Felix ad suum monasterium, Hadegogis comitissa (1) non permisit illum ire, sed multis precibus rogavit ut maneret et perficeret ea quae vir suus in restaurandis coenobiis inchoaverat facere. Retentus igitur a comitissa et consiliariis ejus maximeque ab episcopo Venetensi Judicaele, qui eum unice diligebat, primo quidem parva erexit habitacula in supra dictis locis. Erant vero ibidem ecclesiae sine tectis et ex parte dirutae et inter ipsos parietes annosae arbores creverant, sed et ostia ipsa quaedam concluserant. Nulla ibi tunc habitationis domus erat, nulla hominis conversatio, sed erant in ipsis etiam ecclesiis cubilia ferarum. Videbatur ergo omnibus laboriosum valde et difficile aggredi tam immensum opus. Sed ille habens fiduciam in Domino non dubitavit invadere illud; nec fuit spe sua frustratus, nam infra paucos dies convenerunt ad eum optimi et religiosi viri, quorum adjutorio et ecclesias restauravit et domos aedificavit, vineas plantavit atque pomaria. Ab his etiam pueri enutriti in Dei servitio fuere.

CHAPITRE XXXVII

[*Il est chassé par la révolte des paysans*].

Per idem tempus Britanni iterum in seditionem versi bella commoverunt : nam rustici insurgentes contra dominos suos

(1) Avoie. Cf. page précédente, note 1.

congregantur. At nobiles, juncto secum comite Alano, agmina rusticorum invadunt, trucidant, dispergunt, persequuntur, quoniam sine duce et sine consilio [d] venerant in praelium. Deinde quidam nobilium insurrexerunt contra comitem, sed non praevaluerunt, quoniam ipse vir ignavus et sine scientia non erat. Inter hos tumultus Felix, quoniam non poterat quiete et pacifice vivere, statuit ad monasterium suum redire, nam sedecimum annum agebat ex quo ab abbate suo ibidem transmissus fuerat. Conatum vero ipsius praevenit Hadegogis comitissa : misit namque per quemdam virum qui cum eo pergebat, nomine Filim, epistolam ad abbatem illius, rogans ne ullo modo eum retineret, sed abbatis ei benedictionem daret et ad se illum iterum transmitteret, quoniam filii eius Alanus et Eudo, jam adulti, parati erant perficere omnia quae pater eorum ei promiserat.

CHAPITRE XXXVIII

[*Josselin le nomme abbé et le renvoie en Bretagne*].

Cum igitur legisset Gauzlinus abbas epistolam, vocat Felicem monachum interrogatque ad quid venerit vel cur dimiserit loca ipsa et congregationem quam ei commiserat. Ille : « quoniam, inquit, nec pacifice neque cum quiete possum ibi » Deo servire. » Cui abbas : « tu autem in tua putas habere » patria quod Christus non habuit in sua ? si igitur ad » Christum vis pervenire, debes, sicut et ille ambulavit, et » tu ambulare. « *Per multas enim tribulationes* », sicut dicit » apostolus, « *oportet nos intrare in regnum Dei* [1]. » Ergo » patienter, charissime, fer molestias, ubicumque fueris, et » esto nobis obediens, sicut in tua professione Deo vovisti, » et suscipe curam abbatis atque benedictionem, ut cum » ipsis, quibus te praeesse voluimus, pervenire valeas ad » aeternam vitam. » Sed cum ille se excusaret et nullo modo

d) concilio *F*.

(1) *Act.*, 14, 22.



hoc facere se posse diceret, abbas qui erat, sicut diximus, episcopus, arreptum eum invitum ad altare duxit atque ad abbatis officium promovit, quarto nonas Iulii (1). Accepta itaque Felix, jam abbas, tam abbatis sui quam cunctae congregationis e) benedictione, revertitur, commendatitias secum deferens literas principibus Britanniae et episcopo Venetensi. Cum autem dubitaret quem potiorem locum de duobus statueret sedem abbatiae habere, ducem Alanum episcopumque Venetensem super hac re consuluit. Illi, convocatis nobilibus viris, aliquibus etiam episcopis, statuerunt locum sancti Gildae, qui erat antiquior et terrae fertilitate, frumenti etiam et vini arborumque pomiferarum abundantior, diversorum quoque magnorum piscium generibus suis temporibus affluentior.

CHAPITRE XXXIX

[*Le meutrier Léopard*].

Erat autem in eodem loco ipso tempore quidam Dei servus, solitariam vitam ducens, nomine Ehoarn; super quem nocte irruentes latrunculi eum ex adhaerenti ecclesiae domo extraxerunt. Quidam vero ex ipsis, Leopardus cognomine, arripiens securim, super limen ecclesiae cerebrum illius excussit. Qui mox correptus a daemonio, in terram corruit atque cum surrexisset, cultellum arripiens f) se ipsum in pectore vulneravit, et nisi cito a sociis suis fuisset defensus, semet ipsum interfecisset. Ligatus igitur ab ipsis, domum reversus est, sed numquam postea sensum recepit. Vidimus namque eum per viginti annos nullo tegi indumento, non tunica, non camisia, non calceamento, sed miro modo aestate et hyeme nudum incedere. Huic si quis pro misericordia aliquod indumentum porrexisset, ille, si forte sub arbore sedisset vel in quolibet loco, non discedebat, donec ipsum

e) suae *add. M.* — f) accipiens *M.*

(1) 4 juillet 1025. Voy. plus haut, p. 230.

indumentum omnino discidisset ; et si quidem laneum vel lineum fuisset, in ipso loco diffilabat eum, si vero pelliceum, et ipsum ad nihilum redigebat. Itaque et aestatis immensos calores atque intolerabilia hyemis frigora, sicut diximus, per multos annos nudus incedens domi forisque pertulit. O ineffabilis Christi clementia ! o bonitatis et misericordiae ipsius immensitas ! o beati Gildae gloriosa merita, quae sic in uno eodemque homine et puniunt crimina et impios castigant, ne similia facere praesumant, ne similiter puniantur ! Credimus autem virum illum, per hoc quod Deus non vindicat bis in id ipsum, salvum pro Dei misericordia fuisse.

CHAPITRE XL

[*Moribond ranimé par le bâton de Gildas*].

Festivitas beatissimi Gildae, qua de mari translatum est corpus eius, appropinquabat, et populus undique confluens ad diem festum occurrere festinabat. Tunc quidam qui diu in lecto jacuerat, gravi detentus infirmitate, cum videret vicinos et amicos suos properare ad diem festum, clamabat, ut se ad sanctum locum ducerent. Dicebat enim quod si sancti viri sepulchrum contingere meruisset, mox sanitati redderetur ; hoc se credere, hanc fidem se habere testabatur. Adductus itaque ab amicis est et ante sepulchrum beati Gildae positus. Cum vero vigiliae solemniter celebrarentur et ille ante sanctum jaceret sepulchrum, subito se extendens, in mortui modum diriguit, plangere cessavit, ejus oculi eversi erant, pedes, manus, pectus frigescebant et toto corpore mortuus esse videbatur. Populi multitudo quae circumdederat conclamabat quoniam « mortuus est, educite eum foras. » Igitur, vociferantibus illis et circa eum magis magisque sese comprimentibus, cum nemo neque manum ponere neque ad eum prae multitudine accedere per tres fere horas posset, tandem ascendens quidam ex monachis, Junior nomine, et accipiens baculum sancti in manu sua, eum tertio signavit cum baculo signo sanctae crucis. Illico, mirantibus cunctis,

erexit se atque dixit : « nunquid non vidistis beatum Gildam » stantem super istum lapidem et sua me manu erigentem ? » Tunc in conspectu omnium sanus atque gaudens surrexit, et manu sua deferens candelam super altare posuit, et qui aliorum manibus ad sanctum deductus fuerat sepulchrum languens, suis pedibus domum sanus revertitur gaudens. Hanc [g] vero virtutem cum postea narrarem nobilibus quibusdam ante ecclesiam Plomorcat (1), ille affuit et jurejurando affirmabat ita fuisse sicut dicebam.

CHAPITRE XLI

[*Guérison de Dongual*].

Notissima res est et per cunctas partes Britanniae vulgata ut si in parrochia vel etiam in aliqua regione mortalitas incubuerit, illius habitatores ad hujus sanctissimum confugere locum [h] atque a Deo ibidem sine dubio praestolari [i] remedium. Veniebat pro eadem causa de Ilfintinc multitudo plebis (2), sed unus ex ipsis, nomine Dongual, subita eadem clade percussus, cecidit et ante ecclesiam Sarthau (3) remansit. Socii vero ipsius, cum ad sanctum venissent locum, rogaverunt me ut caballum quo eum deferrent transmitterem ; quod et feci. Adductus itaque est sed, quia stare non poterat, in domo hospitum collocatus est. Erat autem ad videndum horribilis et sanguinem vomens. Nemo eum usque in crastinum vivere sperabat, sed jam jamque mori exspectabatur. Hunc visitatura cuncta congregatio venit oratque pro eo Dominum et oleo sancto perungit. Hic itaque ab illa hora paulatim ad se rediit et vires recepit, et post aliquos dies ex integro sanitati est redditus. Socii ejus, ad propria redeuntes,

g) ergo *F*. — h) l. s. c. *M*. — i) praestolare *F*.

(1) Plumergat, Morbihan, arr. Vannes, cant. Auray, à 30 kil. au nord de Saint-Gildas-de-Ruis.
(2) Iffendic, Ille-et-Vilaine, arr. et cant. Montfort, à 120 kil. au nord de Saint-Gildas-de-Ruis.
(3) Sarzeau, Morbihan, arr. Vannes, au milieu de la presqu'île de Ruis.

uxori ejus mortuum eum fuisse et apud sanctum Gildam sepultum dixerunt. Venit illa eleemosynas pro anima viri sui factura, sed quem sperabat mortuum, invenit, non solum viventem, verum etiam sanissimum. Sic, sic operaris, Deus noster, in sanctis tuis atque mirabilia magna solus facis. Revertitur itaque vir ille cum uxore sua gaudens atque sanus, qui venerat moestus et moribundus. Hunc ego nuper vidi sanum et gratias referentem Deo, et beati Gildae virtutes magnificantem, qui etiam ea de se recordatur quae enarravimus.

CHAPITRE XLII

[*Le diable au réfectoire*].

Nec praetereundum silentio est quas eodem tempore priores nostri qualesque humani generis inimici in hoc sacro coenobio pertulerint molestias. Videns namque ille antiquus hostis quod servi Dei locum desertum incolere coepissent atque se ab eo, quem diu possederat, loco diu deserto expellere deberent, ad suas antiquas revertitur artes et quos Dei virtute videbat munitos, fantasmatibus et nocturnis terroribus eos effugare omnibus modis conabatur. Nam nocte quadam, dum pueriles monachi ad mensam sederent et psalmos firmarent, adversarius (1) adfuit, alludens lumini candelae apparuit extendensque frequenter manum inter duos puerulos, hanc denuo retrahens et iterum extendens atque iterum retrahens, et hoc donec candelae deficeret lumen indesinenter faciens. Species vero brachii atque manus, quae solummodo videbatur, erat nigra et horrida pilis. Pueri timore exterriti ac perturbati erant. Alter puerorum Ratfredus, alter vero Mangisus vocabatur; tertius vero adolescentulus, qui eos docebat, Rannulfus dicebatur. Senex igitur qui eos servabat, nomine Iovethen, videns quae fiebant et timore pueros perterritos, dicebat eis : « signate vos, pueri, signate » vos signo sanctae crucis et psalmos Daviticos decantate. »

(1) Le diable, en v. français l' « Aversier ».



Improbus vero daemon consumptam extinxit candelam et, se in risum movens, per acervum lapideum qui juxta erat, proruens, terrorem immensum ex sonitu lapidum concussit. Deinde scutulas quae in refectorio erant positae tota nocte movens atque removens, inquietam habitatoribus noctem reddidit. Vasculum vero, quod juxta erat positum vino repletum, dum minister requisisset, vacuum invenit; neque ullum vestigium ubi in terram defluxerit repertum est. Felix abierat; qui cum venisset et a fratribus quae praeterita nocte pertulissent phantasmata audisset, acceptam aquam cum sale benedixit et in circuitu et intus aspersit, atque ab illo die per Dei gratiam quieta habitatio permansit.

CHAPITRE XLIII

[*Le bienheureux Gingurien*].

Fuit tempore illo inter priores hujus sacri coenobii monachus quidam, nomine Gingurianus, laicus quidem, sed spiritu sancto omnibusque virtutibus plenus. Hic cum aliquandiu innocentem et simplicem vitam agens in monasterio Deo deservisset et ejus patientiam per molestiam corporis comprobare aliisque in exemplum ostendere Dominus decrevisset, per Spiritum sanctum ei revelare dignatus est finem vitae suae. Venit itaque quadam die ante abbatem Felicem atque omnem congregationem, humiliter satisfaciens et petens ab omnibus sibi veniam dari. Dum igitur in circuitu tanquam innocenti et simplici viro respondissent : « dimittat tibi Dominus ignorantias tuas atque ab omnibus » peccatis tuis te absolvat. » « Scitote ergo, inquit ille, karis- » simi fratres, quia ab hodierna die neque ambulare inter » vos neque manere potero. Rogo charitatem vestram ut » vestris orationibus me commendetis Deo et oleo sancto » ungatis. » Mirantur omnes quod quem sanum videbant ungi se rogaret. Ille autem rogabat, instabat ut quandiu loqui

poterat ungeretur. Post capitulum autem detulit omnia utensilia atque ferramenta sua et posuit ante pedes abbatis dicens : « domine, ecce obedientiam quam mihi servare praecepisti ; » commenda eam alicui ex fratribus » : fuerat enim ipse beatus vir custos alvearii ab initio conversionis suae, habens sub cura sua plurima apum vasa. Deinde, cum missa celebraretur, post pacem, ad sanctum accedens altare communionem sanctam de manu sacerdotis accepit ac post, ambas manus ad pectus adducens, juxta gradum altaris se extendens recubuit atque inter manus eductus est in domum infirmorum, ubi statim, sicut postulaverat a fratribus, oleo sancto unctus est, atque ab illo die, sicut praedixerat, per totum annum paralysi solutus, in lecto jacens neque in latere altero se vertere neque manum ad os ducere potuit.

CHAPITRE XLIV

[*Sa fin*].

Per annum vero unum ei manifeste Dominus per angelum suum dignatus est obitus sui diem denunciare. Qui mane Riaulum monachum ad se vocavit eique dixit : « dic, rogo, » frater, omni congregationi nostrae ut gratias Deo semper » agant et in Domino jugiter gaudeant, et noverint pro certo » quoniam ad nocturnas vigilias sanctum Michaelem archan» gelum secum hac nocte habuerint, qui antequam omnino » vigiliae sonarentur, in specie pulcherrimi infantis mihi » cum maximo lumine apparuit et quis esset dixit; et adiecit : » *ne timeas*, inquit, *sed praepara te*, *quia cum luce hujus diei* » *de corpore tuo exibis ad meliorem vitam* », ac deinde per » fenestram orientalem cum suo lumine ecclesiam intravit, » et quandiu vigiliae celebrabantur praeclarum illud lumen » ab ecclesia non recessit. Nunc ergo, charissime frater, » nuntia fratribus nostris quae tibi dixi et quod gratias cha» ritati eorum refero, quia obsequium mihi per totum istum » annum exhibuerunt. Obsecro autem ut communionem » sanctam mihi deferas atque ab hora vespertina obitum

» meum observes. » Igitur post vesperas vocavit servitorem suum eique dixit : « voca fratres meos ad me, quia jam de » hac vita exeo. » Omni itaque congregatione ad eum coadunata, de hac vita eadem qua praedixerat hora migravit ad Dominum, quarto kalend. Octobris.

CHAPITRE XLV

[*Saint Goustan*].

Vir quoque vitae venerabilis et memoria dignus eisdem temporibus in hoc sacro coenobio refulsit Gulstanus (1). Hic etiam laicus erat, sed psalmos et orationes quas memoriter didicerat nocte dieque ante Deum decantare non cessabat, pernox in vigiliis, ita ut etiam decrepita aetate vix eum vidisses tribus horis aestate aut hyeme in lecto jacere. Hic vero in adolescentia sua a piraticis praedonibus est separatus per Faelicem, qui eo tempore in Ossa insula (2) heremiticam, necdum monachus, ducebat vitam. Ipsam quoque quam eo tempore ab eo didicerat semper dilexit usque ad finem vitae suae ducere vitam, parcus in cibis et in potu, in vigiliis et oratione assiduus. Huius itaque viri merita Dominus declarare dignatus est etiam in vita sua; nam longe lateque laudes et praeconia ipsius in ore omnium navigatorum hujus regionis resonabant. Plurimas namque per eum Dominus dignabatur operari virtutes et miracula, ita ut enarrare vel dinumerare ea vix aliquis posset. Defunctus autem est quinto kalend. Decembris apud Bellumvidere castrum (3), ubi pro utilitate monasterii sui venerat, in domo monachorum sancti Petri Maliacensium (4). Sed ubi voce praeconis fuit auditum quod beatus Gulstanus de hac vita migrasset — media enim nocte transierat, — continuo de lectulis dissilientes viri nobiles

(1) Saint Goustan. Cf. plus haut, p. 231-233.
(2) L'île d'Ouessant.
(3) Beauvoir-sur-Mer, Vendée, arr. des Sables-d'Olonne.
(4) Saint-Pierre-de-Maillezais (Vendée, arr. Fontenay-le-Comte), abbaye poitevine qui possédait un prieuré à Beauvoir.

simul cum matronis et cunctis qui audiebant, certatim festinabant ire cum cereis et lampadibus, ut obsequium ferrent viro Dei, ita ut vix posset ipsa domus continere multitudinem. Videntes itaque monachi sancti Philiberti (1) multa ornamenta, pecuniam quoque copiosam et cereorum diversam multitudinem circa corpus viri Dei aggregari, persuaserunt omnibus qui convenerant ut ad ecclesiam suam sanctum corpus deferrent. Sed, resistentibus monachis in quorum hospitio defunctus fuerat, famulis etiam contradicentibus ne ab illa domo moveretur donec illud possent ad suum reducere monasterium, illi e contrario, concitata multitudine, rapientes illum de domo illa cum omni apparatu suo et luminibus ad ecclesiam suam j) deportaverunt et immensam quae offerebatur per triduum pecuniam colligentes, post tertium diem sepelierunt eum. Igitur cum ad monasterium ejus haec nuntiata fuissent, Vitalis abbas (2) illuc perrexit et ut corpus monachi sui sibi redderetur humiliter rogavit. Sed illi, non sancti viri dilectione, sed potius amore pecuniarum quae quotidie ad ejus undique deferebantur sepulchrum, nullum reddiderunt responsum. Ille ad episcopum Pictavensem Isembardum (3) abiit, clamorem ferens de injuria ablati sibi corporis monachi sui. Episcopus, quia inobedientes praeceptis suis ipsi monachi fuerant, praecepit eos cum suo abbate ad synodum suam venire, abbatem etiam Vitalem praecepit adesse. Cum ergo venissent et in synodo utrique eorum causam dixissent, episcopus praecepit abbatibus atque canonicis nobilibus qui aderant, ut k).........

j) suam *omis par M.* — k) Hic desinunt membranae Floriacenses in historia vitae sancti Gildae, cognomento sapientis *F*, cetera desunt *M*.

(1) Ils possédaient en cette région l'abbaye et l'île de Noirmoutier, voisine de l'île d'Yeu, et le monastère de Saint-Philibert-de-Grandlieu (Loire-Inférieure, arr. Nantes) et avaient évidemment un prieuré à Beauvoir.

(2) L'auteur de la *Vita Gildae* selon une hypothèse émise plus haut, p. 235.

(3) Isembard Ier, évêque de Poitiers, mort à la fin de 1047 (Voy. Auber, *Hist. générale du Poitou*, VII, 221).

ADDITIONS

MÉLANGE II. P. 15, note 2; cf. p. 56, note 2. — Sur la cruauté de Nominoé et ses procédés envers les églises on trouve un passage curieux dans les *Miracula sancti Maglorii*. Voy. *Bibl. Nat.*, ms. lat. 15436, fol. 70 recto, 1re col., XIe siècle; et dans la *Chronique de Saint-Brieuc*, Bibl. Nat., ms. lat. 6003, fol. 71 verso et 71 recto; ms. lat. 9888, fol. 75 recto, 2e col. — Cf. A. de la Borderie, *Saint Magloire*, § 17, p. 17 et p. 89.

P. 31. — Innocent III s'était imaginé mettre fin aux prétentions du siège de Saint Samson. Erreur. Le dimanche 21 octobre 1906, Mgr Dubourg, archevêque de Rennes est allé à Dol se proclamer *archevêque* de Dol. Voy. *Le Nouvelliste de Bretagne*, n° du 22 octobre 1906.

MÉLANGE IV. P. 41-57. — Les actes les plus anciens de l'abbaye de Saint-Florent viennent d'être l'objet d'une nouvelle publication par M. Saché, dans l'*Inventaire sommaire des Archives départementales de Maine-et-Loire, Série H*. Le diplôme le plus ancien de Charles le Chauve, donné à Saint-Benoît-sur-Loire le 13 juin 845, y est mis à tort en 844, date inadmissible puisque au mois de juin de cette année Charles était au siège de Toulouse. — Le faux diplôme donné à Vieux Poitiers serait, selon l'éditeur, daté à tort par M. Giry de 849 « par suite d'une mauvaise lecture »; mais l'an du règne étant effacé sur l'original, on ne comprend pas bien que le dernier éditeur puisse lire *anno VIII regni*, alors que trois copies des XIIe et XIIIe siècles avaient lu *anno VIIII regni*. — Le diplôme de Carloman du 5 juin 881 est taxé de faux sans raison valable, sous prétexte qu'il est transcrit d'une écriture du XIe siècle. Il en fallait conclure simplement que l'original a disparu et que nous ne possédons plus que cette copie. La chose s'explique d'autant mieux que cette copie fait partie d'un rouleau de 3m80 où l'on retrouve des copies du XIe siècle et diplômes de Pépin II (27 mai 847) et Charles le Chauve (13 juin 845) dont les originaux subsistent encore. Celui

de Carloman était sans doute en trop mauvais état pour faire partie du rouleau. On lui a substitué une copie, puis l'original a disparu.

MÉLANGE V. P. 83, note 1. — *Dialetenses.* — Il n'y a vraiment aucune importance à attacher à cette cacographie. Elle résulte certainement d'une mauvaise lecture de la *Chronique de Saint-Brieuc* et de la *Vetus Collectio.* Le Baud, suivant pas à pas dans sa traduction la *Chronique de Nantes*, n'a pas traduit ce mot et l'a reproduit sous sa forme latine les deux fois où il l'a rencontré. Au chap. 10 de la *Chronique de Nantes* (éd. R. Merlet, p. 10-11), il écrit « les Bretons *Alethenses* » quand les ms. latins de basse époque que nous possédons portent « Britannos *Dialetenses* ». Au chap. 11 (p. 37-38), en regard des ms. latins « Susannum Venetensem et Felicem Corisopitensem et Saloconem *Dialetensem* et Liberalem Ocismorensem », Le Baud porte « Susan de Vennes, Salomon (*sic*) d'*Alethense*, Felix de Corisopitense et Liberal d'Occismense ». Exception faite du premier, Le Baud a été incapable d'identifier ces sièges épiscopaux et s'est borné à copier les formes latines qu'il avait sous les yeux. Il est bien clair qu'il y avait dans l'original de la *Chronique de Nantes* « Saloconem *Alethensem* » et non *Dialetensem.* — Cette dernière graphie se retrouverait dans la souscription d'un évêque d'Alet, Raoul (1034-1059) apposée au bas d'une charte des ducs Alain et Eudes, au dire d'Albert Legrand, *Catalogue des evesques de S. Malo* à la suite de *Vie des Saints de Bretagne* (éd. Thomas et Abgrall, p. 166*). C'est une erreur. Cet acte a été publié par M. de la Borderie (*Recueil d'actes inédits des ducs de Bretagne*, Rennes, 1888, in-8°, p. 4-5) et le prélat souscrit *Radulphus episcopus Aletensis* et non *Rodolphus episcopus Dialetensis.*

MÉLANGE VI. P. 127. — Une autre preuve que les chap. 41 et suiv. racontent des épisodes de la vie de Malo, *postérieurs* à son ordination épiscopale se tire du ch. 71, lequel montre le Saint apaisant une tempête par ses prières et sauvant trois navires alors qu'il se trouvait « in extrema parte *civitatis sue* », etc. Les mots soulignés auraient peut-être éclairé M. de la Borderie; malheureusement ce passage, sauté par mégarde, fait défaut dans l'édition Plaine.

P. 130, note 1. — Sur la *Vita Mevenni* il faut consulter F. Duine, *Les saints de Brocéliande I. Saint Méen*, Rennes, 1904, in-8° (Extrait des *Annales de Bretagne*, n° de janvier 1904).

P. 145-146. — Le compagnonnage de Machutes et de Riwan (chap. 31, 44, 45) constitue une imposture visible de Bili puisque Riwan

(ch. 33) n'est que le substitut du Scubilion de la *Vita Paterni* (§ 20, éd. Krusch, p. 34-35). Le chap. 36 offre un exemple non moins édifiant du procédé de Bili. Fortunat rapporte (au § 34) que Paternus guérit une serve muette à *Sesciacus* (Saint-Pair, Manche, arr. Avranches, cant. Granville). Bili copie la *Vita Paterni*, mais il remplace Paternus par Machutes, transfère le miracle en Pou-Alet et change l'*ancilla* en *puerulus*.

P. 163, note 3. — Sur la légende de saint Brendan voy. encore Ward, *Catalogue of romances*, t. II, p. 516-557.

P. 205 (cf. p. 140, note 1, *fin*). — M. le comte René de Laigue vient de faire l'intéressante remarque que les sièges épiscopaux, substituts des capitales des cinq tribus gauloises de l'Armorique, avaient leurs cathédrales dédiées à saint Pierre. Voy. son article, *Le patronage de saint Pierre* dans les *Mémoires de l'Association bretonne*, 3ᵉ série, t. XXV (Saint-Brieuc, 1907, in-8°), p. 212-215, avec une carte des paroisses bretonnes qui ont ce saint pour patron. — Cette particularité s'explique, à mon avis, parce que saint Pierre était, avec saint Martin, le saint le plus populaire de l'époque mérovingienne. Cf. sur ce point Marignan, *Etudes sur la civilisation française*, t. II : *Le culte des saints sous les Mérovingiens* (Paris, 1899), p. 11, 20, 99.

MÉLANGE VII. P. 207 et suiv. — Je n'ai eu connaissance qu'après l'impression de ce mémoire de la 2ᵉ partie du fasc. 3 des *Cymmrodorion record series* (London, Nutt, 1901, in-8°), où Mr. Hugh Williams a reproduit l'édition de la *Vita Gildae* de Mommsen, en l'accompagnant d'une traduction et d'une annotation intéressante. L'éditeur a esquissé malheureusement (p. 318-319) une théorie insoutenable. Remarquant certaines similitudes entre ce texte et la *Vita Pauli Aureliani*, il a proposé de placer également au IXᵉ siècle la *Vita Gildae* (du moins jusqu'au chap. 33). Les ressemblances en question s'expliquent très naturellement par le fait que l'auteur de la *Vita Gildae*, Vitalis, a consulté la *Vita Pauli Aureliani* et en a donné un abrégé.

TABLE DES MATIÈRES

TEXTES

Imprimerie Oberthür, Rennes—Paris

